



HAL
open science

Impacts des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en zones de moyenne montagne auvergnate

Sabine Michel

► **To cite this version:**

Sabine Michel. Impacts des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en zones de moyenne montagne auvergnate. Géographie. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2015. Français. NNT : 2015CLF20018 . tel-02070992

HAL Id: tel-02070992

<https://theses.hal.science/tel-02070992>

Submitted on 18 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Blaise-Pascal - Clermont-Ferrand
2

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

École doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales

UMR Métafort – CERAMAC



Thèse pour l'obtention d'un doctorat de géographie de l'Université Blaise-Pascal

Présentée et soutenue publiquement par :

Sabine CHABRAT-MICHEL

le 25 septembre 2015

***Impacts des conditions territoriales sur la mise
en place et le développement des démarches
collectives de valorisation de la viande bovine en
zones de moyenne montagne auvergnate***

Membres du jury :

Virginie BARITAUX, Maître de conférences en économie, VetAgro Sup, Co-directrice de thèse

François CASABIANCA, Ingénieur de recherche, INRA, Directeur du LRDE, Corte

Claire DELFOSSE, Professeur de géographie, Université Lumière, Lyon 2, Rapporteur

Philippe FLEURY, Professeur, HDR en sciences agronomiques, ISARA Lyon

Marie HOUDART, Chargée de Recherche IRSTEA, UMR Métafort Clermont-Ferrand, Co-directrice de thèse

Laurent RIEUTORT, Professeur de géographie, Université Blaise-Pascal, Co-directeur de thèse

REMERCIEMENTS

Les remerciements,

Voilà l'occasion de se retourner sur les trois ans qui viennent de s'écouler, et de prendre le temps de dire à tous ceux qui nous ont accompagnés, entourés sur le chemin sinueux de la thèse à quel point leur soutien a compté.

Que ce soit par un conseil, un encouragement, une simple discussion entre deux bureaux, nombreuses sont les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette recherche. C'est pourquoi je considère que ce document n'est pas seulement le mien mais plutôt le résultat d'un travail d'équipe, dont j'aurais été le capitaine. Tour à tour, je vais donc remercier mes entraîneurs, mes coéquipiers ainsi que tous les supporters qui se trouvent autour du terrain.

Mes remerciements vont donc en premier lieu à mes trois encadrants, Laurent Rieutort, Marie Houdart et Virginie Baritoux, mes trois « entraîneurs » qui m'ont fait confiance pour mener ce projet. Toujours disponibles pour discuter d'un résultat, pour relire un document, pour m'ouvrir l'esprit avec de nouvelles références ou courants théoriques, vous m'avez permis de conduire mes recherches dans les meilleures conditions qu'il soit. Vous m'avez également appris qu'il n'existe pas dans la recherche de bonnes ou de mauvaises méthodes, de bons ou de mauvais choix mais que tout peut être fait si cela est démontré et justifié. Je pense que liberté et rigueur resteront donc mes deux valeurs dans les futurs travaux que je mènerai. Merci.

Mes coéquipiers, je ne peux vous remercier un à un car vous êtes trop nombreux mais j'imagine que chacun d'entre vous se reconnaîtra. Je pense tout d'abord à vous, les membres de l'Unité Mixte de Recherche Métafort, au sein de laquelle j'ai évolué. Les relations, discussions que nous avons entretenues au quotidien dans les locaux d'Irstea, en réunions, lors des assemblées générales ont fait évoluer ma vision, mes réflexions sur de nombreux sujets ayant trait à l'agriculture, au territoire et plus largement à l'évolution de la société en générale ... je ne peux ressortir qu'enrichie de cette expérience professionnelle. Merci plus principalement à l'équipe Select, dans laquelle je me suis sentie très bien intégrée, comme un poisson dans l'eau ou pour rester dans le thème, « comme une vache au pâturage ». Merci également à tous les doctorants pour la dynamique impulsée et pour avoir pris le temps de partager les doutes, les remises en question, les joies qui font le quotidien de la thèse.

Merci à Eric Langlois et Erwan Roussel pour leur aide en termes de cartographie et d'analyse statistique.

Je souhaite également témoigner toute ma gratitude aux acteurs de terrain qui ont accepté de me rencontrer, d'échanger par mail ou téléphone. Je pense plus particulièrement aux acteurs gravitant autour des démarches Acajou des Volcans et AOP Fin Gras du Mézenc. Merci à eux pour leur accueil chaleureux et l'ensemble des informations dont ils m'ont fait part.

Enfin, je souhaite remercier tous mes « supporters », ma famille et mes amis. En premier lieu, mes remerciements vont à mes parents, qui m'ont appris que rien n'est inaccessible si on se donne les moyens de réussir. Même s'ils ne savaient pas toujours bien définir mon sujet de thèse, je sais qu'ils sont fiers de moi et ce sentiment a été un réel moteur pour la réalisation de la thèse. Merci mes « affutios ». Je souhaite remercier également mes frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, beaux-parents et tous mes neveux et nièces qui m'ont apporté un soutien sans faille et m'ont permis de me changer les idées tout au long de ces trois années. Tous les bons moments passés à leurs côtés ont constitué une soupape de décompression très appréciable. Merci également à tous mes amis, de Marcillat, de Lyon ...

Enfin, je souhaite dire un grand MERCI à mon agriculteur préféré, Alexandre, qui m'a soutenu tout au long du chemin, qui a toujours cru en moi. Tu as été mon plus fervent supporter malgré le fait que pendant les trois années où je cherchais des solutions pour maintenir l'élevage en zones de moyenne montagne, toi tu tentais de limiter cette activité au profit d'une production céréalière. C'est là toute la différence entre la théorie et la pratique.

Merci à tous.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	5
TABLE DES FIGURES.....	11
TABLE DES TABLEAUX.....	13
TABLE DES PHOTOS.....	14
PREAMBULE.....	15
INTRODUCTION.....	17
ANNONCE DU PLAN.....	25
PREMIÈRE PARTIE.....	26
CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE.....	26
CHAPITRE 1.....	28
Les démarches collectives de valorisation des produits comme solution au maintien de l'élevage en zones de moyennes montagnes.....	28
I. Les enjeux de l'élevage en zones de moyenne montagne.....	28
I.1 Les apports de l'élevage aux zones de moyenne montagne.....	28
I.2 Des solutions possibles pour l'élevage de moyenne montagne : les démarches collectives de valorisation des produits.....	32
II. Cadrage théorique : retour sur la notion d'action collective et ses conditions d'émergence et de développement.....	36
II.1 L'action collective au regard des sciences humaines et sociales.....	36
II.2 Les conditions d'émergence des démarches collectives identifiées dans la littérature : quid des interactions entre elles ?.....	40
CHAPITRE 2.....	47
Le cadre d'analyse du territoire.....	47
I. Le territoire : trois sphères en interaction.....	47
I.1 L'espace objet et la dimension matérielle.....	48
I.2 L'espace des représentations et la dimension idéale.....	52
I.3 La dimension pratique et organisationnelle du territoire : la coordination des acteurs.....	54
I.4 La dimension temporelle du territoire.....	58
DEUXIÈME PARTIE.....	62

LA FILIERE BOVINE ALLAITANTE EN AUVERGNE ET LES DEMARCHES COLLECTIVES DE VALORISATION DE LA VIANDE.....	62
CHAPITRE 3.....	64
L'élevage allaitant en Auvergne.....	64
I. L'Auvergne : la plus grande prairie de France.....	64
I.1 L'Auvergne : le « berceau français de la vache nourrice ».....	64
I.2 La production de viande bovine organisée autour de filières complexes et complémentaires.....	69
I.3 Les enjeux de l'élevage bovin viande en Auvergne : trouver des complémentarités entre filières.....	75
II. Diversité et hétérogénéité spatiale des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne.....	77
II.1 Un inventaire des démarches collectives basé sur des entretiens auprès d'«experts»	77
II.2 Quatre types de démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne.....	79
II.3 Des dynamiques variables selon les départements auvergnats.....	82
CHAPITRE 4.....	90
La diversité des démarches collectives mise au regard de la diversité des conditions territoriales : une typologie des territoires.....	90
I. Recours à la démarche quantitative pour fouiller un large nombre de données.....	90
I.1 Le choix de l'Analyse en Composantes Principales.....	91
I.2 La collecte des données et la construction des indicateurs.....	92
I.3 Le traitement des données et l'interprétation des résultats : vers une typologie des territoires auvergnats.....	107
TROISIÈME PARTIE.....	120
L'IDENTIFICATION DES CONDITIONS TERRITORIALES PAR L'ANALYSE DES TRAJECTOIRES DE DEUX DÉMARCHES COLLECTIVES DE VALORISATION DE LA VIANDE BOVINE.....	120
CHAPITRE 5.....	122
L'approche processuelle et l'analyse qualitative.....	122
I. L'approche processuelle pour une prise en compte des dimensions spatiale et temporelle des démarches collectives.....	122
I.1 Les fondements de l'analyse temporelle et processuelle.....	122

I.2 Application d'un cadre d'analyse processuelle : concepts clef et ingrédients territoriaux.....	123
I.3 Les trois étapes de l'analyse processuelle et territoriale : décrire, coder et représenter.....	126
II. DEUX TERRAINS POUR L'ANALYSE PROCESSUELLE : L'AOP FIN GRAS ET L'ACAJOU DES VOLCANS.....	128
II.1 L'AOP Fin Gras du Mézenc.....	129
II.2 L'Acajou des Volcans.....	136
III. L'acquisition et le traitement des données.....	141
III.1 Le choix du type d'entretien.....	141
III.2 Élaboration du guide d'entretien.....	141
III.3 Échantillonnage de la population à enquêter.....	144
III.4 Le traitement des données.....	146
CHAPITRE 6.....	150
L'analyse processuelle de l'AOP Fin Gras du Mézenc.....	150
I. Présentation des acteurs rencontrés dans le cadre de la démarche AOP Fin Gras du Mézenc et du mode d'accès à ces derniers.....	150
I.1 Les acteurs enquêtés.....	150
I.2 Le Fin Gras du Mézenc : aller-retour entre mode d'accès direct et indirect.....	152
II. La trajectoire de la démarche Fin Gras dans son ensemble.....	154
III. DECOMPOSITION DE LA DEMARCHE FIN GRAS DU MEZENC.....	157
III.1 Séquence 1 - Diagnostic de territoire et naissance d'une idée – Début des années 1990 à octobre 1994.....	157
III.2 Séquence 2 - Construction d'un collectif porteur de projet – Octobre 1994 à mars 1996.....	161
III.3 Séquence 3 - Lancement de la production de Fin Gras et dépôt du dossier AOC – Mai 1996 à décembre 1998.....	167
III.4 Séquence 4 - Obtention du signe de qualité « AOC » - Janvier 1999 à juin 2006...171	
III.5 Séquence 5 - Promotion du produit et du territoire – Juin 2006 à juin 2009.....176	
III.6 Séquence 6 - Crise de fonctionnement du Fin Gras – Juin 2009 à décembre 2011.....	181
III.7 Séquence 7 - Réorientation de la stratégie vers une dynamique collective – Janvier 2012 à juillet 2013.....	185
CHAPITRE 7.....	189

L'analyse processuelle de l'Acajou des Volcans.....	189
I. Présentation des acteurs rencontrés dans le cadre de la démarche Acajou des Volcans et du mode d'accès à ces derniers.....	189
I.1 Les acteurs enquêtés.....	189
I.2 Acajou des Volcans : prise de contact sans informateur-relai.....	191
II. La trajectoire de la démarche Acajou des Volcans dans son ensemble.....	191
III. DECOMPOSITION DE LA DEMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	196
III.1 Séquence 1 : Construction d'un collectif et établissement du projet – Début 2001 à début 2002.....	196
III.2 Séquence 2 : lancement de la démarche de vente directe et convoitise – Début 2002 à début 2005.....	200
III.3 Séquence 3 – Développement de la filière et promotion –Début 2005 à début 2007	205
III.4 Séquence 4 – Première crise de la coopérative : problèmes de gestion – Début 2007	209
III.5 Séquence 5 – Relance par le noyau dur et concurrence – Été 2007 au début 2012	211
III.6 Séquence 6 – Deuxième crise de la coopérative : problèmes de gestion des prix – Début 2012.....	218
III.7 Séquence 7 - Dernière chance pour relancer la démarche – Fin 2012 à 2013.....	221
QUATRIÈME PARTIE.....	231
LES DÉMARCHES COLLECTIVES DE VALORISATION DE LA VIANDE BOVINE : ENTRE CONDITIONS TERRITORIALES ET JEUX D'ACTEURS INSCRITS DANS LE TEMPS.....	231
CHAPITRE 8.....	232
Démarches collectives et conditions territoriales : le poids des trois dimensions du territoire	232
I. LES CONDITIONS TERRITORIALES MATÉRIELLES : COMBINAISON DES EFFETS « RESSOURCES » ET « PROXIMITÉ ».....	232
I.1 Les ressources humaines et plus particulièrement les éleveurs.....	232
I.2 Des ressources financières conséquentes mais insuffisantes pour atteindre l'autonomie.....	234
I.3 Les infrastructures de production, d'abattage et de transformation.....	234
I.4 Les ressources naturelles et culturelles fondent la spécificité du produit.....	236
I.5 Des combinaisons de ressources variables d'une zone de production à une autre..	238

II.	Les conditions territoriales organisationnelles : le rôle prépondérant du réseau.....	240
II.1	Le réseau ou la capacité à mobiliser les compétences nécessaires au portage de projet.....	240
II.2	Des dispositifs de gouvernance variables d'une démarche à l'autre.....	248
II.3	Les conditions idéelles : du sentiment d'appartenance à la construction d'une identité territoriale.....	251
CHAPITRE 9.....		257
Temps, contexte et jeux d'acteurs.....		257
Les démarches collectives : un processus social ancré dans le territoire.....		257
I.	Le poids du contexte externe au territoire.....	257
I.1	Le lancement de la démarche fait suite à des éléments déclencheurs tels que des crises.....	257
I.2	Le poids des conditions extérieures au territoire sur la trajectoire de développement de la démarche collective.....	259
II.	ENTRE INTÉRÊTS INDIVIDUELS ET BUT COMMUN : LOGIQUES D'ACTEURS ET MOTEURS DE LA DÉMARCHE.....	260
II.1	Les types de moteurs rencontrés et leurs effets combinés.....	261
II.2	Les conditions d'évolution du but commun au cours des démarches collectives....	265
III.	Les démarches collectives : un cheminement pas à pas.....	268
III.1	La démarche collective comme un processus cyclique basé sur quatre phases.....	268
III.2	La démarche collective : un processus en interaction avec son territoire.....	274
CONCLUSION GÉNÉRALE.....		287
I.	Proposition d'un cadre d'analyse processuel et territorial : les avancées théoriques de notre travail de thèse.....	287
II.	Recherche de complémentarité entre analyse quantitative et qualitative, entre outils de collecte et de traitement : les apports méthodologiques de notre recherche.....	288
II.1	Complémentarité entre analyse quantitative et qualitative.....	288
II.2	Complémentarité d'outils de collecte et de traitement.....	291
III.	Une connaissance plus approfondie de la filière bovin viande en Auvergne au regard des démarches collectives de valorisation.....	293
IV.	Les sorties de la thèse.....	294
PROLOGUE.....		296
BIBLIOGRAPHIE.....		298
ANNEXES.....		314

Table des annexes.....314

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE POUR APPRÉHENDER LES LIENS ENTRE ÉLEVAGE ET TERRITOIRE	21
FIGURE 2 : ITINÉRAIRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA THÈSE.....	24
FIGURE 3 : LES DIFFÉRENTS PRODUITS ISSUS DE L'ÉLEVAGE BOVIN ALLAITANT POUR LES VOIES MÂLE ET FEMELLE.....	71
FIGURE 4 : LES VINGT INDICATEURS TERRITORIAUX NÉCESSAIRES À L'ANALYSE STATISTIQUE.....	97
FIGURE 5 : LE PLAN FACTORIEL DE L'ACP SUR LES BASSINS DE VIE D'Auvergne.....	108
FIGURE 6 : PROJECTION DES 61 BASSINS DE VIE SUR LE PLAN FACTORIEL F1/F2.....	109
FIGURE 7 : RÉPARTITION DES BASSINS DE VIE SUR LE PLAN FACTORIEL F1/F2 SELON LES PETITES RÉGIONS AGRICOLLES D'APPARTENANCE.....	110
FIGURE 8 : DÉFINITION DES CINQ TYPES DE TERRITOIRES SPÉCIFIQUES SUIVANT UN PLAN FACTORIEL SIMPLIFIÉ	112
FIGURE 9 : LE TERRITOIRE DE L'AOP FIN GRAS DU MÉZENC AU SEIN DU MASSIF CENTRAL ET AU CŒUR DE 28 COMMUNES.....	132
FIGURE 10 : ORGANISATION DE LA FILIÈRE AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	133
FIGURE 11 : LES TERRITOIRES DE PRODUCTION, D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION DE L'AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	135
FIGURE 12 : LES TERRITOIRES DE CONSOMMATION DE L'AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	135
FIGURE 13 : LES LIMITES DE LA ZONE DE PRODUCTION DE LA VIANDE ACAJOU DES VOLCANS.....	137
FIGURE 14 : ORGANISATION DE LA FILIÈRE ACAJOU DES VOLCANS.....	139
FIGURE 15 : LES TERRITOIRES DE PRODUCTION, D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION DE L'ACAJOU DES VOLCANS.....	140
FIGURE 16 : LES TERRITOIRES DE CONSOMMATION DE L'AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	140
FIGURE 17 : VISUALISATION DU DÉCOUPAGE DES ENTRETIENS DE LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS SOUS LE LOGICIEL SONAL.....	148
FIGURE 18 : REPRÉSENTATION DU MODE D'ACCÈS AUX ACTEURS INTERVIEWÉS.....	153
FIGURE 19 : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA TRAJECTOIRE DE LA DÉMARCHE AOP FIN GRAS DU MÉZENC	155
FIGURE 20 : MISE EN PERSPECTIVE DES EFFECTIFS FIN GRAS ET DU PRIX DE VENTE.....	156
FIGURE 21 : REPRÉSENTATION DU MODE D'ACCÈS AUX INTERVIEWÉS DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DE TERRAIN DE LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	193
FIGURE 22 : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA TRAJECTOIRE DE LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	194
FIGURE 23 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ANIMAUX COMMERCIALISÉS DANS LA FILIÈRE ACAJOU DES VOLCANS ET DES PRIX DE VENTE.....	195
FIGURE 24 : COMBINAISONS DE RESSOURCES MOBILISÉES PAR LA DÉMARCHE FIN GRAS.....	239

FIGURE 25 : COMBINAISONS DE RESSOURCES MOBILISÉES PAR LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	239
FIGURE 26 : LE RÉSEAU D'ACTEURS DE LA DÉMARCHE FIN GRAS DU MÉZENC TOUT AU LONG DU PROCESSUS.	242
FIGURE 27 : LE RÉSEAU D'ACTEURS DE LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS TOUT AU LONG DU PROCESSUS.	243
FIGURE 28 : LES MOTEURS EN JEU DANS LES PROCESSUS DES DÉMARCHES AOP FIN GRAS DU MÉZENC ET ACAJOU DES VOLCANS.....	263
FIGURE 29 : LES HUIT TEMPS DU PROCESSUS DE REVITALISATION PAR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	269
FIGURE 30 : LES HUIT ÉTAPES DE L'ITINÉRAIRE « CHEMIN DE TERROIR » (SOURCE : PLANÈTE TERROIR).....	270
FIGURE 31 : LE PROCESSUS CYCLIQUE DE LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	276
FIGURE 32 : LE PROCESSUS CYCLIQUE DE LA DÉMARCHE AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	276
FIGURE 33 : IMPACT DES CONDITIONS TERRITORIALES AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS DE LA DÉMARCHE FIN GRAS DU MÉZENC.....	282
FIGURE 34 : IMPACT DES CONDITIONS TERRITORIALES AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS DE LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	283
FIGURE 35 : SCHÉMA CONCLUSIF CONCERNANT LA COMBINAISON DES CONDITIONS TERRITORIALES.....	286

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LES ACTEURS ENTRETENUS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE TERRAIN DE L'AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	151
TABLEAU 2 : LES INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 1 ^{ÈRE} SÉQUENCE DU PROCESSUS FIN GRAS DU MÉZENC.....	160
TABLEAU 3 : LES INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 2 ^{NDE} SÉQUENCE DU PROCESSUS FIN GRAS DU MÉZENC....	166
TABLEAU 4 : LES INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 4 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS FIN GRAS DU MÉZENC...175	
TABLEAU 5 : LES INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 5 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS FIN GRAS DU MÉZENC....	180
TABLEAU 6 : LES INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 6 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS FIN GRAS DU MÉZENC....	184
TABLEAU 7 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 7 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS FIN GRAS.....	187
TABLEAU 8 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTEURS ENTRETENUS POUR LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS	190
TABLEAU 9 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 1 ^{ÈRE} SÉQUENCE DU PROCESSUS ACAJOU DES VOLCANS.....	199
TABLEAU 10 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 2 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS ACAJOU DES VOLCANS.....	204
TABLEAU 11 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 3 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS ACAJOU DES VOLCANS.....	208
TABLEAU 12 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 4 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS ACAJOU DES VOLCANS.....	210
TABLEAU 13 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 5 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS ACAJOU DES VOLCANS.....	217
TABLEAU 14 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 6 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS ACAJOU DES VOLCANS.....	220
TABLEAU 15 : INGRÉDIENTS CONSTITUTIFS DE LA 6 ^{ÈME} SÉQUENCE DU PROCESSUS ACAJOU DES VOLCANS.....	228
TABLEAU 16 : LES QUATRE PHASES ET HUIT ÉTAPES DE LA CONDUITE D'UNE DÉMARCHE COLLECTIVE.....	272

TABLE DES PHOTOS

<i>PHOTO 1 : EXEMPLE DE FORMALISATION DU RÉSEAU ACAJOU DES VOLCANS.....</i>	<i>143</i>
<i>PHOTO 2 : LA CISTRE ET LE FOIN PARTICULIER DU MÉZENC, PRÉSENTÉ PAR UN ÉLEVEUR.....</i>	<i>163</i>
<i>PHOTO 3 : LES SAVOIR-FAIRE LIÉS À L'ENGRAISSEMENT DES ANIMAUX FIN GRAS.....</i>	<i>163</i>
<i>PHOTO 4 : LA FLORE PARTICULIÈRE DU MÉZENC.....</i>	<i>164</i>
<i>PHOTO 5 : LES ÉLEVEURS ET ANIMAUX FIN GRAS LORS DU DÉFILÉ DE LA FÊTE DU FIN GRAS.....</i>	<i>174</i>
<i>PHOTO 6 : SIGNALÉTIQUE DE LA ZONE DE PRODUCTION DE L'AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....</i>	<i>177</i>
<i>PHOTO 7 : LES BÊTES FIN GRAS À L'ATTACHE DANS UNE ÉCURIE DE PETITE TAILLE.....</i>	<i>177</i>
<i>PHOTO 8 : LES VACHES SALERS DE L'ÉLEVEUR AC-ST2 AU PÂTURAGE.....</i>	<i>197</i>
<i>PHOTO 9 : UNE VACHE SALERS AU PÂTURAGE, SOURCE D'IDENTITÉ DANS LE CANTAL.....</i>	<i>197</i>
<i>PHOTO 10 : LE BOUCHER AU SEIN DE L'ATELIER DE DÉCOUPE DE LA COOPÉRATIVE ACAJOU DES VOLCANS.....</i>	<i>202</i>
<i>PHOTO 11 : UNE PRODUCTRICE DE VIANDE SALERS ACAJOU DES VOLCANS (PUY DE DÔME).....</i>	<i>206</i>
<i>PHOTO 12 : ÉTABLE TYPIQUE DU NORD DU CANTAL, UTILISÉE POUR L'HIVERNAGE DES ANIMAUX – FERME DE L'EXPLOITANTE AC-F5.....</i>	<i>215</i>
<i>PHOTO 13 : CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES REGROUPANT DES ACTEURS DU PNR DES VOLCANS D'Auvergne, des scientifiques de l'INRA et du Conservatoire botanique.....</i>	<i>227</i>

PREAMBULE

La scène suivante se déroule dans les allers du Sommet de l'élevage, un rendez-vous immanquable pour tous les amoureux des bêtes à cornes. À côté de Marguerite, la grande gagnante du concours Salers, nous retrouvons Gérard et Philippe, deux éleveurs installés en zone de moyenne montagne auvergnate. Bien que tous les deux aient à cœur de maintenir une agriculture dynamique sur leur territoire, ils n'ont pas connu la même réussite. Pourquoi... vous allez le comprendre en les écoutant :

Philippe : *Eh bien dis donc Gérard, pourquoi tu fais cette tête, le prix des vaches a pourtant augmenté ce mois-ci...*

Gérard : *Tu parles, ça ne change pas grand-chose, on les vend à peine 4.10 € le kilo. C'est sûr, toi tu fanfaronnes parce que tu les commercialises sous une AOC à 5 € le kg. On en écoute parler partout de votre produit.*

Philippe : *Mais c'est que tu es jaloux on dirait. Il ne faut pas croire, ça ne s'est pas fait tout seul. Cela fait 20 ans que nous nous sommes engagés dans cette démarche.*

Gérard : *Je ne remets pas votre investissement en cause mais ce que je veux dire c'est que toutes les conditions étaient réunies sur votre territoire. Vous avez une herbe de grande qualité et puis ça fait des dizaines d'années que vous engraissez les animaux, forcément vous avez développé des savoir-faire et des pratiques, c'est normal.*

Philippe : *C'est vrai, notre territoire semble favorable mais tu oublies deux choses importantes qui ont fait la différence. Tout d'abord nous avons construit un réseau solide, on a intégré au collectif d'éleveurs, des acteurs politiques, scientifiques et techniques. On a développé des relations de confiance avec les membres de la filière, les bouchers et les abatteurs entre autres. On s'est bien entouré et aujourd'hui on peut se prévaloir d'avoir une petite filière de valorisation qui marche bien et qui nous permet de gagner notre vie. Tu parlais de promotion tout à l'heure, c'est la seconde clé de notre réussite car en valorisant notre produit, via nos traditions d'engraissement et nos savoir-faire, c'est tout le territoire que l'on a fait connaître. Or si on s'est battu pour cette démarche, c'est avant tout pour faire vivre notre territoire et maintenir l'élevage car dans les zones de moyennes montagnes comme les nôtres, l'agriculture est une activité vitale pour le maintien d'un tissu économique et social.*

Gérard : *J'en suis bien conscient mais dans notre situation tout est plus compliqué. On a essayé il y a dix ans de mettre en place une démarche collective de valorisation de la viande mais ça a échoué. Les éleveurs sur notre zone sont trop opportunistes et puis on a jamais eu l'habitude d'engraisser les animaux chez nous, on est un pays naisseur. C'est vraiment dommage car aujourd'hui on est dans une situation difficile, et d'ici une 20^{aine} d'années j'ai bien peur que nos fermes laissent place à la forêt. Et là, adieu le monde rural !*

Philippe : Attends, j'ai une idée, je vais te donner le contact d'une jeune femme qui est venue étudier notre AOP. Tout ce que je t'ai expliqué précédemment, c'est le résultat de son travail. Elle est doctorante et cherche à comprendre ce qui, sur un territoire donné, limite ou favorise le développement de filières de valorisation de la viande bovine. Si tu la contactes, elle pourra vous aider à comprendre les raisons de votre échec en pointant les conditions territoriales qui ont manqué voire bloqué la mise en place de votre filière. Elle pourra même vous donner des pistes pour relancer une initiative adaptée aux spécificités de votre zone.

Philippe : Merci, ça c'est une très bonne idée, je l'appelle ce soir. Qui sait, l'arrivée de quelqu'un d'extérieur pourra peut-être permettre d'enclencher une nouvelle dynamique. Et si nous allions trinquer à cette bonne nouvelle ? Avec les 90 centimes que tu gagnes de plus par kilo grâce à ton AOP, tu vas bien pouvoir m'inviter.

INTRODUCTION

La thèse s'inscrit dans le champ des recherches portant sur les interactions entre élevage et territoire. Nous nous appuyons sur la revue de littérature menée par Manoli et al. (2011), pour situer nos travaux. Ceux-ci s'ancrent plus particulièrement dans l'une des trois thématiques identifiées par les auteurs, considérant les systèmes d'élevage comme « *des systèmes techniques enchâssés dans des collectifs et des sociétés humaines* ». L'enjeu est alors de relier les dynamiques d'élevage et le développement territorial. Les liens entre l'organisation spatiale et les dimensions sociales liées à l'activité d'élevage constituent une thématique importante en sciences sociales. Celle-ci cherche à comprendre les ressorts locaux des dynamiques des systèmes de production et des actions collectives. Malheureusement, la prise en compte de l'espace reste limitée comme le concèdent les auteurs : « *l'espace reste une abstraction et les particularités de l'utilisation de l'espace sont peu détaillées* » (Manoli et al., 2011). Afin de pallier ce manque, nous proposons d'ancrer notre travail en géographie, qui est la « *science des territoires, ou plus largement de l'organisation et de la différenciation de l'espace* » (Gumuchian et al., 2000, p.3).

Contrairement aux nombreuses recherches centrées sur les enjeux de l'élevage à l'échelle globale, d'un point de vue environnemental et alimentaire, notre questionnement se construit à une échelle plus fine, celle du territoire. Nous centrons notre regard plus précisément sur les zones de moyenne montagne où l'élevage est historiquement ancré, et œuvre à la construction de l'identité locale. Cette activité connaît malgré tout de nombreuses difficultés, expliquées en partie par les spécificités de ces zones et par les nombreux handicaps dont elles font l'objet. On pense aux conditions naturelles : climat, pente et altitude, qui accroissent les coûts de production et génèrent un morcellement du parcellaire et des difficultés de mécanisation ne permettant pas de produire des volumes suffisants pour pallier ces désavantages physiques. Sur ces espaces défavorisés, l'élevage d'herbivores s'est développé et adapté au cours du temps. Il joue un rôle majeur sur les territoires en tant que producteurs de services pour la société. En effet, cette activité est reconnue pour les différentes externalités positives qu'elle génère, d'un point de vue environnemental mais aussi économique et social en maintenant une population active sur le territoire, en contribuant à l'entretien de la biodiversité et en fournissant une alimentation de qualité (Rieutort et al., 2014). Cette reconnaissance effective du rôle de l'élevage herbivore se traduit à l'échelle de différentes institutions, dont la Région Auvergne qui a financé le projet en Sciences Humaines et Sociales dans lequel s'inscrit cette thèse.

En effet, la région Auvergne est une terre d'élevage, ayant des spécificités fortes en matière de production bovine. L'Auvergne est au 3^{ème} rang des régions françaises pour ce qui est du cheptel herbivore, avec 9% du troupeau national de vaches. Elle constitue également la première région productrice de viande bovine, en détenant plus de 12% du troupeau français de vaches allaitantes. Cette activité joue un rôle important dans l'occupation de l'espace et le

maintien des surfaces toujours en herbe, qui recouvrent 36% du territoire régional et représente 64% de la surface agricole utile (SAU) des exploitations. L'Auvergne constitue « la plus grande prairie de France ». L'élevage façonne les paysages emblématiques de l'Auvergne et œuvre à la construction de l'identité et l'attractivité du territoire. Le cheptel bovin allaitant auvergnat étant établi sur des races à viande, la production régionale est de très haute qualité (CESER Auvergne, 2014).

Malgré ses multiples intérêts, l'élevage bovin viande est face à de nombreuses incertitudes et une pluralité d'enjeux au niveau national mais surtout régional. En zones de moyenne montagne, l'activité est soumise à divers types de contraintes telles qu'une incapacité à produire l'alimentation suffisante pour permettre l'engraissement des animaux sur place. En effet, la ressource herbagère est dominante et peu de terres en altitude sont propices à l'implantation de cultures fourragères ou céréalières nécessaires à l'engraissement des bovins. Les élevages allaitants de la région sont donc majoritairement de type naisseur, c'est-à-dire orientés vers la production d'animaux maigres générant une faible valeur-ajoutée. Peu concurrentiel, la rentabilité de ce système de production pose question. Certains éleveurs proposent des réponses via la mise en place de stratégies de différenciation et de démarches de qualification territoriale, associant à la qualité des produits, les attributs du territoire. Plusieurs travaux montrent l'importance de la dimension collective au sein de ces démarches de différenciation des produits à travers l'association de divers acteurs de la filière et du territoire (Peyrache-Gadeau et al., 2008 ; Murdoch, 2000 ; Fort et al., 2007 ; Van Huylenbroeck et Mormont, 2001 ; Torre, 2006 ; Frayssignes, 2007 ; Roque et al., 2006).

Dans ce contexte où les démarches collectives de qualification de la viande bovine constituent une voie pour le maintien et le développement de l'activité d'élevage en Auvergne, nous nous questionnons sur les conditions favorisant ou, au contraire, limitant leur mise en place et leur développement. En d'autres termes, nous cherchons à mettre en lumière ce qui, au sein d'un territoire, limite ou favorise l'émergence d'une démarche collective. Nous étudions l'impact des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives de différenciation de la viande bovine. Pour ce faire, nous adoptons une posture de recherche mettant la pratique du terrain et la pluridisciplinarité au centre du travail de thèse.

Cette posture tire son origine d'un parcours personnel et scientifique très axé sur l'empirie. Ayant grandi au sein du monde agricole et plus particulièrement au cœur d'une exploitation spécialisée dans l'élevage de bovins allaitants, j'ai pu entendre depuis plusieurs années les inquiétudes des producteurs quant au maintien de leur activité. Ce n'est pas tant la production qui les questionne que les fluctuations de prix et les incertitudes quant aux modalités de commercialisation et de valorisation de leurs animaux. Si le collectif a dans le passé joué un rôle fondamental dans la structuration et la mise en marché des animaux, via la création de groupements et coopératives, ce ne semble plus vraiment le cas aujourd'hui. En effet, même si ces structures de plus en plus grosses et intégrées offrent des débouchés,

ceux-ci sont souvent peu rémunérateurs pour les éleveurs et ne tiennent pas compte des spécificités des productions. C'est pourquoi il m'a semblé pertinent d'interroger les nouvelles formes collectives de valorisation qui tendent à s'apposer aux modèles très structurés, en tant qu'alternatives au maintien de l'activité d'élevage sur les territoires défavorisés. Quelles formes prennent-elles, où se développent-elles, comment évoluent-elles dans le temps et dans l'espace ? Autant de questions auxquelles la thèse peut m'aider à répondre... mais de quelle manière ?

Premièrement, en allant voir ce qui se passe réellement sur le terrain et plus particulièrement à l'échelle de l'Auvergne. Se centrer sur un objet d'étude permet de contextualiser la théorie et de nourrir la réflexion à partir d'observations concrètes. Deuxièmement, en mobilisant l'ensemble des disciplines appréhendées lors de ma formation d'ingénieur agronome, c'est-à-dire en privilégiant une approche pluridisciplinaire. En effet, la question des interactions élevage et territoire ne peut être saisie uniquement que par la géographie et la dimension spatiale à laquelle elle fait référence. Il faut également faire appel à la sociologie pour s'intéresser à l'éleveur et à la société dans laquelle il s'inscrit ou à l'économie pour s'interroger sur les produits et les filières. Il est également nécessaire de mobiliser les sciences de gestion et de prendre en compte la dimension temporelle du phénomène social que l'on observe : la démarche collective (Cf. Figure 1, p. 21). Cette dimension est également indispensable pour appréhender le territoire, fait de temps et d'espaces. La proposition d'un cadre d'analyse associant approche processuelle et territoriale est le résultat de ces croisements disciplinaires et constitue un des apports de la thèse, au même titre que la mise en évidence de l'impact des conditions territoriales sur le développement de la démarche collective.

La posture évoquée ci-dessus se matérialise par un itinéraire méthodologique (Cf. Figure 2, p. 24) basé sur une démarche abductive. Cette dernière est reconnue comme l'une des trois formes d'inférence¹, au côté de l'induction et de la déduction. Elle s'appuie sur des allers-retours permanents entre le terrain et la théorie et la construction de l'hypothèse se fait au fur et à mesure des recherches. Comme l'explique Moscoso (2013), l'abduction est une démarche qui permet de préparer le travail empirique et de réduire le champ à étudier. En effet, l'abduction est basée sur l'idée que le chercheur, ayant des contraintes en temps ainsi que des limites financières, a tout intérêt à commencer par tester les hypothèses les plus simples et les plus économiques en fonction des cas nouveaux, parfois surprenants, qu'il aura pu identifier. Si ces dernières ne s'avèrent pas être pertinentes, il repartira sur un autre jeu d'hypothèses à évaluer. C'est un raisonnement par lequel le chercheur restreint dès le départ le nombre des hypothèses susceptibles d'expliquer un phénomène donné et qui lui permet d'entamer le chemin de la réflexion. L'abduction commence par une observation de faits et se conclue par la supposition d'un principe (Angué, 2009), c'est-à-dire une hypothèse.

¹L'inférence est une opération permettant de passer du principe à la conclusion.

L'abduction, en tant que méthode, n'est donc que le point de départ de la réflexion et se doit d'être combinée ensuite à la déduction et l'induction.

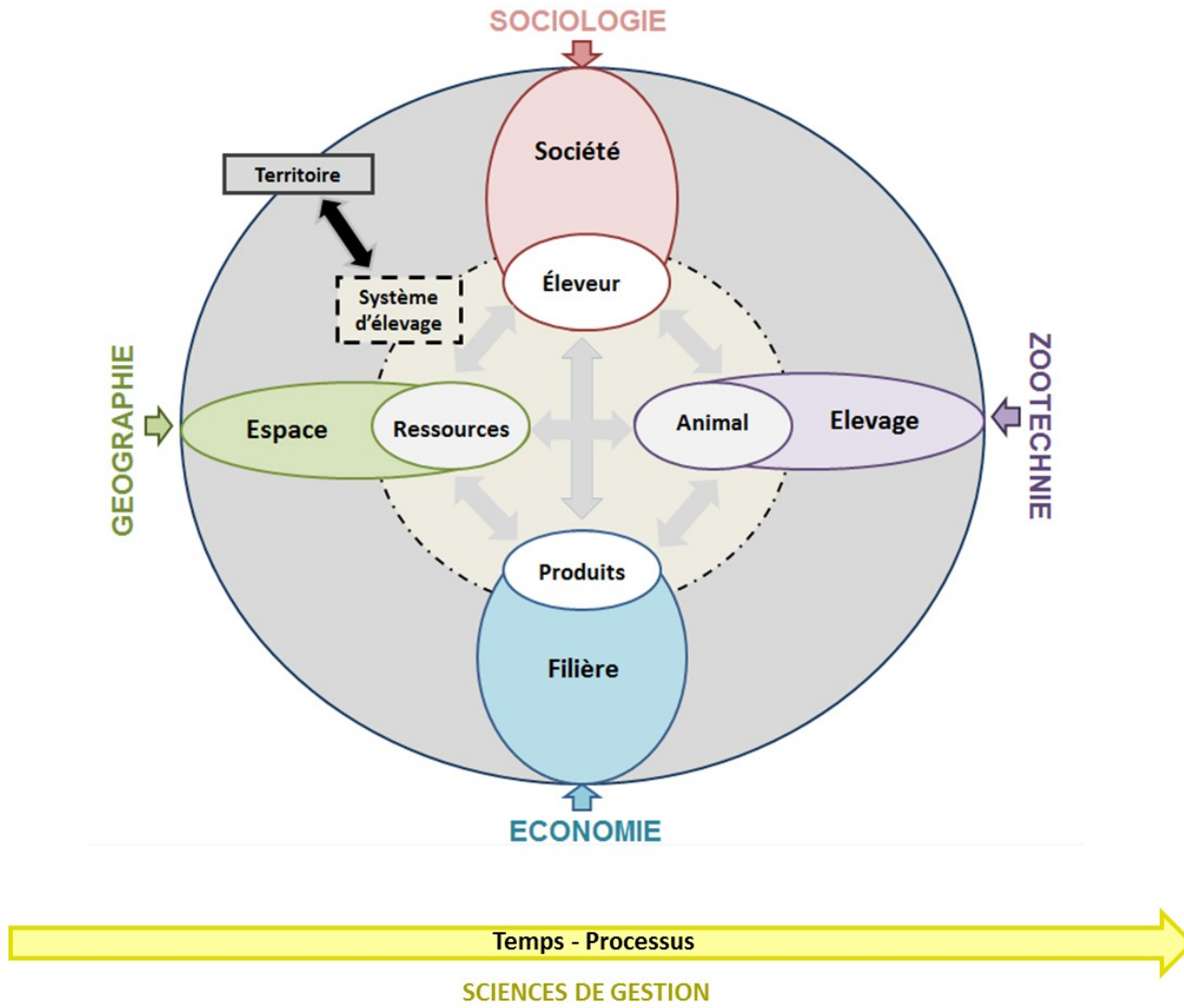


Figure 1 : Une approche pluridisciplinaire pour appréhender les liens entre élevage et territoire

C'est ce que David (1999) appelle le processus abductif correspondant à une boucle récursive abduction / déduction²/ induction³. Les trois étapes sont autonomes dans le sens où elles engendrent une méthodologie spécifique, menées à des temps différents et concernant des échelles d'analyses distinctes. À partir de ce que l'on voit et ce que l'on sait d'un phénomène surprenant, dans notre cas l'hétérogénéité des démarches collectives, on élabore une hypothèse qui sera ensuite appliquée à une étude de cas. En fonction de ce que l'on observe, on justifie ou non le bienfondé de cette hypothèse qui pourra ensuite être généralisée suite à de plus nombreuses observations. Notre raisonnement, représenté au travers de l'itinéraire méthodologique, est le fruit d'une construction pas à pas où chaque étape nourrit la suivante et questionne la précédente et où l'on retrouve en filigrane les trois étapes du processus abductif, la boucle abduction/ déduction/induction.

Les deux premières parties de l'itinéraire méthodologique fondent l'étape d'abduction puisqu'elles associent données de terrain et apports théoriques et cherchent à produire une ou des hypothèses concernant l'impact du territoire sur les démarches collectives. Le recours à la bibliographie fut nécessaire dans un premier temps pour définir les deux concepts clé que sont le territoire et la démarche collective (Partie 1 de l'itinéraire méthodologique, Cf. Figure 2, p. 24). Nous avons ensuite cherché à rendre ces concepts plus opérationnels. Cela passe d'une part, par la traduction des différentes dimensions du territoire sous forme d'indicateurs, définis par Dupriez et Vanderlinden (2009) comme des « *manifestations objectivement repérables et mesurables des dimensions d'un concept* » et d'autre part, par la réalisation d'un inventaire des démarches collectives de valorisation de la viande bovine à l'échelle de l'Auvergne. L'analyse statistique, mettant en relation indicateurs du territoire et formes de démarches collectives inventoriées, montre une forte hétérogénéité d'un territoire à un autre quant au nombre et à la nature de ces initiatives. Ce résultat a conforté l'intérêt de notre réflexion quant aux interactions entre le territoire et les démarches collectives (Partie 2 de l'itinéraire méthodologique, Cf. Figure 2, p. 24). Cependant, cette analyse présente une limite majeure : la dimension temporelle, inhérente au processus de mise en place des démarches collectives et des dynamiques territoriales, ne peut être appréhendée. Afin de pallier cette limite, nous faisons un retour sur la théorie en mobilisant le cadre de l'analyse processuelle, permettant de prendre en compte la dimension temporelle d'un phénomène social. Cette étape aboutit à la proposition d'une adaptation de notre cadre d'analyse à travers la combinaison de deux approches, processuelle et territoriale. Une hypothèse est alors formulée : **la démarche collective évolue sous l'influence d'une combinaison d'ingrédients territoriaux, qui se recompose tout au long du processus et dont le rôle varie au cours du temps**. L'énoncé de cette hypothèse marque la fin de l'étape d'abduction et de la seconde partie de l'itinéraire méthodologique (Cf. Figure 2, p. 24).

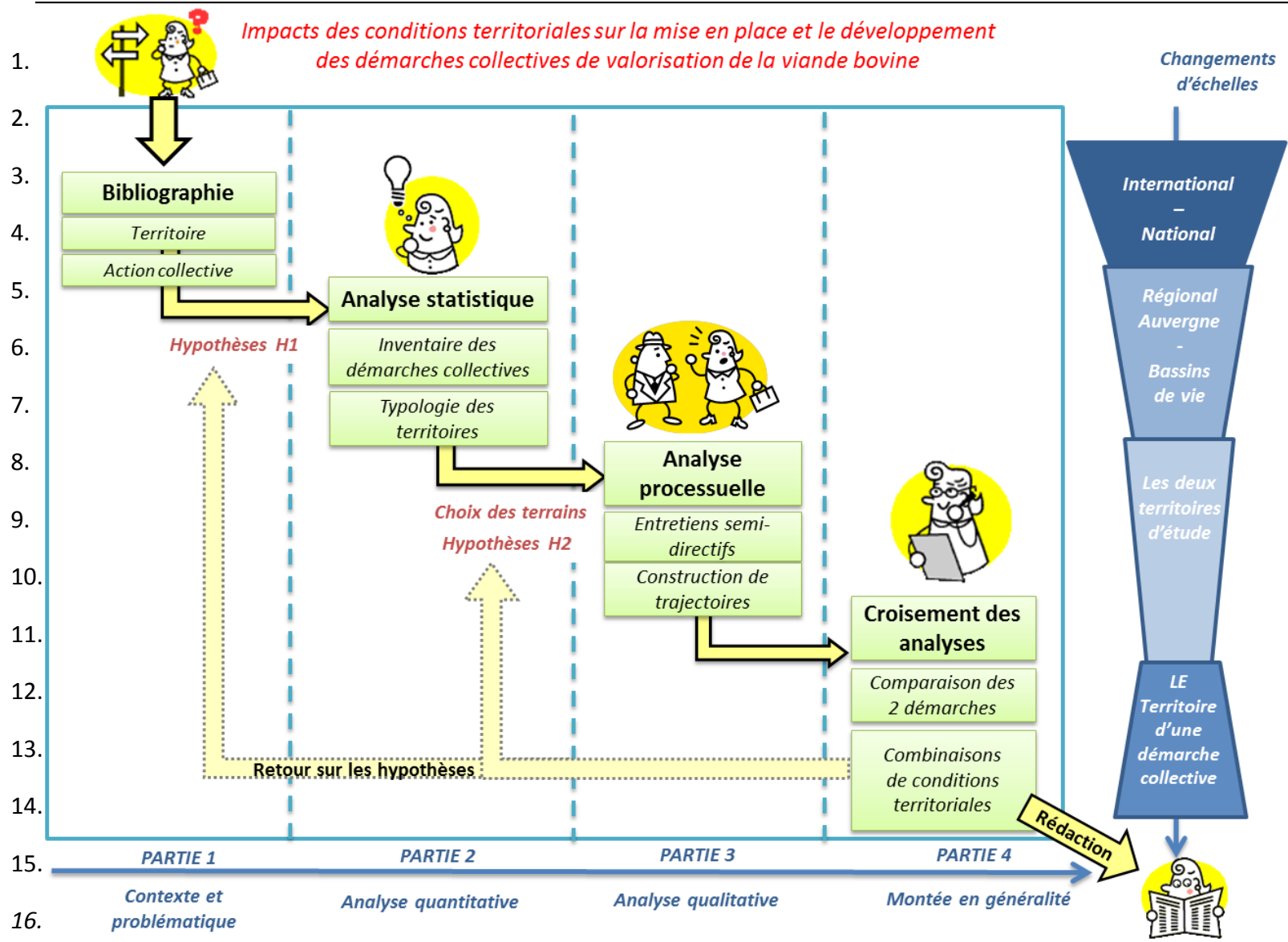
²Déduction : passage d'une information générale à une conclusion particulière.

³Induction : passage d'observations particulières à des lois générales

La construction du cadre d'analyse associant les dimensions spatiale et temporelle en combinant les approches territoriale et processuelle correspond à la seconde partie de notre raisonnement : la déduction. Elle permet de consolider le volet théorique afin de renforcer l'hypothèse et correspond à une sorte d'inter-étapes de l'itinéraire méthodologique, une sorte de « respiration ».

Pour vérifier l'hypothèse précisée lors de l'étape de déduction, une étude qualitative est engagée (Partie 3 de l'itinéraire méthodologique, Cf. Figure 2, p. 24). Cette étude de terrain est établie à l'échelle de deux démarches collectives et de leur territoire : l'AOP Fin Gras du Mézenc et l'Acajou des Volcans. L'observation des deux terrains d'étude est une phase charnière de notre raisonnement puisqu'elle permet de valider ou non nos hypothèses. Ce travail de terrain met donc fin à la déduction pour laisser place à l'induction. La conduite de ce travail qualitatif a nécessité l'élaboration d'une démarche particulière basée d'une part sur la collecte de données et plus précisément sur des entretiens semi-directifs, et d'autre part sur la construction de trajectoires des démarches collectives retenues pour l'analyse. La description détaillée de ces deux cas a donné lieu à une analyse comparative cherchant à faire émerger les modalités d'interactions communes aux deux démarches ou, au contraire, ayant une différence significative.

Cette comparaison est une passerelle vers la quatrième et dernière partie de l'itinéraire méthodologique (Cf. Figure 2, p. 24) dont l'intérêt est de monter en généralité et d'établir des règles générales concernant l'impact des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives. Cette ultime étape de notre travail se veut être également une prise de recul sur la manière dont a été conduite la thèse, d'un point de vue méthodologique mais aussi pratique et théorique.



17. Figure 2 : Itinéraire méthodologique de la thèse

18. ANNONCE DU PLAN

19. Notre thèse est composée de quatre parties. La première est consacrée à la contextualisation de notre recherche ainsi qu'au cadrage théorique. Dans le premier chapitre, nous nous centrons sur les enjeux du maintien de l'activité agricole et plus particulièrement de l'élevage en zones de moyennes montagnes et postulons que le développement des démarches collectives de valorisation des produits constitue une solution. Après avoir défini ce qu'est une « démarche collective », nous questionnons les conditions d'émergence et de développement de cette dernière, au regard de la littérature. Le rôle de certaines composantes territoriales étant mis en lumière par la bibliographie, nous consacrons le second chapitre à définir ce qu'est le territoire et proposons un cadre d'analyse qui l'appréhende comme un système, composé de trois dimensions en interaction : matérielle, idéelle et organisationnelle.
20. Afin d'opérationnaliser ce cadre d'analyse, nous consacrons la deuxième partie de la thèse à une analyse quantitative à l'échelle de la filière bovine allaitante auvergnate. Le troisième chapitre vise donc à caractériser cet objet d'étude au travers d'une présentation du territoire régional et de l'élevage bovin viande ainsi que d'un inventaire des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne. Ces données empiriques donnent lieu à une analyse statistique, au cœur de notre quatrième chapitre. Le but de celle-ci est de questionner les liens entre le nombre de démarches collectives sur un territoire et les caractéristiques de ce dernier via des indicateurs territoriaux. Un des résultats de cette analyse correspond à une typologie des territoires auvergnats concernant la dynamique de mise en place de démarches collectives de valorisation de la viande bovine, à partir de laquelle nous avons pu choisir et justifier nos deux terrains d'étude.
21. La troisième partie de la thèse s'appuie quant à elle sur une analyse qualitative et plus précisément processuelle. Le cinquième chapitre est donc consacré à la présentation de cette dernière ainsi qu'à la méthodologie qui lui est associée. Les chapitres 6 et 7 correspondent à une mise en pratique de l'analyse processuelle au regard des deux démarches collectives : l'AOP Fin Gras du Mézenc d'une part et l'Acajou des Volcans d'autre part. Pour chacune d'entre elles, nous décomposons la trajectoire de la démarche et mettons en évidence les éléments territoriaux en jeu dans son développement.
22. Enfin, la quatrième partie, dite de montée en généralité, s'appuie sur deux chapitres permettant une prise de recul et un regard croisé sur les résultats des analyses quantitative et qualitative ainsi que sur la bibliographie. Alors que le huitième chapitre met en évidence le poids et la temporalité des trois dimensions du territoire, le neuvième conclut sur le fait que la démarche collective peut être appréhendée comme un processus. Enfin, dans la conclusion générale, nous discutons de l'intérêt

de notre démarche méthodologique et des apports théoriques et pratiques de notre recherche.

23. PREMIÈRE PARTIE

24. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

25.

26. *Cette première partie positionne notre recherche dans un contexte à la fois empirique et théorique. Pour ce faire, le premier chapitre est consacré à la question de l'élevage en zones de moyennes montagnes et plus précisément aux démarches collectives de valorisation des produits.*

27. *Nous revenons dans un premier temps sur la définition des zones de moyenne montagne ainsi que sur les enjeux de durabilité de ces territoires, liés en particulier à l'activité d'élevage. Nous montrons qu'une des solutions porte sur la mise en place de démarches de valorisation des produits. Ces initiatives peuvent prendre des formes diverses selon les stratégies sur lesquelles elles s'appuient (qualité, origine, proximité ...), cependant toutes mettent en évidence le poids de la dimension collective. Ayant montré que ces démarches collectives de valorisation des produits constituent une solution au maintien de l'élevage en zones de moyenne montagne, nous questionnons les conditions de leur émergence et de leur développement. Pour ce faire, nous revenons tout d'abord sur la notion d'action collective, en mobilisant différentes disciplines telles que l'économie, la sociologie ou encore les sciences de gestion. Nous mettons en évidence que bien que la géographie ait peu abordé l'action collective, elle constitue une entrée pertinente pour étudier cet objet par la prise en compte de sa dimension spatiale. Après avoir donné notre propre définition de ce qu'est l'action collective et plus particulièrement la démarche collective, nous réalisons une revue de littérature concernant les conditions d'émergence et de développement de cette dernière. Les facteurs identifiés dans la bibliographie ayant comme particularités d'être liés à un contexte territorial particulier, nous formulons la question suivante : **Sous l'influence de quelle(s) combinaison(s) de facteurs territoriaux les démarches collectives de valorisation des produits évoluent-elles ?***

28. *Pour répondre à cette question de recherche, notre second chapitre tend à définir la notion de territoire, à travers la proposition d'un cadre d'analyse composé de trois dimensions : matérielle, idéelle et organisationnelle. Chacune d'entre elles est constituée de conditions territoriales en interaction, c'est-à-dire d'éléments qui limitent ou au contraire favorisent l'action coordonnée des hommes. Pour définir chacune de ces conditions territoriales, que sont les ressources, la proximité géographique et organisationnelle, l'identité territoriale et la territorialité ainsi que*

les acteurs et la gouvernance, nous mobilisons diverses disciplines et les combinons. Enfin, nous revenons sur la nécessité d'intégrer le temps dans la compréhension du territoire, celui-ci étant en perpétuelle évolution et construction. Ce retour sur la théorie nous permet de conclure sur le fait que le territoire peut être considéré comme un système et donc d'émettre deux hypothèses concernant l'influence des conditions territoriales sur la mise en place et le développement d'une démarche collective de valorisation :

*29. - d'une part, **que les conditions territoriales se recomposent, entraînant différentes combinaisons au cours du temps ;***

*30. - d'autre part, **que leurs rôles diffèrent selon les étapes du processus de développement de la démarche.***

I.

31. CHAPITRE 1

32. Les démarches collectives de valorisation des produits comme solution au maintien de l'élevage en zones de moyennes montagnes

33. Après avoir défini ce que l'on entend par zones de moyenne montagne, nous discuterons des enjeux du maintien de l'élevage sur ces zones défavorisées. Pour cela, nous reviendrons sur le poids de cette activité et les divers services qu'elle rend d'un point de vue environnemental mais également économique et social. Nous questionnerons également la pérennité de cette activité et montrerons qu'une des solutions pour garantir son maintien, porte sur la valorisation des produits et plus particulièrement sur la mise en place de démarches collectives de différenciation. Ce constat nous amènera donc à définir dans un second temps la notion d'action collective et plus particulièrement les conditions d'émergence et de développement de ces dernières.

I. Les enjeux de l'élevage en zones de moyenne montagne

34. L'élevage, comme l'ensemble de l'agriculture, a subi une évolution à deux vitesses depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale avec la mise en place de la Loi d'Orientation Agricole du 5 août 1960 ainsi que la Politique Agricole Commune. Basé sur la modernisation et le productivisme, ce modèle n'a pas tenu compte des caractéristiques des territoires sur lesquels il s'ancrait, ce qui a donné lieu à de fortes disparités entre les espaces productifs (Hirczak et Mollard, 2005). On retrouve d'une part les zones agricoles qui ont joué et jouent encore le jeu de la concurrence par les coûts et les volumes, du fait d'une industrialisation soutenue et de l'autre, des espaces qui n'ont pu suivre une logique de productivité. C'est le cas des zones de moyenne montagne, qui sont confrontées à des difficultés d'ordre technique, économique ou encore sociale. Sur ces zones, de nouveaux modèles, qualifiés d'alternatifs, émergent en complément du modèle productiviste traditionnel (Wampfler, 1994). Ceux-ci s'inscrivent dans une dynamique de durabilité, considérée par certains comme un nouveau contrat social offert aux agriculteurs (Landais, 1998).

35. I.1 Les apports de l'élevage aux zones de moyenne montagne

36.I.1.1 Les caractéristiques des zones de moyenne montagne

37. Les territoires de moyenne montagne ont fait l'objet de nombreuses études, qui chacune à leur tour ont tenté de reconnaître leurs spécificités (Diry, 1995 ; Rieutort, 1997 ; Gumuchian, 1984 ; Veyret et Veyret, 1962). Cependant du fait d'une importante diversité, aucune définition scientifique stricte n'a pu être établie. Seuls des critères physiques, historiques ou socio-économiques ont été mis en évidence, au travers de quatre éléments : l'altitude, le relief, le climat ainsi que le genre de vie humain (Veyret et Veyret, 1962), qui se doivent d'être appréhendés conjointement.

38.

39. Les moyennes montagnes renvoient donc tout d'abord à une altitude, dont les limites restent floues (Gumuchian, 1984), s'élevant sous nos latitudes entre 500 et 1800 mètres. En raison de l'élévation de ces massifs, des critères liés au relief peuvent être admis mais là aussi se cache une forte hétérogénéité entre espaces pentus tels que des grands versants ou les gorges et des zones qui « *s'étalent plus qu'elles ne s'élèvent* » (Fel, 1962) comme les plateaux par exemple. Cette topographie est source de handicaps pour l'activité agricole, puisqu'elle limite la mécanisation et provoque de l'isolement, du fait des difficultés de circulation (pentes et vallées encaissées), aggravées en hiver (chutes de neige et phénomène de « *tourmente* » sur les hauts plateaux ventés). Il en va de même pour le climat, qui même s'il peut varier d'une zone de moyenne montagne à une autre en fonction de la latitude, est reconnu pour sa rudesse. En effet, celui-ci se caractérise par des périodes de gel, un enneigement abondant ainsi que des températures extrêmement basses (Rieutort, 1997).

40. Du point de vue réglementaire, un classement des communes en zone de montagne a été établi à l'échelle nationale (Article 18 du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999) (Cf. Annexe 1, p. 331). Selon la DATAR (2014), les zones de montagne se caractérisent par « *des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux* ». Tous ces handicaps cumulés, pente, rigueur du climat, morcellement et isolement ont des conséquences directes sur les modes de vie et les activités. Il faut noter, d'une part, le déclin de la population sur ces zones de moyenne montagne, dû à l'exode rural mais également à un déficit naturel. Même si certains espaces ont connu une reprise démographique à partir des années 1980 (Cognard, 2001), nombreux sont ceux où la densité de population reste faible et semble alarmante avec moins de 20 habitants/km². Ces inconvénients génèrent également des difficultés d'ordre économique, avec de moindres richesses produites ainsi qu'une perte d'actifs. En vue de ces contraintes, les zones de montagne font partie intégrante des zones défavorisées, établies par la

directive communautaire du 28 avril 1975 (DRAAF Auvergne., 2014). Sur ces territoires pentus de montagne, où ne pousse que de l'herbe, les herbivores sont souvent les seuls utilisateurs de l'espace (Rieutort et al., 2014) ; c'est pourquoi il est nécessaire de se poser la question du maintien de l'élevage sur ces zones.

41.I.1.2 La place de l'élevage en zones de moyenne montagne

42. Sur ces zones, l'agriculture s'est adaptée aux contraintes du territoire mais également aux politiques de modernisation. Les systèmes de production ont été simplifiés, au profit d'une spécialisation vers l'élevage de bovins, d'ovins, d'équins voire de caprins du fait de l'omniprésence de la ressource herbagère (Rieutort, 1997 ; Diry, 1995). Grâce au pâturage, les élevages d'herbivores permettent de valoriser les surfaces toujours en herbe, recouvrant en moyenne plus des deux tiers des zones de montagne.
43. D'après le dossier de la Chambre d'Agriculture « *Agriculture et Montagne, une relation à haute valeur-ajoutée* » (Cloye, 2010), quelques chiffres peuvent être avancés concernant le poids de l'élevage sur ces zones de montagne. Trois exploitations sur quatre sont donc spécialisées dans l'élevage, principalement pour la production de lait ou de viande. Si l'on se focalise sur la production allaitante, une exploitation sur deux est en élevage bovin et une sur quatre en élevage d'ovins. Ces chiffres varient en fonction des grands massifs, plus ou moins orientés vers certaines productions. Alors que l'élevage laitier se retrouve principalement dans le Jura, les Alpes du Nord et les Vosges, la production de viande se concentre en Corse, dans les Pyrénées ou encore dans les Alpes du Sud. Le Massif central se positionne de manière intermédiaire entre ces deux productions, étant reconnu d'une part pour ces fromages sous signes officiels de qualité mais également ses races à viande tels que la Salers, la Limousine ou bien l'Aubrac.
44. Sur ces territoires de montagne, l'élevage est donc une activité indispensable permettant de répondre à diverses attentes d'ordre environnemental, économique ou social.

45.I.1.3 Le rôle de l'élevage en termes de développement durable des territoires de moyenne montagne

46. Alors que le modèle « productiviste », est montré du doigt concernant sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre (équivalent à 18% à l'échelle internationale selon le rapport *Livestock's Long Shadow*) (Steinfeld, 2006)) ainsi que la pression qu'il exerce sur les ressources naturelles, l'activité d'élevage en zones défavorisées est reconnue pour les « services » positifs qu'elle rend en contribuant au développement économique et social de ces territoires ainsi qu'en préservant l'environnement.
47. En effet, il est établi que l'élevage peut avoir un impact positif sur l'environnement (Le Roux et al., 2008) à travers l'entretien des puits de carbone, d'une part. Le stockage du carbone au sein des prairies permet de compenser une partie des émissions de

gaz à effet de serre, imputées à l'élevage (Dollé, 2009). Selon les auteurs, cette compensation peut s'échelonner entre 5 et 50% des émissions en fonction de l'importance des surfaces en herbe et des haies au sein du système de production. L'omniprésence des prairies et des bords de champ tels que les haies ou les fossés en zones de montagne œuvre d'autre part à la conservation des réservoirs de biodiversité (Millenium Ecosystem Assessment., 2005) ; la flore et la faune trouvent au sein de ces habitats, des structures favorables pour vivre et se développer. Enfin, l'élevage en zones de montagne favorise le maintien de paysages ouverts et d'une mosaïque paysagère propre à chaque territoire en évitant la spécialisation et le repli dans les zones les plus productives (Deuffic, 2005). En effet, en plus des inconvénients que cela génère du point de vue physique, les conséquences de la fermeture des paysages portent également sur la sphère sociale comme l'expliquent les auteurs : « *L'état final d'enforestation conduit à la fermeture du milieu [...] et à terme, cette évolution se traduit par le déplacement des activités humaines hors de ces zones* » (Hill et al., 2000).

48.

49. Au-delà des considérations environnementales, l'activité d'élevage participe au maintien d'un tissu social. La vitalité rurale est permise par la population sédentaire constituée en partie d'acteurs du monde agricole et de leurs familles. En effet, ceux-ci participent à faire vivre les commerces et les services comme le souligne Chassany (1994) : « *le développement local touche essentiellement les activités agricoles. La réactivation sur des bases nouvelles d'une vie sociale locale, [...], créera simultanément des conditions favorables au maintien, voire à l'extension du secteur artisanal et des services* ».

50.

51. Selon Ryschawy et al. (2013), l'élevage permet également de faire perdurer un patrimoine ainsi qu'une identité culturelle. Pour ces auteurs, cela peut passer par la conservation des races bovines françaises, de produits traditionnels ou encore par le développement de l'agritourisme et la mise en place de signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). L'ensemble des bouquets de services rendus par l'élevage au niveau des territoires défavorisés rend compte de l'intérêt de cette activité et la nécessité de son maintien sur ces espaces (Ryschawy et al., 2013).

52.I.1.4 La pérennité de cette activité en zones de moyennes montagnes

53. L'agriculture de moyenne montagne, et plus particulièrement l'élevage, semblent donc répondre en partie aux attentes du développement durable du point de vue social et environnemental ; les impacts sont plus mitigés en termes économiques, ce qui pose la question de la pérennité de cette activité. En effet, cette dernière est très dépendante des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), dont la réforme a généré dans les années 1990 un Plan de Développement Rural National dont l'objectif était de revitaliser les zones rurales en prenant en compte leurs diversités afin de

contrer l'exode rural, la baisse des revenus agricoles ainsi que les impacts négatifs causés à l'environnement (Tchékémian, 2004). On compte par exemple l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) ainsi que des Mesures Agri Environnementales herbagères (MAE) telle que la Prime Herbagère Agro-Environnementale, qui ont pour objectif de soutenir financièrement les exploitations d'élevage basées sur l'herbe, dans la préservation des milieux et le maintien d'un tissu économique et social (Allaire et al., 2009).

54.

55. Bien que ces aides œuvrent en partie au maintien des exploitations agricoles en zones difficiles, au travers d'une compensation des handicaps, des difficultés économiques restent prégnantes comme l'explique Jean-Paul Diry (1995) : « *les moyennes montagnes résistent mal à la concurrence d'autres régions en raison de la majoration des coûts de production* ». Ceux-ci s'expliquent, selon l'auteur, par une durée d'hivernage plus longue qu'en plaine, des quantités de fourrages naturels qui s'amenuisent en altitude, un manque de production de céréales ainsi que des investissements lourds pour la construction et le fonctionnement des bâtiments d'exploitation. Les éleveurs n'ayant pas l'alimentation nécessaire pour finir les animaux sur la ferme, ceux-ci se spécialisent dans la filière maigre, peu rémunératrice. Ensuite, les animaux quittent ces exploitations pour être engraisés dans des structures spécialisées principalement à l'étranger (Italie, Espagne, etc.). Pour maintenir un minimum de valeur-ajoutée sur les territoires de montagne, les éleveurs se tournent donc vers les stratégies de démarcation des produits.

56.

57. En effet, les éleveurs de moyennes montagnes, n'étant peu ou pas concurrentiels au sein du modèle productiviste initié dès les années 1960, développent un nouveau mode de production basé sur une logique de qualité (Allaire et Sylvander, 1997) et adapté aux spécificités de la zone, comme le souligne Diry (1995) : « *Il est possible de contourner le handicap naturel par des créneaux à haute valeur ajoutée. En agriculture, la quête d'une véritable qualité, grâce à des productions festives, labellisées ou bénéficiant d'une appellation d'origine, est une direction possible* ».

58. I.2 Des solutions possibles pour l'élevage de moyenne montagne : les démarches collectives de valorisation des produits

59. Ce nouveau mode de production alternatif, qualifié de « post-productiviste » pour certains (Ilbery et al., 2005) et défini comme un « *modèle basé sur des productions agricoles et d'élevage de qualité, associées à un lieu ou un territoire de référence, obtenues selon des critères écologiques ou durables de l'exploitation de la terre* » (Armesto Lopez et Lois Gonzales, 2007), vient coexister avec le modèle productiviste encore en place. D'après les travaux de Murdoch et Miele (1999), ces deux modèles

se distinguent l'un de l'autre par leurs systèmes de production – commercialisation. Alors que le premier est basé sur des réseaux standardisés et industrialisés suscitant une « déterritorialisation » des productions, le second s'appuie sur la spécialisation et la relocalisation des produits dans leurs territoires d'origine. En effet, dans le premier cas les exploitations ont tendance à s'insérer dans des filières hors de la zone de production, ce qui réduit l'ancrage territorial du produit ; alors que dans le second, les agriculteurs s'orientent vers des stratégies favorisant la qualité et le lien au territoire (Mollard, 2005) afin de combler leur retard de compétitivité.

60.

61. Cela vient conforter les conclusions de Jean-Paul Diry (1999) sur l'existence de deux segments ; l'un basé sur la concurrence par les coûts et les volumes au travers d'une production de masse à prix réduits et de l'autre, une recherche de valorisation du produit en mettant en évidence le milieu naturel et humain dont il est originaire. Cela passe par des logiques de différenciation et de reterritorialisation de la production (Rieutort, 2009). Ces deux modèles antagonistes ne sont cependant pas indépendants, ils coexistent au sein de nombreuses exploitations situées en zones défavorisées. C'est tout du moins le constat que fait Wampfler (1994) dans ses travaux en mettant en évidence que les démarches innovantes se font en complément d'une production traditionnelle et qu'elles ne cherchent pas à remettre en cause le modèle sectoriel dans son ensemble, mais plutôt à l'aménager.

62. Ces démarches innovantes de différenciation et de valorisation du produit par la qualité et l'origine semblent donc constituer une piste pour le maintien de l'élevage en zones de moyennes montagnes, en complément du modèle traditionnel toujours en place. Sauvée et Valceschini (2004), expliquent : « *la qualité est au cœur d'une nouvelle dynamique de concurrence dans le secteur agro-alimentaire* » (p.186), où il ne suffit plus seulement de réduire les coûts et les prix de vente mais bien de démarquer le produit en fonction de ses caractéristiques, de son image ou bien des particularités de sa localisation. Les processus de différenciation des produits laissent entrevoir une grande diversité, que nous allons tenter de synthétiser en reprenant différentes classifications issues de la littérature.

63.1.2.1 Les démarches de différenciation par la qualité

64. Selon Allaire et Sylvander (1997), la spécification des produits par la qualité peut passer par deux voies d'innovation ; d'une part fonctionnelle et d'autre part identitaire. Alors que la première se fait en fonction d'attributs matériels basés sur la qualité intrinsèque du produit (caractéristiques scientifiques, techniques : taux protéines ...), la seconde mobilise des attributs immatériels en référence à l'expérience gustative et émotionnelle (attributs hédonistes, politico-éthico-culturels).

65.

66. Ces deux voies d'innovation peuvent être mobilisées du côté de l'offre ou de la demande d'une part pour valoriser les caractéristiques distinctives du produit ou du

mode de production, on parlera alors de segmentation stratégique ou bien pour répondre aux attentes spécifiques de consommateurs, on parlera alors de segmentation marketing (Sauvée et Valceschini, 2004). Cette dernière s'appuie par exemple sur la mise en place, par les acteurs de l'aval, de Marques de Distributeurs. Comme son nom l'indique, les MDD sont des produits vendus sous la marque d'une enseigne. Elles permettent à cette dernière « *de se différencier de la concurrence en construisant une offre adaptée à la typologie de sa clientèle et de mieux résister aux pressions des grandes marques* » (Breton, 2004).

67.

68. Au contraire, la segmentation stratégique se fait par les acteurs de l'amont au travers de certifications officielles de qualité, qui recouvre une dizaine de signaux différents dont les plus connus sont les « signes d'identification de la qualité et de l'origine », au nombre de six (SIQO).

70. **L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)**, a été créée pour protéger certains terroirs et leurs produits (Raynaud et Sauvée, 2000). Celle-ci est basée sur la délimitation d'une zone géographique, à partir de laquelle le produit tire sa typicité et son authenticité. Elle permet à la fois de garantir l'origine du produit mais également les traditions et/ou savoir-faire sur lesquels il s'appuie. **L'Appellation d'Origine Protégée (AOP)** constitue une déclinaison sur le plan européen de l'AOC. La production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une même aire géographique. Cette appellation introduite en 1992 a été accompagnée d'un autre signe de qualité : **l'Indication Géographique Protégée (IGP)**, qui rend compte d'un lien entre un produit et un lieu, sans pour autant qu'il en soit issu. Ce dernier ne tire de la zone que sa notoriété. L'IGP est devenue un signe complémentaire aux labels et certificats de conformité souhaitant indiquer la provenance géographique du produit (Allaire et Sylvander, 1997 ; Valceschini et Torre, 2002).

71. Le **Label Rouge** constitue également l'un des six signes d'identification. Datant des années 1960, ce dernier reconnaît la qualité supérieure d'un produit agricole ou d'une denrée alimentaire, du fait qu'il répond à un ensemble de spécificités établies dans un cahier des charges. Dans un tout autre registre, on retrouve le **label Agriculture Biologique (AB)** basé sur les modes de production et plus particulièrement sur des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé animale. Enfin, le dernier signe officiel de qualité correspond à la **Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)**, anciennement appelée Attestation de Spécificité datant de l'année 1992. Comme pour le label Bio et Rouge, l'origine géographique n'a pas d'importance ; toute la spécificité du produit provient de la manière dont celui a été préparé et plus particulièrement de la recette traditionnelle utilisée.

72.

73. Outre ces six premiers signes, d'autres outils de différenciation existent telles que les **mentions valorisantes** avec la dénomination « Montagne » par exemple. Cette dernière garantit que le produit est issu d'une aire géographique située en montagne et que toutes les étapes de son élaboration, de la production au conditionnement en passant par l'alimentation, ont lieu dans cette zone. On peut noter également l'existence de la **Certification de Conformité Produit (CCP)**, mode de valorisation de la qualité basé sur la mise en évidence d'au moins deux caractéristiques spécifiques qui doivent être significatives, objectives et mesurables telles qu'un pourcentage précis de céréales dans l'alimentation ou bien l'élevage en plein air.

74.

75. Suite à cette présentation des différents signaux de qualité, nous proposons une distinction plus large avec d'un côté, les démarches de qualification basées sur le mode de production et/ou les caractéristiques objectives du produit (Label Rouge, AB, CCP ...) et de l'autre les démarches de qualification territoriale qui associent au produit les attributs des territoires (AOC, IGP, mentions valorisantes) (Barham, 2003 ;

Ilbery et al., 2005 ; Muchnik et Canada, 2011). Ce second type de démarche de différenciation correspond au modèle de qualité territorialisée de type AOC, défini par Pouzenc et al. (2007).

76.I.2.2 Les démarches de valorisation et le lien au territoire

77. Le lien au territoire est un élément de valorisation dont d'autres démarches se sont saisies, non plus pour différencier la qualité du produit mais pour situer la dynamique des acteurs. On retrouve par exemple le modèle panier de biens territorial (Pouzenc et al., 2007), résultat d'une dynamique collective initiée par des institutions publiques qui cherchent à regrouper sous une même marque un ensemble de produits issus d'un territoire dont les limites correspondent au découpage institutionnel tel que les Parcs Naturels Régionaux, les Pays ... Comme l'expliquent les auteurs, la marque territoriale vise à associer à chaque produit du panier, l'image supposée positive du territoire. Un autre modèle mis en évidence, porte sur la recherche de proximité entre producteurs et consommateurs au travers d'un modèle que les auteurs qualifient de solidaire, via les AMAP ou le commerce équitable (Pouzenc et al., 2007). Ce modèle s'appuie sur la création de « proximité » socio-spatiale entre acteurs (Deverre et Lamine, 2010 ; Hinrichs, 2000).

78.

79. Ces deux types de démarches ont pu être repérées également lors du projet européen COFAMI⁴ (Schermer et al., 2011 ; Knickel et al., 2008), basé non pas sur des démarches de différenciation mais sur des actions collectives de valorisation des produits. Les auteurs parlent respectivement de « marques régionales pour la commercialisation d'une gamme de produits et de services » et de « relations directes producteur/consommateur ».

80.I.2.3 Un point commun entre toutes : la dimension collective

81. Malgré les différences de dénomination, l'ensemble de ces démarches de différenciation semblent se rassembler sur un point : l'importance de la dimension collective. Celle-ci repose d'une part sur les membres de la filière : producteurs, transformateurs mais également sur des individus appartenant à d'autres sphères : politique, technique, économique. C'est pourquoi Murdoch (2000) ne s'intéresse plus seulement aux relations verticales mais horizontales, intégrant des acteurs ou structures non agricoles. En effet, les démarches de différenciation sont le fruit d'une collaboration entre divers acteurs, institutionnels, professionnels (Fort et al., 2007), poursuivant des objectifs complémentaires voire un but commun (Van Huylenbroeck et Mormont, 2001 ; Murdoch, 2000 ; Torre, 2006). C'est ce qu'explique Frayssignes

⁴Le projet "Encouraging collective farmers marketing initiatives" (COFAMI) a pour objectif d'identifier les facteurs sociaux, économiques, culturels et politiques qui entravent ou rendent possible le développement de ces initiatives.

(2007) au travers de l'exemple des AOC fromagères qui suscitent l'engouement à la fois des élus locaux et des organismes de développement tels que les Parcs Naturels Régionaux et les professionnels du tourisme cherchant à développer leur territoire. Il en va de même pour les organisations professionnelles agricoles, qui souhaitent maintenir un bassin de production dynamique en vue d'installer de nouveaux agriculteurs et de garder les exploitations en place. L'intégration, au sein du réseau, des acteurs de la recherche est également soulignée, principalement dans le cadre de démarches basées sur des labels d'origine : « *ces relais dans la recherche paraissent aujourd'hui nécessaires pour attester la qualité et la différenciation du produit* » (p.119) (Roque et al., 2006). On peut penser également au sein de ces collectifs à la société locale, qui voit dans ces démarches la possibilité de consolider l'identité territoriale.

82.

83. Ces conclusions vont dans le sens des travaux de Pouzenc et al. (2007), qui montrent que bien que « *les producteurs agricoles ont longtemps été les principaux acteurs de la qualification territoriale de leurs produits, ils ont été rejoints voire supplantés dans cette fonction par les autres acteurs des filières agro-alimentaires (industriels, distributeurs et publicitaires), par les collectivités territoriales et, de plus en plus, par « les consommateurs » eux-mêmes* ». D'après ces travaux, il semble que le modèle de coordination strictement technico-économique s'amenuise au profit d'une logique socio-territoriale, mêlant des acteurs de différents horizons.

II. Cadrage théorique : retour sur la notion d'action collective et ses conditions d'émergence et de développement

84. Les démarches collectives de différenciation de la qualité faisant apparaître différentes formes de coordination entre acteurs, nous opérons dans cette seconde section un retour sur la notion d'action collective au travers d'un corpus théorique associant plusieurs disciplines. De plus, ayant montré précédemment que ces démarches collectives de différenciation jouent un rôle favorable dans le développement des territoires de moyenne montagne, par le maintien de l'élevage (Frayssignes, 2007 ; Fourcade, 2006 ; Hinrichs, 2000 ; Ilbery et Kneafsey, 1998), nous nous interrogeons sur leurs conditions d'émergence et de développement.

85. II.1 L'action collective au regard des sciences humaines et sociales

86. La notion d'action collective a fait l'objet de nombreuses études et engendré diverses définitions selon la discipline dans laquelle elle s'inscrit (Narrod, 2009). Ce sont principalement l'économie, la sociologie ainsi que les sciences de gestion qui

constituent les disciplines les plus avancées sur ce sujet, au contraire de la géographie qui s'est peu penchée sur cet objet d'étude.

87.II.1.1 L'action collective vue par l'économie

88. L'économie est l'une des premières disciplines à s'être saisie de la question de l'action collective, avec comme particularité majeure de ne pas entrer par l'action mais par l'organisation et la théorie de la décision (Sabourin, 2003). Pour Olson (1978), l'action collective doit être associée à la notion d'organisation, dans le sens où elle défend les intérêts de ses membres et recherche l'apport de biens communs. Selon lui, l'action collective est organisée en vue d'un but commun correspondant à l'apport d'un bien collectif, au contraire de tous les autres biens privés qui peuvent être fournis par des actions individuelles. Dans ses travaux, Olson part du principe que le comportement des individus est rationnel et qu'ils n'agissent qu'en fonction d'un calcul coûts/avantages. Si l'individu ne trouve pas un intérêt personnel dans l'action, il ne participera pas ou bien prendra la place de « passager clandestin » en recueillant les bénéfices de l'action sans s'y associer. Olson (1978) met donc en avant que l'action collective ne se développe pas spontanément puisque les individus fonctionnent selon leur propre rationalité et qu'il est donc nécessaire que l'action soit organisée.

89. Par la suite, les travaux portant sur l'action collective en économie ont été marqués par Ostrom (1990), pour qui l'objet de l'action collective correspond à la résolution de dilemmes sociaux liés à l'interdépendance des acteurs et des institutions ainsi qu'à la gestion d'un bien commun. Plus largement, elle s'interroge sur la manière dont un groupe d'individus en situation d'interdépendance, s'organisent et se gouvernent pour obtenir un bénéfice commun alors que tous sont confrontés au quotidien à des tentations individuelles. Contrairement à Olson, Ostrom considère que la rationalité de l'acteur est limitée puisqu'il n'a accès qu'à une partie de l'information et évolue dans un contexte où règnent de multiples incertitudes (sociales, économiques...).

90.II.1.2 L'action collective vue par les sciences de gestion

91. Si l'on réalise un rapide éclairage de l'action collective au travers des sciences de gestion, il apparaît que c'est l'intention collective d'atteindre un but partagé qui est mise en avant (Paus et Reviron, 2010). Cela va dans le sens des travaux de Catherine Macombe (2009) qui défend l'idée que « *c'est la recherche intentionnelle d'un surplus collectif qui distingue l'action collective de la simple addition d'actions individuelles* » (p. 282). Alors que pour ces auteurs la notion d'organisation n'est pas centrale, pour Pivot (2005) elle semble essentielle puisqu'il définit l'action collective comme une construction sociale basée sur une organisation entre participants. Selon Alexandre-Bailly et al. (2006) l'organisation doit être vue et définie comme « *un groupe humain structuré par une action collective* », cette dernière étant la raison d'être du groupe.

Cette notion d'organisation a été également très développée en sociologie, notamment à travers les travaux de Crozier et Friedberg.

92.II.1.3 L'action collective vue par la sociologie

93. Crozier et Friedberg (1992) ont tenté de comprendre comment l'organisation permettait d'assurer la coopération entre les individus, cette relation de coopération étant au cœur des recherches en sociologie. La définition de cette dimension organisationnelle est primordiale pour Friedberg, puisque, selon lui, elle est responsable du développement et de l'efficacité des actions collectives (Friedberg, 1997). Bien que ces deux notions « organisation » et « action collective » aient été traitées longtemps séparément avec d'un côté, une action qui relève du calcul et d'une rationalité instrumentale et de l'autre, d'une logique affective basée sur une solidarité perçue et exercée, l'auteur souligne l'importance de faire converger ces deux notions : *« il n'y a pas d'action collective un tant soit peu durable qui ne produise un minimum d'organisation et qui ne génère à terme un noyau organisationnel plus ou moins formalisé »* (Friedberg, 1997).
- 94.
95. Derrière la notion d'organisation apparaît celle d'acteur, défini comme un individu qui agit et pose les finalités de son action, dont les objectifs sont toujours intentionnels et stratégiques selon Crozier et Friedberg (1992). Tout comme Ostrom, ces auteurs défendent l'idée que l'acteur stratégique porte une rationalité limitée et cela pour deux raisons. Premièrement, l'acteur a une connaissance incomplète des possibilités qui s'offrent à lui et de leurs conséquences puisqu'il n'a accès qu'à une partie de l'information. Deuxièmement, l'acteur n'a pas toujours la capacité d'optimiser son choix, il se contente alors d'une solution satisfaisante qui répond à ses critères de satisfaction et d'acceptation ; mais dont la rationalité reste limitée (Simon, 1982). La stratégie de l'acteur ne répond pas seulement à des objectifs clairs, elle correspond à un jeu au sein de l'organisation où l'acteur doit à la fois saisir des opportunités et agir en échappant à des contraintes fixées par les autres et qui existent à un instant t au sein du contexte d'action. Le comportement de l'acteur sera alors le résultat de l'interaction entre le contexte et ses formes de socialisation, c'est-à-dire ses expériences, ses normes et ses valeurs.
- 96.
97. Dans la continuité des recherches sur les organisations, certains sociologues se sont penchés plus particulièrement sur l'analyse des réseaux sociaux (Lazega, 1994), qui éclairent la notion d'action collective. Selon Lazega (1994), le réseau social se définit comme *« un ensemble de relations d'un type spécifique entre un ensemble d'acteurs »* (p. 293).

98.II.1.4 L'action collective vue par la géographie

99. En géographie, la place donnée à la notion d'action collective reste limitée. Bien qu'elle apparaisse dans quelques études, elle n'a pas fait l'objet d'une théorie en tant que telle. Cependant, l'entrée par la géographie sociale permet d'appréhender cette notion à travers l'étude des faits sociaux dans leurs dimensions spatiales (Di Méo et Buléon, 2005). L'action sociale est définie comme la mise en œuvre individuelle ou collective d'une action, de pratiques ou d'une stratégie ayant pour but de maintenir, modifier ou défier la structure dans laquelle elle évolue (Panelli, 2004). L'approche géographique semble donc converger vers les autres disciplines quant à la définition des éléments clé de l'action collective. En effet, on retrouve le but ou l'objectif traduisant un degré de changement souhaité, entre d'un côté le maintien ou l'amélioration de la structure sociale ainsi que des relations de pouvoir et de l'autre la tentative de changement pour stopper les conditions existantes et/ou en développer de nouvelles. Le second déterminant de l'action collective correspond à l'engagement individuel ou collectif d'acteurs. Comme pour les autres disciplines, la géographie différencie l'être humain libre de penser qui se définit en tant que « moi » et les groupes au sein desquels il agit en interaction avec d'autres. Dans leur ouvrage, Gumuchian et al. (2003) parlent d'acteur pluriel, doté d'une marge de manœuvre individuelle mais inscrit à l'intérieur de collectifs. Ces auteurs parlent également d'acteur territorialisé dans le cas où ce dernier «*participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales* ». Cela va dans le sens des travaux de Di Méo et Buléon (2005) pour qui les acteurs organisés au sein de l'action collective, forment un système d'action qui se spatialise voire se territorialise. En effet, ceux-ci évoluent dans un contexte particulier lié à un lieu.

100.

101. La particularité de la géographie est de mettre en lumière cette dimension spatiale et plus particulièrement le lieu où se passe l'action, sa signification et les conditions qui existent à cet endroit. Pour atteindre leurs objectifs, les acteurs sélectionnent l'espace au sein duquel sont localisés les « attracteurs-clé » c'est-à-dire les ressources convoitées. Rose (1999) met en évidence que l'engagement collectif en un lieu peut engendrer une construction ou une reconstruction de l'espace qui, à son tour, va influencer l'action sociale. En effet, toute action collective génère des situations de négociation, de jeux de pouvoir qui se font sur des « espaces d'interrelations ».

102.

103. Selon Di Méo et Buléon (2005), l'espace constitutif de l'action sociale peut revêtir trois formes. L'espace géographique cartésien rend compte d'une représentation rationnelle et objective en tant qu'espace infini et absolu, substrat sur lequel les choses ont une place. Au contraire, l'espace du monde vécu est subjectif ; en tant que produit de notre esprit, il est représenté en fonction de notre expérience individuelle. Enfin, l'espace peut être considéré comme une production

sociale puisque les sociétés le transforment et le produisent selon les rapports qu'elles entretiennent.

104. Ces différentes acceptions de l'espace laissent apparaître le poids du temps et la nécessité de prendre en compte la dimension temporelle pour saisir les faits sociaux. Di Méo et Buléon (2005) dissocient le temps de la matière et du vivant, qui peut être qualifié de fléché et d'irréversible et le temps social, celui de la société et des hommes. Ils montrent que les temporalités propres à un groupe ou une action ne se déroulent pas de manières régulières mais sont rythmées par des phases de ralentissement, d'accélération voire de rupture. L'étude de l'action collective nécessite donc de prendre en compte ces temporalités et ces rythmes variables.

105.

106. Comme nous venons de le constater à travers ces divers éclairages, la place donnée à l'acteur est centrale dans toutes les disciplines pour définir ce qu'est l'action collective. La question de l'organisation est quant à elle moins évidente (Meinzen-Dick et al., 2002). Cependant, les auteurs concluent à l'existence d'éléments communs à toutes les définitions de l'action collective : l'engagement d'un groupe d'individus, des intérêts partagés et l'action commune et volontaire pour atteindre ses intérêts partagés (Meinzen-Dick et al., 2004). On peut ajouter à cela, le rôle du contexte dans lequel se produit et évolue l'action, dans sa double dimension spatiale et temporelle ; typiquement ce que permet d'aborder la géographie.

107. II.2 Les conditions d'émergence des démarches collectives identifiées dans la littérature : quid des interactions entre elles ?

108. Les démarches collectives de différenciation des produits, comprises comme des formes de coordination entre acteurs d'une filière et/ou d'un territoire dans le but de valoriser des ressources et/ou un produit, constituent un type particulier d'action collective. En raison de l'importance que prennent ces démarches collectives dans la dynamique des territoires ruraux, plusieurs auteurs ont cherché à comprendre les déterminants de leur émergence et de leur développement. Nous différencierons ces deux temps, en reprenant d'une part les facteurs en jeu dans la mise en place de la démarche et d'autre part, dans son évolution. Souvent interrogées séparément, nous verrons que la prise en compte du contexte dans sa globalité est indispensable pour comprendre le processus de la démarche.

109. II.2.1 Les conditions d'émergence de la démarche collective

110. Afin de cerner les conditions d'émergence de la démarche collective, nous avons cherché à repérer ce qui suscite l'initiative, quel est le point de départ de cette dernière. Pour ce faire, il est essentiel de prendre en compte le contexte dans lequel elle évolue (Senil et al., 2006). En effet, les facteurs conjoncturels sont souvent

responsables du développement de nouvelles formes de coordination. Les crises et les difficultés à surmonter poussent les acteurs à s'organiser, voire à se structurer au sein de collectifs (Poisson et Saleilles (2012)). Ce constat va dans le sens des conclusions de Peyrache-Gadeau et al. (2010) pour qui la révélation d'une ressource territoriale se fait souvent dans un contexte de crise. La crise de la « vache folle » (Encéphalopathie spongiforme bovine) en est un exemple puisqu'elle s'est accompagnée d'une coordination entre acteurs de la filière dans la mise en place de démarches de différenciation qualitative de la viande bovine (Sans et Fontguyon, 1999). L'évolution de la politique agricole commune (PAC) et des réglementations sanitaires constituent également des contraintes et opportunités extérieures auxquelles les acteurs se sont adaptés, parfois à travers l'émergence et le développement de démarches collectives de différenciation (proximité producteurs – consommateurs) (Herault-Fournier et al., 2009).

111. Cependant, toutes les démarches ne répondent pas à une situation de crise. Certaines sont le fruit d'une réflexion ou d'une prise de conscience sur le fait que la situation ne répond plus aux besoins ni aux aspirations de la collectivité. Cela renvoie aux travaux menés sur la question de l'ingénierie territoriale et plus particulièrement à la première étape du processus de développement local, correspondant à ce que Vachon et Coallier (1993) appellent l'élément déclencheur. La situation agricole actuelle illustre bien cela, puisque du fait de l'intégration et l'internationalisation des marchés, les producteurs ont peu à peu perdu le contrôle de la filière dans laquelle ils s'intègrent et souhaitent donc, au travers des démarches collectives, retrouver leur pouvoir de décision. De nouvelles aspirations émergent également du côté des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers des produits de qualité et/ou locaux. En ce sens, les démarches collectives de différenciation et valorisation des produits constituent une réponse adéquate.

112. Ainsi, les situations initiales aux démarches collectives peuvent aller d'une crise conjoncturelle à un projet de développement territorial plus structurel. Elles ne suscitent donc pas la participation des mêmes acteurs ni la mise en place des mêmes stratégies. C'est pourquoi Gundolf et Jaouen (2009) différencient deux types de processus d'émergence des démarches collectives : l'entrepreneuriat collectif d'une part, « *quelques entrepreneurs mobilisent d'autres acteurs, nécessaires à la réalisation du projet commun et se coordonnent mutuellement* » et la décision institutionnelle d'autre part, « *l'institution identifie l'opportunité, assure la coordination et les entreprises adhèrent* » (Poisson et Saleilles, 2012) (p.5). Cette distinction met en évidence deux grandes dynamiques. La première peut être qualifiée d'ascendante : la démarche émane des acteurs de terrain, tels que les membres de la filière viande suite à l'ESB par exemple. La seconde, descendante, est portée et pilotée par des institutions telles que les collectivités territoriales. Ces deux types de processus n'étant pas contraires l'un à l'autre, certaines situations se

révèlent intermédiaires du fait d'une adéquation entre des attentes entrepreneuriales et institutionnelles.

113. II.2.2 Les conditions de développement de la démarche collective

114. Une fois que la démarche collective est initiée, se pose la question de sa pérennité et de son développement afin qu'elle perdure dans le temps. Cela se fait sous l'influence de certaines conditions propres au contexte dans lequel s'initie la démarche, jouant un rôle de frein ou de moteur. Différents auteurs se sont focalisés sur l'une ou l'autre de ces conditions pour évaluer leur impact sur les formes et modalités des démarches collectives.

115. Les relations au cœur des réseaux sociaux

116. Pour certains auteurs, le développement sur le temps long d'une démarche collective est lié fortement aux réseaux sociaux et plus particulièrement aux acteurs qui participent et à la nature des relations entretenues (Roque et al., 2006). D'après les travaux de Poisson et Saleilles (2012), l'existence d'une dynamique agricole locale organisée autour d'un noyau de producteurs constitue un déterminant favorable à la mise en place des systèmes agroalimentaires localisés. Il semble qu'il en soit de même dans le cadre des démarches collectives de valorisation de la viande bovine. En effet, qu'ils soient formels ou informels, ces collectifs ont déjà l'habitude de se rencontrer, se réunir et partager des informations. Ils appartiennent à de mêmes réseaux, de type associatifs, professionnels (CUMA – Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole, Chambre d'Agriculture ...), familiaux, de voisinage ou de commercialisation (organisations de producteurs) (Van Tilbeurgh et al., 2008) et entretiennent des relations directes ou indirectes au sein de ces derniers. Le fait de s'appuyer sur un réseau social existant semble constituer un avantage au développement d'actions collectives (Markelova et al., 2009), puisqu'une confiance, des normes sont déjà partagées. Cependant différents travaux mettent en évidence l'intérêt d'ouvrir le réseau à des acteurs extérieurs (Markelova et al., 2009 ; Roque et al., 2006), cela permettant d'élargir les compétences disponibles ainsi que les espaces de négociation et d'information. Plus particulièrement, Roque et al. (2006) ont montré l'importance de l'intégration des acteurs administratifs et des chercheurs au sein du réseau économique, constitués à partir des professionnels de la filière, puisque ces derniers permettent de légitimer scientifiquement et institutionnellement le projet. Ils attestent le bienfondé de la différenciation du produit et de sa qualité.

117. Les ressources disponibles et leur activation

118. L'existence de normes partagées par les acteurs et leurs compétences nous amène à introduire les travaux concernant le capital social (Megyesi et al., 2010 ; Meitzen-Dick et al., 2004), défini comme les connaissances, les accords et les règles

partagées par un groupe d'individus au travers de leurs modes d'interactions. Une des conclusions du projet COFAMI est que le capital social contribue au développement des démarches collectives en favorisant la mobilisation des autres formes de capital : financier, naturel, physique et humain. Ceux-ci font écho plus largement à la notion de ressources, comme en concluent Angeon et al. (2006) : « *notre conception du capital social dans sa capacité à impulser des dynamiques de construction territoriale s'apparente à la notion de ressources spécifiques* » (p.16). Bien que les ressources en tant que telles constituent un déterminant majeur des démarches collectives, les auteurs insistent fortement sur la capacité des acteurs à les mobiliser ; tel est le cas pour la mise en place d'une IGP : « *l'émergence d'une indication géographique repose donc en majeure partie sur l'existence et la capacité de mobilisation de ressources territoriales* » (Fournier, 2008) (p.549).

119. La proximité

120. D'autres auteurs se sont centrés sur les conditions de la coordination entre acteurs et ont montré le rôle de la proximité, à la fois géographique et organisée (Filippi et Torre, 2002 ; Rallet, 1999 ; Angeon et al., 2006). La proximité géographique favorise les interactions entre acteurs en facilitant les échanges et la diffusion de savoirs et connaissances, comme le concède Rallet (1999) : « *Elle facilite les échanges de produits mais aussi les rencontres, les échanges d'information, le partage des connaissances* » (p.13). Malgré tout, Filippi et Torre (2002) montrent qu'elle n'est pas suffisante et doit être articulée à la proximité organisée. Cette dernière constitue un potentiel à mobiliser et correspond à la manière dont les acteurs sont proches autrement que géographiquement (Torre et Beuret, 2012), du fait qu'ils appartiennent à un même réseau ou partagent des normes et des valeurs communes. Cette proximité peut favoriser la coordination entre acteurs et donc influencer favorablement le développement de démarches collectives. Une trop grande proximité organisée entre les membres de la démarche peut cependant constituer une limite à l'initiative collective puisqu'entre pairs ou acteurs entretenant des liens familiaux et amicaux, il est compliqué d'assumer la responsabilité de sanctionner ses semblables pour le non-respect des règles (Poméon et al., 2008).

121. La gouvernance

122. Au-delà de la proximité, le rôle de la gouvernance a également pu être révélé concernant les modes de coordination entre acteurs, structurant les démarches collectives : « *[...] le processus de différenciation des produits repose de façon plus importante sur des procédures locales de négociation des qualités, ce qui s'inscrit dans une transformation du régime de coordination [...]* » (Allaire et Boyer, 1997). Cela amène à questionner l'évolution de la gouvernance territoriale et plus particulièrement de l'articulation et la succession des processus entrepreneuriaux et/ou institutionnels, qui peuvent conduire à quatre dynamiques différentes (Gundolf

et al., 2006) : (i) l'ascendance institutionnelle, les acteurs privés lancent l'initiative mais se déchargent petit à petit de certaines tâches auprès d'institutions entrées en jeu, (ii) l'indifférence institutionnelle, les acteurs privés créent la démarche, la pilotent sans jamais être soutenus par une institution, (iii) la descendance institutionnelle, les institutions initient le projet qui est ensuite repris à bras le corps par les acteurs privés et enfin, (iv) le boycott entrepreneurial, les acteurs privés ne s'intéressent pas à la démarche portée par les institutions. Les situations d'ascendance et de descendance institutionnelles mettent en évidence un partenariat entre les acteurs privés et publics, favorable à la construction d'un projet collectif de territoire. Une des conditions à l'établissement d'une démarche collective sur un territoire ainsi qu'à son développement semble donc correspondre à l'alternance de processus institutionnels et entrepreneuriaux (Poisson et Saleilles, 2012), c'est-à-dire à la coopération entre acteurs de la filière et collectivités territoriales.

123. *Le rôle du contexte, pris dans son ensemble*

124. Certains auteurs ont choisi d'aborder les différentes conditions de manière conjointe, de façon à appréhender le contexte territorial dans son ensemble puisque les initiatives « *s'ancrent au territoire dans des rapports multidimensionnels et multifactoriels* » (p.25) (Hérault-Fournier et al., 2009). Ce constat va dans le sens des travaux menés au sein du projet COFAMI (Knickel et al., 2008), qui ne cherchent pas seulement à isoler un à un les facteurs limitants ou favorables au développement d'une démarche collective mais tendent à montrer leurs interactions au sein d'un contexte plus global. À travers la comparaison de la situation dans dix pays européens (Knickel et al., 2008 ; Schermer et al., 2011 ; Jahn et al., 2007), les auteurs ont montré l'interdépendance entre différents facteurs clé du contexte susceptibles d'expliquer le développement ou l'absence des démarches collectives agricoles. Pour cela, ils ont abordé conjointement les différentes dimensions de ce dernier, à la fois politique, économique, socio-culturel ou encore technique.

125.

126. Il ressort de leurs travaux que le contexte économique et plus particulièrement l'organisation des marchés, influence le développement de nouvelles formes d'action collective. Lorsque la commercialisation est très structurée, autour de coopératives traditionnelles intégrées et de grandes tailles, les démarches collectives de valorisation ont peu de marges de manœuvre pour se développer. Cela est ressorti dans l'étude menée par Hérault-Fournier, Olivier et Scheffer (2009) concernant le bassin bas-normand, « *Si la vente en circuits longs est bien organisée, efficace, un changement de fonctionnement ne semble pas opportun pour les agriculteurs. Dans cette perspective, des logiques structurelles sont ainsi à l'œuvre, plutôt défavorables aux circuits courts, avec par exemple la concentration des industries de transformation du lait et celle des abattoirs* » (p.13). La situation commerciale doit cependant être relativisée puisqu'avec la montée en puissance de

la demande des consommateurs pour des produits de qualité et/ou locaux, de nouveaux marchés sont à saisir. Dans ce contexte, les initiatives collectives de différenciation et valorisation des produits ont un rôle à jouer et une place à prendre (Jahn et al., 2007 ; Knickel et al., 2008).

127.

128. D'après les auteurs, des considérations d'ordre technique jouent également un rôle, à la fois du point de vue des infrastructures et de la logistique mais également des compétences disponibles. En effet, les éleveurs au cœur de la démarche n'ont pas toujours les compétences suffisantes en termes de management pour piloter le projet et le collectif. Cela constitue un facteur limitant, d'autant plus que les services de conseil agricole ne sont pas toujours formés pour accompagner ce type de démarche collective, étant encore orientées sur des modes de production et de commercialisation plus traditionnels et conventionnels. Enfin, la disponibilité des infrastructures et les coûts liés à la logistique tel que le transport constituent des contraintes, surtout lorsque l'action collective est établie à une petite échelle. C'est pourquoi dans le cas bas-normand, les auteurs soulignent que la répartition des démarches sur le territoire coïncide avec le réseau routier (Herault-Fournier et al., 2009) ; les axes de communication constituent un atout pour le développement de relations entre producteurs et consommateurs.

129.

130. Au sein du projet COFAMI (Jahn et al., 2007 ; Knickel et al., 2008), l'impact du contexte socio-culturel et géographique est également établi au travers de l'identité locale et des traditions, entendues comme un héritage culturel pouvant faire référence aux mentalités ou aux savoir-faire. L'existence de traditions de coopération et d'entrepreneuriat sur un territoire par exemple, sera plus favorable au développement d'actions collectives que sur des espaces où règnent des comportements individualistes. C'est le cas du territoire bas-normand, où les auteurs mettent en lumière le manque de dynamisme des producteurs, qui ne sont pas enclins à prendre des risques ni à s'engager collectivement (Herault-Fournier et al., 2009). Au-delà des mentalités, l'identité se traduit également au travers de coutumes et de savoir-faire locaux permettant un ancrage plus important du produit au territoire. Selon les observations menées au sein du projet COFAMI, c'est principalement dans les régions agricoles isolées, où la population s'amointrit et l'activité agricole tend à décliner, que l'histoire, la culture et le patrimoine constituent des ressources à valoriser (Jahn et al., 2007 ; Knickel et al., 2008). Cette différenciation par l'identité territoriale serait moins importante dans le cas des initiatives localisées à proximité des villes et des bassins de consommation, préférant baser leur stratégie sur le lien direct entre producteurs et consommateurs. Ces constats mettent en évidence l'influence de la localisation géographique, qui peut impacter la production agricole. Les conditions pédoclimatiques varient d'un espace à un autre et orientent la nature de la production agricole. Or il est établi que les

productions d'origine végétale (fruits et légumes) seraient plus évidentes à valoriser par des démarches de proximité que celles d'origine animale de type viande (Herault-Fournier et al., 2009) puisque ces produits sont hautement périssables et qu'une carcasse représente un volume conséquent à transformer et commercialiser en un temps limité.

131.

132. Pour finir, l'analyse comparative initiée dans COFAMI montre l'importance de la dimension politique et plus particulièrement des soutiens institutionnels au travers de politiques ou d'aides financières. Celles-ci varient d'une région à une autre selon l'intérêt porté aux formes nouvelles de production et de commercialisation par rapport au système conventionnel. Elles se traduisent au travers de la PAC mais aussi de programmes tels que le LEADER. Selon les auteurs, les supports financiers qui en découlent permettent de créer et consolider les liens entre acteurs, surtout au démarrage de l'initiative. Sur le long terme, ce soutien peut générer une forme de dépendance, néfaste à cette dernière. Les politiques de décentralisation ont également été identifiées comme ayant un impact sur le développement des actions collectives : en donnant plus de pouvoir aux collectivités locales, celles-ci contribuent à faire émerger de nouveaux projets et réseaux localement.

133.

134. Les auteurs concluent leur analyse en définissant une combinaison de facteurs clé du contexte, favorable aux actions collectives (Knickel et al., 2008): l'existence d'un réseau d'acteurs engagés dans le collectif, le partage de normes, de règles et de valeurs qui ne soient pas purement économiques mais civique, culturelle voire marchande et l'ancrage de l'initiative au travers de la mobilisation de ressources locales. Pour ce faire, les producteurs doivent s'intégrer dans un large réseau associant les acteurs de la filière, les consommateurs, des organisations sociales, des institutions politiques ainsi que des structures de conseil. Au-delà de ces facteurs propres à un territoire, il est nécessaire de prendre en compte l'environnement extérieur au territoire (Markelova et al., 2009).

135.

136.

137. **Conclusion du premier chapitre**

138.

139. Ce premier chapitre a permis de mettre en évidence les interactions existantes entre élevage et zones de moyenne montagne, au travers plus particulièrement des nombreux services que rend cette activité d'un point de vue environnemental mais également social. En termes de dynamique économique, la situation est plus mitigée. En effet, sur ces territoires défavorisés souvent herbagers, les éleveurs ont du mal à rester concurrentiels. Afin de pérenniser leurs systèmes, ceux-ci prennent peu à peu conscience de l'intérêt de se démarquer en faisant des handicaps de la zone, un objet de différenciation. Pour ce faire, ceux-ci mettent en œuvre des démarches collectives de valorisation du produit, en associant acteurs de la filière et du territoire.

140.

141. S'intéresser aux démarches collectives a nécessité de questionner la notion d'action collective, débattue dans diverses disciplines de sciences humaines et sociales. Bien que chacune d'entre elles apporte sa propre vision de cet objet d'étude, nous la considérons comme « **une action coordonnée en vue d'atteindre un but commun, au sein d'un contexte territorial spécifique** ». Dans la suite de la thèse, nous utiliserons le terme de démarche collective plutôt que d'action collective, puisque la géographie n'a pas encore théorisé ce terme. La notion de démarche collective, inscrite en géographie, rendra compte des dimensions éminemment spatiale et temporelle de ces actions. En effet, la démarche collective de différenciation doit être perçue comme un cheminement ancré dans un espace, la progression vers un but et non pas seulement une manière d'agir.

142.

143. La revue de littérature concernant les conditions d'émergence et de développement des démarches collectives a permis de mettre en évidence l'importance du contexte territorial et plus particulièrement de certaines de ses composantes. Afin d'aller plus loin dans la compréhension des interactions entre démarche collective et territoire, nous dégageons la problématique suivante : ***Sous l'influence de quelle(s) combinaison(s) de facteurs territoriaux, les démarches collectives de valorisation des produits évoluent-elles ?*** Pour investir cette question de recherche, il nous a fallu définir un cadre d'analyse spécifique au territoire, dont fait l'objet le chapitre suivant.

144.

III.

145. CHAPITRE 2

146. Le cadre d'analyse du territoire

147. Le terme de territoire, largement débattu depuis les années 1980, est devenu commun et polysémique. Tout en étant une référence partagée par différents courants disciplinaires, il n'est pas abordé de la même façon par les économistes, les politologues, les sociologues ou les géographes et peut désigner tout à la fois des logiques de proximités organisationnelles, un type particulier de lien social, une unité géographique cohérente ou encore un espace approprié. Cependant, les chercheurs s'accordent sur sa capacité à permettre d'investir collectivement des objets complexes, tels que les actions collectives. Ainsi, afin de questionner l'impact du contexte territorial sur l'émergence et le développement d'une démarche collective, nous proposons de déconstruire la notion de territoire et d'en donner notre propre définition. Pour ce faire, nous présentons un cadre d'analyse qui appréhende le territoire comme un tout constitué de conditions territoriales en interaction. Celles-ci sont vues comme des facteurs qui limitent ou au contraire favorisent l'action coordonnée des hommes. Après avoir introduit la notion de territoire de manière générale en géographie, nous allons revenir sur chacune des trois dimensions qui le constituent, matérielle, idéale et organisationnelle ; puis sur sa composante intrinsèquement temporelle.

I. Le territoire : trois sphères en interaction

148. Pour Gumuchian et Pecqueur (2007), le territoire peut être considéré comme « *un objet géographique dynamique construit par les acteurs autour d'une matrice de ressources* » (p.11). De ce premier apport, on voit apparaître deux dimensions dans la notion de territoire, une première matérielle qui rend compte de l'espace géographique et des ressources et une seconde plus pratique faisant référence à la manière dont les acteurs construisent le territoire.

149. Si l'on introduit d'autres définitions, l'action et la coordination des hommes semblent prépondérantes dans l'émergence d'un territoire. En effet, ce dernier est défini comme un « *construit social* » par Lopez et Muchnik (1997), un « *processus en perpétuelle évolution* » (Raffestin, 1982), « *une œuvre humaine et sociale* » ou encore « *le produit des interrelations, coordinations entre les acteurs* » (Moine, 2006 ; Lamara, 2009).

150. Cependant l'action de l'homme n'est pas suffisante pour comprendre la notion de territoire, il faut également prendre en compte les ressources présentes au sein de l'espace géographique. Ces dernières ne sont au départ qu'à l'état neutre et latent ; ce sont les hommes par leurs actions coordonnées qui vont les révéler et les valoriser

(Gumuchian et Pecqueur, 2007). En parallèle de ces deux dimensions matérielle et pratique, certains auteurs considèrent qu'il faut également prendre en compte la sphère idéale pour appréhender le territoire, au travers des représentations, perceptions, idées que se font les acteurs de l'espace (Di Méo et Buléon, 2005 ; Moine, 2006). Cette troisième dimension est en effet perceptible dans la définition de Bailly, Baumont, Huriot et Sallez (1995) pour qui le territoire est « *une organisation combinant une localisation, un héritage culturel, un processus d'appropriation de l'espace par un groupe qui a conscience d'une identité, un processus de gestion, d'aménagement et d'autoreproduction* ».

151. Ces différentes conceptions de la notion de territoire en géographie mettent plus ou moins l'accent sur certaines dimensions mais traduisent dans tous les cas la complexité d'une notion construite par l'interaction de trois dimensions. Tantôt qualifiées de « *milieu physique, milieu social et cadre opérationnel* » (Raffestin, 1982), de « *dimensions identitaire, matérielle et organisationnelle* » (Laganier et al., 2002), « *d'espace structuré, espace géré et espace perçu* » (Houdart, 2005) ou encore de « *facettes existentielle, physique et organisationnelle* » (Le Berre, 1995), il est nécessaire d'uniformiser ces dénominations. Dans la suite de la thèse, nous parlerons donc de **(i) l'espace objet** et de sa dimension **matérielle**, de **(ii) l'espace des représentations** et de sa dimension **idéelle** et enfin de **(iii) l'espace des pratiques** et de sa dimension **organisationnelle**. Ces trois sphères sont en interaction les unes avec les autres.

152. I.1 L'espace objet et la dimension matérielle

153. La première dimension que nous présentons ici est matérielle et s'appuie sur l'espace objet qui correspond à ce que les auteurs nomment l'espace géographique (Lévy et Lussault, 2003 ; Moine, 2006). Il est défini comme « *l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction, non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux* » (Brunet et al., 1993). En d'autres termes, cet espace géographique correspond au milieu physique, à l'environnement, au support du projet (Glon et Pecqueur, 2006). Il tient le rôle d'objet dans le sens où il est l'élément que se représente l'homme et sur lequel il va agir. Au-delà de cette définition, les auteurs mettent en avant les trois attributs de l'espace, que sont (i) l'échelle c'est-à-dire la taille de l'espace, les étendues, les aires, (ii) la substance c'est à dire l'ensemble des objets présents au sein de l'espace et enfin (iii) la métrique, c'est-à-dire les distances entre les objets. Ces trois attributs peuvent être considérés comme des conditions de l'espace : ils peuvent influencer l'action et la perception qu'en ont les acteurs.

154. I.1.1 L'échelle: la dimension d'un phénomène

155. La notion d'échelle peut faire référence à deux éléments distincts, d'une part l'échelle cartographique et de l'autre l'échelle géographique. La première échelle, employée par la cartographie traduit un rapport entre une mesure sur la carte et celle sur le terrain ; elle permet la transcription d'un espace sur une carte (Ferras, 1995). Pour ce qui est de l'échelle géographique, Ferras la considère comme « *un niveau de prise en compte d'un phénomène* » ; elle correspond à un niveau d'organisation particulier. L'attribut « échelle » qui fait référence à la taille de l'espace est important à prendre en compte car c'est lui qui permet de délimiter l'espace et de définir ce qui fait partie ou non de ce dernier. Au sein de ses travaux, Ferras (1995) définit les quatre principaux niveaux de l'espace géographique ainsi que les échelles qui y sont associées : (i) l'échelle mondiale ou internationale qui correspond au niveau géographique supranational, celui de la planète et du monde, (ii) l'échelle nationale, qui fait référence au pays au sein duquel l'individu est intégré, (iii) l'échelle régionale, considérée comme un échelon intermédiaire mais auquel on accorde de plus en plus d'importance au moins du point de vue administratif, et enfin (iv) l'échelle locale qui rend compte du niveau géographique propre à la vie quotidienne de l'individu au travers de son quartier, sa commune [...], ses déplacements réguliers. Ce qu'il faut comprendre de ce découpage, c'est que selon l'échelle que l'on va choisir, les détails et les informations prises en compte seront différents. C'est ce que traduisent Racine et al. (1980) en écrivant, « *l'échelle apparaît comme un filtre qui appauvrit la réalité mais qui préserve ce qui est pertinent par rapport à une situation donnée* ». L'analyse de la démarche collective nécessite donc de définir au préalable l'échelle de l'action, afin de délimiter l'espace dans lequel vont avoir lieu les interactions entre cet objet et le territoire.

156. I.1.2 La substance du territoire : les ressources

157. Le territoire peut être considéré comme une « *source de ressources* » (Muchnik et al., 2008). Ces ressources donnent une substance à l'espace, à l'échelle duquel s'analyse l'action collective. En effet, elles correspondent aux « *moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou pour créer de la richesse* » (Glon et Pecqueur, 2006). Selon Brunet et Dollfus (1990), une ressource est ce qui ressurgit, au départ latente, cette dernière doit être révélée. Quatre caractéristiques fondamentales sont attribuées à cet objet (Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Hadjou, 2009): (i) sa position au sein du territoire, c'est-à-dire où est-elle localisée, (ii) sa constructibilité, comment a-t-elle été construite par les acteurs, (iii) sa complexité systémique comprise comme la façon dont elle se combine avec d'autres ressources et enfin (iv) son sens et sa temporalité, pouvant être traduit par sa nature et son cycle de vie.

158. Pour appréhender les différents types de ressources, nous proposons de faire appel à la notion de capital, considéré comme un ensemble de ressources accumulées :
159. ▪ Un capital naturel constitué des ressources biologiques (faune, flore..) et les ressources physiques (eau, terre, climat, relief, sol ...), qui peuvent être exploitées par l'homme pour constituer les ressources naturelles suivantes : les forêts, les pâturages, les pêcheries par exemple. Au sein de ces ressources, certaines sont non renouvelables, c'est-à-dire qu'elles constituent un stock épuisable, tandis que d'autres sont dites renouvelables, pouvant alors être exploitées sans épuisement à condition de les gérer de façon durable ;
160. ▪ Un capital physique qui correspond à un bien construit et utilisé comme moyen de production tels que les ressources matérielles : les outils, les bâtiments et encore les équipements (machines et matériels...) ;
161. ▪ Un capital humain constitué par l'ensemble des individus qui appartiennent à l'espace et plus principalement à leurs capacités de production ;
162. ▪ Un capital social constitué « *des connaissances partagées, des normes, des règles, des attentes concernant le mode d'interaction, qu'un groupe d'individus, construisent pour une activité récurrente* » (Meinzen-Dick et al., 2004 ; Megyesi et al., 2010). L'ensemble des relations, de confiance, de réciprocité et d'échanges constituent également le capital social, à la fois au sein du groupe mais également entre groupes ;
- 163.
164. ▪ Un capital financier et économique qui peut être défini comme l'ensemble des sommes d'argent disponibles pour le développement d'une activité mais également comme l'ensemble des activités présentes au sein de l'espace ;
165. ▪ Un capital institutionnel et politique qui correspond à l'ensemble des lois, des règles qui cadrent l'action de l'homme ;
166. ▪ Un capital culturel et technique c'est-à-dire les savoir-faire, les techniques, l'ingénierie ou encore l'information par exemple.
167. En plus de leur nature, les ressources peuvent être différenciées selon leur rigidité de localisation (François et al., 2006 ; Colletis et Pecqueur, 1993 ; Colletis et Pecqueur, 2004). On retrouve d'une part les ressources génériques, transférables selon une valeur d'échange fixée par le marché en fonction de l'offre et la demande et d'autre part, les ressources spécifiques, qui n'existent qu'à l'état virtuel et ne peuvent être transférées. Ce n'est que par la mise en œuvre d'opérations successives, tout d'abord de découverte, d'émergence puis de construction par la société, qu'une ressource spécifique latente est révélée et obtient une valeur d'usage. C'est au travers de son appropriation par les acteurs que la ressource devient une réalité ; on peut alors dire que le processus d'émergence est fortement lié aux capacités à

découvrir et innover des acteurs (François et al., 2006). C'est ce qu'écrivent Kebir et Crevoisier (2004) : « *ce qui fait ou fera ressource dépendra non seulement de la dotation initiale et future mais aussi des intentions et perceptions des acteurs* ».

168. Pour différencier durablement leur territoire, les acteurs d'une société devront donc construire des ressources territoriales, c'est-à-dire des « *ressources spécifiques révélées par un processus intentionnel qui engage une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire* » (François et al., 2006) (p. 696) et qui participent à la production et l'identité de ce dernier (Roux et al., 2006). Ainsi, les ressources sont primordiales pour produire le territoire mais seules, elles ne peuvent exister. En effet, c'est à travers l'action de l'homme qu'elles se construisent et se révèlent être nécessaires pour fabriquer et différencier le territoire. La révélation des ressources territoriales passe par un processus collectif construit en deux temps, celui de la patrimonialisation : (i) la sélection de la ressource et la justification de son usage puis (ii) la conservation, la mise en exposition voire la valorisation de cette dernière. Ce processus est, comme son nom l'indique, générateur de patrimoine, défini comme « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent* » (Lévy et Lussault, 2003) (p. 39). Cette construction patrimoniale est toujours l'œuvre de plusieurs catégories d'acteurs qui, ensemble, peuvent reconstruire et rendre compte des traditions associées à un objet. À travers les différentes phases de la patrimonialisation, c'est-à-dire « *connaître, reconnaître et faire connaître l'objet* » (Prévost, 2004), les acteurs en présence doivent développer différentes capacités. D'une part, ils doivent innover, c'est-à-dire « *acquérir un nouveau regard et voir de la valeur là où on ne la voyait pas* » (François et al., 2006) et d'autre part s'approprier les ressources, par une « *reconnaissance commune de la part des groupes sociaux que les objets, les lieux sont leur bien propre, au cœur de la construction de leur identité sociale* » [(Rautenberg, 2003) cité dans (Bérard et al., 2005)].

169. I.1.3 La métrique du territoire : la proximité géographique

170. La métrique correspond à la distance entre les éléments constitutifs d'un espace. Dans de nombreux travaux, la notion de distance est abordée à travers le prisme de l'économie de la proximité⁵ qui permet d'appréhender le territoire en termes de coordination. Nous nous intéresserons plus particulièrement à la proximité géographique, correspondant à la distance spatiale existante entre deux entités

⁵« À la confluence de l'économie industrielle et de l'économie spatiale, les analyses en termes de « proximité » ont apporté, à partir du milieu des années 1990, un renouvellement certain des réflexions dans le champ de l'économie régionale ou spatiale. Dédiées à des questions telles que les coopérations interentreprises, les localisations d'activités, les processus d'innovation, la constitution de clusters, les gouvernances locales, ces travaux ont tenté d'apporter de nouveaux modes d'analyse. Leur grille de lecture, originale, se fonde principalement sur le diptyque proximité géographique / proximité organisée » TORRE A., ZUINDEAU B. 2009.- "Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales: inventaire et perspectives". in *Natures Sciences Sociétés*, n°17, 349-360, ibid..

présentes sur l'espace terrestre, partagé et aménagé par les hommes (Bouba-Olga et Grossetti, 2008). On parlera de distance entre objets mais également entre acteurs et activités au sein de l'espace. Cette proximité est relative à divers éléments que Torre et Beuret (2012) identifient comme : (i) les caractéristiques morphologiques des espaces à traverser, en effet le déplacement sera différent entre une surface plane et des reliefs ; (ii) la disponibilité d'infrastructures pour le transport et leur rapidité d'acheminement, comme par exemple la présence ou non du métro ou du tramway dans une ville ; (iii) la richesse des individus qui limite ou favorise l'accès au transport et la capacité de mobilité ; (iv) la perception par l'individu de la distance qui le sépare du lieu qu'il convoite, cela revient à l'idée d'être « près de » ou « loin de » quelque chose.

171. Cette proximité géographique est au départ considérée comme neutre (Torre, 2009), dans le sens où les individus peuvent se trouver en situation de proximité géographique sans pour autant la mobiliser. L'activation de ce potentiel de proximité géographique passe alors par l'activité de l'homme, suivant ses perceptions et ses stratégies. En effet, la proximité géographique ne génère pas dans tous les cas des avantages, elle peut même devenir un inconvénient voire une source de conflit. Selon les cas, les auteurs parlent de proximité géographique subie ou recherchée (Torre et Beuret, 2012). La proximité géographique est dite recherchée quand l'acteur tente par divers moyens de satisfaire une plus grande proximité de manière permanente en changeant de localisation ou bien temporaire en favorisant des déplacements et en se rendant mobile. Néanmoins, dans certaines situations, les individus ne peuvent avoir recours à des déplacements et doivent alors subir la proximité géographique existante entre eux et un autre élément (individu, activité, lieu).
172. À l'heure actuelle, la proximité géographique est de plus en plus facilitée grâce au développement des infrastructures de transport et de communication, qui favorisent la mobilité et l'ubiquité (Torre, 2009). Avec les nouvelles techniques d'information et de communication, les individus peuvent développer des relations simultanément avec l'ici et l'ailleurs, avec des personnes proches ou au contraire très éloignées géographiquement. Comme l'écrit Torre (2009), les innovations techniques aident « à construire les relations, les maintenir et les réactiver » (p.9) ; à condition que les individus y ait accès.
173. La dimension matérielle du territoire repose donc sur les ressources et leurs proximités, variables selon l'échelle d'analyse. Sans l'action de l'homme, ces deux éléments restent à l'état passif tel de la matière première (Raffestin, 1982). Ces deux conditions territoriales sont perçues et pratiquées par les individus (Lévy et Lussault, 2003), selon l'espace des représentations.

174. I.2 L'espace des représentations et la dimension idéale

175. Les individus agissent en fonction des perceptions et représentations qu'ils se font de l'espace dans lequel ils évoluent, au travers de leurs idées, images, symboles, ou encore souvenirs (Di Méo et Buléon, 2005). Au sein des travaux de Di Méo (1990), l'accent est mis sur cette notion de représentation, définie comme « *le produit et le processus d'une élaboration psychologique et sociale du réel* » (p.122). Elle se différencie de la simple perception en associant des considérations propres à l'intellect et l'imaginaire de l'individu. Elle permet donc d'évoquer des objets réels mais absents ou bien imaginaires et rêvés. Ces représentations que les acteurs se font du territoire influencent leurs prises de décision ainsi que leurs modes d'action et d'organisation. Les représentations, au travers des liens qui se développent entre le réel géographique, pour nous l'espace objet, et l'individu au travers de son intellect et son imaginaire, introduisent deux conditions territoriales qu'il nous faut étudier : la territorialité et l'identité territoriale.

176. I.2.1 La territorialité

177. La territorialité rend compte des rapports et des relations entretenus par un individu ou un groupe à un territoire (Lévy et Lussault, 2003 ; Di Méo et Buléon, 2005). Elle se construit sur des lieux, définis comme des localisations géographiques porteuses de sens pour l'acteur, puisqu'elles font référence à des valeurs et des significations (Gumuchian et al., 2003). La territorialité se forme à travers l'assemblage des territoires d'appartenance de l'acteur (Di Méo et Buléon, 2005), eux-mêmes constitués de divers lieux préférentiels mis en réseaux. C'est ce que Raffestin (1980) [cité par (Lévy et Lussault, 2003) et (Di Méo et Buléon, 2005)] traduit en soutenant que la territorialité « *reflète la multi dimensionnalité du vécu territorial par l'individu socialisé, par les membres d'une collectivité, par les sociétés en général* ». Au cours du temps, l'acteur construit, déconstruit et recompose donc sa territorialité en fonction des lieux et territoires qui suscitent chez lui un sentiment d'appartenance c'est-à-dire « être de là ». Cette territorialité, vue comme le lien entre un acteur ou un groupe et le territoire, est nécessaire pour comprendre les actions mises en œuvre sur ce dernier. En effet, c'est en fonction des rapports particuliers que les acteurs entretiennent avec un espace qu'ils adaptent les actions à mener.

178. Pour rendre compte des territorialités de l'acteur, il est nécessaire de comprendre au travers de quelles actions les liens avec le territoire se créent. Pour cela, nous nous appuyons sur les cinq actions fondatrices du territoire (Fomoa-Adenet, 2010) déclinées à partir du système de production de l'espace établi par Brunet et Dollfus (1990) : (i) l'habiter « *qui se caractérise par une forte interactivité entre l'acteur et l'espace dans lequel il évolue, et qui ne peut se restreindre à l'espace privé* » (Lévy et Lussault, 2003), (ii) se l'approprier en le nommant, lui donnant une identité mais également en l'utilisant, (iii) le valoriser au travers de ses ressources

matérielles, sociales, culturelles [...], (iv) communiquer autour de lui, pour partager les informations mais également pour créer de nouveaux savoirs nécessaires pour que les acteurs agissent ensemble sur le territoire, et (v) le gérer, car « *tout corps social a besoin d'être gouverné* » (Brunet et Dollfus, 1990). Ces territorialités, individuelles et/ou collectives sont le fondement de l'identité territoriale.

179. I.2.2 L'identité territoriale

180. Au-delà des sentiments d'appartenance, l'individu et les groupes développent également des sentiments d'appropriation, pouvant se traduire par la formule suivante « *cet espace est à moi, c'est ma terre, mon domaine* ». Le territoire revêt alors une dimension symbolique que lui confèrent les individus. Comme l'expriment respectivement Barel (1984) et Bonnemaïson (1981) [cité par (Di Méo et Buléon, 2005)] : « *tout élément, même le plus physique ou biologique, n'entre dans la composition d'un territoire qu'après être passé par le crible d'un processus de symbolisation qui le dématérialise* » où le territoire est un « *géo symbole* " c'est-à-dire « *un lieu, un espace qui prend aux yeux du peuple et des groupes une dimension symbolique et culturelle, où s'enracinent leurs valeurs et se confortent leur identité* ».

181. À travers ces sentiments d'appartenance et d'appropriation se crée une identité collective propre au territoire reposant sur un « *ensemble cohérent de représentations mentales qu'un individu ou qu'un groupe se fait de lui-même et des autres, de leur place dans la société et dans l'espace* » (Di Méo, 2004). Le territoire est doté d'une identité propre déterminée par un nom, des limites, une histoire mais également par des groupes sociaux qui le font exister (Laganier et al., 2002).

182. L'élément le plus représentatif de l'identité territoriale reste son nom, qui traduit une marque d'appropriation et une relation de dépendance entre un territoire et un acteur ou groupe d'acteurs. La prise en compte des limites territoriales comme attribut du territoire semble importante également car « *il n'existe pas de territoire sans frontières : linéaires, zonales ou simplement mentales et imaginaires* » (Ciattoni et al., 2007). Bonnemaïson, Cambrezy et Quinty-Bourgeois (1999) expliquent en effet que : « *le territoire est bien le ciment d'une construction identitaire* » puisque « *les hommes en habitant leur territoire deviennent ce territoire* ».

183. I.3 La dimension pratique et organisationnelle du territoire : la coordination des acteurs

184. La troisième dimension du territoire est qualifiée d'organisationnelle. Selon Moine (2006), c'est celle « *des acteurs qui font le territoire, des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'opposent, s'allient et finalement aménagent* » (p. 119). Trois conditions territoriales y sont associées : les acteurs, la gouvernance et la proximité organisationnelle.

185. I.3.1 Les acteurs : statut, stratégies, liens, relations

186. L'acteur est défini par Di Méo et Buléon (2005) comme une personne autonome et active qui possède le pouvoir d'agir. Selon ces auteurs, l'acteur se caractérise par son rôle, c'est-à-dire sa « fonction sociale » (Gumuchian et al., 2003) mais également par son statut, c'est-à-dire la place qu'il occupe dans la société, sa « position sociale ». Si l'on prend l'exemple donné par Gumuchian et al. (2003) concernant le statut d'agriculteur, on observe la diversité des rôles qu'il peut revêtir tantôt comme gestionnaire de l'espace tantôt comme producteur de denrées alimentaires ; ces rôles évoluant en fonction du contexte et des autres acteurs en présence. De plus, cet agriculteur peut également avoir le statut de maire de sa commune et avoir un rôle de « leader » au sein du territoire. Cet exemple montre bien que l'acteur est « multi-casquettes » et qu'il est nécessaire de savoir quel(s) rôle(s) et statut(s) il revêt lors de son inscription dans une démarche collective.

187. Outre le statut, les stratégies des acteurs sont souvent invoquées pour aborder les façons d'agir, de faire « collectivement ». Ces stratégies varient notamment en fonction de la position géographique que les acteurs occupent sur le territoire (Amblard et al., 1996) ainsi que de la manière dont ils se l'approprient. On parlera alors de trois types d'acteurs : endogènes, exogènes et transitionnels (Di Méo et Buléon, 2005). Alors que les premiers vivent au quotidien sur le territoire et s'identifient à celui-ci, les seconds gardent une distance, une extériorité. En effet, ils n'habitent pas sur le territoire et ne nouent pas de liens avec celui-ci. Quant aux acteurs transitionnels, ils ont une position intermédiaire avec « un pied dans et un pied hors » du territoire. Ce cas recouvre des situations très diverses : des acteurs originaires du territoire étant allés travailler hors de la zone ou, au contraire, des acteurs extérieurs venus pendant une période donnée s'insérer sur le territoire. Selon Di Méo et Buléon (2005), ces acteurs transitionnels ont « *le profil idéal de l'actant territorial car leur appartenance partielle aux lieux accroît leur sensibilité et leur solidarité vis-à-vis des intérêts locaux, leur distanciation et participation active à la vie d'autres échelles leur évite de s'enliser dans les problèmes locaux. L'expérience acquise ailleurs, la diversification des sources d'information sont susceptibles de conférer une meilleure qualité aux actions entreprises* » (p.33). Du fait de leur ouverture sur l'extérieur, ils ont la capacité de voir le territoire et ses ressources autrement en prenant du recul puisque « *le vécu en lien avec l'extérieur a modifié leurs visions* » (Duquenne et Woillez, 2009). Sachant que le processus d'émergence des ressources virtuelles ou latentes repose principalement sur la capacité des acteurs à avoir un regard distancié sur leur histoire, leur culture et leur identité territoriale (François et al., 2006), ces acteurs dits transitionnels jouent un rôle particulier dans l'émergence des démarches collectives en identifiant et révélant les ressources qui font sens pour le projet. Duquenne et Woillez (2009) vont plus loin dans la mise en évidence du rôle de ces acteurs puisqu'ils considèrent qu'en faisant

prendre conscience au reste du collectif de l'existence de cette ou ces ressources, ils tendent à impulser une dynamique territoriale. Après avoir rendu compte des caractéristiques de l'acteur dans sa dimension individuelle, il est nécessaire de prendre en compte sa dimension collective.

188. Comme l'expriment Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux (2003), chaque acteur fait référence et appartient à un groupe au sein duquel il fonctionne selon ses propres intentions. Les auteurs considèrent donc que l'acteur est « pluriel » et porteur d'une double dimension, à la fois individuelle puisqu'il dispose de marges de manœuvre et également collective puisqu'il s'implique et interagit au sein de groupes. Le terme « collectif » fait référence aux relations qui existent entre les acteurs, c'est-à-dire leurs modes de coopération et de coordination. Ces relations sont le plus souvent exprimées en termes de lien (Granovetter, 1973). Ces liens peuvent être plus ou moins forts, en tous cas multiples, mais tous ne sont pas de même nature et n'apportent pas les mêmes bénéfices (Baret et al., 2006). Afin de caractériser la force du lien, Granovetter (1973) a tenté de mesurer la fréquence des interactions. Pour cela, il s'appuie sur quatre critères que sont l'intensité émotionnelle, l'intimité entre acteurs, la réalisation de services réciproques et enfin la quantité de temps passé l'un avec l'autre. D'autres travaux ont été développés pour mesurer la force des liens entre acteurs ; c'est le cas par exemple de Krackhardt (1992) qui s'appuie sur la nomination pour caractériser la force du lien. Selon lui, si deux individus se nomment réciproquement on parlera de lien fort, si la nomination n'est pas réciproque, on parlera de lien faible et enfin sans nomination, il n'y a pas de lien. Ces deux approches peuvent être complémentaires pour avoir un gradient plus fin quant aux liens qui s'exercent entre deux acteurs. En effet, on pourrait garder la classification lien fort-faible de Granovetter et y associer un attribut quant à la réciprocité du lien ; on aurait donc quatre forces de lien : fort et réciproque, fort et unilatéral, faible et réciproque et enfin faible et unilatéral. Dans tous les cas, la qualification et la formalisation de ces liens permettent de distinguer leurs impacts sur le développement des démarches collectives. Granovetter (1983) montre par exemple que les liens, selon leur force, n'ont pas les mêmes impacts : « *les liens faibles fournissent aux personnes l'accès aux informations et aux ressources autres que celles dont ils disposent au sein de leur propre cercle, quant aux liens forts, ils génèrent une plus grande motivation pour se rendre utile et disponible* ». Au-delà de cette définition, l'auteur émet l'hypothèse qu'un groupe d'individus, pour se développer, doit favoriser la création de liens faibles qui permettent d'accéder à de nouveaux réseaux plutôt que de se renfermer dans des liens forts générant une trop grande dépendance ; c'est ce qu'il appelle la « force des liens faibles ».

189. Au-delà du type de liens, **Lazega (1994)** s'intéresse plus largement à l'analyse du réseau social définit comme « *un ensemble de relations d'un type spécifique entretenues par un ensemble d'acteurs* ». Ces relations peuvent être de divers ordres,

de collaboration, de soutien, de conseil voire de conflit par exemple. Alors que la coopération rend compte de relations non conflictuelle et non concurrentielle, où la collaboration est centrale pour atteindre un objectif commun, les relations de conflit traduisent une situation d'opposition.

190. I.3.2 La gouvernance

191. Au-delà des relations entre individus ou groupes, il existe des outils d'organisation permettant la coordination entre les acteurs : ce sont les processus et dispositifs de gouvernance. Celle-ci est définie par un ensemble de dispositifs de coordination permettant la mise en place de projets à l'échelle d'un territoire ; autrement dit, le mode de gouvernance rend compte de la manière dont les acteurs agissent collectivement. Torre et Beuret (2012) précisent que la gouvernance est « *une organisation multi-acteurs, regroupant à la fois des acteurs individuels et collectifs, des privés et des publics, des associations [...] mais aussi multi-niveaux puisqu'elle s'élabore à différentes échelles : locales, régionales, nationales, européennes...* ». Ainsi, toutes les situations de gouvernance sont particulières et différentes. Cependant, certains travaux ont permis de créer des typologies pour les qualifier.

192. La première typologie s'appuie sur l'indicateur relatif aux acteurs clé de la coordination territoriale et permet d'identifier trois types de gouvernance (Zimmermann et al., 1998 ; Roux et al., 2006). Premièrement la gouvernance de type privée lorsqu'une organisation est l'acteur clé du territoire, telle qu'une organisation de producteurs par exemple. En plus d'être privée, cette gouvernance est également collective puisqu'elle regroupe plusieurs acteurs tels que des exploitants ou des entrepreneurs agricoles par exemple. On parlera de gouvernance de type institutionnelle quand une ou plusieurs institutions sont les acteurs clés, tels que l'État ou les collectivités territoriales. Enfin, le troisième type de gouvernance est qualifié de partenarial ou mixte, puisque des acteurs et organisations privés et publics coopèrent et se partagent le rôle d'acteur clé.

193. Une seconde typologie de la gouvernance a été développée, qualifiant cette fois la gouvernance en fonction de ce qu'elle met au cœur de son projet. Trois formes de gouvernance sont définies (Roux et al., 2006) : (i) la gouvernance sectorielle, qui s'organise autour d'un produit, (ii) la gouvernance intersectorielle qui s'appuie sur plusieurs produits considérés comme un panier de biens et enfin (iii) la gouvernance territoriale qui s'établit autour d'un projet de territoire.

194. Ces deux typologies soulignent le caractère évolutif des systèmes de gouvernance qui peuvent passer d'une organisation verticale et hiérarchique à un fonctionnement territorial horizontal, s'appuyant fortement sur les jeux de proximités, la mise en place de réseaux et d'actions collectives ainsi que sur le

développement des relations de coopération (Guicheney, 2001 ; Torre et Beuret, 2012). La restructuration de la gouvernance des territoires est alors le fruit de plusieurs phases d'évolution. Premièrement, la décentralisation a offert aux collectivités territoriales plus de pouvoir et donc une plus forte capacité d'action. Deuxièmement, les acteurs locaux se sont de plus en plus impliqués et organisés localement pour développer différentes initiatives visant à gérer et améliorer leur territoire et leurs conditions de vie. Pour faire fonctionner ces modes de gouvernance, les acteurs font appel à plusieurs outils de pilotage qui associent des mécanismes de communication, d'information, de consultation, de dialogue, de concertation voire même de négociation. Si l'on s'intéresse plus particulièrement au processus de gouvernance territoriale, Torre et Beuret (2012) mettent en évidence que les mécanismes de coordination qui le composent sont dépendants des jeux de proximités géographiques (Cf. Section 1.1.3 La métrique du territoire : la proximité géographique, p. 53) et organisées.

195. I.3.3 La proximité organisée

196. La proximité dite organisée fait référence à la capacité qu'a une organisation de faire interagir ses membres. Elle rend compte des façons dont les individus sont proches, autrement que géographiquement, au travers de leurs relations par exemple. Cette notion a fait l'objet de plusieurs définitions (Bouba-Olga et Grossetti, 2008 ; Fournier et al., 2005) , nous choisissons ici de nous centrer sur celle de Gilly et Torre (2000), qui semble être plus souvent mobilisée. Selon eux, la proximité organisée peut s'expliquer simplement au travers de deux logiques dites d'appartenance et de similitude. La première logique fait référence à l'appartenance de plusieurs acteurs à un même réseau, ceux-ci développant alors des relations communes ou directes entre eux. Cette appartenance facilite la coopération et la mise en œuvre d'interactions, qui impactent à leur tour le développement de l'action collective. La seconde logique, dite de similitude, correspond à l'adhésion de divers individus à des références communes, les individus se ressemblent car ils ont les mêmes normes, les mêmes valeurs. Cette similitude peut jouer un rôle facilitateur entre les individus dans le développement de relations lorsqu'ils ne se connaissent pas, ou bien peut être le fruit d'une relation préexistante.

197.

198. Les proximités organisées évoluent donc en permanence au gré des relations qu'entretiennent les individus entre eux ; en effet les créations, recompositions des réseaux impactent directement les logiques d'appartenance. Pour ce qui est des logiques de similitude, les transformations sont plus lentes puisqu'elles s'appuient sur des mentalités, normes et valeurs propres à chaque individu et héritées des générations précédentes. La proximité organisée, comme la proximité géographique, ne sont au départ que des potentiels passifs ; ce n'est qu'à travers l'action de l'homme qu'elles vont s'articuler et contribuer à faire émerger le territoire. C'est ce que

montrent Torre et Filippi (2005) en disant que la proximité géographique est une condition nécessaire à la coordination des acteurs mais qu'elle n'est pas suffisante; en effet il faut la comprendre en parallèle d'une proximité organisationnelle (Gilly et Torre, 2000). Torre et Beuret (2012) appuient ce positionnement en considérant que « *c'est de l'interaction entre la proximité géographique et les proximités organisées, d'appartenance et de similitude, que naît la dynamique des territoires* ». Les proximités se combinent donc au travers des activités de l'homme, elles sont des conditions au développement du territoire. Torre et Beuret (2012) considèrent que cette combinaison entre proximités géographique et organisationnelle donne lieu à une proximité dite territoriale, au sein de laquelle se développent les processus de gouvernance territoriale. Le territoire, dans sa dimension organisationnelle, est donc fait de liens et de réseaux entre acteurs auxquels sont associés des processus et dispositifs de coordination. Ces derniers fonctionnent car il existe une plus ou moins grande proximité organisée entre les acteurs qui peut se traduire par un partage de normes et de valeurs et/ou une interdépendance à certaines organisations ou groupes.

199. I.4 La dimension temporelle du territoire

200. Le temps est une notion complexe à aborder car elle couvre différents phénomènes. Cependant on peut dire de manière générale que le temps est une dimension construite et produite par la société (Lévy et Lussault, 2003). Selon ces auteurs, le temps est à la fois composé « *de l'ensemble des relations de succession et de durée des événements, mais aussi de l'ensemble des représentations et des usages du temps que font les opérateurs* ». Cette définition génère deux manières d'appréhender le temps, la première comme un simple déroulement chronologique d'événements, de périodes et la seconde comme une appropriation du temps à la fois passé, présent et/ou futur. Cette vision du temps fait écho à celle de Di Méo et Buléon (2005) qui est définie autour de deux temps : celui de la matière et du vivant, qui peut être qualifié de fléché et d'irréversible, mais également le temps social, celui de la société et des hommes. Les auteurs montrent que les temporalités propres à un groupe, une action ne se déroulent pas de manières régulières. Elles se mesurent sur la base d'un calendrier mais sont rythmées par des phases de ralentissement, d'accélération voire de rupture.

201. En parallèle de la place qu'il tient au sein de l'action des hommes, le temps est également considéré comme une dimension du territoire (Fomoa-Adenet, 2010). Comme l'expriment Gumuchian, Grasset et al. (2003) « *les constructions de territoire doivent affronter, outre la question des niveaux scalaires (échelles), la question du temps. (...) Cette notion de temps multiple, d'un pas de temps propre à chaque niveau scalaire, est, aujourd'hui, un des facteurs essentiels de la différenciation des constructions territoriales et donc de l'action elle-même. (...) Dans l'action territoriale,*

l'action normative et institutionnalisée n'a pas le même pas de temps que les actions localisées des autres acteurs ». Les actions territoriales demandent aux acteurs de prendre en compte des temps qui leurs sont propres mais qui dépendent également du territoire auquel ils appartiennent. Pour se faire, ils vont tenir compte des temps passé, présent et futur. En effet, les hommes comme les territoires sont le produit d'une histoire (Sabourin et al., 2004). La construction de projets ne se fait pas sans la prise en compte des éléments du passé, des constructions territoriales héritées (Fomoa-Adenet, 2010). En parallèle, les acteurs œuvrent aussi pour leur futur, c'est le temps de la prospective où ensemble ils réfléchissent à ce qu'ils souhaitent ou envisagent. Bien qu'il ne faille pas oublier de prendre en compte le passé et le futur ; c'est au présent que se mettent en place les actions de l'homme et qu'évoluent les territoires. Il est donc nécessaire de caractériser le temps présent, celui de l'événement qui arrive à une date et un lieu précis, qui génère un changement dans la structuration des choses et donc une rupture dans la continuité du temps (Lévy et Lussault, 2003).

202. Au sein de ce temps présent, il est possible de distinguer le temps institutionnel et le temps événementiel (Dubar, 2004). Le premier fait référence à un temps structuré et organisé en fonction de normes et de procédures dans la durée tandis que le second rend compte d'un temps d'urgence non prévisible qui génère des actions immédiates, des réactions afin de résoudre une situation qui pose problème. On retrouve d'un côté le temps long des institutions et de l'autre le temps court des événements. À travers son appartenance à la société, chaque individu subit divers rythmes et temps institutionnels en parallèle desquels il développe des rythmes personnels. Pour comprendre les interactions entre territoire et démarche collective, il faudra donc prendre en compte le temps, à la fois passé, présent et futur.

203.

204.

205. Conclusion du second chapitre

206. À travers ce second chapitre, nous avons pu montrer que le territoire repose sur trois dimensions, matérielle, idéale et organisationnelle ; ainsi que sur un ensemble de conditions territoriales en interaction. On ne peut le comprendre qu'en l'appréhendant comme un tout, supérieur à la somme de chacune de ses dimensions ; c'est pourquoi nous le considérons comme un système complexe. C'est la conclusion qu'établit également Alexandre Moine (2006), en écrivant : « *le territoire est donc avant toute définition, un système. [...] Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples* ». Derrière ce que nous nommons les dimensions du territoire, lui parle de sous-système. Le fait que le territoire se construise et se déconstruise au cours du temps renforce son caractère systémique ; en effet, il est en perpétuelle évolution.

207. La présentation des différentes conditions territoriales a montré de nombreuses similarités avec les conditions d'émergence et de développement des démarches collectives, mises en évidence dans la littérature. En ce sens, il semble pertinent d'interroger les processus de démarches collectives de valorisation au travers de ce cadre d'analyse territorial. En effet, la prise en compte des dimensions spatio-temporelles du territoire met en évidence un ensemble d'éléments du territoire pouvant avoir un impact positif ou négatif sur le développement des actions coordonnées des hommes.

208. D'après ces conclusions nous pouvons établir deux hypothèses concernant l'influence du territoire et plus particulièrement des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation :

209. - tout d'abord que les **conditions territoriales, faisant référence aux dimensions matérielle, idéale et organisationnelle du territoire, se combinent au cours du temps pour jouer le rôle de frein ou moteur au développement**

210. - et deuxièmement, **qu'elles ne jouent pas le même rôle tout au long de la démarche**

211. Cela laisse supposer la succession de plusieurs combinaisons de conditions territoriales ainsi qu'un rôle variable de chacune des dimensions du territoire au cours du temps.

212.

213.

214. Conclusion de la première partie

215. Cette première partie met fin au premier temps de notre itinéraire méthodologique, correspondant à la contextualisation et la problématisation de notre étude. En effet, nous avons montré d'une part que la question du maintien de l'élevage en zones de moyenne montagne était déterminante et qu'une des solutions envisagée et envisageable reposait sur la mise en place et le développement de démarches collectives de différenciation et valorisation des produits. D'autre part, nous avons mis en évidence le caractère collectif de ces actions et la nécessité de s'interroger sur leurs conditions d'émergence et de développement au travers d'une approche territoriale. Pour ce faire, nous avons déconstruit la notion de territoire et avons reconstruit notre propre cadre d'analyse, en appréhendant le territoire comme un système composé de trois dimensions, composées elles-mêmes de conditions territoriales en interaction. À travers l'ensemble des apports théoriques mobilisés, cette première partie constitue les fondations de notre thèse. Ayant défini d'une part notre objet d'étude : les démarches collectives de valorisation et d'autre part, notre cadre d'analyse : l'approche systémique du territoire ; nous sommes à même de répondre à notre question de recherche : *Sous l'influence de quelle(s) combinaison(s) de facteurs territoriaux, les démarches collectives de valorisation des produits évoluent-elles ?*

216. À travers la partie suivante, nous allons tenter de mettre en pratique les apports théoriques précédemment établis. En effet, nous n'avons pour l'instant abordé les conditions territoriales qu'à partir de vastes notions telles que la gouvernance ou les ressources et cela, à l'échelle nationale voire internationale. Il nous faut donc engager un travail de traduction et d'opérationnalisation.

217. DEUXIÈME PARTIE

218. LA FILIERE BOVINE ALLAITANTE EN AUVERGNE ET LES DEMARCHES COLLECTIVES DE VALORISATION DE LA VIANDE

219.

220. *Dans cette seconde partie de notre itinéraire méthodologique nous observons un recentrage de l'objet d'étude. En effet, nous nous intéressons plus particulièrement à l'élevage bovin allaitant en Auvergne ainsi qu'aux démarches collectives de valorisation de la viande. Après avoir fait un inventaire de ces initiatives, nous réalisons une description des territoires d'Auvergne. La typologie qui en découle met en évidence des liens entre certaines caractéristiques des territoires d'une part, la nature et le nombre de démarches collectives d'autre part. Cette seconde partie s'organise en deux chapitres.*

221. *Le troisième chapitre revêt des objectifs pluriels, tout d'abord présenter l'agriculture auvergnate et plus particulièrement l'élevage allaitant qui constitue la production emblématique de cette région. Après être revenu sur le fonctionnement général de la filière bovin viande, du point de vue des produits et des acteurs engagés, nous discutons des enjeux de cette production sur le territoire régional. Nous concluons sur le fait que les démarches collectives de valorisation de la viande bovine constituent une voie d'avenir pour le maintien de l'élevage allaitant en zone de moyenne montagne auvergnate, en parallèle du modèle dominant orienté vers la production de maigre et l'export.*

222. *Dans la seconde section de ce chapitre, nous réalisons donc un inventaire des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne afin de rendre compte de leur diversité et de leur répartition géographique. L'objectif est de donner une vue d'ensemble de la dynamique régionale en termes de valorisation des produits issus des élevages bovins allaitants.*

223. *Cet état des lieux met en évidence le caractère hétérogène de ces initiatives, en termes de nature premièrement. En effet, celles-ci peuvent être orientées sur une stratégie de qualité, d'origine, de proximité et/ou sur la création d'outils. Ce recensement montre également de fortes disparités régionales, avec des zones où se concentrent plusieurs initiatives et d'autres où rien ne se passe. Entre les deux, on observe l'existence de territoires où des dynamiques de valorisation ont vu le jour mais n'ont pas réussi à perdurer dans le temps. Afin de comprendre cette diversité, nous engageons un quatrième chapitre axé sur une analyse statistique permettant de décrire les territoires auvergnats.*

224.

225. *Cette analyse descriptive, au cœur du quatrième chapitre, a pour objectif d'explorer les territoires sur lesquels se mettent ou non en place les démarches collectives. Ont-ils des particularités et si oui, lesquelles ? Pour mener cette étude, nous observons un second recentrage, à l'échelle des bassins de vie d'Auvergne, définis comme les territoires de la vie quotidienne. Afin de les caractériser, nous conduisons une analyse en composantes principales (ACP) dont l'objectif est de mettre en lumière les ressemblances entre individus statistiques, ici les bassins de vie. Les résultats ont permis de faire émerger une typologie des territoires auvergnats selon le type d'agriculture et le caractère rural ou urbain de ces derniers. Sur chacun de ces cinq types de territoire identifiés, nous avons pu observer des disparités quant au nombre de démarches. Ce constat nous a donc orienté notre dans le choix des terrains d'étude.*

226. CHAPITRE 3

227. L'élevage allaitant en Auvergne

228. Ce troisième chapitre est centré sur l'Auvergne, définie comme la plus grande prairie de France du fait de l'omniprésence de la ressource herbagère. L'élevage y est fortement représenté et plus particulièrement la production de bovins viande, qui fait l'objet d'une spécialisation au détriment de la filière laitière. Selon les espaces, entre plaine et montagne, nous verrons que les modèles d'élevage ne sont pas les mêmes et qu'ils ne suscitent donc pas les mêmes produits. La filière viande bovine fait l'objet d'une importante complexité, que nous essaierons d'appréhender dans une première section. La pérennité du modèle dominant, basé sur la production de maigre et l'export, étant aujourd'hui remise en cause, le développement de démarches de différenciation et valorisation de la viande bovine semble être une alternative intéressante pour les éleveurs. La seconde section fait donc l'objet d'un état des lieux, sur la base d'entretiens auprès d'experts de l'élevage et du territoire, des initiatives collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne. Cet inventaire met en lumière le caractère hétérogène de ces initiatives, en termes de nature et de répartition spatiale. Ce constat renforce notre questionnement concernant l'impact du contexte territorial sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine.

I. L'Auvergne : la plus grande prairie de France

229. I.1 L'Auvergne : le « berceau français de la vache nourrice »

230. Située au cœur du Massif Central, l'Auvergne est une région montagneuse recouvrant une surface de 26 000 km². Son altitude moyenne est de 700 mètres, mais ce chiffre est à relativiser car il cache une forte disparité entre les zones de Limagne situées à 250 mètres d'altitude et les différents massifs pouvant atteindre jusqu'à 1880 mètres (Cf. Carte 1, p. 69). Le caractère montagneux est le plus prégnant dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Au contraire, les zones à basse altitude se situent dans le département de l'Allier. Cette diversité de relief suscite deux grands types de territoires et des usages du sol différents. On retrouve dans l'Allier et la Limagne, des zones de plaine sur lesquelles peuvent être conduites des cultures fourragères et céréalières (Cf. Carte 2, p. 70). Au contraire, les zones de moyenne montagne situées plus au sud, se caractérisent par des surfaces toujours en herbe. La région se présente donc comme un « entonnoir », ouvert au nord sur les plaines de Limagne et du Bourbonnais et resserré en direction du Sud par

les Monts Dôme et du Cantal à l'Ouest et les Monts du Livradois et du Forez à l'est. Entre ces zones très typées, nous retrouvons des espaces intermédiaires tels que les collines des Combrailles ou de la Châtaigneraie.

231.

[232.](#) *Carte 1: Topographie de l'Auvergne, entre territoires de plaine et de montagne*

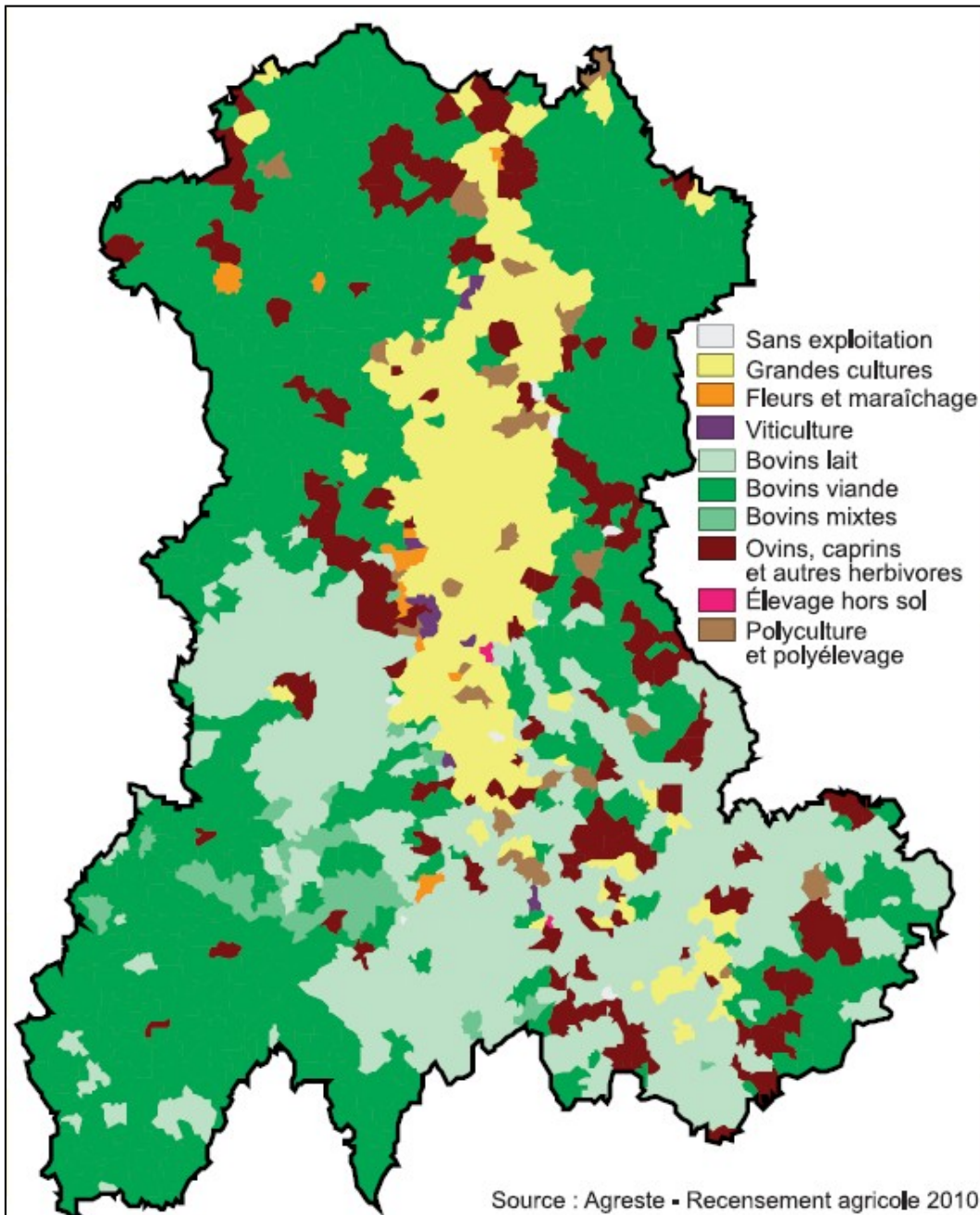
233.

234.

235. En Auvergne, l'agriculture est une activité prépondérante dans l'occupation de l'espace ; en effet, elle utilise 56 % du territoire (CESER Auvergne., 2014). Sur les 1,5 million d'hectares de surface agricole (SAU), 80 % sont des prairies permanentes, vouées à l'élevage. L'omniprésence de ces herbages permet à cette région de garder le titre de première prairie de France. Pour valoriser l'herbe, qui constitue quasiment la seule et unique ressource alimentaire, l'élevage d'herbivore s'est développé. Huit exploitations sur dix élèvent des herbivores en 2010. Avec 1 618 000 têtes, les bovins sont les plus représentés sur les herbages de la région. Bovins viande et bovins lait sont présents dans plus de deux exploitations sur trois, contre seulement une sur trois au niveau national.
236. Le cheptel bovin allaitant est le plus conséquent, en effet, à l'heure actuelle on compte deux vaches allaitantes (482 627 vaches nourrices) pour une vache laitière (225 515 vaches laitières), sur les herbages auvergnats. L'Auvergne est devenue la première région d'élevage allaitant, en rassemblant près de 12% de l'effectif national ; elle est la première région productrice de viande bovine, devant les quatre autres bassins spécialisés : Limousin, Bourgogne, Midi-Pyrénées et Pays de Loire. Cette situation est permise par une spécialisation des systèmes en bovins viande, au détriment du lait qui a perdu plus d'un tiers de ces exploitations (35%) depuis 2000 en Auvergne. Malgré une baisse du cheptel, la production du troupeau laitier auvergnat reste stable, du fait de la hausse de productivité par animal. Ce sont également les exploitations mixtes et de polyculture, très présentes auparavant, qui ont fait les frais d'une spécialisation vers cette production.
237. Cette spécialisation vers la viande concerne 6 090 exploitations, soit 37 % des fermes auvergnates. C'est principalement dans le Cantal et dans l'Allier que l'on trouve le plus d'élevages spécialisés en bovins allaitants, deux tiers de l'effectif régional. Le dernier tiers se partage respectivement entre le Puy-de-Dôme (23%) et la Haute-Loire (11%) (Cf. Carte 3, p. 72). De nombreuses disparités existent d'un département à l'autre en termes de taille des cheptels également. Avec 62 vaches en moyenne, les troupeaux de l'Allier sont deux fois plus importants que ceux du Puy-de-Dôme et trois fois plus que ceux de Haute-Loire.
238. En Auvergne, la production allaitante a comme autre particularité d'être basée sur plusieurs races. L'Aubrac et la Salers sont des races rustiques dont le berceau de la race se situe partiellement ou en totalité en Auvergne (CORAM., 2015). L'Aubrac, situé dans le sud de la région, est spécialisée dans la production d'animaux maigres mais a su se diversifier dans la production de viande de qualité en race pure (« Bœuf fermier d'Aubrac ») ou en croisement (« Fleur d'Aubrac »). La Salers, quatrième race allaitante française se situe plus précisément dans le Cantal, mais tend à s'exporter hors de la zone. Cette race rustique, élevée pour la viande (Label Rouge Salers) dispose également d'aptitudes laitières pour la production de fromage tel que le « Tradition Salers ». En plus de ces deux races emblématiques de la zone, on retrouve

des races allaitantes spécialisées telles que la Charolaise dans l'Allier plus particulièrement et la Limousine.

239.



240.

241.

242.

243.

244.

245.

246.

247.

248.

249.

250.

251.

252.

253.

254.

255.

256.

257.

258.

259.

260. Carte 3 : Orientation technico-économique dominante des exploitations par commune en 2010 (Agreste, 2012)

261.

262. L'existence de ces quatre races à viande vient renforcer encore un peu plus le caractère allaitant de la région Auvergne. La place de l'élevage bovin viande à l'échelle régionale n'étant plus à démontrer, nous faisons le choix de nous centrer sur cette production dans la suite de la thèse. Avant de présenter les dynamiques et enjeux régionaux ayant trait à cette filière, nous reviendrons sur son fonctionnement global, en termes de produit et d'acteurs partie prenante.

263. I.2 La production de viande bovine organisée autour de filières complexes et complémentaires

264. Cette partie aborde le fonctionnement de la filière viande bovine, caractérisée par sa complexité, comme le conclue l'analyse menée par l'Institut de l'Élevage à l'échelle du Massif Central : « *Cette filière est extrêmement complexe du fait qu'elle combine plusieurs produits, plusieurs circuits de valorisation et des intervenants nombreux avec des objectifs différents* » (CESER Auvergne., 2014).

265. I.2.1 Complexité de la filière bovin viande en termes de produit

266. La filière viande bovine est connue pour la diversité de ses produits. Celle-ci s'explique par la conduite de l'animal, en réponse aux diverses demandes du marché. À l'échelle nationale, les deux tiers de la viande sont produits à partir de races à viande et 60% de la production se fait au travers des femelles contre moins de 40% pour les mâles (Institut-Elevage, 2011). Nous allons présenter pour chacune des catégories, les conditions d'élevage ainsi que les évolutions de l'offre et la demande. Afin de donner à voir de manière synthétique les différents produits issus des voies mâle et femelle, nous faisons appel à un schéma établi par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire (Cf. Figure 3, p. 77).

267. La voie mâle

268. Au sein des élevages bovins viande, différents systèmes existent allant du type « naisseur » à « engraisseur » en passant par les « naisseurs-engraisseurs ». Selon ces modèles de production, les bovins mâles obtenus appartiennent à différentes catégories : les broutards, repoussés ou non, les taurillons ainsi que les bœufs.

269. Les trois quarts des exploitations spécialisées en viande étant de type naisseur, leur activité génère des animaux maigres, c'est-à-dire non finis ou engraisés sur l'exploitation. Dans les 2/3 des cas, ces jeunes bovins élevés sous la mère et non castrés, sont commercialisés entre 6 et 8 mois à la fin de l'automne : ce sont des broutards. Ce fonctionnement majoritairement développé, engendre une offre très saisonnière. Afin de répondre à une demande en broutards, plus étalée sur la saison, certains exploitants gardent leurs animaux plus longtemps, sous forme de broutards repoussés. Les broutards sont vendus majoritairement pour l'export au sein de

l'Union européenne et principalement en Italie, en effet 80% des broutards exportés par la France sont orientés vers la plaine de Pô. Le reste de la production est destinée à d'autres pays (Espagne, Turquie...) mais également à l'approvisionnement d'exploitations françaises ayant un atelier d'engraissement (Liénard et al., 1996).

270. Au sein de ces structures, où l'activité de naisseur est couplée à un atelier d'engraissement, les animaux produits sont des taurillons. Cette viande issue de mâles castrés est venue concurrencée la production de bœufs, très présente par le passé. Cette situation s'explique par des raisons (i) financière, le cycle de production des taurillons étant plus court, il demande une trésorerie moins importante, (ii) économique, car la viande de taurillons, maigre et blanche, ne concurrence pas la viande rouge de vache très prisée en France, au contraire elle la complète. Ces mâles, réputés pour leur croissance rapide, sont engraisés jusqu'au 18^{ème} voire 24^{ème} mois et sont principalement dédiés à l'exportation car en France, la demande est faible. Cela s'explique par la vision défavorable de la part du consommateur pour ce produit, perçu comme plus intensif et dont la couleur claire ne correspond pas au standard pour les morceaux piécés. Malgré tout, du fait de son caractère peu gras, cette viande convient bien à la fabrication de viande hachée dont la demande est croissante au niveau national.

271. À la différence des taurillons, les bœufs sont des animaux castrés gardés plus longtemps sur l'exploitation, entre 30 et 36 mois (Chatellier et al., 1997) ; ceux-ci ayant une croissance plus lente. Après une longue période de baisse, la production de bœufs reprend de l'importance principalement parce que la conduite plus extensive, principalement au pâturage, permet à l'exploitant de produire à moindre frais une viande ayant des qualités sensorielles différentes de celles du taurillon (Hocquette, 2005) et recherchées encore actuellement par les artisans bouchers.

272. La voie femelle

273. L'importance des femelles au sein de la production peut s'expliquer par l'importance quantitative de son cheptel de vaches, allaitantes principalement. Le renouvellement des mères au sein du troupeau entraîne la réforme d'un certain nombre d'entre elles, qui sont soit vendues en maigre ou bien engraisées. On compte également au sein des femelles, la production de génisses, qui selon les races sont vendues plus ou moins tardivement, entre 20 et 34 mois. La production de génisses se fait principalement au sein des exploitations spécialisées en allaitant, ce qui permet de compléter l'activité de naisseur (Institut-Elevage, 2011). Vaches et génisses sont quasi-exclusivement destinées au marché français (Brouard et al., 2013) et plus particulièrement aux boucheries ou rayons traditionnels des grandes et moyennes surfaces (GMS). Contrairement à la voie mâle, dont l'évolution pose question, la voie femelle repose sur des débouchés stables. De nouveaux semblent également se développer autour de la génisse « Primeur » ou « babynette », génisse

de moins de deux ans engraisnée de la même manière que les taurillons, mais dont la commercialisation se fait sur le marché intérieur. En effet, cette viande tendre et peu chère est convoitée par des chaînes de restauration et peut susciter la mise en place de circuits courts.

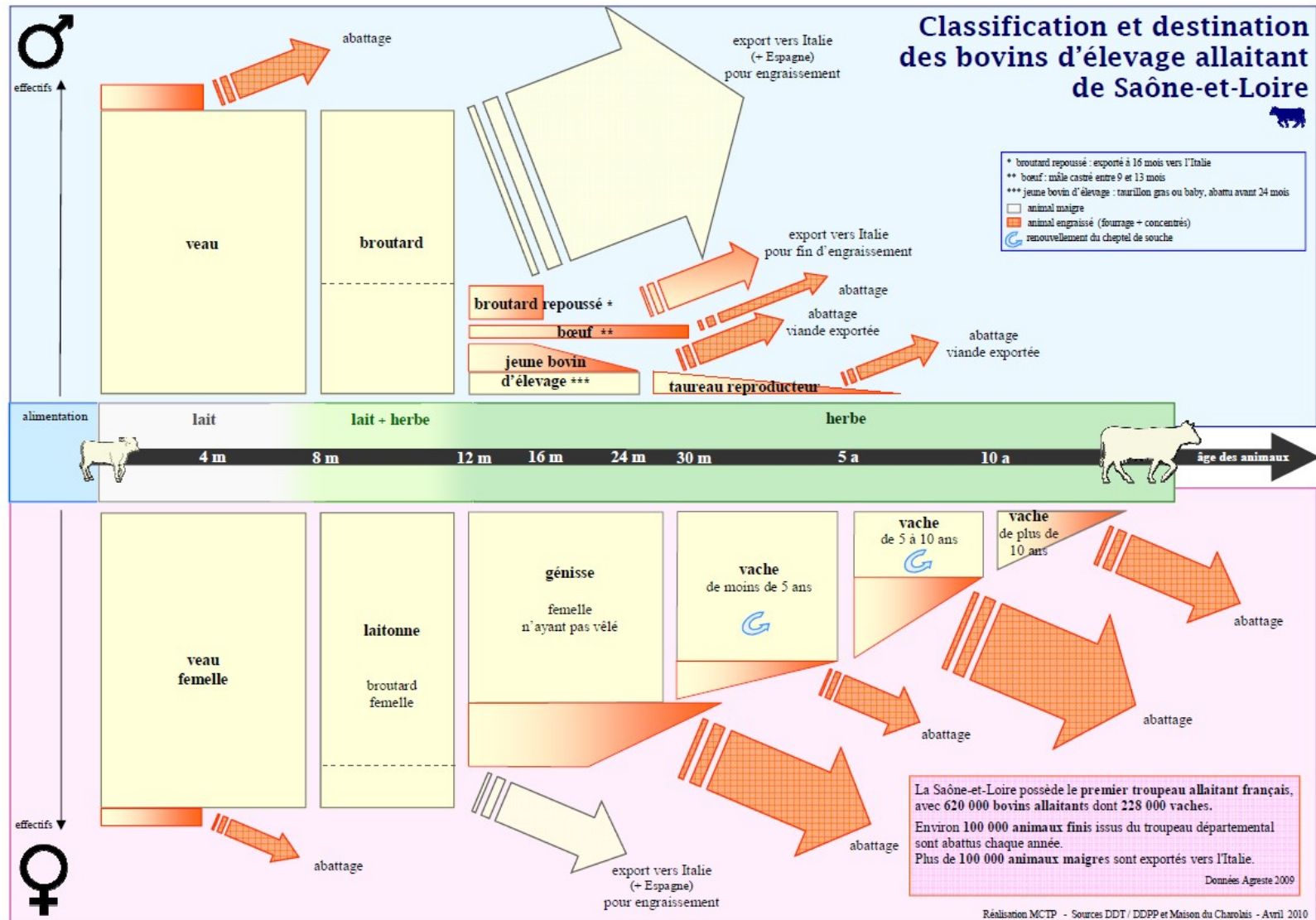


Figure 3 : Les différents produits issus de l'élevage bovin allaitant pour les voies mâle et femelle

Les veaux

Le développement du broutard a eu comme conséquence une baisse importante de la production de veaux sous la mère, filière pourtant bien structurée entre producteurs et bouchers autour des labels. C'est du côté de l'offre que se situe le problème puisque l'approvisionnement doit répondre à des attentes en termes de qualité mais aussi de périodicité : « *les bouchers acceptent de payer plus cher un label à condition qu'on leur fournisse une qualité irréprochable et identique toute l'année* » (p. 53) (Brouard et al., 2013). Contrairement aux autres produits, très dépendants du marché, les conditions de développement du veau sous la mère sont liées à la volonté et la capacité des éleveurs de produire une viande répondant aux critères des bouchers et des consommateurs.

La seule présentation des catégories de produits de viande bovine n'est pas suffisante pour exprimer la manière dont est constituée et évolue la filière. Nous allons donc montrer où vont ces divers produits carnés, et quelles sont les tendances en terme d'offre et de demande.

I.2.2 Évolution des débouchés et compromis entre offre et demande

Les activités de transformation et de commercialisation, à l'interface entre la production et la consommation, jouent un rôle majeur d'ajustement entre l'offre et la demande (Moati, 2005). La structuration de la filière est complexe, en raison principalement de la diversité des acteurs en jeu, de l'importance de la transformation et de la segmentation des marchés. Afin de dresser un portrait le plus simplifié possible de l'amont de la filière bovine, nous allons mettre en regard, les circuits de distribution, le type de produits qui y sont destinés et la demande qui existe pour ceux-ci. Avant de définir chacun des quatre débouchés majeurs, nous ferons un point sur l'importance des structures d'abattage ainsi que des outils de collecte.

Le maillage des abattoirs sur le territoire national et du Massif Central

À l'exception d'une partie des animaux exportés, la viande bovine avant d'être commercialisée subit plusieurs transformations. Celles-ci sont réalisées au sein des abattoirs, et correspondent premièrement à l'abattage et l'obtention des carcasses et des coproduits, deuxièmement au désossage et à la découpe et enfin au conditionnement, divers selon les débouchés. Ces interventions successives corrélées au nombre d'animaux engendrent le développement d'abattoirs comparables à des ateliers industriels (De Bourdonnaye, 1970), nécessitant une main d'œuvre importante et qualifiée au sein de structures de plus en plus performantes et contrôlées. C'est pour cette raison que, suite au plan d'équipement des abattoirs de 1960 et à la mise en place du paquet hygiène en 2005, de nombreuses structures d'abattage, ayant des problèmes d'ordre sanitaire, se sont vues fermées ou privatisées. Entre 2002 et 2010, ce sont 37 abattoirs publics et 80 privés qui ont fermé leurs

portes au niveau national (Ravaux, 2011). Les conséquences qui en ont suivi sont (i) une concentration de l'abattage dans les structures les plus équipées, (ii) un regroupement entre industriels pour augmenter les volumes et réduire les coûts, (iii) une spécialisation des chaînes et dans certains cas la mise en place de surtaxes pour les petits volumes (Froux, 2011).

Bien que les abattoirs soient situés à proximité des zones d'élevage, la réduction et la concentration des structures, pour des raisons de rentabilité, limitent l'accès et la proximité de certains exploitants aux outils de transformation. Le maintien de volumes et de tonnages conséquents à abattre est la solution aujourd'hui mise en avant pour garder les structures d'abattage sur le territoire. Cela pose la question des stratégies à mettre en œuvre au sein des zones de moyenne montagne où les effectifs sont moindres. Dans le Massif Central, on constate l'éclatement d'outils d'abattage de taille modeste principalement dans le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire. Comme le constatent Brouard et al. (2013), « *ces abattoirs, fragiles économiquement, occupent néanmoins une place privilégiée dans l'occupation du territoire et le rôle de service public qu'ils rendent leur confère une attention particulière de la part des collectivités territoriales* ». Dans l'Allier, sous l'influence du bassin Charolais, les abattages sont réalisés dans des outils de plus grande taille.

Stabilité des exportations et opportunisme face aux nouvelles demandes

Depuis la mise en place des quotas en 1984, le cheptel laitier a vu son nombre de vaches chuter de - 45% et même si l'élevage allaitant s'est développé, le déficit en viande bovine reste réel en France (Richard et al., 2008). Pourtant, cela n'empêche pas la France d'exporter une part importante de ses produits, à hauteur de 17 %. Ce pourcentage a évolué au cours du temps, l'export très développé dans les années 90 a subi une forte baisse suite aux crises de l'ESB. Aujourd'hui, ce circuit offre une importante capacité d'adaptation vis-à-vis des demandes des autres pays. À l'échelle de l'Union européenne et de l'Italie plus particulièrement, une filière d'exportation en vif de bovins maigres s'est structurée suite à la politique italienne de soutien à l'engraissement ; elle offre la quasi-exclusivité des produits importés (Bailly, 2011). En parallèle, certains pays tiers développent un intérêt pour les produits français tel que la Turquie, le Liban ou l'Algérie. Tout l'enjeu de ce circuit est de pouvoir faire correspondre l'offre à la demande, qui est axée sur de la viande jeune et blanche (Institut-Elevage, 2011). Le produit le plus à même de répondre à ces attentes particulières provient des jeunes bovins (86%) et principalement des taurillons.

La perte de vitesse des boucheries artisanales

Réputées pour la qualité de leurs produits, les boucheries artisanales ont su se démarquer et offrir un service de proximité en milieu rural et périurbain. Malgré cela, ces structures aux savoir et pratiques artisanales, spécialisées sur une seule gamme de produits, disparaissent petit à petit des territoires français, passant de 40 000 dans les années 1990 à 18 000 aujourd'hui (Institut-Elevage, 2011). Ce déclin s'explique pour diverses raisons, tout d'abord

(i) économique, la baisse du pouvoir d'achat des ménages ralentit la consommation de produits de « qualité », plus onéreux, (ii) technique dû au manque de main d'œuvre et aux contraintes réglementaires, (ii) sociale à travers l'évolution des modes de consommation. Pour les boucheries qui perdurent, le segment de la « qualité » et de la « proximité » restent au cœur de la stratégie, les produits recherchés sont donc des animaux lourds de race à viande. Plus de 80% d'entre eux proviennent de femelles, génisses engraisées ou bien jeunes vaches n'ayant vêlées qu'une ou deux fois.

Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) en expansion se posent la question de la proximité

Les GMS maintiennent leur position de leader vis-à-vis de la commercialisation de la viande bovine française, pour plus de 50% des volumes. Derrière les GMS se cache une importante diversité, en fonction des outils de vente (rayons libre-service, rayon traditionnel de viande avec du personnel), des produits mis en avant. En effet, certains privilégieront de la viande issue de jeunes bovins, intégrée suite à la crise de l'ESB qui avait généré de la crainte de la part du consommateur vis-à-vis de la viande issue d'animaux âgés. D'autres, qui ont suivi cette stratégie dans les années 90, font un retour à de la viande « rouge » issue de vaches, principalement de race à viande. Outre le type de viande, c'est aussi son origine qui devient un critère de démarcation des GMS ; celles-ci mettant en place des démarches régionales et/ou locales. La question de la proximité semble prendre de l'importance à l'échelle de la commercialisation vis-à-vis de l'origine des produits et de la localisation sur le territoire des structures de vente.

La restauration hors domicile (RHD) : le 2^{ème} débouché en viande bovine

L'exemple le plus marquant pour illustrer l'évolution des modes consommation est bien la restauration hors domicile qui est le 2^{ème} débouché quant à la commercialisation de viande bovine, avec 19 % des volumes disponibles. Outre les restaurants commerciaux, la RHD compte également la restauration collective telle que les cantines ; les particularités de ces consommateurs vont donc façonner fortement les produits recherchés et commercialisés. Le meilleur exemple est le steak haché qui représente environ 50% des ventes mais aussi la substitution des morceaux de viande « bruts » par des préparations intégrant de petites quantités de viande, idéales pour les sandwiches, les pizzas. Bien que ce débouché soit en phase de croissance, l'impact sur la demande de bovins de race à viande est faible, puisqu'il favorise à hauteur de 75 % les produits issus de vaches laitières.

Malgré la baisse de consommation de viande bovine en France, de 24.4 kg en moyenne par habitant en 1991 contre 22 aujourd'hui, la demande des consommateurs reste fidèle à deux tendances. La viande rouge de qualité, issue d'animaux du cheptel allaitant lourds et bien conformés, reste un produit convoité par le consommateur malgré la perte de place sur les marchés, des boucheries traditionnelles. Ce sont les GMS qui profitent de ce déclin en réintégrant au sein de leurs rayons de boucherie artisanale ce genre de produit en appuyant

sur l'idée de qualité, voire même de local. Au contraire, la seconde tendance répond à une demande pour des produits transformés et /ou de moindre qualité qui peut se satisfaire de viande issue de vaches laitières moins coûteuses ou bien de jeunes bovins. Associés, les GMS et la RHD, représentent plus de 70% de la commercialisation de viande, et tendent à se développer.

Du portrait dressé sur l'élevage bovin allaitant, nous retiendrons deux éléments complémentaires, tout d'abord sa diversité et ensuite sa complexité. Selon la conduite de l'exploitant, les produits auront des caractéristiques différentes qui l'orienteront vers tel ou tel débouché. Au sein de ce dernier, le produit passera par plusieurs phases de transformation et entre les mains de divers acteurs; c'est là toute la complexité de la filière.

I.3 Les enjeux de l'élevage bovin viande en Auvergne : trouver des complémentarités entre filières

I.3.1 Disparité des dynamiques à l'échelle régionale

En Auvergne, différents systèmes d'élevage coexistent : principalement « naisseur » et « naisseurs-engraisseurs ». L'orientation vers l'un ou l'autre dépend des ressources « naturelles » disponibles.

Dans les zones de plaine, les conditions topographiques ont permis une plus grande diversité des modèles d'élevage du fait d'une association entre ressource herbagère et cultures. La disponibilité de cette alimentation sur les exploitations a généré le développement d'ateliers d'engraissement. Aujourd'hui à l'échelle de l'Auvergne, 14 % des exploitations orientées sur l'élevage bovin allaitant sont de type naisseur-engraisseur. Ceux-ci se situent principalement dans l'Allier, où le système fourrager repose sur un triptyque prairies temporaires, maïs fourrage et céréales, indispensables à la finition des animaux. À partir de ces ressources, une ration riche en énergie peut être développée, permettant une croissance rapide des animaux et plus particulièrement des taurillons, animaux à croissance rapide abattus entre 18 et 24 mois. Pour répondre à la demande croissante en animaux lourds de race à viande, les filières font appel pour 80% des volumes aux femelles, et plus particulièrement aux génisses engraisées ou bien aux jeunes vaches n'ayant vêlées qu'une ou deux fois.

Dans les zones de moyenne montagne, du fait de l'altitude, la pente ou encore le morcellement des parcelles, les cultures sont quasi inexistantes et l'herbe constitue souvent le seul fourrage ; c'est pourquoi sur ces zones à faible potentiel agronomique le système naisseur a été favorisé. En Auvergne, 79% des exploitations bovines allaitantes spécialisées sont de type naisseur ; c'est-à-dire que les animaux ne sont pas finis, engraisés sur la ferme mais vendus en maigre sous forme de broutards. Sans cultures fourragères (maïs) ou céréalières au sein de l'exploitation, le coût de la finition des animaux (achat d'aliments, logement des bêtes) n'est pas concurrentiel. Les éleveurs s'orientent alors vers l'export d'animaux maigres dont les broutards constituent la production emblématique. Ces veaux

mâles non castrés quittent les exploitations auvergnates pour des ateliers d'engraissement étrangers dans 85 à 90% des cas. L'animal vendu n'étant pas fini, la valeur ajoutée de la production est faible et le revenu des éleveurs dépendant des marchés internationaux.

Ce système naisseur n'a pas toujours été aussi important à l'échelle régionale, puisqu'historiquement l'engraissement à l'herbe de bœufs et de génisses était bien implanté dans la zone. L'objectif était de valoriser au mieux cette ressource herbagère bon marché et abondante sur le territoire. En effet, ce n'est que dans les années 1970-1980, qu'a été développée la production d'animaux maigres, en même temps que la spécialisation des structures d'engraissement en Italie. L'activité exportatrice de la France au travers des broutards a alors progressé significativement jusqu'à la première crise de la vache folle en 1996, ensuite elle a subi des phases de hausse et de recul pour atteindre en 2002, 1,2 million de têtes exportées à l'échelle nationale. Même si aujourd'hui la demande en animaux maigres reste soutenue et se développe dans d'autres pays du pourtour méditerranéen tel que la Turquie, des initiatives se développent pour relancer l'engraissement d'une partie du cheptel allaitant. Le but est d'encourager les éleveurs naisseurs à engraisser une partie de leurs animaux afin qu'ils soient moins sujets aux fluctuations des demandes à l'exportation et qu'ils augmentent la valeur ajoutée tout en sécurisant les débouchés de leurs produits.

I.3.2 Enjeux socioéconomiques: le développement de démarches de valorisation

La première incertitude qu'il faut noter se situe au niveau du principal débouché des broutards ; c'est-à-dire le marché Italien. Ce dernier présente actuellement certaines fragilités du fait d'une concurrence étrangère, de la crise qui affecte la demande des consommateurs ou encore des directives qui restreignent cette activité d'engraissement (Brouard et al., 2013). Les produits exportés seront donc à termes moins nombreux et devront répondre à des critères plus précis en termes de conformation. Même si d'autres débouchés tendent à se développer dans les pays tiers méditerranéens, ceux-ci restent accessoires dans le sens où la demande est momentanée et les coûts d'engraissement restent élevés et pose la question de leur pérennité. Face à ce marché du maigre en bouleversement, les éleveurs de type naisseurs ont donc intérêt à trouver de nouvelles filières et à ne pas « mettre tous leurs œufs dans le même panier ».

En parallèle, la demande croissante concernant les produits de qualité pousse les experts à penser que dans le futur, les consommateurs auront tendance à acheter moins de viande mais de meilleure qualité (Brouard et al., 2013). Les auteurs soulignent donc l'opportunité qui règne sur le bassin rustique du sud Massif Central : « *sans réelle tradition de finition, pourtant certains créneaux de niches en viandes finies sont sur un marché porteur, qui pourrait encore se développer* ».

Ces constats concernant le futur de la filière bovine allaitante mettent en évidence la nécessité d'entrecroiser des logiques de valorisation différentes, basés sur des circuits

traditionnels et des produits de qualité d'une part et des circuits plus standardisés d'autre part. C'est la raison pour laquelle certains éleveurs ont fait le choix de se démarquer en s'appuyant soit sur la qualité des produits, soit sur l'origine de ce dernier qui offre une typicité plus difficilement concurrençable (Sauvée et Valceschini, 2004). C'est le cas par exemple avec la mise en place de Label Rouge, démarche de différenciation privilégiée des races à viande, au niveau du bassin Charolais et dans une moindre mesure en termes de volume, dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire autour des races rustiques Salers et Aubrac. Les races locales sont en effet porteuses d'une image de promotion, favorable à la différenciation et la valorisation du produit (Micol et al., 2002). En parallèle, les démarches de proximité et/ou d'origine se développent, mais de manière beaucoup moins significative qu'en lait. À l'échelle régionale, 36 % des éleveurs de vaches allaitantes sont engagés dans une démarche sous signe de qualité (Lebon et Boilon, 2012). Plus seulement appréhendées comme un handicap, les zones de moyennes montagnes constituent un atout à valoriser. La ressource herbagère, omniprésente sur ces espaces offre un régime alimentaire spécifique qui confère à la viande une qualité et une tendreté particulière (Hocquette et al., 2005). De plus, la production à l'herbe donne une image positive au produit ; celle-ci joue un rôle de plus en plus important dans les décisions d'achat des consommateurs (Martin et al., 2002).

IV. Diversité et hétérogénéité spatiale des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne

A la diversité des conditions naturelles présentes en Auvergne, à la complexité de la filière viande s'ajoute une grande diversité des démarches collectives de valorisation de la viande bovine. Celles-ci se différencient par leur nature, leurs objectifs ainsi que leur évolution dans le temps. De plus, elles font l'objet d'une importante hétérogénéité spatiale dans le sens où les dynamiques associées à ces démarches varient fortement d'un territoire à l'autre.

II.1 Un inventaire des démarches collectives basé sur des entretiens auprès d'«experts»

Les entretiens exploratoires menés auprès d'experts de l'élevage et du territoire avaient deux objectifs : premièrement, comprendre plus précisément le fonctionnement global de la ou des filière(s) de l'élevage bovin allaitant à l'échelle de chacun des départements ; deuxièmement recenser les initiatives collectives de valorisation de la viande bovine. Pour ce faire, nous avons réalisé quinze entretiens semi-directifs auprès de neuf experts de l'élevage bovin allaitant et de six agents de collectivités territoriales (Cf. Annexe 2, p. 332).

Dans un premier temps, nous nous sommes tournés vers les Chambres d'Agriculture, en tant qu'organisation œuvrant pour le développement agricole ; elles nous sont apparues comme

un interlocuteur privilégié pour l'inventaire des démarches collectives. Plus précisément, nous avons contacté le responsable ou technicien de la filière bovine allaitante de chacun des quatre départements auvergnats. En Haute-Loire, celui-ci était accompagné du responsable de la valorisation des produits. En complément des cinq conseillers de la Chambre d'Agriculture, dont la vision et le discours sont établis à l'échelle départementale, nous avons sollicité un technicien de l'Institut de l'Élevage en charge du domaine « Élevage et Qualité des Produits » au niveau régional. Ensuite, nous avons jugé pertinent de rencontrer des responsables d'Organisations de Producteurs (OP), qui sont en première ligne dans la commercialisation des animaux mais dont le positionnement dans des démarches de valorisation n'est pas toujours clair. Faute de temps, nous n'avons pu rencontrer que l'Organisation de Producteurs Non Commerciale (OPNC) ELVEA dans le Cantal et plus particulièrement le président et le directeur.

Afin d'affiner nos connaissances sur certains territoires, nous avons en outre fait appel à six agents de collectivités territoriales. Ceux sont plus particulièrement deux animateurs du Conseil Général en charge de l'agriculture sur le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, deux animateurs du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, l'un en charge de l'agriculture, l'autre de la valorisation des produits et enfin le directeur adjoint du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles ainsi que le chargé de mission « Agriculture » de la Communauté de Communes d'Ardes dans le Puy-de-Dôme. Ceux-ci nous ont permis de faire un focus sur certaines démarches, ce qui explique que nous n'avons pas toujours le même degré d'informations pour toutes les initiatives. Enfin, un quinzième professionnel a pu être rencontré : le technicien de la démarche collective Fin Gras du Mézenc. Ne souhaitant pas mobiliser de membres d'initiatives à ce stade de l'analyse, cet acteur ne fut pas contacté par nos soins mais par un membre de la Chambre d'Agriculture.

À partir d'un guide d'entretien ouvert (Cf. Annexe 3, p. 333), l'objectif de ces enquêtes était dans un premier temps d'obtenir des informations concernant les particularités de l'agriculture en Auvergne et dans le département. Plus particulièrement, le questionnement était centré sur la filière viande bovine. Après avoir évoqué les avantages et inconvénients d'être en zone de moyenne montagne, les professionnels étaient invités à inventorier les démarches collectives de commercialisation et valorisation de la viande bovine présentes sur leur territoire. Pour chacune d'entre elles, plusieurs questions étaient posées afin de recueillir des informations concernant : (i) le but de la démarche, l'objectif commun aux membres de l'initiative, (ii) le réseau, c'est-à-dire qui sont les acteurs intégrés à la démarche, leurs rôles et statuts, le type de relations qu'ils entretiennent (coopération, conflit, négociation ...), (iii) le territoire, à savoir quelle est l'aire d'influence de la démarche, ses frontières, (iv) le contexte de sa mise en place, les dates, les temps forts de la trajectoire et enfin (vi) la réussite de la démarche collective perçue par les acteurs en termes de longévité, du nombre d'animaux et de producteurs ou encore des prix. Les entretiens, d'une durée

moyenne d'1h30, ont été enregistrés et retranscrits en totalité afin d'en faciliter l'analyse (Cf. Annexe 4, p. 335).

En parallèle de ces entretiens exploratoires, nous avons engagé des recherches sur internet afin de compléter notre inventaire. Cette source d'informations nous a permis de mettre en lumière une ou deux démarches sortant des réseaux habituels des organisations de producteurs et qui n'avaient pas été répertoriées auparavant. Au final, 31 démarches collectives ont pu être recensées. Ce chiffre inclut les organisations de producteurs et coopératives, considérées par les experts comme majeures pour le développement de la filière. Afin de rendre plus claire la présentation de ces démarches, nous allons dans un premier temps les classer selon leur nature. Ensuite, nous reviendrons sur leur distribution spatiale et montrerons que d'un département à l'autre, les dynamiques ne sont pas les mêmes. Pour renforcer notre propos, nous nous appuyerons sur une carte situant chacune des 31 démarches collectives inventoriées.

II.2 Quatre types de démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne

A travers la mise en évidence des 31 démarches collectives de commercialisation et valorisation de la viande bovine existantes en Auvergne, quatre types de démarches apparaissent selon la ou les stratégies mises en place, croisant en cela les classifications identifiées dans la littérature (Schermer et al., 2011).

II.2.1 Démarches collectives de valorisation basées sur la qualité de la viande

Une première stratégie mise en œuvre par les acteurs de la filière bovine allaitante en Auvergne correspond aux démarches de qualité qui valorisent la spécificité d'une race ou d'un savoir-faire au travers de labels et de marques collectives. C'est le cas par exemple du **Label Rouge Salers**, obtenu en 2004, valorisant des animaux âgés de 28 mois à 10 ans, élevés au minimum 6 mois par an au pâturage. En tant que Label Rouge racial, aucune zone n'est délimitée. La situation est différente pour le **Label Rouge « Bœuf Charolais du Bourbonnais »**, qui en plus de la race fait référence à une zone géographique. C'est pour cela qu'il a obtenu depuis une IGP, qui montre la capacité à se combiner les stratégies de qualité et d'origine.

II.2.2 Démarches collectives de valorisation basées sur l'origine du produit

Les démarches dites d'origine fondent leur stratégie sur les particularités du territoire dont le produit provient ; cela se traduit par des AOP ou des IGP par exemple. C'est le cas du **Fin Gras du Mézenc (AOP)**, dont la typicité du produit se fonde sur la ressource herbagère et sur les savoir-faire locaux de fenaison et d'engraissement : « *il faut trouver un produit qui soit*

vraiment identitaire du territoire, le projet est né d'une approche territoire » [EX-F1], «L'idée se serait de valoriser une identité territoriale forte, une entité géographique » [EX-P3]. La commercialisation des bœufs et génisses engraisés se fait majoritairement sur le territoire, au sein de boucheries locales.

La démarche Fleur d'Aubrac, ayant obtenue en 2010 son IGP, est également une démarche basée sur l'origine puisque la production ne peut avoir lieu que dans l'une des 313 communes définies par le cahier des charges, appartenant aux départements de la Lozère (134), de l'Aveyron (96), du Cantal (69) et de la Haute Loire (14). À partir de cette initiative sont valorisées des génisses croisées Aubrac-Charolais, âgée de 24 à 42 mois et nourries principalement à l'herbe. La commercialisation se fait pour 80% des volumes en boucheries traditionnelles, situées majoritairement hors du territoire, dans l'Hérault.

Enfin, on peut prendre l'exemple de la filière **Bœuf du Cantal Saveur d'Espace**, née en 1994 dans le but de valoriser des animaux nés, élevés, engraisés et abattus dans le département. Les 228 animaux, issus majoritairement de la race Salers, sont commercialisés là aussi en boucheries traditionnelles, dont 9 sur 12 se situent dans le Cantal. La place prépondérante de l'origine dans cette démarche a suscité une demande de reconnaissance en IGP.

II.2.3 Démarches de valorisation basées sur la proximité entre acteurs

En parallèle de ces deux stratégies, on note l'existence de nombreuses démarches de proximité, s'appuyant sur des relations directes entre acteurs de la filière. Celles-ci peuvent s'établir entre producteurs et consommateurs, comme c'est le cas dans l'initiative collective **La Jonquille**. Cette association œuvre à la commercialisation de produits de la ferme au sein d'un magasin de producteurs, de marchés, voire en faisant de la prestation de service dans l'organisation de buffets et manifestations.

La proximité peut également s'établir entre producteurs et grande surface, comme c'est le cas dans la démarche **Viande au Pays de Mauriac**, au travers d'une filière de Qualité. Mise en place en 2002, cette initiative est partie de la volonté d'une douzaine d'éleveurs de valoriser leur viande localement. Après avoir sollicité les bouchers qui n'ont pas souhaité participer, les producteurs se sont tournés vers la grande surface Carrefour qui, de son côté, semblait très intéressée. Un cahier des charges a été établi par le Carrefour Market de la ville et l'Association Viande au pays de Mauriac (AVP), afin de définir le type de viande souhaité ainsi que les modalités de fonctionnement tel que l'abattage, le transport ou le stockage des carcasses.

La recherche de proximité peut également se faire au travers d'outils, via la plateforme internet **Agrilocal 63**, portée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme. Celle-ci permet la mise en relation de producteurs locaux et d'acheteurs publics. La logique suivie par cette démarche est un approvisionnement local des cantines au travers d'un outil logistique,

permettant de remplacer les relations directes de type face à face. Cette initiative se trouve donc à la croisée de deux stratégies, la proximité et la création d'outils.

II.2.4 Démarches de valorisation basées sur la création d'outils

Enfin, on recense plusieurs démarches basées sur la création d'outils nécessaires à l'abattage, la transformation ou encore la vente de produits. C'est le cas par exemple du **marché au cadran de Mauriac**, faisant suite au marché de gré à gré⁶ en perte de vitesse depuis plusieurs années. La création de cet outil sur la commune permet de maintenir les habitudes de commercialisation des éleveurs en faveur du marché : *« Il y a un historique, un lieu, une philosophie d'éleveurs et d'acheteurs en place. C'est une philosophie d'aller porter les animaux au marché »* [EX-F2] et de garantir un prix optimum *« Le marché au cadran c'est la garantie de paiement, une sécurisation de débouchés, et comme les animaux se vendent aux enchères, le prix que l'on en trouve c'est le prix optimum* [EX-F3].

Les ateliers de découpe collectifs sont des outils souvent mis en place ; on recense quatre initiatives de ce type à l'échelle régionale via le **GIE Chambérat**, le **GIE Charollet**, la **SARL Côte à Côte**, la **Paysanne des Dômes**. En plus des outils de transformation, les producteurs engagés dans ces démarches partagent également souvent un point de vente ou des magasins de producteurs. L'entrée territoire apparaît également importante dans ces initiatives qui souhaitent par le biais de ces outils, valoriser localement leurs produits. Enfin, la recherche de proximité avec les consommateurs est également un objectif.

Ce constat met en lumière le fait que certaines démarches ne peuvent être cloisonnées à l'une ou l'autre de ces familles, celles-ci associant plusieurs stratégies en même temps. **L'Acajou des Volcans**, dans le Cantal, traduit parfaitement cette complexité puisqu'elle s'appuie à la fois sur l'origine du produit au travers de la marque Parc Naturel Régional, sur la qualité en faisant référence à une race particulière (la Salers) et sur la mise en place d'un outil de transformation : *« À travers leurs vaches, ils valorisent une race et à travers la marque parc, ils valorisent un ancrage territorial qui correspond au berceau de la race »* [EX-P2].

La démarche **BioSavine** fournit également un exemple intéressant puisqu'elle s'appuie d'une part sur une stratégie de qualité en valorisant une viande certifiée par le label Agriculture Biologique et d'autre part sur la création d'outils de découpe et de commercialisation via un magasin.

⁶ Marché de gré à gré : marché où la transaction se fait directement entre le vendeur et l'acheteur, à l'amiable et d'un commun accord.

II.2.5 Les organisations de producteurs en toile de fond

En parallèle de ces quatre types de démarches collectives, nous resituons les coopératives et organisations de producteurs, comme des structures de collecte permettant une concentration des volumes. Nous ne les considérons pas comme des démarches collectives de valorisation de la viande bovine dans le sens où elles ne permettent pas la recherche de valeur-ajoutée sur le territoire mais se centrent sur la structuration du marché du maigre et de l'export. C'est le cas des deux coopératives SOCAVIAC et BOVICOOOP qui ont fait le choix de s'intégrer à des structures de l'aval. Pour préciser ce que nous entendons par intégration, nous utiliserons la définition de Broussolle (1970) selon laquelle « *l'intégration correspond à l'incorporation d'un ou plusieurs ateliers de production à un ensemble soumis à un centre de décision unique [...], la cohérence du système étant assurée par un réseau de liaisons techniques, économiques et financières qui assure la convergence des actions individuelles vers un objectif accepté par les différentes unités qui le composent, à l'issue d'un marchandage qui porte principalement sur les prix* ». Au-delà des inconvénients qu'il génère, perte d'autonomie, incapacité à répondre à des opportunités, ou des aléas, les systèmes intégrés offrent des sécurités économiques, un prix de base et une sûreté de débouché.

II.3 Des dynamiques variables selon les départements auvergnats

Outre leur diversité en termes de nature, les démarches collectives se caractérisent par une distribution très hétérogène sur le territoire Auvergnat : certaines zones sont exemptes d'initiatives, d'autres correspondent à des espaces intermédiaires où l'on en compte que quelques-unes, enfin certains territoires concentrent plusieurs familles de démarches. Ces différences de dynamiques sont particulièrement marquées d'un département à l'autre (Cf. Carte 4, p. 92).

II.3.1 L'Allier: un département structuré autour des organisations de producteurs

Le département de l'Allier se caractérise par un nombre important d'organisations de producteurs, en effet il y a trois groupements majeurs, **SICAGIEB** (Société d'Intérêt Collectif Agricole des Groupements d'Intérêt Économique du Bourbonnais), **SOCAVIAC** (Société Coopérative Agricole d'Abattage de Viandes du Centre) et la **SICABA** (Société d'Intérêt Collectif Agricole de Bourbon l'Archambault). À la frontière entre Puy-de-Dôme et Allier, on recense également un quatrième groupement nommé **COVIDO-BOVICOOOP**. Bien que la majorité de la commercialisation des bovins allaitants de l'Allier passe par ces groupements, on a pu repérer sur le département quatre démarches collectives de plus petite taille.

La plus ancienne est celle du **GIE de Chambérat** orientée sur la transformation et la commercialisation en directe. On retrouve la même démarche à l'est du département via le **GIE Charollet**. Enfin, une troisième démarche collective de valorisation des produits est en

train de voir le jour, elle se nomme **Produits d'Huriel**. Cette dernière associe cette fois plusieurs acteurs de la filière : les éleveurs pour la production, le groupement SOCAVIAC et l'abattoir de Villefranche dont il est actionnaire pour l'achat des animaux et leur transformation et enfin les grandes surfaces Leclerc pour la commercialisation. Les intérêts au sein de cette action sont partagés ; les éleveurs valorisent leurs produits et la GMS peut mettre en avant une vitrine locale. La quatrième démarche s'appuie sur l'organisation de producteurs SICABA, vue comme « *une structure atypique et originale* » [EX-ST2], qui a choisi de ne s'appuyer que sur des filières de qualité tel que le **Label Rouge « Bœuf Charolais du Bourbonnais »**.

On remarque donc sur ce département deux dynamiques, l'une s'appuyant sur les grosses structures coopératives et la production standardisée vouée à l'export principalement et la seconde sur la création de filières de valorisation locale de la production. Il existe également de nombreuses démarches individuelles de vente directe de viande sur ce département principalement car les opérateurs réalisant l'abattage et la découpe sont nombreux (Cf. Carte 4, p. 92), ce qui évite aux éleveurs de devoir se structurer pour transformer.

II.3.2 Le Puy de Dôme : des dynamiques variables selon les orientations des départements limitrophes

Au contraire de l'Allier, le Puy-de-Dôme est un département assez contrasté en termes de démarches collectives. Il n'est pas caractérisé par un modèle dominant, mais semble influencé par les dynamiques des départements voisins. On peut identifier trois zones majeures (Cf. Carte 4, p. 92) : (1)*⁷ les Combrailles, où une réelle dynamique et réflexion ont été engagées quant à la mise en place de démarches collectives de valorisation mais qui se soldent dans la majorité des cas par des échecs, (2)* la couronne de Clermont-Ferrand, où les initiatives de proximité se développent et semblent profiter du potentiel de consommation présent dans cette aire urbaine, et enfin (3)* le Sud-Est du département où l'on recense quatre démarches collectives axées sur la création d'outil et la proximité. Enfin, on observe l'existence d'une zone tampon (4)*, entre Puy-de-Dôme et Cantal, qui s'affranchit des frontières administratives et qui correspond à la partie centrale du Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d'Auvergne. Au sein des trois démarches qui y sont recensées, une seule profite du potentiel d'accompagnement qu'offre le Parc, l'Acajou des Volcans basée dans la partie Nord Cantal.

Les Combrailles et le Nord du département

Dans cette première zone, la structuration est sensiblement la même que dans l'Allier, faisant partie d'un même bassin de production : « *Je dirai que l'on a quelque chose de fort au niveau du bassin Charolais, qui va au-delà de l'Allier même. Il n'y a pas de territoire vraiment identitaire mais plus un bassin de production ; c'est à cette échelle là qu'il faut faire les*

⁷* indique une zone représentée sur la Carte 4

choses» [EX-ST4]. Cela se traduit par l'existence de la coopérative COVIDO-BOVICOOP présentée ci-dessus et appartenant au groupe SICAREV. Sur ce territoire des Combrailles, une seconde dynamique existe mais semble avoir des problèmes pour perdurer. En effet, deux démarches collectives de valorisation ont vu le jour : la **Génisse Charolaise du Pays de Combrailles** et les **Veaux de la Haute-Sioule**, mais elles ne fonctionnent plus actuellement faute d'engagement de la part des éleveurs. La première a également pâti de la fermeture de l'abattoir avec lequel elle travaillait. En effet, la conséquence du manque de proximité aux outils d'abattage se traduit par des difficultés à structurer les filières : « *Dans le Puy de Dôme, du fait de la fermeture de l'abattoir de Clermont, c'est vraiment compliqué de travailler sur la structuration des filières car les premiers maillons de la chaîne, ce sont les outils d'abattage et de découpe* » [EX-P3] ou « *Si l'on souhaite développer les filières viande dans la région, il faut vraiment que les collectivités, les financeurs se posent la question des outils d'abattage* » [EX-P4].

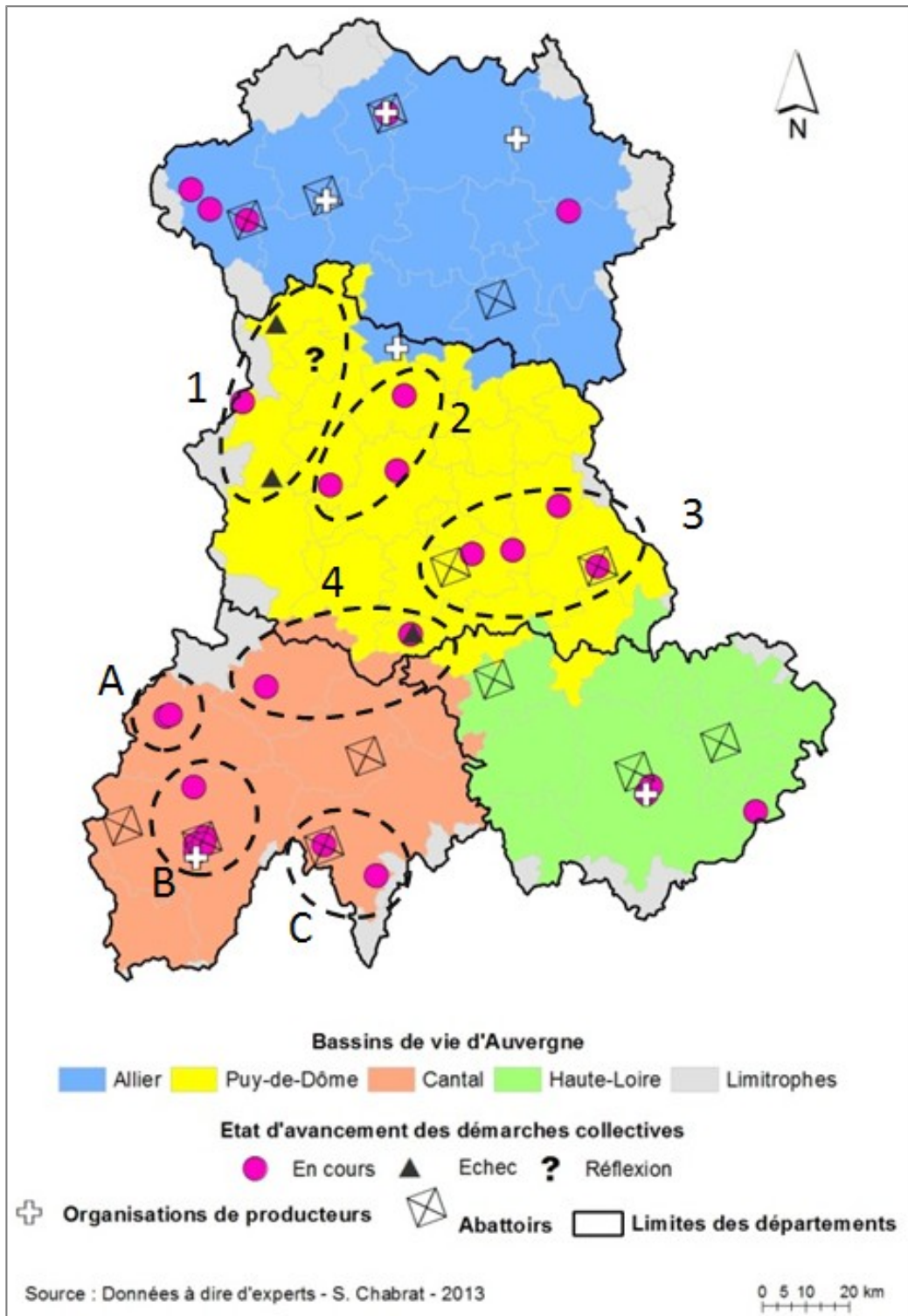
À l'heure actuelle, des réflexions sont menées concernant la mise en place d'un marché au cadran, cependant aucune décision n'a été prise car la dynamique est longue à amorcer puisqu'elle nécessite un investissement humain : « *Pour l'instant c'est toujours la même question, il faut qu'il y ait des agriculteurs qui se mobilisent sinon ça ne partira pas, il faut qu'il y ait un noyau dur* » [EX-P4]. À première vue, ce territoire possède un potentiel, une dynamique de réflexion collective quant à la valorisation des produits mais semble avoir des difficultés pour les faire émerger et les maintenir.

La zone périurbaine de Clermont-Ferrand

Autour de Clermont-Ferrand, on compte trois initiatives collectives de valorisation de la viande. La première, **AgriLocal 63**, est portée par les pouvoirs publics et s'avère être commune à tout le département. Au contraire, les deux autres démarches, la **SARL Côte à Côte** et la **Paysanne des Dômes** n'impliquent qu'un petit nombre de producteurs et semblent profiter de la proximité au bassin de consommation que représente la ville de Clermont-Ferrand pour valoriser leurs produits localement.

La zone Sud-Est du Puy de Dôme et le PNR du Livradois-Forez

Forte de quatre démarches collectives, cette zone semble favorable à la mise en place d'initiatives de commercialisation et valorisation ; cependant leur antériorité et leur réussite sont très variables. La première, **BioSavine**, se rapproche fortement des ateliers de découpe et de vente existants autour de Clermont-Ferrand. La seconde démarche est quant à elle orientée sur la transformation et correspond à **l'abattoir et l'atelier de découpe d'Ambert**.



Carte 4 : Répartition des démarches collectives de valorisation de la viande bovine sur le territoire auvergnat

La troisième démarche recensée correspond au **réseau des Saveurs du Livradois Forez** basé sur la recherche de proximité entre producteurs et distributeurs locaux afin de valoriser les produits sur le territoire. Cette dernière a été initiée par le PNR du Livradois-Forez mais ne semble pas toujours correspondre aux attentes des acteurs de la zone. Enfin, il faut souligner l'existence de **l'Association la Jonquille**.

Entre Puy-de-Dôme et Cantal : une zone charnière au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Pour ce qui est de la démarche **Acajou des Volcans**, que nous évoquions précédemment, celle-ci est à cheval sur deux départements : le Puy de Dôme et le Cantal, en raison de son ancrage au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Cette initiative est à associer à celle des **Produits locaux à domicile**, située au Sud du Puy de Dôme. En effet, la coopérative Acajou des Volcans approvisionne en viande cette démarche de proximité, basée sur le portage à domicile et lancée par la communauté de communes. Dans les années 2000, cette collectivité avait également travaillé sur la mise en place d'un **atelier de découpe et d'un abattoir de viande bovine**. Cependant, aucun projet n'a pu voir le jour faute de motivation et de cohésion de la part des producteurs. D'après les experts de la zone, ce qui peut expliquer la réussite variable des deux dernières démarches est d'une part le portage par le haut et de l'autre la faible implication des producteurs.

II.3.3 Le Cantal : le département phare des démarches collectives

Sur le reste du Cantal, on recense de nombreuses démarches collectives de valorisation de la viande, qui tentent d'offrir des débouchés complémentaires aux éleveurs, souvent dépendants des marchés du maigre et de l'export. Celles-ci se concentrent sur trois territoires (Cf. Carte 4, p. 92) : (A)* le bassin de vie de Mauriac, sur lequel deux initiatives très différentes coexistent avec d'un côté une filière de proximité qui associe une douzaine de producteurs et une grande surface et de l'autre la mise en place d'un marché au cadran qui offre un outil à tous les éleveurs du Cantal et des environs, (B)* le bassin d'Aurillac, où la stratégie de la qualité domine et est revendiquée par les deux organisations de producteurs et qui s'est traduit par la mise en place de labels rouges raciaux ainsi que des certificats de conformité produit (CCP) et enfin (C)* le bassin de Saint-Flour où depuis peu une filière de proximité a vu le jour, associant producteurs – bouchers et restaurateurs, en parallèle de l'initiative IGP Fleur d'Aubrac en place depuis plus de 20 ans.

Mauriac : cohabitation entre démarches de proximité et création d'outils de commercialisation

L'existence de deux démarches collectives sur un territoire aussi restreint que celui de Mauriac, via le **marché au cadran** et la filière qualité carrefour **Viande au Pays de Mauriac**, pose question. Certains experts expliquent cette réussite par l'existence d'une dynamique entre producteurs d'une part et le poids de l'accompagnement et de l'animation d'autre part : « *Ce qui peut expliquer la dynamique du secteur c'est que l'on a une densité d'éleveurs*

importante, une production similaire et des agriculteurs jeunes qui créent une dynamique. Ce qui fait que ça réussit, c'est le fait qu'il y ait des structures d'accompagnement de la réflexion car ils (les éleveurs) partent avec une idée mais après il faut la faire mûrir, avancer, provoquer des réunions lorsque c'est un peu tendu pour remettre tout le monde autour de la table et relancer la machine » [EX-ST3].

Le bassin d'Aurillac : à l'initiative de plusieurs démarches de qualité

Nous avons recensé autour d'Aurillac cinq démarches de qualité concernant la filière viande bovine. Toutes ne sont pas de même nature puisque l'on dénombre deux Label Rouge (**LR Viande Salers** et **LR Veaux sous la mère**), deux certificats de conformité produit (**CCP Viande du Pays Vert** et **CCP Viandes Limousine-Salers engagement Carrefour**) et enfin une marque collective pour le **Bœuf du Cantal Saveur d'Espace**.

La mise en place de ces signes de qualité est le fruit d'un travail mené par les organisations de producteurs, nombreuses sur le département du Cantal. Nous avons situé ces démarches autour d'Aurillac car cela correspond à l'adresse du siège social des organisations de producteurs, cependant il faut avoir à l'esprit que toutes ces démarches ne mettent pas en avant le territoire cantalien. En effet, à part la marque collective Bœuf du Cantal, les quatre autres démarches ne font pas référence au Cantal comme territoire de production et/ou commercialisation puisque l'entrée se fait par la race (Salers, Limousine...). De plus, elles n'intègrent pas toutes les mêmes acteurs au sein de la filière, le Bœuf du Cantal favorise une commercialisation au travers des boucheries artisanales alors que les produits issus du CCP Viande Salers-Limousine sont distribués en grande et moyenne surface (GMS).

À côté de toutes ces filières qui permettent la valorisation des animaux engraisés, on trouve aussi un fort marché pour les bovins maigre à l'export au travers de la Coopérative des Éleveurs du Pays Vert et ELVEA également. En effet, le Cantal est le premier exportateur de brouards ; c'est son débouché premier bien que des filières émergent afin de diversifier les produits et les stratégies au sein des exploitations agricoles.

Le sud du Cantal : des initiatives anciennes et récentes

Peu d'initiatives existent à l'est du département en raison d'une spécialisation laitière des exploitations (Cf. Section I.1 L'Auvergne : le « berceau français de la vache nourrice », p. 67). Il n'y a que la pointe de l'Aubrac, au sud, qui se démarque avec la mise en place d'une indication géographique autour de la **génisse Fleur d'Aubrac** depuis 20 ans. Cette action se joue entre deux territoires, celui de production, l'Aubrac et celui de commercialisation qui se situe principalement dans l'Hérault au travers de boucheries artisanales. Cette filière a permis la valorisation d'une race, d'un territoire et d'un type d'animal particulier. En parallèle de cette démarche de qualité et d'origine, on recense depuis 2012 une nouvelle initiative, nommée le **Bistrot du Boucher**. Cette filière, issue à 100% d'animaux de races à viande françaises est le fruit d'un travail collectif engagé entre l'organisation de producteurs ELVEA,

un artisan-boucher cantalien (la maison Joffrois) ainsi que le dirigeant des restaurants Bistrot du Boucher. Pour l'instant, le recul n'est pas suffisant pour dire si oui ou non cette démarche fonctionne.

II.3.4 La Haute-Loire : un bassin laitier riche de quelques initiatives

Peu d'actions ont été recensées en Haute-Loire mais ce constat est à relativiser car la production bovine allaitante est faiblement représentée sur ce territoire-là, en effet c'est la production laitière qui prédomine. On observe cependant un petit bassin allaitant dans le Sud-est de la Haute-Loire entre Le Puy-en-Velay et le Mézenc. Les trois actions qui existent sont en effet centrées sur cette zone, avec d'un côté **l'AOP Fin Gras du Mézenc** et de l'autre la marque **Limousine des Monts du Velay**. Ces deux démarches ont comme point commun de faire référence à un territoire particulier, cependant les modes de commercialisation divergent avec d'un côté une relation très étroite entre l'éleveur et le boucher (AOP Fin Gras) et de l'autre une commercialisation qui passe par une coopérative (Coopérative Éleveurs Bovins du Mézenc) et qui est destinée aux GMS. En plus de ces deux démarches, la Haute-Loire compte un **Label Rouge pour le veau fermier : le Vedelou**.

Ce qui caractérise les démarches mises en œuvre dans ce département, même au-delà de la viande bovine, et qui a été mis en avant par les conseillers du Conseil Général 43 et de la Chambre d'Agriculture 43, c'est le fait d'avoir une stratégie d'ouverture concernant la commercialisation. Conscients des bassins de consommations qui existent autour de leur territoire, les acteurs de la filière se tournent vers l'extérieur : « *On se demande au niveau de la promotion des produits ce que l'on peut faire chez nous mais aussi qu'est-ce que l'on peut faire ailleurs? On a une chance, c'est que l'on est prêt du Sud et les gens du Fin Gras l'ont déjà bien compris puisqu'ils travaillent avec l'Ardèche. On est aussi près de Rhône-Alpes donc on peut faire des choses* » [EX-ST5] ou « *Clairement, on est un département exportateur de produits agricoles, il y a lieu de chercher des marchés extérieurs. Le marché intérieur (du 43) est trop restreint pour penser le développement de la production allaitante, il faut impérativement passer par l'export vers le Sud-Est de la France ou des bassins tels que le bassin parisien. L'avenir du 43 c'est d'aller à l'extérieur* » [EX-P5].

Conclusion du troisième chapitre

Ce troisième chapitre nous a permis de faire la lumière sur la production bovine allaitante en Auvergne, en montrant son poids dans l'agriculture régionale mais également sa complexité. En effet, selon les territoires sur lesquels elles s'inscrivent et les ressources disponibles, les filières bovines allaitantes varient. On retrouve au niveau des zones de moyenne montagne, une production orientée vers le maigre ; au contraire, des zones de plaine, où l'engraissement est rendu possible du fait de la disponibilité au sein des exploitations de cultures fourragères et céréalières. La viande issue des élevages auvergnats étant majoritairement commercialisée à l'export, les prix restent très fluctuants et les débouchés incertains. Pour contrecarrer cette situation, diverses démarches collectives de valorisation des produits sont donc mises en place par les producteurs à l'échelle régionale, en partenariat avec d'autres membres de la filière et du territoire.

L'inventaire de ces initiatives en Auvergne a mis en évidence une grande hétérogénéité, en termes de nature d'une part mais également de répartition spatiale. D'un territoire à l'autre, les dynamiques changent et la réussite des démarches également. D'après les experts, les différentes dimensions du territoire semblent intervenir pour expliquer cette diversité avec la répartition des ressources matérielles d'une part, le réseau d'acteurs et les processus d'accompagnement d'autre part. Au final, ce chapitre souligne le lien étroit qui existe entre l'élevage allaitant, ses formes de démarches collectives ainsi que le territoire dans ses différentes dimensions. Ce constat vient donc justifier la pertinence et l'intérêt de notre question de recherche concernant le rôle du territoire et plus précisément des conditions territoriales, sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine.

CHAPITRE 4

La diversité des démarches collectives mise au regard de la diversité des conditions territoriales : une typologie des territoires

Ce quatrième chapitre a une vocation essentiellement descriptive. Il donne une image à un instant T du territoire Auvergnat et de la dynamique existante autour des démarches de valorisation de la viande bovine. Pour ce faire, nous avons fait appel à une méthode statistique descriptive, l'analyse en composantes principales (ACP), dont l'objectif est de présenter, sous une forme graphique, le maximum d'information chiffrées contenues dans un tableau de données (Philippeau, 1986).

Ce tableau, construit par nos soins, est constitué de variables quantitatives et plus particulièrement d'indicateurs traduisant les conditions territoriales mises en évidence dans la bibliographie (ressource, identité, proximité géographique ...). Au nombre de vingt, celles-ci feront l'objet d'un traitement statistique permettant d'une part, d'explorer des ressemblances entre territoires, ici les bassins de vie et, d'autre part, de mettre en évidence des relations entre indicateurs.

Après avoir justifié notre choix concernant l'échelle de l'étude, nous présenterons les vingt variables une à une. Nous discuterons ensuite les résultats de l'ACP, formalisés sous la forme d'une typologie des territoires auvergnats. Cinq profils type seront établis en fonction de la dynamique agricole, du caractère rural ou urbain du territoire ainsi que du type et du nombre de démarches collectives dénombrées sur ces zones. Ces résultats nous aideront à formuler des hypothèses quant aux conditions favorables ou non à la mise en place de démarches collectives ainsi qu'à choisir les terrains d'étude approfondis dans la suite de l'étude.

I. Recours à la démarche quantitative pour fouiller un large nombre de données

Afin d'obtenir une vision synthétique des territoires auvergnats et de la dynamique qui règne sur chacun d'eux concernant la valorisation de la viande bovine, nous avons eu recours à une analyse quantitative permettant de traiter un nombre important de données chiffrées. S'appuyant sur des méthodes statistiques, les résultats obtenus ne constituent pas une fin en soi mais se doivent d'être utilisés pour orienter le raisonnement. C'est ce que conclut Martin (2012), en écrivant : « *Les chiffres ne sont que des intermédiaires ou des étapes dans le cheminement [...] Ils permettent de saisir des liens entre des variables, de classer des*

individus ou des situations, de hiérarchiser les facteurs concourants à la production d'un fait social ».

Dans le cas de notre étude, le fait social observé correspond aux démarches collectives de valorisation de la viande bovine, et les variables, aux conditions territoriales qui les animent. Pour pouvoir mener cette analyse quantitative, nous avons procédé en trois temps. Tout d'abord, il nous a fallu décomposer le territoire auvergnat en entités spatiales à l'échelle desquelles il est possible de recueillir des données relatives aux démarches collectives ainsi qu'aux conditions territoriales. Ensuite, nous avons dû transformer les conditions territoriales, notions complexes et théoriques, en indicateurs chiffrés et quantifiables. Pour ce faire nous nous sommes appuyés sur la littérature et/ou les entretiens réalisés en amont avec les experts de l'élevage et du territoire. Enfin, il nous restait à mettre en relation ces différents indicateurs, au moyen d'une analyse statistique.

I.1 Le choix de l'Analyse en Composantes Principales

I.1.1 Les enjeux et intérêts de l'ACP

L'analyse statistique que nous avons mobilisée correspond à une Analyse en Composantes Principales (ACP) qui appartient aux techniques descriptives multidimensionnelles (Duby et Robin, 2006). L'ACP se base sur un tableau regroupant des données chiffrées concernant des individus, ici nos territoires, sur lesquels sont calculées des variables quantitatives. L'intérêt de cette méthode statistique est d'offrir une représentation graphique de cette réalité chiffrée, en trouvant « *des espaces de dimensions plus petites dans lesquels il est possible d'y observer au mieux les individus* » (Philippeau, 1986). En effet, avec un tableau à p variables, nous pouvons représenter les individus dans un espace à p dimensions mais cela est illisible. Tout l'enjeu de l'ACP est donc de faciliter la représentation et de synthétiser les résultats au sein d'un plan à deux dimensions. Cette formalisation a comme intérêt de repérer les ressemblances entre individus ainsi que les corrélations entre variables. En d'autres termes, cette étude nous permettra de mieux connaître le territoire auvergnat, de mettre en évidence des ressemblances et dissemblances entre espaces et à terme, définir une typologie des territoires. En identifiant des liaisons entre variables, nous pourrons également émettre des hypothèses quant à l'impact de certaines variables sur le nombre de démarches collectives. En effet, cet indicateur constituera le phénomène à étudier.

I.1.2 Les principes de l'ACP : un travail en trois étapes

La conduite d'une ACP se fait en trois temps : la collecte des données et la construction du tableau, le traitement et la définition des composantes principales et enfin l'interprétation des résultats. La première étape nécessite de définir les variables et les individus que l'on souhaite traiter. Cela nécessite d'engager une réflexion au préalable pour ne pas avoir que des variables brutes, celles-ci doivent en effet caractériser le mieux possible le fait social étudié. Cette première étape n'est pas neutre, elle va orienter l'analyse.

Celle-ci repose ensuite sur le traitement des données, c'est pour Philippeau (1986) la phase essentielle de l'ACP puisqu'elle permet de « *transformer les p variables quantitatives initiales, toutes plus ou moins corrélées entre elles, en p nouvelles variables, non corrélées, appelées composantes principales* » (p.11). De manière très succincte, le traitement statistique repose sur le calcul d'indices synthétiques, dont l'un d'entre eux permet de voir le mieux l'ensemble des individus ; c'est-à-dire qui synthétise le maximum de variabilité entre les individus. Cet indice correspond à la première composante principale et donc à l'axe factoriel F1. Ensuite, une deuxième composante principale est recherchée, celle-ci fournit la plus grande information possible complémentaire de la première (Philippeau, 1986). En ce sens, elle ne doit pas être corrélée à la première. Cette deuxième composante principale génère l'axe factoriel F2. A partir de F1 et F2, il est possible d'établir le plan principal, sur lequel un maximum d'informations seront visibles.

Une fois ce plan établi, une phase d'interprétation des résultats est indispensable pour connaître les variables initiales qui influencent le plus les composantes principales. Pour ce faire, il peut être intéressant de projeter les variables sur le plan, via le cercle des corrélations. La proximité des variables au périmètre du cercle signale une forte corrélation avec les axes factoriels F1 et F2. En plus de renseigner la nature des axes et des composantes principales, cette étape permet de donner du sens aux différents secteurs du plan factoriel. Enfin, il est intéressant de superposer les individus statistiques sur ce plan principal F1/F2 afin de voir où ils se situent, en fonction des axes et les uns par rapport aux autres. La proximité des individus traduira une forte ressemblance entre eux. À partir de cette représentation, il sera possible d'établir des groupes d'individus aux caractéristiques voisines afin de constituer une typologie.

I.2 La collecte des données et la construction des indicateurs

I.2.1 Choix d'une échelle d'agrégation et d'analyse

La caractérisation d'un territoire peut se faire de deux manières : soit dans son ensemble soit au travers des entités qui le constituent. Définir un territoire dans son ensemble traduit l'existence d'une unité et d'une homogénéité au sein de l'espace ; en effet, comme le montrent Leloup, Moyart et Pecqueur (2005), « *le territoire devient un tout lorsqu'il développe sa propre identité, sa propre histoire, sa propre dynamique différenciée des autres espaces* ». Au contraire, dès lors que l'on considère qu'un territoire comprend des disparités internes, on admet qu'il est constitué de plusieurs entités distinctes en relations les unes avec les autres. Par rapport à l'objectif de notre recherche qui est d'identifier les conditions territoriales des démarches collectives, c'est bien la diversité interne du territoire auvergnat qu'il convient d'analyser. Cela implique d'identifier les entités spatiales pertinentes, à l'échelle desquelles les données nécessaires à l'analyse des conditions territoriales matérielles, organisationnelles ou encore idéelles seront disponibles, c'est-à-dire

« sélectionner un niveau d'information qui soit pertinent avec le niveau d'organisation à étudier » (Lepetit, 1993). Dans cet objectif, plusieurs échelles pouvaient être envisagées.

Les différentes échelles d'analyse envisagées

La première échelle spatiale envisagée a été la commune, plus petite subdivision administrative française pour laquelle des données détaillées sont disponibles. La contrepartie de ce niveau de précision est la confidentialité : de nombreuses informations sont soumises au secret statistique, du fait que sur une commune un individu isolé a le risque d'être identifié. C'est le cas par exemple dans le recensement agricole (RA) lorsqu'une commune ne compte qu'une seule exploitation agricole ; il est possible de faire le lien entre les données chiffrées et cette structure.

Tout comme Florence Richard-Schott (2009), nous avons alors envisagé de travailler à l'échelle des cantons pour contourner le secret statistique, « À l'heure actuelle, le seul véritable intérêt du canton dans le cadre des recensements agricoles est sa taille. Suffisamment petit, il permet de regrouper de manière fine les résultats des enquêtes ; suffisamment grand, il permet d'échapper en partie aux contraintes du secret statistique ». Cependant, le canton étant une subdivision territoriale de l'arrondissement, qui englobe plusieurs communes mais ne respecte pas toujours leurs limites, ce découpage ne permet pas d'agréger les données communales.

Pour pallier les inconvénients des découpages administratifs, nous avons envisagé de conduire notre étude à l'échelle des Petites Régions Agricoles (PRA) définies par le Service Statistique du Ministère de l'Agriculture en 1947. Ces entités regroupent un ensemble de communes, prises dans leur totalité et ayant une même vocation agricole dominante. Ce découpage basé sur des caractères physiques (nature du sol, climat) et agronomiques (types de culture ou élevage) est encore utilisé aujourd'hui mais fortement remis en cause puisque les exploitations et les bassins de production sont en pleine mutation. En effet, on note une conversion des terres agricoles avec une implantation plus importante de céréales au détriment des surfaces herbagères (Poux et al., 2009) mais également des troupeaux, avec une transition du lait vers la viande. Les petites régions agricoles, qui n'ont pas été actualisées depuis les années 50, semblent donc trop obsolètes pour constituer l'échelle d'analyse, comme le souligne Richard-Schott (2009), « La mise en valeur de la maille originale des « régions agricoles », délimitées en fonction de critères à la fois agricoles et administratifs, est très intéressante, puisqu'elle participe d'une tentative de régionalisation opérationnelle des phénomènes agricoles [...] Mais, pour être opérationnelles, ces unités ne peuvent être qu'évolutives. L'exemple des « régions agricoles » de 1949 est édifiant : leurs limites ont perdu de leur signification au fur et à mesure des évolutions de l'agriculture, et demandent à être réactualisées en permanence ». De plus, bien qu'elles délimitent des zones agricoles, on ne peut pas considérer la PRA comme un territoire, au sens de Gumuchian et Pecqueur (2007), c'est-à-dire un espace géographique dynamique construit par les acteurs.

En effet, ces petites régions ne sont ni admises ni représentées, elles ne sont pas sources d'une identité collective, d'une histoire commune, qui est nécessaire à la construction et au développement du territoire.

L'échelle retenue : le bassin de vie

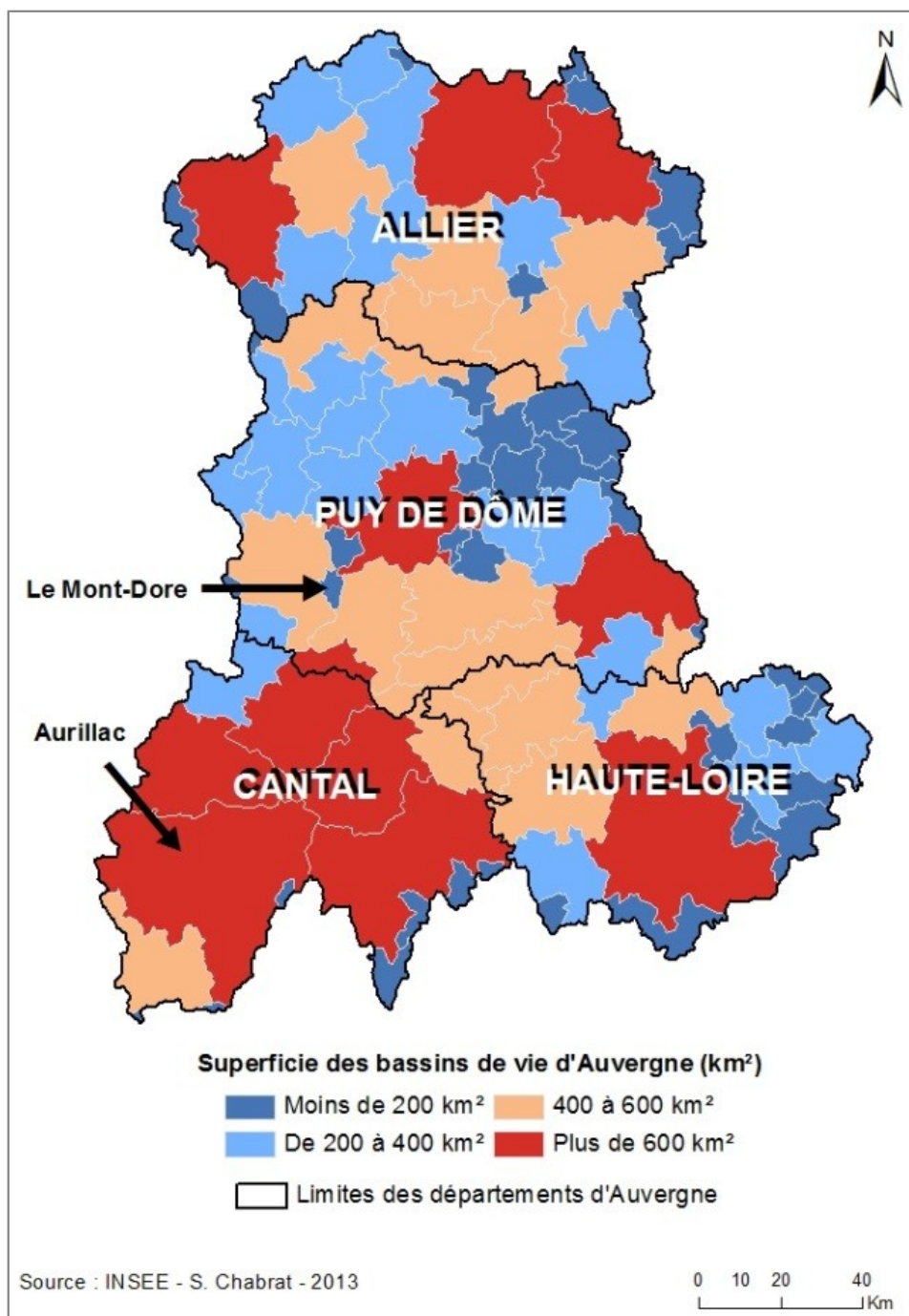
Face aux limites des entités précédentes, nous avons conclu qu'il nous fallait des entités territoriales au sein desquelles les acteurs se reconnaissent et entre lesquels il existe une certaine proximité. Le bassin de vie est alors apparu comme l'entité spatiale cohérente. Cette nomenclature spatiale mise en place par le CIADT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire) permet de mieux analyser et comprendre la structuration de l'espace rural français (Julien, 2007). Le bassin de vie est défini comme « *le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi* » (Burel et Vallès, 2012) et présente « *une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services* ». Le bassin de vie semble donc constituer une entité territoriale adaptée pour notre étude puisqu'elle rend compte d'espaces de coordination voire d'action, qualifiés par Brutel et Levy (2012) comme « *les lieux de la vie quotidienne* ».

Outre ces considérations théoriques, l'échelle du bassin de vie présente un intérêt pratique puisqu'il regroupe des communes dans leur totalité. Cela rend donc plus évidente l'agrégation des données et permet de garder la précision des informations recueillies à l'échelle communale tout en s'affranchissant du secret statistique.

Les bassins de vie d'Auvergne

Au total, l'Auvergne est constituée de 61 bassins de vie, dont 53 d'entre eux sont qualifiés de ruraux. En effet, comme l'expliquent Burel et Vallès (2012), l'Auvergne fait partie des trois régions françaises où la population par bassin de vie est la plus faible (en moyenne 21 600 habitants contre 38 000 en métropole). Cela a des conséquences sur la vie au sein de ces territoires, en effet les services et commerces disponibles sont moins nombreux mais également moins variés ; les habitants doivent donc parcourir de plus grandes distances pour avoir accès à certains services. C'est la raison pour laquelle, les bassins de vie d'Auvergne sont plus vastes et le maillage entre eux plus restreints.

En moyenne, les bassins auvergnats s'étendent sur 400 km² et regroupent une vingtaine de communes. Ces chiffres peuvent cependant varier fortement (Cf. Carte 5, p. 102). Pour exemple, le bassin de vie d'Aurillac, avec ses 1500 km², est 15 fois plus grand que celui du Mont-Dore, dont la superficie ne dépasse pas les 100 km². Selon les départements, on observe que la taille et le nombre de bassins de vie varient également, le Cantal se divise par exemple en quelques grands bassins de vie (en majorité supérieure à 600 km²) alors que le Puy-de-Dôme est fragmenté en de nombreux petits bassins de vie. Cela s'explique par une plus grande proximité aux villes et à leurs infrastructures dans le second cas.



Carte 5 : Les tailles variables des 61 bassins de vie auvergnats

I.2.2 Les bases de données disponibles et utilisées

Différentes sources de données ont pu être exploitées pour l'étude statistique. Certaines étaient déjà établies au sein de bases comme le recensement agricole de 2010, permettant de qualifier les systèmes d'exploitation ou bien les chiffres de l'Insee permettant de caractériser la population.

Toutes les informations n'étant pas disponibles, nous avons également utilisé des logiciels de cartographie pour calculer et établir certains indicateurs. Nous avons fait appel au logiciel « ChronoMap », conçu pour la création et l'exploitation de cartes d'accessibilité et de distance, pour calculer la proximité entre un bassin de vie et certaines infrastructures. À partir des isochrones et des iso-distances qu'il génère, ce logiciel permet de délimiter des zones atteintes selon un temps de trajet donné. Par un simple calcul, il est possible de savoir quel pourcentage de chacun des bassins de vie est situé dans une isochrone donnée. Nous avons utilisé également le logiciel cartographique ArcMap pour la délimitation des aires d'appartenance par exemple.

Enfin, certains indicateurs étant directement liés aux démarches collectives, nous avons mobilisé des bases privées, appartenant aux responsables des initiatives. Celles-ci contenaient des informations confidentielles telles que les listes d'agriculteurs adhérents ainsi que leur localité.

I.2.3 La définition et le calcul des variables

Les conditions territoriales des démarches collectives mises en évidence dans la bibliographie (Cf. Partie 1, Chapitre 1, Section II.2 Les conditions d'émergence des démarches collectives identifiées dans la littérature : quid des interactions entre elles ? p. 41), constituent pour la plupart des notions complexes, difficilement réductibles en une variable. L'analyse quantitative impose néanmoins d'approcher ces notions au moyen d'indicateurs mesurables. C'est pourquoi nous avons tenté de traduire ces différents facteurs territoriaux tels que la proximité géographique, les ressources, l'identité territoriale, etc., par des indicateurs chiffrés. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le point de vue des experts enquêtés lors de l'inventaire des démarches collectives en Auvergne (Cf. Partie 2, Chapitre 3, Section II.1 Un inventaire des démarches collectives basé sur des entretiens auprès d'«experts» p. 83), ainsi que sur la bibliographie.

Toutes les conditions territoriales n'ont pas fait l'objet d'une traduction sous forme d'indicateurs puisque les données n'étaient pas toujours disponibles ou accessibles ou parce qu'elles ne se prêtaient pas à une analyse quantitative. Au final, nous avons donc sélectionné et calculé vingt indicateurs se rattachant aux trois dimensions du territoire (Cf. Figure 4, p. 104) : (i) 17 indicateurs de la dimension matérielle en lien avec la population, l'agriculture, les initiatives de valorisation ou encore la proximité géographique, (ii) un indicateur de la dimension organisationnelle et enfin (iii) deux indicateurs de la sphère idéelle.

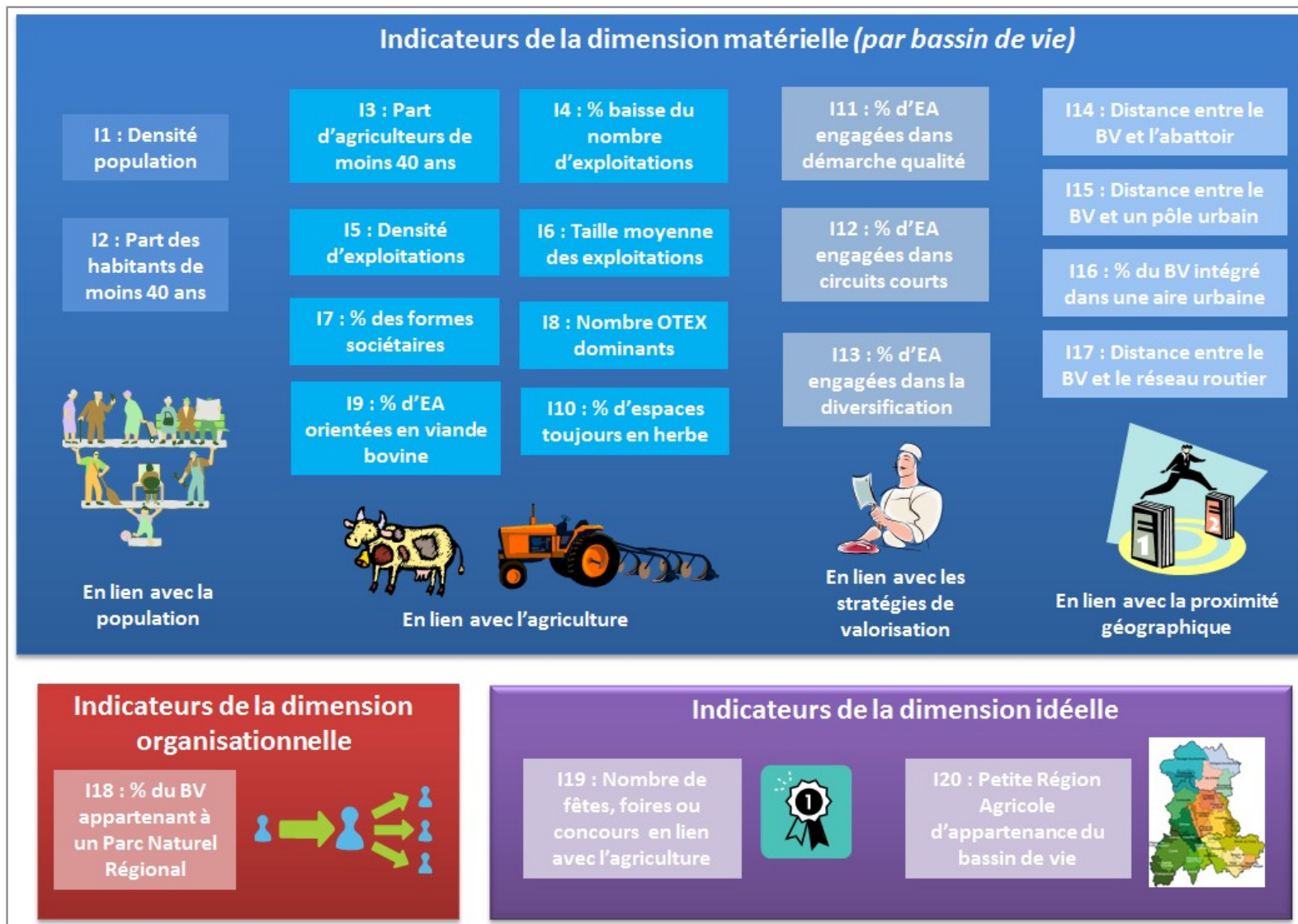


Figure 4 : Les vingt indicateurs territoriaux nécessaires à l'analyse statistique

La variable déterminée : le nombre de démarches collectives par bassin de vie

⇒ I_{AC} – *Le nombre de démarches collectives de valorisation de la viande bovine par bassin de vie*

Cet indicateur rend compte de la dynamique collective qui existe à l'échelle du territoire en matière de valorisation de la viande bovine. Au-delà du côté purement descriptif, celui-ci permet d'interroger l'effet d'entraînement induit par l'existence d'initiatives sur une zone. Doit-on considérer que la concentration de démarches collectives de valorisation sur un bassin de vie est favorable au développement de nouvelles, comme le propose Godet (2001), « *c'est la multiplicité des initiatives locales et leur fécondation mutuelle qui stimulent l'activité* » ou Rieutort (2007), pour qui une démarche collective peut créer une dynamique locale et devenir « *une locomotive du développement rural* ».

Pour construire cet indicateur, nous avons localisé les producteurs engagés dans la démarche, afin d'obtenir l'aire d'influence de cette dernière. Ensuite, nous avons fait la somme des démarches collectives en place sur chacun des bassins de vie. Un problème s'est posé pour les démarches établies à l'échelle nationale telle que les labels rouges fondés sur des races bovines. Ne faisant pas référence explicitement au territoire Auvergnat, celles-ci n'ont pas été prises en compte dans la suite de l'étude. À travers ce filtre-là, nous n'avons gardé que vingt des trente et une démarches identifiées.

Les dix-sept indicateurs de la dimension matérielle du territoire

La dimension matérielle du territoire fait référence à l'espace géographique, c'est-à-dire au milieu physique et à l'environnement. Elle peut être définie par deux conditions territoriales : les ressources et la proximité géographique (Cf. Partie 1, Chapitre 2, Section 1.1 L'espace objet p. 50). Celles-ci seront traduites à travers différents indicateurs, ayant trait aux ressources humaines (population), naturelles (agriculture) ainsi qu'aux distances entre les bassins de vie et diverses infrastructures tels que les abattoirs ou les autoroutes par exemple.

Les indicateurs en lien avec la population du territoire

⇒ I_1 – *La densité de population par bassin de vie*

La densité de population, définie comme la relation entre un nombre d'habitants et une étendue terrestre, est une mesure qui permet de différencier les territoires et de mettre en évidence les zones rurales et urbaines, respectivement à faible et forte densité (Cf. Annexe 5, p. 348). Cet indicateur est à relier au suivant, portant sur l'âge de la population.

⇒ I_2 – *Part des habitants de moins de 40 ans dans le bassin de vie*

Nous avons choisi de caractériser les bassins de vie en fonction de l'âge de ses habitants dans le but d'identifier les territoires attractifs pour les jeunes générations, au contraire des espaces déclinant (Cf. Annexe 6, p. 349).

Par la combinaison de ces deux facteurs, nous souhaitons d'une part décrire les dynamiques de population et d'autre part, observer si le caractère vieillissant et rural d'un espace constitue un frein ou un moteur au développement de démarches collectives. Le fait d'être localisé sur un espace fragile suscite-t-il l'innovation ou au contraire le découragement des acteurs vivant au sein de celui-ci.

Après nous être intéressé à la population dans son ensemble, nous faisons un focus sur la population agricole afin de voir si celle-ci suit les tendances nationales que décrit Purseigle (2004) : « *une population de moins en moins nombreuse et de plus en plus vieillissante : tel est le visage actuel de l'agriculture française* ».

Les indicateurs en lien avec l'agriculture du territoire

↻₃ – Le pourcentage de jeunes agriculteurs⁸ par bassin de vie

Cet indicateur sert d'une part à typer les territoires et repérer les zones plus ou moins attractives pour l'installation des jeunes agriculteurs (Cf. Annexe 7, p. 350). Il permet d'autre part de rendre compte de la dynamique agricole existante, vue comme un facteur favorable au développement d'initiatives collectives pour les experts rencontrés : « *Je pense que ça a marché car au début il y avait un groupe d'agriculteurs jeunes et motivés* » [EX-P2]. Ce constat va dans le sens des conclusions de Purseigle (2004), pour qui les jeunes agriculteurs se doivent d'être considérés comme des acteurs du monde agricole et non comme des agents passifs.

Afin de préciser la dynamique agricole des bassins de vie, trois indicateurs complémentaires ont été établis : l'évolution du nombre d'exploitations (I_{M4}), la densité d'exploitations par bassin de vie (I_{M5}) ainsi que leur taille (I_{M6}).

↻₄ – Le taux de variation du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 par bassin de vie

L'évolution du nombre d'exploitations peut être considérée comme un critère descriptif, dont l'intérêt est de montrer l'évolution du tissu agricole (Cf. Annexe 8, p. 351). Pour que les démarches collectives de valorisation de la viande puissent se mettre en place, celles-ci doivent pouvoir s'appuyer sur un groupe d'éleveurs, or si les exploitations disparaissent, ce sont les porteurs de projet qui disparaissent en même temps. Ce taux de variation, qui ne montre qu'une dynamique, doit être associé à un indicateur donnant une photographie de la situation agricole à l'instant t. Pour ce faire, nous avons choisi d'intégrer la densité d'exploitations agricoles par bassin de vie.

↻₅ – La densité d'exploitations agricoles par bassin de vie

L'intérêt porté à la question de la densité fait suite aux réflexions de certains professionnels rencontrés lors de l'inventaire des démarches collectives concernant la proximité entre

⁸La notion de « jeunes agriculteurs » fait référence aux exploitants de moins de 40 ans ; ce seuil est utilisé dans le recensement agricole qui définit quatre classes d'âge : moins de 40, de 40 à 50, de 50 à 60 et plus de 60.

éleveurs. En effet, plus les exploitations sont denses sur le bassin de vie, plus elles sont nombreuses et proches géographiquement les unes des autres (Cf. Annexe 9, p. 352). Or les experts ont supposé que cette proximité facilite les interactions entre agriculteurs et qu'elle est donc favorable à la mise en place de projets collectifs : *« Je pense qu'on a la chance d'avoir une forte densité d'éleveurs et une proximité qui est importante avec des productions assez similaires »* [EX-ST3]. Inversement, l'isolement constitue un frein au transfert d'informations, aux interactions et plus largement à l'établissement d'initiatives de groupe : *« sur les exploitations, les gens sont très isolés, ils ont de plus en plus un boulot de fou et n'ont plus le temps pour échanger »* [EX-P6] ou encore *« dans nos zones de moyennes montagnes, un peu perdues, défavorisées, où il y a de moins en moins d'exploitants ; les éleveurs se sentent un peu éloignés de tout et sont vite coupés d'informations et déconnectés »* [EX-F2].

Par ce que la densité d'exploitations sur un territoire varie fortement selon les stratégies mises en place, entre agrandissement de structures existantes ou installation, nous intégrons un critère lié à la taille des structures.

➤ I₆ – La taille moyenne des exploitations agricoles par bassin de vie

En plus de l'intérêt que cet indicateur revêt pour la description de l'agriculture auvergnate, il peut permettre d'interroger la nature des démarches collectives. En effet, d'après les premières études de la DRAAF d'Auvergne, le type d'initiatives varierait avec la taille des exploitations (Cf. Annexe 10, p. 353). Alors que les démarches de valorisation basées sur la qualité seraient plus fréquentes au sein des grandes exploitations ; les petites structures s'orienteraient plus fortement vers la vente en circuits courts (Dutheil, 2012). Cela peut s'expliquer en fonction du temps et de la main d'œuvre disponible, c'est pourquoi nous introduisons un septième critère en lien avec la forme juridique des exploitations, individuelle ou sociétaire.

➤ I₇ – Le pourcentage des formes sociétaires par bassin de vie

Certains travaux ayant mis en évidence un lien entre la taille des exploitations et les formes juridiques (Butault et Delame, 2005 ; Chatellier et Delame, 2007), à savoir que la taille croissante des exploitations allait de pair avec le développement des formes sociétaires ; nous avons choisi d'intégrer un indicateur traduisant le pourcentage des formes sociétaires par bassin de vie (Cf. Annexe 11, p. 354). En Auvergne, c'est encore la forme individuelle qui domine sur 77% des exploitations (Agreste, 2012). Cependant, deux formes sociétaires gagnent du terrain, les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) et les EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée). Comme l'a montré une étude menée par la DRAAF d'Auvergne, les exploitations ayant une forme sociétaire sont plus souvent engagées au sein de démarches de valorisation, car elles ont plus de souplesse quant à la division et au partage des tâches entre unités de main d'œuvre (Dutheil, 2012).

Après avoir caractérisées les structures d'exploitations, nous nous intéresserons plus particulièrement aux productions auvergnates, à travers l'orientation technico-économique

(OTEX)⁹ dominante. Alors que le premier critère (I_{M8}) tend à traduire la diversité des productions au sein de l'exploitation, le second s'intéresse plus particulièrement à la spécialisation en bovin viande.

☞ I_8 – *La diversité des orientations technico-économiques des exploitations au sein du bassin de vie*

À travers cet indicateur, nous souhaitons évaluer l'impact de la plus ou moins grande spécialisation d'un territoire (Cf. Annexe 12, p. 355), sur la mise en place de démarches collectives. Est-ce que le fait que les agriculteurs soient tous orientés vers une même production aide à se structurer ou au contraire, est-ce que le fait d'avoir une plus large gamme de produits à valoriser, due à la cohabitation de plusieurs productions sur un territoire, favorise la mise en place de démarches collectives. Ces réflexions sont le fruit des entretiens exploratoires réalisés auprès des experts, qui ont des avis semble-t-il très controversés. En effet, pour l'un d'entre eux, c'est la somme de productions qui fait l'identité d'un territoire et génère une dynamique : « *En Haute-Loire, on a 26 productions valorisées comme le Fin Gras du Mézenc et toutes mises bout à bout, ça ressemble à une locomotive et des wagons. Après ce qui est important c'est de donner un sens global au train, savoir où il va* » [EX-ST6] ; au contraire pour d'autres, c'est le fait d'être très structuré au sein d'une seule production telle que la viande bovine qui semble être la clé pour développer des démarches collectives de valorisation : « *Au sein de la chambre d'agriculture départementale, on travaille beaucoup avec les filières, en particulier en viande bovine. On conduit le plus possible les actions avec les coopératives, les syndicats, les centres de gestion pour avoir des filières structurées* » [EX-ST4].

Cet indicateur ne permettant pas de repérer quels bassins de vie sont dédiés à la production de bovins allaitants, nous avons choisi d'intégrer un indicateur propre à cette activité (I9).

☞ I_9 – *Le pourcentage d'exploitations orientées en viande bovine par bassin de vie*

Notre étude étant orientée sur les démarches collectives de valorisation de la viande bovine, l'intérêt de cet indicateur est de voir si le fait d'être dans une zone spécialisée est favorable ou non au développement de ces dernières. Les avis divergent selon les professionnels. Certains considèrent que la spécialisation et la structuration des filières qui en découle n'est pas favorable à la mise en place de démarches collectives de valorisation, souvent considérées dans ce cas-là comme des marchés de niche. Au contraire, d'autres experts voient dans ces territoires d'élevage spécialisés autour de la viande (Cf. Annexe 13, p. 357), la possibilité de mettre en place des démarches complémentaires entre valorisation et circuits standardisés : « *Le message que l'on a c'est que les éleveurs doivent, quand ils le peuvent, engraisser et profiter des filières que l'on a pour valoriser leur viande. Il ne faut pas avoir tous les œufs dans le même panier, il faut que l'on se diversifie et que l'on incite les éleveurs à ne pas penser qu'au maigre et l'export* » [EX-F3].

⁹Les OTEX sont définis en 7 classes majeures : *Grandes cultures – Bovins viande – Bovins Lait – Bovins mixtes – Ovins et autres herbivores – Elevage hors-sol et Polyculture-élevage.*

Comme nous l'avons montré lors de la présentation de l'agriculture auvergnate (Cf. Partie 2, Chapitre 3, Section I.1 L'Auvergne : le « berceau français de la vache nourrice », p. 67), l'orientation vers l'élevage bovin allaitant est très liée à l'existence d'une ressource herbagère sur le territoire ; c'est pourquoi nous intégrons un dixième indicateur faisant référence aux surfaces toujours en herbe.

🌀 *I₁₀ – Le pourcentage des espaces toujours en herbe par bassin de vie*

Les surfaces toujours en herbe (surface en herbe depuis plus de 5 ans ou naturelle) sont fortement représentées à l'échelle régionale (Cf. Annexe 14, p. 358) et peuvent expliquer en partie l'orientation des exploitations vers certains types de produits et modes de valorisation. Cet indicateur nous permettra d'évaluer si la ressource herbagère constitue une contrainte ou un atout pour la mise en place de démarches collectives, comme le met en évidence un expert enquêté : « *Les éleveurs avaient un problème, ils n'avaient que du foin et ils ne pouvaient pas faire de cultures, ni d'ensilage. Mais comme ces handicaps étaient liés à leur territoire, ils en ont fait une particularité de leur production qu'ils ont valorisé* » [EX-F1].

Les indicateurs en lien avec les démarches de valorisation

Après avoir dressé le portrait de l'agriculture auvergnate, nous avons choisi de nous intéresser aux démarches de valorisation pouvant avoir trait à la qualité, la transformation ou encore les circuits courts. Cette différenciation établie au sein du recensement agricole, a nécessité d'établir trois indicateurs, un pour chaque type d'initiative. Cependant, ayant été calculé pour l'ensemble des productions, nous n'avons donc pas pu isoler le poids de l'élevage allaitant et de la viande dans ces initiatives. Ces indicateurs n'offrent donc qu'une vision générale de la dynamique de valorisation existant à l'échelle de chacun des bassins de vie.

🌀 *I₁₁-I₁₂-I₁₃ – Le pourcentage d'exploitations orientées dans des démarches de valorisation correspondant respectivement à la qualité, les circuits courts ou la diversification*

L'étude menée par la DRAAF montre que la production sous signes de qualité s'impose sur l'ensemble de l'Auvergne et fait de ce territoire, la troisième région française engagée dans les démarches de qualité (Dutheil, 2012). Pour ce qui est des circuits courts et de la diversification, l'engagement des producteurs est plus faible. À travers ce focus, nous souhaitons observer si l'élevage bovin allaitant évolue de la même manière que les autres filières concernant l'orientation vers la valorisation des produits.

Cette dynamique autour de la valorisation est selon les experts, le fruit d'une politique en place sur le territoire. Dans le département du Puy de Dôme par exemple, des politiques d'orientation vers les démarches de valorisation sont établies: « *Une des orientations de notre politique actuelle porte sur la valorisation des filières agricoles de qualité et de commercialisation en circuits de proximité [...] On a différents systèmes d'aides : pour le bio et la certification, pour la diversification et la production via des aides aux investissements matériels, immatériels, aux études préalables* » [EX-P4]. Pour la filière viande, cet engagement dans les démarches de valorisation semble également faire suite aux crises

sanitaire et à la volonté des éleveurs de faire évoluer leur métier et la vision qu'en ont les consommateurs : « *En pleine crise de l'ESB, les éleveurs se posaient beaucoup de question, principalement sur la communication autour du métier, sur les images d'élevages que l'on voyait à cette époque-là à la télé et ils ont senti le besoin de faire quelque chose* » [EX-ST3] ou « *C'est vrai que l'ESB, ça a fait bouger les choses et développé les filières de qualité, c'est entre les années 1996 et 2002 que se sont mises en place la plupart des labels* » [EX-ST6].

Les indicateurs en lien avec la proximité géographique

Comme le montre Torre (2009), « *la proximité géographique joue un rôle dans la dynamique d'échanges entre individus, dans les déplacements des personnes et des biens et de manière générale dans le mouvement des activités humaines et sociales.* » Par définition, les démarches collectives sont faites d'échanges et d'activités humaines, c'est pourquoi l'on s'intéresse à la proximité qui existe entre acteurs d'une part et entre acteurs et lieux stratégiques d'autre part, tels que les abattoirs, marchés ou encore les pôles urbains.

🔄 I₁₄ – La distance en temps entre le bassin de vie et l'abattoir le plus proche

Avec la réduction importante du nombre d'abattoirs publics de tonnage moyen et la concentration dans les abattoirs industriels privés, on voit apparaître de plus en plus de zones géographiques sous-équipées en abattoirs (Cf. Annexe 15, p. 359) et cela défavorise les abattages de proximité (Astruc et al., 2005). Les abattoirs étant considérés comme des maillons centraux de la construction des filières de viande bovine, on peut se demander si être à proximité d'un abattoir favorise la mise en place de démarches collectives de valorisation et commercialisation. D'après l'étude menée par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, l'abattoir revêt différentes fonctions sociales dont l'appui aux circuits courts de vente directe en viande bovine, ainsi que le soutien aux boucheries traditionnelles (Ravaux, 2011).

Cette question des abattoirs a été mise en évidence par l'ensemble des professionnels rencontrés, concernant leur rôle dans la mise en place et le maintien de démarches locales ou de filières : « *Les abattoirs ont un rôle important qui va bien au-delà du critère de tonnage, car c'est à partir des abattoirs que se crée les ateliers de découpe* » [EX-ST5], ou « *on a un gros tissu de bouchers locaux, de grossistes qui travaillent avec ces abattoirs et c'est tout l'intérêt d'avoir des abattoirs sur le territoire* » [EX-F2] ou « *Si l'abattoir de Lezoux était resté ouvert, la filière PRENIUM aurait pu être relancée* » [EX-F3] ou « *La fermeture de l'abattoir de Giat en 2007 a mis un coup d'arrêt à la démarche* » [EX-P6]. Par l'intégration de cet indicateur, nous souhaitons observer si la mise en place de démarches collectives de valorisation de la viande bovine est encore possible, même dans les territoires éloignés des outils d'abattage.

Au-delà de la transformation via les outils d'abattage, on peut également se questionner sur les enjeux de la commercialisation, c'est pourquoi nous avons intégré un indicateur traduisant la proximité aux pôles urbains, considérés comme de potentiels bassins de consommation.

☞ I₁₅ – La proximité du bassin de vie au pôle urbain le plus proche

Selon l'Insee (2013), un pôle urbain est « *une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et n'étant pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain* ». En plus de ces grands pôles urbains, l'Insee distingue également les moyens pôles, de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles de 5000 à 1 500 emplois. S'intéressant à des démarches collectives liées à la valorisation et la commercialisation des produits, la proximité aux marchés et aux consommateurs semble être un indicateur pertinent. Sachant que les consommateurs se concentrent principalement dans les villes, et plus particulièrement dans les pôles urbains et leur périphérie, nous souhaitons questionner l'impact de la proximité géographique du bassin de vie à un pôle urbain (Cf. Annexe 16, p. 360), sur la mise en place de démarches collectives de commercialisation et valorisation de la viande bovine ainsi que sur leur nature.

Plusieurs auteurs ont déjà tenté de répondre à cette question et selon eux la proximité à une aire urbaine, et donc à un pôle urbain, serait généralement favorable au développement d'initiatives collectives de valorisation et commercialisation de produits car elle sous-tend la proximité à une part importante de consommateurs (Knickel et al., 2008). En effet, la proximité entre producteurs et consommateurs est un facteur clé du développement de démarches particulières telles que la vente directe (Prigent-Simonin et al., 2012).

☞ I₁₆ – Le pourcentage du bassin de vie intégré dans une aire urbaine

En parallèle des pôles urbains, l'Insee a défini l'aire urbaine comme « *un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci* ». En fonction de la taille du pôle urbain autour duquel se définit l'aire urbaine, on peut définir trois tailles d'aires urbaines : grande (pôle urbain + 10 000), moyenne (pôle de 5 000 à 10 000) et petite (pôle de 1 500 à 5 000). Cet indicateur permet de rendre compte de la répartition Rural/Urbain au niveau du bassin de vie. Il complète l'indicateur précédent surtout pour les zones péri-urbaines en montrant la part du bassin de vie qui est dans une dynamique « ville » au contraire des autres qui sont plus orientées « campagne ». Une part importante du territoire auvergnat ne fait partie d'aucune aire urbaine (Cf. Annexe 17, p. 360) et se trouve donc au cœur d'une zone rurale. En vue de notre problématique concernant les conditions de mise en place des démarches collectives, cet indicateur va nous permettre de montrer si la dynamique est plus importante en zones rurales ou urbaines, et quels types d'initiatives se développent en fonction de la zone.

☞ I₁₇ – La proximité du bassin de vie au réseau routier : autoroutes et nationales

Comme le définissent Torre et Beuret (2012), la proximité géographique est liée à la disponibilité des infrastructures de transport, qui vont générer un temps plus ou moins long pour aller d'un point à un autre. C'est pourquoi nous nous intéressons à la proximité du bassin de vie à des infrastructures routières de taille importante, nationales (Cf. Annexe 18, p. 362) et autoroutes (Cf. Annexe 19, p. 363). Cet indicateur permet de traduire le plus ou

moins grand potentiel qu'ont les acteurs pour se déplacer et donc être prêt ou loin les uns des autres. Les infrastructures jouent un rôle à la fois dans la proximité des acteurs, la capacité à se retrouver, échanger, s'organiser mais aussi d'un point de vue pratique pour les démarches collectives concernant l'acheminement des produits, l'accessibilité pour les clients. En effet, comme le montrent les travaux de Prigent-Simonin et al. (2012), la proximité dite « d'accès » est favorable à la mise en place de démarches collectives de commercialisation en vente directe puisque ce que les consommateurs recherchent, c'est de se rendre facilement sur le point de vente.

Cette question de la proximité aux infrastructures routières est également apparue dans le discours d'un expert : « *Il faut aussi des infrastructures routières qui permettent d'acheminer les animaux, Saint-Gervais est à 15 minutes de l'autoroute d'un côté et de l'autre, la route l'hiver est tout à fait correcte* » [EX-P6].

Un seul indicateur de la dimension organisationnelle

La dimension organisationnelle renvoie à la manière dont les acteurs s'organisent pour aménager et gérer le territoire ; celle-ci s'appuie sur « *les interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'opposent, s'allient et finalement aménagent* » (Moine, 2006). Trois conditions territoriales correspondent à cette dimension : les réseaux, la gouvernance ainsi que la proximité organisationnelle. Basées principalement sur des données qualitatives et du discours, ces conditions territoriales seront difficilement remplaçables par des indicateurs chiffrés.

☞ *I₁₈ - Part du bassin de vie appartenant à un Parc Naturel Régional*

Les parcs naturels régionaux constituent des instruments politiques d'aménagement et de développement du territoire basés sur la négociation et la concertation entre acteurs locaux (Angeon et al., 2007). En ce sens, ils peuvent être considérés comme des lieux favorables à la mise en place de démarches collectives de promotion des produits agricoles locaux. En effet, le fait que le PNR soit géré collectivement autour d'une charte et d'un syndicat mixte, montre les premiers signes d'une mise en réseau des acteurs du territoire, regroupant à la fois les élus mais aussi les professionnels. C'est ce que montrent les auteurs en disant que « *les PNR constituent des espaces créateurs de relations entre acteurs en vue d'instaurer un développement local durable* » (Angeon et al., 2007). À travers cet indicateur, nous souhaitons donc évaluer si les démarches collectives sont plus nombreuses au sein des PNR. En effet, l'Auvergne est une région où l'on compte deux parcs naturels régionaux : le PNR des Volcans d'Auvergne et le PNR du Livradois-Forez (Cf. Annexe 20, p. 364).

Les deux indicateurs de la dimension idéelle

Pour rappel, la dimension idéelle du territoire correspond aux perceptions et représentations que se font les acteurs de l'espace dans lequel ils évoluent ; au travers d'idées, d'images, de symboles, ou encore de souvenirs qui leurs sont propres (Di Méo et Buléon, 2005). Elle

s'appuie plus précisément sur la territorialité et l'identité territoriale, que nous allons tenter de traduire en faisant référence aux fêtes et foires.

☞ I₁₉ – Le nombre de fêtes et foires liées à l'agriculture sur le bassin de vie

Selon Di Méo (2001), « *la fête contribue à la construction permanente des territoires* ». Les fêtes et les foires sont des lieux particuliers où les groupes sociaux s'identifient, construisent de nouvelles relations allant jusqu'au partage de symboles collectifs ou individuels ainsi que de représentations. Les foires jouent également un rôle dans la reconnaissance par le consommateur d'un produit propre au territoire dans la mesure où elles « *servent de support à la valorisation des produits et des lieux parce qu'[elles] permettent de mettre en scène une identité et un patrimoine local* » (Bétry, 2003).

Au-delà des fêtes et foires, les concours agricoles œuvrent également à la construction d'une identité territoriale puisqu'ils constituent des lieux de rassemblement non seulement pour les éleveurs et les acheteurs, mais également pour l'ensemble de la société : « *autour de ce concours, il y a un vrai dynamisme, c'est vrai* » [EX-F2]. Ces événements permettent, comme le stipule certains professionnels du territoire, de prendre le temps de sortir de son exploitation, d'échanger avec les autres « *Les concours, ce sont des moments où on se retrouve et où on peut discuter de notre activité économique c'est important mais malheureusement ce n'est qu'une fois voire deux ou trois par an* », de voire de créer des contacts et des liens « *ce concours se veut d'abord être un outil d'animation et de mise en relations des producteurs* » [EX-P2]. D'un bassin de vie à un autre, le nombre de festivités varie fortement, ce qui traduit une dynamique variable d'un territoire à un autre (Cf. Annexe 21, p. 365).

☞ I₂₀ – La Petite Région Agricole d'appartenance des bassins de vie

Le dernier indicateur que nous avons retenu pour l'ACP rend compte lui aussi de la dimension idéale et plus particulièrement des territoires d'appartenance des bassins de vie. En effet, pour chacun d'entre eux, nous avons renseigné la Petite Région Agricole à laquelle ils font référence, afin de voir si la dynamique est homogène à l'échelle de cette entité spatiale là. Cette variable permet d'avoir une image de la dynamique existante à l'échelle d'un territoire plus vaste, celui de la PRA.

I.3 Le traitement des données et l'interprétation des résultats : vers une typologie des territoires auvergnats

I.3.1 Définition des composantes principales et interprétation du plan factoriel

La première composante principale mise en évidence par l'analyse statistique synthétise 23% de la variance entre individus (Cf. Figure 5, p. 115). Ce premier axe factoriel F1, traduit une variabilité entre les bassins de vie suivant le modèle agricole dominant. On retrouve d'un

côté des territoires sur lesquels l'agriculture est **spécialisée**, avec des exploitations de grande taille orientées vers une seule production et de l'autre, une **agriculture diversifiée** basée sur des structures de plus petite taille associant plusieurs productions. Le second axe factoriel F2, orthogonal à F1, exprime quant à lui 13% de variabilité, entre des territoires **urbains ou péri-urbains**, ayant une densité de population forte et jeune et des bassins de vie plus **ruraux et isolés**, éloignés des infrastructures routières et des villes.

À travers le plan principal F1/F2, 36% des informations sont prises en compte ; en effet, la part d'information expliquée par deux axes non corrélés est égale à la somme des parts expliquées par chacun des axes, ici $23+13=36$ %. Ce chiffre montre que seulement un tiers de l'information est expliquée, malgré tout ce chiffre reste suffisant puisque si on le compare au pourcentage d'inertie totale (20 indicateurs donc $100/20=5\%$), il est nettement supérieur.

En observant la projection des variables sur le plan F1/F2, nous avons pu qualifier des secteurs du plan factoriel. Le secteur en bas à gauche (Cf. Figure 5, p. 115) semble décrire des espaces « ruraux isolés », caractérisés par une présence importante d'herbe et éloignés des infrastructures de transport ou d'abattage. Ils font également référence à des zones protégées puisque la variable « pourcentage du bassin de vie appartenant à un PNR » s'exprime dans ce secteur du plan. Cela converge avec la réalité, puisque lorsque l'on projette les bassins de vie sur le plan factoriel (Cf. Figure 6, p. 116), ceux que l'on retrouve en bas à gauche font bien référence à des zones rurales isolées et/ou protégées. C'est le cas par exemple des bassins de vie de Riom-Es-Montagnes, du Chambon-sur-Lignon ou encore de Saint-Bonnet-Le-Château. Pour aller plus loin, nous avons représenté les bassins de vie de chacune des Petites Régions Agricoles selon le plan factoriel F1/F2 (Cf. Figure 7, p. 117) et là aussi, les résultats semblent renforcer nos résultats. En effet, on retrouve les PRA des Dômes, du Livradois ainsi que des Monts du Forez sur le secteur en bas à gauche, qui traduit les territoires ruraux, isolés et/ou protégés. D'après ce découpage, on observe une assez grande homogénéité puisque les bassins de vie d'une même PRA sont assez regroupés au sein d'un même secteur du plan factoriel. Les quatre PRA du Bourbonnais (Montagne bourbonnaise, Sologne bourbonnaise, Bocage bourbonnais et Combraille bourbonnaise) se concentrent sur la partie haute de l'axe F1. Cela veut dire que le caractère rural ou urbain ne ressort pas explicitement, au contraire de la dimension agricole et plus particulièrement de l'orientation vers des systèmes spécialisés et des exploitations de taille importante.

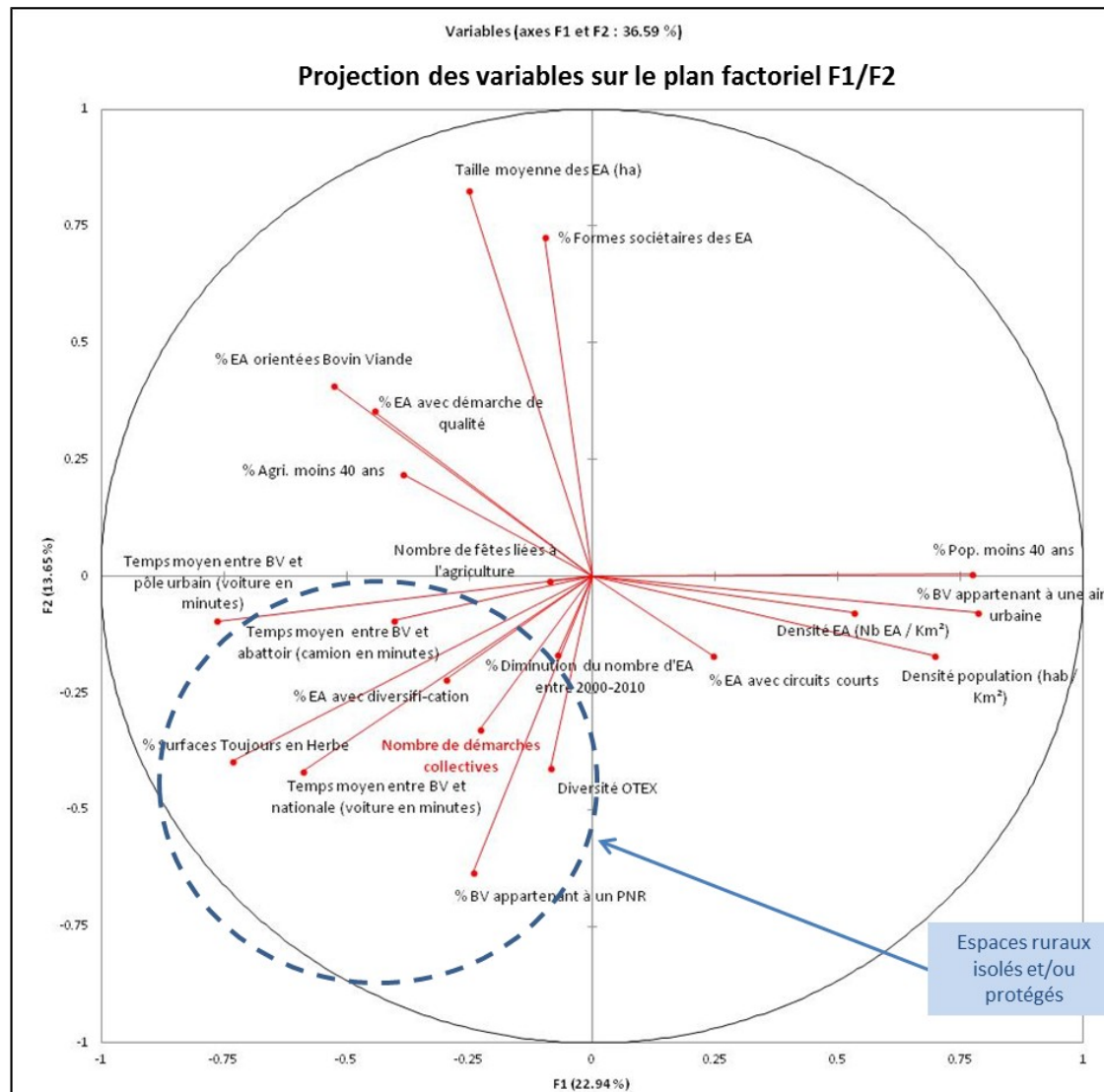


Figure 5 : Le plan factoriel de l'ACP sur les bassins de vie d'Auvergne

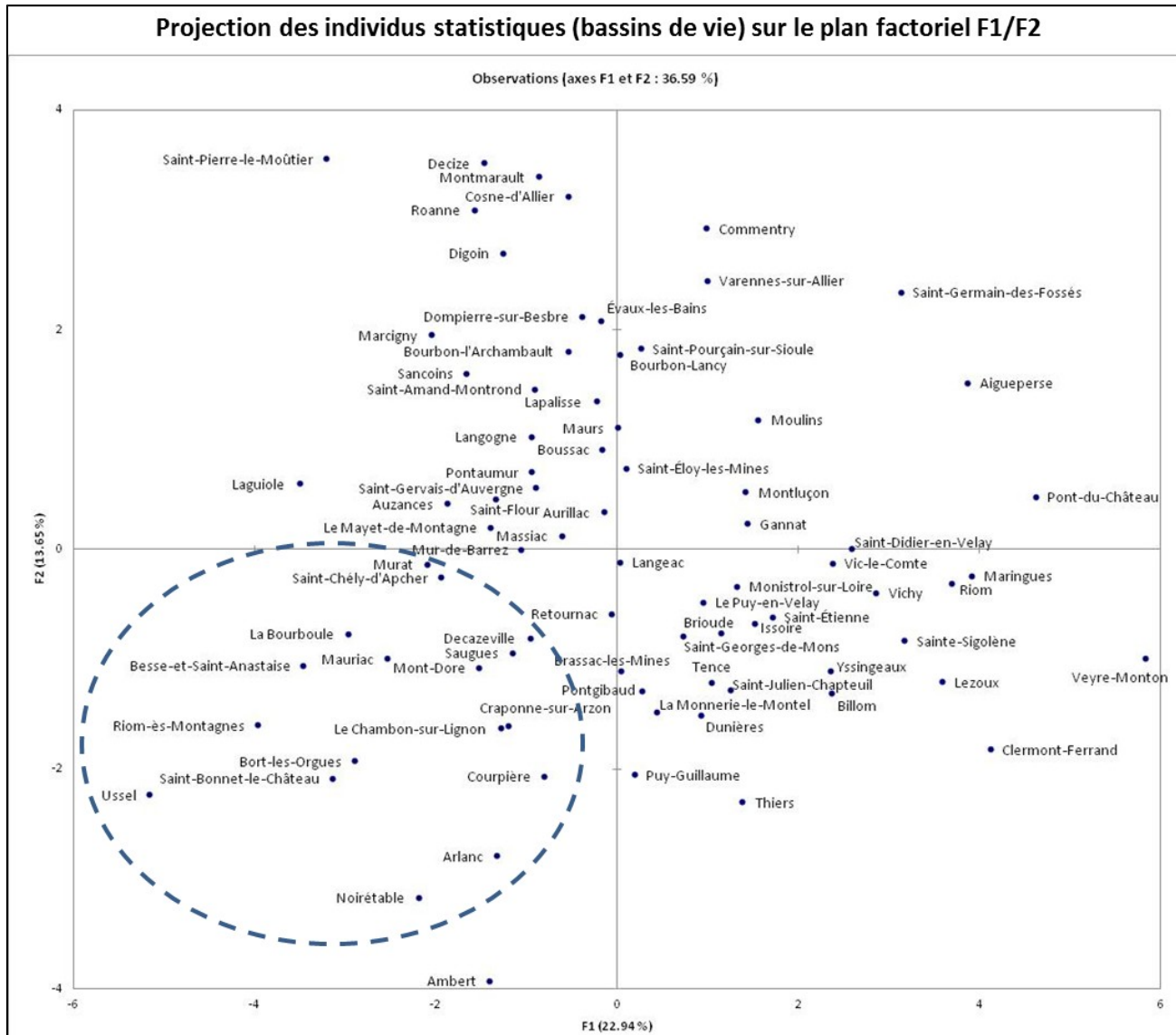
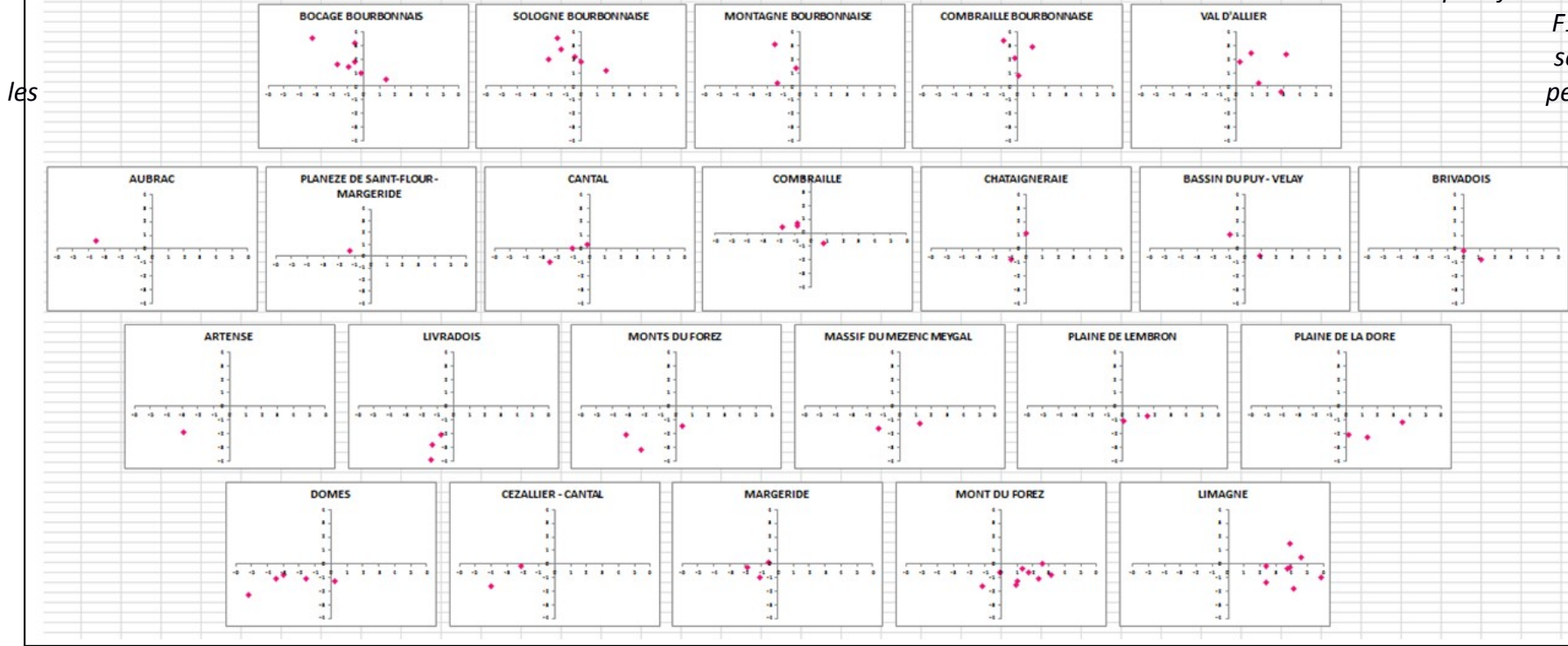


Figure 6 : Projection des 61 bassins de vie sur le plan factoriel F1/F2

Figure 7 :
bassins de vie sur

Répartition des
le plan factoriel
F1/F2
selon
petites



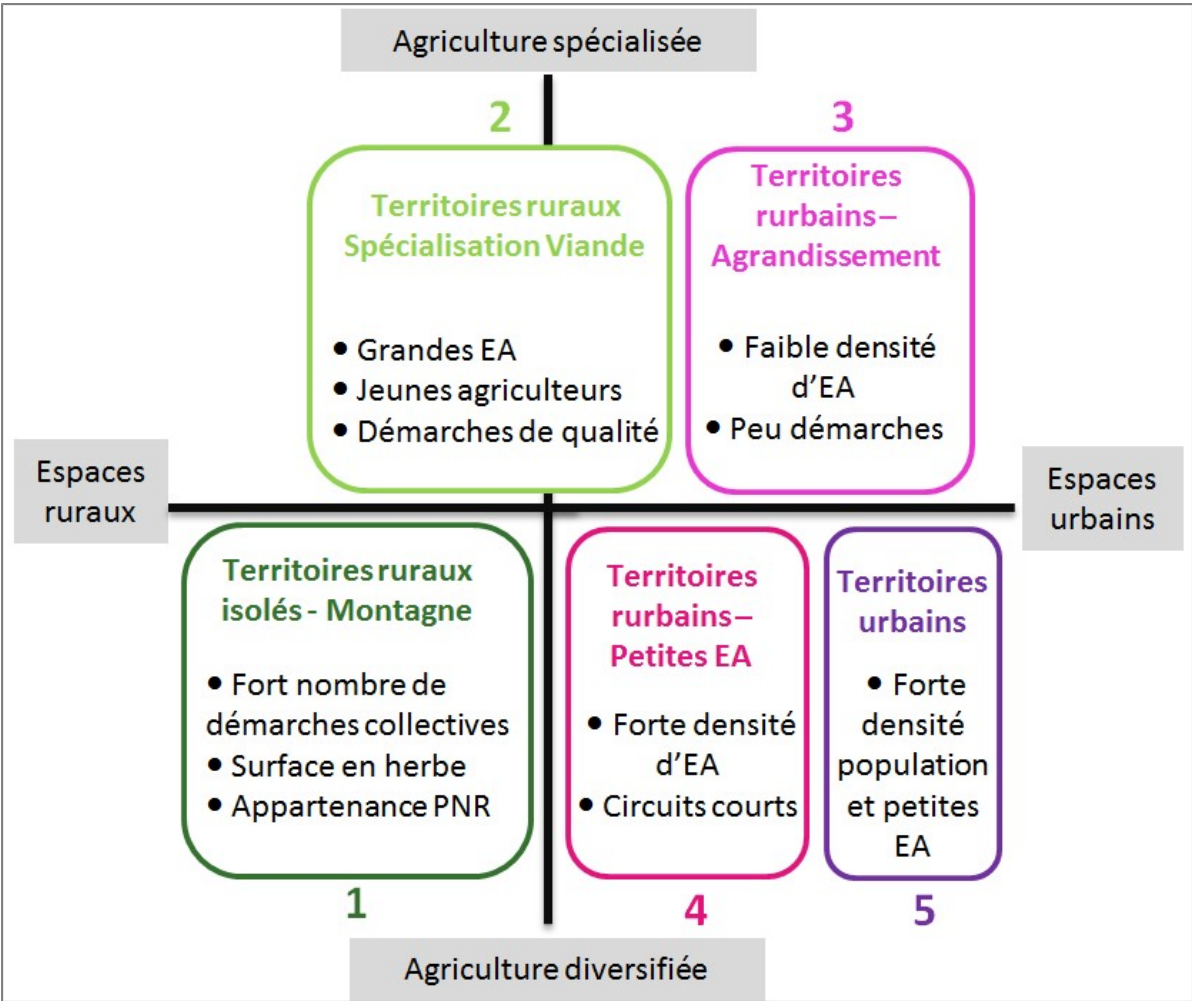
I.3.2 Typologie des territoires : cinq profils-type selon la dynamique de valorisation de la viande bovine

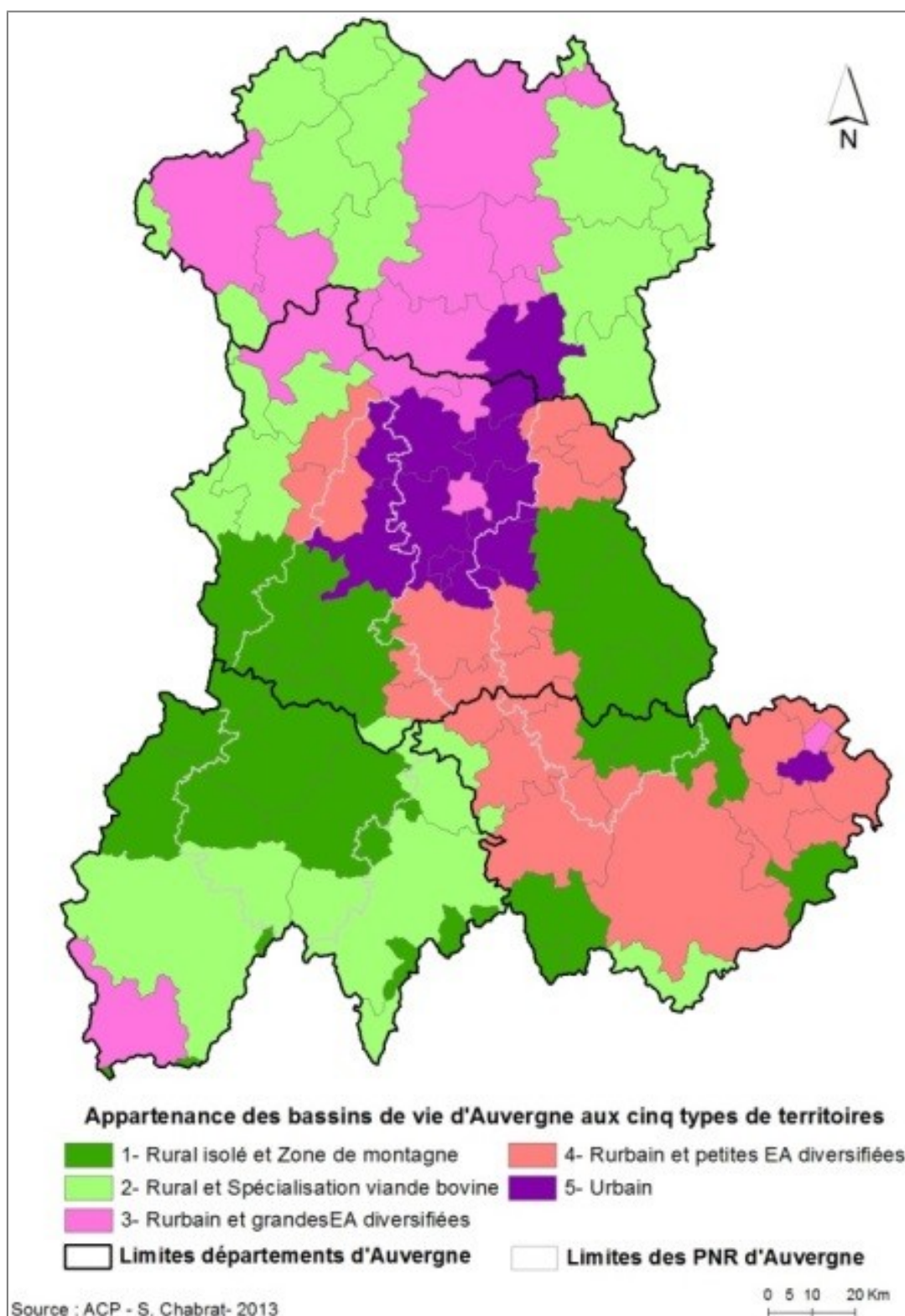
Afin de rendre plus explicites les résultats, nous proposons une typologie des bassins de vie et plus largement des territoires auvergnats. Cinq types de territoires ont pu être définis à partir du plan factoriel simplifié (Cf. Figure 8, p. 119) et attribués à chacun des bassins de vie ; ce qui nous a permis de construire une carte (Cf. Carte 6, p. 120). Nous allons présenter chacun de ces territoires-type, en insistant sur le poids et le type des démarches collectives de valorisation de la viande existantes sur ces zones. C'est à partir de cette classification que nous justifierons notre choix quant aux terrains d'étude étudiés par la suite.

Le type 1 : les territoires ruraux isolés de montagne, forts de nombreuses démarches collectives

Le premier secteur du plan factoriel que nous avons identifié correspond aux **espaces ruraux isolés, situés en zone de montagne** (Cf. Figure 8, p. 119 et Carte 6, p. 120). Le caractère rural de ces territoires a été mis en évidence par la densité de population ne dépassant pas 30 habitants au km² et atteignant souvent des seuils bien plus critiques, de moins de 15 habitants au km² (Cf. Annexe 5, p. 348). Nous pouvons même parler d'espaces ruraux profonds au sens de Kayser (2000), puisque la densité de population est en moyenne inférieure à 25 habitants/ km². Nous ajoutons l'adjectif isolé pour caractériser ces zones, principalement car elles sont éloignées des principales infrastructures de transport, d'abattage mais aussi des pôles urbains. En effet, on note qu'il faut 40 minutes dans le meilleur des cas et plus souvent plus d'une heure de trajet en voiture pour aller du bassin de vie au pôle urbain le plus proche (Cf. Annexe 16, p. 360). Il en va de même pour l'accès aux routes nationales et autoroutes qui ne desservent pas ces territoires, qui doivent alors se contenter des routes départementales (Cf. Annexe 18, p. 362 et Annexe 19, p. 363). Cet éloignement, en distance mais encore plus en temps, peut s'expliquer également par la topographie de ces zones de moyenne montagne. Du fait, d'une altitude élevée, avoisinant les 1500 mètres, de la pente, les conditions de circulation ne sont pas les plus optimales.

Le caractère montagnoux s'exprime également au travers des types de sol et plus particulièrement de la prédominance des surfaces toujours en herbe (Cf. Annexe 14, p. 358). Ces surfaces représentent de 70 % à 100 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU) ; elles correspondent à des prairies et des estives principalement. Ces espaces à fort potentiel naturel peuvent aussi être qualifiés de « protégés », puisqu'une majorité des bassins de vie de ce profil-type font partie des deux Parcs Naturels Régionaux (PNR) d'Auvergne. On retrouve les bassins de vie des Monts Dore, du Cézallier et du Cantal à l'Ouest et des Monts du Forez à l'Est.





Carte 6 : Répartition des bassins de vie d'Auvergne selon les cinq types de territoire

Sur ces territoires, que l'on pourrait croire en danger du fait d'une population de moins en moins importante, on observe malgré tout l'existence d'une dynamique agricole et d'une organisation collective des producteurs et des acteurs de la filière. Celle-ci se matérialise par des démarches de valorisation collectives. À cheval entre le Puy-de-Dôme et le Cantal, on compte trois démarches : l'Association Viande au Pays de Mauriac, l'Acajou des Volcans et le marché au cadran qui comptent un nombre de producteurs variables allant respectivement de 12 à 40 voire une centaine. Sur les deux autres territoires que sont le Massif du Mézenc (au Sud de la Haute-Loire) et les Monts du Forez (à l'Est du Puy-de-Dôme), on recense quatre initiatives basées sur la proximité, l'origine voire la création d'outils.

Ces résultats confirment l'hypothèse d'un impact positif des conditions d'isolement, d'appartenance à un PNR et de la présence d'une importante ressource herbagère, sur la dynamique de mise en place des démarches collectives. Tout du moins, ça n'est pas une situation limitante. Par les jeux d'acteurs, les handicaps liés au territoire sont transformés en une particularité qui différencie le produit positivement. Ce constat nous amène à rejoindre le point de vue de Kayser (2000), pour qui « *la sauvegarde de la campagne traditionnelle réside dans les décisions stratégiques et dans l'organisation collective des producteurs eux-mêmes* ».

Les territoires ruraux spécialisés en bovin viande : importance des démarches de qualité

Le second type de territoire mis en évidence (Cf. Figure 8, p. 119 et Carte 6, p. 120) est dans la continuité du précédent dans le sens où l'on reste sur des **zones rurales**, comptant en moyenne 15 à 30 habitants au km. On ne parlera plus de zones isolées car les bassins de vie sont à proximité de pôles urbains, des abattoirs et des infrastructures routières avec des temps de trajet n'excédant pas 30 à 40 minutes et pouvant être bien plus courts dans certains espaces.

Bien que la ressource herbagère reste importante, recouvrant plus de 50 % de la SAU des bassins de vie (Cf. Annexe 14, p. 358), nous ne sommes plus ici dans une agriculture de montagne. Celle-ci a en effet suivi un modèle plus intensif générant un agrandissement des structures, allant de 60 à 70 ha dans le Cantal et le Puy-de-Dôme et de 70 à 140 ha dans l'Allier (Cf. Annexe 10, p. 353). De plus, ce qui caractérise ces territoires, c'est la **spécialisation** dans une production : **l'élevage bovin allaitant**. Avec plus de 50 % des exploitations orientées dans cette production, ces bassins de vie concentrent une part importante de l'offre en viande bovine de la région Auvergne (Cf. Annexe 13, p. 357). Bien que les filières soient très structurées autour des produits standardisés et de l'export des brouillards par exemple, on observe sur ces territoires le développement de démarches collectives visant la commercialisation des produits finis plus spécialisés.

Cela passe principalement par des démarches de qualité de type labels rouge (LR) ou Certificat de Conformité Produit (CCP), comme c'est le cas dans le Cantal ou l'Allier avec les LR Salers, Aubrac ou Charolais du Bourbonnais ainsi que la CCP les Viandes du Pays Vert. On observe également d'autres types d'initiatives qui permettent de générer une plus-value et

d'avoir une complémentarité dans les débouchés et les modes de commercialisation, tels que les marchés au cadran et les marques collectives de valorisation des génisses ou des bœufs par exemple : Génisses des Combrailles et Bœuf du Cantal, que l'on retrouve dans les Combrailles et sur le bassin d'Aurillac.

Pour finir sur la typologie de ce territoire « **rural spécialisé viande** », on peut conclure à un potentiel dynamisme agricole puisque le pourcentage de jeunes agriculteurs est élevé sur ces bassins de vie appartenant au second profil-type. Ce chiffre dépasse les 20 % dans le Cantal, c'est-à-dire qu'un agriculteur sur cinq a moins de 40 ans (Cf. Annexe 7, p. 350). Ce n'est pas le cas dans l'Allier, où les taux sont un plus bas avec moins de 15 % de jeunes agriculteurs. Bien que la production soit spécialisée et orientée vers l'export, il semble que le caractère rural et herbager de ce territoire suscite des prédispositions concernant la mise en place de démarches collectives de valorisation de la viande bovine via la stratégie de qualité préférentiellement. Le rôle des jeunes ne peut être clairement démontré puisque la situation varie d'un bassin de vie à l'autre, au sein de ce second type de territoire.

Au contraire de ces deux premiers types d'espaces qualifiés de « ruraux », les trois territoires suivant revêtent un caractère urbain plus important. On différenciera les espaces rurbains, à mi-chemin entre zones rurales et urbaines et les territoires urbains.

Les territoires rurbains et les exploitations agricoles de grande taille : peu de place pour les démarches de valorisation

Dans la continuité du territoire précédent, on retrouve dans l'Allier (Cf. Carte 6, p. 120) principalement des **espaces rurbains** où a eu lieu une **professionnalisation de l'agriculture** (Cf. Figure 8, p. 119). Nous employons ce terme pour traduire l'agrandissement des structures qui dépassent en moyenne les 85 hectares (Cf. Annexe 10, p. 353). La contrepartie du regroupement des petites exploitations pour donner naissance à de grandes structures est une baisse de leur nombre. Sur ces territoires, le tissu agricole s'amointrit, avec moins de 0,8 exploitations au km² (Cf. Annexe 9, p. 352). En termes de production, la viande reste la spécialisation dominante dans ces espaces. Restant très structurées autour des organisations de producteurs à proximité desquelles elles sont implantées, les exploitations de ce territoire favorisent la production d'animaux maigres commercialisés à travers l'export. Ces résultats donnent deux explications au faible nombre de démarches collectives sur ce territoire. D'une part, les éleveurs devenant de moins en moins nombreux, ne sont plus à proximité les uns des autres ; ce qui limite l'émergence d'une dynamique collective. D'autre part, ayant déjà l'habitude de fonctionner avec les organisations de producteurs, autour de filières structurées, ceux-ci ne perçoivent pas l'intérêt de construire des démarches de valorisation en parallèle.

Malgré une proximité à de grandes aires urbaines, il semble que sur ce type de territoire, rien ne soit fait pour profiter du potentiel de consommation. Il n'y a que sur le bassin de vie de Montluçon que l'on recense des démarches collectives au travers du GIE Chambérat et des Producteurs du Pays d'Huriel, qui vendent leur viande localement via un magasin de

producteurs ou une grande surface. Sur les autres bassins de vie, aucune initiative n'a vu le jour. La proximité à un bassin de consommation n'est donc pas une condition suffisante à la mise en place de démarches collectives, qui nécessite également un dynamisme et un engagement de la part des acteurs qui n'est pas perceptible sur ce type de territoire.

Les territoires rurbains et les exploitations de petite taille : orientation vers les circuits courts

Ce quatrième territoire-type est qualifié en premier lieu de **rurbain** puisqu'il compte en son sein, deux grands pôles urbains et leurs couronnes : Issoire et Puy en Velay ainsi qu'un moyen pôle, celui de Brioude (Cf. Figure 8, p. 119 et Carte 6, p. 120). Même si certains bassins de vie sont plus excentrés des villes, le temps nécessaire moyen pour se rendre dans le pôle urbain le plus proche est de 15 à 30 minutes en voiture (Cf. Annexe 16, p. 360). Tous les bassins de vie ne reflètent pas la même dynamique malgré tout, alors que les bassins de vie du Puy en Velay ou d'Issoire ont une densité de population comprise entre 60 et 75 habitants au km², celui de Brassac-Les-Mines n'en compte que 30 à 45 ; c'est-à-dire moitié moins (Cf. Annexe 5, p. 348).

La seconde caractéristique de ces espaces fait référence à l'agriculture et plus particulièrement au fait qu'elle soit **diversifiée**. En effet, il n'y a pas une OTEX dominante mais la combinaison de plusieurs productions, au nombre de trois le plus souvent mais pouvant également atteindre quatre voire cinq. L'orientation vers la viande bovine est peu marquée, en effet, ce quatrième type d'espace se situe principalement en Haute-Loire où les exploitations de polyculture-élevage dominant. Ce territoire semble garder une dynamique agricole puisque l'on observe le maintien de nombreuses petites structures de 25 à 60 ha. Malgré une baisse de 20 à 25 % de leur nombre depuis 10 ans, la densité d'exploitations reste supérieure à 1/ km² (Cf. Annexe 8, p. 351, Annexe 9, p. 352 et Annexe 10, p. 353).

La proximité aux consommateurs et l'existence d'une offre de produits diversifiés a suscité la mise en place d'un certain type de démarches collectives, correspondant aux circuits courts. En effet, on a pu recenser trois initiatives qui s'appuient sur une proximité entre producteurs et consommateurs, au travers de la mise en place d'un service de portage à domicile dans le Sud du Puy-de-Dôme, ou bien de magasins comme c'est le cas de la Paysanne des Dômes et de l'Association la Jonquille. La particularité de ces démarches est qu'elles ne sont pas propres à la viande bovine, au contraire elles associent une large gamme de produits au sein d'une même initiative.

Contrairement au précédent, ce quatrième type d'espace semble profiter de son caractère rurbain et mobiliser la proximité qui existe avec les villes pour générer des démarches collectives. Le fait que les exploitations et donc les exploitants restent nombreux sur ces zones, peut expliquer également le maintien de cette dynamique.

Les territoires urbains

Enfin, le cinquième type de territoire correspond aux deux grands pôles **urbains** de Clermont-Ferrand et de Vichy, ainsi qu'à leur couronne regroupant des bassins de vie tels que Riom ou Maringues par exemple (Cf. Figure 8, p. 119 et Carte 6, p. 120). Ces bassins de vie se caractérisent par une forte densité de population, allant de 100 à 500 habitants au km² (Cf. Annexe 5, p. 348). En plus d'être nombreuse, la population est également jeune puisque les habitants de moins de 40 ans constituent 20 à 25 % de la population globale (Cf. Annexe 6, p. 349).

Bien qu'elles soient intégrées à des aires urbaines, les petites exploitations qui caractérisent ce territoire n'ont développé que très peu de démarches collectives concernant la viande bovine. On compte seulement une initiative de mise en place d'un atelier de transformation et de vente en magasin : la SARL Côte à Côte, portée par deux éleveurs. Cela peut s'expliquer par les orientations productives des exploitations, qui sont d'une part tournées vers les céréales dans la plaine de Limagne ou bien diversifiées dans les autres bassins de vie. L'élevage bovin allaitant n'est peu ou pas représenté, principalement car les surfaces en herbe sont absentes de ces espaces urbanisés.

Conclusion du quatrième chapitre

Ce quatrième chapitre nous a permis en premier lieu de rendre plus intelligibles les conditions territoriales, en les traduisant par des indicateurs chiffrés. Cet exercice a mis en évidence que la dimension matérielle du territoire, faisant référence aux ressources et à la proximité, était la plus aisée à interpréter par des variables. En effet, celles-ci rendent compte de phénomènes quantifiables telles qu'une distance, un taux de variation ou encore une densité. L'interprétation des dimensions idéale et organisationnelle a été moins évidente puisque celles-ci se réfèrent à des éléments plus qualitatifs que quantitatifs, tels que des relations ou des sentiments. Cela s'est traduit par un déséquilibre du nombre d'indicateurs pour chacune des trois dimensions du territoire. Une autre limite inhérente à cette analyse statistique est la non-prise en compte de la dimension temporelle. En effet, nous avons recueilli les données à un temps t , sans établir de comparaison avec la situation passée.

Malgré ces limites, l'analyse en composantes principales nous a permis de fouiller un nombre important de données, et d'en faire ressortir de grandes unités. Grâce à la typologie élaborée, nous avons maintenant connaissance des différentes dynamiques agricoles existantes sur le territoire Auvergnat, quant à la valorisation de la viande bovine. L'analyse quantitative constitue donc une première étape préalable à la compréhension du rôle joué par les conditions territoriales dans la mise en place et le développement des démarches collectives. Elle nous a permis d'élaborer des hypothèses nécessaires à la conduite future du travail. Ainsi, un type de territoire semble plus pertinent à étudier par rapport aux enjeux de notre problématique, c'est celui des « territoires ruraux et isolés de montagne ». En effet, ce premier profil de territoire est celui sur lequel on compte le plus grand nombre de démarches collectives ; il permet donc d'explorer les conditions favorables au développement de ces initiatives. De plus, il se situe en zones de moyenne montagne, or c'est bien à ces espaces là que nous nous intéressons, dans le sens où le maintien d'une activité agricole et plus largement économique est crucial sur ces zones en perte de vitesse. Enfin, ce type de territoire permet d'appréhender l'impact de la proximité, géographique d'une part, puisque les bassins de vie sont éloignés des structures de transport, d'abattage et des pôles urbains ; et organisationnelle d'autre part, du fait de leur appartenance à des collectivités territoriales particulières : les Parcs Naturels Régionaux.

Conclusion de la seconde partie

Comme nous l'avons vu tout au long de cette seconde partie, l'inventaire des démarches collectives et l'analyse quantitative ont eu comme intérêt de repérer les dynamiques existantes à l'échelle du territoire auvergnat et donc d'établir une typologie des territoires d'initiatives. Cette étape fut pertinente pour le choix des terrains d'étude. Le second apport de cette analyse quantitative se traduit par l'opérationnalisation de notre cadre théorique ayant trait au territoire vu comme un système. En effet, certaines conditions territoriales émanant de la bibliographie ont pu être appréhendées au travers de l'analyse statistique et plus particulièrement par la définition d'indicateurs chiffrés.

Malgré tout, cette analyse statistique montre certaines limites et semble insuffisante pour répondre à notre question de recherche. En effet, bien qu'elle permette de travailler à une échelle plus fine que l'échelon régional via les bassins de vie, elle ne permet pas d'appréhender les interactions entre la démarche collective et son territoire. Nous choisissons donc de faire appel à l'analyse qualitative pour atteindre ce niveau d'informations. Cela nous permettra également de pouvoir questionner plus précisément les dimensions idéale et organisationnelle du territoire, qui ont été délaissées dans l'analyse statistique. En effet, seuls trois indicateurs ont été établis pour l'ensemble de ces deux dimensions contre dix-sept pour la sphère matérielle. Cela s'explique par le fait qu'il est plus commode de réunir des données chiffrées pour traduire une densité de population, une distance que pour évaluer des phénomènes plus abstraits tel que l'identité d'un territoire ou le capital social (Meinzen-Dick et al., 2004). Le recours à l'analyse qualitative sera également l'occasion de s'intéresser aux liens de causalité et non plus seulement aux corrélations entre les variables ; c'est-à-dire identifier si les combinaisons de conditions territoriales jouent un rôle de frein ou de moteur au développement de la démarche collective.

Enfin, sachant que les démarches collectives auxquelles on s'intéresse constituent des phénomènes sociaux inscrits dans la durée ; l'analyse qualitative que nous souhaitons mobiliser intégrera cette réflexion sur le temps long.

TROISIÈME PARTIE

L'IDENTIFICATION DES CONDITIONS TERRITORIALES PAR L'ANALYSE DES TRAJECTOIRES DE DEUX DÉMARCHES COLLECTIVES DE VALORISATION DE LA VIANDE BOVINE

Face aux limites de l'analyse quantitative, concernant la prise en compte des dimensions idéale et organisationnelle du territoire ainsi que de la dimension temporelle de la démarche collective, nous avons eu recours à une analyse qualitative. Celle-ci s'appuie sur le cadre d'analyse des processus, permettant de prendre en compte la dimension temporelle de phénomènes sociaux. Cette approche processuelle sera adaptée à notre problématique, à travers la prise en compte de la dimension territoriale (cinquième chapitre). Les chapitres 6 et 7 seront quant à eux dédiés à la mise en pratique de ce cadre d'analyse processuel et territorial, à travers l'étude de deux démarches : l'AOP Fin Gras du Mézenc et de l'Acajou des Volcans.

Le cinquième chapitre se décomposera en deux parties. Une première dédiée à la présentation du cadre d'analyse des processus et plus particulièrement des quatre concepts clé sur lesquels il est construit : les ingrédients, les moteurs, les séquences et les bifurcations. En effet, tout phénomène social inscrit dans la durée évolue au sein d'un contexte dont certains éléments joueront un rôle de contrainte ou de ressource ; ce sont les ingrédients. Ceux-ci se combinent de manière singulière durant une période donnée, c'est ce qui fonde la séquence. L'arrangement de ces ingrédients évolue sous l'effet de moteurs, qui impulsent le changement. Enfin, les recompositions intenses du processus correspondent aux bifurcations. À partir de ces quatre concepts, il est possible de reconstruire le processus et retracer la trajectoire des démarches. Cela nécessite la conduite d'une méthodologie en trois temps, basée sur des étapes de narration, de codage et de représentation graphique. La seconde partie de ce chapitre sera consacrée quant à elle à la présentation des deux terrains d'étude ainsi que sur la méthode d'enquête proposée. Celle-ci s'appuie sur la conduite d'entretiens semi-directifs auprès de quatre types d'acteurs : des membres de la filière, des techniciens et scientifiques, des acteurs institutionnels ainsi que des partenaires locaux. Ces entretiens associent d'autres techniques d'enquêtes plus interactives pour la description des réseaux d'acteurs par exemple, via l'utilisation de post-it. Ce cadrage théorique et méthodologique constitue une étape indispensable à la conduite des analyses processuelles sur nos deux terrains d'étude.

Le sixième et septième chapitre, correspondant respectivement à l'analyse processuelle de l'AOP Fin Gras du Mézenc et de l'Acajou des Volcans, seront construits de la même manière. En premier lieu, nous présenterons les acteurs rencontrés ainsi que la trajectoire dans son

ensemble. Nous exposerons la dynamique globale du processus, en revenant sur les dates clé, le nombre de séquences, etc. Ensuite, chaque séquence du processus sera narrée et codée et fera l'objet d'une sous-partie, qui se soldera par un tableau synthétique reprenant l'ensemble des ingrédients identifiés.

CHAPITRE 5

L'approche processuelle et l'analyse qualitative

Les démarches collectives, en tant qu'objets de recherche dynamiques inscrits dans la durée, constituent des phénomènes sociaux complexes à appréhender, au sein desquels le temps n'est pas une simple variable mais bien une dimension structurante de l'action. En ce sens, l'approche processuelle est adaptée à la compréhension de la trajectoire des démarches collectives.

Dans la première section, nous reviendrons sur l'analyse processuelle et l'intérêt qu'elle recèle pour notre étude. Nous présenterons les quatre concepts clé sur lesquels s'appuie le cadre d'analyse des processus (Mendez et al., 2010b) : les ingrédients, les moteurs, les séquences et les bifurcations. Nous justifierons de l'intérêt de la combiner avec une approche territoriale, permettant alors une prise en compte conjointe des dimensions temporelle et spatiale d'un phénomène social. Cela passe par la définition de la notion d'ingrédient territorial, faisant référence aux trois sphères du territoire : matérielle, idéale et organisationnelle. Ensuite, nous reviendrons sur la méthodologie employée pour mener cette analyse processuelle et territoriale, basée sur trois étapes de narration, de codage et de représentation graphique.

La seconde section de ce chapitre sera consacrée à la démarche mise en œuvre : choix des terrains, méthodes d'entretien... Après avoir expliqué les raisons de notre choix concernant l'utilisation des entretiens semi-directifs, nous présenterons les terrains d'étude en revenant sur l'historique et l'organisation des filières AOP Fin Gras du Mézenc et Acajou des Volcans.

I. L'approche processuelle pour une prise en compte des dimensions spatiale et temporelle des démarches collectives

I.1 Les fondements de l'analyse temporelle et processuelle

De nombreux faits sociaux s'inscrivent dans la durée et incorporent du temps, ils sont donc porteurs d'une dynamique (Mendez et al., 2010b), inscrite dans le présent mais faisant référence également aux faits passés et aux événements à venir. La dimension temporelle est centrale dans la compréhension de ces phénomènes, basés sur des relations et des interactions entre acteurs (Ford et Håkansson, 2006 ; Medlin, 2004 ; Baritoux et Houdart, 2015 (à paraître)) ; en effet, de nombreux travaux en sciences humaines et sociales ont montré l'intérêt des approches temporelles pour rendre compte des organisations d'acteurs (Ropo et al., 1997). Di Méo et Buléon (2005) mettent en évidence que « *les temporalités*

propres à un groupe, une action ne se déroulent pas de manières régulières mais sont rythmées par des phases de ralentissement, d'accélération voire de rupture ». Afin de comprendre et d'étudier ces dynamiques, l'approche des processus est adaptée (Mendez et al., 2010b), en effet elle permet de répondre à la question du « comment » ; c'est-à-dire « comment se produit tel phénomène et comment évolue-t-il dans le temps ». D'après Pettigrew (1997), un processus peut se définir comme « *une série séquentielle d'événements, d'actions et d'activités, individuels et collectifs, qui se déroulent au cours du temps dans un contexte donné* ».

Les démarches collectives auxquelles nous nous intéressons dans la thèse rendent compte de ces temporalités et de ces rythmes variables ; tout comme le territoire. Afin d'appréhender les interactions entre démarche collective et territoire, prises dans le temps, nous avons fait appel à l'analyse processuelle et plus particulièrement au cadre d'analyse des processus issu d'un travail collectif et pluridisciplinaire (Mendez et al., 2010b). L'outil conceptuel et méthodologique qu'ils proposent s'appuie sur quatre concepts clé que sont le contexte, les ingrédients, les moteurs et les bifurcations. Cette analyse conduit à s'interroger sur l'influence des ingrédients et des moteurs, de leurs combinaisons dans le temps, sur le développement des processus.

I.2 Application d'un cadre d'analyse processuelle : concepts clef et ingrédients territoriaux

I.2.1 Les concepts clef de l'approche processuelle retenue : ingrédient, moteur, séquence et bifurcation

Dans leur ouvrage collectif, Mendez et al. (2010b) proposent un cadre théorique et méthodologique d'analyse des processus biographiques et organisationnels, reposant sur quatre concepts clés : les ingrédients, les moteurs, les séquences et les bifurcations. Partant de l'idée que tout phénomène social se comprend et s'explique au travers du ou des contexte(s) dans lequel il se déroule, les auteurs ont tout d'abord investi le concept d'ingrédient. En effet, pour eux, le contexte n'est pas « *une simple toile de fond de la trajectoire d'un projet mais un véritable acteur de celle-ci* » (Brochier et al., 2010) puisque certains des éléments qui le composent, agissent directement sur la trajectoire : ce sont les ingrédients. Si ces ingrédients n'intervenaient pas, le processus n'aurait pas la même trajectoire, il serait différent voire inexistant. Au contraire des autres éléments constitutifs du contexte, les ingrédients sont actifs puisqu'ils agissent comme des contraintes qui limitent l'action ou bien comme des ressources qui la nourrissent (Mendez et al., 2010b).

Les ingrédients ne sont pas figés, ils peuvent se mettre en mouvement sous l'influence de moteurs qui transforment leurs configurations (Pérocheau et Correia, 2010). Le moteur peut être défini comme le mécanisme génératif du mouvement des ingrédients et de leurs assemblages au cours du temps (Van de Ven et Poole, 1995). Ces auteurs en ont définis

quatre types, selon les changements qu'ils génèrent sur la trajectoire. Le **moteur programmatique** tout d'abord, qualifié aussi de « cycle de vie », rend compte d'un changement programmé du processus où l'état final et les séquences sont connus d'avance. La ligne de conduite du processus est tracée, elle ne changera de cap qu'à l'arrivée d'un nouveau moteur. Le **moteur évolutionniste** correspond quant à lui à la transformation d'un objet ou d'une population, sous l'influence de trois mécanismes. Tout d'abord, des variations se produisent. Ces dernières seront alors conservées ou rejetées sous l'effet d'une sélection. Ensuite, les transformations apportées pourront être gardées et reproduites par des mécanismes de rétention. L'objet au cœur de l'évolution peut être de différentes natures et correspondre par exemple à des individus, des projets mais également à des savoirs et des compétences. Le troisième **moteur** est dit **dialectique** puisqu'il rend compte de tensions entre divers ingrédients. Celles-ci se soldent par une stabilité, un statu quo lorsque les forces s'équilibrent ou par la création d'un nouvel arrangement d'ingrédients lorsque l'une des forces en présence prend l'ascendant sur l'autre. Enfin, dans le cas du **moteur téléologique**, le mouvement est généré par l'existence d'un objectif commun et la tentative collective de l'atteindre. Tout est fait pour accéder à un état final visé, les actions et choix orchestrés iront dans le sens de cette finalité.

La mise en mouvement des ingrédients et de leurs assemblages sous l'impulsion de moteurs génère un nouvel arrangement de ces derniers et donc le passage à une autre séquence. La séquence est le troisième concept-clé de l'analyse processuelle et peut être définie comme un segment temporel au sein duquel les ingrédients sont ordonnés d'une manière singulière. Un processus est donc constitué de plusieurs séquences. On passe des unes aux autres dès que la configuration et l'articulation des ingrédients change, c'est-à-dire lorsque ces derniers apparaissent ou disparaissent, deviennent actifs ou passifs. À partir de ces trois premiers concepts (ingrédient, moteur et séquence), il est possible de reconstruire la trajectoire et d'analyser son mouvement. Cependant ces concepts à eux-seuls ne permettent pas de tenir compte des réorientations brutales au sein de la trajectoire. C'est pourquoi l'analyse processuelle repose sur un quatrième concept-clé : la bifurcation. Elle peut être comprise comme un phénomène traduisant un fort changement entre deux séquences. En effet, la bifurcation est caractérisée par une recombinaison intense de la configuration des ingrédients, qui débouche sur un changement d'orientation dans le processus (Bidart et Brochier, 2010).

I.2.2 Passage de la notion de condition territoriale à celle d'ingrédient territorial

Dès lors que le processus analysé est territorialisé et que l'on s'interroge sur les liens entre territoire et démarche collective, la dimension temporelle de l'approche processuelle ne suffit pas ; il convient d'intégrer une approche territoriale. Nous proposons donc de croiser ces deux approches, processuelle et territoriale, en combinant deux concepts clé : les ingrédients et les conditions territoriales.

Les ingrédients, en tant que contraintes qui limitent l'action ou de ressources qui la nourrissent (Mercier et Oiry, 2010), nous rappellent la notion de condition territoriale vue comme un frein ou un moteur à l'action coordonnée des hommes. Il y a donc un intérêt à adosser les concepts d'ingrédients et de conditions territoriales, dans le sens où ils constituent tous les deux des facteurs qui agissent sur la trajectoire d'un phénomène social en tant qu'atout ou contrainte.

Cependant, derrière la notion d'ingrédients se cache une grande diversité ; en effet, comme l'expliquent Mercier et Oiry (2010), le contexte est composé d'éléments de natures très distinctes, à la fois environnementale (milieux physiques, paysage, saison...), institutionnelle (cadre, organisations, lois, règles...), culturelle (représentations, valeurs...) et sociale (acteurs individuels ou collectifs mis en relation). Pour traduire cette diversité, qui tend à rappeler les trois dimensions du territoire, nous proposons donc d'adapter le cadre d'analyse des processus en y associant l'approche territoriale. Cela nous amène à définir une nouvelle notion, celle d'ingrédient territorial. Celui-ci permet une prise en compte du contexte dans lequel évolue la démarche collective ainsi qu'une distinction quant à la dimension du territoire qui est en jeu. Les ingrédients territoriaux peuvent donc se décliner en trois catégories :

- Ingrédient matériel (IM), en référence à l'espace objet, correspondant à des éléments physiques, naturels tels que l'existence d'un abattoir sur la zone ou la présence d'une flore prairiale typique. Cet ingrédient matériel peut être assimilé à la notion de ressource, en tant qu'élément dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien un projet.
- Ingrédient idéal (II) faisant référence à l'espace des représentations et plus particulièrement aux facteurs identitaires tels que la culture locale, les traditions ou encore les savoir-faire. Ces ingrédients sont des éléments constitutifs des deux conditions territoriales que sont l'identité et la territorialité.
- Ingrédient organisationnel (IO), lié à l'espace des pratiques, regroupant des éléments de nature structurelle et sociale qui rendent compte des acteurs en présence sous forme individuelle ou collective ou bien des projets par exemple. Ces ingrédients permettent de préciser ce qui fonde les réseaux d'acteurs, le mode de gouvernance ou encore la proximité organisée.

Contrairement aux ingrédients territoriaux, qui font référence à un territoire particulier, certains éléments du contexte qui impactent le développement du processus sont extérieurs et indépendants à celui-ci (Herault-Fournier et al., 2009), puisqu'ils s'établissent à des échelles plus vastes : régionale, nationale voire internationale. Afin de les prendre en compte dans l'analyse processuelle, sans pour autant les confondre avec les ingrédients territoriaux, nous les avons classés selon les objets auxquels ils font référence :

- Les ingrédients politiques (IPo) traduit les différentes formes que peut prendre l'intervention publique, par la mise en place de projets financés ou de contrats aidés

par exemple. Ces ingrédients regroupent également divers dispositifs institutionnels établis à des échelles plus larges que celle du territoire de l'action, telle que la Politique Agricole Commune au niveau européen.

- Les ingrédients liés à la filière (IF), qui rendent compte des événements particuliers que rencontre la filière viande bovine. Ces incidents peuvent s'établir au niveau sanitaire, avec la crise de la vache folle par exemple, au niveau économique avec les fluctuations des prix sur les marchés ou encore financier selon les aides spécifiques allouées à cette filière.
- Les ingrédients environnementaux (IE), qui rendent compte des aléas climatiques tels que les sécheresses ou fortes pluies qui ont des impacts directs sur la production mais également des infestations de nuisibles.
- Les ingrédients liés aux acteurs exogènes (IA), c'est-à-dire externes au territoire mais pouvant jouer un rôle dans la démarche.

Par l'établissement de cette notion d'ingrédient territorial, croisant les analyses processuelle et territoriale, nous avons construit un outil qui permet d'identifier quels éléments du territoire viennent impacter la démarche collective tout au long de son développement.

I.3 Les trois étapes de l'analyse processuelle et territoriale : décrire, coder et représenter

D'après les travaux de Langley (1999), différentes méthodologies existent et sont mobilisées pour analyser des trajectoires, cependant celles-ci sont prises en tension entre une recherche de précision concernant les données collectées et traitées et une volonté de généraliser et transférer les résultats produits. Afin d'atteindre ces deux objectifs, nous proposons que l'analyse processuelle et territoriale repose sur trois étapes. Les deux premières correspondent à des méthodes descriptives, mises en jeu dans l'approche processuelle. Alors que la première étape, qualifiée de narrative, consiste à décrire et redéfinir l'historique de l'objet étudié et à identifier les grandes dates et événements ; la seconde plus analytique, dite de décomposition temporelle, cherche à comprendre le processus. Elle s'appuie sur l'identification et le codage les éléments (moteurs, séquences, ingrédients et bifurcations) qui permettent d'expliquer la trajectoire d'un projet (Brochier et al., 2010). La troisième étape vise la montée en généralité et les comparaisons de plusieurs initiatives : c'est la représentation graphique.

I.3.1 Décrire pour conter l'histoire

Tout processus est construit comme une histoire, faite d'une succession d'actions et d'événements dont l'analyse implique un travail complexe de description et d'analyse (Mendez et al., 2010b). La reconstitution du processus nécessite donc en premier lieu de collecter les données et de raconter l'histoire de la démarche collective. La description détaillée de la trajectoire passe en effet par une méthodologie narrative incontournable pour

identifier finement les ingrédients de la trajectoire (Brochier *et al.*, 2010 ; Langley, 1999). Pour ce faire, il est nécessaire de combiner différentes sources d'informations : les données documentaires et les données d'entretiens. Les premières peuvent être constituées de documents officiels tels que les rapports ou bilans mais également d'études ou d'articles de presse. Cette première immersion dans la démarche permet d'avoir une vision globale de la démarche, de son fonctionnement et permettra donc d'objectiver le discours des acteurs interviewés. Les propos recueillis lors des entretiens constituent la seconde source d'informations, plus détaillée mais également plus subjective. C'est à partir de l'ensemble de ces jeux de données que l'histoire de la démarche peut être reconstruite, cependant comme le concèdent les auteurs, on ne peut s'arrêter à la singularité de ces histoires. C'est pourquoi la seconde méthodologie mobilisée s'appuie sur l'identification et le codage des éléments dont le rôle apparaît déterminant dans l'évolution du processus.

I.3.2 Coder et séquencer pour faire apparaître le squelette du processus

Une fois le travail de narration réalisé, il faut passer à la seconde étape de définition et de codage des ingrédients et des moteurs. Au fil du texte reprenant l'histoire de la démarche, il faut alors repérer les éléments qui agissent sur la trajectoire, en se posant cette question : « si cet élément disparaissait, la trajectoire aurait-elle évolué de la même manière ? ». Si la réponse est oui, cet élément n'est pas un ingrédient ; si c'est non, c'est un ingrédient et il faut alors se demander s'il contraint le processus ou, au contraire, s'il le nourrit. Cela correspond à la méthode de la permutation, qui cherche à comparer le déroulement du processus tel qu'il a eu lieu et le déroulement qu'il aurait eu si cet élément avait été absent (Mercier et Oiry, 2010).

Une fois ces ingrédients repérés, il reste à les classer, tout d'abord en distinguant s'ils appartiennent au territoire ou non, puis en précisant de quelle sphère territoriale ils dépendent. Le tri et le codage des ingrédients est la première phase de la décomposition temporelle, il faut ensuite observer leurs assemblages afin de délimiter les séquences et définir les types de moteurs responsables de leurs mises en mouvement. Pour ce faire, il faut repérer les phases d'instabilité, c'est-à-dire les moments où se concentrent les changements et où les combinaisons d'ingrédients évoluent. Ces temps constituant les bornes des séquences, il faut tenter de recueillir dans le discours ou les documents formels, des dates précises. Il faut ensuite identifier ce qui entraîne le mouvement, les raisons pour lesquelles la démarche suit une nouvelle dynamique. Cette codification est un premier pas vers la troisième méthode utilisée : celle de la représentation graphique de la trajectoire.

La compréhension du processus devient centrale puisqu'il faut organiser les éléments préalablement repérés et codés (ingrédients, moteurs, séquences et bifurcations) au sein d'une trajectoire.

I.3.3 Représenter graphiquement pour construire la trajectoire

Ces deux premières étapes suffisent à rendre compte de la trajectoire ainsi que des ingrédients et moteurs qui influencent le développement de la démarche analysée, cependant, elles ne permettent pas de monter en généralité et de sortir du cas d'étude. L'objectif de cette dernière étape est de rendre visible certaines données, jugées primordiales pour la compréhension du processus de la démarche collective. De plus, elle permet de représenter sur un même schéma des données situées à différentes échelles spatiales et temporelles et de faire le lien entre celles-ci. Les trajectoires ainsi construites peuvent être plus facilement comparées et donc faire émerger des situations équivalentes ou au contraire très différentes.

Du fait de la complexité des informations et du degré de détail important, toutes les données ne peuvent être comparées d'une démarche à une autre. C'est pourquoi nous proposons d'associer une troisième étape, qualifiée de « graphique », consistant à repositionner sur un axe longitudinal, borné par les dates de début et de fin de la démarche (ou bien par la date actuelle si la démarche est toujours en cours), les ingrédients, les séquences, les moteurs ainsi que les bifurcations, s'il y en a eu. Un code couleur a été instauré pour différencier les sphères territoriales auxquelles les ingrédients appartiennent ; cela permet d'un simple coup d'œil d'observer le poids de l'une ou l'autre des conditions territoriales. De plus, une distinction est réalisée entre les ingrédients, selon s'ils sont préexistants à la démarche (telle que la ressource herbagère) ou bien le fruit de cette dernière (telle que la construction d'un réseau professionnel autour de la viande bovine avec les éleveurs, les bouchers, les grossistes ...).

Cette ultime étape de représentation permet de donner à voir uniquement les éléments structurants du processus, de les ordonner dans le temps et de pouvoir les comparer facilement d'un cas à un autre. La représentation graphique de ces trajectoires constitue donc une marche dans la montée en généralité, permettant de confronter plusieurs initiatives et plus particulièrement les combinaisons d'ingrédients qui les constituent.

V. DEUX TERRAINS POUR L'ANALYSE PROCESSUELLE : L'AOP FIN GRAS ET L'ACAJOU DES VOLCANS

Le choix que nous avons opéré concernant les démarches collectives à étudier est le fruit à la fois des entretiens exploratoires mais également de critères plus généraux concernant l'antériorité de l'initiative par exemple. En effet, pour comprendre son fonctionnement, il est nécessaire de réaliser une analyse sur le temps-long (Meinzen-Dick et al., 2004), c'est pourquoi nous souhaitons avoir des démarches existantes depuis au moins 10 ans. Ayant montré au travers de l'inventaire (Cf. Partie 2, Chapitre 3, Section II.2 Quatre types de démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne, p. 85) que les démarches collectives de valorisation de la viande bovine en Auvergne sont de natures très différentes selon les stratégies sur lesquelles elles s'appuient (qualité, origine, proximité

et/ou création d'outils), il nous est apparu indispensable de traduire cette diversité à travers les deux cas d'étude choisis. Enfin, le rôle des acteurs, et des hommes plus largement, ayant été fortement pointé du doigt par les experts et mis en évidence dans la bibliographie, nous souhaitons que les démarches retenues nous permettent de voir différents types d'acteurs. L'objectif était de questionner le rôle de la dimension organisationnelle et plus précisément des réseaux et des dispositifs de gouvernance.

À partir de cette grille, deux démarches ont été pressenties : l'Acajou des Volcans et l'AOP Fin Gras. En les comparant, nous nous sommes rendus compte qu'elles traduisaient une diversité intéressante pour notre étude. En effet, bien qu'elles appartiennent au même type de territoire « rural-isolé », celles-ci ne se situent pas sur les mêmes espaces. L'une est à cheval entre Puy-de-Dôme et Cantal tandis que l'autre se situe aux confins de la Haute-Loire et de l'Ardèche. De plus, leur situation est contrastée concernant l'appartenance au PNR, variable pour laquelle l'analyse quantitative avait montrée des corrélations avec le nombre démarche. Alors que le PNR des Volcans d'Auvergne est préexistant à la démarche Acajou des Volcans, celui des Monts d'Ardèche n'intègre dans son découpage le territoire du Mézenc que depuis quelques mois. Enfin, ces deux initiatives ne s'appuient pas sur les mêmes stratégies, ni les mêmes réseaux d'acteurs. Alors que l'AOP Fin Gras correspond à un produit saisonnier, commercialisé par les bouchers et valorisant l'origine géographique du produit ; l'Acajou des Volcans est une initiative axée sur une race, la Salers, dont la viande est transformée et commercialisée en directe par les éleveurs. Le fait que ces deux démarches soient à des phases charnières de leur développement, a justifié un peu plus notre choix concernant l'Acajou et le Fin Gras.

II.1 L'AOP Fin Gras du Mézenc

II.1.1 Présentation et historique de la démarche

Situé à l'Est du Massif Central (Cf. Figure 9, p. 139) et s'élevant à une altitude moyenne de 1 100 mètres, le Mézenc présente une structure agraire spécifique qualifiée d'« herbagère-pastorale » (Fel, 1962). Celle-ci se caractérise par un habitat dispersé mais permanent, malgré des altitudes élevées allant jusqu'à 1550 mètres. Les producteurs eux-mêmes, comme les troupeaux de bovins, restent sur place toute l'année. Par ailleurs, la structure agraire y est marquée par la présence d'une association pâturages – prairies particulière. En effet, du fait de la rudesse du climat, et en particulier de l'enneigement hivernal, il est nécessaire de mettre en place une conduite des surfaces permettant d'assurer l'alimentation des animaux pour les 6 à 7 mois d'hiver. Cela se traduit par la recherche d'une complémentarité entre de vastes espaces de pâture, utilisés l'été, et la mise en place de prairies, conduites de manière plus intensive pour garantir la récolte de fourrage. Les influences climatiques méditerranéennes et la constance des vents ainsi que la qualité de la flore prairiale ont permis aux agriculteurs de faire du foin de grande qualité sur les hauteurs. Ce dernier est

alors utilisé pour nourrir les bêtes l'hiver, et en engraisser quelques-unes pour produire le Fin Gras. C'est sur cette organisation traditionnelle que se fonde l'AOP Fin Gras du Mézenc.

Initiée en 1996, la démarche Fin Gras est le fruit d'une réflexion portée par une association patrimoniale (Les Amis du Mézenc) dont l'objectif est la préservation et la valorisation du patrimoine à des fins de développement local. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur une tradition locale d'engraissement hivernal des bovins celle du bœuf gras de Pâques (Rieutort, 2004) ou « fin gras », en référence au persillage particulier de la viande. Devenus trop vieux pour le labour, les bœufs étaient engraisés pendant l'hiver, avec du foin à volonté et vendus à la période de Pâques. C'est sur cette tradition d'engraissement que se fonde l'AOC Fin Gras du Mézenc, obtenue en 2006 devenue AOP en 2013.

D'après le cahier des charges, le Fin gras ne peut être produit que sur 28 communes du Mézenc, à cheval sur les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Celles-ci appartiennent toutes à une même région naturelle, le Massif Mézenc-Gerbier allant de 1100 à 1784 m d'altitude. La définition de ce périmètre assure une certaine homogénéité puisqu'il fut établi sur une diversité de critères pédoclimatiques mais également culturels. Quatorze communes ne sont d'ailleurs concernées que partiellement (Cf. Figure 9, p. 139). Pour ce qui est des conditions de production, les animaux sélectionnés sont élevés au pâturage l'été, sur les prairies naturelles et le regain des prés de fauche (au minimum du 21 juin au 21 septembre), et à l'étable l'hiver où ils sont nourris au foin récolté sur la zone de production (du 30 novembre au 30 mars au minimum). Les animaux en âge d'être engraisés doivent être rentrés à l'étable le 1er novembre, l'engraissement durant au minimum 110 jours (Association Fin Gras du Mézenc, 2013 ; Association Fin Gras du Mézenc, 2007). Tout cela est défini dans le cahier des charges du produit (Cf. Annexe 22, p. 366).

II.1.2 Structuration de la filière

Afin de rendre compte de l'organisation de l'AOP Fin Gras du Mézenc, nous proposons un schéma de filière reprenant les chiffres de la saison 2013-2014 (Cf. Figure 10, p. 140). Actuellement, 88 exploitations sont adhérentes à cette initiative mais seulement 73 font suivre des animaux. Les quinze autres éleveurs inscrits à la démarche ne peuvent approvisionner pour l'instant la démarche puisque que leurs bêtes ne sont pas encore en âge d'être abattues. Quatre nouveaux producteurs devraient rejoindre les rangs de l'association cette année, ce qui laisse entrevoir une certaine dynamique. En 2014, l'AOP Fin Gras a permis de commercialiser 691 génisses et bœufs, ce qui représente 48 animaux de plus qu'en 2013.

En termes d'organisation, les animaux sont achetés sur pieds en ferme par un boucher ou un grossiste. Par le passé, la tradition voulait que ce soit les bouchers qui choisissent eux-mêmes leurs produits ; mais aujourd'hui, faute de temps, d'éloignement ou encore de compétences, certains délèguent cette tâche à des grossistes. L'achat des animaux se fait au début de l'hiver, bien que l'animal ne soit pas fini. Une fois arrivé à un état d'engraissement optimum, l'acheteur vient chercher la bête et se charge de la conduire dans l'un des cinq abattoirs

inscrits dans le cahier des charges. Ensuite, la carcasse est acheminée dans la boucherie où la viande sera par la suite commercialisée. Sur les 79 boucheries engagées dans l'AOP, 66 commercialisent de la viande Fin Gras durant toute la saison, tandis que treize n'en proposent qu'occasionnellement. Ces bouchers sont installés pour la grande majorité en Ardèche, Haute-Loire, Rhône et Loire. Dans une moindre mesure, la viande Fin Gras est valorisée au travers de 25 restaurants, adhérents à l'association Fin Gras du Mézenc.

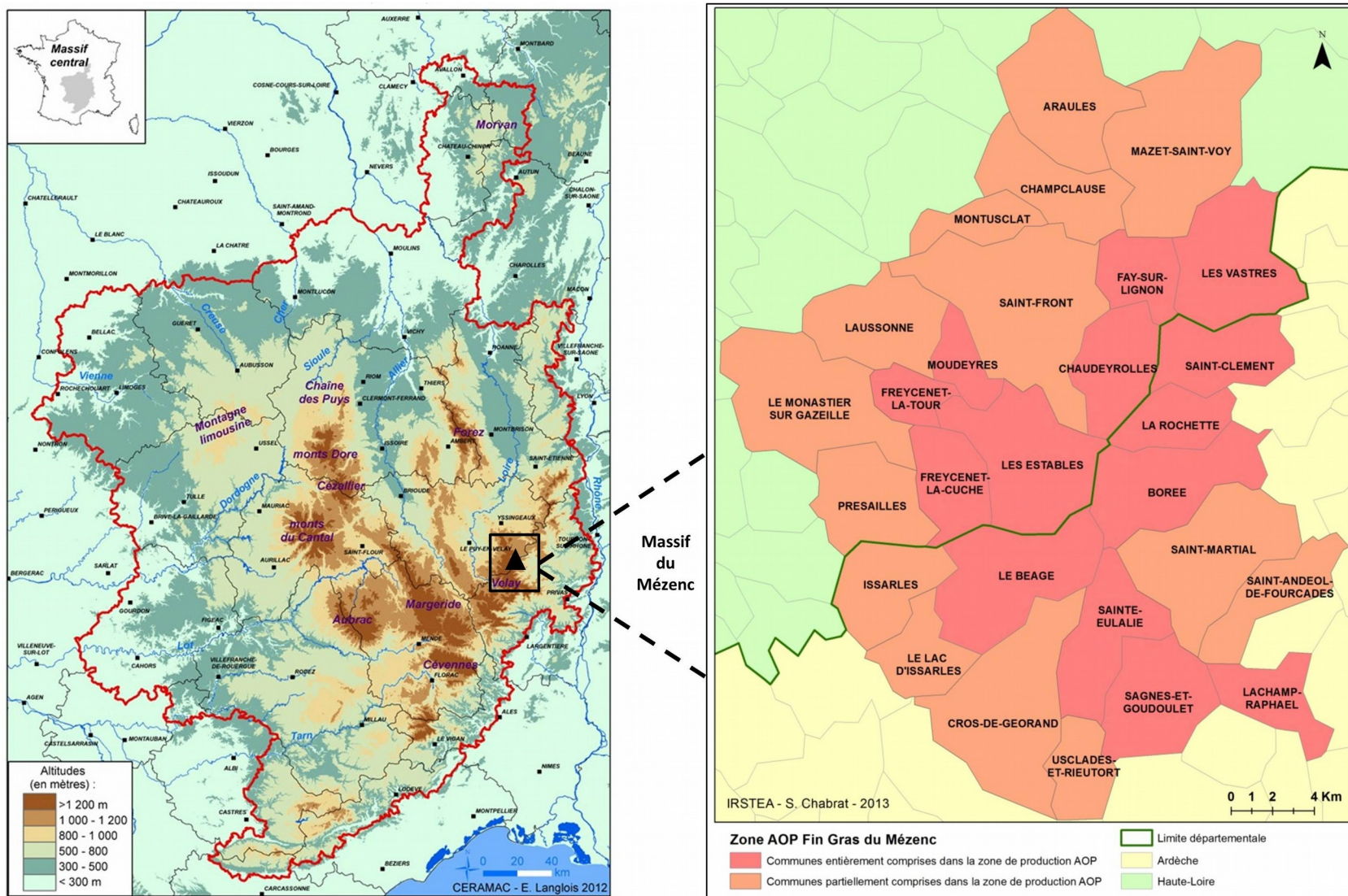


Figure 9 : Le territoire de l'AOP Fin Gras du Mézenc au sein du Massif Central et au cœur de 28 communes

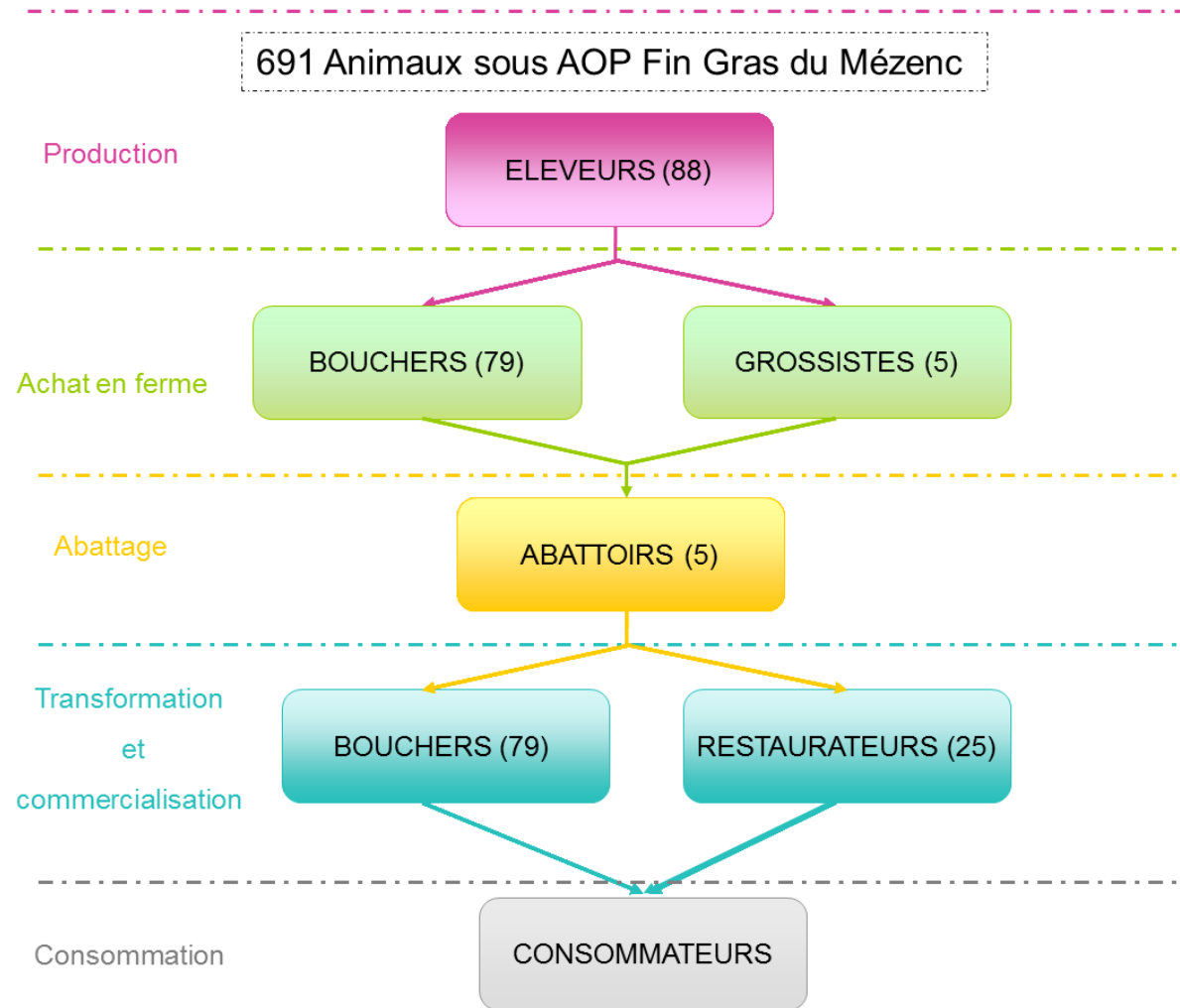


Figure 10 : Organisation de la filière AOP Fin Gras du Mézenc

II.1.3 L'encastrement des territoires de l'AOP Fin Gras du Mézenc

Territoires de production, d'abattage et de transformation

Les limites des territoires de production et d'abattage du Fin Gras ne sont pas les mêmes (Cf. Figure 11, p. 142). La zone de production, définie par le cahier des charges de l'AOC Fin Gras, ne couvre que 28 communes situées à cheval entre les départements de Haute-Loire et d'Ardèche. Cependant, n'ayant pas d'abattoirs au sein de cet espace, les limites de la zone d'abattage furent élargies dans le cadre de la demande d'AOP. Elle englobe les abattoirs de Privas (1 %) et Aubenas (19 %) dans le département de l'Ardèche, de Langogne (5 %) en Lozère et d'Yssingeaux (48 %) et Le Puy-Polignac (27 %) en Haute-Loire. L'abattoir d'Yssingeaux reste prédominant malgré une nette baisse due au fait qu'un des grossistes qui l'utilisait les années précédentes soit passé à l'abattoir du Puy pour des aspects pratiques. Pour ce qui est des abattoirs de Langogne et Privas qui n'abattent qu'un faible volume, ceux-ci sont maintenus du fait de traditions de travail en commun.

Territoires de commercialisation

Afin de donner à voir la répartition géographique de la commercialisation du Fin Gras, nous avons construit un schéma synthétique des flux de viande (Cf. Figure 12, p. 142).

La majorité de la vente de Fin Gras a lieu dans les deux départements de production, la Haute-Loire et l'Ardèche ; qui comptabilisent respectivement de 28.2 % et 32.2 % des parts de marché. Une part importante de la distribution se fait également dans la vallée du Rhône, du fait de traditions de commercialisation. En effet, en additionnant les volumes vendus dans les boucheries du Rhône (11.2 %), de la Loire (12.9 %), de la Drôme (7.7 %) et du Vaucluse (1.2 %), on atteint 33 %. La dynamique est moins importante en Auvergne qu'en Rhône-Alpes, où seulement 2 % des volumes sont écoulés, dans le département du Puy de Dôme. Enfin, depuis 2013, une extension géographique du réseau des distributeurs s'est opérée ; ce qui permet de commercialiser du Fin Gras dans des départements où le produit n'était pas encore présent. De nouvelles boucheries sont en effet parties prenantes dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, en Isère, Saône et Loire ainsi que dans le Sud à Toulouse et Nice.

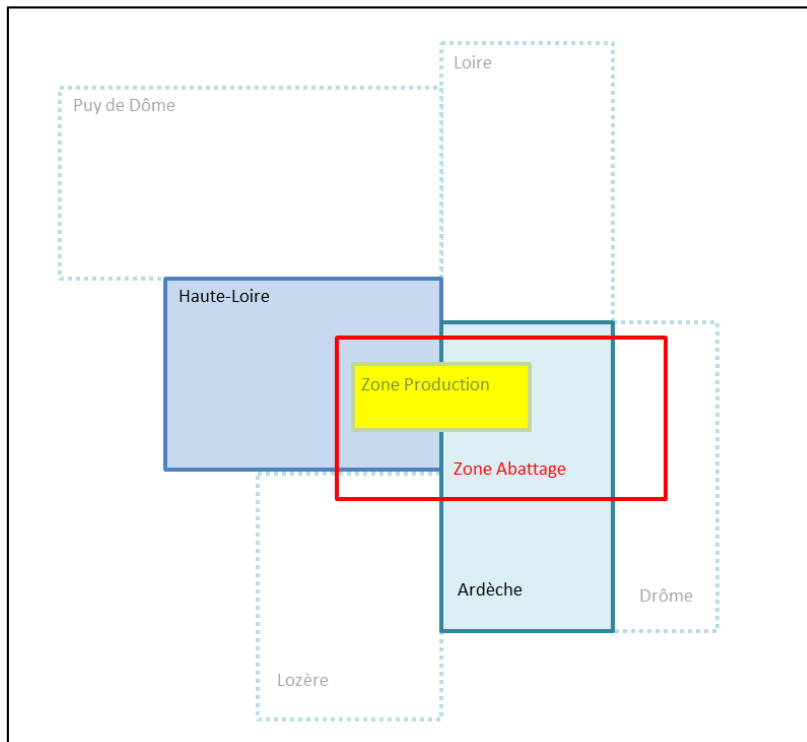


Figure 11 : Les territoires de production, d'abattage et de transformation de l'AOP Fin Gras du Mézenc

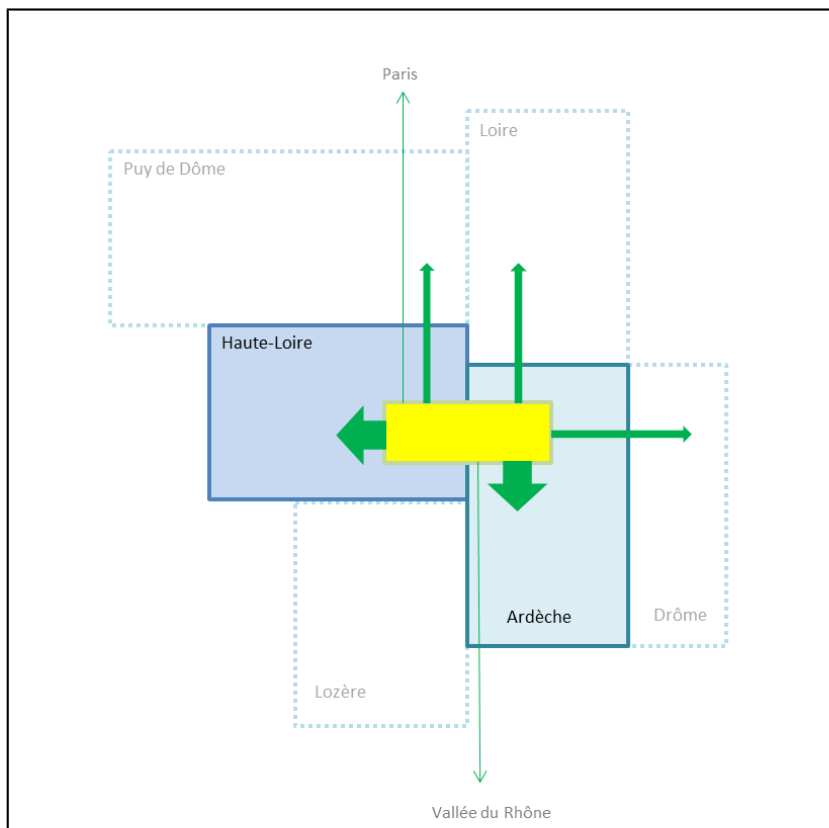


Figure 12 : Les territoires de consommation de l'AOP Fin Gras du Mézenc

II.2 L'Acajou des Volcans

II.2.1 Présentation et historique de la démarche Acajou des Volcans

La démarche Acajou des Volcans est plus récente que celle de l'AOP fin gras, en effet elle a émergé suite à la crise de la vache folle des années 2000 dans l'objectif d'améliorer la valorisation de la viande Salers. La coopérative, regroupant des éleveurs du Cantal et du Puy de Dôme, a été créée en 2002 et s'est dotée en 2005 d'un atelier de découpe agréé, situé à Riom-ès-Montagnes. Établie autour d'élevages traditionnels dont la ressource principale est l'herbe, la démarche privilégie le lien entre producteurs et consommateurs, au travers d'une démarche de vente directe.

Initiée au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à cheval sur les départements du Puy de Dôme et du Cantal, cette initiative fait l'objet d'une marque Parc en répondant au cahier des charges de la charte « produit du Parc » (Cf. Annexe 23, p. 370). Cela suscite des conditions de production particulières, en effet les animaux doivent être nés, élevés, engraisés et découpés dans la zone du Parc des Volcans d'Auvergne. Ceux-ci doivent être issus d'animaux de race pure Salers, dont la viande est réputée pour son goût et son persillage.

Le territoire de la démarche Acajou des Volcans se caractérise par une importante hétérogénéité puisqu'il s'étend sur les 150 communes adhérentes au syndicat mixte du Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne (Cf. Figure 13, p. 144). Celui-ci recouvre cinq régions naturelles dont quatre régions volcaniques que sont le Cézallier, les Monts du Cantal, les Monts Dore et les Monts Dômes ainsi qu'une région granitique correspondant à l'Artense. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne s'élève de 400 à 1 886 m d'altitude, ce qui crée d'importantes disparités en termes agricoles.

II.2.2 Structuration de la filière

Afin de rendre compte de la structuration de l'Acajou des Volcans, nous proposons un schéma de filière reprenant les chiffres de l'année 2013 (Cf. Figure 14, p. 147). La coopérative Acajou des Volcans, créée en 2002, regroupe 47 éleveurs adhérents c'est-à-dire qui cotisent à la coopérative ; cependant seulement 28 d'entre eux ont livré des animaux de manière régulière en 2013, 14 n'ont approvisionné la filière que ponctuellement et cinq ne fournissent plus. Malgré cette tendance de désengagement, quelques jeunes semblent intéressés. Contrairement au Fin Gras, l'achat ne se fait pas en ferme puisque ce sont les éleveurs qui annoncent les animaux deux mois avant la date présumée d'abattage. Ce système d'approvisionnement n'étant pas réglementé, les éleveurs ont tendance à ne pas respecter ce délai de deux mois et à engager les animaux dans la filière au dernier moment.



Figure 13 : Les limites de la zone de production de la viande Acajou des Volcans
(Source : PNRVA)

Une fois l'animal acheté par la coopérative, l'éleveur doit le conduire lui-même à l'abattoir de Neussargues, seule structure d'abattage acceptée dans le cahier des charges du produit. À la sortie de l'abattoir, une partie de la viande est transférée au sein de l'atelier de transformation du Lycée Agricole de Saint-Flour pour la création des produits transformés (pâtés, rillettes, saucissons ...). Ceux-ci sont ensuite récupérés par la technicienne de la coopérative et ramenés au magasin. L'autre partie de la viande part directement dans l'atelier de découpe de la coopérative où elle sera piécée par les bouchers. Viande et produits transformés sont ensuite commercialisés au travers de divers débouchés.

En plus de la vente en magasin au sein de la coopérative, la commercialisation se fait au travers de livraisons hebdomadaires à des particuliers dans le Cantal et le Puy de Dôme et mensuelles dans la région parisienne et le Sud de la France. Depuis peu, la viande Salers fait aussi l'objet d'une vente par correspondance à des particuliers via internet par l'intermédiaire d'une SARL. Bien que les débouchés se développent et s'organisent, l'offre peine à augmenter voire même se maintenir. C'est pourquoi, la coopérative fait appel à un marchand de bestiaux pour approvisionner la filière, surtout en période creuse. Celui-ci achète des animaux au sein d'exploitations non adhérentes et les revend à la coopérative. La viande qui en est issue n'a pas le marquage Parc.

II.2.3 L'encastrement des territoires de l'AOP Fin Gras du Mézenc

Territoires de production, d'abattage et de de transformation

Dans le cas de la démarche Acajou des Volcans, la zone de production correspond aux limites du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, cependant elle se concentre sur un territoire plus restreint aux alentours de Riom-Ès-Montagnes où se situe la coopérative. Pour ce qui est de la zone d'abattage, elle se trouve à Neussargues hors du territoire du PNR (Cf. Figure 15, p. 148).

Territoires de commercialisation de la viande Acajou des Volcans

La situation est plus complexe concernant la commercialisation qui se fait au sein mais également hors des limites du Parc (Cf. Figure 16, p. 148). En effet, une partie est commercialisée localement au travers du magasin de la coopérative situé à Riom-Ès-Montagnes, du groupement de producteurs de Saint-Flour ainsi que par des livraisons hebdomadaires dans les départements constitutifs du PNR : Cantal et Puy de Dôme. Le reste des volumes part plus spécifiquement en direction du sud de la France et de la région parisienne via les livraisons mensuelles mises en place par la coopérative. Cette répartition géographique risque d'évoluer avec la mise en place de la SARL Territoire Viande, qui s'appuie sur la vente en ligne. Faute de données disponibles, nous ne pouvons attribuer à chaque débouché un pourcentage de volumes commercialisés.

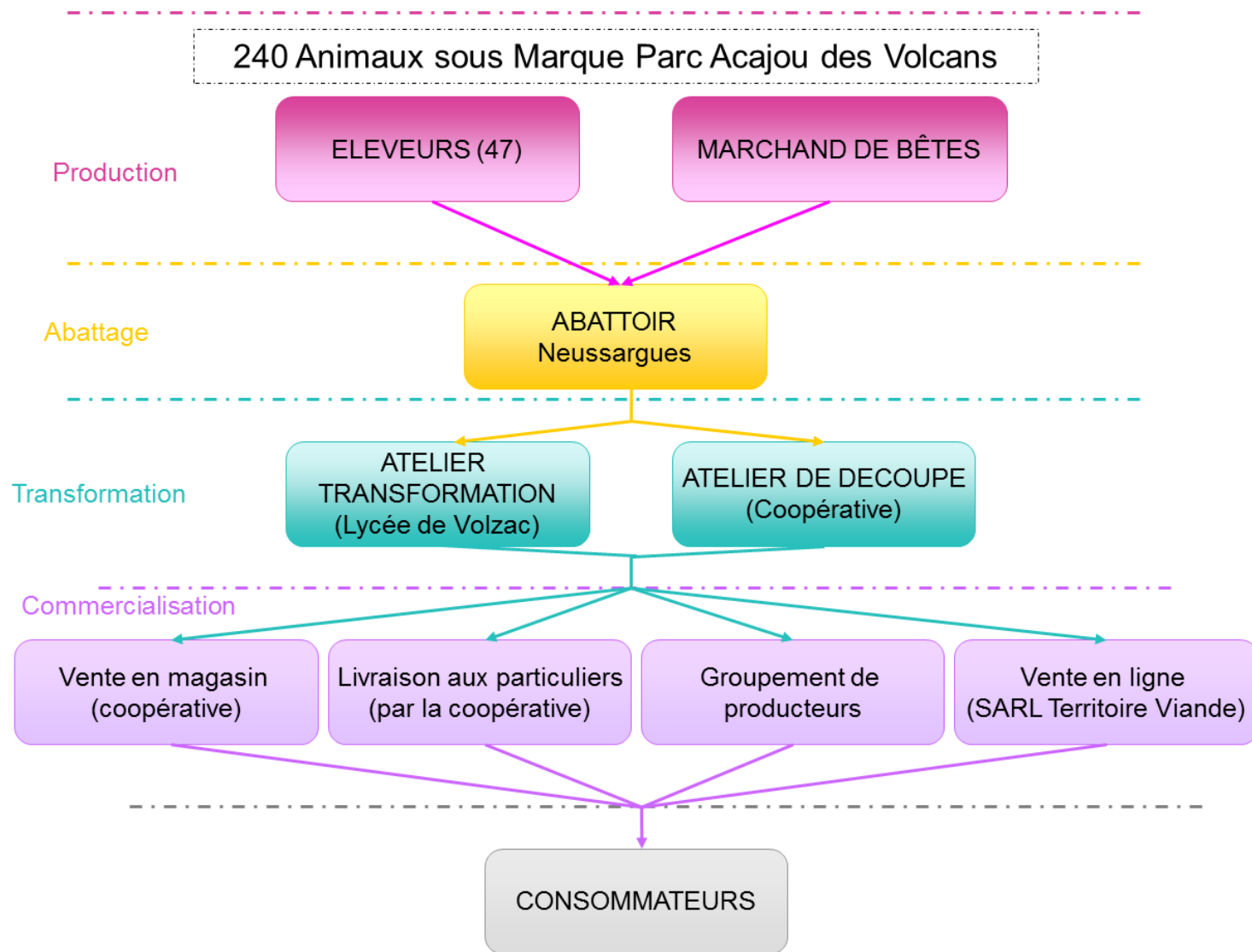


Figure 14 : Organisation de la filière Acajou des Volcans

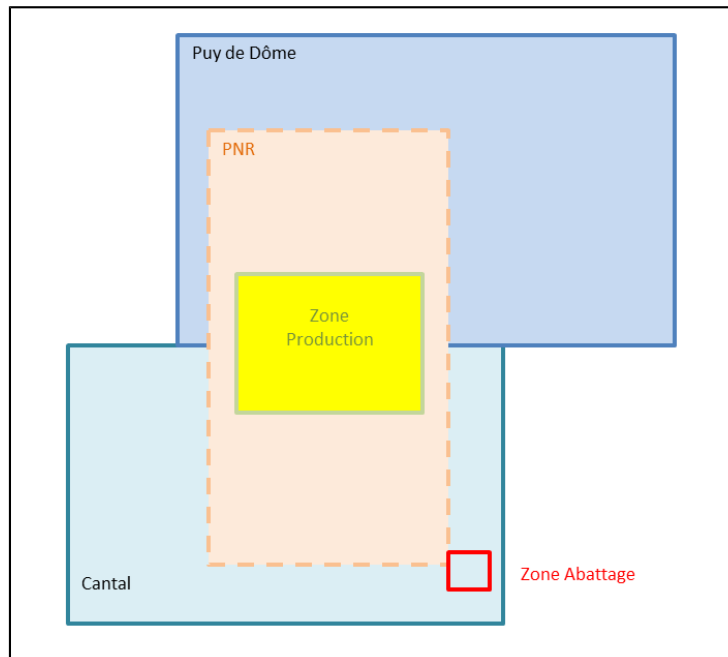


Figure 15 : Les territoires de production, d'abattage et de transformation de l'Acajou des Volcans

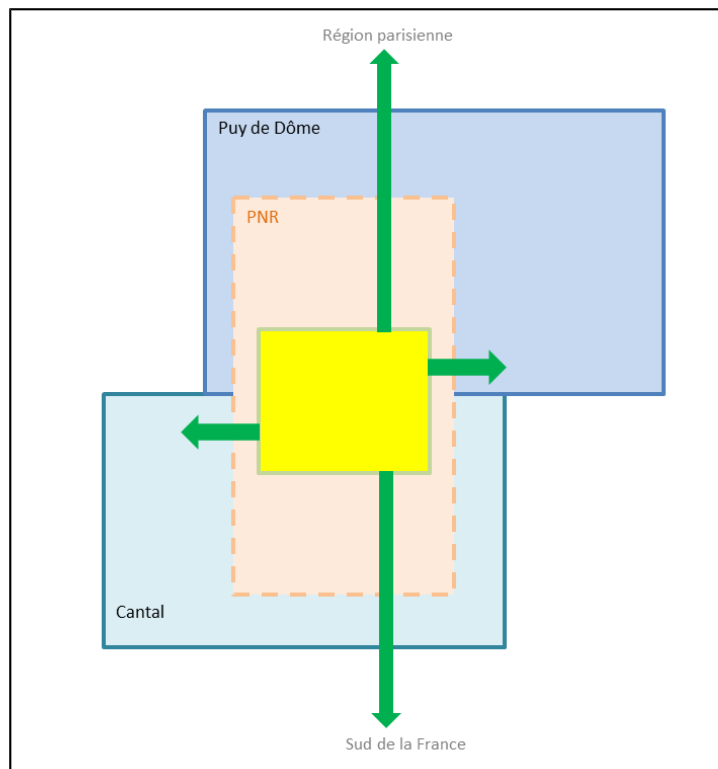


Figure 16 : Les territoires de consommation de l'AOP Fin Gras du Mézenc

VI. L'acquisition et le traitement des données

III.1 Le choix du type d'entretien

Afin de recueillir des informations précises quant au développement de la démarche collective, nous avons choisi de réaliser des entretiens de type semi-directif puisqu'ils donnent l'occasion aux acteurs interviewés de construire un discours qui s'inscrit dans la durée, en lien avec leur expérience ; à la différence du questionnaire qui suscite une réponse provoquée par une question précise. L'entretien semi-directif est adapté à l'analyse processuelle puisqu'il permet d'appréhender le déroulement d'un phénomène et donc de prendre en considération la dimension temporelle. En effet, selon Blanchet et Gotman (1992), l'enquête par entretien fait apparaître les processus et permet de répondre à la question du « comment ». L'entretien facilite également la mise en évidence de la logique d'une action ainsi que son principe de fonctionnement, dans notre cas la démarche collective. En d'autres termes, l'entretien ne s'en tient pas à une caractérisation de l'objet étudié mais plutôt à une compréhension de son fonctionnement comme le montrent Blanchet et Gotman (1992) : « *L'entretien propose les éléments contenus dans les phénomènes étudiés, leurs composants et non pas leur contenant ; les rationalités propres aux acteurs et non pas ce qui les détermine* ».

Les données d'enquête ont été complétées par des données bibliographiques de différentes natures. Ces dernières peuvent être de différents types, institutionnel via les documents techniques et réglementaires définissant les caractéristiques et conditions de production tels que les cahiers des charges ; à visée de communication sur le produit et le territoire (brochures d'informations, site internet, etc.) ou encore de type scientifique via des travaux antérieurs menés sur ces initiatives collectives.

III.2 Élaboration du guide d'entretien

Pour construire le guide d'entretien (Cf. Annexe 24, p. 371), nous nous référons pour partie aux hypothèses élaborées suite au travail de bibliographie ainsi qu'à l'analyse quantitative ; l'objectif étant que les données produites puissent confirmer ou infirmer les postulats préalablement établis. Les sujets que nous souhaitons aborder étant très hétérogènes, allant du réseau d'acteurs à l'identité territoriale, nous avons défini quatre thématiques. Celles-ci seront abordées par des questions ouvertes mais également par d'autres outils de dialogue et de représentation graphique. Le guide d'entretien est commun à tous les acteurs, malgré tout nous avons développé une partie spécialement pour les agriculteurs afin de recueillir des informations sociotechniques sur leur système de production (Cf. Annexe 25, p. 380). Les thématiques sont introduites dans un certain ordre, allant du thème le plus général au plus précis afin de laisser le temps à l'interviewer de prendre confiance et de se livrer. C'est pourquoi nous avons commencé par l'interroger sur lui, son parcours, ses fonctions puis sur la démarche collective. Après avoir recueilli des informations sur le développement de

l'initiative, nous avons orienté l'entretien sur la question du réseau et des relations entre acteurs, pour finir sur le territoire et plus particulièrement l'identité territoriale. Pour chacune des thématiques, nous avons établis plusieurs questions ouvertes afin de laisser libre cours aux idées de l'interviewé ainsi qu'au développement de son raisonnement. Grâce aux reformulations et aux relances, il a été possible de récupérer le fil de l'entretien dans le cas où la personne interrogée avait digressé, ou bien rebondir sur le propos de l'interviewé pour l'interroger sur un autre sujet présent dans le guide d'entretien. Par exemple sur la démarche, nous nous intéressons à la manière dont cette dernière a émergé, puis nous questionnons son évolution dans le temps en relançant sur les situations difficiles qu'elle a pu rencontrer. Enfin, selon les réponses qu'a pu faire l'interviewé, nous l'interrogeons sur sa vision prospective de la démarche : « selon vous, comment va évoluer la démarche ? ». D'autres relances ont pu venir se greffer à l'entretien si l'interviewé avait omis de parler de certains sujets plus secondaires tels que les financements, ou les prix de vente par exemple.

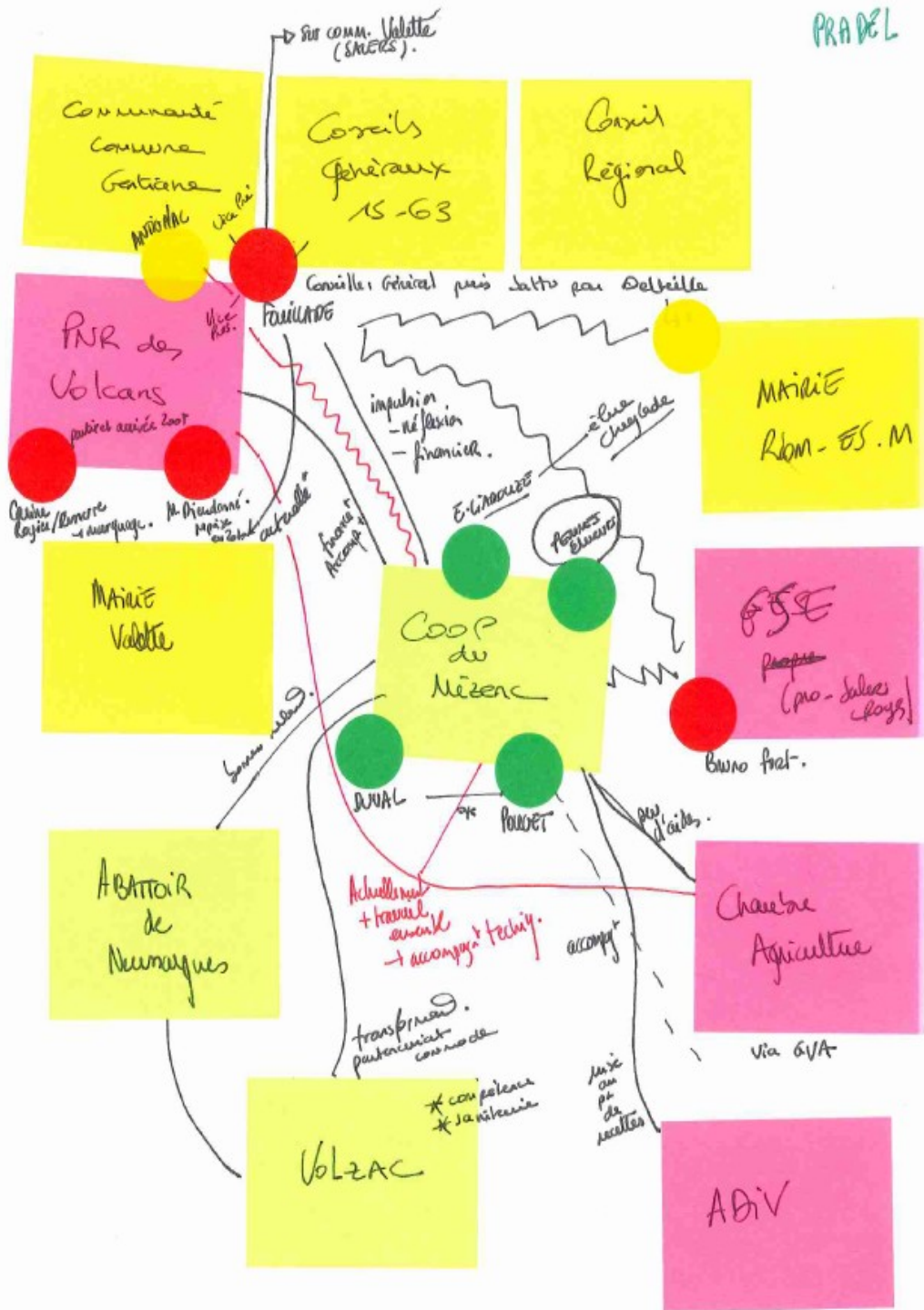
III.2.1 Recours aux post-it pour définir le réseau d'acteurs

Au-delà des questions, d'autres outils favorisant l'échange d'informations ont pu être mobilisés selon les thématiques traitées. En effet, les discussions autour du réseau d'acteurs peuvent à la fois être inconfortables pour l'interviewé mais aussi difficile à suivre et comprendre pour la personne qui mène l'entretien puisque les relations sont souvent entremêlées. C'est pourquoi j'ai eu recours aux post-it et aux gommettes, représentant respectivement les structures et les individus, pour interroger le réseau d'acteurs et son évolution dans le temps. Ceux-ci étaient de quatre couleurs différentes (Cf. Photo 1, p. 151) correspondant aux sphères auxquelles les acteurs ou structures pouvaient appartenir : la sphère économique au travers de la filière, la sphère politique, la sphère scientifique et technique et enfin la sphère locale correspondant à la société civile. Après avoir placé les post-it et les gommettes sur une page blanche et inscrit les noms correspondants, l'interviewé devait définir les relations entretenues par les uns et les autres au travers de quelques mots. L'objectif n'est pas ici de typer la relation en se basant sur une classification préétablie du type coopération, conflit, partenariat mais bien d'obtenir des qualificatifs propres aux représentations de chacun. Cette méthode nous a permis d'obtenir des informations précises sur les liens entretenus comme par exemple : relation de confiance, sentiment de concurrence, mise à disposition d'un outil, manque de soutien, financement, etc. Ces termes ont l'avantage d'apporter un degré de précision plus important en même temps qu'une personnalisation des ressentis.

III.2.2 La représentation graphique des trajectoires au cours de l'entretien

Pour ce qui est de la trajectoire de la démarche, nous avons eu là aussi recours à la formalisation graphique au travers d'une frise chronologique, l'objectif étant de pouvoir modéliser le développement de cette dernière dans le temps.

PRADEL



Contrairement au jeu des post-it, ce ne sont pas eux qui ont écrit et construit la trajectoire puisqu'intervenant en début d'entretien, il fallait d'abord privilégier l'échange plutôt que de les faire participer activement. En termes de fonctionnement, c'est donc moi qui écrivais sur la frise mais sous leur dictée et à l'endroit de la trajectoire qu'ils me situaient. Cet échange plus spontané et directement lié à un objet visuel avait pour objectif d'établir une relation de confiance entre interviewer et interviewé et donc d'atténuer certaines réserves, limites que ces derniers mettaient dans leur discours. L'intérêt du passage par la formalisation graphique est d'avoir un support visuel que nous pouvons questionner, remplir et faire évoluer au cours du temps. Le fait d'avoir sous les yeux cette chronologie permet aux acteurs rencontrés de situer les événements les uns par rapport aux autres et de s'appuyer sur des dates. La somme de toutes les trajectoires élaborées par les acteurs interviewés a permis de reconstruire, à posteriori, une frise complète des événements et des dates marquantes du développement de la démarche collective étudiée.

Une fois cette première étape d'élaboration du guide d'entretien réalisée, il nous a fallu définir la population qui allait être enquêtée ; ce qui correspond à la seconde phase du travail préliminaire d'enquête.

III.3 Échantillonnage de la population à enquêter

Pour définir la population à interroger, nous avons déterminé en amont les catégories de personnes capables de produire des réponses aux questions préalablement établies dans le guide d'entretien (Blanchet et Gotman, 1992). Nous avons ainsi sélectionné des individus ayant connaissance de la démarche. Certains d'entre-deux étaient partie prenante de cette dernière, c'est-à-dire qu'ils participaient à l'initiative ; tandis que d'autres y étaient extérieurs, dans le sens où ils n'intervenaient pas dans son fonctionnement. Cette population, dont on ne voit pas encore les limites, peut être décomposée en quatre sous-populations établies par nos soins ; chacune pouvant apporter des informations spécifiques.

La **sous-population économique ou de filière** est composée de tous les professionnels de l'élevage, de la production à la commercialisation de la viande bovine. On retrouve les éleveurs en premier lieu mais également les bouchers, les abatteurs, les grossistes ainsi que toutes les structures de mise en marché. Bien qu'ils ne s'investissent pas tous de la même manière, les membres de la filière sont au cœur du projet puisqu'ils gèrent le produit (étapes allant de la production à la commercialisation, fixation des prix, volumes ...) voire dans certains cas, le fonctionnement collectif de la démarche (animation, partage des responsabilités ...). Leur point de vue est donc primordial mais non suffisant. En effet, le fait d'être trop ancré et investi dans l'initiative peut limiter leur objectivité puisqu'ils ont un intérêt personnel et collectif de type économique envers cette initiative. C'est pourquoi nous faisons appel à des acteurs d'autres sphères, politique ou associative (Gumuchian et al., 2003) ; intervenant de manière plus ponctuelle dans la démarche ou du moins sur des phases plus restreintes et non continues.

Cela nous amène à considérer une seconde **sous-population dite politique ou institutionnelle** qui intervient dans la démarche au travers de soutiens financiers, d'appuis réglementaires mais également de jeux de pouvoir et de lobbying. Ce groupe d'acteurs se compose principalement de collectivités territoriales et de ses représentants à l'échelle de la commune, le département ou encore la région. Les membres des Parcs Naturels Régionaux font également référence à cette sous-population. Cette catégorie d'acteurs permet d'avoir accès à des informations concernant les soutiens qu'il a fallu porter au projet lors de sa mise en place et tout au long de son cheminement mais également de recueillir leurs points de vue sur les bénéfices et retombées permises par les initiatives à l'échelle des territoires.

La troisième **sous-population** fait référence aux acteurs **scientifique et technique** qui ont été mobilisés pour accompagner le projet tels que les instituts de recherche ou encore les organisations professionnelles agricoles (Chambre d'Agriculture ...). Ceux-ci peuvent apporter des informations concernant les connaissances et compétences manquantes au sein du collectif, sur l'accompagnement qu'ils ont pu procurer à l'initiative. L'extériorité de ces acteurs peut également permettre d'avoir des informations plus générales sur le contexte agricole passé et actuel ou bien sur l'existence d'autres initiatives par exemple.

Enfin, la dernière **sous-population qualifiée de locale** correspond à la société civile, au reste de la population considéré à titre individuel (un habitant du territoire de l'étude) ou collectif (une association de défense patrimoniale). Ces derniers vivent sur le territoire auquel fait référence la démarche et selon les cas, peuvent être ou non partie prenante de la démarche. Malgré tout, ils ont une vision personnelle de l'impact de cette dernière sur le territoire, du point de vue de la dynamique économique et sociale qu'elle suscite.

Malgré cette classification, on s'aperçoit que certains individus font partie de plusieurs sous-populations, ce sont des **acteurs multi casquettes** au sens de Gumuchian et al. (2003) puisqu'ils endossent soit plusieurs rôles au même moment ou bien des rôles variés dans le temps, sur un ou des lieux. L'entretien avec ce type d'acteur est plus complexe puisque l'on ne sait pas toujours sous quelle casquette l'acteur parle et donne son point de vue. Il faut donc essayer de le relancer pour comprendre pourquoi et comment il se positionne.

Vingt-deux entretiens ont été conduits pour chacune des démarches Fin Gras du Mézenc et Acajou des Volcans. Les entretiens se sont majoritairement déroulés sur le lieu de travail de l'interviewé (exploitations, collectivités) mais dans certains cas, il nous a fallu recourir à l'entretien téléphonique du fait de l'éloignement géographique. Ceux-ci sont apparus souvent plus courts que les entretiens de visu pour deux raisons. Premièrement, le fait de ne pas se voir rend plus difficile l'échange et deuxièmement, certaines parties de l'entretien, comme la représentation du réseau avec les post-it, n'ont pu être réalisées. En règle générale, les entretiens avaient une durée d'une à deux heures et pouvaient se solder par une visite de ferme dans le cas où les acteurs rencontrés étaient des éleveurs. Afin de limiter la prise de note et de pouvoir se focaliser sur le discours et les idées, les entretiens ont été enregistrés suite à l'accord des interviewés. À la fin de l'échange, nous repartions donc avec

d'une part l'enregistrement de la conversation et d'autre part une représentation du réseau d'acteurs (post-it) et de la trajectoire. En parallèle de ces entretiens formels, nous avons tenté de recueillir d'autres types d'informations en visitant le territoire et prenant le temps de discuter avec les acteurs locaux rencontrés à cette occasion.

Le mode d'accès aux interviewés n'a pas été le même pour les deux démarches puisque dans un cas, l'initiative avait déjà été étudiée et des contacts avaient pu être établis ; c'est le cas de l'AOP Fin Gras du Mézenc. Pour l'autre, l'Acajou des Volcans, les recherches ayant été plus sommaires, il m'a fallu dérouler le réseau au fur et à mesure. Nous présenterons les deux cheminements séparément, dans les chapitres 6 et 7 (p. 160 et p. 201).

III.4 Le traitement des données

III.4.1 Retranscription des entretiens

Une fois le matériel recueilli, nous avons fait le choix de passer par une étape de retranscription totale, réalisée à l'aide du logiciel SONAL©. L'intérêt de cette procédure est de pouvoir se référer à l'entretien des semaines plus tard sans avoir besoin de tout réécouter, cela facilite donc l'analyse. De plus, le fait d'avoir l'entretien retranscrit dans sa totalité permet d'intégrer facilement des *verbatim* et donc d'éclairer ou de confirmer une idée. Pour conforter un point de vue, il est possible des mois après avoir fait l'entretien, de retrouver et d'introduire des citations allant dans le sens de notre propos.

L'entretien retranscrit mot à mot dans le logiciel SONAL© peut également faire l'objet d'un découpage en fonction des thématiques abordées. L'intérêt est de pouvoir comparer tous les entretiens en même temps et de voir par un jeu de couleur qui parle de quoi et à quel moment dans l'entretien. Par exemple, dans le cas de la démarche Acajou des Volcans nous avons décliné 20 thématiques allant de la présentation de l'interviewé à la promotion et aux fêtes en passant par les financements, le fonctionnement de la démarche ou encore le réseau d'acteurs. Comme on peut le voir sur la capture d'écran du logiciel SONAL© (Cf. Figure 17, p. 156), les interviewés mobilisent un grand nombre de ces thématiques dans leur discours mais à des moments différents.

L'ensemble des entretiens retranscrits constitue une base de données extrêmement riche mais difficilement utilisable. En effet, on ne peut comparer vingt entretiens de plusieurs pages de longueur, c'est pourquoi nous avons élaboré dans un troisième temps plusieurs grilles d'analyse correspondant aux grands thèmes de notre guide d'entretien.

III.4.2 La pré-analyse des entretiens : un premier pas vers l'analyse processuelle

La pré-analyse des entretiens s'est menée de la même manière pour les deux démarches, à travers l'élaboration de grilles permettant la déconstruction du discours selon quelques thématiques telles que les acteurs de la démarche et leurs relations, les problèmes

rencontrés, les caractéristiques du territoire et son identité, la vision de la démarche ou encore les mentalités et la culture agricole locale. Chaque entretien est venu nourrir ces tableaux comparatifs et au fur et à mesure, des observations ont pu être établies. Ces grilles constituent donc un premier pas vers l'analyse processuelle dans le sens où elles permettent de décomposer le propos des enquêtés et de faire ressortir les éléments marquants, constitutifs de la démarche. Même si ces derniers aident à établir la trajectoire de l'initiative, il est primordial de mobiliser les entretiens retranscrits dans leur ensemble pour réaliser la première étape de l'analyse qualitative : raconter l'histoire. C'est ce que nous allons voir dans les deux chapitres suivants consacrés à l'analyse processuelle et territoriale des deux démarches collectives de valorisation de la viande bovine choisies.

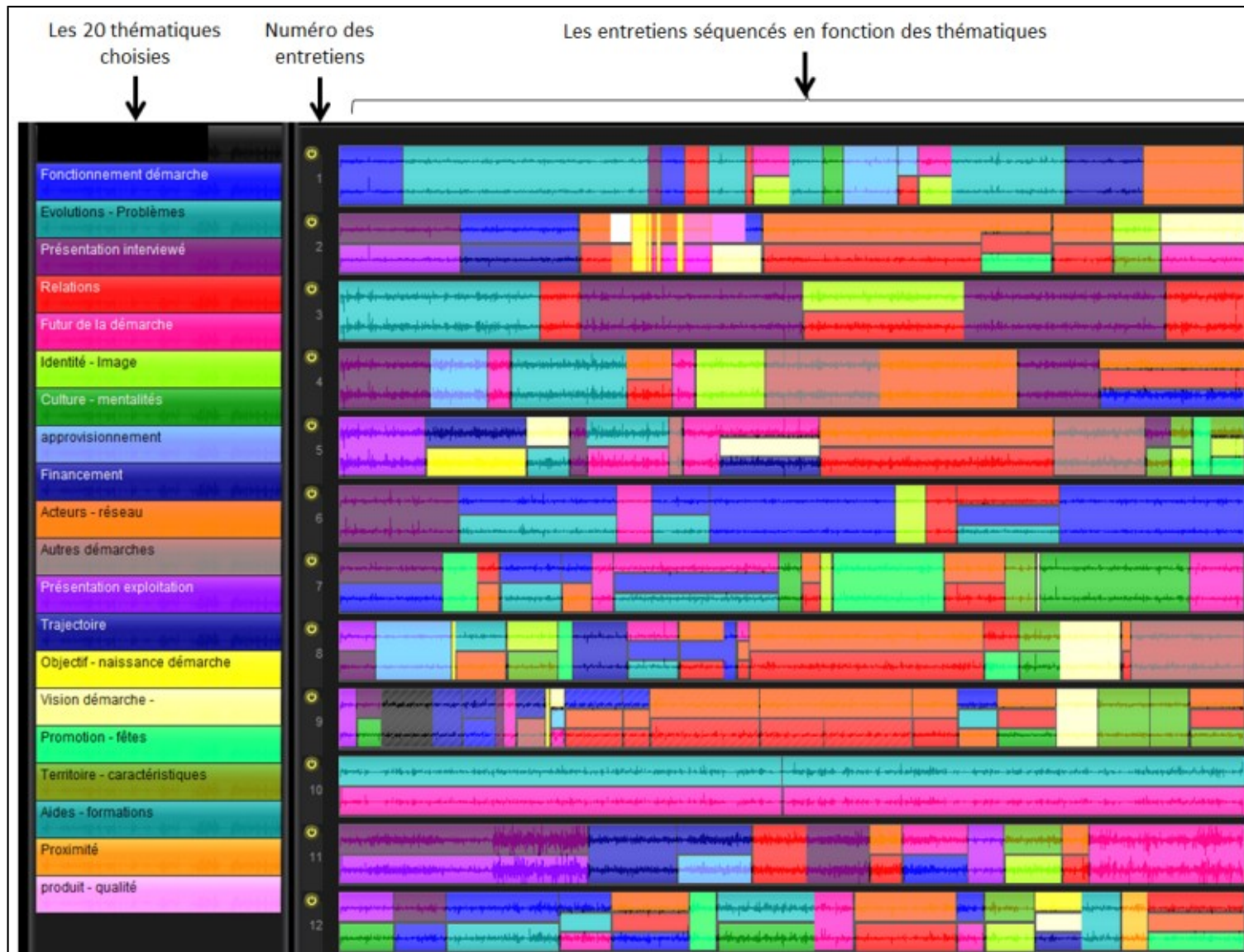


Figure 17 : Visualisation du découpage des entretiens de la démarche Acajou des Volcans sous le logiciel SONAL

Conclusion du cinquième chapitre

L'intérêt majeur de ce cinquième chapitre a été de présenter notre cadre d'analyse associant les approches processuelle et territoriale, et plus particulièrement le concept d'ingrédient territorial. Celui-ci permet de croiser les notions d'ingrédients et de conditions territoriales afin d'identifier quels sont les éléments du contexte territorial qui agissent comme des contraintes qui limitent la démarche collective ou comme des ressources qui la nourrissent. L'intérêt de cette approche processuelle et territoriale est qu'elle nous permet de prendre en compte simultanément les dimensions spatiale et temporelle du phénomène social étudié, ici la démarche collective de valorisation de la viande bovine. Nous pourrions donc à terme, définir à quel moment de la trajectoire un ingrédient joue un rôle de frein ou de moteur au développement des initiatives collectives et évaluer le poids de chacune des trois dimensions territoriales.

Au-delà du cadre d'analyse, un des apports de ce chapitre se situe au niveau de la méthodologie et plus particulièrement de l'association des trois étapes de narration, de codage et de représentation graphique. Celles-ci permettent à la fois de recueillir des informations précises et détaillées concernant le développement de la démarche collective et du territoire sur lequel elle s'inscrit mais également une formalisation sous forme de trajectoire permettant la comparaison entre processus. Enfin, l'association d'outils interactifs tels que les post-it aux questions ouvertes de l'entretien semi-directif favorise l'échange et permet de recueillir des données complètes sur des sujets parfois tabous : le réseau et les relations entre acteurs.

Après avoir montré la pertinence de notre cadre d'analyse et de notre méthodologie, nous allons les mettre en pratique à travers deux cas d'étude : l'AOP Fin Gras du Mézenc et l'Acajou des Volcans. Au-delà d'une simple description de chacune des démarches collectives, nous souhaitons mettre en évidence les ingrédients territoriaux les impactant.

CHAPITRE 6

L'analyse processuelle de l'AOP Fin Gras du Mézenc

Dans ce chapitre, nous nous consacrons à la démarche AOP Fin Gras du Mézenc et à l'analyse de son fonctionnement. Dans un premier temps, nous présenterons les acteurs rencontrés lors des entretiens semi-directifs menés sur le Mézenc. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur un tableau synthétique reprenant les fonctions de chacun ainsi que le département d'appartenance. Nous avons attribué à chacun d'eux un code, qui permettra d'intégrer certains propos tout en gardant l'anonymat des interviewés. Nous reviendrons brièvement sur la méthodologie concernant l'accès aux acteurs. Dans un second temps, nous présenterons la trajectoire et la décrirons succinctement afin de donner à voir la dynamique globale de la démarche collective, en se référant à quelques dates clé. Ensuite, nous procéderons à la décomposition de cette trajectoire ; chaque sous-partie correspondra alors à une séquence du processus. Pour chacune d'entre elle, nous tenterons de mettre en évidence les ingrédients, les moteurs ainsi que les bifurcations en jeu et leurs combinaisons.

Avant d'engager une présentation détaillée du processus de la démarche AOP Fin Gras du Mézenc, nous revenons sur les grandes lignes de son fonctionnement. Celle-ci a pris naissance dans les années 1990, dans le cadre d'une réflexion portée par les membres de l'Association des Amis du Mézenc souhaitant assurer le maintien et le développement de ce territoire situé dans un espace de type rural, isolé de montagne (Cf. Partie 2, Chapitre 4, Section I.3.2 Typologie des territoires : cinq profils-type selon la dynamique de valorisation de la viande bovine, p. 118). Après avoir révélé l'existence de traditions autour du Bœuf de Pâques, une dynamique collective s'engage pour produire et engraisser des animaux en suivant les mêmes procédés qu'autrefois ; c'est la naissance de la démarche Fin Gras. Fort des liens qui l'ancrent au territoire, ce produit devient rapidement un emblème du territoire, et la demande, comme l'offre, augmente rapidement.

I. Présentation des acteurs rencontrés dans le cadre de la démarche AOP Fin Gras du Mézenc et du mode d'accès à ces derniers

I.1 Les acteurs enquêtés

L'intérêt de cette partie est de donner à voir au lecteur la diversité des individus entretenus et de lui donner des informations complémentaires sur le positionnement de ces derniers sur le territoire. En effet, à travers un tableau récapitulatif (Cf. Tableau 1, p. 159), nous allons préciser la fonction des acteurs rencontrés, la sous-population à laquelle ils appartiennent

(filière – politique – technique – local), leur localisation (Haute-Loire, Ardèche ou extérieur à la zone) et enfin, nous leur attribuerons un code qui sera repris tout au long du récit de la démarche afin de savoir « qui parle ». Des acteurs des quatre sphères ont pu être interviewés et plus particulièrement des locaux et des membres de la filière ; ceux-ci étant très engagés dans le fonctionnement de la démarche depuis le départ, jusqu'à nos jours. La majorité de ces acteurs se situent en Haute-Loire, département sur lequel la démarche est la plus développée.

Code	Fonction - Localisation
FG-L1	Responsable Développement Rural - DRAAF Rhône-Alpes – Membre Association des Amis du Mézenc – Originaire du Mézenc côté Haute-Loire
FG-L2	Sociologue – Président de l'Associations des Amis du Mézenc - Originaire du Mézenc côté Ardèche
FG-L3	Géomorphologue et spécialiste du Mézenc depuis 20 ans – Membre Association des Amis du Mézenc
FG-L4	Un des éleveurs leaders du Fin Gras – retraité - secrétaire de la Maison du FG
FG-L5	Exploitante agricole et Présidente de la Maison Fin Gras
FG-L6	Éleveur – Production de Fin Gras de 1997-1998 et depuis contre la démarche
FG-L7	Exploitante agricole retraitée – Contre le Fin Gras
FG-L8	Exploitante agricole – Maire d'une commune de la zone AOP
FG-P1	Maire de Saint-Clément - Conseiller Général de 1992 à 1998
FG-P2	Directrice Communauté de Communes Pays du Mézenc (depuis 2008)
FG-P3	Éleveur laitier –Vice-président Communauté de Communes Pays Mézenc et Président commission agricole
FG-P4	Responsable Agriculture - PNR des Monts d'Ardèche
FG-F1	Éleveur à la retraite - Vice-président de l'Association Fin Gras
FG-F2	Éleveur producteur de FG - Président de l'Association Fin Gras
FG-F3	Technicien de l'Association Fin Gras depuis 2003
FG-F4	Éleveur producteur de Fin Gras, technicien de l'Asso Fin Gras de 1998-2003
FG-F5	Boucher dont le père (boucher) était un des fondateurs du Fin Gras Originaire du Mézenc et installé dans la Loire
FG-F6	Boucher dont le père (éleveur) était un des fondateurs du Fin Gras – Ardèche
FG-ST1	Chercheur Spécialiste Viande Bovine (INRA Theix) - Responsable commission d'enquête INAO sur Fin Gras
FG-ST2	Animateur « Filière Viande Bovine » - Chambre Agriculture Haute-Loire
FG-ST3	Animateur « Promotion des produits » - Chambre Agriculture Haute-Loire

Tableau 1 : Les acteurs entretenus dans le cadre de l'étude de terrain de l'AOP Fin Gras du Mézenc

I.2 Le Fin Gras du Mézenc : aller-retour entre mode d'accès direct et indirect

Les premiers contacts établis pour la démarche Fin Gras du Mézenc sont le fruit des entretiens exploratoires réalisés durant les premiers mois de la thèse. Le **mode d'accès** aux interviewés a été **direct**, dans le sens où nous ne sommes pas passés par l'entremise d'un tiers pour les rencontrer. Étant facilement identifiables au sein de leur structure, les premiers contacts ont été établis avec l'animateur de l'Association Fin Gras du Mézenc et deux techniciens de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire. Les entretiens exploratoires étant assez généralistes, j'ai fait le choix de remobiliser une seconde fois l'animateur de la démarche afin de recueillir de plus amples informations sur cette dernière ainsi que des noms d'acteurs à rencontrer. À l'issue de ce deuxième entretien, j'ai pu récupérer sept contacts d'acteurs divers : bouchers, éleveurs ou encore scientifiques.

En parallèle, une tierce personne nous a vers des acteurs de la sphère associative qu'il avait pu rencontrer lors de ses propres recherches sur le territoire et la démarche. Cet informateur relai nous a donné les contacts de trois des protagonistes de la démarche Fin Gras. Le nom de l'informateur-relai nous a servi d'introduction et a facilité la prise de rendez-vous avec ces anciens porteurs de projet. À partir de là, nous avons donc basculé sur **un mode d'accès indirect**, dans lequel l'animateur de la démarche a joué le rôle d'intermédiaire. Ce procédé est moins neutre mais plus pratique puisqu'il permet de cibler les acteurs clé de la démarche, pas facilement identifiables depuis l'extérieur. De plus, Blanchet et Gotman (1992) considèrent que l'accès indirect maximise les chances d'acceptation dans le sens où le futur interviewé se sent en confiance du fait que des individus qu'il connaît ont préalablement acceptés de participer. Ensuite, nous avons utilisé la **méthode de proche en proche**, où l'interviewé désigne des acteurs judicieux à ses yeux de rencontrer et ainsi de suite, jusqu'à constituer une chaîne de relations. Cette manière de procéder, bien qu'elle soit très opératoire, a cependant un inconvénient. Reposant sur les relations sociales des interviewés, le risque est de rester centré sur le même réseau et donc à terme d'oublier des acteurs et de se priver de points de vue divergents. L'omission de certains acteurs, bien que souvent involontaire et inconsciente, peut être également un choix délibéré afin de dissimuler les visions plus mitigées voire négative de la démarche. C'est ce qui s'est passé dans le cas du Fin Gras où après une dizaine d'entretiens, nous avons rencontré principalement des acteurs de Haute-Loire alors que la démarche s'étendait également sur le département ardéchois. De plus, nous avons l'impression que cette initiative était un long fleuve tranquille ; cette homogénéité de point de vue nous a questionnés, c'est pourquoi nous avons choisi de sortir de ce réseau, de prendre du recul en mobilisant un nouvel informateur relai, extérieur à la démarche.

Ayant déjà réalisée une étude sur le territoire, cette personne nous a donné deux contacts pouvant avoir un regard plus objectif sur la démarche du fait de leur extériorité au projet. La méthode boule de neige s'est alors répétée puisqu'ils nous ont à leur tour communiqué des noms d'éleveurs étant sortis ou n'ayant jamais adhérents à l'initiative. Ce profil d'acteurs était absent de nos premiers entretiens, leurs propos sont donc venus compléter et contrebalancer le recueil déjà obtenu. Au total, 22 entretiens ont été réalisés entre Octobre et Novembre 2013 (Cf. Figure 18, p. 161).

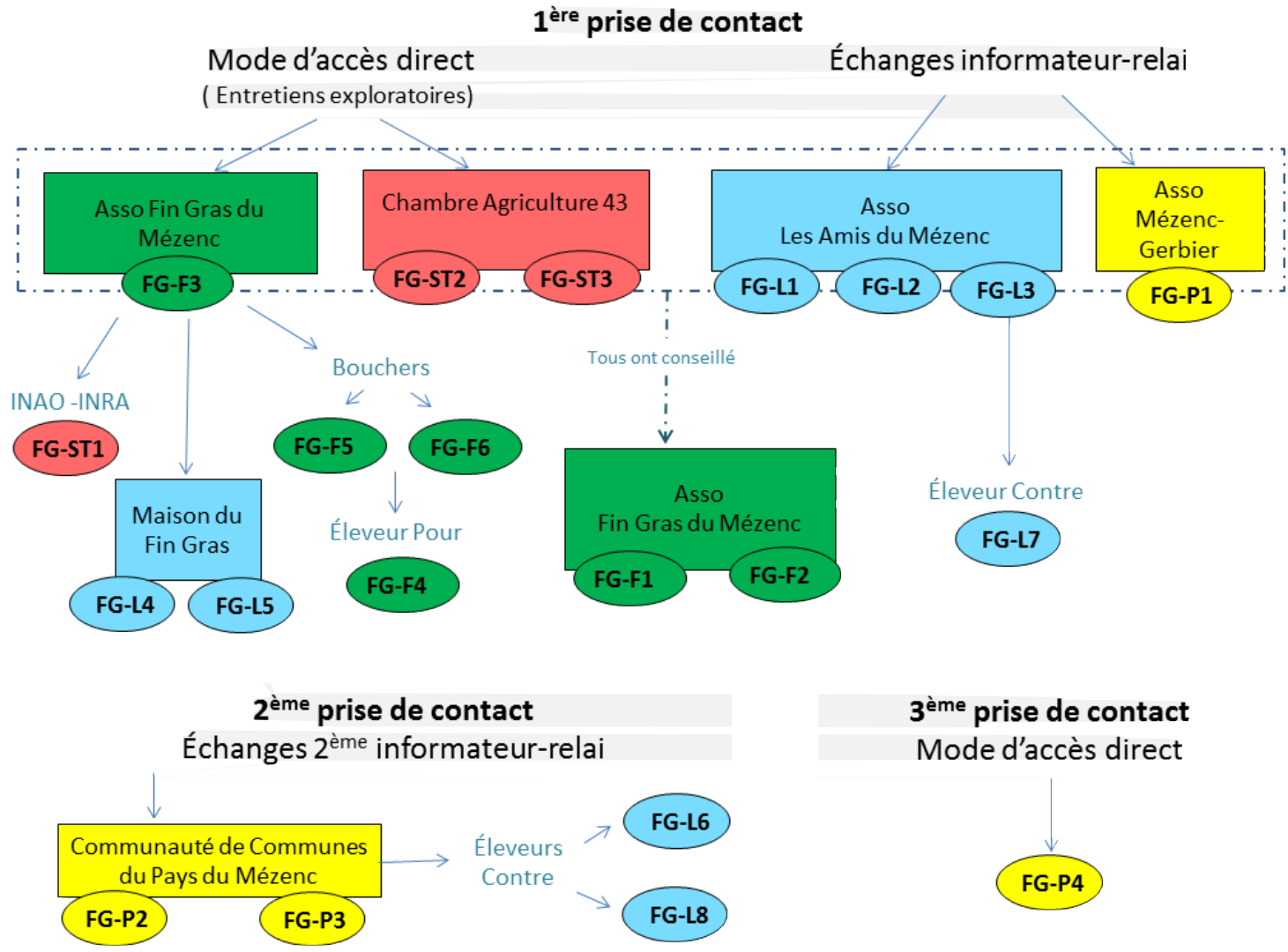


Figure 18 : Représentation du mode d'accès aux acteurs interviewés

VII. La trajectoire de la démarche Fin Gras dans son ensemble

Bien que nous ayons appliqué dans l'ordre les trois étapes (narration, codage, représentation graphique) de la méthodologie proposée concernant l'analyse processuelle et territoriale (Cf. Partie 3, Chapitre 5, Section I.3 Les trois étapes de l'analyse processuelle et territoriale : décrire, coder et représenter p. 133), nous faisons le choix dans ce sixième chapitre de donner à voir au lecteur la trajectoire dans son ensemble dès maintenant. Nous proposons de réunir l'ensemble des ingrédients, moteurs, bifurcations et séquences au sein de cette représentation graphique (Cf. Figure 19, p. 164) afin de prendre de la hauteur et d'avoir une vision d'ensemble du développement de la démarche Fin Gras. Elle permet de situer à quel moment un ingrédient a été mobilisé et combien de temps il est resté en jeu dans le processus. De plus, par un jeu de couleurs, il est assez facile de voir quelle(s) sphère(s) du territoire domine(nt) et influence(nt) la trajectoire du Fin Gras. L'intérêt est que le lecteur puisse se référer à cette figure tout au long du récit.

La trajectoire de la démarche Fin Gras du Mézenc se compose de sept séquences, qui s'étalent des années 1993 à 2013 ; c'est-à-dire durant vingt ans. Ces séquences ne sont pas homogènes en termes de durée, alors que certaines durent moins de deux ans, d'autres se poursuivent pendant huit ans. Malgré une temporalité variable des séquences, le nombre d'ingrédients reste élevé pour chacune d'entre elles. Ce constat est plus particulièrement marquant pour les sixième et septième séquences qui, bien qu'elles ne durent que deux ans, mobilisent plus d'une douzaine d'ingrédients. Cela s'explique par un effet cumulatif. En effet, certains ingrédients déjà mobilisés le restent au cours des séquences suivantes et de nouveaux s'ajoutent.

Pour compléter cette analyse processuelle, basée sur une approche qualitative, nous avons souhaité représenter la dynamique de la démarche Fin Gras au travers d'indicateurs quantitatifs (Cf. Figure 20, p. 165). Pour ce faire, nous avons construit un graphique qui reprend d'une part l'évolution de l'effectif d'animaux Fin Gras et d'autre part, des informations concernant le prix de vente de ces animaux ainsi que des génisses U-R¹⁰ afin de rendre compte de l'intérêt économique de cette démarche. Ces données sont issues des bilans commerciaux et techniques réalisés chaque année par l'animateur de l'association. Afin d'avoir un indicateur encore plus explicite, nous avons calculé le différentiel de prix entre une génisse standard et une génisse Fin Gras, ce qui donne à voir la plus-value en € / kg perçue par les éleveurs de la démarche année après année. La production en tant que telle n'ayant débuté qu'à l'hiver 1996 et la commercialisation au printemps 1997, notre graphique ne prend pas en compte les années antérieures. Ces données chiffrées ne seront pas

¹⁰U-R rend compte du classement des carcasses bovines selon leur état d'engraissement et leur conformation. Le classement se fait en 5 niveaux, représentés par les 5 lettres E.U.R.O.P. (E : développement musculaire exceptionnel – P : développement réduit).

commentées dans cette partie, elles permettent simplement au lecteur de se rendre compte du développement en terme productif de la démarche collective.

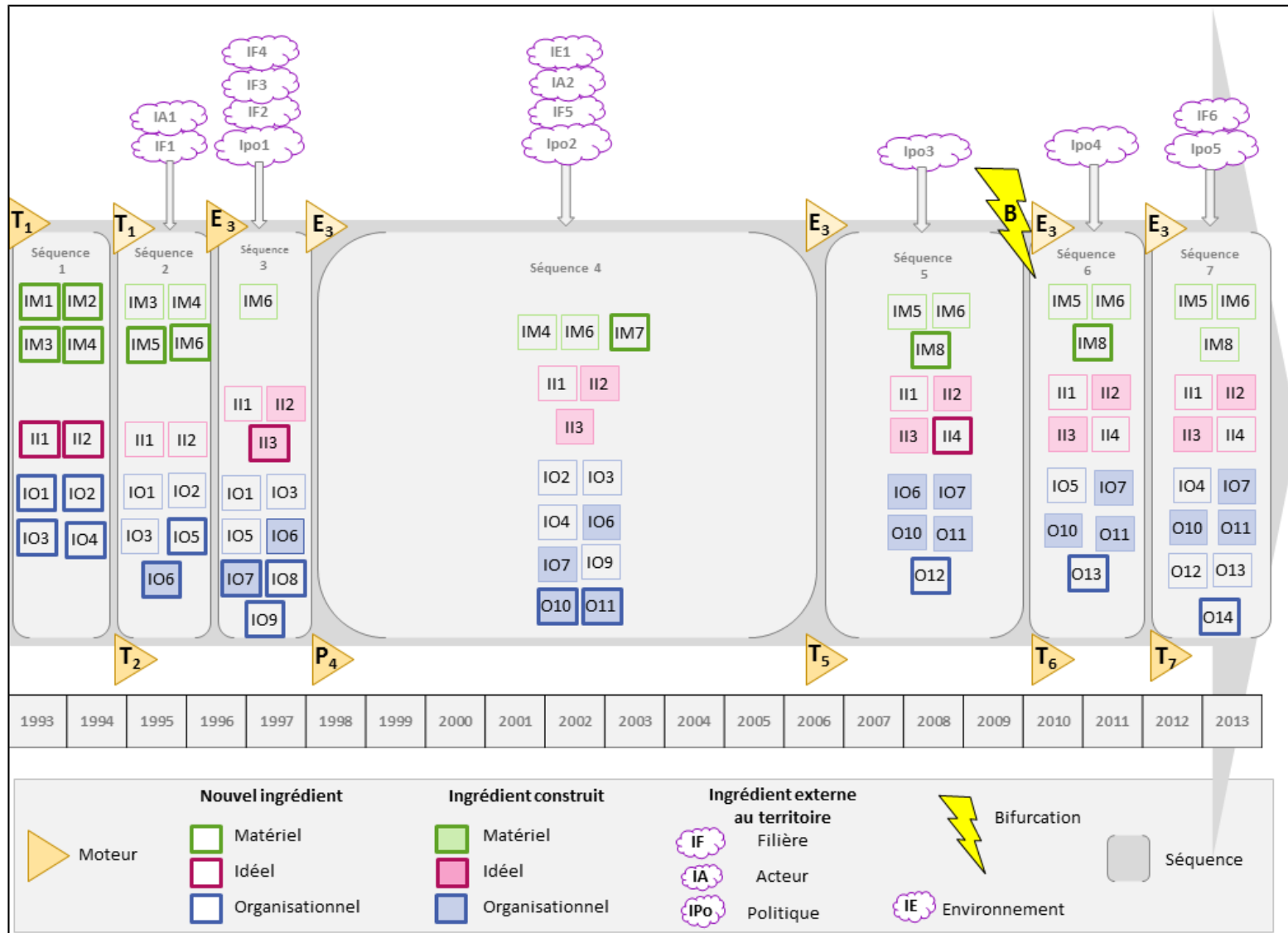
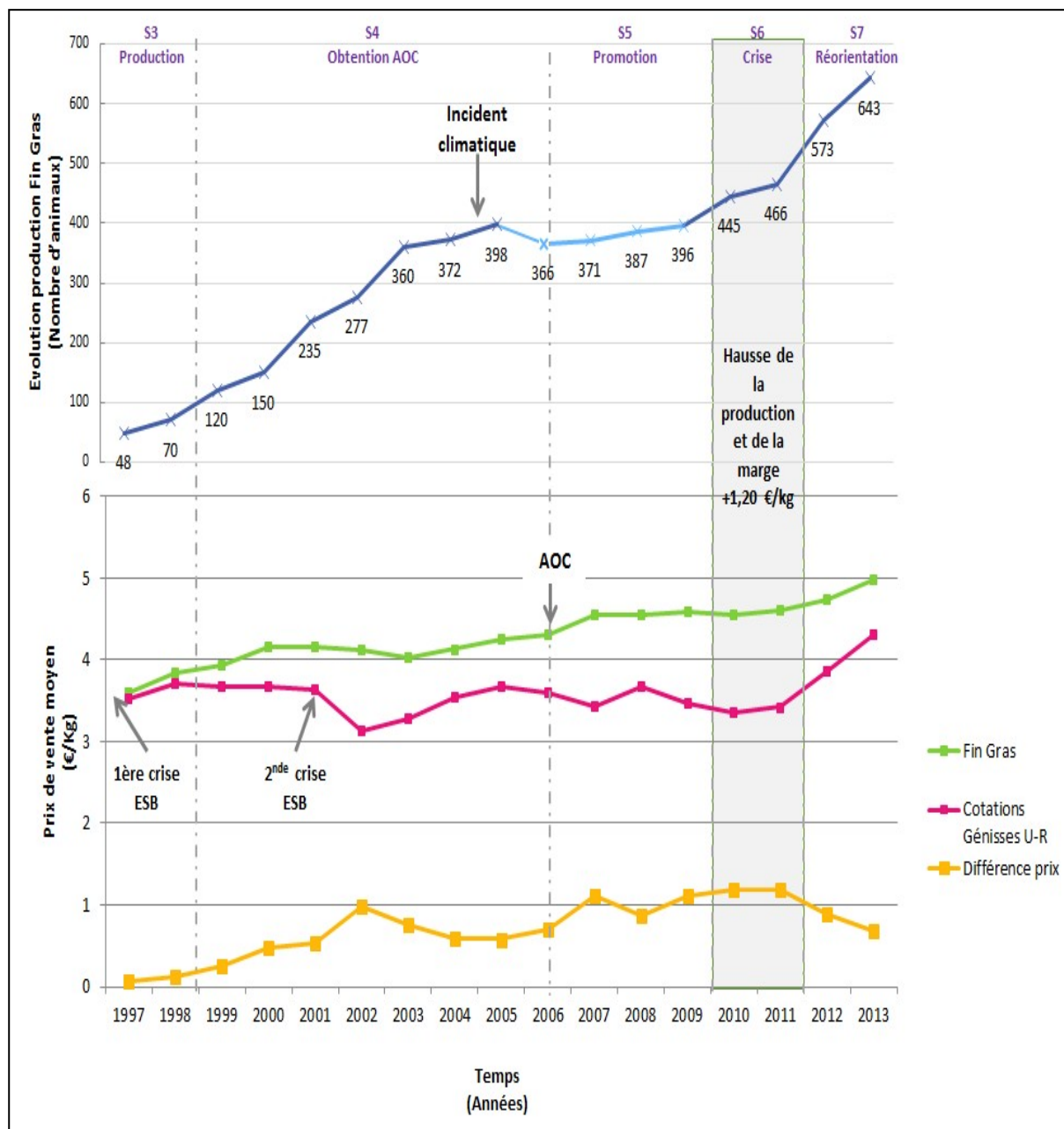


Figure 19 : Représentation graphique de la trajectoire de la démarche AOP Fin Gras du Mézenc



La 1ère courbe traduit l'évolution de l'effectif d'animaux Fin Gras abattus annuellement sous la marque puis l'AOC Fin Gras du Mézenc.

Les 2ème et 3ème courbes rendent compte des fluctuations du prix de vente de la viande Fin Gras en comparaison à celui de génisses standards notées U ou R par rapport à la grille EUROP (classement des carcasses bovines fait selon deux critères techniques : l'état d'engraissement et la conformation des animaux).

Enfin, la 4ème courbe traduit quant à elle le différentiel de prix entre viande Fin Gras et viande standard (à même niveau de classement) en €/kg. de 1997 à 2013

Figure 20 : Mise en perspective des effectifs Fin Gras et du prix de vente

VIII. DECOMPOSITION DE LA DEMARCHE FIN GRAS DU MEZENC

III.1 Séquence 1 - Diagnostic de territoire et naissance d'une idée – Début des années 1990 à octobre 1994

L'initiative Fin Gras a débuté dans les années 1990, dans la cadre d'une réflexion générale menée par une **association de défense du patrimoine, « Les Amis du Mézenc » (IO1)¹¹**, située à Francheville (Rhône-Alpes)¹². Présente depuis 1987, celle-ci regroupe des gens du pays, habitants ou simplement natifs du Mézenc qui partagent un même attachement pour ce territoire. L'objectif de cette association est de **préserver et valoriser le patrimoine à des fins de développement local** comme l'explique le technicien actuel de l'association Fin Gras « *ils essayent de trouver des filières liées au patrimoine à remettre au service de l'économie actuelle* ».

Le Mézenc se trouve dans le début des années 1990 dans un contexte difficile car, comme d'autres zones rurales fragiles, il est face à une **baisse et un vieillissement de la population (IM1)** engendrant la quasi-disparition des activités artisanales, du commerce et du tourisme. Cela est dû en partie à la modernisation de l'agriculture qui a suscité une baisse importante des actifs agricoles. Malgré tout, ce sont eux qui restent les plus nombreux sur le territoire puisque le Mézenc compte plus de **50% d'actifs agricoles (IM2)**, orientés sur la production bovine et sur la ressource herbagère. Les membres de l'association ont rapidement saisi l'intérêt de maintenir cette population sédentaire sur ces zones difficiles et reculées. Comme ils le disent, « *si la population agricole disparaît, c'est tout qui disparaîtra* » (FG-L2). Selon eux, la population agricole permet de maintenir un tissu rural de base et donc les services de proximité comme l'école, la poste ou encore les structures de santé. Leur stratégie a donc été de **trouver un produit identitaire et emblématique du territoire**, qui puisse faire l'objet d'une démarche agricole de qualité afin de pousser les éleveurs de la zone à rester et à s'installer.

En plus du contexte démographique inquiétant, le Mézenc se trouve, à cette période, dans une situation d'échecs et d'incertitudes d'un point de vue administratif. Situé sur une **zone de confins (IM3)**, à cheval sur deux départements (Haute-Loire et Ardèche) ainsi que sur deux régions, le Massif du Mézenc a des difficultés à voir se développer des projets en son sein puisque les politiques et modes de gouvernance s'établissent à l'échelle régionale et départementale. Après **plusieurs tentatives infructueuses ou échecs (IO2)** de chaque côté du Massif, « *les initiatives locales se cassaient la gueule, il y avait une zone nordique du côté*

¹¹IO : Ingrédient de type organisationnel – Récapitulatif des ingrédients dans le Tableau 2, p. 169

¹²Siège social de l'Association des Amis du Mézenc n'est ni en Ardèche, ni en Haute-Loire car le président de cette dernière est localisé hors du territoire (Francheville) malgré des origines et un attachement au Mézenc. Malgré cette localisation, l'association travaille sur le Mézenc.

Haute-Loire qui avait foiré lamentablement et sur le plan agricole, il y a eu des initiatives sans lendemain » (FG-L1), les élus étaient en attente d'une idée, d'une initiative dont ils pourraient se saisir collectivement.

Deux acteurs ont plus fortement pris le projet à bras le corps, il s'agit des **acteurs FG-L1 et FG-L2 (IO3)**, respectivement responsable du service « développement rural » à la DRAAF Rhône-Alpes et sociologue au CNRS de Lyon. Tous deux ont fait connaissance en 1980 lors d'un séminaire de sociologie rurale. En discutant, ils se sont rendus compte qu'ils avaient une attache commune avec le Mézenc puisque chacun d'eux avait des origines familiales sur ce territoire, l'un du côté Haute-Loire et l'autre Ardéchois. De plus, ils ont découvert qu'ils étaient voisins, habitants à 100 m l'un de l'autre en périphérie de Lyon (Francheville). De part cette proximité, ils ont commencé à échafauder des idées et des projets mais ne sachant pas dès le départ sur quelle caractéristique de l'agriculture locale porterait leur démarche, FG-L1 et FG-L2 se sont lancés dans d'importantes recherches bibliographiques. Comme l'un d'eux le dit, « *C'est un peu prétentieux mais on a presque tout lu sur ce qui avait été écrit sur l'agriculture du Mézenc* » (FG-L1). Pour lui, cette investigation sur le Mézenc fait suite à un premier travail engagé en 1969 pour l'obtention de sa maîtrise en géographie, nommée « Les plateaux du Mézenc et leur bordure occidentale, l'évolution comparée de deux milieux ruraux » (Léogier, 1969).

Au sein de la **bibliographie disponible sur le Mézenc, deux articles (IM4)** les ont plus particulièrement interpellés, le premier portant sur la race Mézine, réalisé par un vétérinaire local (Guigal, 1993) et le second, écrit par André Fel (1962), au sujet des hautes terres du Massif Central. Ce dernier stipulait que le Mézenc se distinguait des autres massifs par son caractère plus herbager que pastoral. FG-L1 et FG-L2, les deux protagonistes, creusent ces pistes, mais ils se rendent compte que la race Mézine étant éteinte depuis plusieurs années, il est unimaginable de pouvoir la relancer: « *reconstituer la race Mézine, ça nous a fait beaucoup courir pour voir au fond que ce n'était pas par ce bout-là qu'il fallait prendre le problème* » (FG-L2). À force de chercher dans les écrits des siècles précédents liés à l'agriculture, ils finissent par mettre en évidence l'existence passée, d'une **tradition agricole d'engraissement hivernal de bovins (II1)** sur le territoire du Mézenc. Les bœufs de travail, après plusieurs années de labeur, étaient engraisés l'hiver au foin puis commercialisés dans les foires pour la période de Pâques : c'est la **tradition des « Bœufs de Pâques »**. Bien que cette tradition soit encore présente dans les esprits en ce début des années 1990, seules quelques exploitations laitières continuent de produire des génisses de 30-36 mois engraisées au foin l'hiver. En effet, les éleveurs allaitants profitant du marché à l'export ont cessé l'engraissement au profit du « maigre »¹³.

À partir de là, leur idée est de faire repartir cette production afin de consolider et mettre en lumière **l'identité du Mézenc (II2)** qui risque de disparaître avec **le projet de mise en place d'un Parc Naturel Régional en Ardèche (IO4)**, à l'initiative des castanéculteurs. Ce projet est

¹³ Animaux maigres : non engraisés

perçu comme un danger : s'arrêtant aux limites administratives du département, il coupe le Mézenc en deux, lui faisant perdre ainsi son entité et son identité. C'est pour éviter cela et prendre de vitesse le projet du PNR que ces deux protagonistes entament un diagnostic du territoire à l'échelle du Massif du Mézenc dans son intégralité.

Le moteur qui joue un rôle au cours de cette séquence est de type **téléologique (MT1)** car il s'appuie sur l'existence d'un objectif commun : **développer localement le territoire du Mézenc en valorisant son patrimoine**. Tout est fait pour accéder à cet état final visé, à travers les recherches bibliographiques et le diagnostic de territoire. Ce moteur émerge suite à une prise de conscience de certains membres de l'association des Amis du Mézenc, qui voient leur territoire en danger et se posent la question de son maintien et son développement.

Séquence 1 – Diagnostic de territoire et naissance d’une idée – Début 1993 à octobre 1994
TELEOLOGIQUE (MT1) - <i>Amis du Mézenc dont Mermet et Léogier</i>
Faire émerger le territoire du Mézenc de peur qu’il ne disparaisse Valoriser patrimoine naturel et culturel du Mézenc à des fins de développement local
Ingrédients Sphère matérielle du territoire
Baisse et vieillissement de la population (IM1)
Population agricole = 40 à 50% des actifs (IM2)
Zone de confins entre deux départements et deux régions (IM3)
Bibliographie et articles sur l’agriculture du Mézenc (IM4)
Ingrédients Sphère idéelle du territoire
Tradition du Bœuf de Pâques (II1)
Identité territoriale du Mézenc (II2)
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire
Gouvernance
Échecs des projets antérieurs (IO2)
Réflexion sur la mise en place d’un Parc Naturel Régional côté ardéchois (IO4)
Réseau
Association patrimoniale des Amis du Mézenc (IO1)
FG-L1 et FG-L2 – acteurs transitionnels (IO3)
Proximité organisationnelle
Ingrédients externes au territoire
Acteurs
Filière Viande Bovine
Politique nationale / Internationale
Environnement

Tableau 2 : Les ingrédients constitutifs de la 1^{ère} séquence du processus Fin Gras du Mézenc¹⁴

IX.

¹⁴Tableau récapitulatif des ingrédients en jeu dans la séquence. Ceux-ci sont classés selon la dimension du territoire à laquelle ils font référence : matérielle, idéelle et organisationnelle. On retrouve également les ingrédients extérieurs au territoire liés à la filière, l’environnement, les politiques ainsi que les acteurs extérieurs.

III.2 Séquence 2 - Construction d'un collectif porteur de projet – Octobre 1994 à mars 1996

Dans cette seconde séquence, le réseau d'acteurs est limité à la présence des deux protagonistes, FG-L1 et FG-L2, soutenus par leur association, les Amis du Mézenc. Ces acteurs locaux, qui ne peuvent mener un projet de relance d'une production seuls, doivent établir un collectif autour d'eux en convaincant les acteurs de la filière et du territoire de la pertinence de relancer la production de Bœufs de Pâques.

Le point de départ de cette séquence correspond à la mise en place d'une réunion de présentation de l'idée à des acteurs extérieurs au cercle de l'association des Amis du Mézenc en octobre 1994. Pour ce faire, FG-L1 et FG-L2 mobilisent leurs **réseaux locaux d'interconnaissance familiaux, professionnels et politiques (IO5)**. Ils trouvent écho tout d'abord auprès de deux conseillers généraux présents sur le territoire, l'un en Haute-Loire et l'autre en Ardèche, FG-P1. À cette époque, les deux hommes entretiennent des relations amicales, le premier étant le médecin de famille du second. Ayant essuyé plusieurs échecs concernant la mise en place d'un projet commun à l'échelle du Massif, ces deux élus reçoivent la proposition avec beaucoup d'intérêt. Leur soutien est immédiat puisqu'ils s'occupent de faire suivre l'information auprès des maires du territoire.

Dans une des communes, les Etables, le maire fait part de l'idée à ses conseillers. Il missionne l'un d'eux, un agriculteur, pour prendre en main cette initiative et servir de relai auprès des agriculteurs. Cet éleveur, FG-F1, se charge donc d'échanger l'information avec les autres éleveurs de la zone, et constitue pas à pas un petit noyau d'agriculteurs motivés par la démarche et prêts à s'investir dans la production de Bœuf de Pâques : *« le fait de bien se connaître ça aide, car on sait où prendre les éleveurs. On n'a pas couru d'un côté et de l'autre chez les éleveurs pour essayer de les entraîner, ça s'est fait automatiquement »* (FG-F1). L'engouement des éleveurs pour ce projet s'explique par la conjoncture agricole de l'époque et plus particulièrement par la **dépendance des éleveurs allaitants au marché de l'export italien (IF1)**. Face à l'incertitude quant aux prix sur ces marchés, les producteurs souhaitent reprendre les choses en main pour sécuriser leur système et, pourquoi ne pas, s'approprier un peu plus de valeur-ajoutée. Spécialisés dans la production de bovins maigres, certains éleveurs se disent qu'il pourrait être intéressant de « finir les bons sujets »¹⁵, afin d'accroître leurs marges.

En parallèle, FG-L1 et FG-L2 aident également à la constitution du groupe d'éleveurs grâce à leurs origines familiales et professionnelles sur le Mézenc. C'est ce qu'explique l'un d'eux en parlant d'une famille emblématique du Mézenc, dont le fils est devenu, à 25 ans, le président de l'association Fin Gras du Mézenc : *« Il s'est trouvé aussi le coup de chance, cette famille-là,*

¹⁵Finir les bons sujets : engraisser les animaux les mieux conformés, ayant un potentiel pour la production de viande

une des plus étoffées du secteur, est par pur hasard cousine à la femme de FG-L2 et moi je les connaissais quand je travaillais en Haute-Loire car j'avais lancé et financé un programme en 72-73 sur le regroupement de l'habitat. Ils se sentaient en confiance du fait de nous connaître par la famille et le passé commun que l'on avait eu » (FG-L1). Quant à FG-L2, il perçoit cela plutôt comme une instrumentalisation du réseau. Suite à cette phase d'investigation, deux éleveurs sont plus fortement mobilisés : FG-F1 et FG-F2.

Une fois ce petit collectif constitué ; ceux-ci se réunissent en février 1995 pour préciser ensemble l'objet de cette initiative et ses conditions. Au cours de cette réunion, l'ensemble des acteurs convient de l'intérêt de réaliser une étude ethnologique sur le Mézenc afin de mettre en évidence les pratiques, savoir-faire et traditions de la zone. En vue de demander des financements à l'échelle du Massif du Mézenc, en passant outre les limites administratives de Haute-Loire et d'Ardèche, les deux conseillers généraux se structurent au sein d'une association d'élus, en mars 1995. Nommée **Association des Élus du Massif du Mézenc (IO6)**, celle-ci regroupe des maires de Haute-Loire et d'Ardèche, motivés par la démarche. Selon une autre membre des Amis du Mézenc, « *l'association des Élus constitue un outil pour promouvoir des projets qui pourraient s'asseoir des deux côtés du Massif et soutenir l'idée d'un développement à l'échelle du Massif par-delà les limites traditionnelles et administratives dans lesquelles se pensent et se financent d'habitude les opérations de développement* » (FG-L3). Grâce à sa légitimité, cette nouvelle structure obtient rapidement des **financements (IM5)** de la part du Ministère de l'Agriculture, du Commissariat à l'aménagement et au développement économique du Massif Central, de la Communauté Européenne ainsi que des Conseils régionaux et généraux : « *Les éleveurs, ils ne sont pas bien renseignés pour savoir à quelles portes taper alors que les élus dans les communes, ils ont des contacts dans les collectivités un peu plus grandes, style départements ou régions* » (FG-F4). En plus des élus, tous les membres du Fin Gras s'accordent pour dire que FG-F1 joue un rôle important pour l'acquisition de financements et le montage de projets : « *Il a amené des millions sur le Mézenc, il y a eu des subventions qui venaient via l'Europe, les LEADERS et compagnie, lui était bien placé ; il savait où taper. Quand il voyait passer des plaquettes sur les projets subventionnables, c'est lui qui disait il faut taper à telle et telle porte. Il le savait presque avant tout le monde* » (FG-F4).

Suite à l'obtention de divers financements, l'étude ethnologique est réalisée de mars 1995 à avril 1996. Elle permet de mettre en lumière les **savoir-faire liés à l'engraissement des animaux, à la culture du foin (II1)** (Cf. Photo 2 et Photo 3, p. 173), sur lesquels s'appuie la tradition du Bœuf de Pâques. Plus particulièrement, cette étude met en évidence la typicité de la **ressource herbagère et de la flore du Mézenc (IM6)** (Cf. Photo 4, p. 174). Le foin et la cistre, plante aromatique d'altitude, sont mis au centre des travaux. Ces savoirs n'ont pas toujours été évidents à faire émerger, et FG-L3 souligne l'importance de FG-L2 qui, par son activité de sociologue, a permis de faire travailler ensemble des acteurs très différents : « *Sa force à lui, c'est sa capacité à fédérer les locaux, les acteurs locaux, les acteurs économiques,*

les agriculteurs, et puis des gens qui sont originaires du pays mais plus vraiment au pays mais qui peuvent avoir des idées ».



*Photo 2 : La cistre et le foin particulier du Mézenc, présenté par un éleveur
(Source : Sabine Chabrat – Printemps 2014)*



*Photo 3 : Les savoir-faire liés à l'engraissement des animaux Fin Gras
(Source : Sabine Chabrat – Novembre 2013)*



*Photo 4 : La flore particulière du Mézenc
(Source : Sabine Chabrat – Printemps 2013)*

Cette enquête ethnologique donne lieu à deux films (Martin, 1996a ; Martin, 1996b) ainsi qu'à un article nommé « L'éleveur et ses rois », qui fait l'objet du 8^{ème} numéro des Cahiers du Mézenc en 1996 (Ribet et al., 1996). Ces cahiers sont réalisés par l'Association des Amis du Mézenc dans l'objectif de faire connaître et reconnaître le patrimoine et l'identité Mézencole. Ces résultats sont présentés en octobre 1995 lors d'une réunion dite de lancement de la démarche, qui rassemble quatre-vingt personnes d'horizons divers pouvant être de près ou de loin partie prenante du projet (INAO, Conseils régionaux et généraux, les maires, les Chambres Agriculture, la DRAAF, les éleveurs, les bouchers, les restaurateurs ...). Ceux-ci sont conviés par les membres du noyau de départ qui ont fait appel à leurs relations et réseaux locaux d'interconnaissance: « *pour développer un pays, il faut utiliser le réseau des gens qui sont originaires de cette petite région et instrumentaliser les individus là où ils sont car ils ont eux-mêmes des réseaux particuliers* » (FG-L2). Ensemble, ils discutent de la faisabilité de la relance du Bœuf de Pâques. Face au nombre important d'avis positifs, des échanges s'engagent concernant le nom du produit. Le choix s'arrête sur le terme de « Fin Gras », issu de la bibliographie, qui fait référence à l'état d'engraissement de l'animal ainsi qu'au foin gras qui sert à « finir » les animaux.

Au-delà du nom, des réflexions sont menées concernant l'intérêt de demander une Appellation d'Origine Contrôlée. Celle-ci est envisagée pour plusieurs raisons complémentaires, (i) tout d'abord c'est un produit typique qui a des particularités liées à son mode de production traditionnel et à son territoire d'origine, (ii) de plus la délimitation de la zone AOC se fait en fonction de son terroir, ce qui permettait de mettre en porte à faux, les stratégies départementales portées par les Chambres d'Agriculture. Les avis sont plutôt favorables à l'AOC, à l'exception de l'**ISARA Lyon (IA1)**. En effet, cet institut mandaté pour la réalisation d'une étude de faisabilité commerciale et de marketing, rend des conclusions allant à l'encontre de toutes les idées établies lors de la réunion de lancement. Les deux protagonistes, FG-L1 et FG-L2, cessent alors toute relation professionnelle avec cette structure et passent outre les préconisations ; pour eux, l'entrée territoriale est plus importante que l'avis des consommateurs. Cette prise de position est affirmée dans un journal local dans lequel le président de l'association Fin Gras du Mézenc écrit : « *C'est comme pour les vins : ça dépend des goûts. Notre produit restera ce qu'il est et gardera, entre autres, son gras* » (Gutting, 2012). Confortés par les avis de l'INAO et d'autres acteurs présents à la réunion, les deux protagonistes convainquent le reste du collectif de l'intérêt d'une AOC pour valoriser à la fois le produit mais aussi le territoire. Enfin, durant cette réunion l'idée de réaliser une fête du Fin Gras est soumise et acceptée.

La **construction d'un collectif pour porter le projet** constitue donc le **second moteur**, qualifié de **téléologique (MT2)**. Celui-ci vient accompagner le premier moteur (MT1) toujours d'actualité dans cette seconde séquence. En effet, structurer un groupe d'individus pour mener la démarche est une condition nécessaire à l'atteinte de l'objectif principal, concernant le développement du territoire. Nous dirons que les moteurs téléologiques 1 et 2 sont complémentaires et enchevêtrés.

Séquence 2 – Construction d'un collectif porteur de projet – Octobre 1994 à mars 1996	
TELEOLOGIQUE (MT1) - <i>Amis du Mézenc</i>	TELEOLOGIQUE (MT2) - <i>Mermet / Léogier</i>
Valoriser patrimoine du Mézenc à des fins de développement local Faire émerger le territoire du Mézenc	Convaincre les acteurs de l'intérêt d'un projet d'engraissement et construire un collectif pour le porter
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Zone de confins entre deux départements et deux régions (IM3)	
Études déjà réalisées sur l'agriculture du Mézenc (IM4)	
Financements et subventions (IM5)	
Ressource herbagère et la flore (IM6)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Traditions du Bœuf de Pâques – Traditions et savoir-faire de fenaison, d'engraissement (II1)	
Identité territoriale du Mézenc (II2)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Gouvernance	
Échecs des projets antérieurs (IO2)	
Association des Élus du Mézenc (IO6)	
Réseau	
Association patrimoniale des Amis du Mézenc (IO1)	
FG-L1 et FG-L2 – acteurs transitionnels (IO3)	
	Réseaux locaux d'interconnaissance familiaux, professionnels et politiques (IO5)
Proximité organisationnelle	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
	ISARA-Lyon : acteur scientifique (IA1)
Filière Viande Bovine	
	Structuration de la filière vers le maigre et l'export (IF1)
Politique nationale / Internationale	
Environnement	

Tableau 3 : Les ingrédients constitutifs de la 2^{nde} séquence du processus Fin Gras du Mézenc¹⁶

¹⁶Certains ingrédients répondent aux deux moteurs, tandis que d'autres ne répondent qu'à l'un d'entre eux ; c'est pourquoi nous avons distingué deux colonnes, une par moteur.

III.3 Séquence 3 - Lancement de la production de Fin Gras et dépôt du dossier AOC – Mai 1996 à décembre 1998

La troisième séquence s'étale de Juin 1996 à la fin de l'année 1998, période durant laquelle les éleveurs sont au centre de la démarche. Ils font le choix, en juin 1996, de se structurer au sein de l'**association Fin Gras du Mézenc (IO7)**. Au départ, elle ne compte qu'une vingtaine d'éleveurs, « *un petit noyau* » (FG-L4), dont deux d'entre eux prennent plus fortement les rennes : FG-F1 (surnommé le « vieux bœuf »), qui est à la retraite et FG-F2 (surnommé le « le jeune bœuf »), qui à cette époque n'a que 25 ans. FG-F1 ne souhaite pas prendre la présidence de l'association, se considérant trop âgé pour cela. Selon le technicien, ces deux éleveurs sont des acteurs clés : « *On dit qu'il n'y a pas d'indispensable mais je pense que si. Sans des gens comme FG-F1 ou FG-F2, je ne suis pas sûr que ça ait abouti* » (FG-F3). Dans la continuité de la création de l'association, les éleveurs déposent une marque en mai 1996, « Fin Gras », afin de pouvoir commencer à produire et commercialiser leurs animaux.

L'organisation de la 1^{ère} **fête du Fin Gras (II3)** en juin 1996 constitue le second événement de cette séquence. Elle a lieu dans la commune de Saint-Clément (Ardèche), dont est maire, un des deux conseillers généraux engagés dès le départ et président de l'Association des Élus du Mézenc, FG-P1. Cette manifestation concrétise les multiples échanges engagés par les acteurs parties prenantes du projet : elle est l'occasion de rassembler la population locale et les touristes et de leur faire découvrir la démarche de production mais aussi le territoire dans son ensemble. Comme le racontent FG-L1 et FG-L2, ce premier rendez-vous du Fin Gras a été une réussite : « *On a eu un temps merveilleux et il y a eu beaucoup de gens qui sont venus. Les éleveurs ont été scotchés de voir tout ce monde et le boucher n'a jamais vendu autant de viande de toute sa vie, 3 bêtes en une journée* ».

Au cours de l'hiver 1996, une cinquantaine de bêtes sont engraisées puis commercialisées le printemps suivant au sein d'un supermarché. Cela se fait par l'intermédiaire de la **Coopérative des Éleveurs de Bovins du Mézenc (CEBM) (IO8)**, mise en place dans les années 1970 par des éleveurs dynamiques du territoire. Cet essai avec la coopérative n'est pas fructueux. En effet, d'une part, la CEBM a une logique de centralisation et de volume qui va à l'encontre de l'esprit AOC revendiqué par l'association Fin Gras. C'est ce qu'explique FG-F1 : « *on s'est trouvé dans une impasse faramineuse, la CEBM ne comprenait absolument pas la démarche de l'AOC, ils avaient l'habitude d'acheter en vrac, en lots et ne faisaient pas attention à la qualité. C'était l'horreur à tel point que les éleveurs responsables du Fin Gras ont dit que ce n'était plus possible* ». D'autre part, la Coopérative du Mézenc n'a qu'un seul débouché, le Supermarché Super U du Puy en Velay. Cette situation de quasi-monopole est trop dangereuse et ne fonctionne pas puisque le supermarché ne respecte pas le cahier des charges concernant la maturation de la viande. Dans le même temps, certains **bouchers traditionnels de la zone (IO8)**, qui entretiennent encore des relations commerciales avec les éleveurs, posent un ultimatum à l'Association Fin Gras du Mézenc : « *Si vous travaillez avec*

les supermarchés ce n'est pas la peine, ce sera sans nous... ». En effet, la commercialisation via la coopérative ne correspond pas à la tradition du bœuf de Pâques puisqu'à l'époque, les bouchers eux-mêmes venaient choisir les animaux en ferme. Les éleveurs, mécontents de la coopérative et du Supermarché, prennent conscience de la place tenue par les bouchers dans les traditions de commercialisation. Ils acceptent donc qu'ils deviennent le débouché principal de la coopérative. Cette situation laisse entrevoir une part de la **diversité des acteurs de l'aval (IO8)** sur le territoire.

Les années suivantes, un partenariat avec les bouchers se met en place mais ceux-ci n'étant pas assez nombreux (moins d'une dizaine), toutes les bêtes ne peuvent être commercialisées. Certains éleveurs choisissent donc de quitter la démarche, prétextant que les ventes sont orientées en faveur des grosses structures, souvent les dirigeants du Fin Gras ; *« Je payais des cotisations et je ne vendais jamais rien. Au début, il n'y avait pas trop de débouchés, ceux qui avaient les débouchés c'étaient toujours les mêmes donc bon. Au bout d'un moment ça m'a énervé, je n'en ai plus fait »* (FG-L6). Une éleveuse non engagée dans la démarche fait le même constat : *« Fut un temps, c'était ceux qui avaient le plus de génisses marquées que les bouchers allaient voir en premier et puis après quand il restait quelques places ... Au début, il y avait quand même une entente ; certains disaient moi j'en ai tant et mon copain il en a aussi, le copinage ça a toujours marché »* (FG-L8). Bien que le problème de débouchés se soit solutionné dans les années suivantes, des tensions persistent entre grosses et petites structures agricoles : *« Moi ce que je trouve dommage, c'est que c'est toujours tout pour les gros et les petits, on les laisse de côté à part quand il faut cotiser... Ce n'est pas parce que c'est un petit producteur qu'il faut le traiter comme un moins que rien et le Fin Gras au départ a pêché là-dessus »* (FG-L7). Ces tensions très exacerbées au départ, ce sont atténuées au cours du temps avec la consolidation de la démarche.

Durant cette troisième séquence, de 1996 à 1998, a lieu la première **crise de l'ESB (IF2)** (Encéphalopathie Spongiforme Bovine) également appelée maladie de la vache folle. Bien qu'elle suscite chez les consommateurs un intérêt pour les produits de qualité, la crise de l'ESB n'est pas l'élément déclencheur de la démarche comme tient à le rappeler le technicien du Fin Gras : *« Le Fin Gras, ce ne sont pas les crises qui l'ont initié, au contraire de beaucoup d'autres démarches de qualité. Il était déjà en route quand la crise de 1996 est arrivée, c'était une idée qui germait depuis 2 ans »* (FG-F3). C'est cependant dans ce contexte particulier qu'en 1997, les acteurs de l'association Fin Gras du Mézenc déposent un dossier de demande d'AOC à l'INAO et commencent à établir un cahier des charges, basé sur les pratiques traditionnelles du territoire d'origine. En dehors de l'étude ethnologique, les acteurs du Fin Gras n'ont peu, voire pas, de références pour construire un cahier des charges puisqu'à cette date, il n'existe **pas de référentiel AOC pour la filière viande bovine (IF3)**. L'INAO reste donc des mois sans répondre à l'association Fin Gras.

Afin de trouver des soutiens financiers mais aussi humains pour mener à bien ce projet, les membres de l'Association Fin Gras du Mézenc répondent à un **appel à projet sur les systèmes de production extensifs en bovin viande (IF4)**, porté par l'Association Nationale

de Développement Agricole (ANDA) et piloté en partie par FG-ST1. Ce projet permet de commencer à entreprendre des travaux sur la qualification de la viande et des pratiques, et surtout à élargir le réseau via des acteurs scientifiques (IA2) comme c'est le cas de FG-ST1 (IO9), chercheur à l'INRA de Theix et également expert viande au sein de l'INAO. Comme il le dit lui-même, ce projet a été le point de départ de leur relation. Au départ, ce zootechnicien n'est pas convaincu du tout par le Fin Gras et les pratiques qui lui sont associées mais à force de côtoyer les éleveurs, il se rend compte que c'est possible d'engraisser des animaux au foin : « *Moi, je pensais que le Fin Gras ça ne pouvait pas tenir debout car ils étaient à l'inverse de toutes les normes de la zootechnie traditionnelle*¹⁷. *C'est ça qui était passionnant de voir, que par leurs pratiques ils arrivaient à faire ça. Finalement, la démarche que l'on a fait ensemble, ça a été de révéler ce qu'ils savaient et qu'ils étaient incapable d'exprimer correctement dans une forme acceptable techniquement* ». Le projet « bovin extensif » permet alors de démontrer aux scientifiques les spécificités du Fin Gras.

Enfin, le dernier fait marquant de cette période de lancement de la démarche est la création d'un poste de technicien au sein de l'Association Fin Gras du Mézenc en 1998, dans le cadre de la politique des emplois jeunes (IPO1). Ce poste ne coûte quasiment rien pendant 5 ans et constitue l'opportunité pour l'association d'avoir son propre personnel. Dans le même temps, la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire ouvre un poste de conseiller en charge des signes de qualité et est intéressée pour prendre en charge l'initiative Fin Gras. Les membres de l'association d'éleveurs voient d'un mauvais œil le fait que leur filière soit animée et dirigée par un autre organisme que le leur, et sont sceptiques sur le fait qu'un projet sur une zone de confins puisse être géré par une organisation présente dans un seul des deux départements. Pour eux, être sous la coupe de cet organisme va à l'encontre de leur logique d'indépendance: « *la Chambre d'Agriculture voulait nous mettre le grappin dessus et mener les affaires* ». C'est pour garder la main, que l'association d'éleveurs emploie son propre personnel bien qu'ils sachent que cette décision soit source de tension. Pour les protagonistes du Fin Gras, avoir son propre technicien est gage d'une égalité entre Haute-Loire et Ardèche et permet d'avoir quelqu'un à disposition à 100% sur le terrain.

Cette séquence est mise en mouvement par un seul moteur, de type évolutionniste (MT3), basé sur le lancement de la production et la commercialisation d'animaux Fin Gras. On parle de moteur évolutionniste car celui-ci va subir des variations, des adaptations ; en effet, l'objectif est que le nombre d'animaux engagé dans cette filière croît et que les débouchés se développent. L'activité productive existante à cette séquence n'est pas une fin en soi mais va subir des ajustements pour s'étoffer. Cela passe par l'arrivée de nouveaux acteurs par exemple.

¹⁷Zootechnie traditionnelle entendue au sens de système productif des années 1970 – intensification et engraissement en quelques mois à base de maïs et de céréales et non d'herbe.

Séquence 3 – Lancement de la production de Fin Gras et dépôt du dossier AOC – Juin 1996 à décembre 1998
<i>EVOLUTIONNISTE (ME3) - Association Fin Gras du Mézenc</i>
Lancer la production et commercialisation d'animaux Fin Gras
Ingrédients Sphère matérielle du territoire
Ressource herbagère et la flore (IM6)
Ingrédients Sphère idéale du territoire
Tradition du Bœuf de Pâques : savoir-faire de fenaison, d'engraissement et de commercialisation (II1)
Identité territoriale du Mézenc (II2)
Fête du Fin Gras (II3)
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire
Gouvernance
Association des Élus du Mézenc (IO6)
Association Fin Gras du Mézenc (IO7)
Réseau
Association patrimoniale des Amis du Mézenc (IO1)
FG-L1 et FG-L2 – acteurs transitionnels (IO3)
Réseaux locaux d'interconnaissance familiaux, professionnels et politiques (IO5)
Diversité des acteurs de l'aval (IO8)
FG-ST1 – Acteur scientifique transitionnel (IO9)
Proximité organisationnelle
Ingrédients externes au territoire
Acteurs
Filière Viande Bovine
Crise de la vache folle (IF2)
Absence de référentiel AOC pour la filière viande bovine (IF3)
Projet sur les systèmes de production extensifs de type bovin viande - ANDA (IF4)
Politique nationale / Internationale
Politique des emplois jeunes (IPo1)
Environnement

Tableau 3 : Les ingrédients constitutifs de la 3^{ème} séquence du processus Fin Gras du Mézenc

III.4 Séquence 4 - Obtention du signe de qualité « AOC » - Janvier 1999 à juin 2006

Cette quatrième séquence débute en 1999 par une convocation des responsables de l'Association du Fin Gras du Mézenc par l'INAO, qui n'a pas donné de nouvelles depuis le dépôt de la demande d'AOC en 1997. Ils sont accompagnés des responsables de la démarche « viande Maine Anjou » qui sont dans la même situation qu'eux. L'INAO leur annonce qu'il n'y aura pas d'AOC ni pour l'une ni pour l'autre des initiatives. Le refus repose sur le fait que la démarche n'est pas fondée sur une seule race. Les membres du Fin Gras font alors tout leur possible pour faire changer d'avis les membres de l'institut, et ceux-ci acceptent de mettre en place une commission d'enquête en novembre 1999. Un groupe de travail est missionné avec à sa tête, FG-ST1, également responsable de la commission d'enquête sur le Fin Gras du Mézenc. Grâce au projet « Bovin extensif » au sein duquel ils se sont rencontrés, FG-ST1 est déjà convaincu de la pertinence d'une AOC pour le Fin Gras et met donc à disposition les compétences scientifiques de ses collègues pour mettre en évidence les savoir-faire concernant le foin et l'engraissement des animaux ainsi que le lien au territoire. Au-delà de l'INRA, d'autres partenaires scientifiques sont intégrés tels que l'ADIV (Institut technique Agro-Industriel des filières viandes) ou les Maisons du Goût (Institut d'études spécialisé en analyse sensorielle, tests consommateurs et études marketing), ce qui donne lieu à la constitution d'un réseau scientifique (IA2). L'Association des Amis du Mézenc prend également part à ce partenariat, en mettant à disposition les écrits et les études récoltées. Le résultat majeur de cette collaboration est de prouver le lien entre la flore, la qualité du foin et les caractéristiques organoleptiques de la viande, en mettant en évidence que les terpènes du foin donnent à la viande un goût particulier : « *On a démontré physico chimiquement le lien entre la viande et le sol et l'herbe ce qui est important pour les AOC* ». Ces travaux montrent l'importance du foin, aussi appelé « l'or du Mézenc » (Ribet et al., 1996) et certains se demandent alors pourquoi l'AOC ne porterait pas sur le foin, qui donne toute son originalité au produit. Cette idée est rapidement abandonnée puisqu'elle est contradictoire avec les objectifs de la démarche de maintien de l'élevage dans la zone¹⁸.

Même si l'AOC ne porte pas sur le foin, un travail de délimitation et de caractérisation de celui-ci est nécessaire, car comme l'explique FG-ST1, « *la prairie est le facteur déterminant, ce qui fait que l'on peut faire du Fin Gras là et pas là* ». Un inventaire et une cartographie des parcelles sont réalisés afin de repérer celles dont les conditions pédoclimatiques et floristiques permettent de faire ce foin, avec la présence du cistre qui est caractéristique. Comme l'élevage n'est pas lié exclusivement à une parcelle, les experts regardent également les usages, les habitudes liées à la production du Fin Gras, grâce au bâti par exemple. Pour cette délimitation, trois experts sont nommés : Nadine Ribet, responsable de l'étude

¹⁸ Si l'AOC avait portée sur le foin, ce produit aurait été commercialisé à l'extérieur du territoire et les agriculteurs de la zone n'auraient plus eu suffisamment de ressources herbagères pour nourrir leurs animaux. L'élevage n'aurait alors pas pu se maintenir sur les hauteurs.

ethnologique de 1995, Jacques Agabriel, zootechnicien et enfin Jean-Noël Borget, géologue. Ceux-ci consolident le **réseau scientifique (IA2)** préalablement établi. Au cours de ce travail de qualification, les scientifiques démontrent également le rôle du **climat tout à fait particulier (IM7)**, à l'intersection du climat océanique et continental. Malgré une altitude élevée, les éleveurs réussissent à faire sécher du foin en quelques jours, plutôt en juillet : *« Comme c'est une herbe qui pousse plutôt lentement, car on est en montagne, elle met du temps à démarrer et explose quand il fait chaud. Donc elle est relativement jeune au mois de juillet alors qu'ailleurs elle est fleurie. Il se trouve que le climat fait qu'il y a quelques jours favorables pour faire le foin, mais dans une zone bien déterminée »* (FG-ST1). Comme le dit le technicien, *« ce sont l'altitude et le climat qui ont inventé le Fin Gras »* (FG-F3).

Ce travail d'équipe se solde le 4 juillet 2002 par l'obtention d'un principe de reconnaissance du Fin Gras par l'INAO, première étape de la certification. Ensuite le projet de délimitation de l'aire de production est émis et fait l'objet d'une enquête publique. Celle-ci génère quelques conflits entre ceux qui ne sont pas intégrés à la zone et ceux qui le sont. En effet, avec la condition d'être à 1100 mètres d'altitude et selon la classification des parcelles, certaines communes sont coupées en deux et quelques éleveurs souhaitant produire du Fin Gras ne peuvent pas le faire. Malgré quelques réclamations, la validation de l'aire géographique du Fin Gras se fait le 19 mai 2005 et l'obtention de l'appellation d'origine contrôlée tant attendue a lieu un an après, en septembre 2006.

Durant ces sept années, éleveurs, bouchers et restaurateurs développent des relations commerciales et de confiance les uns avec les autres, ce qui génère la construction d'un **réseau professionnel de la filière bovine sur le territoire (IO10)**. En effet, en 2006 l'association Fin Gras du Mézenc compte 71 éleveurs, 48 bouchers et 31 restaurateurs, qui pilotent ensemble le développement de la démarche. Au fur et à mesure des années, une proximité organisée se crée entre les éleveurs de l'association Fin Gras, qui développent et partagent des normes de production ainsi que des valeurs communes. Selon FG-L2, ils forment une **communauté d'éleveurs (IO11)** au sein de laquelle ils se confrontent, se comparent à travers le classement des animaux dans les foires et les concours : *« Les éleveurs ont développé un langage commun, une culture commune, des points de repères au travers des concours par exemple. Ce qu'ils produisent ça se voit, ça se compare ; la bête est un exposant de statut. C'est pour cela qu'ils tiennent fortement à ces concours, c'est une dimension de la communauté. Il y en a d'autres comme la culture de la pèche »*.

Tout comme le nombre d'éleveurs, l'effectif d'animaux Fin Gras augmente lui aussi de 1998 à 2005, passant de 80 à 400. Cela s'explique en partie par le prix de vente attractif de la viande bovine Fin Gras, supérieur de 0.60 € voire 1 € par rapport à un animal standard (Cf. Figure 20, p. 165). En effet, au début des années 2000, la filière bovine est au cœur d'une **seconde crise de la vache folle (IF5)**, qui provoque un effondrement des prix. Seuls les produits « de qualité », tel que le Fin Gras, font l'objet d'une demande de la part des consommateurs et réussissent à tirer leur épingle du jeu. Cette hausse du nombre d'animaux Fin Gras prend fin à la saison 2006 avec 50 animaux de moins produits, seulement 350 bêtes. La raison avancée

par le technicien de l'association correspond à un **problème d'ordre météorologique (IE1)**, du fait d'un hiver extrêmement rude : « *L'hiver 2003-2004 a duré longtemps et le froid est resté présent jusque tard dans le printemps, ce qui a limité la production et la récolte de foin. En vue de ces faibles stocks, les agriculteurs ont réduit le nombre d'animaux mis à l'engraissement ; ce qui s'est matérialisé deux ans après* »¹⁹ (FG-F3).

Le nombre d'animaux produits pourrait être plus important si certains bouchers non engagés dans la démarche ne faisaient pas pression sur quelques éleveurs pour qu'ils continuent à leur vendre leurs bêtes sans rentrer dans l'initiative. En effet, comme l'explique un éleveur laitier, les bouchers ne veulent pas payer plus cher des animaux qu'ils réussissent à commercialiser comme ayant la même qualité que le Fin Gras. Ce chantage constitue un frein à l'adhésion d'une partie des éleveurs qui craignent de ne pas trouver de débouchés pour leur production s'ils entrent dans la démarche.

Enfin, le dernier fait marquant de cette période est la réorganisation de l'association des Élus du Mézenc, qui devient en 1999, l'association Mézenc-Gerbier. Grâce à la **politique des emplois aidés (IPo2)**, quatre salariés sont recrutés, pour travailler au développement local du territoire dont le Fin Gras fait partie. Des dégustations sont notamment organisées par cette association pour mettre en évidence les différences de goût, de couleur et de tendreté de la viande Fin Gras, en partenariat avec les Maisons du goût. Avec le technicien, ces salariés sont également en charge de l'organisation de la fête du Fin Gras du Mézenc, caractérisée par le défilé des éleveurs et de leurs animaux en costume traditionnel (Cf. Photo 5, p. 184). Cette main-d'œuvre a été un atout pour la promotion du produit et du territoire.

Cette quatrième séquence est basée sur **deux moteurs**, le premier **évolutionniste (ME3)** et le second **programmatique (MP4)**. Comme son nom l'indique, le moteur évolutionniste se transforme au cours du temps c'est pourquoi l'objectif de cette quatrième séquence n'est plus de lancer la production mais bien de la faire croître et de trouver de nouveaux débouchés. De plus, on parlera de moteur programmatique (MP4) pour traduire la volonté de l'association Fin Gras d'obtenir l'AOC. En effet, pour acquérir ce signe de qualité, il faut suivre un enchaînement d'étapes connu telles que la définition du cahier des charges, la délimitation de l'aire. Ces deux moteurs sont dits « cumulatifs ou parallèles » (Mendez et al., 2010b), puisqu'ils orientent la dynamique dans le même sens : développer le Fin Gras par la production et la qualification. Comme ces moteurs induisent un même mouvement dans le processus, certains ingrédients de la séquence pourront être communs aux deux. L'acquisition de l'AOC clôt cette quatrième séquence, puisque l'état final du moteur programmatique est atteint. Ce signe de qualité est l'un des résultats du travail collectif opéré depuis 1996.

¹⁹Temps nécessaire à l'engraissement d'un animal Fin Gras



(Source : Haute-Loire Infos.fr)

Séquence 4 – Obtention du signe de qualité « AOC » –Janvier 1999 à juin 2006	
<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> <i>Association Fin Gras du Mézenc</i>	<i>PROGRAMMATIQUE (MP4)</i> <i>Tous les acteurs de la démarche</i>
Augmenter production de Fin Gras et trouver de nouveaux débouchés	Obtenir l'appellation d'origine contrôlée
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
	Études déjà réalisées sur l'agriculture du Mézenc (IM4)
Ressource herbagère et la flore (IM6)	
Climat particulier (IM7)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Tradition du Bœuf de Pâques : Savoir-faire fenaison, d'engraissement et de commercialisation (II1)	
Identité territoriale du Mézenc (II2)	
Fête du Fin Gras (II3)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Gouvernance	
	Association des Élus du Mézenc – Mézenc-Gerbier (IO6)
Association Fin Gras du Mézenc (IO7)	
Réseau	
	Association patrimoniale des Amis du Mézenc (IO2)
	Mermet et Léogier – acteurs transitionnels (IO3)
Réseaux locaux d'interconnaissance familiaux, professionnels et politiques (IO4)	
Réseau professionnel de la filière bovine : éleveurs – bouchers (IO10)	
	Béranger – acteur transitionnel (IO9)
Proximité organisationnelle	
Communauté d'éleveurs (IO11)	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
	Réseau scientifique (IA2)
Filière Viande Bovine	
Seconde crise de la vache folle (IF5)	
Politique nationale / Internationale	
Politique des emplois aidés (IPo2)	
Environnement	
Incident climatique – Hiver rude (IE1)	

Tableau 4 : Les ingrédients constitutifs de la 4^{ème} séquence du processus Fin Gras du Mézenc

III.5 Séquence 5 - Promotion du produit et du territoire – Juin 2006 à juin 2009

Cette cinquième séquence débute en Juin 2006, date à laquelle l'Association Fin Gras accepte d'intégrer un **Pôle d'Excellence Rurale (PER) (IO12)** établi à l'échelle du Mézenc et piloté par le Parc des Monts d'Ardèche. Ce projet a pour objectif de « *construire une destination agricole, culturelle, scientifique et touristique de niveau européen pour le massif Mézenc-Gerbier* »²⁰. Une partie des **financements (IM5)** de ce PER sont attribués au Fin Gras pour mener des actions de communication et de promotion autour du produit et du territoire. La signature d'un **Programme Intégré de Développement Agricole (PIDA 2007-2009) (IO12)** avec la région Rhône-Alpes et les départements d'Ardèche et de Haute-Loire permet également de soutenir des actions de promotion telles que la construction d'un musée dédié à cette production : la Maison du Fin Gras ou encore l'installation d'une signalétique telle que des statues représentant une tête de bœuf dans le but de repérer les communes faisant partie de la zone Fin Gras (cf. Photo 6, p. 187).

L'association Fin Gras profite également de la **Convention de Massif (IO12)**, qui constitue un soutien économique. En plus des actions de promotion, les financements obtenus grâce à ces **divers projets (IO12)** permettent de maintenir le poste de technicien au sein de l'association Fin Gras du Mézenc. Durant cette période, ce dernier voit ses responsabilités évoluer : suite à la **réforme des AOC par l'INAO (IPo3)**, il doit réaliser le contrôle interne des exploitations, en partenariat avec FG-F1, éleveur à la retraite. Pour ce faire, ils réalisent en binôme plusieurs passages en ferme pour enregistrer les animaux et juger de leur état d'engraissement. Cet ingrédient politique, défini à l'échelon national, donne à l'Association le statut d'organisme de contrôle et de gestion (ODG). La réforme des AOC a également suscité un durcissement des conditions d'adhésion comme en témoigne le technicien : « *Avec la réforme de 2008, quelqu'un qui rentre dans l'AOC doit suivre le processus qui est prévu, c'est beaucoup plus compliqué qu'avant. Avant, on était les seuls maîtres à bord, on adaptait un peu à notre façon* » (FG-F3). Il faut désormais établir un dossier de déclaration et d'identification pour inscrire les animaux, et cela avant leurs 15 mois. Un éleveur qui signe à l'année X, commercialisera du Fin Gras à l'année X + 3 ; cela a pour conséquence un ralentissement momentané de la production mais permet de prévoir l'offre en animaux Fin Gras. Durant cette période, de 2006 à 2009, on note une faible augmentation du nombre d'animaux produits et commercialisés sous l'AOC Fin Gras, avec en moyenne + 4% d'effectif en plus par an (Cf. Figure 20, p. 165). Cela a permis de rattraper le niveau des années 2005, mais cette évolution est bien moins conséquente que celle des années 1997 à 2005 où le nombre d'animaux Fin Gras progressait de 25% en moyenne par an. L'explication principale est que les éleveurs engagés ont atteint un plafond en produisant 12-15 animaux, du fait de la **taille restreinte de leurs bâtiments d'élevage (IM8)** (Cf. Photo 7, p. 187).

²⁰PER 1^{ère} génération en Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr/les-per-1ere-generation-a1170.html>



Photo 6 : Signalétique de la zone de production de l'AOP Fin Gras du Mézenc
(Source : <http://bovins-viande.reussir.fr/actualites/fin-gras-du-mezenc-une-aoc-locomotive-de-son-territoire>)



Photo 7 : Les bêtes Fin Gras à l'attache dans une écurie de petite taille
(Source : Sabine Chabrat – Novembre 2013)

Pour augmenter l'effectif d'animaux Fin Gras, il faudrait donc compter sur l'engagement de nouveaux éleveurs mais la démarche ne fait pas l'unanimité : « *Quelqu'un qui n'est pas rentré, depuis 20 ans, c'est qu'il a pas mal de raisons. On est un tout petit territoire donc ce n'est que des cas particuliers. Il y a des gens qui par principe, ou qui suite à des histoires entre personnes sont contre. C'est difficile pour quelqu'un de faire marche arrière et c'est déjà un sacré pas de venir nous trouver* » (FG-F3).

Face à cette offre qui stagne, la demande s'accroît et de nouveaux débouchés s'établissent avec les **grossistes (IO10)**. Ceux-ci sont intégrés au réseau afin de répondre à une demande nouvelle des consommateurs et des bouchers situés dans la Vallée du Rhône. Du fait de leur éloignement géographique et de leur manque de connaissances pour choisir les animaux sur pieds, ces nouveaux bouchers font appel à des chevillards pour choisir les animaux en ferme, les transporter à l'abattoir puis livrer les carcasses dans leur magasin. En offrant de la souplesse aux éleveurs et aux bouchers en termes de logistique et de déplacement, ce nouvel intermédiaire a vu son image s'améliorer : « *Avec les grossistes on a tendance à les vendre un peu moins chères, mais sans soucis. C'est plus confortable et ça marche assez bien car on a des chevillards qui jouent vraiment le jeu aussi. Ils arrangent tout le monde* » (FG-F4).

L'intégration des grossistes à cette démarche permet d'ouvrir sur de nouveaux marchés et d'accroître la zone de commercialisation du produit. L'ouverture vers la vallée du Rhône n'est pas le fruit du hasard, elle répond à des **traditions de commerce et d'échange (II4)** dans cette zone. En effet, le Mézenc a toujours été un balcon sur le bassin du Rhône où l'élevage bovin était quasiment inexistant. Il constitue donc une zone d'approvisionnement: « *L'influence de commercialisation sur le Mézenc a toujours été plus vers le Sud Est. Même au XVIIème, XVIIIème siècle, les bêtes qui partaient des foires allaient en direction de la Vallée du Rhône avec l'influence de Saint-Etienne et Lyon* » (FG-ST3). L'existence de ce bassin de consommation est le fruit de l'histoire : au moment de l'exode rural, les habitants du Mézenc sont partis s'installer dans la vallée du Rhône afin de trouver des emplois. Tous ces gens originaires de la zone ont malgré leur départ toujours revendiqué l'identité territoriale du Mézenc qu'ils cherchent à retrouver dans la viande Fin Gras. Cet attachement est aussi important pour les bouchers, « *Un des bouchers est originaire du plateau du Mézenc et ce qui lui plait, c'est que quand il parle du Fin Gras à ses clients, il parle de là où il est né, où il a grandi, de ce que ses parents faisaient*» (FG-ST2).

En plus des bouchers et des grossistes, l'association Fin Gras compte dans ses rangs depuis le départ, quelques **restaurateurs (IO10)** dont l'un d'eux a mis sa notoriété au service du Fin Gras. Ce dernier promeut cette viande dans son restaurant, lors de dégustations ou bien au cours des fêtes annuelles. Après 2006, d'autres restaurateurs s'engagent dans la commercialisation de viande Fin Gras. Il semble que la notoriété apportée par l'AOC joue un rôle dans l'attrait de la démarche pour ces acteurs de la filière. En faisant déguster le produit et en expliquant son origine, les restaurateurs auraient un rôle de communication et participeraient à l'attractivité touristique du territoire du Mézenc.

Cette cinquième séquence évolue sous l'effet d'un nouveau **moteur téléologique (MT5)**, basé sur la reconnaissance du produit. En effet, les acteurs de la démarche souhaitent **se concentrer sur la promotion, du « Fin Gras » et plus largement du territoire du Mézenc**. En parallèle, le **moteur évolutionniste (ME3)**, concernant **l'augmentation de l'effectif de Fin Gras**, reste d'actualité car, malgré une augmentation au cours des années précédentes, l'effectif reste insuffisant. En effet, les membres de l'association souhaitent atteindre 1000 animaux par an. Cette cinquième séquence se clôt en juin 2009, avec la fin des projets et de leurs financements.

Séquence 5 – Promotion du produit et du territoire – Juin 2006 à juin 2009	
<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> <i>Association Fin Gras du Mézenc</i>	<i>TELEOLOGIQUE (MT5)</i> <i>Tous les acteurs de la démarche</i>
Augmenter production de Fin Gras et trouver de nouveaux débouchés	Promouvoir le Fin Gras et le territoire du Mézenc
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Financements et subventions (IM5)	
Ressource herbagère et la flore (IM6)	
Taille limitée des bâtiments d'élevage (IM8)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Tradition du Bœuf de Pâques : Savoir-faire fenaison, d'engraissement et de commercialisation (II1)	
Identité territoriale du Mézenc (II2)	
	Fête du Fin Gras (II3)
Traditions de commerce et d'échange depuis le Mézenc vers la Vallée du Rhône (II4)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Gouvernance	
	Association des Élus du Mézenc (IO6)
Association Fin Gras du Mézenc (IO7)	
Projets (PER – PIDA – Convention Massif) (IO12)	
Réseau	
Réseau professionnel de la filière bovine : éleveurs – bouchers – restaurateurs – grossistes (IO10)	
Proximité organisationnelle	
Communauté d'éleveurs (IO11)	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
Filière Viande Bovine	
Politique nationale / Internationale	
Réforme des AOC (IPo3)	
Environnement	

Tableau 5 : Les ingrédients constitutifs de la 5^{ème} séquence du processus Fin Gras du Mézenc

III.6 Séquence 6 - Crise de fonctionnement du Fin Gras – Juin 2009 à décembre 2011

Après une période favorable au Fin Gras, du point de vue de la production et de la promotion, l'association se trouve à la fin de l'année 2009 dans une situation marquée par l'incertitude et les problèmes économiques. Plusieurs événements s'enchevêtrent, provoquant une crise ainsi qu'un changement d'orientation de la démarche Fin Gras. Cette étape de bifurcation est due principalement à un ingrédient extérieur au territoire, la **baisse voire l'arrêt des financements publics (Ipo4)**. La conséquence est un amoindrissement des ressources financières de l'association puisqu'aucun nouveau projet n'est envisagé à la fin du PER et du PIDA et qu'au même moment a lieu une rétractation de la convention de massif par la DATAR de 12 000 € par rapport au dossier de base. Cette baisse de financements suscite des inquiétudes concernant le maintien du poste de technicien, car comme ce dernier l'explique: « *Aujourd'hui, ne serait-ce que pour financer mon poste et faire la promotion, on a encore énormément besoin de l'appui des régions et des départements* » (FG-F3). Or, ce poste est primordial pour l'organisation de la filière et la mise en place de la promotion. Le technicien joue un rôle de coordinateur qui, s'il disparaissait, risquerait de mettre à mal toute l'initiative ; comme le pense un éleveur : « *Aujourd'hui s'il n'y a plus personne pour s'occuper de l'AOC, en 2 ans c'est fini* » (FG-F4).

Pour faire face à cette crise, les membres du Fin Gras mettent en place deux stratégies en parallèle. Tout d'abord, ils décident d'augmenter la part d'autofinancement dans leur budget en élevant le montant de la cotisation par animal. En effet, il est prévu qu'à terme, en produisant 1000 bêtes Fin Gras, ils puissent être autonomes. Ce n'est cependant pas encore le cas : seulement 470 bêtes sont produites en 2010 et 2011 (Cf. Figure 20, p. 165). Par ailleurs, les membres du Fin Gras mobilisent leurs **réseaux locaux d'interconnaissance (IO5)** et sollicitent les élus locaux et plus particulièrement la communauté de communes du Mézenc. Ils réussissent à obtenir deux **subventions (IM5)**, l'une de 3 500€ par an pour l'association Fin Gras et la seconde de 2 000€ par an pour la maison du Fin Gras. L'aide financière donnée au Fin Gras étant plus importante que celles données aux autres démarches agricoles sur le territoire, génère des débats chez les acteurs politiques et agricoles. En effet, certains d'entre eux trouvent que cette subvention devrait être dégressive puisqu'au départ elle a été mise en place dans l'objectif d'atteindre l'autonomie. Pour le président de l'association Fin Gras cette aide de la part de la communauté de communes est totalement justifiée. Elle constitue une contrepartie financière à la promotion du Massif qui est réalisée par l'association au travers des fêtes du Fin Gras, des foires ou encore des reportages, « *Si on nous enlève les financements publics, on ne fait plus de bruit. Dans ce cas-là, qui nous remplace ? L'argent public il peut venir un peu sur notre association pour financer cela car quand on fait un reportage sur TF1 de 2-3 minutes; s'il fallait qu'il les paye, ce ne serait pas la même chose* » (FG-F2) ou « *C'est énorme le Fin Gras, c'est chaque année*

150 articles dans la presse, une quinzaine de reportages télévisés et des reportages radio. On parle du Mézenc comme on n'en a jamais parlé, juste grâce au Fin Gras » (FG-L1).

En plus de l'aide financière de la communauté de communes, les membres du Fin Gras obtiennent des **subventions (IM5)** issues de fonds européens tel que le FEADER. Ce soutien leur permet de financer le fonctionnement minimal de l'association en maintenant le poste de technicien, en charge du contrôle et d'un peu de promotion. Ils se tournent également vers le **Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (IO13)** qui, à cette période, entame son processus de concertation pour réviser sa charte, son projet et son périmètre. C'est un concours de circonstances favorable à la démarche puisque d'un côté, les membres du Fin Gras sont à la recherche de partenaires pour monter des projets et obtenir des financements et de l'autre, le PNR souhaite inclure le massif du Mézenc dans son périmètre et intégrer une douzaine de communes de Haute-Loire. Le responsable agricole du PNR explique la situation : *« L'AOC est apparue comme un partenaire indispensable pour l'ouverture à la Haute-Loire et la stratégie du Parc qui était de dire : il faut introduire un secteur de montagne qui puise sa légitimité sur les sucs volcaniques, les grands espaces herbagers [...] et il faut des filières économiques de qualité, territorialisées, liées à l'élevage. L'AOC Fin Gras, c'est pile-poil au cœur de ce que l'on se veut accompagner » (FG-P4).* Après être restés plusieurs années centrés sur eux-mêmes, pour faire leurs preuves et gérer de manière indépendante la démarche, les membres du Fin Gras sont obligés, durant cette période de crise, de se tourner vers de nouveaux acteurs politiques et techniques présents sur le territoire. Le chargé agriculture du PNR se questionne sur ce mode de fonctionnement : *« Est-ce que ce recentrage initial ne leur a pas permis au final de ne pas se faire bouffer par tout le monde et de ressortir grandis en disant, on est autonome, on sait marcher tout seul, on est grand donc travaillons ensemble maintenant que l'on a acquis une légitimité ? » (FG-P4).*

Au-delà des problèmes financiers, la **baisse des politiques de soutien** et plus particulièrement **des emplois aidés (IPo4)**, suscite une réorganisation du collectif, avec la démobilisation d'un acteur central de la démarche : l'association Mézenc-Gerbier. Les collectivités ne voulant plus financer son fonctionnement, cette association constituée en majorité d'élus politiques ne peut se maintenir ni prétendre à l'embauche de salariés. *« Quand il n'y a plus eu tous ces financements, Mézenc Gerbier n'a plus pu. Leurs adhérents c'étaient essentiellement des élus et puis quelques associations locales mais du coup ils n'avaient presque pas d'autofinancement. Les collectivités n'ont pas voulu assumer, assurer » (FG-F3).* Cette association, dont le rôle est le soutien à la mise en place de projets à l'échelle du territoire du Mézenc, fonctionne donc depuis le début des années 2010 au ralenti.

Malgré les difficultés économiques que rencontre l'association en termes de fonctionnement, la production de Fin Gras ne chute pas, au contraire elle augmente de 8 % en moyenne au cours de ces deux années. Cette période est également marquée par des prix élevés, la marge faite grâce au Fin Gras étant supérieure de 1€ par kilo par rapport au prix du marché (Cf. Figure 20, p. 165). Malgré cette hausse de la production, il y a en 2011 un

manque d'environ 40 animaux sur l'ensemble de la saison, avec des ventes qui se sont faites très rapidement. Tous les débouchés sont approvisionnés en partie mais certains bouchers sont obligés de finir la saison de Fin Gras plus tôt que prévu, au 15 mai au lieu du 30. Le technicien a fait en sorte de le faire savoir aux éleveurs pour leur prouver qu'il y a de la demande et qu'ils peuvent produire plus. En conséquence, la saison suivante, cent bêtes de plus sont engraisées mais cela reste insuffisant face à la demande croissante des bouchers et de grossistes qui adhèrent à la démarche. Pour maintenir une offre suffisante, les membres de l'association Fin Gras réfléchissent à des actions susceptibles de faire adhérer de nouveaux éleveurs.

Enfin, durant cette sixième séquence, l'association Fin Gras est confrontée à des problèmes techniques et juridiques concernant la demande d'AOP, nomination européenne définie par FG-L1 comme « *la seconde galère* ». En effet, contrairement à la réglementation nationale, il faut pour obtenir l'appellation européenne que toutes les étapes, de la production à la transformation, se fassent dans une même aire géographique or les sept abattoirs utilisés pour le Fin Gras se situent en dehors de l'aire géographique. Ce travail autour de l'AOP est mal vécu par les acteurs : « *Après c'est Bruxelles qui nous a empoisonnés pour l'AOP car justement ils ne voulaient pas deux zones : production et abattage* » (FG-ST1) ou « *C'est une bureaucratie invraisemblable, le lobbyisme, l'absence de règles et de valeurs ; une administration lointaine où l'on ne sait pas qui s'occupe de votre dossier* » (FG-L1). Pour contourner le problème, l'aire géographique du Fin Gras est élargie en prenant en compte les aires d'exercice, c'est-à-dire les pâturages à proximité des bâtiments utilisés pour habituer les animaux à la fin de l'hiver et à la fin de l'été, avant de les mettre au pâturage ou avant de les rentrer. Bien que le problème soit solutionné, l'AOP n'est obtenue que deux ans plus tard, en 2013.

Cette sixième séquence, marquée par une bifurcation, a évolué sous l'influence de deux moteurs. D'une part, le **moteur évolutionniste (ME3)** ayant trait au développement de l'engraissement des animaux et à la production de Fin Gras. Pour ce faire, un travail de prospection autour de nouveaux adhérents a été engagé. D'autre part, pour faire face à la crise économique qui ébranle la démarche, un nouveau **moteur** de nature **téléologique (MT6)** a émergé. Il correspond à la poursuite de l'objectif suivant : la recherche de financements pour assurer le fonctionnement de l'association. Plus largement, ces deux moteurs concourent au développement de la démarche, du point de vue de l'activité productive d'une part et de l'activité d'animation d'autre part.

Séquence 6 – Crise du Fin Gras – Juin 2009 à Décembre 2011		
BIFURCATION	<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> <i>Association Fin Gras du Mézenc</i>	TELEOLOGIQUE (MT6) <i>Association Fin Gras du Mézenc</i>
	Augmenter production de Fin Gras et trouver de nouveaux éleveurs adhérents	Trouver des financements pour assurer le fonctionnement de l'association FG
Ingrédients Sphère matérielle du territoire		
	Financements et subventions (IM5)	
	Ressource herbagère et la flore (IM6)	
	Taille limitée des bâtiments d'élevage (IM8)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire		
	Tradition du Bœuf de Pâques : Savoir-faire fenaïson, d'engraissement et de commercialisation (II1)	
	Identité territoriale du Mézenc (II2)	
	Fête du Fin Gras (II3)	
	Traditions de commerce et d'échange depuis le Mézenc vers la Vallée du Rhône (II4)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire		
Gouvernance		
	Association Fin Gras du Mézenc (IO7)	
Réseau		
	Réseau professionnel de la filière bovine : éleveurs – bouchers – restaurateurs - grossistes (IO10)	Parc Naturel des Monts d'Ardèche (IO13)
	Réseaux locaux d'interconnaissance (IO5)	
Proximité organisationnelle		
	Communauté d'éleveurs (IO11)	
Ingrédients externes au territoire		
Acteurs		
Filière Viande Bovine		
Politique nationale / Internationale		
Réduction des financements publics et politiques de soutien (IPo4)		
Environnement		

Tableau 6 : Les ingrédients constitutifs de la 6^{ème} séquence du processus Fin Gras du Mézenc

III.7 Séquence 7 - Réorientation de la stratégie vers une dynamique collective – Janvier 2012 à juillet 2013

Dans la continuité de la sixième séquence, les membres du Fin Gras prennent conscience de l'intérêt de s'ouvrir aux autres acteurs du territoire ; ceux-ci pouvant leur apporter des compétences mais aussi des financements nécessaires au développement du projet. Ils s'appuient donc sur les premiers échanges menés avec le PNR lors de la séquence précédente pour répondre à **deux projets portés par les régions Auvergne et Rhône-Alpes (IO12)** : un **PIDA** et un **CROQ** (Contrat régional d'objectifs de filière sous signe d'identification de la qualité et de l'origine). Ces dispositifs financiers dédiés à l'accompagnement des AOC nouvellement créées, renouvelées ou des AOP, respectivement 107 000€ et 70 000€, permettent au Fin Gras de se développer, autour d'un programme en trois axes dont la première finalité est l'augmentation de la production. Pour ce faire, un travail en partenariat avec les **Chambres d'Agriculture de Haute-Loire et d'Ardèche (IO14)** est mis en place afin de rencontrer les éleveurs non adhérents au Fin Gras, qui pourraient potentiellement en produire. La Chambre recense les exploitations qui semblent les plus aptes à entrer à court terme dans l'AOC et se chargent de contacter l'éleveur pour fixer un rendez-vous. Ensuite, le conseiller de la Chambre d'Agriculture et le technicien Fin Gras passent deux à trois heures chez chacun des éleveurs pour leur expliquer le fonctionnement de l'AOC et répondre à leurs questions. Ce travail porte ses fruits car comme le confie le technicien Fin Gras, « *Sur les 4-5 entretiens déjà réalisés, au total c'est normalement 4-5 exploitations qui vont rentrer* » (FG-F3). Comme le concède cet acteur, « *seule, l'association Fin Gras n'a pas la légitimité pour taper aux portes des éleveurs non adhérents, dans le but de les convaincre d'en faire ; la Chambre joue donc un rôle primordial d'intermédiaire* » (FG-F3). Cette récente collaboration traduit une évolution des relations entre l'association et la Chambre d'Agriculture et donc l'existence d'un nouveau collectif pour soutenir la démarche.

Le second axe des programmes PIDA et CROQ porte sur la promotion du Fin Gras, qui se fait en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche au travers d'actions spécifiques en lien avec la biodiversité car toute la légitimité de l'AOC est tirée de la qualité du foin et de la flore. La première action correspond à la mise en place du concours des prairies fleuries, qui en plus de mettre en évidence l'impact des pratiques agricoles sur la flore, permet de faire de la publicité : « *L'idée c'est que ce concours soit aussi un peu un moment médiatique pour valoriser l'AOC* » (FG-P4). La seconde action s'appuie sur l'accompagnement de l'AOC dans des démarches de contractualisation de mesures agro-environnementales (MAE), spécifiques à la flore du Mézenc. Selon ce même acteur, ces MAE ont l'avantage d'apporter un peu de trésorerie sur les exploitations.

Le troisième axe du programme porte quant à lui sur l'informatisation du contrôle, mais il ne suscite pas de partenariat particulier avec des acteurs du territoire. Comme ils l'avaient fait au début des années 2000, les acteurs de la démarche Fin Gras font le choix de s'entourer de

nouveaux acteurs afin d'avoir accès à des compétences techniques supplémentaires, via la Chambre d'Agriculture ou bien le PNR. Le soutien de la Communauté de Communes reste également de mise dans cette septième séquence avec le maintien des subventions annuelles.

Bien que la situation semble favorable au développement du Fin Gras, avec l'obtention de l'AOP en 2013, les acteurs commencent à se poser des questions sur l'après 2016, date à laquelle prennent fin les programmes PIDA et CROQ. Selon le technicien Fin Gras, la solution se trouve dans la production et dans l'effectif d'animaux commercialisés sous l'AOP Fin Gras. Il faudrait être selon lui à 800 animaux à la fin 2016 et croître jusqu'à 1000 voire 1200 animaux tout en maintenant une qualité de viande ainsi qu'un prix de vente attractif. Du point de vue des débouchés cela semble faisable, mais en termes d'offre, plusieurs problèmes persistent. Le frein principal est d'ordre matériel, il correspond à la place disponible et plus particulièrement à la taille des bâtiments : *« Pour produire 10 bêtes de 3 ans par an, c'est 30 bêtes au même moment qu'il faut garder sur l'exploitation donc la limite se fait par la place dans les bâtiments ; sauf si niveau rentabilité, ça peut justifier d'agrandir un peu les bâtiments » (FG-F3).*

Les deux autres incertitudes font référence à des ingrédients extérieurs au territoire, avec premièrement la **hausse du prix de la viande bovine en 2012 (IF6)**. Ce phénomène propre à la filière et d'ampleur nationale, suscite une moindre différence entre le prix de vente de la viande standard et le Fin Gras. Même si ce dernier reste plus avantageux, il devient moins attractif que durant les années précédentes. À cela s'ajoute des inquiétudes de la part des éleveurs quant aux futures réformes de la politique agricole commune de 2014 qui tendent à **renforcer les primes au maintien des vaches allaitantes (Ipo5)**. Cette mesure, définie à l'échelle européenne peut avoir comme incidence un ralentissement de la production de Fin Gras puisque les éleveurs auront peut-être plus d'intérêts à garder les génisses sur l'exploitation pour en faire des vaches plutôt que de les engraisser comme c'est le cas actuellement. Malgré ces différentes contraintes, la production suit le chemin de l'augmentation durant les années 2012-2013 avec, en moyenne, 17 % d'animaux Fin Gras en plus par an. Au-delà de la production, des incertitudes commencent à émerger au sujet du collectif. Certains s'inquiètent du fait que vingt ans après, les porteurs du projet Fin Gras sont les mêmes. On arrive dans une période charnière où il faut qu'un passage de témoin se fasse, malgré l'attachement des protagonistes à leur démarche. C'est ce que propose la maire d'une commune de la zone Fin Gras qui craint que sans une nouvelle dynamique, le Fin Gras se perde : *« Il faut changer les gens car une personne qui reste 15 ans à la même place n'a plus la même hargne. Il faut savoir passer le témoin. On a l'impression que pour les dirigeants, le Fin Gras c'est leur bébé et ils ne veulent pas le lâcher. Mais ce qui va arriver c'est que leur bébé, ils vont se le garder et il risque de mourir de lui-même » (FG-L8).*

Comme la précédente, cette séquence se structure autour de deux moteurs, un de nature **évolutionniste (ME3)** et le second de nature **téléologique (MT7)**. Celui-ci fait suite à l'objectif de relance d'une dynamique collective, à partir de la mise en place de partenariats avec de

nouveaux acteurs tels que le PNR ou la Chambre d'Agriculture. Bien que la démarche Fin Gras soit toujours en cours actuellement, notre analyse s'arrêtera à l'année 2013, date à laquelle nous avons recueilli les informations. En effet, il nous fallait garder du temps pour l'analyse des données, c'est pourquoi nous les avons collectées en début de thèse.

Séquence 7 – Réorientation de la stratégie – Janvier 2012 à juillet 2013	
<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> <i>Association Fin Gras du Mézenc</i>	TELEOLOGIQUE (MT7) <i>Association Fin Gras du Mézenc</i>
Augmenter production de Fin Gras et trouver de nouveaux débouchés	Relancer dynamique collective – Promouvoir le produit et le territoire
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Financements et subventions (IM5)	
Ressource herbagère et la flore (IM6)	
Taille limitée des bâtiments d'élevage (IM8)	
Ingrédients Sphère idéelle du territoire	
Tradition du Bœuf de Pâques : Savoir-faire fenaison, d'engraissement et de commercialisation (II1)	
Identité territoriale du Mézenc (II2)	
Fête du Fin Gras (II3)	
Traditions de commerce et d'échange depuis le Mézenc vers la Vallée du Rhône (II4)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Gouvernance	
Association Fin Gras du Mézenc (IO7)	
Projets régionaux (PIDA – CROQ) (IO12)	
Réseau	
Réseaux locaux d'interconnaissance (IO4)	
Réseau professionnel de la filière bovine : éleveurs – bouchers – restaurateurs - grossistes (IO10)	
	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (IO13)
Chambre d'Agriculture - Haute-Loire et Ardèche (IO14)	
Proximité organisationnelle	
Communauté d'éleveurs (IO11)	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
Filière Viande Bovine	
Hausse du prix de la viande bovine 2012 (IF6)	
Politique nationale / Internationale	
Politique agricole commune – soutien de la prime au maintien des vaches allaitantes (IPo5)	
Environnement	

Tableau 7 : Ingrédients constitutifs de la 7^{ème} séquence du processus Fin Gras

Conclusion du sixième chapitre

L'analyse processuelle de la démarche AOP Fin Gras met en évidence l'existence de plusieurs ingrédients territoriaux. C'est tout d'abord la présence d'une ressource herbagère et floristique de qualité, ainsi que de pratiques et savoir-faire liés à la production et la commercialisation du Bœuf de Pâques. Il y a également sur ce territoire, des acteurs qui ont été capable de prendre des responsabilités, qui ont accepté de s'engager et de s'investir dans une initiative nouvelle. Même si tous ne partagent pas les mêmes objectifs, ils ont fait passer avant toute chose l'intérêt commun via le développement de la démarche Fin Gras et du territoire du Mézenc. Le fait d'être sur une zone de confins, à cheval sur plusieurs départements et régions a permis la mobilisation d'interlocuteurs variés. Les membres du Fin Gras ont fait d'un handicap une force, en réussissant à donner une identité et une contenance au Mézenc tout en maintenant des liens avec les territoires administratifs dans lesquels il s'insère. Au-delà des ressources préexistantes, la démarche Fin Gras a aussi donné naissance à de nouvelles ressources territoriales telles que le produit lui-même, les fêtes ou encore les réseaux d'acteurs qui sont aujourd'hui la base de l'identité du Mézenc. On peut dire que la démarche s'est appuyée sur le territoire pour se construire mais en contrepartie, elle a construit le Mézenc.

La seconde caractéristique de la démarche est de s'être tournée vers une appellation d'origine contrôlée. Cette reconnaissance demandant un travail de recherche, de démonstration et de justification pour prouver le lien entre le produit et son terroir, a permis de donner à la démarche des bases solides. Grâce au cahier des charges et à tous les travaux menés pour définir la zone de production, l'initiative Fin Gras est très structurée et cela donne de la force au projet. Cette phase de qualification a été longue et difficile mais elle a permis de définir les orientations de la démarche et ses fondements.

Enfin, il est intéressant de voir qu'au sein d'un projet comme celui-ci, deux niveaux d'action co-existent. En effet, le Fin Gras du Mézenc est une activité de production qui nécessite une animation et une gestion humaine et financière. Tout au long du processus, le collectif s'est étoffé en cherchant à acquérir un ensemble de compétences nécessaires pour atteindre les objectifs de production et/ou de promotion. Bien qu'il y ait sur le territoire un grand nombre de conditions favorables à la mise en place de la démarche, les acteurs se sont également tournés vers l'extérieur pour mobiliser les conditions manquantes. Cela a pu se faire en partie grâce aux deux protagonistes de la démarche (FG-F1 et FG-F2) qui avaient déjà un réseau à l'extérieur du territoire du fait de leurs responsabilités professionnelles. Grâce à ces réseaux interne et externe au territoire, un ensemble de projets ont pu être menés permettant le développement de la démarche. Malgré un développement régulier, la démarche Fin Gras se trouve actuellement dans une période charnière au cours de laquelle doit s'opérer un passage de témoin tout en veillant à ce que l'orientation de la démarche reste la même.

CHAPITRE 7

L'analyse processuelle de l'Acajou des Volcans

Ce septième chapitre correspond à l'analyse processuelle de la démarche Acajou des Volcans. Comme pour le Fin Gras (Cf. Partie 3, Chapitre 6), nous procédons en trois temps. Premièrement, nous revenons sur les acteurs interviewés en présentant le mode d'accès à ces derniers ainsi que leurs fonctions et localisation sur le territoire. Dans un second temps, nous donnons à voir la trajectoire de la démarche dans son ensemble afin de rendre compte de la dynamique générale. Enfin, nous décomposons cette trajectoire en sept séquences, que nous présentons une à une au travers de l'histoire de la démarche et de la définition des ingrédients, moteurs et bifurcations.

Cette démarche, initiée dans les années 2000, est le résultat de deux phénomènes : la désertification du territoire et la crise de la vache folle. Conscients que le territoire rural et isolé qu'ils administrent est en perte de vitesse, des élus locaux s'accordent sur la nécessité d'engager un projet de développement territorial, structuré autour de l'agriculture et plus particulièrement de la Salers. Les éleveurs, étant dans une situation défavorable, voient dans ce projet la possibilité de renouer avec les consommateurs et acceptent donc de mettre en place une filière de valorisation de la viande bovine. Après plusieurs années de construction et structuration de la démarche, celle-ci subit plusieurs crises structurelle et conjoncturelle qui posent la question de son maintien actuellement.

I. Présentation des acteurs rencontrés dans le cadre de la démarche Acajou des Volcans et du mode d'accès à ces derniers

I.1 Les acteurs enquêtés

Comme dans le chapitre précédent, l'intérêt est de donner à voir au lecteur la diversité des individus entretenus et de lui donner des informations complémentaires sur le positionnement de ce dernier. En effet, à travers un tableau récapitulatif (Cf. Tableau 8, p. 200), nous allons préciser la fonction des acteurs rencontrés, la sous-population à laquelle ils appartiennent (filière – politique – technique – local), leur localisation (Puy de Dôme, Cantal ou extérieur à la zone) et enfin, nous leur attribuerons un code qui sera repris tout au long du récit de la démarche afin de savoir « qui parle ». Contrairement aux entretiens menés sur le Mézenc, nous n'avons pas rencontré d'acteurs locaux, ceux-ci étant ou pas engagés dans la démarche. Au contraire, nous nous sommes concentrés sur les membres de la filière, de l'amont et l'aval, étant encore engagés actuellement ou bien sortis du collectif. L'intérêt est

de recueillir les raisons pour lesquelles les éleveurs ne trouvent plus d'intérêt à participer et la manière dont la démarche Acajou des Volcans s'organise en conséquence.

Code	Fonction - Localisation
AC-P1	Maire de Valette (2001-2014) - Conseiller Général du canton de Riom-ès-Montagnes et vice-président de la Communauté de Communes du Pays Gentiane (2001-2008)
AC-P2	Chargé de mission "Valorisation des produits" au PNR Volcans d'Auvergne - Cantal
AC-P3	Chargé de mission "Agriculture" au PNR Volcans d'Auvergne - Puy de Dôme
AC-P4	Responsable Secteur Économique - Parc Naturel des Volcans d'Auvergne - Cantal
AC-P5	Maire de Riom-ès-Montagnes (2001-2014) - Conseiller Général du Canton de Riom-ès-Montagnes (2008-2014)
AC-ST1	Technicien Salers - Directeur COOP Acajou de 2004 à 2006
AC-ST2	Éleveur - Vice-président Chambre d'Agriculture du Cantal et Groupe Salers Évolution
AC-F1	Éleveur impliqué approvisionnement et gestion - Président COOP depuis 2006 - Cantal
AC-F2	Éleveur impliqué approvisionnement et gestion - Ancien Président COOP Acajou jusqu'en 2006 - Cantal
AC-F3	Éleveur impliqué approvisionnement et gestion depuis départ - Cantal
AC-F4	Éleveur impliqué approvisionnement et gestion depuis départ - Cantal
AC-F5	Éleveur impliqué approvisionnement et gestion depuis départ - Puy de Dôme
AC-F6	Animatrice de la COOP Acajou depuis 2006
AC-F7	Éleveur à la retraite - Anciennement impliqué - Cantal
AC-F8	Éleveur approvisionnant mais pas impliqué gestion - Puy de Dôme
AC-F9	Éleveur approvisionnant peu mais pas impliqué gestion - Puy de Dôme
AC-F10	Éleveur n'approvisionnant plus COOP - Cantal
AC-F11	Éleveur n'approvisionnant plus COOP - Puy de Dôme
AC-F12	Président de l'abattoir de Neussargues
AC-F13	Directrice de l'atelier de transformation du Lycée Professionnel Agricole de Volzac
AC-F14	Dirigeant d'une SARL de commerce de bétail fournissant la coopérative - Cantal
AC-F15	Dirigeant SARL Territoire Viande - commercialise en ligne les produits de la COOP

Tableau 8 : Tableau récapitulatif des acteurs entretenus pour la démarche Acajou des Volcans

I.2 Acajou des Volcans : prise de contact sans informateur-relai

La démarche Acajou des Volcans, ayant été moins étudiée, je ne disposais pas d'informateurs relai. Je me suis donc introduite sur ce territoire par mes propres moyens, en prenant contact avec l'animateur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui avait suivi le projet (Cf. Figure 21, p. 203). Après lui avoir fait part de mon questionnement, ce dernier m'a conviée à participer au concours des prairies fleuries, organisé par sa structure en partenariat avec la coopérative Acajou des Volcans. Ce rassemblement a été pour moi l'occasion de rencontrer certains acteurs techniques ayant accompagné le projet de valorisation de la race Salers ainsi que des producteurs adhérents à cette coopérative. Après avoir présenté l'objet d'étude, je leur ai demandé s'ils étaient d'accord pour me rencontrer ultérieurement afin de discuter de leur démarche et de son développement. Tous ont accepté et j'ai alors pu récupérer leurs contacts. Le fait d'avoir transité par le PNR, avec qui les éleveurs entretiennent de bonnes relations, a joué en ma faveur, en légitimant mon statut et donc en leur donnant confiance. Dans ce cadre, je ne parlerai ni de mode d'accès direct ni indirect mais de **prise de contact par le terrain**.

Une fois avoir rencontré les acteurs dont j'avais recueilli les contacts, je me suis basée sur la **méthode de proche en proche (Blanchet et Gotman, 1992)**. En effet, suite aux réseaux que j'avais reconstruit lors de l'entretien, j'ai identifié les acteurs pas encore rencontrés et demandé à l'interviewé leurs contacts. Contrairement au cas du Fin Gras, la méthode boule de neige m'a permis de rencontrer ou au moins d'échanger par téléphone, avec des personnes qui étaient sorties de l'initiative (éleveurs partis pour filière concurrente) mais également avec l'animateur qui a été renvoyé de la structure. Étant dans une situation difficile, les responsables de la démarche étaient aussi intéressés de pouvoir recueillir le point de vue d'adhérents qui ne fournissaient plus voire qui étaient sortis de la démarche. Les noms de ces individus m'ont été donnés dans le but aussi d'avoir un retour sur les faiblesses de la coopérative. Comme pour le Fin Gras, une figure représente le mode d'accès aux 22 interviewés, rencontrés durant le mois de Septembre 2013.

X. La trajectoire de la démarche Acajou des Volcans dans son ensemble

Comme dans le sixième chapitre dédié à l'analyse processuelle du Fin Gras, nous donnons à voir dès maintenant la trajectoire de la démarche Acajou des Volcans (Cf. Figure 22, p. 204). Celle-ci résulte de la méthodologie en trois temps basée sur le récit de l'initiative, le codage des ingrédients, moteurs, séquences et bifurcations ainsi que sur la représentation graphique du processus dans son ensemble.

La trajectoire de la démarche Acajou des Volcans se compose également de sept séquences, mais qui s'étalent sur un laps de temps moins long, des années 2001 à 2013 ; c'est-à-dire douze ans. Ces séquences ne sont pas homogènes en termes de durée. Alors que la plus courte dure moins d'un an, la plus longue ne s'achève qu'au bout de quatre ans. Malgré cette temporalité variable, le nombre d'ingrédients reste élevé pour chacune des séquences même suite aux bifurcations générées par des crises. Comme pour le Fin Gras, cela s'explique par un effet cumulatif des ingrédients, certains déjà mobilisés le restent au cours des séquences suivantes et de nouveaux s'ajoutent.

Pour compléter cette analyse processuelle, basée sur une approche qualitative, nous avons souhaité représenter la dynamique de la démarche Acajou des Volcans au travers d'indicateurs quantitatifs (Cf. Figure 23, p. 205). Cependant, nous avons rencontré de nombreuses difficultés pour obtenir le prix de vente des animaux ainsi que leur nombre au cours des années. Les données chiffrées que nous mettons à disposition du lecteur concernant la dynamique productive sont donc moins fournies que dans le cas du Fin Gras. Le peu d'éléments chiffrés que nous avons s'appuient à la fois sur des dires d'acteurs, sur l'Observatoire des filières de qualité de la Chambre d'Agriculture du Cantal ainsi que sur l'étude portant sur la Salers lors du PSDR (Agabriel et al., 2014). Ces données chiffrées ne seront pas commentées dans cette partie, elles permettent simplement au lecteur de se rendre compte du développement en terme productif de la démarche collective.

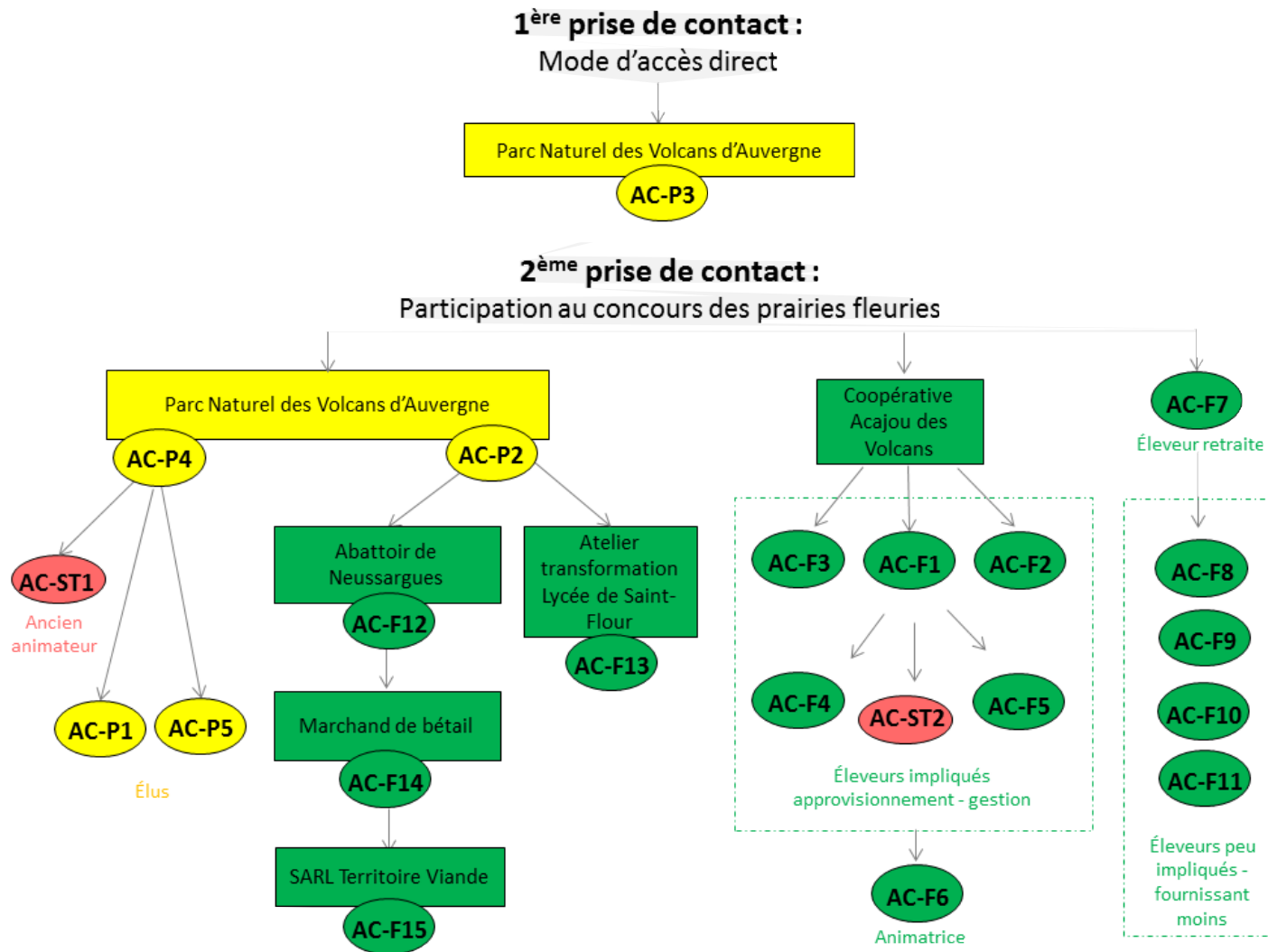


Figure 21 : Représentation du mode d'accès aux interviewés dans le cadre de l'analyse de terrain de la démarche Acajou des Volcans

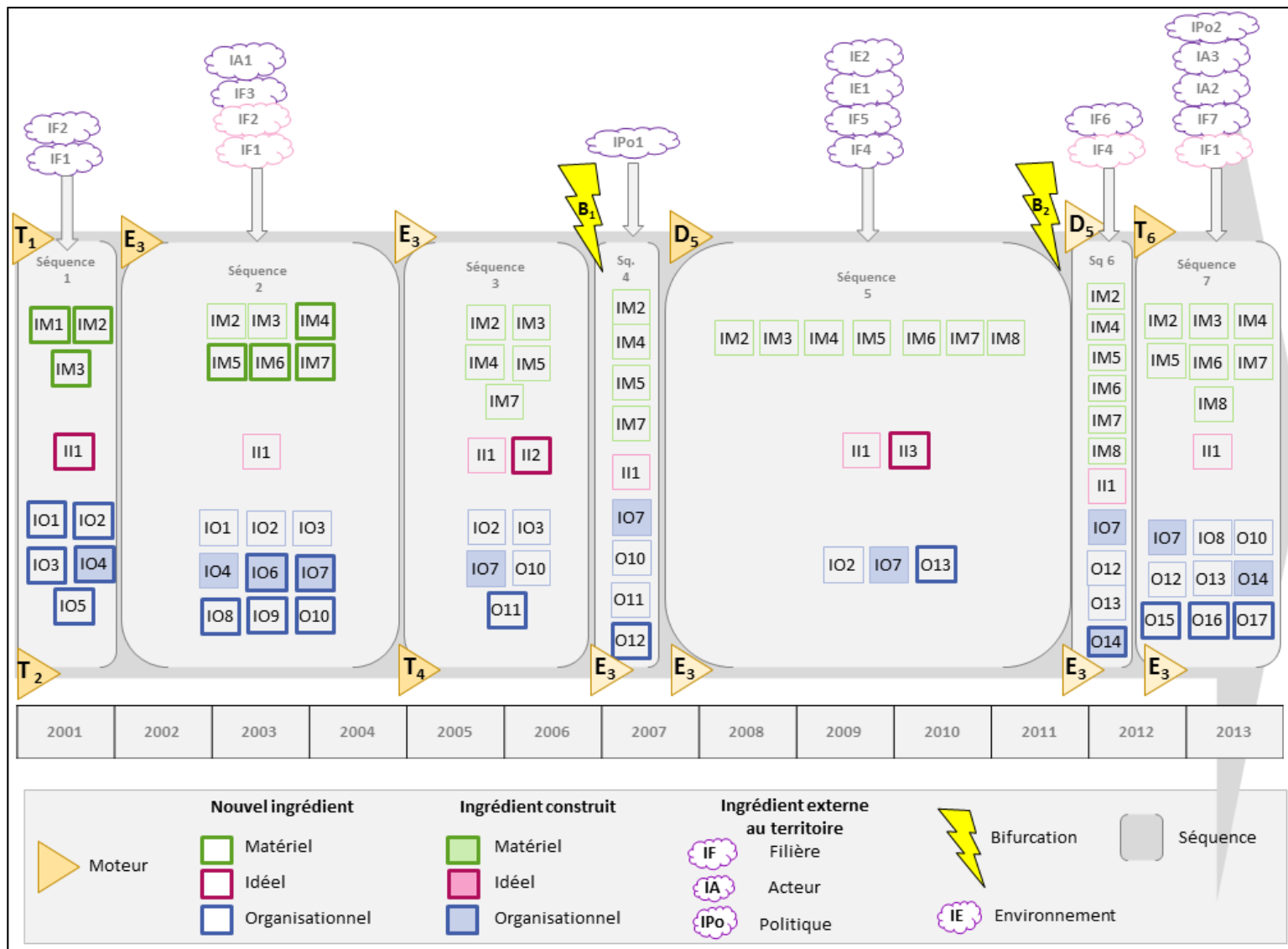


Figure 22 : Représentation graphique de la trajectoire de la démarche Acajou des Volcans

Evolution du nombre d'animaux commercialisés sous la marque Parc Acajou des Volcans

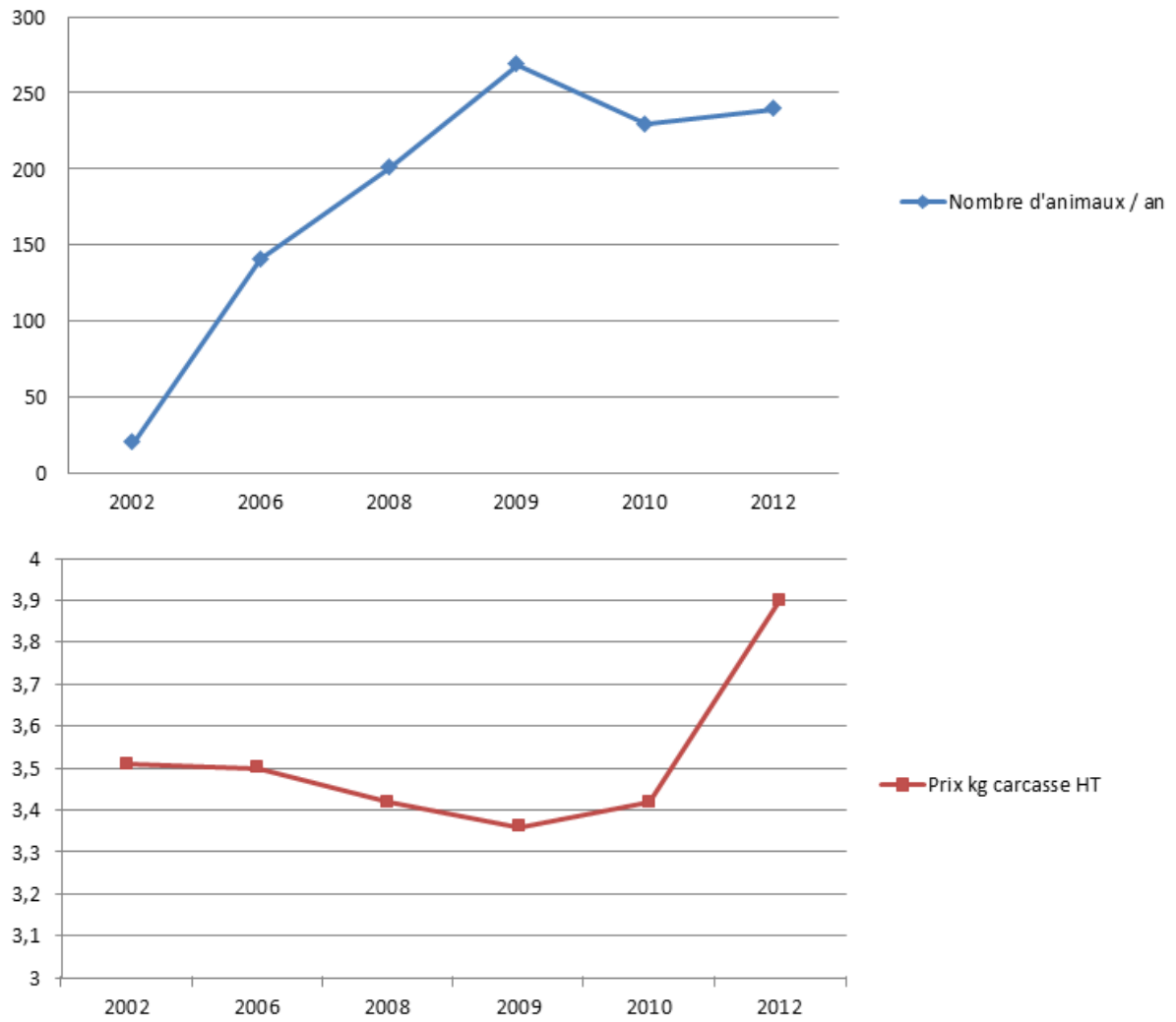


Figure 23 : Évolution du nombre d'animaux commercialisés dans la filière Acajou des Volcans et des prix de vente

XI. DECOMPOSITION DE LA DEMARCHE ACAJOU DES VOLCANS

III.1 Séquence 1 : Construction d'un collectif et établissement du projet – Début 2001 à début 2002

Initialement, la démarche Acajou des Volcans est le fruit d'une volonté partagée entre plusieurs acteurs pour valoriser la viande Salers, sur le territoire du Cantal. **L'acteur AC-P1 (IO1)**, alors conseiller général du Cantal et vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane²¹ en charge du développement économique, se questionne avec d'autres élus sur les projets à mener au sein du territoire pour **activer le développement local**. En effet, comme dans de nombreuses communes rurales, la situation se complexifie avec la **baisse et le vieillissement de la population (IM1)**, dû au départ des jeunes faute d'emplois ou d'accès aux services. AC-P1 et les élus avec lesquels il travaille, identifient deux leviers de développement pour le territoire du Cantal : l'agriculture et le tourisme. Afin de mobiliser au mieux ces atouts et dans le but de les mettre en synergie, cet acteur politique s'arrête sur l'idée des produits locaux. Du fait du contexte montagnard et de leur éloignement aux bassins de consommation, l'objectif est de ne plus aller seulement sur des marchés standardisés mais également de démarquer les productions. Comme l'explique cet élu lui-même, ils ont choisi la **Salers (II1)** comme produit d'appel pour l'image positive qu'elle véhicule (Cf. Photo 8, p. 207), « *on s'est dit on va travailler sur le produit de la viande Salers qui est un produit très typique localement et on avait l'idée de monter une structure de commercialisation qui avait vocation à aller au-delà de la viande bovine, en allant sur des fromages par exemple* ». En effet, à cette période, il n'existe **pas de filières autour de la race Salers (IF1)** ni dans le Cantal, ni dans le Puy de Dôme alors que ces départements constituent **le berceau de la race (IM2)** (Cf. Photo 9, p. 208). De plus, selon certains producteurs, il existerait une demande pour cette viande au sein même du territoire, mais il serait difficile d'y avoir accès ; il existerait donc un marché à conquérir.

Une fois l'idée amorcée, il faut que cet élu s'entoure pour mettre en place ce projet. Cela se fait grâce à ses responsabilités professionnelles et politiques qui lui donnent accès à un **réseau de connaissances (IO2)** mais aussi à une certaine notoriété, source de confiance pour les acteurs du territoire selon lui : « *Comme je travaillais au Ministère de l'agriculture, j'avais le background derrière pour pouvoir expliquer un certain nombre de choses, sur les aides ... donc les gens me connaissaient par rapport à ça et me faisaient confiance. J'ai eu capacité à avoir une force d'entraînement* ». Pour ce faire, des **subventions (IM3)** sont versées par la

²¹Communauté de Communes du Pays Gentiane : Situé au cœur du Massif Cantalien, au nord du département, elle recouvre 12 communes s'étalant sur les cantons de Riom-ès-Montagnes, Condat et Murat.

Communauté de communes pour le recrutement de deux chargés de mission « agriculture », dont le travail est de structurer des filières sur la viande et le lait de Salers.



Photo 8 : Les vaches Salers de l'éleveur AC-ST2 au pâturage

(Source : Sabine Chabrat – Printemps 2013)



Photo 9 : Une vache Salers au pâturage, source d'identité dans le Cantal

(Source : Sabine Chabrat – Printemps 2013)

Ils font alors appel à **l'acteur AC-ST1 (IO3)** pour la filière viande, ce dernier ayant déjà une grande expérience de cette race puisqu'il a mis en place une démarche de vente directe de Salers dans la Vallée de Chevreuse quelques années auparavant : « *ils ont recruté quelqu'un qui a mordu dans le projet, il était vraiment branché Salers* » (AC-P4). Le premier travail de cet acteur est de réunir des éleveurs motivés pour valoriser une partie de leur production et recueillir leurs attentes. Pour ce faire, le chargé de mission envoie un avis de réunion dans les journaux agricoles et locaux (La Montagne) en stipulant : « *si vous souhaitez apporter quelque chose sur votre exploitation, venez nous voir* ». Une **vingtaine d'éleveurs (IO4)** répondent présent, ceux-ci étant dans une situation difficile, tant d'un point de vue économique que social, suite à la **crise de la vache folle (IF2)** survenue à la fin des années 1990. En effet, en plus des problèmes de mise en marché des animaux et de valorisation de ces derniers, les éleveurs sont confrontés à des critiques de la part des consommateurs. Leurs préoccupations sont donc double : **réussir à vendre leur viande à des prix respectables et clarifier leurs pratiques et modes de production**, très éloignés des accusations concernant l'utilisation de farines animales dans l'alimentation des bovins. C'est ce qu'explique une des responsables du PNR, : « *Ils se sont dits, il faut que l'on sorte de chez nous, qu'on aille au-devant de nos clients et que l'on aille parler de ce que l'on fait sur nos fermes pour vraiment regagner la confiance du consommateur et aussi parler de notre métier et le faire reconnaître* » (AC-P4). Dès le début des années 2000, il y a donc une adéquation entre les questions que se posent les éleveurs et les réponses que tente d'apporter la communauté de communes : « *Les éleveurs ont eu à un moment donné cette demande et l'élu a tendu la perche... il y a eu une alchimie, la mayonnaise a prise* » (AC-P4). Cela permet de rapidement former un collectif, constitué en partie d'un groupe de jeunes agriculteurs motivés et passionnés, que le chargé de mission considère comme le « *tronc commun* » ou encore la « *colonne vertébrale* » de l'initiative.

Afin de fédérer ces éleveurs entre eux, le chargé de mission, extérieur au territoire, juge bon de s'entourer d'un acteur endogène qui connaît bien les éleveurs et entretient avec eux des relations de confiance: **le vétérinaire de proximité (IO5)**. Perçu comme un référent par les éleveurs, ces derniers ont tendance à suivre ses conseils et, sachant qu'il est favorable au projet, à être moins réticents pour s'investir dans la démarche : « *Lui, c'est un véto de proximité. C'est comme le médecin de campagne ou avant le curé, le maître d'école, c'est quelqu'un qui est respecté et écouté par les éleveurs* » (AC-ST1). Pour officialiser leur démarche, les éleveurs du Cantal se constituent en **coopérative, nommée Éleveurs Salers du Pays Gentiane (IO4)** en 2002. Cette coopérative est le fruit de l'investissement des éleveurs mais également de celui du technicien Salers reconnu pour ses compétences et son énergie, ainsi que de celui de l'élu, qui « *a donné du pétrole, à la fois en terme de réflexion mais également de moyens financiers* » (AC-P4) ou « *Quand on montait les dossiers de subventions et que ça bloquait, on lui téléphonait et il nous rappelait 15 minutes après pour dire que c'était bon* » (AC-F1).

Cette première séquence évolue sous l'influence de deux moteurs, un premier de nature **téléologique (MT1)**, qui fait référence à la volonté de l'élu politique et plus largement de la Communauté de Communes, de dynamiser le territoire en créant des emplois. Un second, également de type **téléologique (MT2)**, qui traduit les objectifs propres aux éleveurs cette fois, concernant la commercialisation de la viande bovine et la mise en lumière de leurs pratiques, mises à mal par la crise de la vache folle. La Salers est le point de convergence de ces deux moteurs.

Séquence 1 – Construction du projet et du collectif –Début 2001 à début 2002	
<i>TELEOLOGIQUE (MT1)</i> <i>Communauté de communes – Éleveurs</i>	<i>TELEOLOGIQUE (MT2)</i> <i>Éleveurs engagés dans la démarche</i>
Faire du développement économique et créer des emplois sur le territoire autour de l'agriculture	Regagner confiance du consommateur – Valoriser le produit
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Désertification - Perte d'une partie de la population (IM1)	
Berceau de la race Salers (IM2)	
Subventions (IM3)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Race Salers – image de qualité (II1)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Gouvernance	
Réseau	
Fouillade – acteur politique local (IO1)	Collectif d'éleveurs constitués en coopérative « Éleveurs Salers du Pays Gentiane » (IO4)
Réseaux locaux d'interconnaissance professionnels et politiques (IO2)	
Laurent Antignac – acteur transitionnel (IO3)	
Roque – vétérinaire de proximité – acteur local (IO5)	
Proximité organisationnelle	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
Filière Viande Bovine	
Pas de filières structurées autour de la race Salers (IF1)	
Crise de la vache folle (IF2)	
Politique nationale / Internationale	

Tableau 9 : Ingrédients constitutifs de la 1^{ère} séquence du processus Acajou des Volcans

III.2 Séquence 2 : lancement de la démarche de vente directe et convoitise – Début 2002 à début 2005

Dès l'année 2002, la coopérative des Éleveurs Salers du Pays Gentiane met en place la vente directe de viande Salers. La commercialisation est en effet le point noir du fonctionnement des exploitations, qui après la crise de la vache folle, ont du mal à retirer une valeur-ajoutée à leur produit : « *C'est en 2001, après la crise de la vache folle, où on s'est aperçu que la viande en boucherie ne baissait pas mais qu'au niveau des éleveurs elle était payée 1 €/kg. À partir de là, on s'est dit pourquoi pas valoriser nous-même notre viande* » (AC-F5).

Pour structurer cette nouvelle filière, le noyau d'éleveurs se tourne vers deux structures : **l'abattoir de Neussargues (IM4)** pour la tuerie des bêtes et **l'atelier de découpe et de transformation du Lycée Agricole de Saint-Flour (IM5)**. La vente directe est l'affaire des éleveurs et plus particulièrement des femmes d'éleveurs, qui livrent les caissettes dans toute l'Auvergne (60% des volumes), à Paris et dans le Sud (respectivement 20% des volumes). La première année, vingt animaux sont commercialisés à un prix moyen de 3.51 €/Kg.

Une fois l'initiative lancée, un autre acteur fait son apparition au sein de la démarche : le **Parc Naturel des Volcans d'Auvergne (IO6)**. Depuis la fin des années 90, cette collectivité territoriale est en plein remaniement suite à l'arrivée d'un nouveau directeur, qui au contraire de l'ancien (Valérie Giscard d'Estaing), a comme objectif le développement économique et plus seulement environnemental : « *il souhaitait mettre un coup d'accélérateur sur le développement économique grâce à des outils comme la marque Parc* » (AC-P4).

À partir de l'année 2003, une collaboration se met donc en place entre les éleveurs, le Parc Naturel Régional et la Communauté de Communes, autour du chargé de mission Salers, dont le poste est financé à 50% par un programme Leader et 50% par la communauté de communes. Ensemble, ils ont pour **mission de construire et développer une filière de valorisation autour de la viande Salers**. Durant cette période, le travail le plus conséquent engagé par ces acteurs est la mise en place d'une **marque Parc (IO6)** et donc l'établissement d'un cahier des charges. Pour ce faire, ils s'inspirent d'un **référentiel existant concernant le marquage Parc de la viande (IF3)** et obtiennent un an après, en Mars 2004, cette reconnaissance.

Les débuts prometteurs de cette démarche suscitent chez les éleveurs et les élus voisins, l'envie de mettre en place du côté Puy de Dôme, une initiative équivalente basée sur la valorisation de la viande Salers et la proximité entre producteurs et consommateurs. La création d'un atelier de découpe est même envisagée et soutenue par le conseiller général de Besse, ainsi que par le maire de la commune d'Égliseneuve-d'Entraigues. Le chargé de mission se retrouve pris entre deux feux puisqu'il connaît à la fois les éleveurs du Cantal du fait de son poste et ceux du Puy-de-Dôme car il est originaire de la zone.

Afin d'éviter les tensions, les éleveurs du Puy de Dôme constituent à leur tour une **coopérative nommée Acajou des Massifs (IO7)**. Cependant, celle-ci ne fonctionne pas en tant que telle comme le souligne un éleveur : « *Non, il n'y avait pas vraiment de coopérative sur le Puy de Dôme, je pense que celle du Cantal était mieux organisée et il y avait déjà un peu plus de bâtiments et c'est pour cela qu'elles ont fusionnées toutes les 2* » (AC-F9). Afin que des échanges puissent avoir lieu et qu'une réflexion soit menée collectivement à **l'échelle du Parc, à cheval sur le Puy de Dôme et le Cantal (IM6)**, une association regroupant tous les éleveurs est mise en place en Novembre 2003 : les **Éleveurs Salers du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (IO8)**. L'objectif est alors de créer un outil de découpe, de transformation et de commercialisation, commun aux deux structures, que chacun des éleveurs pourrait approvisionner.

Une étude de faisabilité économique et technique est réalisée par **l'ADIV de Clermont-Ferrand (IA1)**, concernant l'atelier d'une part et la mise au point de plats cuisinés d'autre part, l'idée étant de valoriser au mieux les avants des carcasses²². Ce travail, d'un coût de 18 000€, est financé grâce à des **subventions (IM3)** allouées par le CIVOM de Besse, la commune d'Egliseneuve-d'Entraigues ainsi que le PNR au travers des fonds européens Leader. En parallèle, des initiatives sont menées par le PNR auprès des éleveurs dans l'objectif de les faire réfléchir sur leur projet, avec par exemple la visite d'un autre PNR au sein duquel une démarche de valorisation avait déjà été initiée : « *Pour mettre en place la marque Parc, on les a emmené faire un voyage dans le Vercors. On a rencontré une association d'agriculteurs satellite qui ensemble ont mis en place la marque parc sur la viande, c'était notre exemple. Ça leur avait bien plu. C'est ce qui a été déclencheur* » (AC-P4).

En même temps que les résultats de l'étude de faisabilité s'avèrent être négatifs ; **le maire de Riom-ès-Montagnes, AC-P5 (IO9)**, propose de céder à la Coopérative des Éleveurs Salers du Pays Gentiane (Cantal) un **atelier de découpe déjà existant (IM7)** à un prix raisonnable (Cf. Photo 10, p. 213). Cette offre constitue le premier soutien de la part de la commune de Riom-ès-Montagnes, qui est restée à l'écart du projet depuis le départ en raison de tensions préexistantes entre le maire, AC-P5 et celui de la commune voisine à l'initiative du projet, AC-P1. C'est ce que raconte le président actuel de la démarche : « *C'est pour cela que l'on n'a pas été aidé par la commune de Riom au départ car les deux élus étaient en conflit, ils n'avaient pas les mêmes idées et pas le même bord. Il y a eu d'autres dossiers où ils se sont tirés dans les pattes* » (AC-F1).

Les premières signatures pour l'acquisition de cet atelier de découpe ont lieu en Octobre 2003, entre 18 éleveurs du Cantal engageant entre 2000 à 3000€/exploitation et **un boucher (IO10)** installé à Paris, gérant un restaurant au sein duquel il souhaite faire déguster de la Salers.

²²Les pièces de viandes situées sur le quartier avant donnent les morceaux à cuisson lente, braisée ou bouillie. Au contraire, on retrouve dans le quartier avant, les morceaux qualifiés de « nobles » tels que la cuisse et l'ailoyau à griller, poêler ou rôti.



Photo 10 : Le boucher au sein de l'atelier de découpe de la Coopérative Acajou des Volcans

(Source : Sabine Chabrat – Printemps 2014)

Cet acteur n'est pas totalement extérieur au territoire puisqu'il possède une ferme au sein du Parc où sont élevées des vaches Salers. D'après certains éleveurs, ce privé n'aurait pas « joué complètement le jeu », en ne mettant pas son réseau au service de la démarche et de son développement : « *Peut-être qu'il aurait pu faire plus pour faire grossir la coopérative sur Paris car il connaissait beaucoup de monde. Après il ne l'a pas fait par manque de temps, d'implication peut être* » (AC-F2). Une fois l'atelier acheté collectivement par la SARL Volcans d'Auvergne, regroupant les éleveurs et le boucher, il est mis en fonctionnement en septembre 2004. Cet atelier est perçu comme une aubaine pour le développement de la démarche, comme le souligne un élu : « *Cet atelier relais a pu être repris à bon compte par la coopérative, il y a eu une opportunité intéressante pour aider la coopérative à se développer* » (AC-F1).

Avec l'obtention de la marque Parc en Mars et l'acquisition de l'atelier en Septembre, l'année 2004 est une année charnière dans le développement de la démarche Acajou des Volcans. Elle constitue un premier aboutissement, suite aux différentes études et engagements pris auparavant par les éleveurs, le technicien Salers ainsi que le PNR. La marque leur permet de différencier leur produit et de lui donner l'image positive attachée aux Volcans d'Auvergne et la race. En effet, à partir du cahier des charges qu'ils ont élaborés pour le marquage, celui-ci est gage d'origine avec des animaux nés, élevés et engraisés sur le territoire du Parc, d'authenticité avec la race Salers pure et de proximité via les échanges entre producteurs et consommateurs. C'est ce qu'explique une productrice située du côté Puy de Dôme : « *Je vais vous dire mon sentiment, on a un produit rare car on a un cahier des charges super bien fait. Les bêtes doivent être élevées en zone de montagne, mangé du foin, si elles mangent des protéines c'est seulement sans OGM* » (AC-F5).

Pour faire fonctionner l'atelier de découpe, un boucher est recruté. Ce dernier est perçu par les éleveurs comme quelqu'un de très investi. Les femmes d'éleveurs ont également fait preuve d'un investissement important en se chargeant des livraisons et en tenant le magasin : « *vous ne pouvez pas imaginer le nombre de week-ends, de jours, de nuits passés ou sur la route ou dans les foires expo* » (AC-ST1). Certaines d'entre elles ont même pris des responsabilités au sein du collectif en s'intégrant au conseil d'administration et en intervenant dans les décisions. Au-delà de l'impact positif que l'implication des femmes génèrent sur la démarche, il semble que celles-ci y trouvent une contrepartie. En effet, Acajou a constitué un lieu de rencontres, d'échanges pour des femmes qui étaient quelques fois « isolées » sur l'exploitation, comme le concède l'élu porteur de projet : « *Au-delà du produit, de l'économie, ça a recréé du lien social. C'est un groupe qui se retrouvait, qui faisait des opérations ensemble, notamment au niveau des épouses, ça a été très important d'un point de vue social* » (AC-P1).

Cette séquence est portée par un seul moteur, de type **évolutionniste (ME3)**, dont l'enjeu est de construire et de développer une filière de valorisation autour de la viande Salers. On parle de moteur évolutionniste car la filière va se transformer, tant du point de vue des acteurs engagés que du produit valorisé.

Séquence 2 – Lancement de la démarche de vente directe et convoitise –Début 2002 à début 2005	
EVOLUTIONNISTE (ME3)	
Communauté de communes – Éleveurs – Chargé de mission	
Développer une filière de qualité autour de la race Salers permettant une valorisation économique du produit	
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Berceau de la race Salers (IM2)	
Subventions (IM3)	
Présence d'un abattoir à proximité (IM4)	
Présence d'un atelier de transformation au sein du Lycée Agricole de Volzac, à proximité (IM5)	
PNR des Volcans d'Auvergne à cheval sur deux départements – Vaste étendue (IM6)	
Atelier de découpe à Riom-Ès-Montagnes, à proximité des éleveurs (IM7)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Race Salers – image de qualité // identité territoriale (II1)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Réseau	
Fouillade – acteur politique local (IO1)	
Réseaux locaux d'interconnaissance familiaux, professionnels et politiques (IO2)	
Laurent Antignac – acteur transitionnel (IO3)	
Coopérative « Éleveurs Salers du Pays Gentiane » - Éleveurs du Cantal (IO4)	Association « Éleveurs Salers du PNR des Volcans d'Auvergne » - Cantal et Puy de Dôme (IO8)
Coopérative « Acajou des Massifs » - Éleveurs du Puy de Dôme (IO7)	
Delteil – acteur politique local (IO9)	
Boucher privé – acteur transitionnel (IO10)	
Gouvernance	
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – Outil de marquage (IO6)	
Proximité organisationnelle	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
ADIV – acteur technique filière viande (IA1)	
Filière Viande Bovine	
Pas de filières structurées autour de la race Salers (IF1)	
Crise de la vache folle (IF2)	
Existence d'un référentiel concernant le marquage Parc de la viande bovine (IF3)	
Politique nationale / Internationale	

Tableau 10 : Ingrédients constitutifs de la 2ème séquence du processus Acajou des Volcans

XII.

III.3 Séquence 3 – Développement de la filière et promotion – Début 2005 à début 2007

Le point de départ de cette séquence correspond à **l'union des deux coopératives**, celle du Cantal (Éleveurs Salers du Pays Gentiane) et celle du Puy de Dôme (Acajou des Massifs), sous le nom **d'Acajou des Volcans (IO8)** en début d'année 2005. Le chargé de mission, employé par la communauté de communes de 2003 à 2004, devient directeur de la coopérative Acajou des Volcans, de 2005 à 2007. Pendant ces années il oriente fortement le développement de la démarche vers la promotion. Entre cet acteur et les éleveurs se crée une **proximité relationnelle (IO11)**, et tous vont dans le même sens. Les jeunes éleveurs de l'époque, très engagés, soulignent la bonne ambiance qui règne au sein de ce collectif et qui favorise le travail en commun : *« Ça a été un noyau d'éleveurs assez jeunes, on a appris à se connaître, il y avait une bonne entente, on prenait du plaisir à travailler à la coopérative » (AC-F2)*. En effet, plus les éleveurs se voient, plus une complicité se développe entre eux, que ce soit au cours des livraisons, des **foires** mais aussi des **spectacles (II2)** qu'ils organisent : *« Des gens qui se voyaient une fois par an d'habitude, hé bien là, ils se voyaient une fois par mois. Et dans des petits territoires comme ça c'est important. Ça a créé des liens, de se voir dans d'autres contextes que les foires, c'est important » (AC-ST1)*. La création d'un lien social entre éleveurs mais aussi avec la population environnante a été un point fort de la démarche, plus important que l'intérêt économique retiré selon le maire de Valette : *« Au-delà du produit, au-delà de l'économie, même si ça n'a pas vraiment permis de gagner beaucoup d'argent, ça leur a permis d'avoir un groupe de réflexion et d'échange, peut-être aussi important que la vente des produits et l'argent qu'ils en retiraient » (AC-F1)*.

Pour sensibiliser les citoyens à leur initiative de commercialisation de viande Salers, des **spectacles « agri-culturels » (II2)** sont organisés. Autour d'un repas où les éleveurs font déguster leur produit, au travers des produits transformés ou d'hamburgers (Mac'Ajou), des comiques sont invités et cela permet de resserrer les relations producteurs – consommateurs, ce dont témoigne l'animatrice du PNR : *« Il y avait dans ce groupe toute une dynamique d'éleveurs qui voulaient quelque part parler de leur race et de leur travail, pas uniquement en faisant de la vente, avec une relation client-vendeur ordinaire mais aussi dans un contexte plus festif et plus convivial » (AC-P4)*. Tout ce travail de communication a été possible grâce aux soutiens technique et financier du PNR, qui en plus de la marque, a fait faire des panneaux pour chacune des fermes adhérentes à la coopérative Acajou des Volcans (Cf. Photo 11, p. 218). Cette structure a également subventionné les affiches, les prospectus, la location d'emplacements lors des foires ; ce que met en évidence une femme d'éleveur : *« Le parc des volcans, c'est le plus important. Alors là, bravo. C'est de la communication, publicité, c'est gratuit tout ce qu'ils ont fait. Ils nous ont bien aidés » (AC-F4)*. Le parc tente aussi d'intégrer au maximum la coopérative et la viande Salers plus particulièrement, au sein des autres produits marqués Parc. Pour cela, en Automne 2005 lors de la fête du Parc à

Murolles, une dégustation des plats préparés à partir des recettes de l'ADIV (étude réalisée en 2004) est mise en place.



Photo 11 : Une productrice de viande Salers Acajou des Volcans (Puy de Dôme)

Durant les premières années, le chargé de mission fait preuve de polyvalence dans les missions qu'il accomplit (promotion des produits, livraison, présentation projet auprès des instances...) et les éleveurs lui accordent leur confiance. Ces derniers laissent le projet dans les mains de cet acteur et ne suivent pas de près l'évolution de la structure. Les éleveurs se désengagent en quelque sorte : « *AC-ST1 a été l'homme de la situation, il faisait le boulot, il était au centre de la démarche donc si vous voulez, il a managé et du coup les éleveurs se sont reposés sur lui. Ils n'ont pas fait attention* » (AC-P4). Bien qu'ils reconnaissent leur part de responsabilités dans cette situation, les éleveurs considèrent également que les subventions versées de manière très conséquente au départ de la démarche sont néfastes pour cette dernière : « *Oui on a eu des subventions l... même à la rigueur je vais dire trop car c'était 50 000-60 000 € par an. C'était de l'argent qui était balancé sans trop de justificatifs derrière et sans trop de suivi non plus. On n'aurait sûrement pas géré la coopérative comme on l'a fait, on n'aurait pas embauché de directeur si on n'avait pas eu de subventions* » (AC-F1). Ces **subventions (IM3)** concernent l'aménagement de l'atelier et sa mise aux normes ainsi que l'achat de matériel pour la découpe de viande. En parallèle de ces aides, la démarche fait l'objet de soutien de la part de différentes collectivités territoriales avec comme objectif majeur, la promotion de la viande et du territoire.

Durant cette troisième séquence, deux moteurs se conjuguent : le **moteur évolutionniste (ME3)** correspondant au **développement de la filière de valorisation** et un nouveau **moteur de type téléologique (MT4)** basé sur la **promotion du produit**. Le second œuvre à la réalisation du premier, en effet plus le produit est connu, plus il permettra à la filière de prendre de l'ampleur.

Séquence 3 – Développement de la filière et promotion – Début 2005 à début 2007	
<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> Éleveurs – Chargé de mission	<i>TELEOLOGIQUE (MT4)</i> Chargé mission – Éleveurs
Développer une filière de qualité/valorisation autour de la race Salers	Promouvoir le produit
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Berceau de la race Salers (IM2)	
Subventions (IM3)	
Présence d'un abattoir à proximité (IM4)	
Présence d'un atelier de transformation à proximité - Lycée (IM5)	
Atelier de découpe à Riom-ès-Montagnes (IM7)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Race Salers – image de qualité // identité territoriale (II1)	
Foire – Fêtes – Spectacles agri-culturels autour viande Acajou (II2)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Réseau	
Réseaux locaux d'interconnaissance familiaux, professionnels et politiques (IO2)	
Laurent Antignac – acteur transitionnel (IO3)	
Coopérative « Acajou des Volcans » - Cantal et Puy de Dôme (IO8)	
Gouvernance	
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – Outil de marquage (IO6)	
Proximité organisationnelle	
Proximité organisationnelle entre éleveurs (IO11)	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
Filière Viande Bovine	
Politique nationale / Internationale	

Tableau 11 : Ingrédients constitutifs de la 3^{ème} séquence du processus Acajou des Volcans

XIII.

III.4 Séquence 4 – Première crise de la coopérative : problèmes de gestion – Début 2007

Du fait d'un investissement très important dans la promotion et le développement de la filière (ME3), le directeur de la coopérative, AC-ST1, néglige la gestion financière, ce qui conduit en 2007 la démarche Acajou à une importante **crise économique**, correspondant à la **première bifurcation (B1)**. À travers certains propos, d'éleveurs ou de techniciens, le manque de suivi comptable de la filière est pointé du doigt et reproché à l'acteur AC-ST1 : « *Il y a des choses qu'il a un peu caché dans sa gestion. Ce n'est pas qu'il ait triché, mais il y avait un suivi pas assez précis, ni de tous les instants* » (AC-P4) ou « *On s'est aperçu quand on a repris, qu'il y avait des clients qui téléphonaient 2-3 mois après en disant qu'ils n'avaient pas eu la facture. Ils avaient la viande et l'argent ne suivait pas* » (AC-F1). Ce n'est qu'au bout de trois ans, en 2007, que les éleveurs sont mis devant le fait accompli, c'est-à-dire un déficit de 80 000 €. Face à ce manque, les éleveurs ont pris la décision de se séparer du directeur.

Même si certains gardent un peu de rancœur vis-à-vis du directeur, la majorité d'entre eux soulignent que malgré ses fautes et ses erreurs de gestion, son engagement et son investissement étaient à la hauteur de la démarche. Certains considèrent même qu'il a eu un rôle central dans l'initiative, d'une part parce que c'était le seul à avoir une expérience dans la valorisation de la Salers et d'autre part car il était en contact direct avec tous les acteurs parties prenantes de ce projet que ce soit la communauté de communes, les éleveurs ou encore le parc : « *C'est quelqu'un qui avait du punch, qui avait les compétences* » (AC-P4), « *c'est lui qui a boosté le truc, il avait tellement d'envie, d'idées* » ou encore « *il a été leader pour lancer le truc car il croyait. Après le problème, c'est que le niveau financier il ne s'en occupait pas trop* » (AC-F7). Le départ du directeur constitue le premier événement responsable de la période de bifurcation. Après son départ, le directeur n'est pas remplacé car son poste coûte extrêmement cher à la coopérative. Avec **l'affaiblissement des subventions et des politiques de soutien (IPo1)** du PNR, des conseils généraux du Cantal et du Puy de Dôme ainsi que de la communauté de communes du Pays Gentiane, il n'est plus possible d'assumer les charges liées à cet emploi.

La crise financière et le départ du directeur ont pour conséquence des changements en cascade avec la démission du président, AC-F2. Ce jeune éleveur vit comme un échec ces problèmes financiers qui génèrent une prise de conscience de sa part sur le fait que les agriculteurs, lui le premier, ne se sont pas assez engagés dans la démarche. Un autre producteur motivé a donc pris la suite, AC-F1. Celui-ci est encore en fonction aujourd'hui, six ans après. Il est épaulé par un petit noyau d'éleveurs motivés et croyant en la démarche ainsi que par la nouvelle **technicienne de l'initiative, AC-F6, (IO12)** employée fin 2006 pour développer le réseau de clientèle. Cette dernière anime la démarche et est perçue comme un pilier de l'initiative ; ce qu'expriment plusieurs adhérents de l'initiative : « *C'est une employée et c'est quelqu'un d'important. Tout repose sur elle* » (AC-F5). Cette phase de

bifurcation se solde par une nouvelle organisation et le partage des responsabilités entre les éleveurs et la technicienne. L'objectif est de gérer la démarche de façon concertée et de remobiliser tous les acteurs partie prenante.

Séquence 4 – 1^{ère} crise de la coopérative : problèmes de gestion – Début 2007	
BOFURCATION Événements	<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> Éleveurs – Chargé de mission
	Développer une filière de qualité/valorisation autour de la race Salers
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
	Berceau de la race Salers (IM2)
	Présence d'un abattoir à proximité (IM4)
	Présence d'un atelier de transformation à proximité – Lycée (IM5)
	Atelier de découpe en fonctionnement à Riom-ès-Montagnes (IM7)
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
	Race Salers – image de qualité // identité territoriale (II1)
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Réseau	
Renvoi d'Antignac	Emmanuelle Liadouze – acteur local (IO12)
	Coopérative « Acajou des Volcans » - Cantal et Puy de Dôme (IO8)
Gouvernance	
	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – Outil de marquage (IO6)
Proximité organisationnelle	
	Proximité organisationnelle entre éleveurs (IO11)
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
Filière Viande Bovine	
Politique nationale / Internationale	
Affaiblissement des politiques de soutien (IPo1)	

Tableau 12 : Ingrédients constitutifs de la 4^{ème} séquence du processus Acajou des Volcans

III.5 Séquence 5 – Relance par le noyau dur et concurrence – Été 2007 au début 2012

La dynamique amorcée lors de la phase de bifurcation se concrétise durant cette cinquième séquence, correspondant à la relance de la démarche. Pour ce faire, les éleveurs acceptent de prendre plus de responsabilités, dont celles anciennement occupées par le directeur. Sur la quarantaine d'éleveurs adhérents à la coopérative, on peut différencier un gradient en termes d'investissement avec 5-6 éleveurs qualifiés de leaders, une quinzaine d'autres qui s'investissent dans la démarche au travers du Conseil d'Administration de la coopérative et enfin les vingt restants qui ne jouent qu'un rôle de fournisseur et dont l'engagement est limité. Tous ressentent ce problème d'organisation et la charge de travail que génère la coopérative, mais tous ne se sentent pas l'âme de coopérateurs : « *Quelque part, on est dans une structuration en coopérative, avec des gens qui se sentent plus ou moins impliqués. Certains ont l'esprit coopératif de par leur personnalité et d'autres non* » (AC-P4).

Certains éleveurs du Puy de Dôme expliquent leur manque d'investissement par l'éloignement et par le fait que le **PNR est très étendu (IM6)**. Ils se sentent à l'écart de la dynamique cantalienne : « *On est isolé nous dans le Puy de Dôme, il faut se taper deux heures de route aller-retour pour se rendre aux réunions. À la coopérative, les Cantalous règnent en maîtres là-haut* » (AC-F5) ou « *C'est un peu plus difficile pour les gars du Puy de Dôme, on est un peu plus éloigné. C'est sûr que par rapport à ceux qui sont à côté de l'atelier de découpe, il y a un suivi de la coop qui est plus facile pour eux que pour nous* » (AC-F8). Certains propos laissent apparaître des reproches mutuels entre éleveurs des deux départements, à savoir que ceux du Puy de Dôme ne font pas d'efforts pour s'intégrer et prendre de responsabilités mais que de l'autre côté, ceux du Cantal ne leur laissent pas de place pour s'engager.

Cette incompréhension latente entre les éleveurs des deux départements a comme conséquence une concentration de tous les devoirs sur une petite partie du collectif. En effet, seule une petite dizaine d'éleveurs prennent des responsabilités concernant la gestion de l'approvisionnement, la comptabilité, le suivi des clients par exemple et cela génère assez rapidement chez eux un sentiment de surcharge de travail et de découragement. Cela va à l'encontre de leurs attentes puisque ces éleveurs ont accepté de s'engager au départ à la condition de ne pas tenir les rênes seuls. Aujourd'hui, ils se sentent « responsables » du futur de la démarche et en quelque sorte pris au piège de cette dernière car c'est à travers eux que se joue son maintien : « *On aurait été que des éleveurs, on n'aurait pas lancé ça. C'est aujourd'hui que l'on se retrouve avec le bébé dans les mains mais on ne voulait pas s'occuper de ça. On se sent responsable et c'est pour cela que l'on n'a pas lâché prise jusqu'à maintenant. [...] On ne peut pas laisser tomber mais aujourd'hui, si quelqu'un voulait la place, je dirais prends la* » (AC-F3). Les éleveurs restent investis car la coopérative constitue

leur outil de travail, de commercialisation ; en d'autres mots, c'est eux qui sont les premiers touchés par les évolutions de la démarche.

Malgré ce désengagement dans l'animation et la gestion, la majorité des éleveurs adhérents continuent d'approvisionner jusqu'en 2010-2011. Ces derniers fournissent des animaux à la coopérative, en raison d'un prix plus avantageux que sur le marché : *« On avait un classement par rapport à l'abattoir et après par rapport au marché, on essayait de rajouter 2 ou 3 francs quand on le pouvait. Jusqu'en 2011, avant que les bêtes augmentent, on était à 2 ou 2.5F au-dessus du marché donc là au niveau de l'approvisionnement, on était à 4.5 vaches par semaine. Même les non adhérents, les gens nous téléphonaient, ils savaient que l'on payait un peu plus donc ils nous vendaient les animaux »* (AC-F1) Le second avantage, en dehors du prix, que stipulent les adhérents, correspond à la **proximité géographique à l'abattoir (IM4)** : *« Là où on a vraiment un plus, c'est au niveau de l'abattage. Ici la vache est abattue 40 km plus loin donc on n'a pas de perte au niveau du poids »* (AC-F2).

Cet engouement pour l'Acajou lorsque les prix sont intéressants montre déjà des signes de certains comportements considérés comme opportunistes. Ceux-ci vont se révéler avec la **mise en place du Label Rouge Salers (IF4)** qui vient concurrencer cette démarche. Le Label Rouge, soutenu dès le départ par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général du Cantal, n'est pas perçu de la même manière par tous les acteurs. Alors que certains éprouvent un peu de jalousie concernant cette initiative qui a de nombreuses similitudes avec l'Acajou et qui a été beaucoup plus aidée financièrement, d'autres la considère comme une filière complémentaire ne visant pas les mêmes débouchés : *« Le Label Rouge Salers c'est une démarche subventionnée par le Conseil Général du Cantal, tandis que nous, on a le droit à que dalle. On demande des subventions, on n'a pas le droit alors que l'on fait vivre le territoire »* (AC-F1) ou *« Il y a une saine concurrence avec le Label Rouge car on n'a pas du tout la même démarche. Le LR est sur de la vente en supermarchés et en boucheries alors que nous on est sur du particulier en vente directe »* (AC-ST2) ou *« Comme la coopérative s'est montée en même temps que le Label Rouge, il y avait concurrence et la Chambre comme le Conseil Général, ils sont allés plus sur le Label Rouge que pour nous »* (AC-F2).

Au-delà du Label Rouge, c'est avec l'ensemble des acteurs en lien avec la promotion et la sélection de la Salers, que les membres de l'Acajou et plus particulièrement le président, sont en tension. En effet, ce dernier trouve anormal le fait de devoir payer une cotisation de 1500 € par mois au Herd-Book Salers, pour simplement avoir le droit d'être identifié comme commercialisant de la viande Salers. Selon lui, ils œuvrent déjà à la promotion de la Salers car l'Acajou est la seule démarche qui permet la vente de viande Salers au détail, il est donc aberrant à ses yeux qu'ils payent en plus de leur travail : *« c'est nous qui mettons la race Salers en avant et c'est nous qui payons la cotisation. Je ne trouve pas ça normal »* (AC-F1). De plus, cette cotisation ne leur donne le droit que de participer au salon de l'Agriculture au sein du stand Salers mais elle ne suffit pas à siéger au conseil d'administration et donc à orienter la stratégie au niveau la race. Pour pouvoir prendre part aux discussions, il faut en effet payer deux parts, c'est-à-dire 3000€. Par ce mode de fonctionnement, les membres de

la coopérative ont le sentiment d'être mis sciemment à l'écart tout comme l'ensemble des autres petits producteurs de Salers, au profit des grosses structures : « *Le groupe Altitude et le Label Rouge, ils payent et c'est eux qui prennent les décisions au niveau Salers. C'est débile car on met tout le monde de côté avec les 1500€. Vous avez les petits producteurs qui font les colis, il y aurait des cotisations à 500€, ils paieraient et pourraient faire avancer la race Salers* » (AC-F1).

Au-delà de cette compétition entre filières et le manque de stratégie collective autour de la race Salers, la perte de vitesse de l'Acajou dans les années 2010, s'explique aussi par des aléas climatiques, telle que la **sécheresse (IE1)**, ainsi qu'à des **infestations de rats taupiers (IE2)** qui obligent les éleveurs à décapitaliser²³ une partie de leurs troupeaux en 2009. Cette situation suscite un engorgement au niveau de l'apport à la coopérative et tous les adhérents ne sont pas satisfaits. Des mécontentements apparaissent : « *Les gens avaient des bêtes à ne plus savoir qu'en faire car ça ne marchait pas du tout la Salers. Donc les adhérents faisaient du forcing à la coopérative pour faire partir les bêtes, mais il fallait en face avoir la demande. Il y avait une liste d'attente, donc on garde des bêtes, qui mangent, qui s'engraissent... après elles sont déclassées à l'abattoir* » (AC-F5). Cette décapitalisation forcée des animaux, a pour conséquence à moyen et long terme, un manque d'animaux sur les fermes et donc une insuffisance en terme d'offre pour la filière Acajou des Volcans : « *Pendant 5 ans, on a eu sur les exploitations les rats taupiers, ensuite des sécheresses, du coup on a du décapitaliser. Aujourd'hui on est ric-rac au niveau des animaux* » (AC-ST2).

Pour faire face à ces périodes creuses, les dirigeants de la démarche font appel à partir des années 2009-2010, à **un négociant en bétail, AC-F14 (IO13)**. Ce dernier accepte de les aider et continue de le faire bien qu'il ait le sentiment d'être plus considéré comme une variable d'ajustement que comme un fournisseur permanent. En effet, ce dernier est appelé au coup par coup, quand il manque des animaux pour maintenir le flux à la coopérative et à l'abattoir : « *Ils nous avaient demandé de les soutenir car ils avaient des problèmes de fonctionnement au niveau de l'approvisionnement. Ils avaient des gros apports en pleine saison, normal et en morte saison, ils n'avaient plus rien donc ils nous demandaient de combler leur apport. J'ai accepté car pour moi ils portent une image qui est saine, une image de notre région; et que je crois davantage aux petites coopératives de proximité qu'aux gros groupes style Soufflet. Mais ensuite, ils nous ont plus ou moins laissés tomber à chaque fois qu'ils avaient de l'apport* » (AC-F14).

Ce problème d'approvisionnement s'explique également par une non adhésion de certains éleveurs à la stratégie défendue par la coopérative ; c'est-à-dire l'engraissement des animaux. En effet, ceux-ci se revendiquent comme des éleveurs et des sélectionneurs de la race Salers et non comme des engraisseurs. Ils **ne s'appuient pas sur des savoir-faire et des traditions d'engraissement (II3)** : « *Ce n'est pas dans la culture des éleveurs de montagne*

²³Décapitaliser : vendre une partie du cheptel, diminuer la valeur de son capital en raison d'une incapacité technique ou financière à répondre à ses besoins (alimentation).

d'engraisser les animaux, ici c'est une zone de maigre » (AC-F10), « On n'est pas dans un pays d'engraissement mais dans un pays de naisseur » (AC-F11) ou « On est éleveur avant tout, avant d'être engraisseur. C'est le problème un peu ici, on n'a pas la culture d'engraisser, on n'a pas la fibre d'engraisser d'autant plus que l'on n'a pas de culture, c'est de l'élevage à l'herbe » (AC-F4). L'intérêt de vendre les bêtes pour l'élevage est très marqué sur ce territoire, berceau de la race Salers. En vue des baisses d'effectifs, la majorité des éleveurs font le choix de l'élevage, la sélection et les concours. Ces derniers expliquent qu'ils retirent une fierté beaucoup plus grande à vendre leurs animaux sur pieds, après les avoir soumis à leurs pairs, que de les destiner à l'abattoir : « Faire de la sélection, c'est le propre de l'éleveur Salers. On élevait la salers avant tout pour avoir de belles bêtes et faire les concours. Ils disent bien ici, élever des bêtes pour la mort, c'est encore culturellement difficile. Vendre la bête comme reproducteur, à l'export c'est le summum » (Ac-P4). L'omniprésence de l'herbe sur les hauteurs, les poussent à s'orienter vers le maigre depuis plusieurs générations, ils ont donc des difficultés aujourd'hui à sortir de ce modèle traditionnel : « leur père faisait du maigre, leur grand-père faisait du maigre alors pourquoi ils ne feraient pas du maigre ? »²⁴ (AC-ST1).

Bien qu'ils n'aient pas « la fibre de l'engraissement », certains finissent quelques bêtes pour la coopérative, mais n'ayant aucun savoir-faire, ni aucune références en ce domaine, la réussite des premiers essais est variable. Cette filière repose donc en grande partie sur des animaux de « rattrapage », ceux qui ne conviennent pas pour l'élevage tel que les bêtes infertiles, les génisses vides, les vaches qui ont ratés leur vêlage, celles qu'ils trouvent moins belles. Dans le discours de certains éleveurs, la filière Acajou semble n'être qu'une issue de secours : « Ce sont les accidents de mon élevage qui vont aller directement à la coop mais je ne vais pas faire une filière exprès » (AC-F4). Du fait de cette réticence concernant l'engraissement, la majorité des éleveurs n'envoient de bêtes à la coopérative Acajou qu'au coup par coup, ce débouché reste donc marginal et peu suivi pour la majorité d'entre eux.

Au-delà d'une offre insuffisante, cet engagement par défaut dans la démarche génère des difficultés pour la gestion de l'approvisionnement. Les éleveurs s'engagent à fournir leurs animaux puis les retirent au dernier moment. Une des faiblesses de cette démarche est en effet de ne pas avoir de système de contractualisation : exceptée une part sociale équivalente à 20 €/animal abattu, les dirigeants n'ont aucun moyen de contraindre ou inciter les éleveurs à fournir des animaux. Enfin, au-delà de la dimension culturelle, ce sont aussi des contraintes matérielles qui freinent le développement de l'engraissement sur la zone. **Les bâtiments en montagne sont anciens, traditionnels et donc peu fonctionnels (IM8)** (Cf. Photo 12, p. 228). Pour finir les animaux, il faudrait donc revoir les structures ce qui suscite chez certains éleveurs des questionnements sur la rentabilité de cette filière.

²⁴Tradition de production d'animaux maigres, non engraisés sur les fermes donc éleveurs gardent le même modèle que leurs parents et ont des difficultés à se lancer dans l'engraissement d'animaux considérant qu'ils n'ont pas les terres, ni les ressources adaptées à cette activité.



Photo 12 : Étable typique du nord du Cantal, utilisée pour l'hivernage des animaux – Ferme de l'exploitante AC-F5

(Source : Sabine Chabrat – Printemps 2014)

Au contraire des éleveurs, les partenaires professionnels (**IM4 et IM5**), tels que l'abattoir ou le lycée professionnel de Volzac, demeurent très investis dans la démarche Acajou. Depuis les années 2010, la coopérative approvisionne des collectivités locales à Saint-Flour (hôpital, Institut Médico-Éducatif, collèges, lycées), par l'intermédiaire du Lycée de Volzac. Ce nouveau débouché permet de mieux valoriser les avants : « *On leur assure un petit débouché pour les morceaux peu valorisés au niveau des clients. C'est intéressant pour nous aussi car on arrive à fournir aux collectivités, de la viande locale et de qualité* » (AC-F13). La vente aux particuliers et aux restaurants progresse également durant cette séquence avec l'arrivée de la technicienne, AC-F6, en charge du développement du réseau de clientèle. Des relations de type « gagnant-gagnant » sont établies entre la coopérative et les restaurants : « *Les gens qui viennent acheter des produits, on les incite à aller manger dans ces restos et eux pareil, quand les clients mangent chez eux, ils les envoient ici pour acheter des produits : la boucle est bouclée, c'est un bon état d'esprit* » (AC-F6). Pour ce qui est de la vente directe, elle se fait en partie au sein du magasin tenu par les épouses des éleveurs mais également au travers de livraisons effectuées localement par la technicienne et à l'extérieur de la région Auvergne par un retraité engagé au sein de la coopérative en 2009. Étant originaire du Cantal, la démarche l'intéresse ; de plus, du fait de son expérience professionnelle de commercial, il entretient un bon relationnel avec les clients et a une bonne connaissance des villes du Sud de la France ainsi que de Paris.

Le développement de la vente directe nécessite quelques investissements, financés en 2009 par le PNR, à hauteur de 13 000€ (**IM3**). Cela a permis l'aménagement frigorifique du véhicule de livraison et la réalisation d'un stand et d'une vitrine réfrigérée pour le magasin. Cette **aide financière** constitue l'un des seuls soutiens que le Parc a fourni durant cette séquence. Avec l'arrivée d'une nouvelle directrice en 2007 à sa tête, le PNR des Volcans d'Auvergne choisi de délaissé le marquage Parc ainsi que les produits en faisant l'objet. Ce n'est qu'en 2010, avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice en charge des filières de valorisation, que ce marquage est remis au goût du jour et que le Parc reprend une place dans le collectif. L'une des conséquences de l'absence de soutien de la part du parc pendant plusieurs années, ajouté à la surcharge de travail des éleveurs investis dans la démarche, est l'arrêt de la promotion et la perte de proximité entre les acteurs partie prenante de l'initiative. Cet affaiblissement de l'intérêt porté à la démarche se traduit également au niveau des bouchers. Alors que le premier boucher, en place depuis 2004, prenait l'initiative Acajou des Volcans à cœur, son successeur considère la démarche comme un simple emploi, limitant son investissement personnel dans le projet. C'est dans ce contexte d'affaiblissement de la dynamique et de l'engagement des éleveurs qu'a lieu la seconde crise du processus de la démarche Acajou des Volcans.

Dans cette cinquième séquence, deux moteurs coexistent. Le premier correspond toujours au développement de la filière (ME3) alors que le second rend compte de tensions au sein du collectif. Ce **moteur dialectique (MD5)** reflète les **conflits et la concurrence** qui se jouent

entre la coopérative Acajou et le Label Rouge Salers, et plus largement avec l'ensemble des acteurs de l'interprofession Salers.

Séquence 5 – Relance par le noyau dur et concurrence – Été 2007 au début 2012	
<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> Éleveurs	<i>DIALECTIQUE (MD5)</i> Éleveurs
Développer une filière de qualité/valorisation autour de la race Salers	Concurrer le Label Rouge Salers
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Berceau de la race Salers (IM2)	
Subventions (IM3)	
Présence d'un abattoir à proximité (IM4)	
Présence d'un atelier de transformation à proximité - Lycée (IM5)	
PNR à cheval sur deux départements – vaste zone (IM6)	
Atelier de découpe à Riom-ès-Montagnes (IM7)	
Bâtiments anciens et peu fonctionnels (IM8)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Race Salers – image de qualité // identité territoriale (II1)	
Pas de savoir-faire ni de traditions autour de l'engraissement – culture élevage // système naisseur (II3)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Réseau	
Réseaux locaux d'interconnaissance familiaux, professionnels et politiques (IO2)	
Coopérative « Acajou des Volcans » - Cantal et Puy de Dôme – Réduction du collectif (IO8)	
Charade – Marchand de bêtes – acteur local (IO13)	
Gouvernance	
Proximité organisationnelle	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
Filière Viande Bovine	
	Création filière Label Rouge Salers (IF4)
Politique nationale / Internationale	
Environnement	
Aléas climatique : sécheresse (IE1)	
Infestation de rats taupiers (IE2)	

Tableau 13 : Ingrédients constitutifs de la 5^{ème} séquence du processus Acajou des Volcans

XIV.

III.6 Séquence 6 – Deuxième crise de la coopérative : problèmes de gestion des prix – Début 2012

Cette sixième séquence débute en 2012 avec l'explosion des prix de la viande (IF5). Cet événement a pour conséquence une concurrence exacerbée des filières autres qu'Acajou, qui elle-même peine à répercuter cette hausse sur le prix d'achat de la viande aux éleveurs adhérents de la coopérative. Les prix offerts par la coopérative Acajou sont moins intéressants qu'ailleurs, les comportements opportunistes se révèlent alors : « *La coopérative a payé les animaux aux adhérents 1F du kg en moins que le marchand de bestiaux, qui fournissait aussi la coopérative. Les adhérents vendaient leurs bêtes à ce marchand puisqu'il les payait plus cher que la coop et ensuite il les revendait à la coop. Pour moi cette coopérative elle aurait dû porter les agriculteurs mais actuellement ce sont les agriculteurs qui portent la coopérative* » (AC-F5). Ce manque de réactivité pour s'aligner sur le prix du marché pousse les éleveurs à se tourner vers d'autres circuits de commercialisation et donc à délaisser la coopérative : « *On n'a pas suivi le marché et on a perdu des adhérents à cause de ça* » (AC-F8).

Après avoir pris conscience de ce décalage par rapport au marché, les prix sont réévalués mais seulement au niveau de l'achat aux éleveurs, non au niveau de la commercialisation des produits ; les problèmes financiers apparaissent alors. Les éleveurs qui mettent le plus l'accent sur ces erreurs de gestion sont ceux qui se sont petit à petit désengagés et qui ne fournissent plus que ponctuellement des animaux : « *L'année dernière c'est un peu ce qui nous a planté, on n'a pas assez augmenté les prix de vente. On a acheté des vaches chères en les revendant le même prix. Forcément ça a fait un trou* » (AC-F9).

Cette hausse du prix de la viande fait se succéder les problèmes puisque comme une partie des éleveurs vend ses animaux hors de la filière Acajou, l'offre est insuffisante pour faire tourner la coopérative. Celle-ci doit alors s'orienter vers le marchand de bestiaux, ce qui réduit la marge dégagée par la coopérative et donc sa rentabilité : « *le nerf de la guerre c'est que l'on n'a pas de fourniture. On fait plus en achetant à des intermédiaires, ça ne va pas* » (AC-F4). Au contraire des éleveurs, qui se défendent de leur comportement opportuniste en justifiant le besoin de trésorerie sur l'exploitation : « *Les adhérents, ils voudraient avoir du prix, sinon ils vendent ailleurs. On a tous des entreprises à faire tourner* » (AC-F5) ou « *Les éleveurs regardent leur porte-monnaie, c'est obligé* » (Ac-F4), d'autres acteurs de la filière regrettent le manque d'engagement des adhérents : « *C'est un problème que l'on retrouve pour tous les agriculteurs en coopérative, ils jouent le jeu que si ça va leur rapporter plus qu'ailleurs. S'ils ont l'impression que de faire partir une bête ailleurs ça va leur apporter d'avantage, ils ne se posent pas trop la question du problème que peut avoir la coopérative* » (AC-F12).

Pour contrecarrer les problèmes d'approvisionnement, le président de la coopérative cherche à orienter la démarche Acajou vers une stratégie de diversification des produits, en

créant, en 2012, un **groupement de producteurs « Terroir Massif-central » (IO14)** à Saint-Flour. L'objectif est de pouvoir rassembler plusieurs produits d'un même territoire et les valoriser ensemble. La viande Salers, tout comme le fromage, les escargots ou encore les lentilles, fait partie de cette gamme de produits. Alors que certains se rangent derrière l'idée du président, la majorité des adhérents sont contre cette stratégie de diversification de l'activité, cherchant plutôt à développer la viande Salers. Un an après, le positionnement de la coopérative concernant ces stratégies n'est encore pas unanime.

En plus de la fluctuation des prix de la viande sur le marché, un second événement plonge Acajou des Volcans dans une pré-crise. Les dirigeants de la coopérative, conscients des mauvais résultats de l'année 2012, demandent un audit en Août auprès de leur centre de gestion afin de connaître l'importance du déficit et savoir quelles stratégies mettre en œuvre. Le cabinet comptable commet malheureusement une erreur sur les comptes de résultats et minimise les problèmes de trésorerie de la coopérative. Il estime à seulement moins 10 000€ le déficit de la coopérative alors que celui-ci s'élevait déjà à 40 000€. Les éleveurs ne s'inquiètent donc pas outre mesure et n'augmentent pas leurs prix de vente au consommateur. Six mois plus tard, en Mars 2013, la nouvelle tombe, la coopérative a des comptes déficitaires équivalents à moins 80 000€ : « *La comptable nous a foutu dedans. Dans le prévisionnel ça devait passer et on s'est aperçu que ça ne passait pas du tout* » (AC-F8) ou « *Le cabinet comptable nous a planté. Au 31/08, on ne s'est pas alarmé et on n'a pas remis d'augmentation or il aurait fallu en remettre une d'au moins 12 % sur le prix de vente. Ils ont fait une grosse erreur et là fin Février, on a pris une grosse calotte* » (AC-F2).

Ces deux événements expliquent la **seconde bifurcation (B2)**, qui ne touche pas que la coopérative mais l'ensemble des partenaires de l'initiative, que ce soit l'abattoir, le marchand de bestiaux ou encore le lycée de Volzac. En effet, la coopérative a des dettes envers tous ces acteurs mais ne peut les honorer. Tout aurait pu se terminer durant cette séquence, la coopérative aurait pu cesser son activité et déposer le bilan mais elle ne le fait pas grâce à quelques éleveurs motivés, qui ne veulent pas voir mourir l'initiative. Conscients qu'ils ne sont ni des comptables ni des gestionnaires et encore moins des commerciaux, ces derniers se remettent en question et font le choix de s'entourer. Ils tentent de réorganiser la démarche pour lui donner un nouveau souffle. Malgré cette situation de changement brutal, cette sixième séquence est impulsée par les deux mêmes moteurs que la précédente, c'est-à-dire le moteur **évolutionniste (ME3)** en lien avec le développement de la filière et le moteur **dialectique (MD5)**, puisque les conflits et la situation de concurrence avec le Label Rouge Salers ne sont pas résolues.

Séquence 6 – 2^{ème} crise de la coopérative : problèmes de gestion des prix– Début 2012		
BIFURCATION Événements	<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> Éleveurs	<i>DIALECTIQUE (MD5)</i> Éleveurs
	Développer une filière de qualité/valorisation autour de la race Salers	Concurrer LR Salers
Ingrédients Sphère matérielle du territoire		
	Berceau de la race Salers (IM2)	
Compte de résultats erronés Faute reconnue par le centre de gestion : déficit de 80 000€	Présence d'un abattoir à proximité (IM4)	
	Présence d'un atelier de transformation à proximité – Lycée (IM5)	
	PNR à cheval sur deux départements – vaste zone (IM6)	
	Atelier de découpe à Riom-Ès-Montagnes (IM7)	
	Bâtiments anciens et peu fonctionnels (IM8)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire		
	Race Salers – image de qualité // identité territoriale (II1)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire		
Réseau		
Désengagement de certains éleveurs	Emmanuelle Liadouze – acteur local (IO12)	
	Coopérative « Acajou des Volcans » - Cantal et Puy de Dôme (IO8)	
	Charade – Marchand de bêtes – acteur local (IO13)	
	Groupement de producteurs « Terroir-Massif Central » pour la diversification (IO14)	
Gouvernance		
Proximité organisationnelle		
Ingrédients externes au territoire		
Acteurs		
Filière Viande Bovine		
Explosion des prix de la viande bovine (IF5)		Filière Label Rouge Salers – prix plus élevés (IF4)
Politique nationale / Internationale		

Tableau 14 : Ingrédients constitutifs de la 6^{ème} séquence du processus Acajou des Volcans

III.7 Séquence 7 - Dernière chance pour relancer la démarche – Fin 2012 à 2013

Cette dernière séquence de restructuration est en cours depuis le mois d'Avril 2013, suite à l'annonce du résultat négatif de - 80 000€. Elle se caractérise par l'arrivée de nouveaux acteurs et le retour d'anciens qui ont, pour une période plus ou moins longue, laissé de côté le collectif Acajou.

C'est tout d'abord la commune de Riom-Ès-Montagnes qui offre son soutien à la coopérative au travers d'un **plan de revitalisation, résultat de la fermeture des caves fromagères (IO15)** implantées sur cette même commune. En effet, pour essayer de compenser les pertes d'emplois et en créer de nouveaux, le groupe UCFC²⁵, propriétaire des caves, est taxé d'un montant servant à financer le plan de revitalisation²⁶. Le maire de la commune, AC-P5, choisi d'allouer une partie de ce plan de revitalisation à la démarche Acajou afin de maintenir les emplois liés à cette activité et pourquoi pas la développer en diversifiant l'offre : *« l'idée est de créer une structure autour d'Acajou des Volcans pour commercialiser l'ensemble des produits du terroir et avoir une valeur ajoutée qui soit plus importante de façon à majorer l'économie du pays »* (AC-P5). Un **cabinet d'étude (IA2)** est engagé par la commune de Riom-Ès-Montagnes et réalise un audit durant les mois de mars et d'avril 2013. Ce dernier propose un plan de redressement accompagné d'un business plan.

L'ensemble de ces travaux et la prise de conscience des éleveurs sur leur façon de fonctionner mettent en évidence les problèmes de la démarche. Ceux-ci se divisent en trois catégories : l'organisation du collectif et le partage des responsabilités tout d'abord, les pratiques des bouchers concernant la découpe et enfin à la valorisation du produit et la gestion des ventes. Pour chacun de ces problèmes, des pistes d'évolution sont proposées. La première correspond à la mise en place de plusieurs commissions gérées par deux ou trois éleveurs. Afin de diviser les tâches au sein de la coopérative, des groupes de travail émergent; l'un se concentre sur l'approvisionnement, l'autre sur la commercialisation et la diversification et enfin le dernier sur la gestion du personnel.

Des réflexions sur l'approvisionnement

Conscient des difficultés d'approvisionnement, le groupe de travail en charge de cette question réfléchit aux formes de contractualisation possibles. Depuis le début, la

²⁵UCFC : Union des Coopératives Fromagères du Cantal

²⁶La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 introduit à l'article 118 l'obligation de revitalisation dans le but de responsabiliser les dirigeants de certaines entreprises qui, en licenciant parfois de manière massive leurs salariés, mettent en danger l'équilibre économique de tout un bassin d'emploi. Le législateur s'est inspiré du principe « pollueur – payeur » : l'entreprise doit contribuer à la création d'activités et au développement des emplois, selon une contribution proportionnée au volume d'emplois supprimés et en fonction de ses moyens, en sus des obligations découlant du plan de sauvegarde de l'emploi.

contractualisation est seulement orale et ne fait pas l'objet d'une réglementation ou d'un engagement financier. Les coopérateurs doivent annoncer leurs bêtes trois mois à l'avance à l'un des éleveurs qui s'occupe de réaliser un calendrier mais certains ne le font pas. Ce manque de rigueur laisse trop de place aux comportements opportunistes et constitue une des raisons de l'affaiblissement de la démarche : *« Acajou a un boulot à faire en devenant quelque chose de plus autoritaire, ré-impliquant complètement certains adhérents qui vendent au plus offrant » (AC-F3)*. La possibilité de mettre des pénalités à ceux qui n'approvisionnent pas la coopérative est écartée alors que l'idée d'attribuer une récompense à ceux qui jouent le jeu pour les motiver semble faire son chemin. Au-delà de la contractualisation, d'autres pistes de réflexion sont émises concernant l'approvisionnement : *« On a trois solutions, on continue comme on fait avec un marchand de bêtes extérieur qui nous livre des animaux, on fait rentrer beaucoup plus d'adhérents pour avoir plus d'animaux ou la troisième solution à laquelle on réfléchit, c'est de mettre en place un atelier d'engraissement collectif de manière à ce qu'on arrive à gérer nous-même notre approvisionnement » (AC-ST2)*. La première proposition n'en est pas réellement une puisqu'au-delà de 20 % d'apport extérieur, via le marchand de bêtes, la démarche Acajou des Volcans risque de perdre son statut coopératif.

La piste de réflexion qui recueille le plus grand intérêt correspond à la mise en place d'un atelier d'engraissement collectif. Dans un contexte où la valorisation du mâle Salers est difficile (les broutards de cette race étant les moins chers de leur catégorie), les éleveurs de la coopérative réfléchissent à produire des broutards alourdis de 16-18 mois ou des mâles castrés, qu'ils peuvent sortir de Juillet à Septembre, période où très peu d'animaux sont disponibles sur le marché. En plus de gérer les périodes creuses, ce projet d'atelier collectif permettrait de développer des filières d'engraissement plus courtes avec des mâles vendus entre 14 et 17 mois à 500-600 Kg en vif et 330-350 kg de carcasse. Tous les avis ne sont pas unanimes sur la question, certains éleveurs du noyau dur sont prêts à sélectionner quelques animaux pour cette filière mais d'autres doutent encore de la rentabilité d'un tel projet : *« castrer des mâles pour les mettre à la coop, à mon avis c'est de l'argent gaspillé » (AC-F10)*. Afin de prouver le bienfondé d'un tel projet, **la Chambre d'Agriculture (IO17)** réalise une étude dont les résultats sont encourageants : *« La Chambre d'Agriculture a fait faire une étude sur l'achat d'une trentaine d'animaux, il a calculé toutes les charges (achat animaux, alimentation) et nous ça nous ferait ressortir de la viande à 4€. Nous actuellement, on la paye à 4€50 voire 4,60€ » (AC-F1)*. Avec un rendement de 4 à 6 bêtes par semaine actuellement, ce projet peut aider à faire progresser les volumes.

Des réflexions sur la commercialisation et la diversification

En parallèle de l'approvisionnement, des réflexions sont menées concernant la commercialisation de la viande et l'intérêt de la diversification. Sur cette dernière question, les avis sont partagés, deux stratégies s'affrontent entre l'augmentation des volumes de viande Salers et l'élargissement de la gamme de produits commercialisés au sein de la coopérative. La diversification, déjà en cours par le biais de l'association « Terroir Massif-

Central », est soutenue très fortement par le président de la coopérative qui y voit une possibilité de mieux valoriser le fichier client en répondant à une plus large demande : « *On est dans une région où il y a du porc, de l'agneau, du fromage, maintenant que l'on a un fichier client avoisinant les 2000 personnes, autant leur apporter un service diversifié* ». Au sein du conseil d'administration, beaucoup ne voient pas l'intérêt de cette réorientation de la coopérative et restent centrés sur la viande.

Malgré un manque de soutien de la part des adhérents eux-mêmes, des acteurs gravitant autour de la démarche vont dans le sens de la diversification ; c'est le cas de l'initiateur de la démarche ou bien du Parc Naturel Régional. Chacun est convaincu de la nécessité d'élargir la gamme de produits autour de la viande Salers : « *Ce qu'il manque c'est d'associer d'autres productions, pas seulement de la viande. On sait que l'on a des marchés, sur le Saint-Nectaire par exemple* » (AC-P1) ou « *Ce qui serait intéressant, c'est de se regrouper pour faire la promotion par exemple de toutes les démarches viande salers... il faut être lisible. En termes de notoriété, d'image, d'économie d'échelle c'est très important que les acteurs se regroupent et en plus, si on arrive à mutualiser de l'animation, du fonctionnement, ce sera beaucoup plus économique, même en termes de commercialisation. Il faudrait vraiment qu'il y ait une plateforme de collecte et de redistribution des produits qui fonctionne à l'échelon du territoire* » (AC-P4).

Les éleveurs qui se dressent contre cette stratégie de diversification pensent qu'il est plus approprié de se concentrer sur la valorisation de la viande uniquement, de ne pas se disperser. Ce qu'ils souhaitent, c'est trouver de nouveaux clients prêts à mettre le prix pour ce produit de qualité : « *La clientèle, il faut aller la chercher. Les gens qui veulent acheter une Rolls-Royce, ils achètent une Rolls-Royce. La salers, le produit que l'on a, les bêtes qu'on a avec la nourriture et les espaces qu'elles ont, on peut tout mettre en valeur* » (AC-F5).

Tous les acteurs qui suivent la démarche de près ou de loin s'entendent pour dire que l'Acajou fait l'objet d'une belle image de marque et qu'il ne faut pas hésiter à placer la Salers sur le marché du haut de gamme : « *Ils sont sur un produit de qualité, du luxe donc au niveau tarif, il ne faut pas qu'ils soient dans du standard mais dans la gamme au-dessus. Quand on a une certaine qualité, une certaine image de marque, les gens sont prêts à payer plus cher* » (AC-F12) ou « *Pour moi, on a un produit extraordinaire, partant de la viande Salers, c'est une marque en elle-même, même si elle n'est pas labellisée. On a un terroir autour qui lui aussi est une marque : le Cantal* » (AC-F15). Cette valorisation de la race et du terroir est d'autant plus favorable à la démarche Acajou des Volcans que l'on se trouve en 2013 face au **scandale de la viande de cheval dans les plats cuisinés (IF6)** ; ce qui pousse les consommateurs à se tourner vers des produits d'origine et de qualité : « *les gens recherchent des produits de terroir, surtout après les scandales qu'il y a eu. C'est même positif pour notre filière* » (AC-F6). Le groupe de travail en charge de la commercialisation décide donc d'augmenter les prix de vente de la viande au consommateur de 10 % au sein du magasin et sur le site internet. Pour ce qui est des restaurateurs, les avis divergent sur la nécessité de répercuter la hausse des prix de vente.

La seconde décision porte sur l'intégration d'un nouvel acteur à la filière, avec l'arrivée en septembre 2013 de la **SARL « Territoire Viande », boucherie en ligne (IO16)** ayant choisi la Salers comme produit emblématique : « *L'objectif, c'est de créer un modèle économique moderne avec la tradition des produits, la qualité que l'on peut trouver dans le Cantal* » (AC-F15). En terme de fonctionnement, les clients passent leurs commandes sur le site, il les regroupe et les passent à la coopérative Acajou qui a moins d'une dizaine de jours pour préparer la commande générale. Ensuite, le commercial va dans les locaux d'Acajou, dont il se sert comme une plateforme technique et compose ses colis et les envoie dans toute la France. Ce fonctionnement, qui a comme intérêt de commercialiser rapidement et en tous lieux la viande Salers, est quelque peu concurrentiel avec le système de vente directe déjà existant au sein de la coopérative. Malgré cela le commercial et le président de la coopérative voient cette organisation d'un bon œil : « *On essaye de ne pas se marcher dessus, c'est à dire que moi je ne prospecte pas leurs clients et eux vont essayer de ne pas prospecter les miens, ne pas faire doublon. On a vraiment essayé de créer un partenariat gagnant-gagnant* ». Ce n'est pas le cas de tous les adhérents de la coopérative Acajou des Volcans qui voient dans ce nouveau débouché, le risque de limiter les autres. En effet, une des agricultrices qui tient le magasin constate qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre les modes de commercialisation qui se multiplient afin de ne pas pénaliser celui qui est ancré sur le territoire, c'est-à-dire le magasin : « *On se trouvait au magasin, les gens voulaient des côtes de bœuf, des entrecôtes et il nous en manquait mais par contre les restaurants, eux ils en avaient* » (AC-F4). Cette situation est dommageable surtout qu'il existe sur le territoire un potentiel de consommation dont il faut profiter durant les vacances via les touristes qui traversent la zone : « *Il y a des flux de touristes qui viennent sur notre zone, comme la région nantaise, ou le midi qui remontent avec l'autoroute et le pont de Millau* » (AC-P1). Ce problème de gestion des stocks et de concurrence entre débouchés est aussi le résultat d'un manque d'engagement des bouchers qui ne veulent pas en faire plus et donc ne pas approvisionner le magasin et préparer les colis. Leur comportement, qualifié de « *tête de cochon* » par cette même agricultrice, a suscité la mise en place d'une troisième commission, en charge de la gestion du personnel.

Des réflexions sur la gestion du personnel

Les premiers à faire l'objet de cette gestion du personnel sont les bouchers. Ceux-ci suivent une formation de quelques jours avec le responsable de production de l'atelier de transformation du Lycée de Volzac afin de voir comment organiser et gérer les chambres froides, optimiser la découpe des carcasses afin de réduire les déchets et le temps nécessaire à la réalisation des colis. Des fiches de travail sont instaurées et ces derniers sont maintenant en charge de la gestion de l'approvisionnement des animaux, dans le but d'accroître leur engagement dans la démarche.

Pour la technicienne aussi, le contenu du travail évolue. L'objectif fixé durant cette dernière séquence est qu'elle devienne commerciale à temps plein et que les tâches qu'elle réalisait avant (fichiers client particuliers et professionnels, gestion des planning, gestion des stocks,

facturation, communication-promotion et livraison en Auvergne) soient partagées entre les autres membres de la filière et les éleveurs plus particulièrement. Pour dégager du temps à la technicienne, les membres du conseil d'administration évoquent la possibilité de prendre un livreur grâce à la **mise en place des contrats Avenir (IPo2)**, d'une durée de trois ans renouvelable pour les jeunes qui n'ont peu ou pas de formations et de diplômes. Ces contrats font l'objet d'aides financières pour l'employeur, ils constituent donc une opportunité pour la réorganisation du collectif.

Au-delà de la commune de Riom-ès-Montagnes, qui a aidé à la réorientation de la coopérative, d'autres acteurs ont maintenu leur engagement et ont soutenu l'initiative. C'est le cas des membres de la filière dont l'abattoir, le Lycée de Volzac ainsi que le marchand de bêtes qui ne réclament pas l'argent dû par la coopérative et continuent le partenariat. Ceux-ci préfèrent leur laisser le temps de régler leurs problèmes ; cependant, pour éviter que les dettes se creusent, un étalement des règlements est mis en place tous les mois : *« Ils sont un peu en difficulté et ça nous pose quelques soucis. Ma réaction commerciale a été de les laisser un peu respirer parce que si on exigeait le règlement des dettes qu'ils ont, je crois qu'ils seraient en cession d'activité et du coup, ils ne nous paieraient pas ce qu'ils nous doivent et on perdrait notre client »* (AC-F12). En soutenant la coopérative, l'abattoir œuvre aussi à son propre maintien puisqu'Acajou représente 4% de son tonnage : *« C'est un bon client. Étant donné que les abattoirs sont une branche en difficulté, il ne faut rien perdre. On n'en perd suffisamment là où on ne peut rien faire »* (AC-F12) ou *« On le maintient ce petit abattoir à Neussargues. Ils ont besoin de nous et nous on a besoin d'eux. Ils tiennent à nous conserver, on fait partie de leur économie. D'abord, ils tiennent tellement à nous conserver qu'ils nous font des avances, un échéancier si des fois on est coincé. On est lié, à la vie, à la mort, c'est le cas de le dire »* (AC-F5). Pour ce qui est du lycée agricole de Volzac, la situation est la même ; ils acceptent de leur faire une avance mais ils tentent de minimiser les risques quant à un accroissement des dettes puisque le retard de paiement les met eux aussi en difficulté. Pour cela, ils ne réalisent plus que la transformation : *« On a 70 000€ sortis donc on tente de limiter notre prestation à ce qui est nécessaire pour eux »* (AC-F13). Le marchand de bêtes continue aussi de soutenir la démarche à la fois d'un point de vue financier, *« J'ai 50 000 euros en permanence chez eux »* (AC-F14), mais aussi pratique en les approvisionnant en période creuse.

Malgré ces multiples soutiens d'ordre financier mais aussi technique, l'avenir de la démarche n'est pas certain puisque les dettes sont élevées et l'activité modérée. Plusieurs limites au développement de la coopérative sont mises en évidence :

- des difficultés de la part des acteurs à s'engager et à s'investir dans des projets : *« On manque de gens qui ont envie de prendre des risques économiquement, d'innover »* (AC-P1) ;
- un nombre d'adhérents fournissant des animaux qui s'amointri, passant de 42 à 28 du fait d'une concurrence exacerbée de la part du Label Rouge : *« Moi à mon avis, j'ai plus de billes à tirer au niveau Label Rouge, qu'au niveau d'Acajou »* (AC-F11) ;

- des problèmes de gestion propres à la démarche tel que le retard de paiement, pouvant se faire jusqu'à deux mois après que la bête soit abattue ;

- des nouveaux adhérents peu nombreux, du fait des échos négatifs qu'ils entendent concernant la démarche : « *Ça se dit que la coop est en difficulté donc les gars ils ne veulent pas prendre de risque. C'est un cercle vicieux* » (AC-F8) ou « *On a perdu ceux qui espéraient rentrer* » (AC-F5) ;

- la bonne santé du marché du maigre, qui n'incite pas les agriculteurs à engraisser et finir les animaux : « *Tout de suite il y a un marché qui est bon sur l'élevage, donc on vend pas mal de bêtes d'élevage ; alors que quand les prix sont moins bons, ces bêtes-là ont une fin de boucherie, on les vend pour la viande* » (AC-F9). Ce comportement opportuniste étant admis et revendiqué, la coopérative a beaucoup de peine à maintenir un niveau d'approvisionnement suffisant ;

- l'absence de directeur ou d'une personne qui élabore les stratégies et prend les décisions, afin d'aiguiller les éleveurs déjà très pris sur leurs exploitations : « *Entre le temps de la réflexion, le temps de la réaction et le temps de l'application, il y a des fois 3 mois qui passent. Certaines coopératives sont réactives car elles ont des directeurs ... mais une petite coopérative comme cela, c'est le président qui gère donc le temps que le conseil d'administration juge que ce soit bon. La réactivité vous l'avez en tant que patron parce que vous êtes obligé, c'est vos deniers. Quand ce ne sont pas vos deniers il y a un peu de laxisme...* » (AC-F14) ;

- l'absence d'actions de promotion du produit, qui constitue un premier signal de la perte de vitesse de la démarche. Les éleveurs n'ont plus de temps ni d'argent à consacrer à la promotion ;

Bien qu'elle ait des faiblesses, cette démarche a aussi des forces qu'elle peut mobiliser pour évoluer. La première d'entre elle est la motivation d'un petit nombre d'éleveurs qui ne veulent pas voir s'arrêter leur démarche : « *On ne veut pas laisser tomber. Humainement, on a créé des emplois donc ce serait moche qu'ils s'arrêtent. Il faut essayer de s'en sortir* » (AC-F3). La seconde tient à l'appui offert par un ensemble d'acteurs de la filière (abattoir, atelier de découpe, marchand de bêtes), politiques (commune de Riom-Ès-Montagnes et le PNR) mais aussi techniques (Chambre d'Agriculture). Ceux-ci tendent à travailler ensemble pour valoriser le produit mais aussi les pratiques et les ressources du territoire. Cela passe par exemple par la mise en place du concours des prairies fleuries (Cf. Photo 13, p. 240) : « *On souhaite associer l'INRA sur ces approches agro-écologiques et la valorisation des bœufs gras et le Conservatoire Botanique du Massif Central pour caractériser la biodiversité. Ce serait INRA – Chambre d'Agriculture - PNR et Conservatoire Botanique* » (AC-P4). Le **Conservatoire Botanique et l'INRA (IA3)** sont également partie prenante de ces réflexions, il y a donc un renforcement du collectif avec l'entrée en matière d'acteurs scientifiques, mais n'est-ce pas trop tard ?

C'est sur cette question que se clôt cette septième séquence qui n'est peut-être pas la dernière du processus Acajou des Volcans mais la dernière étudiée à l'heure actuelle. La démarche se trouve à cette date en situation d'incertitude puisque les finances sont au plus bas et que l'activité peine à se maintenir faute d'engagement. Les membres de la démarche eux-mêmes sont assez sceptiques sur le futur de leur initiative. Deux moteurs structurent cette dernière séquence, l'un portant sur l'activité productive c'est le **moteur évolutionniste (ME3)** toujours d'actualité et le second sur la gestion et l'animation du collectif, via le **moteur téléologique (MT6)**. L'objectif poursuivi est le maintien et la consolidation de la coopérative, à partir d'une réorganisation des tâches, la mise en place d'outils de contractualisation et enfin la recherche de nouveaux adhérents. Ces deux moteurs se conjuguent, induisent le même mouvement et se renforcent mutuellement ; on parlera donc de moteurs cumulatifs.



Photo 13 : Concours des prairies fleuries regroupant des acteurs du PNR des Volcans d'Auvergne, des scientifiques de l'INRA et du Conservatoire Botanique

(Source : Sabine Chabrat – Printemps 2013)

Séquence 7 – Dernière chance pour relancer la démarche – Fin 2012 à 2013	
<i>EVOLUTIONNISTE (ME3)</i> <i>Éleveurs</i>	<i>TELEOLOGIQUE (MT6)</i> <i>Collectif gravitant autour COOP</i>
Développer une filière de qualité/valorisation autour de la race Salers	Maintenir la coopérative et les emplois – consolider le projet collectif
Ingrédients Sphère matérielle du territoire	
Berceau de la race Salers (IM2)	
Subventions (IM3)	
Présence d'un abattoir à proximité (IM4)	
Présence d'un atelier de transformation à proximité - Lycée (IM5)	
PNR à cheval sur deux départements – vaste zone (IM6)	
Atelier de découpe à Riom-ès-Montagnes (IM7)	
Bâtiments anciens et peu fonctionnels (IM8)	
Ingrédients Sphère idéale du territoire	
Race Salers – image de qualité // identité territoriale (II1)	
Ingrédients Sphère Organisationnelle du territoire	
Réseau	
Coopérative « Acajou des Volcans » - Cantal et Puy de Dôme – Réduction du collectif (IO8)	
Emmanuelle Liadouze – acteur local (IO12)	PNR des Volcans d'Auvergne (IO6)
Charade – Marchand de bêtes – acteur local (IO13)	
Groupement de producteurs « Terroir-Massif Central » pour la diversification (IO14)	Delteil – acteur politique local (IO9)
Simon Fric – SARL Territoire Viande – acteur commercial local (IO16)	
Chambre d'Agriculture – acteur technique (IO17)	
Gouvernance	
	Plan de revitalisation conduit par la commune de Riom-ès-Montagnes (IO15)
Proximité organisationnelle	
Ingrédients externes au territoire	
Acteurs	
Cabinet d'étude et étudiant école de commerce – acteurs techniques : expertise (IA2)	
	Conservatoire botanique et INRA – acteurs scientifiques (IA3)
Filière Viande Bovine	
Pas de filière de valorisation pour le mâle Salers (IF1)	
Scandale de la viande de cheval (IF6)	
Politique nationale / Internationale	
Politique des emplois Avenir (IPo2)	
Environnement	

Tableau 15 : Ingrédients constitutifs de la 6ème séquence du processus Acajou des Volcans

Conclusion du septième chapitre

À travers ce septième chapitre, nous avons pu montrer les principaux ingrédients responsables du développement de la démarche Acajou des Volcans. Celle-ci est le résultat de deux crises, conjoncturelle et structurelle, qui ont permis une prise de conscience de la part des acteurs, et plus particulièrement des élus et éleveurs. Elle s'appuie sur un ingrédient majeur : la ressource raciale, la Salers. Celle-ci est au cœur de l'initiative de valorisation du produit. Elle n'est pas accompagnée de traditions ou savoir-faire d'engraissement ; au contraire, c'est la culture de l'élevage et de la vente des reproducteurs qui domine sur ce territoire.

Pour mener le projet, des ingrédients matériels et organisationnels ont principalement été mobilisés via les acteurs et les réseaux, ainsi que les dispositifs de soutien financier. Au sein de ces ingrédients, un a plus particulièrement œuvré au développement de la démarche ; c'est le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. En effet cette structure a accompagné les membres de l'initiative dans la labellisation du projet, via la marque Parc mais aussi dans la définition du projet.

Malgré des débuts prometteurs du point de vue de l'offre et la demande, la démarche fut exposée à des ingrédients extérieurs au territoire qui ont freiné voire remis en cause son développement. C'est le cas de la hausse des prix de la viande sur le marché d'une part, qui a suscité un désintérêt de certains éleveurs quant à ce débouché. La mise en place d'une nouvelle filière dédiée à la valorisation d'animaux Salers a également suscité le désengagement d'une partie des éleveurs fournisseurs. La démarche se trouve donc en fin de processus dans une situation d'incertitude, quant à son potentiel de production.

Conclusion de la troisième partie

Cette troisième partie, consacrée à l'analyse qualitative, nous a permis d'étudier de façon précise deux démarches collectives de valorisation de la viande bovine et d'identifier les ingrédients, du territoire ou extérieurs à celui-ci, en jeu dans leur développement. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur l'approche processuelle et avons montré l'intérêt qu'elle pouvait revêtir pour l'analyse d'un objet complexe inscrit dans la durée. En effet, nous avons défini à quel moment de la trajectoire un ingrédient joue un rôle dans le développement de la démarche collective et plus particulièrement signifier d'un effet limitant ou au contraire favorable à son développement.

D'après les deux trajectoires et la décomposition écrite du processus, nous observons que des ingrédients des trois sphères du territoire sont en jeu. Ceux-ci n'ont cependant pas le même poids, les ingrédients organisationnels étant les plus nombreux et s'accumulant au fur et à mesure des séquences. La durée des séquences est également très hétérogène, puisque certaines ne durent que quelques mois et d'autres plusieurs années, cela étant très fortement lié au but poursuivi. Enfin, on note que les ingrédients extérieurs au territoire sont également nombreux à venir influencer la trajectoire, ils se combinent avec ceux du territoire et orientent la trajectoire principalement lors des bifurcations.

QUATRIÈME PARTIE

LES DÉMARCHES COLLECTIVES DE VALORISATION DE LA VIANDE BOVINE : ENTRE CONDITIONS TERRITORIALES ET JEUX D'ACTEURS INSCRITS DANS LE TEMPS

Dans cette dernière partie, nous allons chercher à opérer une montée en généralité afin de répondre à notre question de recherche concernant l'impact des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches de différenciation de la viande bovine.

Pour ce faire, nous confronterons les résultats issus de l'analyse qualitative et quantitative à la bibliographie autour des conditions d'émergence de l'action collective (Cf. Partie 1, Chapitre 1, Section II.2 Les conditions d'émergence des démarches collectives identifiées dans la littérature : quid des interactions entre elles ? p. 41) en ouvrant la réflexion sur d'autres cas d'étude, en viande et dans d'autres productions. Cela donnera lieu à deux chapitres, un premier qui met en avant le fait que les conditions territoriales matérielles, idéelles et organisationnelles se combinent entre elles et que leurs rôles varient au cours du temps. Un second qui met en évidence que la démarche collective de valorisation de la viande bovine est un processus, qui s'inscrit dans le temps et qui repose sur les jeux et stratégies d'acteurs.

Enfin, nous concluons ce travail en discutant des avancées scientifiques permises par notre recherche concernant la prise en compte conjointe du temps et de l'espace par l'approche processuelle et territoriale ainsi que de notre démarche méthodologique au travers du triptyque apports, limites et perspectives.

CHAPITRE 8

Démarches collectives et conditions territoriales : le poids des trois dimensions du territoire

À travers les analyses processuelles des démarches Fin Gras du Mézenc et Acajou des Volcans, nous avons pu identifier les ingrédients du territoire qui ont influencé les dynamiques de développement. Ces résultats issus de l'analyse qualitative se doivent d'être réinterrogés au regard de l'analyse quantitative ainsi que de la bibliographie, c'est pourquoi nous proposons dans ce huitième chapitre d'opérer une montée en généralité. Elle sera l'occasion de confronter nos résultats de terrain à ceux d'autres chercheurs ayant travaillé sur les démarches collectives de valorisation, en viande bovine ou pour d'autres productions. Grâce à cette mise en perspective, nous prendrons le temps de répondre à notre problématique quant à l'impact du territoire et plus précisément des conditions territoriales, sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine. Pour ce faire, nous réinterrogerons chacune des trois dimensions du territoire et les conditions territoriales y faisant référence : la dimension matérielle, organisationnelle et idéale.

I. LES CONDITIONS TERRITORIALES MATÉRIELLES : COMBINAISON DES EFFETS « RESSOURCES » ET « PROXIMITÉ »

I.1 Les ressources humaines et plus particulièrement les éleveurs

Dans le contexte initial des deux démarches collectives, un processus de désertification est en marche correspondant à l'ingrédient IM1 (Cf. Partie 3, Chapitres 6 et 7, p. 166 et p. 206). Les deux démarches s'inscrivent dans des territoires de type rural isolé de montagne (Cf. Partie 2, Chapitre 4, Section I.3.2 Typologie des territoires : cinq profils-type selon la dynamique de valorisation de la viande bovine p. 118), qui se caractérisent par une dynamique démographique faible voire négative. En effet, une baisse de la population est enregistrée et les acteurs locaux regrettent le départ des ruraux vers les villes. Pour faire face à cet affaiblissement démographique, les protagonistes des deux démarches ont eu comme ambition de mener un projet de développement local, en s'appuyant sur les forces en présence : les éleveurs. En effet, ceux-ci sont perçus comme une population sédentaire permettant de maintenir un tissu rural de base et donc des services de proximité. Bien qu'ils soient présents sur les territoires, leur capacité à travailler ensemble dépend fortement de la

distance qui les sépare, c'est-à-dire leur proximité géographique. En effet, comme le conclut Rallet (1999), celle-ci favorise les interactions entre acteurs en facilitant les échanges et la diffusion de savoirs et connaissances.

Bien que l'unité politico-administrative qui sert de référence à l'initiative Acajou des Volcans, corresponde au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et regroupe 150 communes, les éleveurs de la démarche étaient initialement concentrés au sein de la communauté de communes du Pays Gentiane. La proximité géographique entre eux était donc à cette époque-là très importante. Celle-ci est renforcée avec l'achat de l'atelier de découpe, qui permet de situer physiquement la démarche et de la maintenir dans la zone d'origine, c'est-à-dire Riom-ès-Montagnes. Cette proximité géographique, partagée par les éleveurs, constitue un atout pour la démarche puisque ces derniers sont plus souvent amenés à se rencontrer, à échanger et participer à la vie collective lors des manifestations ou des conseils d'administration par exemple. Cette situation évolue avec l'arrivée dans le collectif d'éleveurs du Puy-de-Dôme, qui après avoir créé leur propre coopérative, se regroupent au sein d'une union de coopérative à l'échelle du PNR. Malgré cet élargissement du collectif, la démarche reste centrée autour de l'atelier de découpe. Cette situation suscite un affaiblissement de la proximité géographique entre éleveurs, qui se solde par un moindre investissement dans la vie du collectif des producteurs du Puy-de-Dôme. Bien qu'ils ne se désintéressent pas du développement de la démarche, ces derniers sont réticents à faire trois heures de route pour se rendre aux réunions. Le manque de proximité géographique entre éleveurs cantaliens et puy-de-dômois est un frein à la coopération puisque ces derniers ne se voient pas souvent et ne peuvent échanger régulièrement.

La situation est moins marquée dans le cas du Fin Gras car tous les producteurs partie prenante de la démarche sont situés sur un périmètre restreint, celui des 28 communes de la zone de production définie par l'INAO. Cependant, les éleveurs de Haute-Loire étant à l'origine de la démarche, ce sont eux qui sont actuellement les plus représentés au sein de l'association. Les éleveurs de l'Ardèche, bien qu'ils participent activement à la production de Fin Gras sont moins nombreux et ont tendance à produire moins de bêtes. Au-delà de cette dissociation Haute-Loire / Ardèche, ce sont les conditions climatiques rudes qui règnent en hiver sur le massif qui tendent à réduire la proximité géographique entre les éleveurs. En effet, lorsque la neige tombe et le vent souffle sur les hauteurs, les exploitations sont souvent inaccessibles et isolées, ce qui limite les échanges. Même si la proximité géographique semble importante dans ce cas, elle est à relativiser en fonction de la topographie, des voies de communication ainsi que des conditions climatiques. Malgré ces difficultés, les éleveurs prennent le temps de se retrouver lors des foires ou des fêtes, ce qui n'est pas le cas des éleveurs d'Acajou qui ne participent plus collectivement à des manifestations de ce genre qui demandent du temps et de l'argent. Cela nous amène à la question des ressources financières, tant du point de vue de leur attribution que de leur utilisation.

I.2 Des ressources financières conséquentes mais insuffisantes pour atteindre l'autonomie

Dans les deux cas, les initiatives collectives sont largement soutenues financièrement au travers de subventions directes ou par la participation à des programmes ou projets. Du côté d'Acajou, la majorité des aides proviennent du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et de collectivités territoriales de la zone, via des programmes LEADER. Dès qu'1€ de subvention LEADER est engagé, il faut en face 1€ issu de fonds public. Pour ce qui est du Fin Gras, les financements proviennent principalement des régions et départements sous forme de projets (PIDA et CROQ). L'avantage d'être sur une zone de confins est que les acteurs peuvent avoir accès à un plus grand nombre de projets. Dans les deux cas, en période difficile, des aides issues de communes et communauté de communes sont obtenues.

Ces questions de financement peuvent être rattachées semble-t-il à la question de la gouvernance et plus largement à la dimension organisationnelle puisque ces dispositifs influencent les modes d'action et de pilotage de la démarche. En effet, ces apports sont indispensables à la conduite des deux démarches puisqu'ils offrent la possibilité d'employer du personnel qualifié pour piloter en partie le projet. C'est le cas avec AC-ST1, expert de la race Salers dans le cas d'Acajou ou bien du technicien dans le cas du Fin Gras, FG-F3. Ces ressources financières ont également été nécessaires à la promotion des produits et l'animation de la filière via les fêtes et foires, la participation à des salons ou la mise en place d'une signalétique (panneaux pour chacune des fermes utilisant la marque Parc Naturel des Volcans ou sculptures représentant des têtes de bœuf Fin Gras dans les communes de la zone AOP). Enfin, les sommes obtenues ont pu permettre l'achat de matériel ou la réalisation d'études de faisabilité, indispensables au bon développement de l'initiative.

Ces soutiens ayant été très concentrés durant les premières années de la démarche, la question de la pérennité de l'initiative se pose actuellement. En effet, dans les deux cas, l'autonomie financière n'est pas atteinte et risque à terme de remettre en cause les emplois du technicien Fin Gras et de l'animatrice d'Acajou. La ressource financière, perçue comme un capital alloué à la démarche, est dans les deux cas insuffisant puisque l'activité de production-commercialisation ne permet pas de combler les dépenses nécessaires à la tenue de la filière. Certains éleveurs considèrent qu'un étalement dans le temps des subventions permettrait une meilleure gestion de la démarche.

I.3 Les infrastructures de production, d'abattage et de transformation

Les ressources matérielles présentes sur les territoires ne sont pas toujours suffisantes et efficaces. C'est le cas par exemple des bâtiments d'élevage, spécifiques à ces zones de montagne, qui offrent un nombre de places restreint pour l'engraissement des animaux. Cela a pour conséquence de limiter la capacité de production et donc de freiner le développement des deux démarches de valorisation de la viande bovine. Pour pallier ce

manque de place, certains éleveurs réfléchissent à investir et construire de nouveaux bâtiments, tels que des stabulations. Cela va dans le sens des pistes de réflexion émises par le Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Auvergne (CESER), concernant le développement de la filière viande bovine, dans le document de prospective qu'il a rédigé (CESER Auvergne., 2014). Les auteurs concluent sur le fait que « *l'accompagnement des investissements est incontournable pour rendre cette production attractive et pérenne. La construction ou l'amélioration des bâtiments d'élevage est un facteur puissant de la compétitivité des élevages* ». Malgré les aides qui peuvent être dispensées par les fonds européens ou les régions via le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), les éleveurs veulent s'assurer que les produits obtenus généreront des revenus suffisants pour rembourser ce lourd investissement.

Les autres ressources matérielles qui impactent ces initiatives sont les infrastructures d'abattage, de transformation et de découpe qui constituent des échelons intermédiaires dans le processus de production – commercialisation de la viande bovine. Dans le cas de la démarche Acajou des Volcans, ces outils sont disponibles localement via l'abattoir de Neussargues, l'atelier de transformation du Lycée agricole de Volzac ainsi que l'atelier de découpe de Riom-Ès-Montagnes dont sont actionnaires les éleveurs. Pour le Fin Gras, cinq abattoirs sont agréés mais la répartition des animaux au sein de chacun est très disparate allant de 48 % à 1% selon les outils et les lieux (Cf. Figure 10, p. 140). Malgré les faibles volumes abattus à Langogne et Privas, ceux-ci sont maintenus du fait de traditions commerciales. Pour ce qui est de la découpe et de la transformation, faites en boucherie ou auprès de grossistes, les infrastructures sont nombreuses.

Comme nous le mettons en évidence à partir de l'analyse quantitative, c'est la question de la répartition et de la proximité à ces infrastructures qui pose aujourd'hui question, tout autant que leur nombre. En effet, dans les deux cas d'étude les abattoirs se trouvent dans un rayon de 60 kilomètres en moyenne du siège social de la démarche (coopérative ou association), ce qui génère des temps de trajet supérieur à 1h30. Cette durée croît significativement pour les éleveurs du Puy-de-Dôme, dans le cas d'Acajou, qui sont excentrés de l'abattoir, situé au sud-est du parc naturel régional, côté cantalien. Ce temps d'accès aux infrastructures d'abattage peut constituer un frein à la participation des éleveurs et à l'approvisionnement de la démarche.

Au-delà de la localisation des abattoirs, c'est également leur taille modeste et leur équilibre économique fragile qui questionne (Brouard et al., 2013). Les volumes abattus dans ces petites structures ayant tendance à baisser au profit des abattoirs de plus grande taille, leur maintien n'est pas assuré. Or, si ces outils disparaissent, les démarches collectives en feront de même. Ces dernières assurent un pourcentage non négligeable des volumes globaux, 200 gros bovins sur 1600 proviennent de la démarche Acajou, dans le cas de l'abattoir de Neussargues. Leurs destins sont donc liés. À l'échelle de l'Auvergne, des mesures en lien avec

la modernisation de ces outils agro-industriels ont été définies²⁷. Bien que l'ensemble des outils soient éligible aux aides et actions mises en place par les décideurs publics, qu'il s'agisse de grands groupes ou de PME, il est difficile de savoir pour l'heure si l'ensemble des infrastructures seront maintenues ou si les investissements se concentreront sur quelques outils. La volonté d'avoir sur le territoire auvergnat des outils « compétitifs » semble plutôt aller dans le sens du second scénario, qui serait plus néfaste au développement et au maintien de démarches collectives de valorisation de la viande bovine de taille modeste.

I.4 Les ressources naturelles et culturelles fondent la spécificité du produit

Si du point de vue des ressources financières, humaines et matérielles, les deux démarches peuvent se prévaloir d'être dotées d'un potentiel quasi similaire, la situation est tout autre pour les ressources naturelles et culturelles. Bien que la ressource herbagère soit omniprésente sur l'ensemble du territoire de type rural isolé de montagne, elle n'est pas activée de la même manière d'une démarche à l'autre. Il en va de même pour les ressources culturelles ; alors que dans le cas du Fin Gras celles-ci sont mobilisées pour ancrer le produit au territoire, dans le cas d'Acajou, les acteurs vont à l'encontre de ces dernières.

I.4.1 Des ressources spécifiques dans le cas du Fin Gras

Dans le cas du Fin Gras, les éleveurs mobilisent conjointement une ressource herbagère-pastorale ainsi que des savoir-faire et des traditions d'engraissement, de fenaison et de commercialisation. Ces ressources sont singulières et non transférables puisqu'elles sont adaptées aux contraintes et handicaps de la zone (climat, pente, altitude, isolement...) et résultent de l'activité agricole passée. Du fait de leur ancrage au territoire et de leur rigidité de localisation, ces ressources naturelles et culturelles peuvent être qualifiées de spécifiques (Colletis et Pecqueur, 1993 ; Colletis et Pecqueur, 2004). Elles permettent une différenciation durable du produit ainsi que du territoire sur lequel il se trouve. En effet, Chazoule et Lambert (2011) concluent que *« les liens aux lieux ne se fondent jamais uniquement sur des composantes physiques ou pédoclimatiques, mais sont aussi et surtout le fruit d'une construction sociale et patrimoniale. Ils sont le fruit d'une histoire et d'une identité culturelle inscrites dans des savoir-faire spécifiques qui relèvent d'une antériorité de pratiques collectives inscrites, transmises et évoluant dans la culture locale »* (Delfosse, 1997 ; Barjolle et al., 1998 ; Delfosse, 1999 ; Bérard et al., 2004). Par l'association de ces ressources culturelles et herbagères, les acteurs partie prenante de la démarche réussissent à prouver

²⁷ La modernisation des outils agro-industriels est intégrée au Volet « Usine du futur » de la « Nouvelle France Industrielle », dans sa « stratégie de spécialisation intelligente » (S3 – DIS 535) et dans les priorités d'Auvergne 2030 (SRADDT).

que le mode de production a un rôle significatif dans la qualité du produit, plus important même que la race.

I.4.2 Des ressources génériques dans le cas d'Acajou

Dans le cas d'Acajou, la stratégie est toute autre puisque la démarche ne s'appuie que sur des ressources physiques et naturelles telles que la race Salers et les pâturages d'altitude. Bien que ces animaux à la robe acajou et aux longues cornes soient caractéristiques du territoire et participent à la construction de son identité, ils ne constituent pas une ressource spécifique au sens de Colletis et Pecqueur (2004). Comme dans le cas de la race caprine Skopelos en Grèce (Duquenne et Woillez, 2009), les éleveurs de Salers, du fait des traditions d'élevage, sélectionnent les meilleurs reproducteurs et les vendent à l'extérieur du territoire. Un nouveau cheptel se développe donc en dehors du berceau de la race, ce qui génère localement une perte de la ressource. Dans les deux cas, les éleveurs n'ont pas conscience du risque qu'ils font prendre à la ressource car pour eux il n'est pas possible de perdre la propriété de la race, dont le nom se réfère à un territoire : Salers ou Skopelos. Le mode de valorisation de la ressource « Salers » se fait de plus en plus selon une logique de prélèvement sans processus d'appropriation collective, les animaux de race Salers se révèlent donc totalement transférables selon une valeur d'échange fixée par le marché, nous parlerons donc de ressource générique. Il en va de même pour la ressource herbagère et plus précisément les prairies d'altitude sur lesquelles pâturent les animaux, puisqu'aucune recherche n'a pour l'heure démontré le lien existant entre elle et la typicité du produit. Par la mobilisation de ressources locales génériques et le recours à des activités d'engraissement allant à l'encontre des traditions d'élevage, les acteurs de la démarche Acajou ne semblent pas pouvoir ancrer le produit au territoire ni même garantir son originalité dans la mesure où d'autres peuvent proposer le même produit.

Ces deux situations mettent en évidence que les ressources naturelles et culturelles constituent la matière première de la démarche. C'est à partir de ces produits bruts, de ces ressources latentes, que va se construire l'initiative. Au-delà de la nature des ressources, c'est leur caractère spécifique ou générique et la manière dont elles sont activées par les acteurs qui va impacter le développement de la démarche. En effet, l'existence de ressources patrimoniales et de savoir-faire locaux spécifiques à un territoire permet un ancrage plus important du produit au territoire. À travers l'étude du Fin Gras, nous confirmons les observations issues du projet COFAMI, sur le fait que dans les régions agricoles isolées, l'histoire, la culture et le patrimoine constituent des ressources à valoriser (Jahn et al., 2007 ; Knickel et al., 2008).

Nous rejoignons également les conclusions de ces auteurs (Jahn et al., 2007 ; Knickel et al., 2008), concernant l'impact du contexte socio-culturel faisant référence aux mentalités. En effet, les traditions de coopération et d'entrepreneuriat seraient plus favorables au développement des démarches collectives que les comportements individualistes, mis en évidence dans le discours de certains interviewés dans le cas d'Acajou des Volcans et dans le

cas Bas-Normand (Herault-Fournier et al., 2009). Il règnerait sur ces territoires une culture du « chacun pour soi » et de l'opportunisme, qui limiterait à terme les projets de type coopératif. Cela se traduirait d'une part au niveau de l'acte de vente, via la culture des foires pour Acajou où l'objectif est de tirer individuellement le meilleur prix et d'autre part, par un manque de dynamisme et une difficulté à prendre des risques et à s'engager collectivement. Cette mentalité commune aux acteurs de ces territoires pourrait constituer un frein au développement de l'initiative collective ainsi qu'au renouvellement de la démarche. Dans le cas du Fin Gras, cet « individualisme » et ce « manque de dynamisme » n'ont pas été mis en évidence dans le discours des acteurs rencontrés mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'existe pas ; comme le montre l'évocation de situations de « copinage » entre éleveurs et bouchers au départ de l'initiative.

I.5 Des combinaisons de ressources variables d'une zone de production à une autre

Les démarches collectives Fin Gras et Acajou des Volcans associent diverses ressources, dont certaines sont communes aux deux initiatives. Cela laisse supposer l'existence d'une combinaison de base, mettant en jeu des ressources de type naturelles, matérielles, financières et humaines. C'est ce que nous avons souhaité représenter pour chacune des deux démarches étudiées, en matérialisant ces quatre types de ressources et ce à quoi elles correspondent (Cf. Figure 24 et Figure 25, p. 252). Bien qu'elles ne soient pas identiques d'un cas à l'autre, ces quatre types de ressources sont activées ; au contraire des ressources culturelles que l'on ne rencontre que dans le cadre de l'AOP Fin Gras (Cf. Figure 24, p. 252). Celles-ci permettent d'accentuer le lien entre le produit et son territoire, en d'autres termes de l'ancrer. Cet ancrage est capital selon Roux, Vollet et Pecqueur (2006) puisqu'il conditionne la spécificité du produit ainsi que son caractère plus ou moins transférable. Les combinaisons proposées ici s'appuient uniquement sur les ressources révélées et appropriées par les acteurs, il est possible que, dans les deux cas, certaines soient encore latentes. Cela confirme qu'au-delà de la dotation en ressources, c'est la capacité des acteurs à les mobiliser qui conditionne la mise en place et le développement de la démarche collective (Fournier, 2008).

Dans cette première partie, nous avons également pu mettre en évidence le rôle de la proximité géographique comme frein ou moteur au développement de l'initiative, principalement pour les ressources matérielles et humaines. La présence d'infrastructures d'abattage, de découpe et de transformation à proximité de la zone de production est indispensable à la structuration d'initiatives de valorisation de la viande bovine. Étant basées sur des animaux engraisés et finis, ces démarches nécessitent que les étapes intermédiaires à la commercialisation se fassent localement. Pour ce qui est de la proximité entre éleveurs, nous avons montré qu'elle conditionne la fréquence de leurs rapports ainsi que leur engagement dans la démarche. Elle constitue donc une condition favorable au développement des démarches collectives.

Prises conjointement, les deux conditions territoriales « ressources » et « proximité géographique » montrent l'importance de la sphère matérielle dans la conduite de la démarche collective, en tant que matière première de l'initiative. Bien qu'elles soient nécessaires, ces conditions territoriales matérielles ne sont pas suffisantes ; en effet, elles sont au départ à l'état neutre ou latent, c'est par l'action de l'homme qu'elles s'activent. Ce constat amène à questionner la dimension organisationnelle du territoire et plus particulièrement les réseaux d'acteurs et les dispositifs de gouvernance sous-jacents aux activités de production, commercialisation, labellisation et promotion.

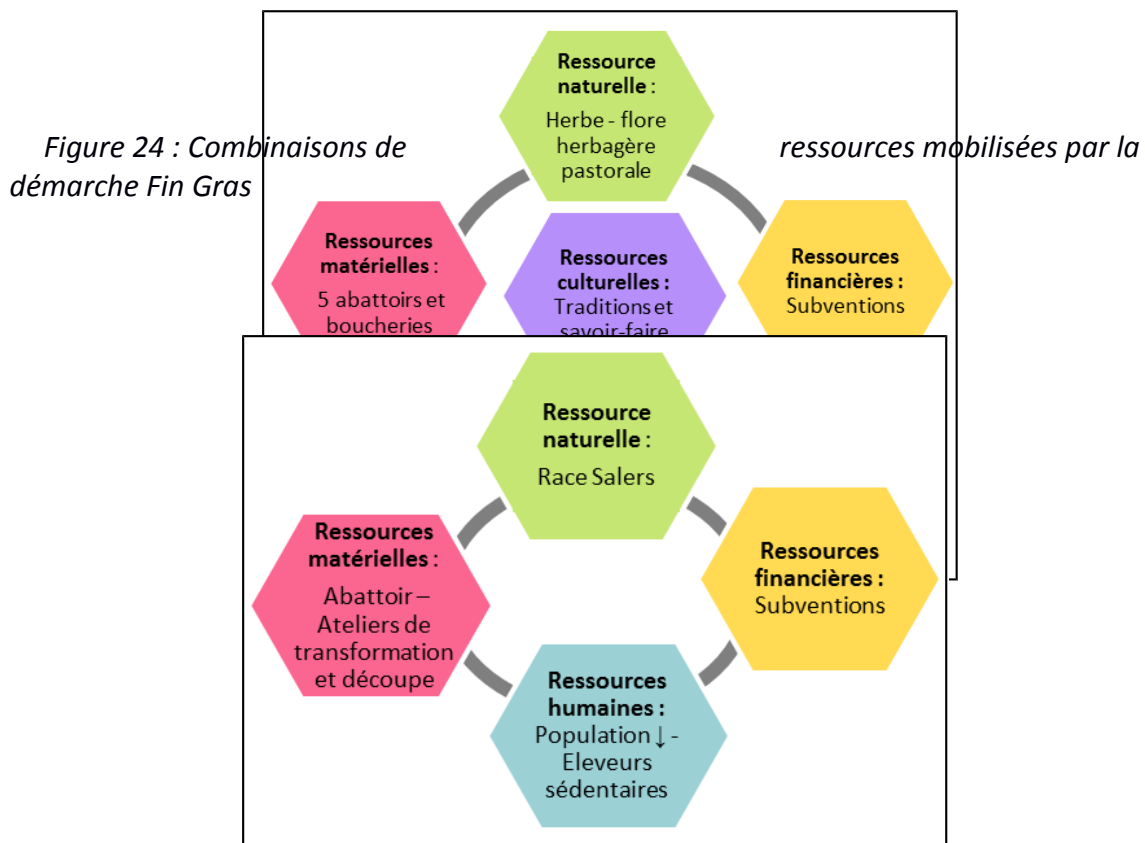


Figure 25 : Combinaisons de ressources mobilisées par la démarche Acajou des Volcans

XV. Les conditions territoriales organisationnelles : le rôle prépondérant du réseau

L'analyse processuelle menée pour chacune des deux démarches a montré le poids de la dimension organisationnelle à travers les nombreux ingrédients entrant en jeu, qu'ils fassent référence aux acteurs et aux réseaux qu'ils constituent, à la gouvernance ou encore à la proximité organisée. Nous souhaitons donc dans cette partie interroger une à une ces conditions territoriales, tout en les comparant d'une démarche à l'autre.

II.1 Le réseau ou la capacité à mobiliser les compétences nécessaires au portage de projet

L'approche quantitative étant peu adaptée à la prise en compte de la dimension organisationnelle du territoire, un seul indicateur a pu être intégré à l'analyse statistique menée à l'échelle des bassins de vie auvergnats (Cf. Partie 2, Chapitre 4, Section I.2.3 La définition et le calcul des variables p. 103). Portant sur les PNR, l'étude tendait à montrer que ces collectivités territoriales joueraient un rôle favorable dans la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine, en tant qu'espaces créateurs de relations entre acteurs (Angeon et al., 2007). À travers l'analyse processuelle des démarches Fin Gras et Acajou, nous tenterons de discuter ce résultat et d'aller plus loin quant au rôle des autres acteurs, non pris en compte dans l'analyse quantitative. Pour ce faire, nous avons reconstruit le réseau de chacune des démarches en définissant les acteurs impliqués à toutes les séquences ainsi que les relations entretenues entre les uns et les autres. À travers ces deux représentations graphiques (Cf. Figure 26, p. 255 et Figure 27, p. 256), que nous commenterons tour à tour, nous ferons ressortir le rôle spécifique de certains membres du collectif.

II.1.1 Le Fin Gras : une ouverture du réseau vers l'extérieur

Dans le cas du Fin Gras, la sphère locale est le point de départ du réseau et l'association des Amis du Mézenc, le premier nœud à partir duquel des liens s'établiront (Cf. Figure 26, p. 255). Cette structure est composée à la fois de locaux mais aussi d'acteurs « transitionnels », qui bien qu'ils ne soient pas en permanence sur le territoire, sont attachés à celui-ci du fait d'origines familiales sur la zone (Cf. Partie 3, Chapitre 6, Section III.2 Séquence 2 - Construction d'un collectif porteur de projet – Octobre 1994 à mars 1996 p. 170). Forts d'un réseau d'interconnaissance personnelles et professionnelles élargi, les deux protagonistes de la démarche mobilisent, dès la seconde séquence, des acteurs des quatre sphères : locale, filière, technique et politique. Un premier noyau dur d'acteurs, capables de porter le projet, est construit sur la base de trois binômes : les deux protagonistes membres de l'Association des Amis du Mézenc (FG-L1 et FG-L2), deux élus politiques l'un côté Haute-Loire et l'autre en Ardèche (FG-P1), deux éleveurs surnommés le jeune bœuf et le vieux bœuf (FG-F1 et FG-F2).

Chaque acteur a un rôle particulier. En plus de donner à l'initiative une légitimité et une meilleure visibilité, les élus mettent à profit leurs réseaux pour obtenir des financements. Pour ce qui est des éleveurs, leur participation permet de garder un pied sur le terrain et d'être en adéquation avec les problématiques agricoles locales. Une fois les bases du projet établies, chacun des membres du noyau dur puise dans son propre réseau pour nouer des contacts en périphérie, auprès d'acteurs et de structures susceptibles d'être intéressées par la démarche. L'objectif est d'ouvrir le réseau le plus largement possible afin de mobiliser toutes les compétences et connaissances disponibles. Les trois binômes jouent un rôle de relai, dans le sens où ils font circuler l'information et cherchent à introduire de nouveaux

membres au sein de l'initiative. Ces protagonistes réussissent à faire collaborer des acteurs et structures d'horizons très différentes, en leur montrant l'intérêt qu'ils peuvent avoir à soutenir la démarche Fin Gras.

Dès la troisième séquence, ces acteurs, investis à titre individuel, font le choix de se structurer. Les deux élus locaux créent l'Association des Élus du Mézenc, se voulant être une rampe de lancement pour les projets de territoire à l'échelle du Mézenc. De leur côté, les éleveurs mettent en place l'Association Fin Gras du Mézenc qui regroupe des acteurs de l'ensemble de la filière souhaitant s'investir dans la production, la transformation et/ou la commercialisation de la viande Fin Gras. Du fait d'une offre et d'une demande croissante pour ce produit, l'association se développe largement au cours du processus, devenant en 2013 le porteur de projet unique. Contrairement aux acteurs des autres sphères qui interviennent périodiquement, les membres de la filière restent omniprésents. Ils fondent au sein de l'association Fin Gras l'organe décisionnel de la démarche.

Durant les séquences suivantes, un type d'acteurs domine selon les enjeux poursuivis. Ce phénomène est particulièrement marqué dans la séquence 4 durant laquelle des acteurs techniques et scientifiques sont mobilisés pour prouver le bienfondé d'une AOC pour le Fin Gras. N'ayant pas les compétences suffisantes pour prouver le lien entre la ressource herbagère, les pratiques traditionnelles et la viande, l'Association Fin Gras se tourne vers des structures extérieures au territoire pour les aider à acquérir l'appellation. Ceux-ci laissent ensuite leur place aux acteurs politiques dans la séquence 5 puisqu'au travers des projets qu'ils pilotent et des financements qu'ils allouent, ils constituent des partenaires privilégiés dans le cadre de la promotion du produit. La situation évolue durant la dernière séquence, de sortie de crise, où acteurs techniques et politiques coopèrent afin de relancer la dynamique et trouver de nouveaux adhérents. C'est le cas de la Chambre d'Agriculture et du PNR par exemple.

L'analyse du réseau d'acteurs tend à montrer la capacité des membres de l'Association Fin Gras à s'entourer et aller chercher les compétences manquantes auprès des structures les plus légitimes, selon les objectifs poursuivis durant les séquences. Pour cela, ils instrumentalisent les réseaux de chacun, à la fois internes et externes au territoire.

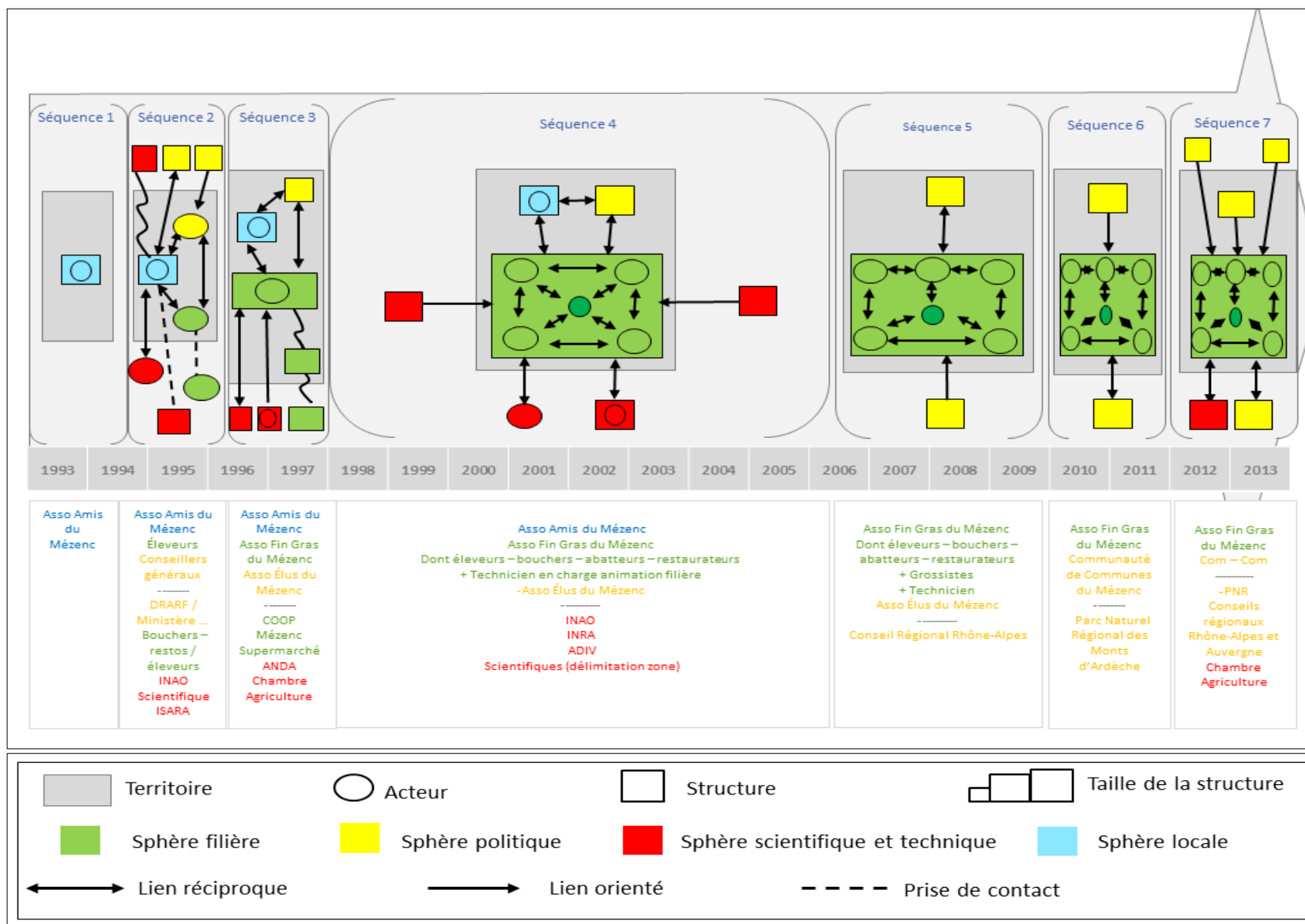


Figure 26 : Le réseau d'acteurs de la démarche Fin Gras du Mézenc tout au long du processus

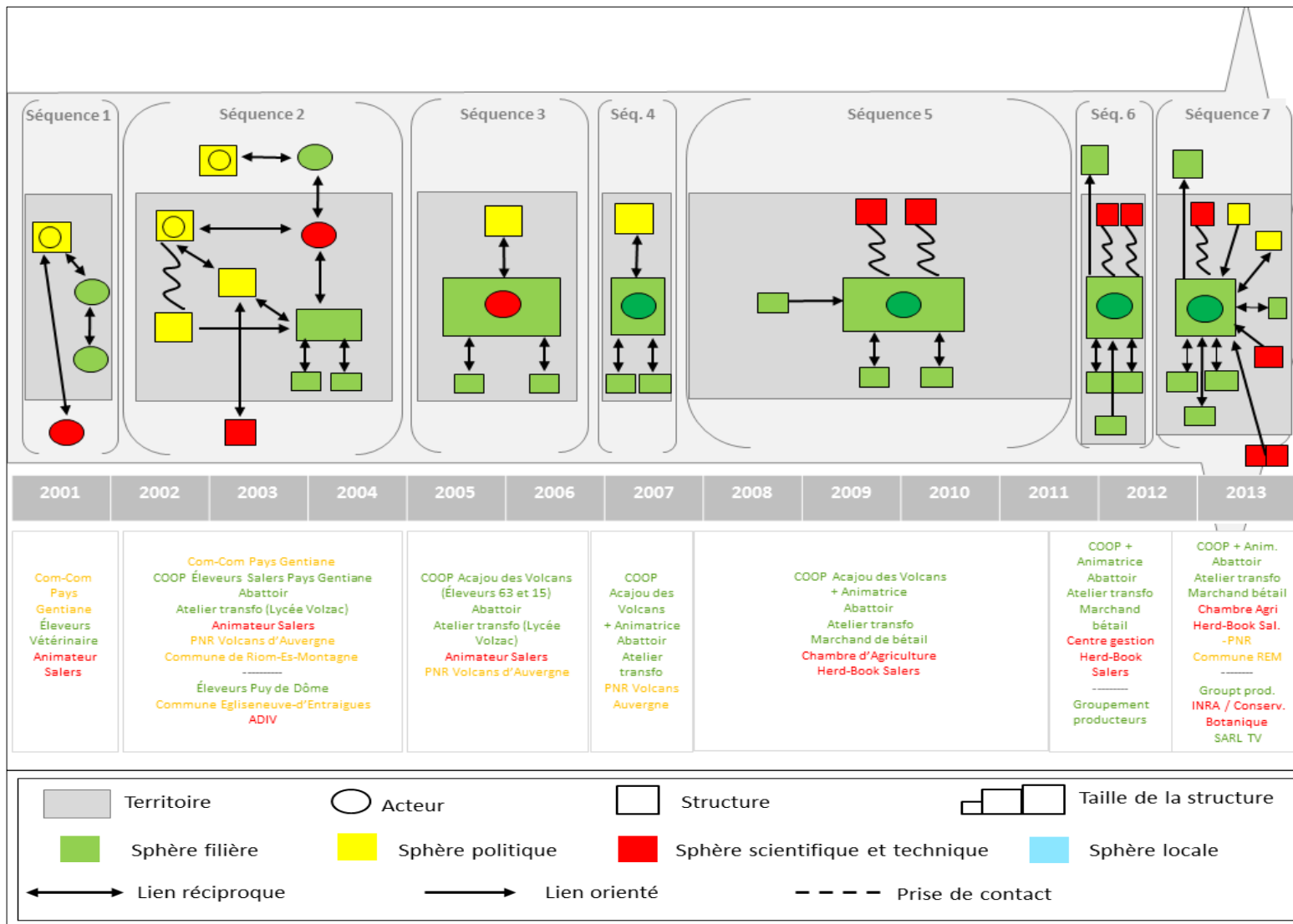


Figure 27 : Le réseau d'acteurs de la démarche Acajou des Volcans tout au long du processus

II.1.2 L'Acajou des Volcans : une concentration autour des acteurs de la filière

Contrairement à la démarche Fin Gras, celle d'Acajou est le fruit d'une réflexion émanant d'un acteur politique. Ce dernier dont la volonté est d'initier une dynamique économique, entrevoit dans la viande Salers la possibilité de démarquer son territoire. Afin de mener à bien ce projet, cet élu fait appel à différents acteurs en parallèle : un chargé de mission pour concrétiser ces premières réflexions et fédérer un groupe, les éleveurs pour recueillir leur intérêt concernant une telle démarche et enfin le vétérinaire local jouant un rôle de leader sur le territoire. Pour ce faire, celui-ci mobilise son réseau de connaissances, développé du fait de ses responsabilités professionnelles et politiques, qui lui donnent également une certaine notoriété, source de confiance pour les acteurs du territoire (Cf. Partie 3, Chapitre 7, Section III.1 Séquence 1 : Construction d'un collectif et établissement du projet – Début 2001 à début 2002 p. 206).

Connu pour les projets qu'il a initié autour de la race Salers, FG-ST1 est recruté comme chargé de mission « agriculture » au sein de la Communauté de Communes. Le premier travail de cet acteur technique extérieur au territoire, est de réunir et de fédérer des éleveurs motivés pour valoriser une partie de leur production. Excepté quelques premiers échanges entre agriculteurs, rien n'est structuré. Cependant, étant dans une situation difficile suite à la crise de la vache folle, quelques jeunes éleveurs motivés ne tardent pas à se structurer au sein d'un collectif. Celui-ci constitue le « tronc commun » ou la « colonne vertébrale » de l'initiative. Ces éleveurs sont conseillés par un vétérinaire local, en qui ils ont confiance. Ce référent ayant un avis favorable sur le projet, les éleveurs ont eu moins de réticence à s'investir dans la démarche. Contrairement à l'initiative Fin Gras, dès la première séquence, des acteurs de différentes sphères sont réunis.

La seconde séquence (Cf. Figure 27, p. 256) voit la mise en place d'un réseau au niveau de la filière avec la structuration des éleveurs du Cantal au sein d'une coopérative nommée « Éleveurs Salers du Pays Gentiane » et l'intégration de deux structures agro-industrielles au réseau : l'abattoir de Neussargues et l'atelier de découpe du Lycée de Volzac. Ceux-ci resteront tout au long de la démarche comme des partenaires privilégiés. En parallèle, de nouveaux acteurs politiques entrent en jeu : le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne pour la constitution du cahier des charges et l'apport de financements et la Commune de Riom-ès-Montagnes via la proposition d'un atelier de découpe à un prix intéressant. La dynamique émergeant au sein du territoire Cantalien tend à raisonner à l'extérieur et des relations se nouent avec des acteurs du Puy-de-Dôme.

Dans l'optique de structurer un atelier de découpe et de transformation commun aux éleveurs des deux départements, une étude de faisabilité est confiée à une structure

technique mobilisée temporairement : l'ADIV²⁸. Ces conclusions n'étant pas favorables, l'activité se structure à Riom-Ès-Montagnes, autour de l'atelier de découpe. Éleveurs du Puy de Dôme et du Cantal se regroupent dans une même coopérative : Acajou des Volcans. Durant les séquences 3 et 4, le réseau se restreint à la coopérative, aux partenaires de la filière ainsi qu'au PNR.

Déjà limité, ce collectif se replie encore sur lui-même dans les séquences 5 et 6, du fait de l'absence du PNR. Les acteurs de la filière et plus particulièrement les éleveurs ont alors le sentiment d'être isolés et esseulés, contrairement aux autres filières émergentes tel que le Label Rouge soutenu par la Chambre d'Agriculture et le Herd-Book Salers. Les tensions sont vives entre ces deux organismes et la coopérative, qui a le sentiment de ne pas être reconnu malgré le travail fait autour du développement et de la valorisation de la race Salers.

Pour faire face à cette situation, le réseau propre à la filière tend à se développer au cours des dernières séquences avec l'entrée en jeu d'un marchand de bétail et deux structures de commercialisation. Ensemble, ces acteurs tentent de faire face à la crise qui touche la démarche au niveau de la production et la commercialisation de la viande. Pour ce qui est des difficultés liées à la gestion du collectif et aux financements, ceux-ci sont conscients de ne pas avoir les compétences nécessaires. Des acteurs extérieurs à la filière, qui s'inquiètent de la situation dans laquelle se trouve la démarche, interviennent donc spontanément. Durant la dernière séquence, dite de la dernière chance, le collectif s'élargit avec l'entrée en jeu d'acteurs des sphères techniques et politiques tels que l'INRA, le PNR ou encore la commune de Riom-Ès-Montagnes.

Contrairement à la démarche Fin Gras, l'ouverture du réseau n'est pas le résultat d'une mobilisation par les membres de la coopérative de nouveaux acteurs porteurs de compétences mais plus une réaction de la part de ces structures extérieures à la situation alarmante dans laquelle se trouve la démarche. Cela s'explique par le fait que les éleveurs aux commandes de la démarche n'ont pas les relations, ni le réseau nécessaire pour aller chercher les compétences manquantes.

II.1.3 Des acteurs dont les rôles et les temporalités varient

Les acteurs initiateurs ancrés dans un large réseau d'interconnaissance personnel et professionnel

Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, ce ne sont pas les éleveurs qui sont à l'initiative des démarches de valorisation de la viande bovine, mais des acteurs associatifs ou politiques. Ceux-ci sont dans les deux cas intégrés au sein de nombreux réseaux professionnels, politiques et personnels, du fait de leurs fonctions. De ce fait, ces derniers ont accès à de nombreuses informations, qu'ils peuvent mettre à profit de leur projet. C'est

²⁸ ADIV : Institut technique Agro-Industriel des filières viandes qui apporte son appui et ses services aux professionnels de l'aval, de l'abattage à la consommation

le cas par exemple avec les dispositifs de financements. Dans les deux cas, un acteur a plus particulièrement été responsable de cet apport de capital sur le territoire, principalement car ils savaient « à quelle porte taper ».

Contrairement à l'initiateur de la démarche Acajou, les deux protagonistes du Fin Gras ne vivent pas sur le territoire, bien qu'ils en soient originaires. Ces acteurs transitionnels, au sens de Di Méo et Buléon (2005), ont eu la capacité de voir le territoire et ses ressources autrement en prenant du recul. Pour ce faire, ils ont mené un diagnostic territorial qui leur a permis d'avoir un regard distancié concernant l'histoire, la culture et l'identité de ce territoire. En révélant l'existence des traditions et savoir-faire liés aux Bœufs de Pâques, ces derniers ont joué un rôle particulier dans l'émergence de la démarche collective. Ces acteurs dits transitionnels permettent d'identifier et de révéler les ressources qui font sens pour le projet (François et al., 2006). En faisant prendre conscience au reste du collectif de l'existence de telle ou telle ressource, ils tendent à impulser une dynamique territoriale : on rejoint donc ici les conclusions de Duquenne et Woillez (2009) sur le rôle particulier de ces acteurs dans l'émergence d'initiatives collectives.

Dans le cas de la démarche Acajou, ce diagnostic territorial n'a pas eu lieu puisque l'acteur endogène, à l'initiative du projet, avait déjà en tête la ressource à mobiliser. Ayant l'impression de tout connaître du territoire sur lequel il vit, celui-ci s'est arrêté à une ressource déjà révélée et n'a pas pris en compte les autres ressources latentes des zones telles que les traditions et savoir-faire liés à l'élevage. Le rapport entretenu entre l'acteur et l'espace sur lequel il s'investit semble crucial et plus précisément la présence d'acteurs transitionnels est un atout pour le projet.

Bien que ces acteurs initiateurs jouent un rôle dans l'impulsion du projet, ce ne sont pas eux qui le portent à terme. Ils peuvent garder un rôle consultatif, d'accompagnement mais ils ont rapidement besoin de s'entourer, avant tout pour savoir si l'idée qu'ils proposent peut se transformer en un réel projet de développement local. Dans le cas de démarches de valorisation de la viande, les individus vers lesquels ils vont chercher du soutien et un avis concret sont les acteurs de terrain et plus particulièrement les éleveurs. Pour ce faire, ils mobilisent encore une fois leur réseau d'interconnaissance professionnel mais également personnel.

Les éleveurs et les membres de la filière forment la colonne vertébrale du projet

Dans les deux cas étudiés, les éleveurs sont au cœur du réseau. Ce sont eux qui conduisent la démarche et assurent son maintien sur le temps long. Ils sont accompagnés dans cette mission par d'autres membres de la filière, abatteurs, bouchers, restaurateurs, etc. avec qui ils nouent des partenariats de longue durée. Ensemble, ils jouent le rôle de colonne vertébrale du projet. Si leurs compétences sont suffisantes pour conduire l'activité de production et de commercialisation, ceux-ci ont besoin de s'entourer pour les tâches ayant

trait à la gestion du collectif et aux financements. C'est pourquoi l'on voit apparaître au fur et à mesure des séquences, de nouvelles collaborations avec des acteurs des autres sphères.

Recours aux acteurs techniques, politiques et locaux pour structurer la démarche

Tout au long du processus, les objectifs à atteindre varient ; c'est pourquoi divers acteurs entrent en jeu. Les partenariats initiés semblent avoir des temporalités variables. En effet, les acteurs scientifiques et techniques, dont la mission est l'apport de connaissances pour prouver le lien entre produit et territoire, n'apparaissent que temporairement dans le réseau. Pour ce qui est des acteurs politiques, qui soutiennent financièrement les démarches via des projets ou subventions pluriannuelles, les partenariats s'établissent à moyen terme. Enfin, comme nous le disions précédemment, les liens s'établissent sur le long terme avec les membres de la filière qui ont un intérêt économique à participer. L'intervention des acteurs locaux est moins évidente à définir. Alors que dans le cas du Fin Gras, l'Association des Amis du Mézenc a joué un rôle dans la définition du projet, pour Acajou aucune intervention locale n'a eu lieu.

Bien qu'ils interviennent à des temps différents de la démarche, tous ces acteurs ont tendance à se retrouver dans les premières et dernières séquences pour respectivement définir les orientations du projet et lui donner un nouvel élan suite aux situations de crises et bifurcations. Nous rejoignons ici les conclusions concernant l'intérêt d'ouvrir le réseau à des acteurs extérieurs afin d'élargir les compétences disponibles ainsi que les espaces de négociation et d'information (Roque et al., 2006 ; Markelova et al., 2009). Nous pensons plus particulièrement, aux acteurs administratifs et aux chercheurs qui permettent de légitimer scientifiquement et institutionnellement le projet (Roque et al., 2006). Ce résultat converge vers les conclusions de Granovetter concernant la force des liens faibles.

Le rôle du PNR en question

Suite à l'analyse quantitative, nous nous sommes questionnés sur le rôle particulier joué par le Parc Naturel Régional. L'analyse processuelle de la démarche Acajou montre qu'en associant des compétences politiques et techniques, cet acteur a joué un rôle fondamental dans l'accompagnement du projet et la valorisation des ressources grâce à ces dispositifs tels que la marque Parc. Ce constat converge avec les travaux de Peyrache-Gadeau, Perron et Janin (2010), pour qui le PNR est «*un opérateur porteur d'ingénieries (communication, animation, coordination, création de références, capitalisation de connaissances ...)* ». Bien que son rôle soit avéré comme favorable au développement des démarches collectives, la présence d'un PNR n'est cependant pas indispensable au fonctionnement de ces initiatives. C'est du moins ce que montre l'initiative Fin Gras du Mézenc qui n'a mobilisé cette structure qu'au cours des deux dernières années de son processus. Les membres de l'Association Fin Gras n'ont pas souffert de l'absence de cet opérateur principalement car ils ont su trouver les compétences ailleurs ; au sein de structures scientifiques tels que l'INRA ou l'INAO pour l'établissement du cahier des charges ou de l'Association des Élus du Mézenc pour les

apports financiers et l'animation des premières fêtes. Ensuite, ce sont les membres de la filière qui se sont saisis de ces responsabilités. Le Fin Gras semble être un cas d'étude spécifique dans le sens où le réseau professionnel, piloté par les éleveurs et le technicien de la démarche, a rapidement su se saisir et porter les dispositifs d'ingénieries en termes de coordination et d'animation. Cette situation est observable pour d'autres initiatives telles que l'IGP Fleur d' Aubrac, qui a su se développer sans l'aide du PNR, grâce aux acteurs de la filière: les éleveurs, les groupements de producteurs, les abatteurs ainsi qu'une coopérative de bouchers.

Ces conclusions nous amènent à interroger plus précisément les dispositifs et outils de gouvernance, faisant référence à la seconde condition territoriale de la sphère organisationnelle.

II.2 Des dispositifs de gouvernance variables d'une démarche à l'autre

II.2.1 Selon le type de structure

Dans les deux démarches, les éleveurs ont tendance à s'organiser rapidement mais ceux-ci ne choisissent pas le même type de structure : l'association dans le cas du Fin Gras et la coopérative dans celui d'Acajou des Volcans. Alors que la coopérative a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants, l'association est, elle, à but non lucratif. Les bénéfices recherchés par la mise en commun de connaissances et d'activités sont autres. Alors que l'on aurait tendance à penser que le cadre coopératif suscite une implication et un investissement plus important de la part de ses membres, puisque ceux-ci peuvent se doter d'un capital social et prétendre à des bénéfices financiers contrairement à l'association, ces deux cas d'étude nous montrent le contraire. En effet, comme nous allons le mettre en évidence, le degré d'engagement n'est pas réfléchi qu'à partir du profit mais aussi de la charge de travail à engager et du type de gouvernance en jeu.

Dans le cas de la démarche Acajou, exceptés l'abattage et la transformation, toutes les activités sont à la charge des éleveurs que ce soit au travers de la production, la commercialisation ou encore l'animation du collectif. Cela suscite un investissement considérable, que tous les éleveurs ne sont pas prêts à fournir. En conséquence, toutes les responsabilités et les tâches sont concentrées sur un petit nombre d'éleveurs ainsi que la technicienne de la démarche.

Pour le Fin Gras, ces problèmes ne se posent pas ou alors se règlent collectivement du fait d'une dissociation des activités selon les corps de métiers et la présence d'un technicien en charge de l'animation du collectif, la gestion des approvisionnements et la promotion du produit. Celui-ci joue le rôle de coordinateur en mettant en relation les éleveurs et autres acteurs de l'aval. Il réalise également le contrôle en ferme, ce qui permet à la fois de

quantifier le nombre d'animaux prévus pour la filière et de maintenir le lien avec les producteurs en échangeant avec eux de l'information et du conseil.

Cet accompagnement des éleveurs est impossible dans le cas d'Acajou, puisque la technicienne est déjà mobilisée sur d'autres missions de base telle que la commercialisation. Cela a pour conséquence d'accentuer la distension des liens entre la structure coopérative et les éleveurs. Seul le PNR réalise quelques passages en ferme dans le cadre de la réattribution de la marque Parc mais ces visites n'ont pas vocation de conseil ni de suivi technique. L'association Fin Gras semble donc offrir à ces membres un accompagnement plus important que la coopérative Acajou, du fait de la disponibilité de son technicien. Cela renvoie à la question des ressources financières et humaines disponibles.

Au-delà de la répartition des tâches et responsabilités, ces deux démarches divergent également dans la prise de décision. En effet, la coopérative repose sur un principe démocratique « un homme, une voix », ainsi qu'un conseil d'administration constitué d'éleveurs, ce qui n'est forcément le cas d'une association dont le cadre est plus souple. Cependant, dans le cas du Fin Gras, ce conseil d'administration existe et est composé d'éleveurs, de professionnels de la filière, d'élus locaux et de représentants d'autres associations. Bien qu'elles reposent sur un même organe de gestion, on note que l'acteur ou les acteurs qui dominent la coordination sont différents d'un cas à l'autre.

II.2.2 Selon le type de gouvernance : partenariale ou privée

Finalement, dans le cas du Fin Gras, il semble que la gouvernance ait toujours été de type mixte (Leloup et al., 2005), associant des acteurs privés et institutionnels tels que les éleveurs, bouchers ou encore des collectivités territoriales. Au départ, elle est même basée sur une association patrimoniale. On parle encore aujourd'hui d'une gouvernance partenariale, cependant il faut avoir à l'esprit que les fonctions de responsable de la démarche (président et adjoint) sont détenues par les deux mêmes éleveurs depuis les vingt dernières années. Ce manque de renouvellement est un frein à l'engagement de nouveaux producteurs adhérents, qui entretiennent des relations difficiles avec ces acteurs ou regrettent plus largement que le témoin ne soit pas passé et qu'une nouvelle dynamique n'émerge pas.

Contrairement au Fin Gras, la gouvernance initiale de la démarche Acajou est plutôt de type institutionnel puisque l'acteur clé de la coordination est un élu politique, représentant plus largement une collectivité territoriale. Celui-ci s'est petit à petit effacé, laissant place au chargé de mission, employé par deux institutions publiques, la communauté de communes et le PNR, ainsi qu'aux éleveurs adhérents de la coopérative. Une gouvernance de type partenariale est donc établie durant quelques années mais celle-ci périclité suite au départ du chargé de mission. Les éleveurs se retrouvant alors seuls à la tête du processus décisionnel, une gouvernance de type privée se développe et continue d'exister actuellement. Ces situations de coordination très différentes supposent l'existence de

diverses formes de proximité selon les cas. La proximité géographique ayant déjà été interrogée précédemment, nous allons nous focaliser dans la partie suivante sur la proximité organisée.

II.2.3 La proximité organisée : un maintien délicat dans la durée

Dans les deux cas étudiés, il semble qu'une proximité organisée existe en amont de la démarche mais cette dernière ne constitue qu'un potentiel neutre, non encore exploité. Celle-ci concerne principalement les éleveurs ayant tendance à appartenir à de mêmes réseaux de connaissance, établis autour du vétérinaire local dans le cas d'Acajou ou des foires pour le Fin Gras. Cette proximité organisée, en construction dans les deux cas, semble donc reposer plus particulièrement sur une logique d'appartenance. Pour ce qui est de la logique de similitude, il est plus difficile d'évaluer son importance n'ayant que peu d'informations sur les valeurs, normes, cultures partagées par les éleveurs en amont de la démarche. Dans les deux cas, cette proximité organisée constitue une ressource, existante sous une forme latente : elle fut ensuite révélée et valorisée lors des premières séquences pour construire le noyau dur, à la base du projet.

Dans les séquences suivantes, la proximité organisée tend à se développer et s'établir à partir de nouvelles relations. Cette ressource devient alors le résultat et le fruit de la démarche ; c'est pourquoi nous la considérons comme une ressource construite. Elle s'appuie sur une logique d'appartenance puisque du fait de leur adhésion à un même réseau, celui de l'association ou de la coopérative, les éleveurs ont tendance à plus interagir. Ces échanges ont lieu principalement lors de manifestations du type spectacles agri-culturels dans le cas d'Acajou, qui permettent de réunir les producteurs mais aussi d'autres acteurs tels que les bouchers, les consommateurs et touristes. Dans le cas du Fin Gras, c'est au sein des fêtes et des foires que se retrouvent les éleveurs, accompagnés de leurs animaux. Ces lieux de rassemblement sont l'occasion de faire se perpétuer les traditions telles que le défilé en costume traditionnel ou le jugement des animaux. La proximité organisée repose donc également sur une logique de similitude dans le sens où les éleveurs partagent des valeurs et des normes communes.

Alors que cette proximité organisée est toujours au cœur de la démarche Fin Gras, elle n'a pu être maintenue dans le cas d'Acajou. En effet, suite au départ de l'animateur de la filière, les éleveurs n'ont ni la motivation, ni le temps nécessaire pour continuer ces manifestations. La proximité s'est donc amoindrie et redevient équivalente à ce qui existait auparavant, c'est-à-dire basée simplement sur une interconnaissance sans partage de moments collectifs. Cette confiance mutuelle entre quelques éleveurs permet à la démarche de se maintenir mais c'est à cause du manque de proximité organisée, qu'elle peine à se développer. Tant que la technicienne de la démarche ne pourra se dégager du temps pour l'animation du collectif, la dynamique restera limitée et la proximité organisée quasi inexistante.

La situation est toute autre dans le cas du Fin Gras puisqu'au cours du temps, cette proximité organisée s'est consolidée jusqu'à donner lieu à une communauté d'éleveurs. Cette structuration très forte du collectif, bien qu'elle garantisse la conservation d'un patrimoine commun, donne l'impression aux acteurs extérieurs que le cercle est fermé et que ne rentre pas à l'intérieur qui veut. Certains éleveurs ont le sentiment d'être exclus et mis à l'écart de la dynamique, c'est pourquoi ils n'adhèrent pas à l'initiative. L'existence d'une trop grande proximité organisée peut donc, dans une certaine mesure, desservir la démarche. En plus du risque de monopole de l'information, une trop grande proximité entre éleveurs et la concentration des responsabilités sur ce petit groupe, pose la question de leur capacité à gérer le collectif, puisqu'entre pairs, ayant des liens familiaux et amicaux, il est parfois compliqué d'assumer la responsabilité de sanctionner ses semblables pour le non-respect des règles (Poméon et al., 2008). Cette difficulté peut être contournée d'un point de vue organisationnel avec l'emploi d'acteurs extérieurs pouvant endosser le rôle d'arbitre mais également au niveau de la gouvernance en mettant en place des réglementations (cahiers des charges, grille d'évaluation de l'état des animaux...) ou encore des outils de contractualisation (enregistrement/annonce des animaux par avance, pénalités ou primes selon l'apport). L'existence ou non de ces dispositifs peuvent dépendre du signe de qualité mis en place, qui selon les limites et règles qu'il fixe, donne un cadre plus ou moins souple à respecter. Dans le cas de l'AOC par exemple, le cahier des charges définit clairement les règles à suivre. De plus, l'organisme de gestion peut jouer le rôle de juge et donc ne pas impliquer les producteurs dans cette mission. La présence d'un animateur ou d'un technicien, capable de faire le relai en termes d'informations et de réglementations entre les producteurs au niveau horizontal mais aussi au niveau vertical avec les autres acteurs de la filière, constitue une condition favorable au développement et à la pérennité de l'initiative.

II.3 Les conditions idéelles : du sentiment d'appartenance à la construction d'une identité territoriale

La sphère idéelle étant difficilement saisissable avec une approche quantitative, aucune conclusion n'a pu être établie à partir de l'analyse statistique menée à l'échelle régionale (Cf. Partie 2, Chapitre 4, p. 97). Afin de discuter le rôle des conditions idéelles, nous nous sommes donc appuyés en premier lieu sur les résultats bruts issus des entretiens semi-directifs, dont une partie était dédiée à la question du territoire et de l'identité. Afin de questionner l'existence d'une identité territoriale partagée et/ou de territoires d'appartenance, nous avons posé la question suivante « si je vous demande à quel(s) territoire(s) vous appartenez, que dites-vous ? ». Alors que les réponses nous permettent de mettre en évidence l'existence d'une identité territoriale, qui se construit et se développe dans le cas du Fin Gras du Mézenc, la situation est toute autre pour la démarche Acajou où l'on observe un décalage entre le territoire d'appartenance des acteurs et celui du produit. L'identité territoriale est dans ce cas-là absente ou implicite. Dans un second temps, afin d'esquisser les limites de cet espace porteur de sens pour le collectif, nous avons demandé

aux acteurs rencontrés de citer cinq mots pour caractériser leur territoire, c'est-à-dire cinq propriétés sur lesquelles se fonde l'identité territoriale, si elle existe. En plus de ces informations, nous mobiliserons les résultats issus de l'analyse processuelle et plus particulièrement les ingrédients idéels identifiés.

II.3.1 Acajou des Volcans : décalage entre le territoire du produit et celui des acteurs

La diversité des réponses obtenues à la question « à quel(s) territoires vous appartenez ? » laisse penser qu'il n'existe pas un territoire d'appartenance mais des territoires d'appartenance, tous différents selon l'acteur interrogé (Cf. Annexe 26, p. 383). En effet, certains font référence à l'échelon départemental (le Cantal), d'autres à des espaces plus restreints tels que la petite région agricole (le Cézallier), la vallée (Cheylade) ou encore une la communauté de communes (Pays gentiane). Du point de vue de l'animatrice du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, bien qu'ils fassent tous partis d'un même territoire, les acteurs ont tendance à revendiquer avant tout le territoire le plus près, le plus familier : « *leur clocher* ».

Au-delà de la diversité des réponses, c'est l'absence de référence au PNR qui est à souligner. Celle-ci révèle un décalage entre le territoire de la démarche et plus particulièrement du produit qui fait l'objet d'une marque Parc, et les territoires qui font sens aux yeux des acteurs. Bien que certains territoires d'appartenance soient contenus au sein des limites du PNR, aucun n'y fait clairement allusion. Afin de voir si une identité territoriale est malgré tout revendiquée, nous questionnons les éléments caractéristiques du territoire (Cf. Annexe 27, p. 384). Seule la race Salers fait l'unanimité dans le discours des acteurs interviewés. Celle-ci véhicule une forte identité territoriale, comme en témoigne un éleveur : « *Pour le territoire, la Salers fait partie du patrimoine* » (AC-F5). Les acteurs en ont fait l'emblème de la démarche via leur logo et leur nom : Acajou, en référence à la couleur de la robe de la Salers. Cette ressource a été mise en évidence dans l'analyse processuelle comme un ingrédient idéal du territoire (Cf. Patrie 3, Chapitre 7, Section III.1 Séquence 1 : Construction d'un collectif et établissement du projet – Début 2001 à début 2002 p. 206).

Sachant que le berceau d'origine de cette race s'étale sur l'ensemble du département du Cantal ainsi que sur le sud du Puy de Dôme, on peut faire l'hypothèse que le territoire d'appartenance des acteurs de la démarche Acajou des Volcans correspond à cette zone, plus qu'à celle du PNR. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les ressources naturelles telles que l'herbe, les montagnes sont aussi fortement présentes dans les représentations que donnent les acteurs de leur territoire. L'association de ces facteurs c'est-à-dire la race Salers, la montagne et la ressource herbagère fondent la spécificité de ce produit.

Ce focus sur la dimension idéale tend à montrer qu'aucune identité territoriale partagée n'est revendiquée ni véhiculée au travers de la démarche Acajou. Le seul territoire qui pourrait faire sens pour le collectif est celui du berceau de la race Salers, cependant les acteurs ne communiquent pas dessus. Excepté lors de la troisième séquence orientée sur la

promotion, aucun travail n'est mené collectivement pour construire et développer l'identité du produit et du territoire. Seul le Parc continue à communiquer sur la démarche Acajou via le marquage dans le but de faire croître sa propre identité, peu reconnue par les acteurs interviewés.

II.3.2 Le Fin Gras et le Mézenc : des identités en construction

Contrairement à la démarche précédente, les acteurs partie prenante de l'initiative Fin Gras revendiquent un même territoire d'appartenance, celui du Mézenc, cité dans 85 % des cas (Cf. Annexe 28, p. 385). Certains mettent en évidence le fait qu'ils ont plusieurs territoires d'appartenance, le Mézenc dont ils sont originaires et le territoire du quotidien, sur lequel ils vivent en dehors de la zone. Bien qu'il n'ait pas de dimensions administrative ou politique, le Mézenc est une entité géographique porteuse de sens pour les acteurs de la démarche. Selon eux, l'identité de ce territoire se fonde sur deux attributs majeurs : la rudesse du climat et la rudesse des hommes, qui ne vont pas l'une sans l'autre (Cf. Annexe 29, p. 386). La rudesse est considérée comme une condition d'appartenance au territoire, un élément culturel qui peut aller jusqu'à un enfermement identitaire exclusif : « *Il faut être né ici pour y vivre* ». Cette identité, que les acteurs de la zone ne veulent pas perdre constitue un des ingrédients identifiés dans l'analyse processuelle. Elle s'appuie également sur les savoir-faire et les traditions, majoritairement cités par les interviewés comme des vecteurs d'identité. On utilise le terme « vecteur », pour faire transparaître la dimension temporelle ; en effet, ces ressources culturelles sont le fruit du passé, sont mobilisées actuellement et sont transmises aux générations futures. Lors des fêtes et des foires du Fin Gras, qui constituent le quatrième ingrédient idéal mis en évidence par l'analyse processuelle (Cf. Partie 3, Chapitre 6, Section III.5 Séquence 5 - Promotion du produit et du territoire – Juin 2006 à juin 2009 p. 186), les traditions se perpétuent. Ces manifestations œuvrent à construire l'identité territoriale. En effet, la mise en scène des animaux et des éleveurs qui se fait lors des fêtes et des foires est une manière de donner à voir et de revendiquer le produit et le territoire du Mézenc ; contrairement aux savoir-faire qui ne sont pas visibles de l'extérieur et transmis qu'au sein de la communauté d'éleveurs.

Dans le cas du Fin Gras, la stratégie mise en œuvre s'appuie donc plus fortement sur les spécificités du territoire que sur celles du produit. En effet, comme cela est stipulé dans le Petit Livre du Fin Gras du Mézenc (Association Fin Gras du Mézenc, 2007), le Fin Gras est un produit qui vient de loin, il est le fruit d'une tradition multiséculaire. Celui-ci s'est adapté aux conditions spécifiques de ce territoire, le climat et l'altitude tout d'abord, qui ont orienté les pratiques des éleveurs. Aujourd'hui, le produit œuvre à la construction territoriale et plus particulièrement à la consolidation de son identité.

Comme nous venons de le voir, il existe au niveau de la dimension idéale de fortes disparités entre les deux démarches. Alors que pour le Fin Gras, une identité commune s'est créée autour du produit et du territoire, dans le cas d'Acajou, celle-ci n'est pas perceptible. Cela s'explique d'une part, par le décalage existant entre le territoire de référence du produit, le

PNR des Volcans d'Auvergne et celui des acteurs, le berceau de la race Salers et d'autre part, par l'absence de promotion permettant la reconnaissance du produit et du territoire dans lequel il s'inscrit. Comme les ressources culturelles, les conditions territoriales de type idéelles ne sont pas indispensables au développement de la démarche, malgré tout elles permettent une reconnaissance réciproque entre produit et territoire. Dans le cas du Fin Gras, on observe l'existence d'un cercle vertueux puisque le produit est construit sur les spécificités du territoire mais œuvre à son développement en faisant connaître et reconnaître le territoire sur lequel il s'inscrit.

Conclusion du huitième chapitre

Ce chapitre dédié à l'analyse du poids des différentes conditions territoriales : matérielles, organisationnelles, idéelles est une première marche vers la montée en généralité puisqu'il permet d'opérer un changement d'échelle, en passant des indicateurs et ingrédients à la notion de conditions territoriales. Selon la sphère du territoire à laquelle elles appartiennent, celles-ci ont des temporalités variables. En effet, certaines jouent un rôle dans l'émergence du projet tandis que d'autres œuvrent au développement de ce dernier.

Basée fortement sur les ressources, la dimension matérielle est mobilisée tout au long du processus en tant que « matière première » de la démarche. En effet, ces dernières constituent le principal facteur de différenciation des espaces (Colletis et Pecqueur, 1993). Toutes n'interviennent pas aux mêmes temps de la démarche. Alors que les ressources humaines, naturelles, voire culturelles si elles existent, sont mobilisées dès le départ de l'initiative, le capital financier et matériel n'entre en jeu qu'au moment de la mise en action de la démarche c'est-à-dire aux phases de production-commercialisation, labellisation et promotion.

Pour que l'ensemble de ces ressources soient appropriées et valorisées collectivement, des mécanismes de coordination entre les acteurs sont initiés, c'est pourquoi la dimension organisationnelle est également omniprésente tout au long du processus. Cependant, contrairement à la dimension matérielle, celle-ci n'est pas préexistante à l'initiative mais se développe en même temps qu'elle, par la construction et l'adaptation du collectif. En effet, le type d'acteurs engagés dans le réseau évolue en fonction des besoins et compétences manquantes, c'est le cas des partenaires scientifiques ou politiques par exemple. Seuls les membres de la filière restent présents tout au long du processus pour assurer les enjeux de production et le développement de la filière de qualité. L'évolution des relations au sein du réseau suscite une construction et une déconstruction permanente des deux autres conditions territoriales de type organisationnel : la proximité organisée et la gouvernance. Basée initialement sur l'existence d'une dynamique agricole locale, la proximité organisée évolue différemment dans les deux cas. Alors que pour le Fin Gras, elle se renforce au cours du temps jusqu'à donner naissance à une communauté d'éleveurs, dans le cas d'Acajou, elle disparaît après s'être développée pendant plusieurs années. Pour ce qui est de la gouvernance, celle-ci se transforme selon le poids et l'articulation des acteurs institutionnels et entrepreneuriaux dans la dynamique collective.

Contrairement aux deux autres dimensions du territoire, présentes tout au long du cheminement de la démarche, la dimension idéale peut être considérée comme un produit de l'initiative collective, une ressource construite sur le temps long. L'identité territoriale, basée sur les fêtes et le sentiment d'appartenance, passera outre les étapes de crise et sera ensuite véhiculer et partager plus largement via une communication autour du produit et du territoire. Dans le cas d'Acajou, cette ressource identitaire n'a pas eu le temps de se

construire faute d'investissement de la part des acteurs dans l'animation et la promotion du produit et de référence à un territoire commun.

Ces résultats vont dans le sens de la littérature concernant l'impact conjugué des différentes conditions territoriales. En effet, nous avons montré que celles-ci se combinaient tout au long du processus et qu'il était donc primordial d'appréhender le territoire comme un système. Nous rejoignons les conclusions de Knickel, Zerger, Jahn et Renting (2008) concernant l'existence d'une combinaison de facteurs favorables aux actions collectives : l'existence d'un réseau d'acteurs associant les acteurs de la filière, des organisations sociales, des institutions politiques ainsi que des structures de conseil, le partage de valeurs culturelles et l'ancrage local de l'initiative au travers de la mobilisation de ressources spécifiques.

Nous montrons malgré tout que cette combinaison de facteurs évolue au cours du temps, et qu'il est donc primordial d'intégrer la dimension temporelle à notre analyse. Pour ce faire, nous engageons un neuvième et dernier chapitre mettant en avant le fait que la démarche collective est un processus, qui s'inscrit dans le temps et s'établit sur trois grandes étapes de révélation et d'appropriation des ressources, d'action et de renouvellement de la dynamique collective.

CHAPITRE 9

Temps, contexte et jeux d'acteurs.

Les démarches collectives : un processus social ancré dans le territoire

Comme nous venons de le montrer dans le chapitre précédent, les conditions territoriales ont des temporalités variables. Alors que celles des sphères matérielles et organisationnelles sont essentielles tout au long du processus, pour respectivement nourrir l'action et la coordonner, les conditions idéelles semblent accessoires dans le sens où leur absence n'empêche pas la démarche de fonctionner mais permettent malgré tout l'ancrage du produit et des acteurs au territoire.

Dans ce dernier chapitre, nous nous focalisons sur la dimension temporelle de la démarche collective et du territoire. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux conditions d'émergence de la démarche et montrerons le poids du contexte extérieur au territoire. Nous mettrons en évidence que les situations de crise sont souvent favorables à la prise d'initiative et au lancement de nouveaux projets. Dans un second temps, nous centrerons notre discours sur la question des moteurs et plus largement de l'équilibre entre intérêts individuels et collectifs. Nous concluons sur le fait que la démarche collective est un processus cyclique, organisé autour de différentes étapes. Dans une troisième partie, nous opérerons un rapprochement entre le cheminement suivi par la démarche et processus d'activation de la ressource et plus particulièrement des trois temps de révélation et d'appropriation, d'activation marchande et patrimoniale et enfin de renouvellement.

I. Le poids du contexte externe au territoire

I.1 Le lancement de la démarche fait suite à des éléments déclencheurs tels que des crises

D'après les résultats de l'analyse quantitative, les démarches collectives seraient plus présentes dans les territoires ruraux et isolés (Cf. Partie 2, Chapitre 4, Section I.3.2 Typologie des territoires : cinq profils-type selon la dynamique de valorisation de la viande bovine p. 118). Ceux-ci se caractérisent par un éloignement aux infrastructures routières d'une part et la baisse et le vieillissement de la population d'autre part. Le fait que les démarches émergent dans des territoires fragiles, où le contexte général semble défavorable, rejoint toute une réflexion sur la « résilience territoriale », et plus spécifiquement sur le fait que les « crises » initient et facilitent le changement. En effet, la résilience territoriale est définie comme « le moyen de dépasser les situations de crise et d'engager les territoires dans une

vision à plus long terme qui intègre le risque et s'appuie sur les forces et les potentialités locales » (Tanguy et Charreyron-Perchet, 2013).

Elle peut être à la fois une réponse de résistance face à un évènement ponctuel, on parlera de crise conjoncturelle ou bien découler d'une stratégie d'adaptation face à des contraintes variées sur le moyen et long terme, c'est-à-dire une crise structurelle. Ces dernières peuvent correspondre à des mutations d'ordre économique, sociale mais encore environnementale ou démographique. Selon leurs natures, les réponses territoriales et les stratégies sur lesquelles elles s'établissent peuvent prendre diverses formes, dont le développement de filières alimentaires locales (Villar et David, 2014). Ces situations tendent à rappeler les conditions dans lesquelles ont été initiées les deux démarches collectives étudiées, la crise de la vache folle pour Acajou des Volcans et la réflexion plus globale autour d'un projet de territoire pour le Fin Gras du Mézenc.

Ces résultats issus des analyses quantitative et qualitative concourent aux apports de la bibliographie concernant les conditions d'émergence des démarches collectives. En effet, il a été montré que les facteurs conjoncturels sont souvent responsables de nouvelles formes de coordination d'acteurs (Poisson et Saleilles, 2012) ou de nouvelles valorisations (Peyrache-Gadeau et al., 2010). On pense par exemple à la crise de la vache folle (Sans et Fontguyon, 1999), aux crises phytosanitaire et alimentaire ou bien aux réglementations politiques (Herault-Fournier et al., 2009). Au-delà de ces phénomènes brutaux et inattendus, certaines démarches émergent d'une réflexion ou d'une prise de conscience. Celles-ci peuvent correspondre à l'existence d'une menace latente telle que la perte de pratiques traditionnelles ou la banalisation d'un produit typique (Boutonnet et al., 2009). L'émergence d'une démarche collective traduit donc diverses réalités : la réaction instantanée face à la pression de facteurs extérieurs ou bien l'anticipation et la prise de conscience que le modèle en place ne correspond plus aux attentes actuelles.

Pour trouver les solutions nécessaires à ces situations, une dynamique territoriale se doit d'être engagée. D'après Tanguy et Charreyron-Perchet (2013), celle-ci nécessite à la fois la mobilisation de forces locales, entendues comme les réseaux d'acteurs mais également des potentialités locales, correspondant aux ressources de diverses natures. Cela coïncide avec les conclusions de Villar et David (2014), pour qui, la construction de démarches territoriales collectives nécessitent de tisser des réseaux et de mobiliser les ressources du territoire. Les auteurs vont plus loin en préconisant : « *d'associer la population à la définition d'un nouveau projet, d'assumer l'héritage culturel tout en apprenant à le dépasser et de reconnaître d'où l'on vient sans pour autant s'y enfermer* ».

1.2 Le poids des conditions extérieurs au territoire sur la trajectoire de développement de la démarche collective

Tout comme l'émergence de la démarche, son développement et sa pérennisation sont bien évidemment dépendantes de facteurs extérieurs au territoire. En effet, « *le territoire est par*

essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement » (Leloup et al., 2005). Au travers de l'analyse processuelle, nous avons pu pointer le rôle de divers ingrédients faisant référence à la filière, aux politiques ou encore à l'environnement, vu au travers des conditions climatiques. Cela va dans le sens des travaux d'Herault-Fournier, Olivier et Scheffer (2009), pour qui certaines contraintes extérieures au territoire pèsent voire freinent le développement de la démarche collective. Nous reviendrons plus précisément sur l'impact de l'évolution des prix sur le marché, des orientations politiques et enfin des incidents climatiques.

I.2.1 La volatilité des prix sur les marchés

Qu'elle soit le fruit d'une baisse ou d'une hausse, l'évolution des prix de la viande bovine sur le marché est un facteur extérieur qui impacte fortement la démarche, surtout du point de vue de la production et commercialisation du produit. Alors que les crises sont l'occasion d'une prise de conscience de la part des producteurs de l'intérêt de s'organiser pour valoriser une ressource commune, la hausse des prix tend à déconstruire cette dynamique. L'opportunisme prend alors le pas sur la gestion collective et cela a pour conséquence un désengagement de certains producteurs. Il en va de même lors de la mise en place de nouvelles filières proposant des prix plus attractifs.

I.2.2 Les orientations politiques

Comme nous avons pu le montrer au travers de l'étude de cas du Fin Gras et d'Acajou, diverses politiques impactent le développement de la démarche collective. On retrouve en premier lieu la Politique Agricole Commune, et plus spécifiquement son second pilier axé sur le développement rural. Nous avons montré dans le cas d'Acajou, l'importance des programmes LEADER dans le soutien de l'initiative que ce soit au travers de l'achat de matériel ou du financement d'études de faisabilité par exemple. En parallèle, des évolutions au sein du premier pilier de la PAC, tel que le renforcement de la PMTVA, peuvent également avoir un impact sur la pérennisation de la démarche. Le nombre de génisses engraisées dans le cas du Fin Gras peut en effet baisser, les éleveurs préférant garder les génisses pour en faire des vaches et profiter de la PMTVA. D'après le CESER Auvergne. (2014), les refontes de la PAC apparaissent comme plus favorables à termes aux systèmes naisseurs qu'engraisés²⁹.

Au-delà de la PAC, d'autres politiques telle que celle des emplois jeunes peuvent être source de dynamique au sein de la démarche en permettant l'emploi de personnel pour la gestion et / ou l'animation de l'initiative. Cependant, ces dispositifs n'étant pas pérennes, ils nécessitent une réorganisation du collectif lorsqu'ils touchent à leur fin. Il en va de même avec toutes les politiques de soutien générant des financements, que les acteurs doivent gérer dans le but d'atteindre à terme une autonomie financière. Nous avons pu voir dans les deux cas que ces

²⁹Pas de mise en place d'aides à l'engraissement

politiques avaient tendance à se concentrer dans les premières années de la démarche ; laissant croire aux acteurs à la bonne santé financière de leur démarche, ceux-ci n'engageaient pas de réflexion ni de gestion à long terme. Dès lors que ces soutiens financiers s'arrêtent, les acteurs sont mis devant le fait accompli, c'est-à-dire la dépendance économique de la démarche. Ils doivent alors tenter de trouver de nouveaux fonds à court terme mais aussi de réorienter la stratégie à plus long terme.

I.2.3 Les incidents environnementaux

Au-delà de ces contraintes ou opportunités économiques, les démarches collectives de valorisation peuvent également être touchées par des aléas environnementaux qui limitent les ressources disponibles et donc les capacités de production. En effet, l'herbe pâturée ou récoltée, constitue la ressource alimentaire principale des bovins allaitants ; or, suite à des aléas climatiques telle qu'une sécheresse, des pertes de rendement sont observées, pouvant atteindre jusqu'à 40 % (Veysset et al., 2007). Dans ce cas, les éleveurs n'ayant pas de stocks de fourrages suffisants, doivent donc opérer des choix comme de mettre moins d'animaux à l'engraissement. C'est ce qui s'est passé dans les deux démarches suite à un hiver très rude dans le cas du Fin Gras et d'une sécheresse dans celui d'Acajou. Cela a eu comme conséquence, un déséquilibre entre l'offre et la demande à court terme ainsi qu'une fragilisation de la démarche à plus long terme.

XVI. ENTRE INTÉRÊTS INDIVIDUELS ET BUT COMMUN : LOGIQUES D'ACTEURS ET MOTEURS DE LA DÉMARCHE

L'analyse des moteurs, en tant que mécanisme génératif du mouvement, permet d'étudier l'évolution des buts communs et/ou individuels des démarches collectives. En effet, comme le rappellent Pérocheau et Correia (2010), « à la base de ces moteurs, il y a des acteurs individuels ou collectifs. Or, les logiques des acteurs, leurs rationalités partielles [...] sont susceptibles d'infléchir l'action et l'intelligibilité de ces mécanismes » (p. 127). Or le but commun étant la raison d'être de l'action collective, nous allons observer ses transformations tout au long des processus des initiatives Fin Gras et Acajou et analyser les rapports de force qui se jouent entre intérêts individuels et collectifs. Pour ce faire, nous avons représenté les processus des deux démarches, au regard des moteurs en jeu à chacune des séquences (Cf. Figure 28, p. 276).

II.1 Les types de moteurs rencontrés et leurs effets combinés

II.1.1 Des similitudes entre les deux démarches : prédominance des moteurs évolutionnistes et téléologiques

Dans les deux cas, apparaît l'importance d'un moteur évolutionniste (Cf. Figure 28, p. 276). Celui-ci reste en jeu durant plusieurs séquences et encore actuellement. Ce moteur est le

résultat de la volonté de divers acteurs quant à la mise en place et au développement d'une filière de qualité autour de la viande bovine. Au sein des quatre archétypes de moteurs existants (Van de Ven et Poole, 1995 ; Pérocheau et Correia, 2010), nous avons convenu que celui-ci était de type évolutionniste puisqu'il rend compte de nombreux changements et adaptations. Les variations peuvent se produire au sein du collectif et plus particulièrement via les membres de la filière. Dans le cas du Fin Gras, différents acteurs de l'aval ont été « testés » (coopérative, GMS, bouchers, grossistes), puis « conservés » ou « rejetés » selon des mécanismes de sélection. Le type d'animaux engraisés dans le cadre de cette filière a également évolué, avec une spécialisation autour de la génisse au détriment des bœufs.

Enfin, dans les deux cas, c'est au sein de la population d'éleveurs partie prenante que les variations ont été les plus notables avec de nombreux départs et arrivées. La permanence de ce moteur E3, « développer une filière de qualité », durant plus de 17 ans pour le Fin Gras et 12 ans pour l'Acajou, montre la convergence des intérêts vers la production et la commercialisation d'une viande de qualité. Malgré sa longévité, ce moteur principal E3 n'a pas été établi dès le départ ; il aura fallu attendre la seconde ou troisième séquence pour le voir apparaître.

Avant ce moteur évolutionniste, des moteurs de type téléologiques (E1) ont été identifiés pour chacun des cas. Ceux-ci marquent l'existence d'un objectif commun correspondant au développement territorial pensé au travers de l'identité et du patrimoine dans le cas du Fin Gras et de la valorisation économique dans celui de l'Acajou. En effet, dans le premier cas, la finalité est de faire émerger le territoire du Mézenc au travers d'un produit vecteur d'identité et de l'autre, l'enjeu est le maintien de la population et la croissance économique. Bien qu'elles n'aient pas exactement les mêmes buts, ces deux démarches convergent sur l'objet : l'agriculture et plus particulièrement la viande bovine.

La seconde analogie entre les deux processus correspond à l'existence d'un moteur téléologique ayant trait à la promotion du produit et du territoire, respectivement T4 pour l'Acajou et T5 pour le Fin Gras. Pérocheau et Correia (2010) considèrent que l'on ne peut parler de moteur téléologique que si deux conditions sont respectées : l'existence d'une finalité et une influence de cette dernière sur le processus. Dans les deux cas, des objectifs sont clairement établis concernant l'intérêt de la promotion du produit et des actions en découlent avec la mise en place de fêtes, foires, spectacles agricoles. Celles-ci ont un impact sur le processus puisqu'elles génèrent un resserrement des liens entre acteurs de la démarche et le développement de l'identité du produit et du territoire. Ces effets induits, quant à la mise en mouvement des ingrédients, suscitent une dynamique, favorable à l'ensemble de la démarche et son processus de développement.

Enfin, on peut noter comme point commun que les deux démarches se terminent sur un objectif de maintien voire de relance de la dynamique collective et du projet, au travers de moteurs téléologiques. Dans les deux cas, cet objectif se solde par des actions précises d'élargissement et d'ouverture du réseau à de nouveaux acteurs ainsi qu'à une adaptation

des modes de gouvernance. Collectivement, des stratégies sont établies pour tenter de faire adhérer d'autres éleveurs, pour redéfinir le partage des tâches et des responsabilités et plus largement réfléchir à un fonctionnement permettant aux initiatives d'être autonomes financièrement. La production et la gestion du collectif étant étroitement liées, ces deux dimensions de la démarche doivent être réfléchies en commun.

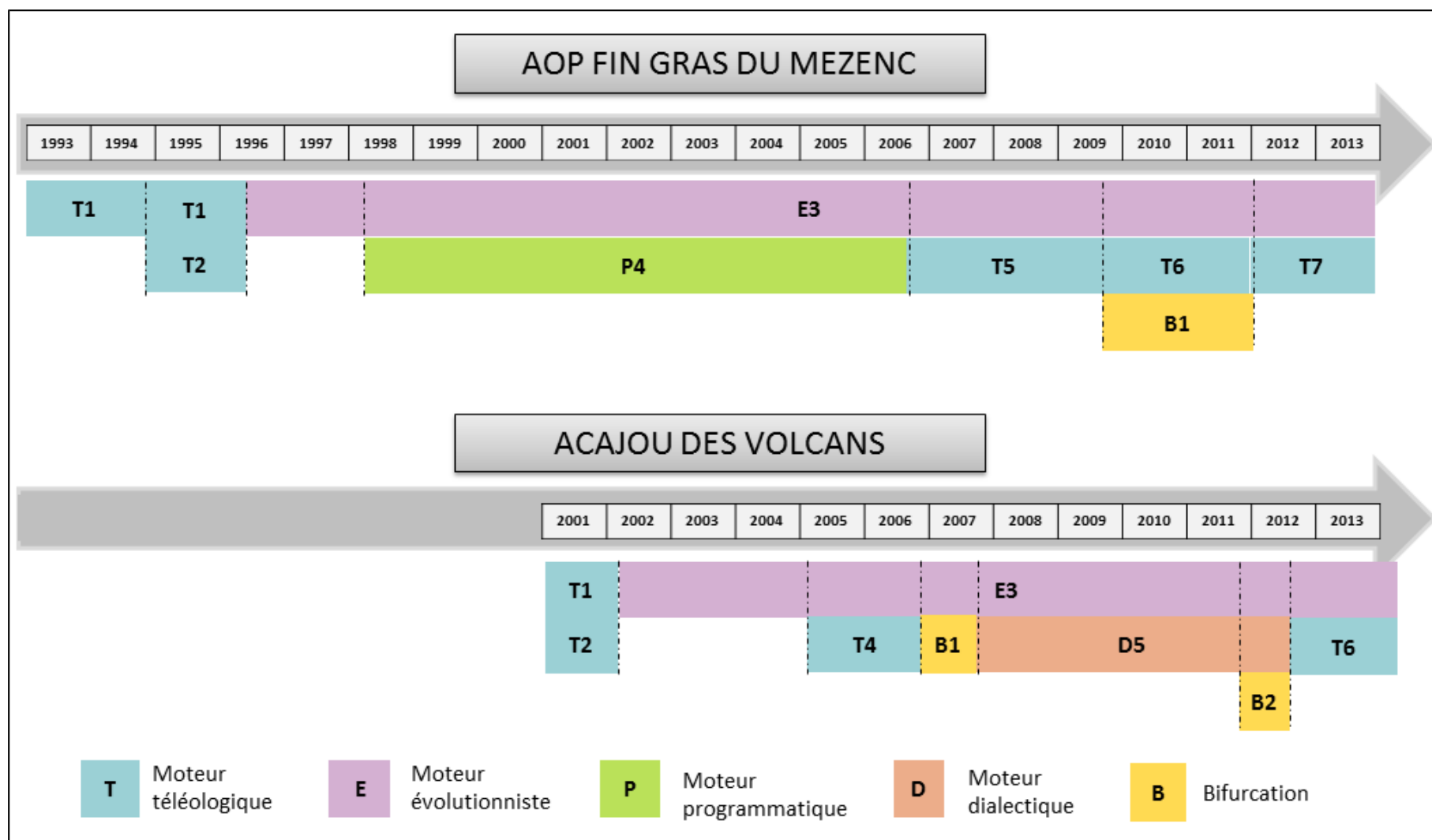


Figure 28 : Les moteurs en jeu dans les processus des démarches AOP Fin Gras du Mézenc et Acajou des Volcans

II.1.2 Des divergences entre initiatives : les moteurs dialectique et programmatique

Bien que dans les deux démarches, le second moteur soit de type téléologique (Cf. Figure 28, p. 276), les objectifs poursuivis sont très différents. Dans le cas de la démarche Acajou, celui-ci est propre aux éleveurs et rend compte de leur intérêt à regagner la confiance des consommateurs suite à la crise de la vache folle et l'effondrement des cours de la viande bovine. Derrière le projet de développement territorial, les producteurs voient la possibilité de valoriser leur produit en mettant en avant les conditions dans lesquelles il est obtenu ; c'est-à-dire à partir d'animaux de race Salers, élevés à l'herbe dans les massifs du Puy-de-Dôme et du Cantal. Le moteur T2, propre aux éleveurs, évolue donc en parallèle du moteur T1 ; ceux-ci se renforcent et poussent dans le même sens. On peut donc conclure sur leur effet cumulatif. L'intérêt des éleveurs est confondu avec l'intérêt collectif, des acteurs de la filière mais aussi du territoire. Cependant, comme ce moteur T2 est une réponse à un événement exceptionnel, la crise de la vache folle, l'objectif s'estompe au fur et à mesure que les consommateurs reprennent confiance en leur produit. Petit à petit, l'intérêt que les éleveurs avaient à participer à cette démarche collective s'amenuise surtout lorsque le prix des animaux tend à croître sur le marché.

Pour ce qui est du Fin Gras, le moteur téléologique T2 est quant à lui lié à la constitution d'un collectif, dont les membres seraient d'accord pour faire de la tradition d'engraissement des bœufs de Pâques, l'objet du projet de territoire. Contrairement à la démarche Acajou dans laquelle la Salers est apparue de manière évidente pour tous comme la seule ressource à valoriser, dans le cas du Mézenc, les recherches ont fait émerger plusieurs ressources spécifiques au territoire telles que la flore spécifique et les traditions de fenaison et d'engraissement. Les acteurs ont donc dû statuer collectivement sur la légitimité de la viande comme produit identitaire du Mézenc au cours de cette seconde séquence. Ce travail de définition tend à solidifier les bases du projet.

La seconde différence que l'on peut repérer correspond à l'existence d'un moteur programmatique dans le processus de la démarche Fin Gras, correspondant à l'obtention de la certification AOC. L'état final, tout comme les étapes nécessaires à l'acquisition de ce signe de qualité, étaient connues d'avance. En effet, la définition du cahier des charges, l'établissement de la zone de production, l'enquête publique sont des phases constitutives du dossier AOC dont les acteurs avaient connaissance en amont, puisque de nombreux produits avaient déjà reçu l'appellation à cette époque. Malgré tout, peu avaient trait à la viande bovine. Durant toute la quatrième séquence, ce moteur programmatique aura été associé à celui de type évolutionniste, tous deux convergents dans le même sens : la mise en place et le développement d'une filière qualité autour de la viande Fin Gras. Dès l'AOC obtenue, ce moteur P4 ne joue plus puisque la finalité était atteinte.

Dans le cas de l'Acajou, le travail de qualification du produit n'a pas nécessité de séquence à part entière, c'est la raison pour laquelle on ne retrouve pas ce moteur programmatique dans son processus. Celui-ci a laissé place à un autre type de moteur, dialectique cette fois, qui rend compte de tensions entre divers ingrédients. Ce moteur D5 vient court-circuiter le moteur évolutionniste E3 axé sur le développement d'une filière de qualité autour de la viande Salers, puisqu'il correspond à l'arrivée d'une nouvelle filière de qualité autour de la race Salers : le Label Rouge. Il y a donc une opposition entre ces deux moteurs, qui bien qu'ils tendent vers le même objectif de valorisation de la Salers, se concurrencent. Le but commun aux deux initiatives étant le même, les éleveurs vont avoir tendance à s'orienter vers la filière qui leur permet de contenter au mieux leurs intérêts individuels, c'est-à-dire vendre leur viande le plus cher possible. Au cours de cette séquence, quelques éleveurs ont cessé d'approvisionner la coopérative Acajou au profit de la filière Label Rouge, voyant en cette dernière un double intérêt à la fois individuel et collectif.

Enfin, nous observons que dans les deux démarches il y a eu une voire deux bifurcations, qui laissent apparaître une réorientation brutale de la trajectoire. Les causes sont différentes d'une initiative à une autre. Pour Acajou, la première bifurcation est le résultat d'un dysfonctionnement au niveau du collectif et plus particulièrement du départ du directeur ; pour le Fin Gras, le problème est d'ordre financier et lié à un affaiblissement des politiques de soutien. Alors que d'un côté la cause du problème est intrinsèque, de l'autre elle est extrinsèque et ne demande donc pas les mêmes ajustements. Les situations de bifurcations peuvent s'accumuler dans le temps, comme c'est le cas dans la démarche Acajou touchée par un choc exogène lié à la hausse des prix de la viande sur le marché. N'ayant pas réussi à s'adapter assez rapidement, des éleveurs se sont tournés vers d'autres filières, les comportements individualistes ont alors pris le pas sur le principe de coopération. Cela nous amène à interroger l'équilibre en jeu dans la démarche collective, entre intérêts communs et individuels.

II.2 Les conditions d'évolution du but commun au cours des démarches collectives

Notre analyse comparative des démarches Fin Gras et Acajou, comme celle concernant le Coffret de Chambaran et les Castagnades Ardéchoises (Peyrache-Gadeau et al., 2010), met en évidence une évolution variable du but commun. Deux situations tendent à se dessiner au sein de ces quatre démarches de valorisation, avec d'un côté un affaiblissement du but commun au profit d'intérêts individuels et de l'autre un maintien sur le temps long de l'objectif collectif. Ces situations s'expliquent principalement par des facteurs organisationnels, ayant trait à la coordination entre acteurs et au partage de l'information.

II.2.1 Affaiblissement du but commun au profit des intérêts individuels

Dans le cas de la démarche Acajou des Volcans, tout comme dans celle des Coffrets de Chambaran, le but commun ne se maintient pas tout au long du processus. En effet, les intentionnalités initialement convergentes finissent par diverger. Dans les deux cas, les intérêts propres aux producteurs s'éloignent petit à petit de l'intérêt général, défini en partie par la collectivité territoriale porteuse de projet. Plus précisément, l'intérêt économique prend le pas sur l'enjeu de développement territorial, ce qui fragilise le projet.

Cela s'explique par le fait que dès le départ, l'ensemble des acteurs ne se sont pas entendus sur un seul et même but commun mais ont mis en adéquation des attentes diverses et complémentaires. La démarche Acajou des Volcans en donne un exemple ; en effet, la filière de valorisation est envisagée du côté de la collectivité territoriale comme un moyen de favoriser le développement territorial sur le long terme (moteur téléologique T1) alors que du côté des éleveurs, elle n'est qu'une solution temporaire pour faire face aux chutes des prix résultant de la crise de la vache folle (moteur téléologique T2). Cet objectif résultant d'une crise conjoncturelle, il est très fortement contextualisé et son maintien dans le temps n'est pas assuré. En effet, une fois le phénomène de crise passé, les éleveurs repartent dans un schéma traditionnel au sein duquel la valorisation et la reconnaissance du produit ne sont pas déterminantes.

De plus, la démarche étant axée sur la valorisation d'une race, ressource non spécifique au territoire puisque délocalisable, d'autres filières peuvent poursuivre le même but commun. C'est le cas de la filière Label Rouge Salers, qui a tendance à venir concurrencer la démarche et à disperser l'approvisionnement dans deux voies différentes. Cela constitue le second handicap de la démarche. Peut-être aurait-il été bénéfique de conduire un projet collectif à l'échelle de toute la race Salers au lieu d'ajouter les petites filières, c'est du moins ce que prescrivent les auteurs (Agabriel et al., 2014), suite au projet PSDR qu'ils ont mené sur la race Salers. Ces derniers concluent que les filières liées à cette race sont trop fragmentées et dispersées (Label Rouge, Marque Parc et Certificat de Conformité Produit), ce qui tend à diminuer les retombées économiques perçues par chacun des acteurs. Pour développer la rente territoriale, un travail de coordination devrait être réalisé entre tous les acteurs mobilisant la race Salers mais ceux-ci se heurtent à des difficultés de coopération localement. Le déséquilibre observé entre intérêts individuels et collectifs peut provenir d'un manque de coordination quant à la définition de ce dernier. Comme le concèdent les auteurs, le maintien des réflexions relatives au but commun ainsi qu'aux enjeux de la démarche collective sont à relier aux processus organisationnels, c'est-à-dire à la capacité des acteurs à s'organiser et se coordonner (Peyrache-Gadeau et al., 2010). Le fait d'avoir pris en compte, en amont, les attentes des différents acteurs partie prenante de la démarche a permis de construire un projet de territoire à l'intérieur duquel chacun trouve un intérêt individuel et collectif à participer, ceux-ci étant extrêmement dépendants l'un de l'autre. Ce constat va

dans le sens des travaux de Duquenne et Woillez (2009), qui montrent que « *l'absence de stratégies concertées et coordonnées entre les différents niveaux d'intervention (individuel, collectif, institutionnel) engendre à son tour un manque de cohésion territoriale voire même sociétale* ». Cette situation est due à un affaiblissement des processus cognitifs, c'est à dire aux échanges entretenus par le groupe pour définir les objectifs communs ainsi que les fondements de l'action collective.

Cela pose la question de la proximité organisée, correspondant à la manière dont les acteurs sont proches autrement que géographiquement (Torre et Beuret, 2012), du fait de leur appartenance à un même réseau ou de leur partage de normes et de valeurs. Dans le cas d'Acajou, cette proximité est en fin de processus quasi inexistante puisque suite à l'arrêt des festivités, les producteurs n'ont plus de lieux pour se rencontrer, discuter ou échanger de l'orientation de la démarche. Sachant que le maintien de la dynamique collective et le développement sur le temps long du projet tient à la capacité des acteurs à partager et transférer l'information, on comprend que la démarche Acajou des Volcans soit en perte de vitesse durant les dernières séquences du processus. Le travail opéré par les acteurs politiques, techniques et les membres de la filière au cours de la dernière séquence, dite de la dernière chance, traduit cette volonté de redéfinir communément les bases du projet et l'orientation à suivre, en d'autres termes le but commun. Bien que ce travail soit indispensable, il pourrait être pertinent d'engager une même réflexion avec tous les acteurs travaillant autour de la Salers, tel que le Herd-Book ou le Label Rouge. Cependant, l'accès à l'arène de discussion étant payante, le processus de définition d'un but commun à l'échelle de la race est bloqué.

II.2.2 Un projet de territoire qui garantit le maintien du but commun

La situation est bien différente dans les Monts d'Ardèche et sur le Mézenc où une intention de nature collective a été portée de toutes parts dès le début de la démarche par les professionnels de l'élevage et de la viande, les collectivités territoriales ainsi que les associations locales. Ensemble, ils s'orientent vers la mise en place d'une filière de valorisation garantissant à la fois le développement du territoire grâce au produit et un intérêt économique pour les producteurs. Le fort ancrage du produit au territoire et l'obtention d'une AOC permet à la fois d'assurer la poursuite des deux enjeux précédemment définis : la spécificité du produit génère un prix supérieur sur le marché et la reconnaissance des ressources territoriales qui fondent la spécificité du produit permet de faire émerger le territoire et de le revendiquer. C'est un cercle vertueux entre le produit et le territoire, entre les intérêts des uns et des autres. La valorisation est marchande mais également culturelle et patrimoniale, grâce en partie à la mise en place des fêtes et des foires. La reconnaissance du territoire permise par ces démarches crée à terme une dynamique élargie, suscitant le développement de nouveaux projets. Les démarches deviennent alors les locomotives du développement territorial, comme en témoigne (Nguyen, 2009), « *De ces interactions*

naissent de nouveaux projets territorialisés qui s'appuient sur d'autres ressources locales. Ainsi on observe un effet d'entraînement qui aide à l'émergence d'autres projets de valorisation mêlant plusieurs secteurs d'activités ».

Malgré tout, on note que le nombre de producteurs fournisseurs tend à stagner au cours des dernières séquences, ce qui laisse présager que le but commun n'est plus adapté pour fédérer de nouveaux adhérents et donc assurer le développement de la démarche collective. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'un nombre restreint d'acteurs concentrent l'ensemble des pouvoirs et des informations (Poméon et al., 2008). Ces individus auraient tendance à contrôler la structure en monopolisant les fonctions de direction, cela ayant pour conséquence le développement d'un sentiment d'exclusion de la part des autres membres voire leur désengagement. En effet, si ces derniers ne se sentent pas considérés dans les prises de décision et d'orientation de la démarche, ils peuvent préférer en sortir. C'est ce que l'on observe dans le cas du Fin Gras, où depuis 18 ans, les deux éleveurs à la tête de la démarche concentrent la majorité des responsabilités. Cette situation suscite des incertitudes voire des mécontentements de la part d'autres acteurs qui souhaiteraient qu'un passage de témoin soit opéré pour insuffler une nouvelle dynamique et inciter de nouveaux adhérents à entrer. Après une vingtaine d'années, il pourrait être pertinent de rediscuter, entre anciens et nouveaux acteurs, de l'orientation à donner à la démarche et donc de redéfinir le but commun.

XVII. Les démarches collectives : un cheminement pas à pas

Afin d'étudier les différentes étapes constitutives de la démarche collective, nous nous centrons sur le concept de séquence, défini comme « *un segment temporel d'un processus au cours duquel les acteurs interagissent, s'opposent, négocient, font des compromis* » (Longo et al., 2010) (p.81). Ces séquences, dans leur nature et leur enchaînement, tendent à rappeler différents travaux en lien avec le développement territorial et plus particulièrement le processus d'activation de la ressource territoriale. À partir de ces cadres, nous montrerons que la démarche collective évolue de manière cyclique, au rythme de trois étapes : la révélation et l'appropriation, la valorisation marchande et/ou culturelle et le renouvellement.

III.1 La démarche collective comme un processus cyclique basé sur quatre phases

III.1.1 Mise en perspective de deux grilles de lecture des étapes nécessaires à un processus de développement territorial

Les démarches collectives de valorisation des produits, en tant que processus œuvrant à la dynamique de développement territorial, se construisent sur un enchaînement de séquences spécifiques, qui tendent à rappeler le « modèle » classique de l'ingénierie territoriale et du développement local (Vachon et Coallier, 1993) (Cf. Figure 29, p. 283), ainsi que le « Chemin

de Terroir »³⁰ (Cf. Figure 30, p. 284), issu des travaux menés par les acteurs du développement (Terroir et Cultures International³¹).

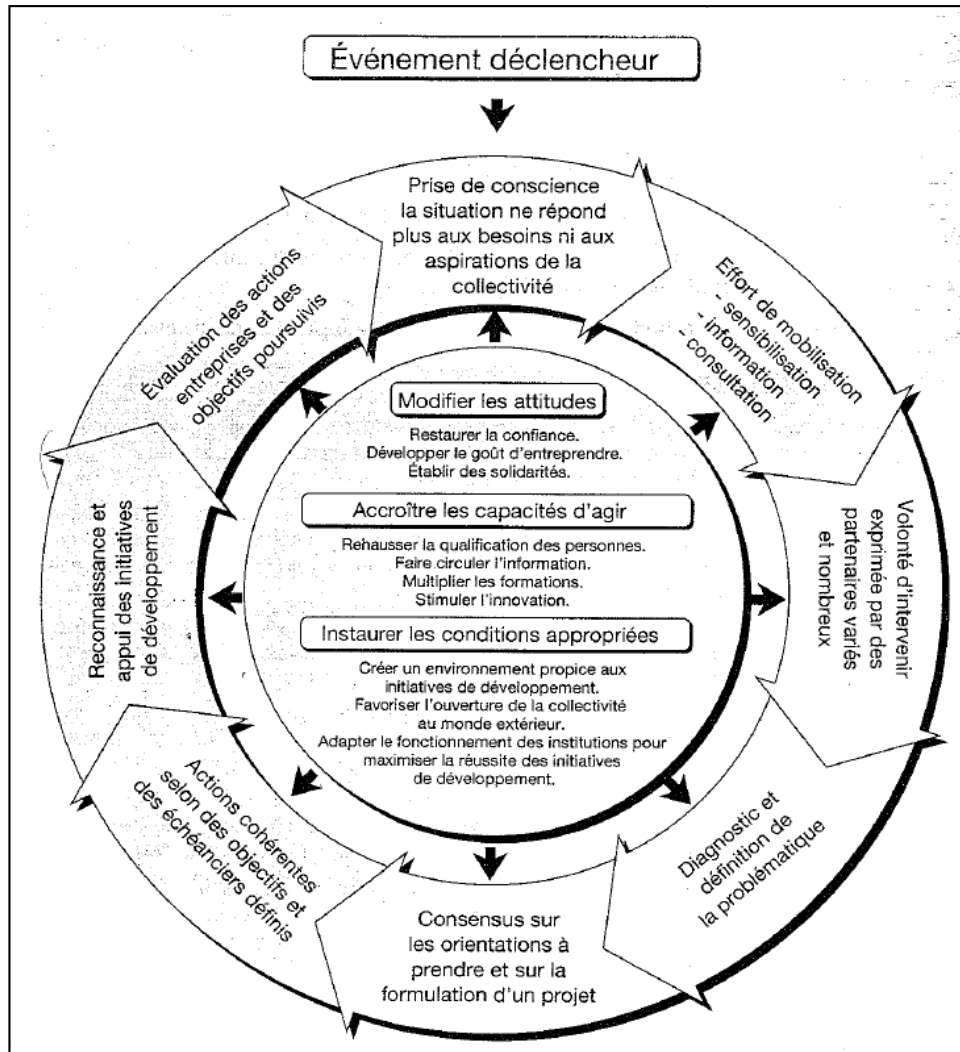


Figure 29 : Les huit temps du processus de revitalisation par le développement local

(Source : Vachon et Coallier (1993))

³⁰Chemins de Terroirs : méthode d'élaboration d'un projet de développement local selon l'approche terroir, pour initier une dynamique économique, créatrice de valeur ajoutée, d'emplois, de richesses, permettant aux populations de vivre dignement et durablement sur leur territoire, en valorisant leur ressources.

³¹L'association Terroirs et Cultures regroupe des paysans, des vignerons, des restaurateurs, des chercheurs, des géographes et des agronomes qui ont décidé de promouvoir le Terroir, « non pas en le mettant sous cloche, mais en le faisant vivre au sein de l'économie marchande ».

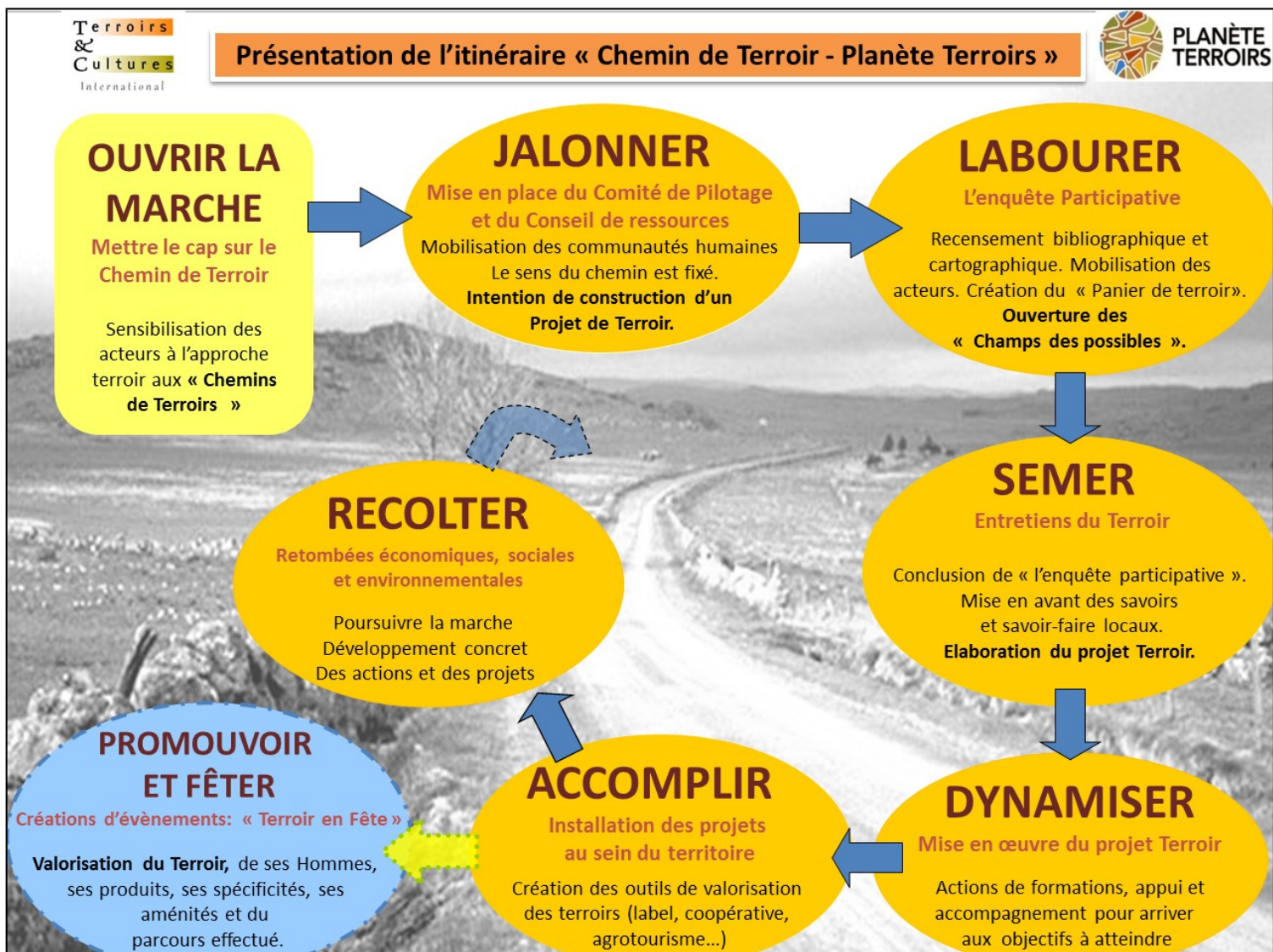


Figure 30 : Les huit étapes de l'itinéraire « Chemin de Terroir » (Source : Planète Terroir)

Ces cadres d'analyse mettent en évidence l'existence de huit étapes qui semblent suivre un ordre prédéfini : « *tout processus de développement ou de revitalisation comporte des phases, qui se divisent à leur tour en étapes* » (Vachon et Coallier, 1993). Malgré leurs similitudes, ces deux grilles de lecture n'utilisent pas les mêmes termes pour nommer et définir les étapes. Afin de les rendre plus compréhensibles, nous proposons notre propre nomenclature, qui s'appuie également sur les séquences constitutives des processus des deux démarches collectives étudiées (Cf. Tableau 16, p. 286).

III.1.2 Définition des quatre phases constitutives du processus

Les huit étapes définies dans le modèle classique de l'ingénierie territoriale et du Chemin de Terroir s'organisent en quatre phases (Cf. Tableau 16, p. 286). La première correspond à la prise de conscience, suscitée par un élément déclencheur et qui engage les acteurs, du moins les protagonistes, à ouvrir la marche ; c'est-à-dire à initier le projet.

La seconde phase, permettant la définition du projet, est constituée de deux étapes : l'une basée sur le diagnostic du territoire et l'autre sur la construction du collectif (Cf. Tableau 16, p. 286). L'étape de diagnostic correspond à un recueil d'informations au travers d'enquêtes et de bibliographie afin de mettre en évidence les particularités du territoire. Le terme « labourer » utilisé dans le Chemin de Terroir traduit bien cette idée de recherche et de fouille, en retournant toutes les pistes possibles. Une fois les forces vives mises en évidence, il est nécessaire que différents acteurs se structurent afin de les mobiliser communément ; c'est l'étape de construction du collectif. Au départ basé sur un noyau dur d'acteurs, le collectif évolue tout au long de la démarche au travers de partenariats variés noués avec des acteurs économiques, politiques, techniques ou encore locaux. Grâce à la connaissance que les acteurs ont pu acquérir du territoire, via le diagnostic, ceux-ci sont en mesure de définir collectivement la teneur et les conditions du projet : le type de produit, le signe de qualité envisagé ainsi que le mode de gouvernance par exemple. Cette phase se clôt sur un consensus concernant les orientations prendre, en ce sens, elle sert à donner les bases à la démarche, les fondations qui lui permettront de tenir dans la durée. L'étape de définition est sous-jacente aux deux autres.

La troisième phase correspond à la mise en action de la démarche (Cf. Tableau 16, p. 286) et s'appuie sur deux étapes : une première de production et une seconde de promotion. L'activité de production concrétise la démarche, elle permet de passer du projet à l'action. Le terme « accomplir » traduit bien les enjeux de cette étape qui correspondent à la conduite d'actions cohérentes avec les objectifs définis préalablement. Dans le cas des démarches étudiées en viande bovine, ces actions seront de l'ordre de la production, la transformation et la commercialisation. Vient ensuite l'étape de promotion, qui s'appuie quant à elle sur la valorisation du terroir, des hommes, des produits et spécificités. Les actions menées pourront aller de la labellisation du produit à la mise en place de festivités permettant une connaissance et une reconnaissance des liens entre produit et territoire. Cette phase se solde par des retombées économiques, sociales : c'est la récolte.

Itinéraire « Chemin de Terroir »	Développement local	Termes envisagés
PHASE 1 – INITIER LE PROJET		
Ouvrir la marche : mettre le cap	Prise de conscience suscitée par événement déclencheur	PRISE DE CONSCIENCE
PHASE 2 – DEFINIR LE PROJET		
Semer : mise en avant traditions et savoir-faire locaux	Diagnostic et définition de la problématique	DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE et RECUEIL D'INFORMATIONS
Labourer : bibliographie – enquête participative	Mobilisation des forces vives : information, consultation	
Jalonner : mobilisation communautés humaines	Volonté d'intervenir exprimée par des partenaires variés	STRUCTURATION DU COLLECTIF
Dynamiser : Mise en œuvre du projet (formation – appui)	Consensus sur les orientations à prendre - formulation du projet	DEFINITION DU PROJET
PHASE 3 – MISE EN ACTION DE LA DEMARCHE		
Accomplir : installation des projets au sein du territoire	Conduite d'actions cohérentes selon objectifs et échéanciers	PRODUCTION ET/OU DIFFÉRENCIATION
Promouvoir et fêter : Valorisation terroir, hommes, produits, spécificités	Reconnaissance et appui des initiatives de développement	PROMOTION ET VALORISATION
PHASE 4 – RENOUVELLER LA DEMARCHE		
Récolter : retombées éco, socio, envi Poursuivre la marche	Évaluation actions entreprises et buts poursuivis	RELANCE DE LA DYNAMIQUE

Tableau 16 : Les quatre phases et huit étapes de la conduite d'une démarche collective

Enfin une quatrième phase peut être intégrée, celle-ci correspond au renouvellement de la démarche et à la relance de la dynamique (Cf. Tableau 16, p. 286). Elle nécessite d'évaluer les actions entreprises et de redéfinir les buts poursuivis. Elle permet dans certains cas de faire face aux phénomènes de crise qui peuvent ébranler le collectif et / ou la production ; en donnant un nouveau souffle à l'initiative.

L'analyse comparée des processus des démarches AOC Fin Gras et Acajou des Volcans montre de nombreuses dissemblances du point de vue de l'enchaînement de ces étapes et la durée de chacune d'entre elles (Cf. Annexe 30, p. 387). Cependant, elles mettent toutes deux en évidence que plusieurs étapes peuvent être conjuguées au sein d'une même séquence. En ce sens, nous observons un décalage entre la théorie, basée sur le fait que « *chaque étape est un préalable à la suivante* » Vachon et Coallier (1993) et la pratique, mettant en évidence que les acteurs peuvent se lancer conjointement dans plusieurs étapes en parallèle.

III.1.3 Un processus cyclique apparenté à la construction d'une ressource territoriale

Le croisement des deux grilles de lecture, issues de la recherche et du développement, avec notre analyse processuelle mettent en lumière que les démarches collectives évoluent de manière cyclique, en suivant une boucle de rétroaction. Celle-ci débute suite à un élément déclencheur, qui suscite un diagnostic de territoire ainsi que la construction d'un collectif d'acteurs, qui ensemble vont mener des actions de production, différenciation et promotion. Cette boucle se renouvelle suite aux crises qui émergent ; qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles, celles-ci nécessitent une réévaluation de la démarche, du but commun et des actions à mener.

La définition de cette « boucle » et plus particulièrement des étapes de construction de la démarche collective rappelle fortement le processus de construction d'une ressource territoriale, définie par François et al. (2006) comme « *une ressource spécifique révélée selon un processus intentionnel engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire* ». En effet, les étapes de révélation puis d'appropriation de la ressource peuvent correspondre à la phase définition du projet et plus particulièrement au diagnostic territorial et à la construction du collectif, dans le sens où elles permettent de faire émerger les spécificités du territoire et de les prendre en compte collectivement. Ensuite, la valorisation marchande et / ou culturelle de la ressource peut faire écho à la phase de mise en action via la production-commercialisation, la labellisation ainsi que la promotion. Enfin, la dernière phase correspond au renouvellement et à la pérennisation de la ressource tout autant que la démarche.

III.2 La démarche collective : un processus en interaction avec son territoire

Tout comme la ressource, le processus d'émergence et de développement de la démarche collective s'établit en trois temps : la révélation et l'appropriation au travers de l'élaboration du projet et du collectif, la valorisation au travers de trois activités complémentaires de production-commercialisation, de labellisation et de promotion et enfin le temps du renouvellement et de la pérennisation de la dynamique. Malgré ce cadre commun, toutes les démarches collectives de valorisation étudiées, au travers de la bibliographie ou de notre analyse qualitative, ne suivent pas la même trajectoire et ne mobilisent pas les mêmes conditions territoriales. C'est ce que nous allons montrer à travers le texte et les représentations des processus cycliques de chacune des deux démarches (Cf. Figure 31 et Figure 32, p. 290) ainsi que la décomposition de la démarche et des conditions territoriales en jeu à chacune des étapes.

III.2.1 La révélation de la ressource et le lancement de la démarche

Le premier temps de la démarche collective correspond à l'identification des ressources latentes par les acteurs. Cette étape initiale du processus va dépendre à la fois de la dotation en ressources mais également des intentions et perceptions des acteurs (Kebir et Crevoisier, 2004). Selon les liens qu'ils entretiennent avec le territoire, les acteurs n'auront pas la même capacité à révéler les ressources (Duquenne et Woillez, 2009). Selon les auteurs, ce seraient les acteurs transitionnels, au sens de Di Méo et Buléon (2005) qui seraient les plus à même de révéler les ressources du fait de leur regard distancié sur le territoire, au contraire des acteurs endogènes ayant plus de difficultés à prendre du recul.

L'analyse comparative que nous avons menée vient confirmer ces résultats. Dans le cas de la démarche Acajou, cette étape de révélation n'a pas eu lieu puisque l' élu local a construit son projet autour d'une ressource déjà identifiée : la Salers. Immergé dans son territoire, cet acteur endogène n'a pas mené de diagnostic (Cf. Figure 31, p. 290), en conséquence de quoi, les ressources culturelles et patrimoniales latentes n'ont pu être révélées. Au contraire, dans le cas du Fin Gras, deux acteurs transitionnels ont opéré un travail considérable pour révéler les ressources spécifiques de cette zone, à la fois naturelles mais également culturelles et patrimoniales (Cf. Figure 33, p. 297). Comme le concède Rieutort (2004), dans son analyse comparative du Mont Mézenc et Mont Lozère, « *le patrimoine local est souvent valorisé, médiatisé, défendu par des agents profitant d'un certain recul par rapport au territoire, en raison de leur formation professionnelle, du contact avec d'autres régions grâce à un exode momentané, de leur métier para-agricole ...* ».

Ne pouvant conduire seul la démarche, ces protagonistes doivent dans un second temps faire prendre conscience à de nouveaux acteurs de l'existence de ces ressources ainsi que de l'intérêt qu'elles recèlent. C'est ce qu'ont réussi à faire l' élu local dans le cas d'Acajou et les

membres de l'association patrimoniale dans le cas du Fin Gras, en impulsant une dynamique territoriale (Duquenne et Woillez, 2009) et créant un « noyau dur » sur lequel s'appuyer. Ceux-ci peuvent donc être considérés comme des leaders ou des catalyseurs de la démarche, au sens de Fourcade (2008) c'est-à-dire des « *personnalités, collectivités territoriales, institutions d'intermédiation, à l'origine de l'idée de coopération* ».

Dans les deux cas, ce noyau dur est constitué à partir des réseaux d'interconnaissances professionnels, politiques ou personnels des « catalyseurs », qui du fait de leurs diverses casquettes et responsabilités, ont largement développés au sein et en dehors du territoire. À l'intérieur de ces réseaux, on retrouve en premier lieu les producteurs.

Ceux-ci font partie du noyau dur, entendu comme « *le groupe, composé d'un petit nombre d'acteurs, qui a construit le projet au départ* » (Fourcade, 2008). Sur nos deux terrains d'étude, les éleveurs étaient déjà organisés au sein de collectifs informels, basés sur des relations de voisinage mais également sur des réseaux professionnels, autour du vétérinaire par exemple. L'existence de cette dynamique agricole locale ayant joué un rôle déterminant pour le lancement des deux démarches, nous rejoignons les conclusions de différents travaux sur le fait que l'existence d'un réseau social constitue un avantage au développement de l'action collective (Poisson et Saleilles, 2012 ; Markelova et al., 2009). Fondé sur une forme de proximité organisée existante (Cf. Figure 33 et Figure 34, p. 298), le noyau dur tend petit à petit à s'approprier les ressources et se développer via des processus de coopération. Pour ce faire, les éleveurs mobilisent d'autres membres de la filière, dans le but structurer les étapes de transformation et commercialisation. Afin de pallier le caractère informel de leur coopération, ces acteurs professionnels éprouvent rapidement le besoin de se structurer au sein d'organisations tels que des associations ou coopératives par exemple ; ce qui leur permet de renforcer leurs capacités de négociation et leur accès aux marchés (Bosc et al., 2003). Nous rejoignons donc Peyrache-Gadeau, Perron et Janin (2010), dans l'idée que cette phase de révélation de la ressource repose en partie sur la structuration de la filière productive à travers l'activation de processus relationnels sectoriels.

Comme le montrent leurs travaux (Peyrache-Gadeau et al., 2010), s'appuyant sur une analyse comparative de trois parcours de valorisation de ressources dans un contexte de moyenne montagne, les acteurs de la filière n'ont pas toujours les compétences ni le temps suffisant pour porter les démarches. C'est pourquoi ceux-ci font appel à d'autres acteurs des sphères technique et institutionnelle pour les accompagner dans l'animation du collectif, la communication. Cet élargissement du réseau d'acteurs porteur de projet engage la démarche collective vers la seconde étape du processus d'activation de la ressource : la valorisation de nature économique et dans certains cas territoriale.

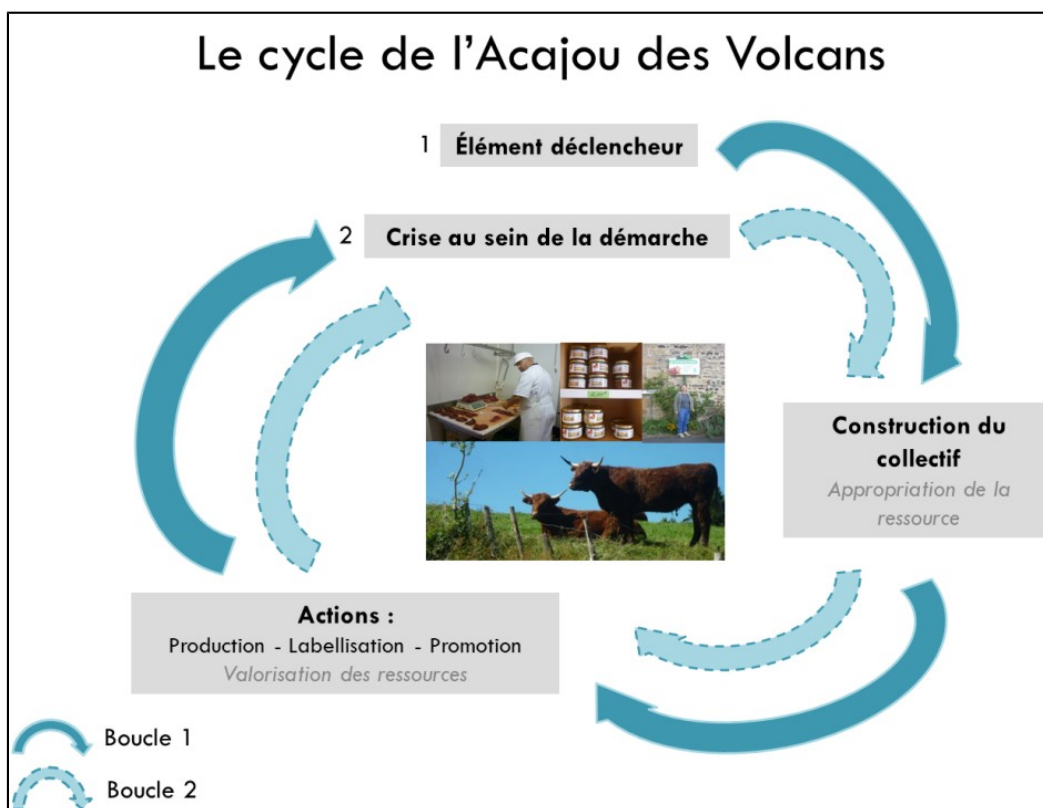


Figure 31 : Le processus cyclique de la démarche Acajou des Volcans

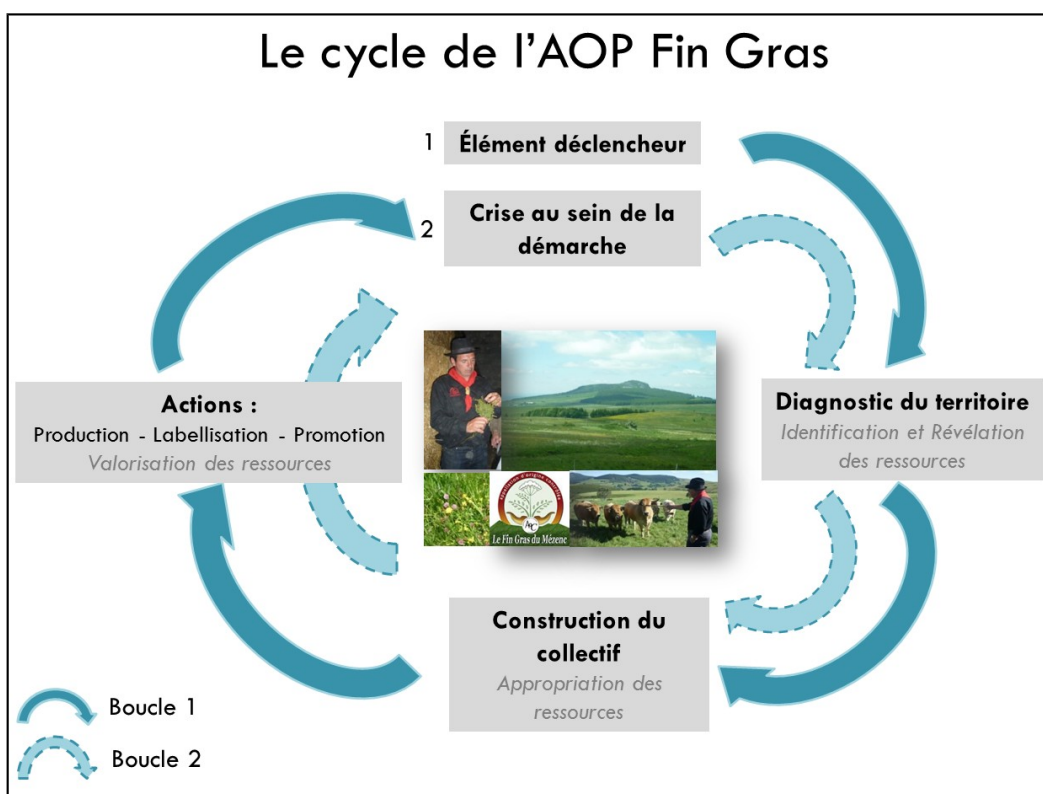


Figure 32 : Le processus cyclique de la démarche AOP Fin Gras du Mézenc

III.2.2 La valorisation de la ressource et l'activation économique voire territoriale de la démarche collective

Comme nous avons pu l'observer à travers l'analyse processuelle des deux démarches collectives, la phase de mise en action de la démarche s'appuie sur différentes opérations allant de la production-commercialisation de la viande à sa promotion en passant par la labellisation (Cf. Figure 33, p. 297 et Figure 34, p. 298). Cela rejoint les conclusions de Peyrache-Gadeau, Perron et Janin (2010) pour qui la phase de valorisation de la ressource articule des logiques économiques et patrimoniales et suppose la mise en place d'un outil institutionnel de spécification tel que la marque Parc, l'AOC ou divers labels. Selon les actions engagées durant cette phase de valorisation, les conditions territoriales ne seront pas les mêmes.

Les activités de production au cœur du réseau professionnel

Le réseau sectoriel, construit à partir des membres de la filière semble plus à même de conduire le travail de production, transformation et commercialisation du produit. Par leurs actions, ceux-ci activent économiquement la ressource et permettent une valorisation marchande du produit. Cependant, d'une démarche à l'autre, la plus-value constatée n'est pas la même. Cela dépend d'une part des modes de commercialisation et des relations qui en découlent entre membres de la filière. Dans le cas du Fin Gras, les traditions d'achat en ferme par les bouchers via la « pâche³² » s'appuient sur une négociation bilatérale et le partage de points de repères communs concernant l'état de l'animal (Sans et al., 2011). Les relations de confiance qui en résultent garantissent une relative stabilité des prix d'une année sur l'autre et une certaine indépendance aux fluctuations des cours sur le marché.

Avec une plus-value moyenne de 0.80 € / kg de carcasse, la valorisation marchande de la viande Fin Gras est assurée (Cf. Figure 20, p. 165); ce qui n'est pas toujours le cas pour Acajou des Volcans. En plus de ne pas avoir de dispositifs de fixation des prix indépendants du marché, la démarche souffre de la concurrence du Label Rouge Salers, dont les tarifs d'achat des bêtes aux éleveurs sont plus avantageux (Agabriel et al., 2014). Cela est dû au fait que la ressource valorisée, en l'occurrence la viande de race Salers, n'est pas spécifique à la filière Acajou, en effet les ressources génétiques n'ont pas toujours de frontières délimitées, surtout quand ces dernières ont été essaimées hors de leur berceau. Pour mieux ancrer le produit au territoire et à terme assurer une valorisation marchande, il faudrait associer à la race Salers, un système d'élevage qui lui confère des spécificités ; c'est-à-dire une interaction génotype-milieu. C'est ce qu'expriment des spécialistes de la viande : « À trop attendre de la race, on annule cette interaction ou en néglige les effets et le terroir s'estompe au profit de caractéristiques qui peuvent être typiques sans être liées à une origine particulière et ainsi complètement délocalisables » (p.250) (Sans et al., 2011).

³²Pâche : accord oral entre éleveur et boucher pour l'achat d'un animal sur pied

Dans le cas du Fin Gras, comme dans celui de l'Agneau « Prés-salés de la Baie de Somme » (Sans et al., 2011), la ressource génétique est largement dominée par le mode de production et le milieu, révélant l'existence de savoir-faire et de ressources patrimoniales et culturelles. Ceux-ci sont au cœur de la labellisation du produit, correspondant à la seconde étape de valorisation de la ressource.

La labellisation du produit : recours aux acteurs extra « filière »

A la tête de l'activité de production-commercialisation, les membres de la filière ont souvent recours à d'autres acteurs pour conduire le travail de qualification du produit et de labellisation ; ces derniers n'ayant pas toujours les compétences ni le temps nécessaire. Les acteurs extra filière mobilisés appartiennent aux sphères scientifique et institutionnelle. Ceux-ci ont pour objectif de légitimer la démarche en prouvant le lien entre le produit et le territoire ; en effet, « *la légitimation de la ressource par un organisme extérieur à la filière confirme et officialise son caractère spécifique* » (p. 19) (Peyrache-Gadeau et al., 2010). Pour ce faire, ils offrent un appui technique dans la construction du cahier des charges voir prennent en main l'animation territoriale. Les acteurs locaux, tels que les membres de l'association patrimoniale des Amis du Mézenc, peuvent également être mobilisés à ce stade, en raison de leurs connaissances du territoire ; ceux-ci constituent alors la mémoire des lieux.

Cette étape de labellisation n'a pas été conduite de la même manière dans les deux démarches ; alors que le cas du Fin Gras laisse entrevoir une dynamique de spécificité via la mise en place de l'AOC puis l'AOP, celle d'Acajou s'apparente plus à une trajectoire de spécification au travers de la marque Parc (François et al., 2013). Selon ces auteurs, ces dynamiques varient d'une part selon l'état initial de la ressource, spécifique ou générique et d'autre part suivant la stratégie mise en œuvre par les acteurs pour la qualifier.

Dans le cas du Fin Gras, comme dans celui des Castagnades Ardéchoises, on parlera d'une trajectoire de spécificité car les acteurs mobilisent des ressources spécifiques et les valorisent en mettant en avant le lien au territoire par l'intégration de valeurs culturelles, symboliques et patrimoniales. Elle est le résultat d'une stratégie territoriale de long terme, mettant en évidence que la qualité du produit est intrinsèquement liée au territoire et plus particulièrement aux ressources qui le constitue. Cette dynamique passe par la mise en place de l'AOC, qui au-delà de la protection du produit permet une reconnaissance du territoire : « *L'AOC, en protégeant le terme géographique Mézenc en viande bovine, évite qu'il soit galvaudé ; en préservant cette petite filière particulière, elle contribue ainsi à des objectifs d'aménagement du territoire et à des objectifs touristiques de valorisation de l'image globale de la région* » (p. 243) (Sans et al., 2011). Par cette dynamique de spécificité, la viande Fin Gras, tout comme les châtaignes d'Ardèche deviennent des ressources territoriales dans le sens où elles font l'objet d'un ancrage territorial et d'une appropriation collective par les acteurs du territoire.

Pour ce qui est de la démarche Acajou des Volcans, on parlera plutôt d'une trajectoire de spécification, traduisant « *l'intention de spécifier, au travers de modes de valorisation, des ressources génériques ou non encore révélées comme spécifiques* » (François et al., 2013). Les auteurs considèrent qu'à travers la marque Parc, de nombreux PNR misent sur cette stratégie qui s'adresse plutôt à des productions existantes dont on souhaite faire valoir la dimension locale. Dans ce cas, le lien au territoire est un outil de communication, de marketing territorial qui contribue à construire l'image et l'identité territoriale.

Promotion et création de ressources idéelles

En parallèle des activités de production et labellisation, la phase de valorisation de la ressource et de la démarche s'appuie également sur la promotion du produit et du territoire. Comme dans le cas des châtaignes des Monts d'Ardèche (Peyrache-Gadeau et al., 2010), les acteurs de la démarche Fin Gras ont réussi à initier une dynamique autour des foires et des fêtes (Cf. Figure 33, p. 297); celles-ci sont d'ailleurs devenues un lieu de rencontre entre le culturel et le marchand, entre les éleveurs, les bouchers mais aussi les consommateurs, qu'ils soient locaux ou touristes. Comme l'explique Bétry (2003), les fêtes et les foires ont évolué, en laissant de côté leur rôle économique au profit d'une animation locale au caractère convivial et festif. Elles ne sont plus seulement basées sur la vente du produit mais servent à le faire connaître en valorisant ses dimensions culturelle et patrimoniale : « *Les fêtes, les foires et les marchés par la mise en scène d'une production locale, de savoir-faire et d'éléments de la vie locale, exposent une communauté, une identité qui se donne à voir* ». En ce sens, elles favorisent l'ancrage du produit au territoire et le développement d'une identité territoriale. Cela revient aux conclusions de Di Méo (2001) pour qui « *la fête contribue à la construction permanente des territoires* ». Cette étape de promotion génère donc une valorisation marchande mais également identitaire, culturelle et patrimoniale (Peyrache-Gadeau et al., 2010). Selon les auteurs, on peut même parler de valorisation gastronomique puisque des savoir-faire liés à la cuisine sont développés au travers d'une coopération entre éleveurs et restaurateurs, afin de mettre en lumière le produit.

Cette dernière étape de valorisation donne lieu à la création d'actifs territoriaux mais également à la construction et/ou au renouvellement de ressources spécifiques de type idéelles telles que le sentiment d'appartenance ou l'identité territoriale. C'est ce que montre également le travail mené sur les Castagnades en Ardèche (Peyrache-Gadeau et al., 2010), où « *La valorisation identitaire et patrimoniale opère comme un socle porteur de sens pour l'ensemble des acteurs et associant de manière active les habitants du territoire. Cette forme de valorisation dessine un continuum dans le long terme qui donne leur cohérence à toutes les initiatives engagées dans la valorisation de l'actif territorial. Elle en dessine aussi la limite car pour une part cette valorisation échappe à l'activation strictement économique et maintient l'objet-ressource précisément dans sa dimension de ressource spécifique* ». Ces démarches se trouvent donc au cœur d'un cercle vertueux entre la spécification des ressources et l'identification du territoire, en effet, « *plus le territoire est identifiable, plus*

cela renforce le niveau de spécification des ressources et par la même, contribue à l'émergence à terme du territoire » (p.5) (Duquenne et Woillez, 2009).

Dans le cas d'Acajou des Volcans, la phase de promotion n'a duré que quelques années durant lesquelles une valorisation culturelle et gastronomique a eu lieu, au travers de spectacles et de repas mettant en scène la viande Salers au sein du Mac'Acajou. Cependant, la dynamique n'a pas duré assez longtemps pour que naisse une cohésion territoriale durable ni même une identité partagée (Cf. Figure 34, p. 298). Aujourd'hui, aucune référence commune n'est établie concernant l'existence d'un territoire d'appartenance, comme dans le cas du Coffret de Chambaran (Peyrache-Gadeau et al., 2010).

Alors que dans la bibliographie et l'analyse processuelle, le rôle de la promotion a été clairement mis en évidence dans la valorisation à la fois économique et culturelle de la ressource ; ce résultat est moins évident dans l'analyse statistique. En effet, nous avons souhaité observer l'impact du « nombre de fêtes » sur le « nombre de démarches collectives », mais les variables ne semblaient pas corrélés. Cela laisse entrevoir les limites de l'analyse quantitative pour la prise en compte de la dimension idéale du territoire et l'intérêt d'avoir recours à une étude de cas.

III.2.3 Renouveau de la ressource et pérennisation de la démarche

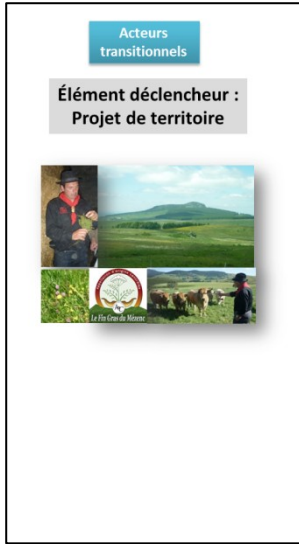
La valorisation de la ressource n'étant pas une fin en soi, la question de sa pérennisation et de son renouvellement doit donc être posée. Il en va de même pour les démarches collectives étudiées (Cf. Figure 31 et Figure 32, p. 290) qui n'ont pas encore atteint l'autonomie puisqu'elles dépendent encore financièrement de subventions et n'ont pas abouti à un équilibre entre offre et demande. Cette question du renouvellement de la ressource et plus largement de la démarche laisse entrevoir deux dynamiques : une croissance renouvelable ou un épuisement (Kebir et Crevoisier, 2004).

Dans le cas du Fin Gras, on parlera d'une dynamique de croissance renouvelable puisque l'offre et la demande se développent au cours du temps. De plus, les traditions et savoir-faire se transmettent de générations en générations, ce qui donne au mode de production et commercialisation un caractère reproductible. Malgré tout, bien que le maintien des ressources soit assuré, la problématique de la pérennisation de la démarche porte sur la capacité à fédérer de nouveaux éleveurs au collectif. Pour ce faire, des actions sont d'ores et déjà menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire. L'élément fondamental du renouvellement de l'initiative et de la ressource portera donc sur les acteurs et plus largement sur la dimension organisationnelle du territoire.

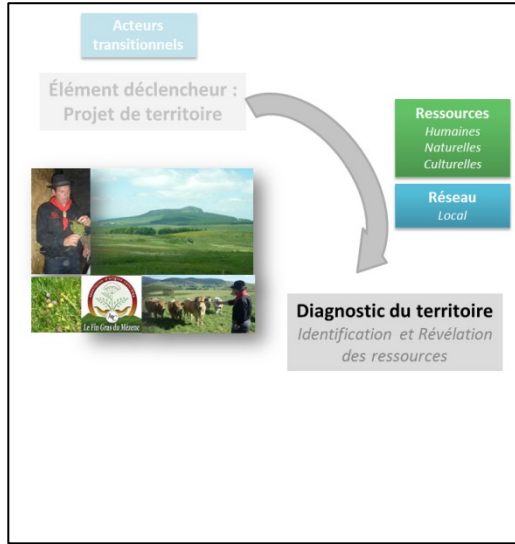
Pour ce qui est de la démarche Acajou des Volcans, nous nous approchons plutôt d'une dynamique d'érosion et/ou d'essoufflement de la ressource dans le sens où le système de production de l'initiative exploite la ressource sans en assurer la reproduction. En effet, les animaux de race Salers font l'objet d'une sélection et d'une vente à l'export ou du moins en

dehors de son berceau. Contrairement à ce que les auteurs mettent en évidence dans d'autres cas (Kebir et Crevoisier, 2004), la ressource n'est pas détériorée mais délocalisée ; ce qui fragilise la démarche. De plus, l'offre stagne depuis quelques années et l'entrée en jeu de nouveaux adhérents est infime. Des réflexions se doivent donc d'être menées et certaines sont d'ailleurs déjà engagées concernant les conditions d'approvisionnement. En parallèle de ces difficultés internes à la démarche, on peut également noter l'impact des facteurs extérieurs tels que les filières concurrentes sur le renouvellement du projet. Cela montre l'intérêt de mener une réflexion collective sur la ressource Salers et sa gestion, non plus seulement au sein de la Coopérative mais avec d'autres partenaires tels que le Groupe Salers Évolution.

1²



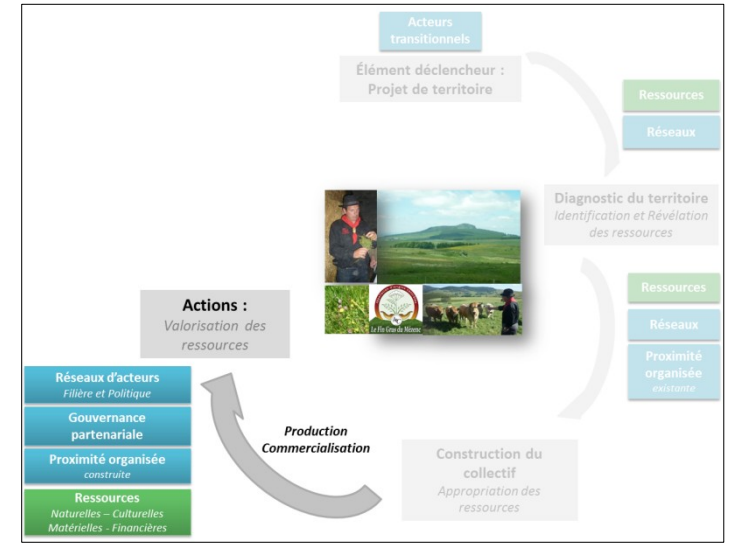
2²



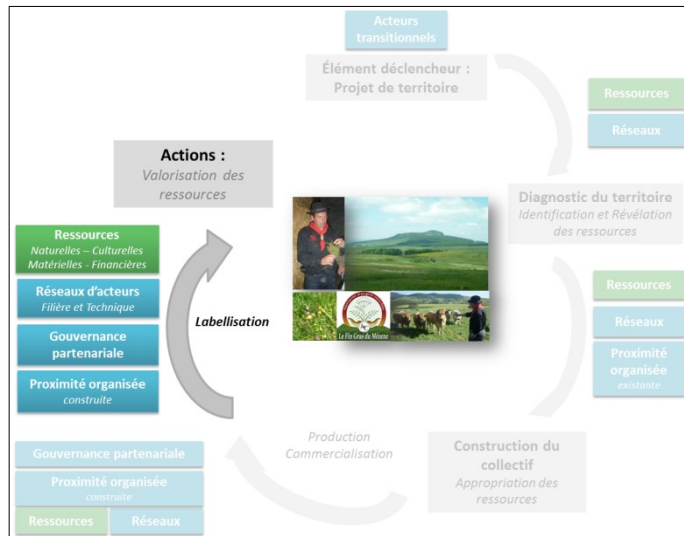
3²



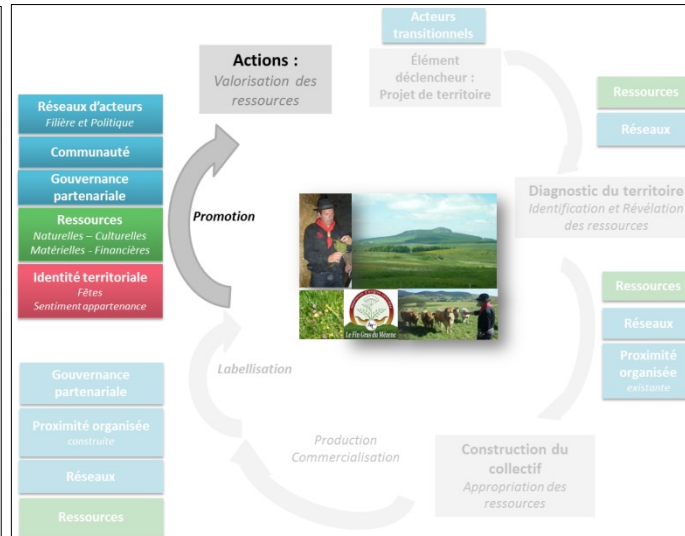
4²



5²



6²



7²

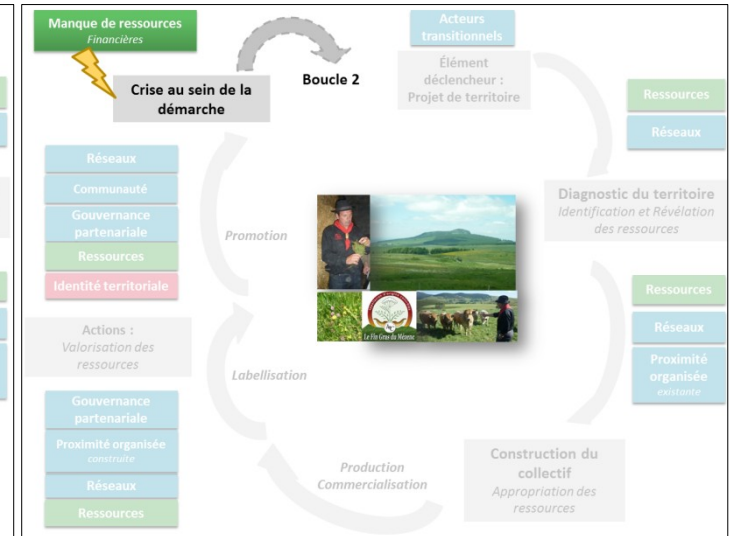


Figure 33 : Impact des

conditions territoriales aux

différentes étapes du processus de

la

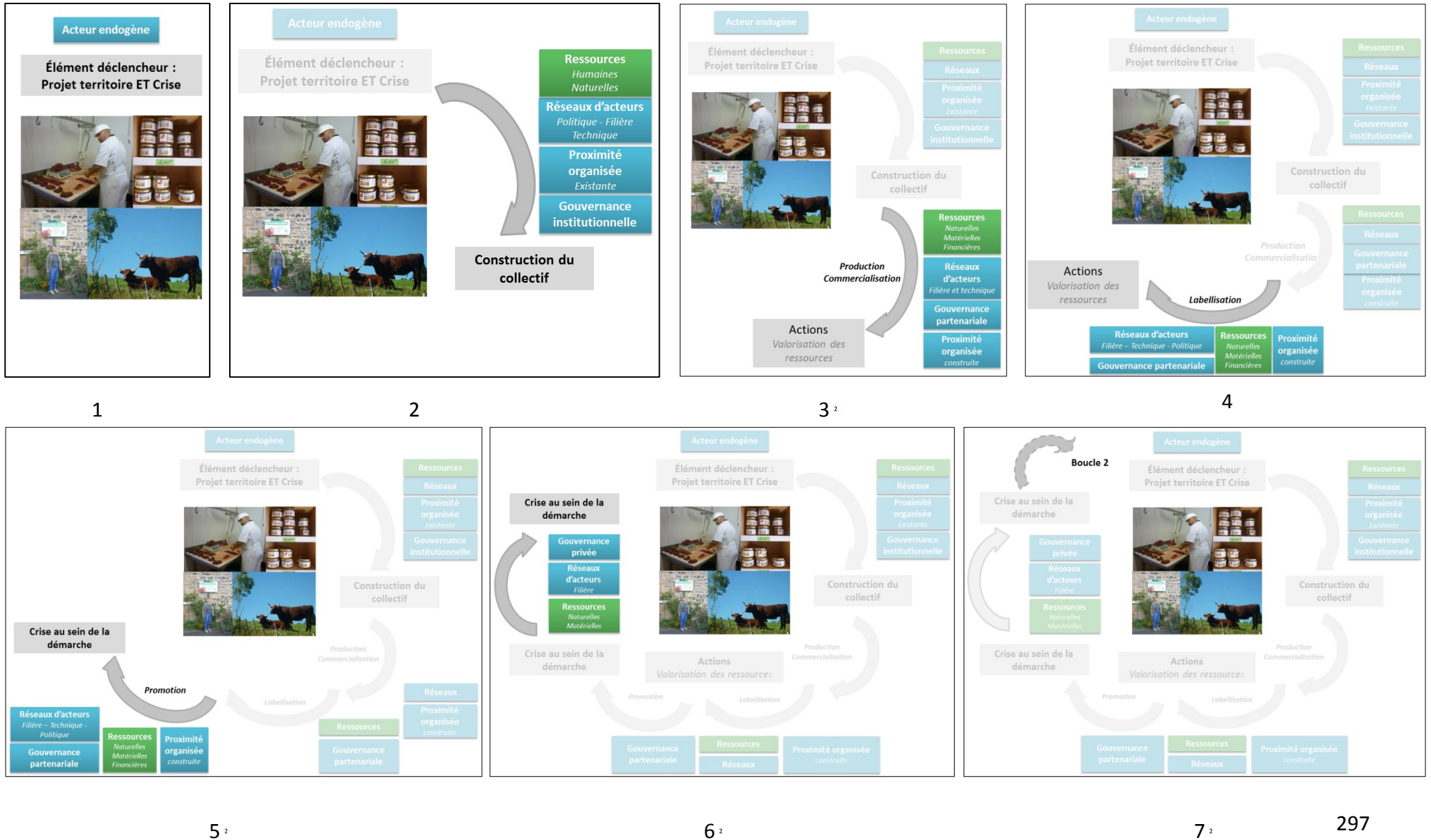


Figure 34 : Impact des conditions territoriales aux différentes étapes du processus de la démarche Acajou des Volcans

Conclusion du neuvième chapitre

À partir de la bibliographie et des résultats de l'analyse processuelle, nous avons pu mettre en évidence dans ce neuvième chapitre, le poids du temps dans le développement de la démarche collective. En effet, celle-ci évolue de manière cyclique et tend à rappeler le modèle classique du développement territorial ou bien le Chemin de Terroir, issu des travaux d'acteurs du développement. Toutes ces grilles de lectures s'entendent sur le fait que la démarche collective nécessite un cheminement pas à pas, suivant différentes étapes.

La première d'entre elle correspond à une prise de conscience que la situation en place ne correspond plus aux attentes des acteurs. Cet élément déclencheur fait souvent référence à une crise, conjoncturelle ou structurelle. Les acteurs doivent alors identifier, ce qui sur leur territoire, peut faire l'objet d'un projet et les différencier d'autres espaces. Cela nécessite d'engager un diagnostic territorial, qui permet de mettre en lumière des ressources déjà révélées mais également des ressources latentes. Les acteurs extérieurs au territoire, du fait du recul qu'ils ont, sont les plus à mêmes de mener ce travail d'expertise et de révélation des ressources. Celui-ci n'est cependant pas suffisant, il faut ensuite qu'un collectif se crée et que les acteurs partie prenante s'approprient les ressources afin de pouvoir les mobiliser, les activer voire les valoriser.

Une fois que la dynamique est impulsée et le projet défini, ce dernier doit se mettre en action, via la production et la commercialisation du produit mais également au travers d'une labellisation et promotion de ce dernier. Ces deux étapes permettent en effet d'ancrer plus fortement le produit au territoire et donc de co-construire ces deux entités. Malgré tout, la démarche n'est jamais totalement pérenne, en effet, elle est sensible aux phénomènes extérieurs telles que les crises ou les évolutions des politiques, mais aussi aux réorganisations internes qui touchent le collectif.

Une dernière phase de renouvellement se doit donc souvent d'être poursuivie afin de redéfinir les contours de la démarche et du collectif porteur de projet. Il est l'occasion d'opérer un passage de témoin entre acteurs, afin que les informations et responsabilités ne soient pas concentrées sur un collectif restreint.

Conclusion de la quatrième partie

Cette dernière partie, dite de montée en généralité, nous a permis de montrer que la démarche collective est un processus inscrit dans la durée et ancré dans un territoire. En effet, celle-ci évolue de manière cyclique en suivant quelques grandes étapes faisant référence au processus d'activation de la ressource ; c'est-à-dire la révélation et l'appropriation collective du projet, sa mise en action au travers d'activités de production-commercialisation, de labellisation voire de promotion et enfin son renouvellement.

À chacune de ces étapes du processus, les conditions territoriales varient et se combinent (Cf. Figure 35 p. 301). En effet, celles-ci ont des temporalités variables selon la dimension du territoire à laquelle elles font référence : matérielle, idéale et organisationnelle. On peut conclure d'une part à l'omniprésence de la dimension matérielle tout au long du processus. En effet, les ressources, qu'elles soient naturelles (race, flore), économiques ou matérielles (infrastructures d'abattage et de découpe) constituent le socle de la démarche, la matière première à valoriser. Bien que nécessaire, leur présence n'est malgré tout pas suffisante car comme nous l'avons montré celles-ci doivent être révélées, appropriées et valorisées par les acteurs. Dès le départ de la démarche, la dimension organisationnelle du territoire entre donc en jeu, plus particulièrement au travers des réseaux d'acteurs. Des cadres de concertation et de coordination vont être mis en place entre les acteurs partie prenante du projet, privés et/ou publics, appartenant ou non au territoire ; dans le but de définir les contours de la démarche en termes d'objectifs communs, de règles et de normes. Cela laisse entrevoir le rôle de la gouvernance mais également de la proximité organisée, qui bien qu'elles puissent être préexistantes à la démarche, sont souvent le fruit de cette dernière. En effet, par les relations qu'ils nouent et entretiennent, les acteurs se rapprochent, développent de nouvelles formes d'organisations en endossant diverses fonctions. Ces conditions organisationnelles, fondamentales au maintien de la démarche collective, sont cependant mouvantes et sujettes à de nombreuses évolutions propres au collectif ou aux éléments extérieurs.

Contrairement aux dimensions matérielle et organisationnelle, les conditions territoriales de type idéelles entrent en jeu plus tardivement dans le processus voire n'interviennent pas. Basée sur la territorialité et l'identité territoriale, la dimension idéale du territoire se crée au fur et à mesure de la démarche ; elle est à la fois un résultat de l'initiative en même temps qu'une modalité de son développement. Elle s'appuie principalement sur la mise en place de fêtes, foires qui sont l'occasion de mettre en lumière les traditions et valeurs culturelles associées à la démarche. Cette dimension idéale, bien qu'elle ne soit pas indispensable à la valorisation marchande d'une ressource, permet son ancrage territorial. Par l'identification du lien entre la ressource et son territoire, celle-ci a plus de chance de se renouveler et d'être pérenne dans le temps. Il en va de même pour la démarche collective, qui en associant valorisation marchande et culturelle, tend à répondre aux attentes d'un plus grand nombre d'acteurs.

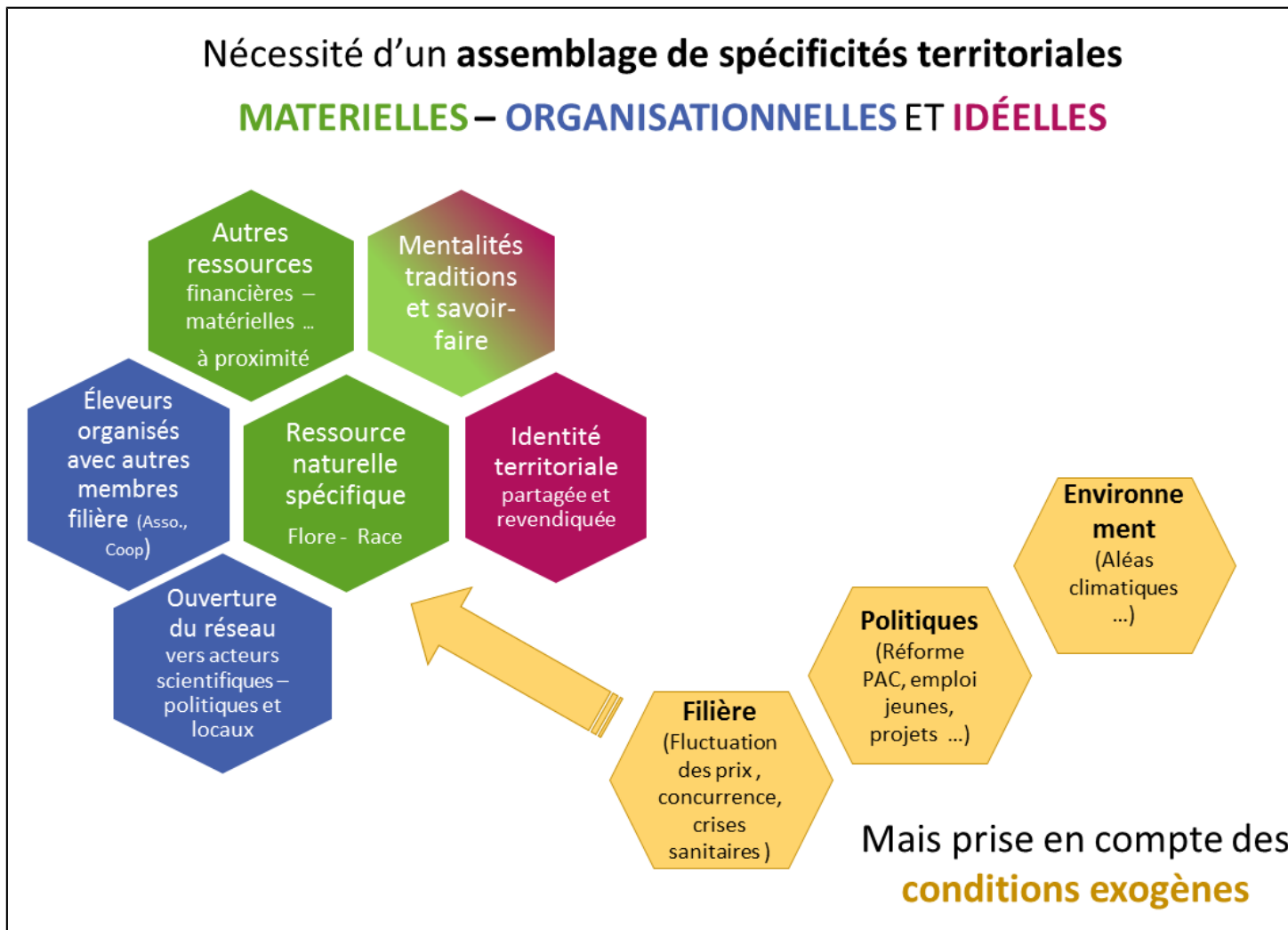


Figure 35 : Schéma conclusif concernant la combinaison des conditions territoriales

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au regard des résultats mis en évidence précédemment, nous pouvons discuter les apports de notre recherche, tant d'un point de vue théorique, que méthodologique ou pratique. Nous reviendrons dans un premier temps sur l'intérêt d'une approche systémique et du croisement entre analyses processuelle et territoriale. Dans un second temps, nous aborderons les méthodes et outils mobilisés pour la collecte et le traitement des données. Nous réinterrogerons également l'intérêt du croisement entre analyse quantitative et qualitative, et reviendrons sur les limites de chacune d'entre elles. Enfin, nous tenterons de faire ressortir les connaissances nouvelles générées par la thèse concernant la filière bovine allaitante auvergnate. Parce qu'une recherche n'est jamais aboutie, nous avons pensé insérer quelques perspectives concernant les suites à donner à notre travail.

I. Proposition d'un cadre d'analyse processuel et territorial : les avancées théoriques de notre travail de thèse

La déconstruction de la notion de territoire, engagée dans la première partie de notre thèse constitue le premier apport de ce travail. Par le recours à l'approche systémique, fortement développée par Moine (2006), nous avons pu mettre en lumière l'existence des trois dimensions du territoire et plus particulièrement des conditions territoriales qui les composent. En étudiant une à une ses diverses composantes mais également les interactions existantes entre elles, nous avons pu déconstruire puis reconstruire l'objet complexe que constitue le territoire. Cela nous a permis de voir d'une part, quelles conditions territoriales jouaient individuellement un rôle de frein ou de moteur dans le développement des démarches collectives et d'autre part, leurs combinaisons et l'impact qu'elles pouvaient avoir collectivement. Pour appréhender une à une les conditions territoriales mais également le territoire dans sa globalité, nous avons dû faire appel à différentes disciplines allant de la géographie, à l'économie en passant par les sciences de gestion. Ce positionnement apporte une richesse à notre travail, cependant il comporte le risque de l'approximation conceptuelle. En effet, pour ce qui est de la notion d'action collective, second objet théorique de notre thèse, nous avons eu quelques difficultés à faire se concorder les différentes entrées disciplinaires ; c'est pourquoi d'ailleurs nous avons préféré à ce terme, celui de démarche collective.

Le lien entre démarche collective et territoire ayant été peu développé en géographie, nous avons pu créer notre propre cadre d'analyse. Pour ce faire, nous avons premièrement mis en évidence le poids de la dimension temporelle, au sein de la démarche collective mais également du territoire. Face à ce constat, il nous est apparu intéressant de faire preuve d'une approche dynamique et pour ce faire, nous sommes allés puiser dans les sciences de gestion et plus particulièrement l'analyse processuelle (Mendez et al., 2010b). À partir des

quatre concepts clé sur lesquels il est établi, ce cadre d'analyse permet de décomposer et comprendre la trajectoire de développement de la démarche collective ; cependant, il ne différencie pas au sein du contexte, les éléments propres au territoire. C'est pourquoi nous avons, dans un second temps, hybridé les approches processuelle et territoriale au sein d'un même et unique cadre d'analyse, permettant d'étudier conjointement les dimensions spatiale et temporelle d'un processus social. Pour ce faire, nous avons combiné les concepts d'ingrédient et de condition territoriale, ce qui a donné lieux aux ingrédients territoriaux de type matériel, idéal et organisationnel. Ce nouvel objet conceptuel a pour intérêt de garder un niveau de détail élevé tout en se référant directement à l'une des trois dimensions du territoire. En d'autres termes, il permet d'opérer un changement d'échelle au sein même de l'analyse.

L'opérationnalisation de ce cadre d'analyse au travers des démarches collectives de valorisation de la viande bovine, montre qu'il peut être mobilisé en dehors du monde de l'entreprise, pour des objets variés. Il ouvre donc le champ des possibles concernant l'étude des phénomènes sociaux inscrits dans la durée et dans l'espace en permettant d'identifier et de classer les éléments qui jouent un rôle d'entraînement ou au contraire de frein à leur dynamique.

XVIII. Recherche de complémentarité entre analyse quantitative et qualitative, entre outils de collecte et de traitement : les apports méthodologiques de notre recherche

II.1 Complémentarité entre analyse quantitative et qualitative

Comme le laisse entrevoir les conclusions de notre travail de thèse, portant principalement sur l'analyse qualitative, nous avons eu plus de difficultés à remobiliser les résultats de l'analyse quantitative et cela pour deux raisons que nous discuterons dans cette partie. D'une part, ce travail statistique a porté principalement sur la dimension matérielle du territoire, en laissant de côté les sphères organisationnelle et idéale. D'autre part, les études étant menées à deux échelles différentes, celle de l'Auvergne pour l'analyse statistique et celle du territoire de la démarche collective pour l'analyse processuelle, il est plus difficile de croiser les résultats n'offrant pas le même degré de précision.

L'analyse quantitative, basée sur des données factuelles et objectives, a eu comme intérêt de nous offrir une première photographie de l'Auvergne concernant la dynamique des démarches collectives de valorisation de la viande bovine, au travers de la typologie des territoires. Elle nous a également permis d'émettre des hypothèses concernant le rôle de certaines variables sur le nombre d'initiatives et en fonction, de choisir les terrains d'étude les plus pertinents par rapport à notre question de recherche. Ce premier travail de caractérisation fut nécessaire pour dresser le portrait régional, cependant il a montré de

nombreuses limites quant à l'étude des interactions entre territoire et démarche collective. Premièrement, les données recueillies ne prennent pas en compte la dimension économique des démarches collectives, que ce soit au travers d'indicateurs bruts tels que le volume d'animaux inscrits dans la filière, du prix de vente ou bien de la marge générée. Pour ce qui est des variables explicatives, on note un déséquilibre dans la prise en compte des trois sphères du territoire. En effet, les données quantitatives recueillies ont renseignés principalement la dimension matérielle du territoire, au détriment de celles idéale et organisationnelle, basées sur des informations plus subjectives. Enfin, la non-prise en compte du temps fait défaut dans cette étude statistique. En effet, l'analyse a été menée à un temps t, à partir des données disponibles en 2012, sans comparaison avec des périodes antérieures ; or nous avons insisté précédemment sur le poids du temps dans la construction des démarches collectives et de leur territoire.

Cette prise de recul sur les faiblesses de notre analyse quantitative met en évidence de nombreuses pistes d'amélioration possibles, mais faute de temps, nous n'avons pu la renouveler. Afin de palier ces manques et faiblesses, nous avons plutôt décidé de compléter le travail par une analyse qualitative à l'échelle de deux démarches collectives et de leurs territoires. Cela nous a permis d'une part d'affiner l'échelle d'analyse en passant de la région, au bassin de vie puis au territoire de projet et d'autre part, d'interroger les interactions entre démarche et territoire dans leur globalité. Pour ce faire l'analyse processuelle nous a semblé tout à fait adaptée, comme en conviennent divers auteurs. Cherchant à exploiter toute la richesse qui fait la complexité du processus, l'analyse processuelle qualitative se situe en opposition avec les stratégies de quantification « *qui simplifient énormément les données originales, en écartant certaines dimensions et en remplaçant le contexte riche, ambigu et spécifique par des indicateurs minces, précis et généraux* (Langley, 1997 ; Mendez et al., 2010b). Nous ne parlerons pas dans notre cas d'opposition entre quantification et qualification mais plutôt de complémentarité.

Alors que l'analyse statistique nous a permis de traduire une réalité à l'échelle d'une région, en fouillant un grand nombre de données en peu de temps, l'analyse qualitative nous a permis d'appréhender deux territoires de projet, celui du Fin Gras du Mézenc et celui d'Acajou des Volcans. Le recueil d'informations ne pouvant se faire que sur le terrain, au travers d'échanges avec les acteurs, la collecte d'informations s'avère plus longue et fastidieuse. Il en va de même pour le traitement des données, qui nécessite de reprendre un à un les entretiens pour en faire émerger les informations clé et les comparer avec les autres discours. Le choix opéré concernant les démarches à étudier nous semble après coup très pertinent puisqu'il offre deux illustrations complémentaires de ce que peuvent être les initiatives collectives de valorisation de la viande et leurs liens au territoire. En effet, alors que l'une répond à un phénomène de crise, l'autre s'établit au sein d'un projet de territoire. Toutes deux n'évoluent pas au même rythme et laissent entrevoir des forces et faiblesses différentes.

Cependant, que ce soit le Fin Gras du Mézenc ou l'Acajou des Volcans, ces démarches restent des épiphénomènes puisque le volume d'animaux produits ne dépasse pas le nombre de 1 000 par an. Il y aurait donc un intérêt à étudier une autre démarche qui engage un nombre plus important d'agriculteurs et d'animaux afin de voir si les conclusions mises en évidence dans ce travail sont vérifiables pour des phénomènes de plus grande ampleur. On peut penser par exemple aux Veaux de l'Aveyron (17 000 animaux) ainsi qu'aux Labels Rouge Bœuf du Limousin (15 000 animaux) ou Bœuf Aubrac (1 700 animaux). Dans l'idée de confronter nos résultats à d'autres situations, nous pourrions envisager d'étudier une initiative collective de valorisation de la viande bovine qui n'a pas fonctionné. Nous pensions au départ le faire en étudiant une troisième démarche : « Génisses Charolaise du Pays des Combrailles », mais faute de temps, cela n'a pu se faire. Malgré ses multiples intérêts, la méthodologie associée à l'analyse processuelle et territoriale, ne semble donc pas appropriée à l'étude de nombreux cas mais plutôt à un travail comparatif n'excédant pas deux ou trois démarches.

Axée principalement sur le discours, l'approche processuelle et territoriale constitue un outil d'analyse subjectif. En effet, il est basé sur des récits, dont le caractère rétrospectif peut susciter des oublis mais également une rationalisation du discours. Le chercheur est tributaire de l'accessibilité et la qualité des données disponibles, qui implique d'accepter « *de ne pouvoir collecter dans certains cas que des données partielles ou fragmentaires, car celles-ci peuvent ne pas avoir été conservées, être introuvables ou refusées* » [(Forgues et Vandangeon-Derumez, 1999) dans (Mendez et al., 2010a)]. La subjectivité vient également du fait que le chercheur construit son raisonnement à partir des représentations et des interprétations qu'il se fait de ce qu'il voit et entend sur le terrain. Cette subjectivité est plus particulièrement perceptible dans la définition des ingrédients et leur attribution à l'une ou l'autre des trois sphères du territoire. Les auteurs de l'analyse processuelle en ont conscience et considèrent qu'il faut « *accepter que l'intuition du chercheur, dont la qualité repose sur son patrimoine cognitif et conceptuel, joue aussi un rôle important dans l'analyse* » (p. 222) (Mendez et al., 2010a). Nous pouvons illustrer ces propos par un exemple, celui de l'attribution des ressources culturelles et historiques à la dimension matérielle du territoire. Celles-ci auraient pu tout aussi bien faire référence à la dimension idéale mais nous avons jugé plus pertinent de regrouper tout ce qui avait trait aux ressources dans la sphère matérielle. Même si ce choix reste discutable, le fait que nous ayons procédé de la même manière pour des deux démarches ne biaise pas les résultats.

Afin de contrôler le degré de subjectivité de notre thèse, nous avons comme perspective d'aller confronter la trajectoire construite grâce à l'approche processuelle et territoriale, aux acteurs partie prenante de la démarche collective ; pour le Fin Gras et Acajou. Ceux-ci pourront en effet nous donner leur point de vue sur la manière dont les informations ont été traitées et sur les conclusions que nous en avons tiré concernant le rôle des trois sphères du territoire. Pour ce faire, nous pensions leur montrer la trajectoire de la démarche et les faire réagir tour à tour dessus afin de voir s'ils sont d'accord sur les limites temporelles des

séquences, les moteurs ou motivations qui ont suscité le passage de l'une à l'autre ou encore les ingrédients qui impactent la démarche. Faute de temps encore une fois, nous n'avons pu le faire que pour le Fin Gras et auprès d'un nombre restreint d'acteurs partie prenante de la démarche.

II.2 Complémentarité d'outils de collecte et de traitement

Si l'on revient maintenant sur la manière dont nous avons mené notre recherche, il est nécessaire de souligner la complémentarité des outils utilisés, que ce soit par la collecte ou le traitement des données.

II.2.1 Le recueil des informations : compléter le discours par des formalisations écrites

L'inventaire des démarches collectives à l'échelle régionale a mis en lumière l'absence de données organisées concernant l'existence de ces initiatives. Même si de nombreux acteurs ont eu vent de ces démarches, peu sont capables d'apporter des informations fiables et précises quant à leurs dates de création, les porteurs de projet ainsi que les territoires auxquels elles font référence. Cela est d'autant plus vrai dans le cas où les initiatives sont portées par des collectifs restreints ou s'affranchissent de l'aide des établissements publics tels que les Organisations Professionnelles Agricoles (Chambre d'Agriculture) ou des Organisations de Producteurs. La seule manière de les recenser est alors de contacter les fermes ou de visiter les territoires mais cela suscite un travail colossal ne garantissant pas l'exhaustivité des données. Cela traduit plus globalement les difficultés d'accès à l'information. Dans le cas d'internet, c'est plus principalement l'origine, la fiabilité ainsi que la fréquence de la mise à jour des données qui pose question. Malgré tout, nous avons fait le choix de mobiliser cette source, qui permet d'obtenir un large nombre de données, dans un temps limité et sans déplacement. En ce sens, elle est une première étape utile au recensement mais imparfaite, c'est pourquoi nous avons eu recours ensuite à des acteurs-ressources, experts de l'élevage et du territoire. Ces derniers nous ont fait bénéficier de leur expertise et de leur connaissance des dynamiques locales, en confirmant les données recueillies par internet mais également en les complétant. Cependant, faute de temps, nous n'avons pu réaliser qu'un nombre limité d'entretiens exploratoires et avons donc dû sélectionner les acteurs relais, ce qui a pu orienter l'inventaire. Certains territoires ont été plus fouillés que d'autres, c'est le cas par exemple des deux Parcs Naturels Régionaux, dont l'un a fait l'objet de deux entretiens et l'autre d'aucun. Ceci constitue une limite dans la collecte des données et plus largement dans la méthodologie employée.

Au-delà de l'accès à l'information, c'est également la définition du type de données souhaitées qui pose question. Cela renvoie à la définition de l'objet d'étude, dans notre cas, les démarches collectives de valorisation de la viande bovine. Dans un premier temps, nous avons fait le choix de ne pas focaliser notre inventaire sur un type de démarches mais plutôt de garder un regard élargi. Cela a permis de mettre en évidence la diversité. C'est à partir de

l'analyse quantitative que nous avons introduit quelques critères, afin de cibler certaines initiatives et en évacuer d'autres. Il fallait dans tous les cas que les initiatives aient un objectif de commercialisation des animaux, qu'elles soient le fruit d'une dynamique de plusieurs acteurs. Nous avons fait le choix de ne pas prendre en compte les organisations de producteurs, pensant que ces structures n'avaient plus vraiment le caractère « collectif » auquel nous nous intéressions, ni même l'entrée valorisation de la viande, du fait d'une spécialisation vers l'export de broutards plus particulièrement. Ce choix reste bien entendu discutable.

Une fois ce travail d'inventaire réalisé, nous avons dû recueillir des informations dans le cadre de l'analyse processuelle. Pour ce faire, nous avons eu recours à la prise de note et à l'enregistrement mais également à un outil original pour l'analyse des réseaux d'acteurs. Nous avons fait le choix de passer par la représentation graphique à partir de post-it et de gommettes. Ce procédé permet en premier lieu d'obtenir une formalisation écrite du réseau, favorisant la comparaison. En effet, nous pouvons à la suite des entretiens, superposer les réseaux construits dans le but d'analyser leur configuration générale (forme, densité des relations...), la présence ou non des acteurs et enfin le positionnement des uns par rapport aux autres et leurs relations. De plus, la schématisation permet de matérialiser le discours de l'interviewé et donc de favoriser des associations d'idées sans perdre le fil de la pensée. En effet, nombreux sont ceux qui en voyant un nom écrit sur un post-it ont pris le temps de développer les relations entretenus par ce dernier et ainsi de suite avec les nouvelles étiquettes. Le fait de poser les choses permet à l'interviewé d'avoir une vision de ces propos et d'éviter les oublis. Le fait que la feuille et les post-it soient disponibles jusqu'à la fin de l'entretien ont également permis à la personne rencontrée de compléter le réseau au fur et à mesure, voire de le faire évoluer. En effet, comme les post-it sont détachables, on peut matérialiser la présence d'un acteur à un temps t puis l'enlever du réseau à un temps $t+1$. Le dernier intérêt de cette formalisation du collectif est de pouvoir rebondir directement, à partir d'observations sans avoir besoin d'attendre d'être au bureau pour mettre en évidence le rôle clé de tel ou tel acteur ou au contraire l'isolement de ce dernier. Comme on le voit sur le schéma représentant le réseau de la démarche Acajou des Volcans vu par un acteur partie prenante (Cf. Photo 1, p. 151), certains individus semblent être au cœur du réseau puisque c'est à partir d'eux que se fondent la majorité des relations. En observant cela lors de l'entretien, il m'est possible de questionner simultanément mon interlocuteur sur la place et le rôle de ces acteurs « particuliers » et sur son ressenti vis-à-vis de ces derniers. Il en va de même pour les acteurs ou les structures totalement isolées, avec lesquelles le réseau ne semble entretenir que des liens faibles. Enfin, j'ai pu remarquer que cet outil ludique était très apprécié par les acteurs enquêtés puisqu'il leur permettait d'être actifs dans l'échange et donc de se livrer plus facilement.

II.2.2 Les outils de traitement des données : de la cartographie à la formalisation de trajectoire

L'ensemble de ces données collectées a donné lieu à un traitement ainsi qu'à une représentation. Dans le cadre de l'inventaire des démarches collectives et de l'analyse quantitative par exemple, nous avons fait appel à la cartographie pour mettre en forme les résultats. Nous avons élaboré plusieurs cartes afin de situer les démarches, en fonction de leur nature et de leur évolution et d'illustrer chacune des variables explicatives de l'analyse statistique. Ces représentations graphiques, même si elles ne sont pas réutilisables en tant que telles, permettent de donner un aperçu visuel d'une réalité complexe concernant les liens entre démarche collective et territoire.

Pour ce qui est du traitement des informations issues des entretiens semi-directifs réalisés dans le cadre des démarches Fin Gras du Mézenc et Acajou des Volcans, nous avons associé deux outils complémentaires : le logiciel Sonal, axé sur l'analyse textuel et la construction de trajectoire, basée sur la formalisation graphique. Cette dernière étape de l'analyse processuelle et territoriale, dite de représentation graphique, n'est pas proposée ni formalisée dans le cadre de l'analyse processuelle mobilisée (Mendez et al., 2010b), c'est pourquoi nous concluons à un apport de la thèse du point de vue méthodologique. En effet, elle permet de prendre du recul sur la décomposition temporelle du processus et offre une image synthétique d'un phénomène complexe, ce qui est d'un grand intérêt en sciences sociales où les objets d'étude sont souvent difficiles à appréhender. De plus, cette représentation graphique offre des avantages en termes de comparaison, en proposant un cadre formel et visuel, traduit par un codage particulier. Les trajectoires ainsi construites peuvent être plus facilement comparables et permettent de faire émerger des situations équivalentes ou au contraire très différentes, qu'il sera ensuite possible de décortiquer et d'analyser en intégrant le détail des ingrédients. La combinaison de trois méthodologies, narrative, de codage et de représentation graphique va dans le sens des conclusions des auteurs (Brochier et al., 2010), pour qui il n'existe pas de bonne ou de mauvaise méthodologie mais bien des avantages à les combiner, en fonction des attentes et des finalités de notre recherche.

XIX. Une connaissance plus approfondie de la filière bovin viande en Auvergne au regard des démarches collectives de valorisation

Le troisième apport de notre thèse porte sur la connaissance de la filière bovine allaitante auvergnate et plus particulièrement des dynamiques à l'œuvre en termes de valorisation. En effet, bien qu'il ne soit pas exhaustif, le travail d'inventaire des démarches collectives de valorisation de la viande bovine, opéré à l'échelle régionale, rend compte de la présence ou non d'initiatives, de leur nature ainsi que leur étape de développement. Il peut servir de base

de données aux organismes spécialisés dans l'élevage mais aussi aux collectivités territoriales et venir compléter des initiatives existantes telles que l'observatoire économique des démarches qualité piloté par la Chambre d'Agriculture du Cantal.

En plus de ces données factuelles, notre travail a permis faire la lumière sur une filière complexe, et plus principalement sur les acteurs engagés dans ces initiatives. Nous avons pu montrer que les bouchers, les grossistes ou les organisations de producteurs ne sont pas forcément en concurrence les uns par rapport aux autres et qu'ils peuvent nouer des partenariats. Leur présence n'est cependant pas suffisante pour mener des démarches collectives sur le temps long ; ceux-ci doivent en effet se faire accompagner dans le portage du projet par des structures extérieures à la filière telles que des organisations professionnelles agricoles, des collectivités territoriales voire des associations locales.

Enfin, notre travail permet de montrer qu'en parallèle du modèle productiviste dominant, ces démarches collectives ont un intérêt économique mais également social et culturel en permettant de maintenir une dynamique collective sur les territoires de moyenne montagne. Même si la valorisation marchande permise par ces « niches » n'est pas toujours au rendez-vous, de l'ordre de quelques centimes d'euros sur une dizaine d'animaux, on note qu'une majorité d'éleveurs continuent d'approvisionner et de s'engager dans ces filières. Les motivations des producteurs à adhérer à ces épiphénomènes sont donc de l'ordre de la fierté, de l'attachement à des valeurs et des traditions en voie de disparition. Au travers de ces démarches, ils souhaitent sauvegarder des ressources spécifiques à leur territoire, des pratiques, des savoir-faire et des traditions. Pour ce faire, ils promeuvent leur produit et leur territoire au travers de fêtes et de foires, qui sont l'occasion de répondre à la demande accrue des consommateurs et touristes concernant le retour au local, à l'origine. Il est primordial que les structures accompagnant de tels projets aient conscience que ceux-ci ne revêtent pas qu'une dimension marchande, mais également culturelle et patrimoniale.

XX. Les sorties de la thèse

Comme nous l'avons montré au fil du texte, les démarches collectives de valorisation de la viande bovine constituent bien une solution au maintien de l'élevage en zones de moyenne montagne, et plus particulièrement d'une dynamique agricole. À partir de nos observations, nous avons pu établir quelques recommandations pour la mise en place et le développement d'initiatives collectives concernant la nécessité de prendre en compte et d'assembler des conditions territoriales matérielles, organisationnelles et idéelles. C'est ce que nous avons souhaité synthétiser dans la figure conclusive (Cf. Figure 35, p. 301).

Avant toutes choses, il est nécessaire que les acteurs aient connaissances des ressources présentes sur leurs territoires, qu'elles soient de type naturelles telle que la flore ou la race, mais également matérielle, économique ou encore socio-culturelle. Souvent intériorisées, ces dernières rendent compte des mentalités et des traditions. Elles sont au cœur des modes d'action et expliquent fortement les manières de faire des acteurs. En voulant passer outre

ou aller contre, la démarche ne peut perdurer car petit à petit, les habitudes reprennent le dessus. Une fois révélées, ces ressources doivent faire l'objet d'une appropriation collective et de ce fait, demande qu'un réseau d'acteurs soit constitué et partage un but commun.

La seconde préconisation porte donc sur les acteurs à mobiliser et la nécessité d'ouvrir le réseau au-delà des frontières de la filière. En effet, même si les producteurs, bouchers, grossistes, abatteurs [...] constituent la colonne vertébrale de la démarche pour l'activité de production-commercialisation, ils n'ont ni les compétences ni le temps nécessaire pour l'animer et la coordonner. C'est pourquoi la mobilisation d'acteurs institutionnels, technique et scientifique ou bien encore locaux, est indispensable à la pérennisation de la démarche. Ceux-ci ne doivent pas forcément être inscrits dans le territoire, au contraire nous avons montré que l'association d'acteurs endogènes et exogènes constituait également une force pour le projet. Cela permet une prise de recul, l'apport d'autres expériences, sans pour autant être déconnecté du territoire à développer. Parce que tous ces acteurs, de par leur diversité, ont des intérêts, des visions distinctes, il est nécessaire de se coordonner sur la définition d'un but commun, fondement de la démarche collective et de s'assurer qu'il reste convergent tout au long du processus.

Enfin, si l'on souhaite que la démarche s'ancre dans le territoire, il est nécessaire d'intégrer des valeurs culturelles, sources d'identité. Celles-ci permettent de faire connaître et reconnaître le produit mais également le territoire sur lequel elle s'insère. A termes, une identité territoriale peut émerger ou bien se renforcer si celle-ci est préexistante à la démarche. En ce sens, on peut conclure à la co-construction de la démarche et du territoire, qui évoluent au sein d'un processus récursif.

En conclusion, pour qu'une démarche collective de valorisation de la viande bovine émerge et perdure dans le temps, il est nécessaire qu'elle s'adapte à son territoire en associant ses spécificités territoriales matérielles, organisationnelles voire idéelles ; tout en restant adaptable aux conditions exogènes. En effet, cette dernière ne peut être appréhendée, comprise, menée qu'en ayant conscience du territoire dans lequel elle s'inscrit. Il n'y a pas de bon ou de mauvais territoire pour mettre en place une initiative de ce type ; cependant il peut exister une bonne ou mauvaise coordination des acteurs. Il faut donc retenir le rôle prépondérant de la dimension organisationnelle du territoire, car sans collectif, il n'y a plus de démarche. En ce sens, nous rejoignons les propos de Duquenne et Woillez (2009) pour qui, « *un territoire fragile ne relève pas tant de ses difficultés objectives (géomorphologie, taille, éloignement) à accéder aux marchés et à participer au jeu de la mondialisation mais beaucoup plus de ses faiblesses à mettre en œuvre une dynamique d'acteurs autour de projets et d'actions construites* ».

PROLOGUE

La 52ème édition du Salon de l'Agriculture à Paris vient de fermer ses portes et nous allons en faire de même en mettant le point final à ce travail de thèse. Pourquoi, car nous sommes déjà en Mars 2015 et que trois ans se sont écoulés depuis le lancement de notre projet. Il est temps de conclure et je choisis de laisser la parole à Gérard et Philippe, nos deux éleveurs rencontrés au Sommet de l'Elevage il y a trois ans.

Philippe : *Eh bien dis donc Gérard, tu as meilleure mine qu'il y a trois ans. Qu'as-tu changé ? La filière viande n'est pourtant pas au beau fixe ...*

Gérard : *J'ai suivi tes conseils vois-tu. J'ai contacté cette doctorante dont tu m'avais parlé et en effet son travail m'a éclairé. J'ai lu sa thèse, pas toujours attentivement car il faut dire que c'est un peu du jargon de scientifique des fois : « territorialité, acteur transitionnel » ... mais bon j'en ai tiré quelques conclusions.*

Philippe : *Qu'est-ce que tu as appris de nouveau que tu ne savais déjà ?*

Gérard : *J'ai pris conscience du rôle du territoire sur lequel je m'inscris et sur lequel s'ancre la démarche. Il n'est pas anodin, au contraire même ; il influence le développement des projets et nous avons tout intérêt à le prendre en compte et l'intégrer à nos réflexions. C'est ce que nous allons faire dans les mois à venir ...*

Philippe : *Nous ? Pourquoi, vous relancez collectivement une démarche de valorisation de la viande ?*

Gérard : *Tu ne crois pas si bien dire, nous sommes tous conscients que notre projet antérieur n'était pas viable car nous n'avions pas pris la mesure du poids des traditions, de l'influence du marché et surtout de l'intérêt de s'entourer. Là, ça fait un an que nous sommes plusieurs autour de la table, à discuter du projet le plus adapté aux spécificités de notre zone. Il y a Jean-Marc, le conseiller de la coopérative BOVINUS, Alexandre, le boucher de la commune, certains éleveurs de la CUMA dont je fais partie et puis bien-sûr Emeline, la nouvelle conseillère bovin viande la Chambre d'Agriculture. Elle est nouvelle dans la structure et ne connaît pas les Combrailles, mais avec le dynamisme dont elle fait preuve et l'expérience qu'elle a des projets de valorisation, je lui fais toute confiance pour nous ouvrir les yeux sur les stratégies à mettre en œuvre.*

Philippe : *Et bien là on peut dire que tu es bien entouré ... Il te manque juste un soutien politique, nous ça nous avait beaucoup servi pour légitimer le projet et avoir des financements. Faut bien le dire, ils ont les bras longs ces élus mais il y a des fois où ça nous arrange d'obtenir quelques subventions.*

Gérard : *Ah ça tu as raison. C'est bien pour ça que j'ai été taper à la porte du maire de la commune, qui n'est autre qu'un ancien copain de classe : François-Xavier, il est député en*

plus. Ravi de notre projet, il nous met à disposition la salle de la mairie quand on le souhaite. C'est bien, ça nous permet de nous retrouver et de discuter pour définir clairement notre projet. Le fait que ce soit un endroit neutre, ça met en confiance les gens. La preuve, avant-hier il y a la secrétaire de l'Association Combrailles en Vie, Adeline Tallet, qui est venue nous trouver pour nous dire qu'elle était tombée sur des archives des foires qui se faisaient dans les années 60-70. Tous les éleveurs amenaient leurs meilleures charolaises et les marchands se les disputaient à prix d'or. On essaye de voir comment se rattacher à ces traditions et à la race pour valoriser le produit. Enfin, rien n'est encore fait mais ça fait du bien de voir qu'une dynamique prend forme et qu'une prise de conscience s'établit sur le besoin de se coordonner. On ne va pas révolutionner le système, on aura toujours besoin des marchés de l'export mais si on arrive à faire vivre nos territoires et valoriser quelques-unes des ressources spécifiques à notre zone, je crois que les générations futures pourront être fières de nous.

Philippe : *En vue de ce que tu me racontes, je pense que vous êtes sur la bonne voie. Si nous allions trinquer à cette bonne nouvelle ? Cette fois c'est toi qui m'invite car je suis sûre que dans un ou deux ans, tu valoriseras tes vaches mieux que moi...*

BIBLIOGRAPHIE

- AGABRIEL J., FAURE B., LEBRETON F.-X., LHERM M., MICOL D., GARCIA-LAUNAY F., PRADEL P., ANGEON V., MARTIN B. 2014.- "La race bovine Salers : un atout pour le développement de son territoire d'origine par son identité forte et des produits qualifiés". in *Cahiers Agricultures*, n°23, 138-147.
- AGRESTE. 2012.- Mémento de la statistique agricole - Auvergne. ed. Ministère-de-l'Agriculture.
- ALEXANDRE-BAILLY F., BOURGEOIS D., GRUERE J. P., RAULET-CROSET N., ROLAND-LÉVY C. 2006.- *Comportements humains et management*. Pearson Education France.
- ALLAIRE G., BOYER R. 1997.- *La grande transformation de l'agriculture*.
- ALLAIRE G., CAHUZAC E., SIMIONI M. 2009.- "Contractualisation et diffusion spatiale des mesures agro-environnementales herbagères". in *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n°90, 23-50.
- ALLAIRE G., SYLVANDER B. 1997.- "Qualité spécifique et innovation territoriale". in *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°24, 29-59.
- AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G., LIVIAN Y. F. 1996.- *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Éditions du Seuil.
- ANGEON V., BOISVERT V., CARON A. 2007.- "La marque «Parc naturel régional». Un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ?". in *Afrique contemporaine*, n°2, 149-166.
- ANGEON V., CARON P., LARDON S. 2006.- "Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable: quel rôle de la proximité dans ce processus?". in *Développement durable et territoires*.
- ANGUÉ K. 2009.- "Rôle et place de l'abduction dans la création de connaissances et dans la méthode scientifique peircienne". in *Recherches qualitatives*, n°28, 65-94.
- ARMESTO LOPEZ X.-A., LOIS GONZALES R.-C. 2007.- "Un fromage pour revitaliser un territoire rural : l'Appellation d'origine contrôlée Urzua-Ulloa (Galice)". in Le Caro Y., Madeline P. & Pierre G. (eds.), *Agriculteurs et Territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, pp. 19-30
- ASSOCIATION FIN GRAS DU MÉZENC. 2007.- *Le petit livre du Fin Gras du Mézenc. Appellation d'Origine Contrôlée*.
- ASSOCIATION FIN GRAS DU MÉZENC. 2013.- Le cahier des charges de l'AOC Fin Gras du Mézenc. <http://www.aoc-fin-gras-du-mezenc.com/Cahier-des-charges>

- ASTRUC T., TERLOUW C., HAYE E., BERNE A. , HEYER A. 2005.- Interets d'une unite mobile pour abattre sur site de production: le bien-etre des animaux et qualite technologique des viandes. In *Journées de la recherche porcine en France*, 113-118.
- BAILLY A., BAUMONT C., HURIOT J.-M. ,SALLEZ A. 1995.- "Représenter la Ville". in *Economica*, n°11.
- BAILLY G. 2011.- rapport d'information fait au nom de la comission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire sur la situation et l'avenir du secteur de la viande bovine en France. 82. Sénat.
- BAREL Y. 1984.- *La société du vide*. Paris: Seuil.
- BARET C., HUAULT I. ,PICQ T. 2006.- "Management et réseaux sociaux. Jeux d'ombres et de lumières sur les organisations". in (eds.), *Revue française de gestion*, Lavoisier, pp. 93-106
- BARHAM E. 2003.- "Translating terroir: the global challenge of French AOC labeling". in *Journal of Rural Studies*, n°19, 127-138.
- BARITAUX V. ,HOUDART M. 2015 (à paraître).- "Relations fournisseurs-grande distribution dans les filières agroalimentaires. Une analyse de la trajectoire d'une démarche « filière qualité »". in *Économie Rurale* n°346, 15-30.
- BARJOLLE D., BOISSEAUX S. ,DUFOUR M. 1998.- Le lien au terroir. ed. Institut d'économie rurale a. r., 33.
- BÉRARD L., MARCHENAY P. ,CASABIANCA F. 2005.- Savoirs, terroirs, produits : un patrimoine biologique et culturel. In *Colloque international de restitution des travaux de recherche sur les indications et appellations d'origine géographiques*, eds. Sylvander B., Casabianca F. & Roncin F. Paris.
- BÉRARD L., MARCHENAY P. ,DELFOSE C. 2004.- "Les «produits de terroir» : de la recherche à l'expertise". in *Ethnologie française*, n°34, 591-600.
- BÉTRY N. 2003.- La patrimonialisation des fêtes, des foires et des marchés classés «sites remarquables du goût» ou la mise en valeur des territoires par les productions locales. Thèse de doctorat de sociologie et anthropologie Université Lumière-Lyon 2 511 p.
- BIDART C. ,BROCHIER D. 2010.- "Les bifurcations comme changements d'orientation dans un processus". in Mendez A. (eds.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Bruylant-Academia, pp. 171-190
- BLANCHET A. ,GOTMAN A. 1992.- *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Nathan Université.
- BONNEMAISON J. 1981.- "Voyage autour du territoire". in *Espace géographique*, n°10, 249-262.
- BONNEMAISON J., CAMBREZY L. ,QUINTY BOURGEOIS L. 1999.- *Les territoires de l'identité : Le territoire, lien ou frontière ? Tome 1*. L'Harmattan.

- BOSC P. M., MERCOIRET M. R. ,SABOURIN E. 2003.- Agricultures familiales, action collective et organisations paysannes. In *Séminaire Permanent Action Collective. Actes du séminaire*. Montpellier.
- BOUBA-OLGA O. ,GROSSETTI M. 2008.- "Socio-économie de proximité". in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 311-328.
- BOUTONNET J.-P., DEVAUTOUR H. ,DANFLOUS J.-P. 2009.- "Conditions d'émergence des produits de terroir en zone méditerranéenne française: Études de cas en France". in *Options Méditerranéennes*, 186-198.
- BRETON P. 2004.- *Les marques de distributeurs: les MDD ne sont pas que des copies!*
- BROCHIER D., OIRY E., BIDART C., GARNIER J., GILSON A., LONGO M.-E., MENDEZ A., MERCIER D., PASCAL A., PEROCHÉAU G. ,TCHOBANIAN R. 2010.- "Propositions pour un cadre théorique unifié et une méthodologie d'analyse des trajectoires des projets dans les organisations". in *Management & Avenir*, n°36, 84-107.
- BROUARD S., MONNIOT C., SANNE E. ,BOULLEAU T. 2013.- Les filières de valorisation des productions bovines allaitantes du Massif Central. ed. Macéo. SIDAM et Institut de l'Elevage.
- BROUSSOLLE C. 1970.- "L'intégration verticale et son action sur la production de viande". in *Economie Rurale*, n°85, 109-117.
- BRUNET R. ,DOLLFUS O. 1990.- *Mondes nouveaux*. Paris Hachette.
- BRUNET R., FERRAS R. ,THERY H. 1993.- Les mots de la géographie : dictionnaire critique. 518 p. Montpellier/La Documentation française, Paris, 3e ed: RECLUS.
- BRUTEL C. ,LEVY D. 2012.- le nouveau zonage en bassins de vie de 2012. Trois quarts des bassins de vie sont ruraux. In *Insee Première*, 4.
- BUREL G. ,VALLÈS V. 2012.- Accès aux équipements : 61 bassins de vie structurent le territoire auvergnat. In *La Lettre*, 5. Insee Auvergne
- BUTAUT J.-P. ,DELAME N. 2005.- "Concentration de la production agricole et croissance des exploitations". in *Economie et statistique*, n°390, 47-64.
- CESER AUVERGNE. 2014.- La filière bovine viande en Auvergne : Etat des lieux et perspectives. 83.
- CHASSANY J.-P. 1994.- "Emergence et adaptation de formes de développement local : analyse de quelques expériences observées en moyenne montagne". in *Cahiers Options Méditerranéennes*, n°3, 87-95.
- CHATELLIER V., COLSON F., ARNAUD F., GUESDON J. C., KEMPF M., LEGENDRE J. ,PERROT C. 1997.- "La diversité des systèmes d'élevage bovin en France et leur contribution à la production de viande bovine". in *INRA Productions Animales*, n°10, 227-240.

- CHATELLIER V. ,DELAME N. (2007) Les exploitations agricoles européennes et françaises. *L'agriculture, nouveaux défis*, 79-93.
- CHAZOULE C. ,LAMBERT R. 2011.- "Ancrage territorial et formes de valorisation des productions localisées au Québec". in *Economie Rurale*, 11-23.
- CIATTONI A., VEYRET Y., BAUELLE G., BEAUCIRE F., CARROUÉ L., CHAPUIS R., DAVID O., DI MÉO G., KNAFOU R., MARCHAND J. P., METTON A., OSTER D. ,SAINT-JULIEN T. 2007.- *Les fondamentaux de la géographie. 2ème édition*. Paris: Armand Colin.
- CLOYE G. 2010.- "Agriculture et Montagne : une relation à haute valeur ajoutée". in *Chambres d'Agriculture*, n°990.
- COGNARD F. 2001.- "Reprise démographique et nouvelles populations dans les moyennes montagnes françaises". in *Espace, populations, sociétés*, n°19, 53-68.
- COLLETIS G. ,PECQUEUR B. 1993.- "Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives". in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 489-507.
- COLLETIS G. ,PECQUEUR B. 2004.- "Révélation de ressources spécifiques et coordination située". in *L'économie de proximité*.
- CORAM. 2015.- Massif-Central. Répartition des races bovines et ovines <http://www.races-montagnes.com/fr/aires-geographiques/massif-central.php>
- CROZIER M. ,FRIEDBERG E. 1992.- *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris: Editions du Seuil.
- DATAR. 2014.- Communes classées en zone de montagne. <http://www.datar.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/communes-classees-en-zone-de-montagne>
- DAVID A. 1999.- Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion. In *VIIIème Conférence Internationale de l'A.I.M.S*, 23. Châtenay Malabry.
- DE BOURDONNAYE A. 1970.- "Peut-on faire des abattoirs publics un outil économique?". in *Economie Rurale*, n°85, 135-147.
- DELFOSSÉ C. 1997.- "Noms de pays et produits du terroir: enjeux des dénominations géographiques". in *Espace géographique*, n°26, 222-230.
- DELFOSSÉ C. 1999.- "Interactions entre qualités et territoires: l'exemple des bries". in *Revue Sud-Ouest européen*, 41-50.
- DEUFFIC P. 2005.- "La fermeture des paysages dans le Massif central: regards d'habitants sur une question d'experts". in *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°75, 75-96.
- DEVERRE C. ,LAMINE C. 2010.- "Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales". in *Économie rurale*, 57-73.

- DI MÉO G. 1990.- "De l'espace subjectif à l'espace objectif: l'itinéraire du labyrinthe". in *Espace géographique*, n°19-20, 359-373.
- DI MÉO G. 2001.- "Le sens géographique des fêtes". in *Annales de géographie*, n°110, 624-646.
- DI MÉO G. 2004.- "Composante spatiales, formes et processus géographiques des identités". in *Annales de Géographie*, n°638-639, 339-363.
- DI MÉO G. ,BULÉON P. 2005.- *L'espace social : lecture géographique des sociétés*. Paris: Armand Colin.
- DIRY J.-P. 1995.- "Moyennes montagnes d'Europe occidentale et dynamiques rurales". in *Revue de géographie alpine*, n°83, 15-26.
- DIRY J.-P. 1999.- *Les espaces ruraux*.: Armand Colin.
- DOLLÉ J. B., GAC, A., LE GALL, A. 2009.- L'empreinte carbone du lait et de la viande bovine. In *Rencontre Recherche Ruminants*, 233-236.
- DRAAF AUVERGNE. 2014.- Les zones défavorisées. <http://draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Les-zones-defavorisees>
- DUBAR C. 2004.- "Régimes de temporalités et mutation des temps sociaux". in *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 118-129.
- DUBY C. ,ROBIN S. 2006.- "Analyse en composantes principales". in *Institut National Agronomique, Paris-Grignon*, n°80.
- DUPRIEZ P. ,VANDERLINDEN B. 2009.- Des autoroutes de la recherche aux chemins escarpés de la découverte. Une démarche abductive pour aborder la dimension culturelle du management. In *Séminaire des doctorants*.
- DUQUENNE M.-N., WOILLEZ M. 2009.- Proposition d'une méthodologie permettant l'identification et le renforcement du niveau et du degré de spécification de la ressource. In *XLVI Colloque de l'ASRDLF. Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux?* Clermont-Ferrand, France.
- DUTHEIL B. 2012.- les démarches de valorisation des produits agricoles. Diversification, circuits courts et productions sous signe de qualité. In *Recensement agricole 2010*, ed. Auvergne A., 6.
- FEL A. 1962.- *Les hautes terres du Massif Central : tradition paysanne et économie agricole*. Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand.
- FERRAS R. 1995.- "Niveaux géographiques, échelles spatiales". in Bailly A., Ferras R. & Pumain D. (eds.), *Eyclopedie de géographie*, Economica, pp. 401-419

- FILIPPI M. ,TORRE A. 2002.- Organisations et institutions locales: comment activer la proximité géographique par des projets collectifs? In *Actes du Colloque " Les Systèmes agroalimentaires localisés : produits, entreprises et dynamiques locales"*, ed. SYAL G. Montpellier.
- FOMOA-ADENET M. 2010.- "Territoire et participation". in CERAMAC (eds.), *Développement durable des territoires : de la mobilisation des acteurs aux démarches participatives. Sixième colloque franco-polonais*, pp. 7-24
- FORD D. ,HÅKANSSON H. 2006.- "The idea of interaction". in *The IMP Journal*, n°1, 4-20.
- FORGUES B. ,VANDANGEON-DERUMEZ I. 1999.- "Analyses longitudinales,". in Thiétart R.-A. (eds.), *Méthodes de recherche en management*, Dunod, pp. 422-448
- FORT F., PEYROUX C. ,TEMRI L. 2007.- "Mode de gouvernance des signes de qualité et comportements d'innovation. Une étude dans la région Languedoc-Roussillon". in *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 23-39.
- FOURCADE C. 2006.- Les Systèmes Agro-alimentaires Localisés: des stratégies de développement local originales? In *25e Colloque annuel du Conseil canadien des PME et de l'entrepreneuriat*. Trois-Rivières.
- FOURCADE C. 2008.- "Des dynamiques de proximité innovantes: le cas des Systèmes agroalimentaires localisés en France". in *Cahiers Agricultures*, n°17, 520-525.
- FOURNIER S. 2008.- "Les indications géographique : une voie de pérennisation des processus d'action collective au sein des systèmes agroalimentaires localisés ?". in *Cahiers Agricultures*, n°17, 547-551.
- FOURNIER S., MUCHNIK J. ,REQUIER-DESJARDINS D. 2005.- "Proximité et efficacité collective. Le cas des filières gari et huile de palme au Bénin". in (eds.), *Un point sur...proximités et changements sociaux-économiques dans les mondes ruraux*, Éditions Quæ, pp. 163-179
- FRANÇOIS H., HIRCAK M. ,SENIL N. 2006.- "Territoire et patrimoine: la co-construction d'une dynamique et de ses ressources". in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 683-700.
- FRANÇOIS H., HIRCAK M. ,SENIL N. 2013.- "De la ressource à la trajectoire: quelles stratégies de développement territorial?". in *Géographie, économie, société*, n°15, 267-284.
- FRAYSSIGNES J. 2007.- "Les produits sous signe officiel de qualité dans les dynamiques de développement territorial : l'exemple des AOC fromagères françaises". in Le Caro Y., Madeline P. & Pierre G. (eds.), *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 31-48
- FRIEDBERG E. 1997.- *Le pouvoir et la règle : dynamique de l'action organisée*. Paris, 2e ed: Editions du Seuil.
- FROUX I. 2011.- L'abattage dans les filières en circuits courts et dans les filières locales. 17. Chambre d'agriculture France.

- GILLY J. P. ,TORRE A. 2000.- *Dynamiques de proximité*. Paris: L'Harmattan.
- GLON E. ,PECQUEUR B. 2006.- "Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ?". in *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 13-22.
- GODET M. 2001.- "Prospective et dynamique des territoires". in *Futuribles*, 10.
- GRANOVETTER M. 1983.- "The strength of weak ties: A network theory revisited". in *Sociological theory*, n°1, 201-233.
- GRANOVETTER M. S. 1973.- "The strength of weak ties". in *American journal of sociology*, 1360-1380.
- GUICHENEY H. 2001.- *Du patrimoine rural au développement local: les atouts de la race bazadaise*. Educagri.
- GUIGAL M. 1993.- "La race bovine du Mézenc". in *Les cahiers du Mézenc*, n°5.
- GUMUCHIAN H. 1984.- "Images et partage de l'espace: le succès de la «moyenne montagne»". in *Revue de Géographie alpine*, n°72, 265-271.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R. ,ROUX E. 2003.- *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Anthropos.
- GUMUCHIAN H., MAROIS C. ,FÈVRE V. 2000.- *Initiation à la recherche en géographie: aménagement, développement territorial, environnement*. Presses Universitaires de Montréal.
- GUMUCHIAN H. ,PECQUEUR B. 2007.- *La ressource territoriale*.
- GUNDOLF K. ,JAOUEN A. (2009) Emergence et pérennité des stratégies collectives territorialisées : le rôle de l'entrepreneuriat collectif. 1-13.
- GUNDOLF K., JAOUEN A. ,LOUP S. 2006.- "La place des institutions locales dans les stratégies collectives : le cas du secteur du tourisme". in *Revue française de gestion*, n°32, 141-156.
- GUTTING N. (2012) Samedi 2 et dimanche 3 juin, les vaches du Mézenc et leurs éleveurs seront au cœur de la fête. *La Montagne*. http://www.lamontagne.fr/auvergne/actualite/departement/haute-loire/2013/09/24/samedi-2-et-dimanche-3-juin-les-vaches-du-mezenc-et-leurs-eleveurs-seront-au-cur-de-la-fete_1172612.html (last accessed).
- HADJOU L. 2009.- "Les deux piliers de la construction territoriale: coordination des acteurs et ressources territoriales". in *Développement durable et territoires*., 16.
- HERAULT-FOURNIER C., OLIVIER F. ,SCHEFFER S. 2009.- Quel impact des contextes territoriaux sur l'émergence de démarches de valorisation des produits alimentaires fondées sur une proximité producteurs-consommateurs? In *Colloque ASRDLF - Entre projets locaux de*

développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux? Clermont-Ferrand.

- HILL D., MECHOUD S., CAMPOS A., COQUILLARD P., GUEUGNOT J., ORTH D., MICHELIN Y., POIX C., L'HOMME G., CARRÈRE P. 2000.- "Modélisation de l'entretien du paysage par des herbivores en moyenne montagne: une approche multi-agents". in *Ingénieries-EAT*, 63-75.
- HINRICHS C. C. 2000.- "Embeddedness and local food systems: notes on two types of direct agricultural market". in *Journal of rural studies*, n°16, 295-303.
- HIRCZAK M., MOLLARD A. 2005.- "Différenciation par la qualité et le territoire versus coordination sectorielle : conflit ou compromis? L'exemple de la Bresse". in *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*.
- HOCQUETTE J. F., CASSAR-MALEK I., LISTRAT A., JURIE C., JAILLER R., PICARD B. 2005.- "Évolution des recherches sur le muscle des bovins et la qualité sensorielle de leur viande". in *Cahiers Agricultures*, n°14, 365-72.
- HOCQUETTE J. F., CASSAR-MALEK, I., LISTRAT, A., JURIE, C., JAILLER, R., PICARD, B. 2005.- "Évolution des recherches sur le muscle des bovins et la qualité sensorielle de leur viande". in *Cahiers Agricultures*, n°14, 365-372.
- HOUDART M. 2005.- Organisation spatiale des activités agricoles et pollution des eaux par les pesticides. Modélisation appliquée au bassin-versant de la Capot, Martinique. Thèse de doctorat en Géographie 318 p.
- ILBERY B., KNEAFSEY M. 1998.- "Product and Place: Promoting Quality Products and Services in the Lagging Rural Regions of the European Union". in *European Urban and Regional Studies*, n°5, 329-341.
- ILBERY B., MORRIS C., BULLER H., MAYE D., KNEAFSEY M. 2005.- "Product, Process and Place An Examination of Food Marketing and Labelling Schemes in Europe and North America". in *European Urban and Regional Studies*, n°12, 116-132.
- INSEE. 2013.- Définition du pôle urbain.
- INSTITUT-ELEVAGE. 2011.- Où va le boeuf? Quel produit pour quel marché? In *Le dossier Economie de l'Élevage*, 59.
- JAHN G., ZERGER C., PETER S., KNICKEL K. 2007.- Status Quo Analysis (WP3) European Comparative Report (D3. 3).
- JULIEN P. 2007.- "La France en 1916 bassins de vie.". in *Economie et statistique*, n°402, 25-39.
- KAYSER B. 2000.- "L'intégration de la ruralité. Les campagnes françaises au XXIe siècle". in *Économie rurale*, n°255-256, 100-103.

- KEBIR L., CREVOISIER O. 2004.- "Dynamique des ressources et milieux innovateurs". in Camagni R., Maillat D. & Matteacioli A. (eds.), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, EDES, pp. 261-290
- KNICKEL K., ZERGER C., JAHN G., RENTING H. 2008.- "Limiting and enabling factors of collective farmers' marketing initiatives: results of a comparative analysis of the situation and trends in 10 European countries". in *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, n°3, 247-269.
- KRACKHARDT D. 1992.- "The strength of strong ties: The importance of philos in organizations". in *Networks and organizations: Structure, form, and action*, n°216, 239.
- LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B. 2002.- "Le développement durable face au territoire: éléments pour une recherche pluridisciplinaire". in *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*.
- LANDAIS É. 1998.- "Agriculture durable: les fondements d'un nouveau contrat social". in *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°33, 5-22.
- LANGLEY A. 1997.- "L'étude des processus stratégiques : défis conceptuels et analytiques". in *Management International*, n°2, 37-50.
- LANGLEY A. 1999.- "Strategies for Theorizing from Process Data". in *The Academy of Management Review*, n°24, 691-710.
- LAZEGA E. 1994.- "Analyse de réseaux et sociologie des organisations". in *Revue française de sociologie*, n°XXXV, 293-320.
- LE BERRE M. 1995.- Territoire. In *Encyclopédie de géographie*, ed. Economica, 601-622. Bailly, A., Ferras, R. & Pumain, D.
- LE ROUX X., BARBAULT R., BAUDRY J., BUREL F., DOUSSAN I., GARNIER E., HERZOG F., LAVOREL S., LIFRAN R., ROGER-ESTRADE J., SARTHOU J. P., TROMMETTE M., SABBAGH C. 2008.- Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport. 113 p. Paris: INRA.
- LEBON C., BOILON D. 2012.- Deux vaches nourrices pour une vache laitière sur les herbages auvergnats. ed. Auvergne A., 8.
- LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. 2005.- "La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?". in *Géographie, économie, société*, n°7, 110.
- LÉOGIER J.-J. 1969.- Les plateaux du Mézenc et leur bordure occidentale, l'évolution comparée de deux milieux ruraux. Mémoire de maîtrise en géographie p.
- LEPETIT B. 1993.- "Architecture, géographie, histoire : usages de l'échelle". in *Genèses*, n°13, 118-138.
- LÉVY J., LUSSAULT M. 2003.- *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*.

- LIÉNARD G., LHERM M., BÉBIN D. 1996.- "Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées: évolution, questions. Analyse à partir d'un échantillon d'exploitations charolaises de grande dimension". in *INRA Prod. Anim*, n°9, 285-297.
- LONGO M.-E., MENDEZ A., TCHOBANIAN R., », IN 2010.- "Le découpage temporel du processus : l'analyse par séquences". in Mendez A. (eds.), *Processus : concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Intellection, pp. 73-89
- LOPEZ E., MUCHNIK J. 1997.- *Petites entreprises et grands enjeux: le développement agroalimentaire local*. Editions L'Harmattan in Muchnick et al. (2008).
- MACOMBE C. 2009.- *Action collective, épreuves et apprentissages d'un bien commun : résultats d'une recherche intervention*. Versailles: Editions Quae.
- MANOLI C., ICKOWICZ A., JOSIEN E., DEDIEU B. 2011.- Comment caractériser les relations entre élevage et territoire? Une revue de la diversité des approches existant dans la littérature. In *18. Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants*, 361-367. Institut de l'Elevage-INRA.
- MARKELOVA H., MEINZEN-DICK R., HELLIN J., DOHRN S. 2009.- "Collective action for smallholder market access". in *Food Policy*, n°34, 1-7.
- MARTIN A. M. 1996a.- *Mémoire, savoir-faire, tradition : autour de l'engraissement dans le Massif du Mézenc*. Lyon: ARIMAGE.
- MARTIN A. M. 1996b.- *Rouge et blanc : la quête du fin gras*. Lyon: ARIMAGE.
- MARTIN B., HURTAUD C., MICOL D. 2002.- "Le rôle des fourrages dans la qualité des produits animaux : comment répondre aux attentes du consommateur.". in *Fourrages*, n°171, 253-264.
- MARTIN O. 2012.- Analyse quantitative <http://sociologie.revues.org/1204>
- MEDLIN C. J. 2004.- "Interaction in business relationships : A time perspective". in *Industrial Marketing Management*, n°33, 185-193.
- MEGYESI B., KELEMEN E., SCHERMER M., RENTING H., OOSTINDIE H. 2010.- "Social Capital as a Success Factor for Collective Farmers Marketing Initiatives". in *International Journal of Sociology of Agriculture & Food*, n°18, 89-103.
- MEINZEN-DICK R., DIGREGORIO M., MCCARTHY N. 2004.- "Methods for studying collective action in rural development". in *Agricultural Systems*, n°82, 197-214.
- MEINZEN-DICK R., RAJU K. V., GULATI A. 2002.- "What Affects Organization and Collective Action for Managing Resources? Evidence from Canal Irrigation Systems in India". in *World Development*, n°30, 649-666.
- MENDEZ A., BIDART C., BROCHIER D., CORREIA M., GARNIER J., GILSON A., LONGO M.-E., MERCIER D., OIRY E., PASCAL A., PEROCHEAU G., TCHOBANIAN R. 2010a.- "Chapitre conclusif. Le système

- et la méthode". in Mendez A. (eds.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia Bruylant, pp. 219-240
- MENDEZ A., BIDART C., BROCHIER D., CORREIA M., GARNIER J., GILSON A., LONGO M.-E., MERCIER D., OIRY E., PASCAL A., PEROCHEAU G., TCHOBANIAN R. 2010b.- *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*. ed. Academia-Bruylant, 260.
- MERCIER D., OIRY E. 2010.- "Le contexte et ses ingrédients dans l'analyse de processus : conceptualisation et méthode". in Mendez A. (eds.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia Bruylant, pp. 29-42
- MICOL D., PICARD B., ORTIGUES-MARTY I. 2002.- "Viandes bovines de montagne produites à base d'herbe". in Giraud G. & Petit M. (eds.), *Agriculture et produits alimentaires de montagne*, ENITA Clermont-Ferrand, pp. 61-68
- MILLENIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT. 2005.- *Ecosystems and Humans Well-being: Synthesis*. Washington, DC: Island Press.
- MOATI P. 2005.- "Mutations de la grande distribution et évolution de la localisation du commerce". in (eds.), *Un point sur... proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, INRA Editions, pp. 39-58
- MOINE A. 2006.- "Le territoire comme un système complexe: un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie". in *L'Espace géographique*, n°35, 115-132.
- MOLLARD A., PECQUEUR, B., MOALLA, M. 2005.- "Offre de produits, services territorialisés et demande de biens combinés". in Editions I. (eds.), *Un point sur...proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Éditions Quæ, pp. 73-93
- MOSCOSO J. N. 2013.- "Et si l'on osait une épistémologie de la découverte? La démarche abductive au service de l'analyse du travail enseignant". in *Penser l'éducation*, 57-80.
- MUCHNIK J., CANADA J. S. 2011.- "Ancrage et identité territoriale des Systèmes Agroalimentaires Localisés". in *Economie Rurale*, 4-10.
- MUCHNIK J., SANZ CANADA J., TORRES SALCIDO G. 2008.- "Systèmes agroalimentaires localisés: état des recherches et perspectives". in *Cahiers Agriculture*, n°17, 513-519.
- MURDOCH J. 2000.- "Networks - a new paradigm of rural development?". in *Journal of rural studies*, n°16, 407-419.
- MURDOCH J., MIELE M. 1999.- "Back to nature : changing worlds of production in the food sector". in *Sociologia ruralis*, n°39, 465-483.
- NARROD C., ROY, D., OKELLO, J., AVENDAÑO, B., RICH, K., THORAT, A. 2009.- "Public-private partnerships and collective action in high value fruit and vegetable supply chains". in *Food Policy*, n°34, 8-15.

- NGUYEN M. 2009.- Les modalités de renouvellement des ressources territoriales, cas de la châtaigne dans les Monts d'Ardèche et du bleu du Vercors-Sassenage ed. agricoles M. p. e. v. d. l. o. d. d. i. s. d. l. v. d. p. SupAgro Montpellier.
- OLSON M. 1978.- *Logique de l'action collective*. Presses universitaires de France.
- OSTROM E. 1990.- *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge Univ Press.
- PANELLI R. 2004.- "Social Action". in (eds.), *Social geographies: from difference to action* Sage Publications Ltd, pp. 181-205
- PAUS M. ,REVRON S. 2010.- Crystallisation of collective action in the emergence of a geographical indication system. In *Spatial dynamics in agrifood systems: implications for sustainability and consumer welfare*. Parme (Italie): European Association of Agricultural Economists.
- PÉROCHEAU G. ,CORREIA M. 2010.- "Les moteurs, principes génératifs du mouvement dans les processus". in Mendez A. (eds.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Bruylant-Académia, pp. 123-140
- PETTIGREW A. M. 1997.- "What is a processual analysis? ". in *Scandinavian Journal of Management*, n°13, 337-348.
- PEYRACHE-GADEAU V., JANIN C. ,PERRON L. 2008.- Des produits aux ressources—différenciation et construction territoriale : le coffret de Chambaran. In *Communication au XLVI ème colloque international organisé par l'ASRDLF. Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie: quels équilibres pour les espaces régionaux?*
- PEYRACHE-GADEAU V., PERRON L. ,JANIN C. 2010.- Les temporalités de la ressource territoriale-Enseignement à partir d'expériences en Rhône-Alpes. In *47ème Colloque International de l'Association de Sciences Régionales de Langue Française ASRDLF Aoste*.
- PHILIPPEAU G. 1986.- "Comment interpréter les résultats d'une analyse en composantes principales ?". in *STAT-ITCF*, 63.
- PIVOT J. M. 2005.- Les aspects spatiaux et territoriaux de l'action collective dans le domaine de l'eau. In *Séminaire Eaux et Territoires. Quelles représentations pour le Système Eau et Territoires ? ,ENGREF, Paris, 9-10 juin 2005, 12.*
- POISSON M. ,SALEILLES S. 2012.- "Déterminants et processus d'émergence des systèmes agroalimentaires localisés alternatifs". in *Economies et Sociétés, Série'Systèmes agroalimentaires'*, AG, n°34, 2077-2096.
- POMÉON T., BOUCHER F., CERVANTES F. ,FOURNIER S. 2008.- "Les limites de l'action collective dans deux bassins laitiers mexicains". in *Cahiers agricultures*, n°17, 532-536.

- POUX X., TRISTANT D., RAMANANTSOA J. 2009.- Assolement et rotations de la «ferme France». In *Agriculture Energie 2030. Centre d'études et de prospective*, 9.
- POUZENC M., COQUART D., PILLEBOUE J., OLIVIER V., GUIBERT M. 2007.- "Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires: risque ou opportunité pour les terroirs?". in *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens*, 31-40.
- PRÉVOST P. 2004.- *Une terre à cultiver : pour un contrat agricole*. Harmattan.
- PRIGENT-SIMONIN A., HÉRAULT-FOURNIER C., MERLE A. 2012.- "Développer la proximité". in Quae (eds.), *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les circuits courts alimentaires.*, Prigent-Simonin, A.
- Hérault-Fournier, C., pp. 47-62
- PURSEIGLE F. 2004.- *Les sillons de l'engagement : jeunes agriculteurs et action collective*. Editions L'Harmattan.
- RACINE J. B., RAFFESTIN C., RUFFY V. 1980.- "Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie.". in *Geographica Helvetica*, n°35, 87-94.
- RAFFESTIN C. 1980.- "Pour une géographie du pouvoir". in.
- RAFFESTIN C. 1982.- "Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité.". in *Espaces et sociétés*, n°41, 167-171.
- RALLET A. 1999.- "L'économie de proximités". in *communication à l'école-chercheur INRA, Le Croisic*, 8-10.
- RAUTENBERG M. 2003.- *La rupture patrimoniale*. A la Croisée Grenoble, France.
- RAVAUX X. 2011.- Filière Abattoir : Synthèse des études et données économiques et sanitaires disponibles fin 2010. ed. Conseil général de l'alimentation d. l. a. e. d. e. r., 45.
- RAYNAUD E., SAUVÉE L. 2000.- "Signes collectifs de qualité et structures de gouvernance". in *Économie rurale*, n°258, 101-112.
- RIBET N., MERMET J.-C., MARTIN A.-M. 1996.- "L'éleveur et ses rois". in *Les cahiers du Mezenc*, n°8, 33-70.
- RICHARD-SCHOTT F. 2009.- "La Recensement Général de l'Agriculture de 1955, une référence pour les géographes?". in *Géocarrefour : Revue de géographie de Lyon*, n°84, 271-279.
- RICHARD M., DENOYELLE C., MONNIOT C., BASTIEN D. 2008.- Adéquation entre offre et demande en viande bovine en France. In *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 227-234. Institut de l'élevage.

- RIEUTORT L. 1997.- "Les moyennes montagnes d'Europe occidentale: affaiblissement ou réadaptation des campagnes?". in *Norois*, 61-83.
- RIEUTORT L. 2004.- "Du Mont Lozère au Mont Mézenc : les aventures du boeuf de Pâques". in *Les cahiers du Mezenc*, n°16, 17-30.
- RIEUTORT L. 2007.- "Du territoire identitaire aux nouveaux partenariats ville-campagne : les voies du développement local dans la haute vallée de la Loire". in *Norois*, n°2004, 11-23.
- RIEUTORT L. 2009.- "Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture". in *L'information géographique*, n°73, 30-48.
- RIEUTORT L., RYSCHAWY J., DOREAU A. ,GUINOT C. 2014.- *Atlas de l'élevage herbivore en France. Filières innovantes, territoires vivants.*
- ROPO A., ERIKSSON P. ,HUNT J. G. 1997.- "Reflections on conducting processual research on management and organizations.". in *Scandinavian Journal of Management*, n°13, 331-335.
- ROQUE O., MIÉVILLE-OTT V. ,LAVOYER R. 2006.- "Réseau d'acteurs et construction d'un nouveau marché, l'exemple de la viande d'origine régionale Hérens (Valais, Suisse)". in *Sociologies pratiques*, n°2, 105-121.
- ROSE G. 1999.- "Performing space". in *Human geography today*, 247-259 in Panelli (2004).
- ROUX E., VOLLET D. ,PECQUEUR B. 2006.- "Coordination d'acteurs et valorisation des ressources territoriales". in *Économie rurale*, 20-37.
- RYSCHAWY J., DISENHAUS C., BERTRAND S., ALLAIRE G., AUBERT C., AZNAR O., GUINOT C., JOSIEN E., LASSEUR J. ,PERROT C. 2013.- Evaluer les services rendus par l'élevage dans les territoires : une première quantification sur le cas français. In *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 303-306.
- SABOURIN E., ANTONA, M., COUDEL, E. 2003.- L'action collective en sciences sociales. In *Séminaire Permanent Action Collective*, ed. CIRAD, 1-7. Montpellier.
- SABOURIN E., CARON P. ,TONNEAU J. 2004.- "Dynamiques territoriales et trajectoires de développement local: retour d'expériences dans le Nordeste brésilien". in *Cahiers Agriculture*, n°13, 539-545.
- SANS P., DE FONTGUYON G., BOUTONNET J.-P. ,CASABIANCA F. 2011.- "L'origine des viandes et des produits carnés : le terroir reconstruit?". in Delfosse C. (eds.), *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Les Indes Savantes, pp. 235-260
- SANS P. ,FONTGUYON G. 1999.- "Choc exogène et évolution des formes organisationnelles hybrides : les effets de la crise dite " de la vache folle" sur la filière viande bovine". in *Sciences de la Société*, 173-190.

- SAUVÉE L. ,VALCESCHINI E. 2004.- "Agro-alimentaire : la qualité au coeur des relations entre agriculteurs, industriels et distributeurs". in Déméter (eds.), *Economie et stratégies agricoles*, Armand Collin, pp. 181-226
- SCHERMER M., RENTING H. ,OOSTINDIE H. 2011.- "Collective Farmers' Marketing Initiatives in Europe: Diversity, Contextuality and Dynamics". in *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, n°18, 1-11.
- SENIL N., FRANCOIS H. ,HIRCZAK M. 2006.- Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité. In *Actes Workshop IREGE-EDYTEM*. Université de Savoie, Annecy.
- SIMON H. A. 1982.- *Models of Rationality*. Harvard University Press in Friedberg (1993).
- STEINFELD H., GERBER, P., WASSENAAR, T., CASTEL, V., ROSALES, M., DE HAAN, C. 2006.- *Livestock's long shadow: environmental issues and options*. FAO.
- TANGUY J.-M. ,CHARREYRON-PERCHET A. 2013.- "La résilience territoriale: un premier diagnostic". in *Responsabilité et environnement*, n°72, 32-36.
- TCHÉKÉMIAN A. 2004.- Le programme français de développement rural : entre démarches de qualité et diversification, une ressource territoriale à l'épreuve des faits. In *La notion de ressource territoriale*. Mirabel.
- TORRE A. 2006.- "Collective action, governance structure and organizational trust in localized systems of production. The case of the AOC organization of small producers". in *Entrepreneurship and regional development*, n°18, 55-72.
- TORRE A. 2009.- "Retour sur la notion de proximité géographique". in *Géographie, économie, société*, n°11, 63-75.
- TORRE A. ,BEURET J. E. 2012.- *Proximités territoriales*. Economica Anthropos.
- TORRE A. ,FILIPPI M. 2005.- "Les mutations à l'oeuvre dans les mondes ruraux et leurs impacts sur l'organisation de l'espace". in Torre A., Filippi, M. (eds.), *Un point sur ... proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, INRA Editions, pp. 1-36
- TORRE A. ,ZUINDEAU B. 2009.- "Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales: inventaire et perspectives". in *Natures Sciences Sociétés*, n°17, 349-360.
- VACHON B. ,COALLIER F. 1993.- *Le développement local : théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Canada.
- VALCESCHINI E. ,TORRE A. 2002.- "Politique de la qualité et valorisation des terroirs". in Sylvestre J. P. (eds.), *Agriculteurs, ruraux et citadins: les mutations des campagnes françaises*, Educagri, pp. 344
- VAN DE VEN A. H. ,POOLE M. S. 1995.- "Explaining Development and Change in Organizations". in *The Academy of Management Review*, n°20, 510-540.

- VAN HUYLENBROECK G. ,MORMONT M. 2001.- *A la recherche de la qualité : analyses socioéconomiques sur les nouvelles filières agro-alimentaires*. Liège: Les Editions de l'Université de Liège.
- VAN TILBEURGH V., LE COZLER Y. ,DISENHAUS C. 2008.- "La durabilité des exploitations laitières : rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ille-et-Vilaine". in *Géocarrefour*, n°83, 235-244.
- VEYRET P. ,VEYRET G. 1962.- "Essai de définition de la montagne". in *Revue de géographie alpine*, n°50, 5-35.
- VEYSSET P., BEBIN D. ,LHERM M. 2007.- "Impacts de la sécheresse 2003 sur les résultats technico-économiques en élevage bovin allaitant charolais". in *Fourrages*, n°191, 311-322.
- VILLAR C. ,DAVID M. 2014.- La résilience, un outil pour les territoires ? In *Séminaire IT-GO Roscoff*.
- WAMPFLER B. 1994.- "Recomposition des systèmes agricoles de moyenne montagne. Mutations et perspectives. Le cas de l'Aveyron". in *Économie rurale*, n°224, 52-57.
- ZIMMERMANN J. B., GILLY J. P., PERRAT J., PECQUEUR B. ,RYCHEN F. 1998.- Construction territoriale et dynamiques productives. ed. Etude pour le Commissariat Général du Plan c. n., 261.
-

ANNEXES

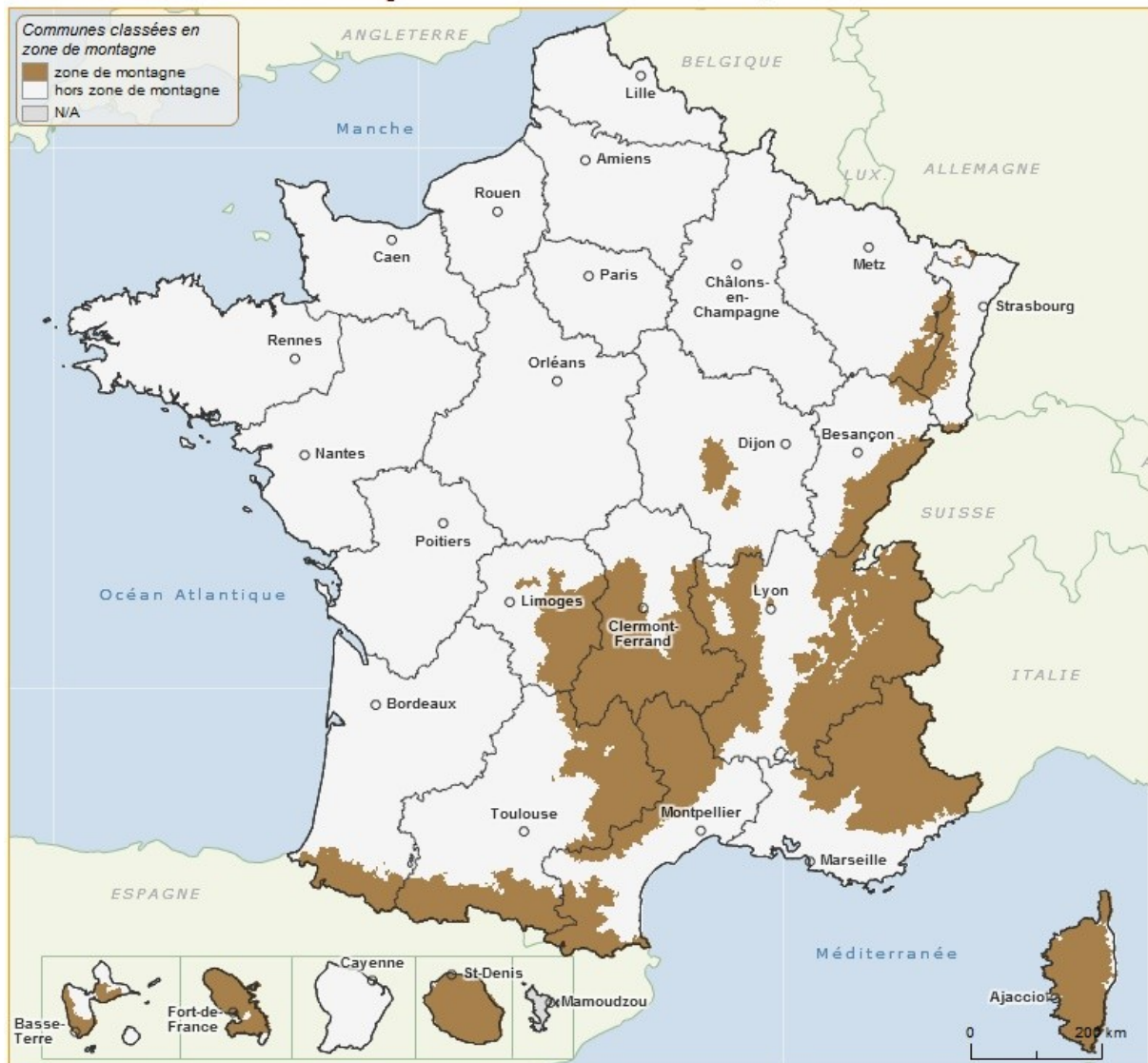
Table des annexes

ANNEXE 1 : CARTE DES COMMUNES CLASSÉES EN ZONE DE MONTAGNE.....	315
ANNEXE 2 : FONCTION ET LOCALISATION DES EXPERTS DE L'ÉLEVAGE ET DU TERRITOIRE RENCONTRÉS.....	316
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN DES EXPERTS DE L'ÉLEVAGE ET DU TERRITOIRE.....	317
ANNEXE 4 : TRANSCRIPTION TOTALE DE L'ENTRETIEN RÉALISÉ AVEC LE DIRECTEUR ADJOINT, EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES....	319
ANNEXE 5 : CARTE 7 - LA DENSITÉ DE POPULATION PAR BASSIN DE VIE EN AUVERGNE.....	332
ANNEXE 6 : CARTE 8 - PART DES HABITANTS DE MOINS DE 40 ANS DANS LE BASSIN DE VIE.....	333
ANNEXE 7 : CARTE 9 – LE POURCENTAGE DE JEUNES AGRICULTEURS PAR BASSIN DE VIE.....	334
ANNEXE 8 : CARTE 10 - LE TAUX DE VARIATION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ENTRE 2000 ET 2010 PAR BASSIN DE VIE.....	335
ANNEXE 9 : CARTE 11 – DENSITÉ D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR BASSIN DE VIE.....	336
ANNEXE 10 : CARTE 12 – TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR BASSIN DE VIE.....	337
ANNEXE 11 : CARTE 13 – POURCENTAGE D'EXPLOITATIONS SOUS FORME SOCIÉTAIRES PAR BASSIN DE VIE.....	338
ANNEXE 12 : CARTE 14 - LA DIVERSITÉ DES ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AU SEIN DU BASSIN DE VIE.....	339
ANNEXE 13 : CARTE 15 – LA SPÉCIALISATION VERS L'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE DES BASSINS DE VIE.....	340
ANNEXE 14 : CARTE 16 – LE POIDS DE LA RESSOURCE HERBAGÈRE DANS LES BASSINS DE VIE D'AUVERGNE....	341
ANNEXE 15 : CARTE 17 – PROXIMITÉ DU BASSIN DE VIE À L'ABATTOIR LE PLUS PROCHE.....	342
ANNEXE 16 : CARTE 18 - PROXIMITÉ DES BASSINS DE VIE AU PÔLE URBAIN LE PLUS PROCHE.....	343
ANNEXE 17 : CARTE 19 – PART DU BASSIN DE VIE INTÉGRÉ DANS UNE AIRE URBAINE.....	344
ANNEXE 18 : CARTE 20 – PROXIMITÉ DU BASSIN DE VIE AUX ROUTES NATIONALES.....	345
ANNEXE 19 : CARTE 21 – PROXIMITÉ DU BASSIN DE VIE À UNE AUTOROUTE.....	346
ANNEXE 20 : CARTE 22 – APPARTENANCE DES BASSINS DE VIE À UN PARC NATUREL RÉGIONAL.....	347
ANNEXE 21 : CARTE 23 – NOMBRE DE FESTIVITÉS PAR BASSIN DE VIE.....	348
ANNEXE 22 : CAHIER DES CHARGES DE L'AOP FIN GRAS DU MÉZENC	349
ANNEXE 23 : CAHIER DES CHARGES D'ACAJOU DES VOLCANS – MARQUE PARC.....	352
ANNEXE 24 : GUIDE D'ENTRETIENS DE TERRAIN – AOP FIN GRAS ET ACAJOU DES VOLCANS.....	353
ANNEXE 25 : GUIDE D'ENTRETIEN SPÉCIALEMENT ÉLABORÉ POUR LES AGRICULTEURS (PREMIÈRE PARTIE).....	362
ANNEXE 26 : LES TERRITOIRES D'APPARTENANCE DES ACTEURS INTERVIEWÉS DANS LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	365
ANNEXE 27 : RÉPONSE À LA QUESTION : « <i>DONNEZ-MOI 5 ÉLÉMENTS, MOTS QUI FONDENT L'IDENTITÉ DE VOTRE TERRITOIRE ?</i> » DANS LE CAS DE LA DÉMARCHE ACAJOU DES VOLCANS.....	366

ANNEXE 28 : LES TERRITOIRES D'APPARTENANCE DES ACTEURS INTERVIEWÉS DANS LA DÉMARCHE AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	367
ANNEXE 29 : RÉPONSE À LA QUESTION : « <i>DONNEZ-MOI 5 ÉLÉMENTS, MOTS QUI FONDENT L'IDENTITÉ DE VOTRE TERRITOIRE ?</i> » DANS LE CAS DE LA DÉMARCHE AOP FIN GRAS DU MÉZENC.....	368
ANNEXE 30 : LES ÉTAPES SUCCESSIVES DES PROCESSUS DE MISE EN PLACE ET DE DÉVELOPPEMENT DES DÉMARCHES AOP FIN GRAS DU MÉZENC ET D'ACAJOU DES VOLCANS.....	369

Annexe 1 : Carte des communes classées en zone de montagne

Communes classées en zone de montagne - source : DATAR / DGCL / MAAPRAT, 31/12/2013



© CGET 2014 - IGN GéoFla - France par commune

Annexe 2 : Fonction et localisation des experts de l'élevage et du territoire rencontrés

Code	Fonction - Localisation
EX-P1	Chargé de mission "agriculture" de la Communauté de Communes d'Ardes - Puy de Dôme
EX-P2	Animatrice Parc Naturel des Volcans d'Auvergne - Chargé de mission "Valorisation des produits" - Cantal
EX-P3	Animateur Parc Naturel des Volcans d'Auvergne - Chargé de mission "Agriculture" - Puy de Dôme
EX-P4	Chargé de mission "agriculture" - Conseil Général du Puy de Dôme
EX-P5	Chargé de mission "agriculture" - Conseil Général de Haute-Loire
EX-P6	Directeur adjoint en charge de l'agriculture du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles - Puy de Dôme
EX-ST1	Responsable régional « Élevage et Qualité des Produits » - Institut de l'Elevage Puy de Dôme
EX-ST2	Responsable filière "Bovin Viande" - Chambre d'Agriculture de l'Allier
EX-ST3	Responsable filière "Bovin Viande" - Chambre d'Agriculture du Cantal
EX-ST4	Responsable filière "Bovin Viande" - Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
EX-ST5	Responsable filière "Bovin Viande" - Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
EX-ST6	Responsable filière "Produits de Qualité" - Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
EX-F1	Animateur de la démarche AOP Fin Gras du Mézenc - Haute-Loire
EX-F2	Directeur de l'OPNC - ELVEA - Cantal
EX-F3	Président de l'OPNC - ELVEA - Cantal

● **Présentation de mon objet d'étude**

Je suis doctorante au sein de l'unité mixte de recherche **METAFORT** (Mutations des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux) qui regroupe l'INRA, Agroparistech, VétagroSup et l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), structure dont je dépends.

Ma thèse porte sur le « **maintien de l'élevage en zones de moyennes montagnes auvergnates, au travers des actions collectives de commercialisation et valorisation des bovins viande** » et est financée en totalité par le Conseil Régional d'Auvergne ; elle se déroulera de Mars 2012 à Février 2015.

*Le raisonnement est le suivant : le maintien de l'élevage peut passer par des actions collectives (regroupement d'acteurs ayant un but commun), cependant sur le territoire auvergnat il existe des disparités quant à leur localisation et à leur plus ou moins grande réussite. On s'interroge donc sur **les rôles joués par les conditions territoriales sur la mise en place et le développement de ces actions.***

● **Présentation de l'interviewé**

Fonction – Objets d'étude – Études en cours

Rôle de l'organisme au sein du monde agricole

● **Échange sur l'élevage en Auvergne et plus particulièrement dans l'Allier**

Quels sont les enjeux, problématiques qui existent autour de l'agriculture sur le territoire Auvergnat et plus principalement dans votre département ?

→ Bovins allaitants : filière viande principalement

→ Particularités d'être en zones de moyennes montagnes ou pas dans ce département

→ Vision et positionnement concernant la commercialisation et valorisation des produits issus des bovins allaitants (signes officiels, maintien d'une race, circuits commercialisation particuliers ...)

→ **Quelles sont les politiques régionales, départementales actuelles et comment se fait la gouvernance sur le territoire vis-à-vis de l'agriculture et plus principalement l'élevage bovin viande.**

→ Politique vis-à-vis des abattoirs et des outils de transformation-commercialisation sur le territoire

→ Existence de zones à enjeu : déprise, manque identité ?

● Recensement et échange des actions collectives agricoles de l'Allier

Recensement des actions collectives qui existent, ont existé sur le territoire de l'Auvergne vis-à-vis de la production bovin viande et ensuite à l'échelle du département

→ Quel rôle a joué votre organisme dans tout cela ?

● Approfondissement de chacune des actions

→ Par exemple : Génisses des Combrailles, Veaux de la Haute-Sioule, SICABA (dans l'Allier)...

- Réseaux :** Qui sont les acteurs / rôles / place sur territoire
Quels groupes, organisations, entreprises
Fonctionnement du collectif : organisation
Gouvernance
- Objectif :** But commun de l'action
Évolution de l'objectif au cours du temps
- Territoire :** Quel espace ? Quelles frontières ?
Appartenance / identité
(//) Territoire institutionnel
- Contexte :** Naissance du projet
Dans quelle conjoncture a eu lieu la mise en place ?
- Temps :** Dates références, temps de l'action
Trajectoires : temps forts, périodes
- Succès :** Réussite ou échec
Raisons
- Avis / Vision personnelle sur ces actions

● Prise de contacts

Avez-vous connaissance d'acteurs pouvant me présenter plus en détails ces démarches ?
Pouvez-vous me donner leur contact s'il vous plait ?

Merci de votre aide.

Annexe 4 : Transcription totale de l'entretien réalisé avec le directeur adjoint, en charge de l'agriculture, du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles

=====
Entretien exporté depuis Sonal (v.1.7) le 29/03/2013 à 10:01:03
=====

Directeur adjoint du SMAD – Entretien réalisé le 20.03.13 à Saint-Gervais d'Auvergne

Présentation du SMAD

[Sabine]: Présentation de la thèse. Pouvez-vous me présenter votre structure et vos missions?

[Dir-Adj-SMAD]: Alors le SMAD c'est le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles. C'est un syndicat qui au départ regroupé des communes et qui aujourd'hui c'est un regroupement de communautés de communes (Communauté de communes). Il existe depuis 1985, au départ sur une zone plus restreinte qu'aujourd'hui. Aujourd'hui c'est 102 communes, tout l'Ouest du Puy de Dôme plus le Sancy-Artense. Donc du Nord, Saint-Eloy les Mines jusqu'au Sud, Bourg-Lastic. La structure était au départ de type services aux collectivités (mairies essentiellement) et au fur à mesure on a élargie nos missions. On a gardé les missions de service et on a développé des missions en matière de développement. La structure est porteuse depuis 10 ans d'une démarche de pays, d'une démarche de SCOT depuis moins longtemps et Gal et Leader depuis 3 générations. On a quand même une certaine expérience en matière de gestion de programmes de développement. La structure a évolué dans le sens où avant on était en relation directe avec les communes. Les communautés de communes se sont constituées il y a 10 -12 ans et les choses ont évolué maintenant on travaille avec les intercommunalités. Un mot sur le portage politique, sont adhérents les Communauté de communes et le conseil général. C'est une particularité et le CG est un soutien assez fort. Donc les actions que l'on a pu mener, notamment en élevage, sont aussi liées aux initiatives du CG. Pendant longtemps, on travaillait de manière très proche, c'est peut-être un peu moins vrai aujourd'hui.

[Sabine]: Sur la structure c'est parfait, après peut être une présentation de vos missions?

[Dir-Adj-SMAD]: Alors je suis directeur adjoint de la structure et je suis aussi les programmes européens (Leader pas en lien avec agriculture), je m'occupe de ce qui est lié à l'agriculture, la forêt et aux questions énergétiques. En interne, il faut en parler aussi car ce n'est pas lié à la commercialisation des produits mais bien au développement agricole, on a développé un poste sur la transmission du foncier agricole. La même démarche existe dans le Livradois-Forez, nos deux réseaux existent. C'est transmission des exploitations au travers du foncier, en accompagnant les cédants et les candidats en lien avec la chambre d'Agriculture. On a développé ça car certaines communes étaient en avance sur ces réflexions, En interne, on a donc 2 personnes susceptibles de parler des questions agricoles. Ensuite une présentation du territoire, moyenne montagne très classique du Massif central. Pas de ville centre mais plutôt un réseau de bourgs comme vous venez de voir à Saint-Gervais. Le réseau, c'est un réseau d'une dizaine de bourgs qui irriguent le territoire de manière importante, le minimum vital est là mais toutes les grosses structures de services sont à l'extérieur du territoire (Clermont, Riom, Montluçon, Ussel). C'est un point important, après en termes de

population, on est en dessous de 45 000 habitants, qui en moyenne progresse mais pas de manière uniforme sur le territoire. A l'est ça augmente tandis qu'à l'ouest ça a tendance à stagner voir baisser. En fait, plus on est près de Clermont, plus on gagne de la population, moins on est proche plus on en perd. C'est un peu caricatural mais c'est bien ça. Ce sont des secteurs qui deviennent très demandés, il n'y a qu'à voir comment l'habitat s'est développé de manière complètement anarchique; on commence à être sur du dortoir. Quand on traverse la Sioule, ce n'est plus du tout la même chose. Au niveau démographique et économique, c'est un territoire qui commence à aller à deux vitesses; et ça c'est un point important. Il n'y a rien d'original là-dedans, s'il n'y a pas un solde migratoire positif, on va dans le mur. Ce n'est pas le sujet de ce matin mais ça explique nos politiques d'accueil assez proactives. En terme économique, il y a trois secteurs dominants : industriel, c'est une particularité avec Saint-Eloy les Mines, les Ancizes Saint-Georges et Combronde de plus en plus. Après, économie rurale classique, commerces, artisanat dans les bourgs avec énormément d'inquiétudes là-dessus en lien avec l'âge des professionnels et puis après le 3ème secteur c'est l'agriculture (pas dans l'ordre). L'agriculture aujourd'hui, c'est 2000 exploitations sur le territoire et en gros on perd une exploitation sur deux tous les 20 ans mais c'est pareil sur toute l'Auvergne. Ça veut dire qu'en termes d'actifs, c'est quasiment équivalent à l'industrie; ça reste très important. Par ce que 2000 exploitations, ça donne entre 2500 et 3000 actifs agricoles avec des communes de l'ouest des Combrailles où il n'y a que ça. En terme d'activité agricole, on est sûr de l'élevage bovin bien sûr. Elevage bovin allaitant dans le Nord, et dès que l'on commence à monter en altitude, on trouve l'élevage laitier en grosse difficulté actuellement comme dans le reste de la France. On est sur des zones où le lait n'est pas forcément valorisé avec de la transformation donc ils prennent les prix imposés par les gros groupes, en pleine face. Il y a beaucoup de cessations d'activité du jour au lendemain et puis un mouvement de conversion vers l'allaitant qui est aussi inquiétant. Autant sur la partie allaitante c'est cyclique, il y a des moments où c'est la panique et d'autres où tout va bien. On dépend des flux du marché à la fois européen voir mondial et surtout car on est sur une région naisseur avec exportation de broutards et peu d'engraissement; c'est quand même beaucoup mono production. Aujourd'hui on est dans une phase plutôt favorable, il y a 2 ans ce n'était pas le cas. Alors les initiatives ça dépend de ça aussi, ça joue énormément. Voilà, c'est un panorama un peu rapide.

Présentation de la démarche « Génisses des Combrailles »

[Sabine]: Si on entre dans le vif du sujet au niveau des initiatives collectives, qu'est-ce qu'il y a eu?

[Dir-Adj-SMAD]: Alors il y a eu des initiatives dans l'idée de développer l'engraissement. Une un peu emblématique, ça a été autour la filière "Génisse Charolaise des Combrailles" qui aujourd'hui est en stand-by. En fait ça a démarré en 1996-1999, au moment de la vache folle très clairement, il y a eu un groupe d'éleveurs dans le Nord des Combrailles qui a tenté de développer un peu d'engraissement de génisses. Ils ont défini un cahier des charges, notamment au moment de l'engraissement et puis sur l'origine des animaux. L'idée c'était de travailler en direct avec un abattoir et des bouchers locaux; c'est assez classique en définitif.

[Sabine]: Oui, et c'était l'abattoir d'où?

[Dir-Adj-SMAD]: Alors à l'époque c'était l'abattoir de Giat qui n'existe plus aujourd'hui. donc ça aussi c'est un des points essentiels. Quand ça a démarré; il y avait un abattoir à Giat, un autre à Clermont plus grand mais dans un état de décrépitude dont on sait ce qu'il est advenu. A Giat, il y avait un petit abattoir, capacité 2000 tonnes, et il faisait 1200 tonnes par an pas plus mais la génisse reposait là-

dessus. Derrière, il y avait une 30 aine d'éleveurs engagés et actifs, sur plusieurs générations; pour votre travail je pense que c'est intéressant de voir comment ça a fonctionné.

[Sabine]: oui c'est ce que l'on souhaite faire, pour les démarches choisies, on souhaite retracer les trajectoires, l'évolution.

[Dir-Adj-SMAD]: Parfait car moi je n'aurai que des bribes. Ça c'est quelque chose que l'on a financé nous avec le Leader 2, on a suivi mais c'était animé par la Chambre d'Agriculture. je vous donnerai le nom du technicien qui a suivi, il n'est plus là-dessus mais il a une bonne mémoire. Donc au niveau de la génisse, ils avaient développé toute une politique de promotion en lien avec des bouchers. Sur le papier c'était nickel, ils passaient quelques bêtes et avaient même développé de la transformation avec des produits transformés en conserves (bœuf bourguignon, le truc classique pour passer des avants). Bon au final, ils ont réussi à accrocher très peu de bouchers, à la fin ils ne travaillaient plus qu'avec 2 bouchers, un sur le territoire et l'autre à Chamalières.

[Sabine]: Et comment ça s'explique cela?

[Dir-Adj-SMAD]: Ca n'accrochait pas, les bouchers voulaient garder leur indépendance ou alors ils étaient en lien avec des groupements, des grossistes. Voilà, ils n'ont pas réussi à rentrer dans ce circuit-là, après il n'y a pas eu de politique commerciale active, ça reposait sur le bénévolat des éleveurs et les éleveurs ils ne savent pas vendre. Et puis un technicien de la chambre d'agriculture dont le métier n'est pas de vendre non plus, mais d'accompagner vers ce type de production là. Mais aller faire du porte à porte chez les grossistes ou les bouchers ou faire de la pub dans les salons ce n'est pas son métier, chacun son métier. Mon sentiment à moi, c'était assez lié à la CA et donc à certain syndicalisme donc fallait aller à la génisse des Combrailles pour être un peu intronisé par ailleurs; je vais peut-être un peu loin mais il y a de ça quand même. Autant ceux qui ont créé ça, qui peuvent être à la retraite ou en baisse d'activité, on sentait qu'ils voulaient vraiment apporter un truc alors que les plus jeunes qui ont suivi, ils étaient là parce qu'il fallait être dans ce groupe-là. Donc ça s'est délité. Et puis ça s'est délité aussi parce que les prix pratiqués à un moment donné n'étaient pas assez valorisant par rapport à d'autres circuits de commercialisation. Quand le contexte économique est défavorable, il y a un intérêt à se regrouper; quand il ne l'est pas c'est plus difficile donc on touche du doigt les limites des démarches collectives. Donc on a un noyau dur qui en veut et autour un peu des attitudes opportunistes et là dans les Combrailles, on connaît bien ça. La génisse ça a démarré en 1998-1999 et puis depuis 3-4 ans, il ne se passe plus rien (2009). La fermeture de l'abattoir de Giat en 2007 a quand même mis un coup d'arrêt au truc, effectivement ça a fait un peu mal. Ça fait mal à toute démarche de valorisation locale de la viande. Maintenant on est plus sur des démarches individuelles de vente de caissettes mais le problème, ce sont des gens qui font des kilomètres pas possible, en terme d'organisation s'est intenable. ils font abattre dans l'Allier, font découper ailleurs, c'est terrible.

[Sabine]: Et il n'y a rien qui se met en place, les gens n'arrivent pas à se structurer?

[Dir-Adj-SMAD]: Je vais finir avec les démarches passées et on verra ensuite ce qui l'en est à l'heure actuelle.

Présentation de la démarche « Veaux de la Haute Sioule »

[Dir-Adj-SMAD]: La deuxième démarche que j'ai suivi de plus près dans le Sud des Combrailles voir Rochefort, c'était les veaux de la haute Sioule. L'idée était de dire, on a des exploitations qui ont des quotas mais il y aurait possibilité de valoriser le lait hors-quotas en produisant du veau de lait de qualité sachant que c'était plutôt sur des exploitations laitières où ça s'est toujours fait. Ça s'est toujours fait quelques veaux engraisés vendus à 4 ou 5 mois, à 120kg. La démarche a été relativement similaire mais on était sur une sensibilité différente donc la CA ne s'est pas impliquée voire même ne nous a pas aidé. Donc c'est le SMAD via mon prédécesseur puis moi qui avons suivi. C'était similaire avec définition d'un cahier des charges, action commune de commercialisation et promotion. A savoir, autant pour la génisse, chaque éleveur était responsable de ses ventes, là on avait presque créé un mini groupement. C'était la structure qui avait embauché un technico-commercial et la structure achetait et revendait les animaux; tout ça sous un statut associatif donc c'était un bazar noir. Certaines années, on est monté haut en termes de veaux.

[Sabine]: Et au niveau date, s'est arrivé quand?

[Dir-Adj-SMAD]: A peu près en même temps. Moi je suis arrivé au SMAD en 1999, on commençait vraiment à démarrer de manière concrète donc l'initiative avait débuté en 1996-1997 avec tout le travail préparatoire. En 1999, les ventes commençaient à démarrer, il y avait le technicien. Donc là c'est pareil, travail de vente auprès de grossistes, de bouchers en direct aussi et puis tout ce qui était moins valorisé ça partait à Rungis à Paris. Donc là la différence, c'est qu'il y avait un technicien qui était là pour accompagner les éleveurs et assurer les achats et les ventes. Le souci que l'on a eu c'est que le 1er type que l'on a embauché nous a mis une merde pas possible, avec des actes de malhonnêtetés. Le problème avec ça, c'est que ça devient vite complexe et opaque et les éleveurs qui portaient ont eu tendance à faire confiance et pas entrer dans le détail. Donc on s'est rendu compte un peu tard que l'on avait un trou et on ne comprenait pas pourquoi. Ça a été un coup de massue puis au-delà de ça, il y avait des éleveurs qui jouaient le jeu et d'autres qui étaient opportunistes. Et puis il y avait aussi les acheteurs qui étaient opportunistes, qui allaient sur les exploitations, qui achetaient plus haut que le marché pour casser l'initiative. C'étaient des bouchers qui étaient aussi acheteurs ou bien des grossistes qui prenaient le cours, et qui rajoutaient 10% donc au bout d'un moment il n'y avait plus que les moins bons animaux qui passaient par l'association. Ça a été assez violent. Ces initiatives montrent que lorsque l'on commence à toucher aux marchés de la viande, on met le doigt dans un truc qui nous dépasse carrément et qui peut être plus que conflictuel. Après l'initiative des Veaux de la Haute Sioule, ça reposait très largement sur la personnalité du président (à la retraite maintenant). C'est vraiment lui qui portait l'asso, c'était le leader. Dans la génisse, il n'y en avait pas mais là oui. Il avait sa façon de voir les choses, qui pouvait être discutable aussi mais il y a eu un moment donné avec le problème de technicien (pas de bon remplaçant), et l'isolement, le président s'est épuisé. Au niveau financier, c'était l'enfer; on a déposé plainte, on a passé des week-ends à éplucher les factures, les comptes. Donc ce n'est pas un terrain favorable à l'initiative; au bout d'un moment c'est bon.

[Sabine]: Au bout de 2 ans, c'est vrai que ça démotive et incite pas ...

[Dir-Adj-SMAD]: Bon aujourd'hui, il y a encore des veaux de lait mais qui se vendent en Corrèze sans passer par une démarche collective.

[Sabine]: Donc ça a duré jusqu'en quelle année?

[Dir-Adj-SMAD]: Je dirai 2006-2007 puis après ça s'est délitée. Il y a un moment donné avec le président, on s'est dit si les éleveurs, adhérents ne veulent pas relancer ça, nous on lève un peu le pied car nous on s'épuise. A un moment, on le portait tous les deux et lui s'épuisait et moi ce n'était pas mon rôle. Donc on s'est dit s'ils veulent relancer on est à leur disposition mais sinon non. Mais c'est clair que les professionnels locaux de la filière étaient très contents de nous voir nous planter, c'était clair, très clair.

[Sabine]: Quand vous dites les professionnels c'est qui?

[Dir-Adj-SMAD]: C'est les bouchers, les chevillards, les grossistes, c'est très clair. Et je vous passe les agressions verbales et autres...

[Sabine]: Vous pensez que c'est propre à votre territoire?

[Dir-Adj-SMAD]: Non c'est propre au milieu de la viande, très clair, ah oui oui. Donc là je vous donnerai les coordonnées des gens qui ont suivi tout ça. Après, on a fait un peu le tour, c'est les deux initiatives au niveau viande. Avant on avait travaillé sur une marque territoriale mais qui s'est insérée dans le circuit départemental. C'est terroir des Combrailles, mais qui n'est pas exclusivement en viande, on est sur du produit fermier; c'est similaire à ce que fait le Livradois-Forez (Saveurs du Livradois). Ici c'est plus noyé dans les initiatives départementales sous l'égide du conseil général. Je l'évoque seulement car ce n'est pas une filière mais plus de la promotion commune de producteurs fermiers.

[Sabine]: Et en viande il y a des producteurs?

[Dir-Adj-SMAD]: Oui quelques-uns, individuels, de gens qui font des caissettes. Donc tout ça pour dire que ces deux initiatives, une qui s'est délitée sans être un échec (Génisses des Combrailles) et l'autre pour qui il y a eu un coup d'arrêt, on peut plus parler d'échec. Par contre ça a permis de relancer la production de veaux de lait sur le Sud des Combrailles, ça s'est très bien en soit. Ça a remis tout ça au goût du jour, ça a revalorisé un savoir-faire qui pouvait aussi disparaître. Bon globalement c'est quand même des échecs, il faut être lucide donc en tant que structure de développement ça nous a un peu refroidi, il faut le dire clairement. Depuis quelques années, mon président et moi-même avons le même mot d'ordre : s'il y a des initiatives on les accompagnera mais on ne sera pas initiateur aujourd'hui.

[Sabine]: Vous ne portez plus les projets...

[Dir-Adj-SMAD]: Voilà, car il y a un moment les veaux de la Haute Sioule on les portait vraiment et ce n'était pas du tout notre rôle. Il y a que des coups à prendre, ce n'est pas le problème de prendre des coups, mais on est là aussi pour rendre des comptes car on travaille sur des fonds publics et à un moment donné si en face il n'y a pas de dynamique au niveau des professionnels, tamps. C'est un peu raide ce que je dis mais on en est arrivé là aujourd'hui.

Présentation de la démarche « Marché au cadran »

[Dir-Adj-SMAD]: Aujourd'hui on en est arrivé à réfléchir autrement, on est sur une idée très très hypothétique mais on va lancer une étude très prochainement. On a une réflexion en cours sur la

possibilité de créer un marché au cadran. Discussion sur la visite de Châteaumeillant réalisée avec le même groupe.

[Sabine]: C'était génial. Je n'en avais jamais vu fonctionner et c'est vrai que ce sont des structures intéressantes.

[Dir-Adj-SMAD]: C'est intéressant mais c'est monstrueux.

[Sabine]: ça a l'air, j'ai pu en discuter avec le président et directeur d'ELVEA qui portent un peu le projet du marché au cadran de Mauriac qui est en construction.

[Dir-Adj-SMAD]: Ils ont eu un petit moment de flottement avec le refus du PER puis ils ont repris le truc. EN fait, nous on a avancé sur le sujet. le voyage d'étude à laquelle vous avez participé, c'était dans le cadre d'une réflexion que l'on avait avec les élus. La réflexion elle a démarré sur le secteur de Saint-Gervais, très clairement il y a un groupe autour du concours de Saint-Gervais (reproducteurs). Autour de ce concours, il y a un vrai dynamisme, c'est vrai. Parce qu'on a parlé d'initiatives un peu négatives, mais en terme de valorisation des animaux, on est une estive super efficace car on a les concours mais aussi le GIE Charolais Leader. ce dernier est départemental mais enfin 80 % des éleveurs sont dans les Combrailles, et les éleveurs porteurs de projet aussi. Donc c'est vrai que c'est de la vente à l'international derrière, donc les reproducteurs en Combrailles sont au top aujourd'hui. Ils se sentent aussi forts que le berceau charolais quasiment, il y a 10 ans c'étaient un peu les petits poucets par rapport à l'Allier ou encore plus la Nièvre et la Saône et Loire. Aujourd'hui ils sont au niveau et ça c'est le travail du GIE qui l'a généré. Je veux dire ils ont gagné deux fois le concours général du salon de l'agriculture, ce n'est pas par hasard. Donc autour de tout ça, il y a quand même du dynamisme. Plus à la fois au niveau de la communauté de communes, Cœur de Combrailles qui a une commission agricole, et autour de ce groupe là; il y a une idée : est ce que ça ne vaudrait pas le coup de mettre à plat les pratiques en matière de commercialisation autour de nos animaux? Il faut être clair, toutes les initiatives que l'on a pu avoir en termes de valorisation des produits, on est sur de la marge, sur 3-4 animaux par exploitation par exemple pour les génisses des Combrailles. Les veaux de la haute-Sioule c'était un peu différent, certaines exploitations pouvaient en sortir 40 ou 50 par année. Mais quand on parle de terroir des Combrailles, c'est des productions fermières, 30 exploitations sur 2000, on est à la marge. Alors que le cœur du sujet, c'est la commercialisation des animaux qui sortent des exploitations et donc essentiellement des brouards. Aujourd'hui on est des situations de quasi-monopole... je n'ai rien contre les groupements, il y en a deux qui travaillent essentiellement sur notre secteur : SOCAVIAC et surtout COVIDO. CovidO c'est une structure magnifique, il n'y a rien à dire : ça fonctionne bien, c'est efficace, ce sont des éleveurs qui ont montés ça il y a 30 ans mais ça leur a échappé fortement. Certains restent convaincus qu'ils sont encore maîtres de ce truc-là, et d'autres qui commencent à se dire je vais sortir de COVIDO... Ils arrivent à tenir les éleveurs au travers de primes à côté, mais pas avec les prix ça c'est clair; et ça ça ne durera pas longtemps. L'idée de marché au cadran c'est un peu emblématique, mais ce serait d'avoir une réflexion sur les modes de commercialisation. C'est au moins faire un état des lieux pour savoir où et comment les animaux sont vendus; qu'est ce qui fonctionne bien, où sont les points de blocage, quelle est notre marge de manœuvre ? On part sur cette idée, si ce n'est pas là-dessus que l'on va on peut imaginer plein d'autres choses. Là-dessus, la réflexion a été assez loin pour que l'on puisse débiter une étude qui va commencer très prochainement. On vient de choisir le bureau d'étude, c'est vraiment d'actualité, ça va se faire en 2013 donc je pense que ça pourrait être intéressant de

suivre ce genre d'initiative dans le cadre de votre étude. On est sur du collectif à la fois public, et on va essayer de le créer au niveau privé donc on est bien sûr de la démarche collective là aussi mais avec une optique différente des initiatives précédentes. On est plutôt sur une initiative publique aujourd'hui, c'est aussi la limite de l'exercice parce qu'on n'a pas forcément un groupe d'éleveurs aujourd'hui qui nous dit : "on veut porter le marché au cadran", on ne l'a pas. C'est à nous d'essayer de le susciter. On a des personnalités que l'on sait susceptibles de s'impliquer mais ça ne va pas plus loin, donc on est sur de l'hypothétique. J'en ai encore parlé avec le président du comité d'organisation du concours de Saint-Gervais, Jean-Claude Gaillard que vous connaissez peut être; ils disaient, ça me fait peur, quand je vois les chiffres ça me fait peur.

[Sabine]: C'est vrai que ce sont des structures importantes....

[Dir-Adj-SMAD]: Oui c'est des structures au minimum à un million cinq cent mille euros, c'est ce chiffre pour le Cantal ils viennent de le chiffrer. Et à mon avis ils sont à minima, ils ont du faire des économies parce qu'aujourd'hui j'estime que ce qui a été fait à Ussel, on est plus vers les deux millions et demi. Quand on en discute avec le président de la Communauté de communes du secteur d'Ussel, il est plutôt d'accord là-dessus. Ce sont des investissements très lourds qui ne peuvent être que publics et après la gestion elle doit être privée donc il faut arriver à conjuguer initiative publique et initiative privée.

[Sabine]: Ce n'est pas évident

[Dir-Adj-SMAD]: Ça c'est clair. Alors si vous voulez, le cahier des charges de l'étude est en deux temps. Le 1er temps c'est un état des lieux complet, à la fois quantitatif (combien d'animaux vendus dans les Combrailles) et qualitatif (quels types d'animaux, où est ce qu'ils vont...); ça va pas être simple à avoir ces infos là mais on va essayer. On a une vision générale, tout le monde a un point de vue mais on n'a pas d'éléments macro à l'échelle du territoire. On ne va pas au-delà de l'exploitation alors que moi je vais avoir une vision globale pour voir la masse économique que ça représente voir même sortir des Combrailles pour aller dans l'Allier, la Creuse. L'objectif est de sortir les enjeux et voir si on a un potentiel mobilisable pour un marché. Derrière, la 1ère phase de l'étude va aller jusqu'à la question suivante : y a-t-il un intérêt, une opportunité à créer un marché au cadran? Oui ou non. Après, derrière les chiffres il y aura de la discussion car on peut faire plusieurs hypothèses.

[Sabine]: Votre territoire exact c'est quoi pour l'étude?

[Dir-Adj-SMAD]: Le SMAD au départ, c'est la structure porteuse mais après en termes d'animaux mobilisables, on ira voir en Creuse, et peut être un peu dans l'Allier, mais c'est plus difficile car après il y a Chateaumeillant. On prendra dans l'Allier, les communes qui seront de l'autre côté de Montluçon, Marcillat sera dans notre bassin par exemple. Même les gens qui sont sur Auzances, Chambon, voir même Aubusson sans problème pourront être intégrés par contre après il y aura peut-être moins de Charolais. Les limousins descendront plutôt à Ussel même si aujourd'hui ils ne le font pas.

[Sabine]: D'accord, et là le marché serait orienté sur une race?

[Dir-Adj-SMAD]: A priori non, l'étude va nous le dire mais notre potentiel est surtout sur le Charolais. Limousin, il n'y en a pas énorme mais de toute façon Ussel est vraiment spécialisé dans cette race, les acheteurs qui y vont sont spécialisés Limousin et n'achètent pas de Charolais. Chateaumeillant est spécialisé en Charolais, c'est lié au territoire donc le bassin Charolais qui nous intéresse c'est les 2/3

Nord des Combrailles, l'est de la Creuse et un peu l'Allier. Après vous dites "marché au cadran de Saint-Gervais", ce n'est pas forcément Saint-Gervais; ça c'est un point essentiel. L'étude va aller jusqu'à la définition de l'opportunité, que l'on ait des éléments de pilotage. Quand je dis "on", c'est le comité de pilotage et pas le SMAD seul. Il y aura des agriculteurs dedans qui ont été sensibilisés via les voyages (Marchés Ussel et Chateaumeillant) et par des réunions informations que j'ai faites. A ces occasions, je leur demande s'ils veulent faire partie du comité, si oui ils remplissent une petite fiche et puis voilà. Je n'ai plus le chiffre en tête mais il y a bien 40 agriculteurs qui souhaiteraient en faire partie. Après on ne pourra pas mettre tout le monde car un comité c'est 20 personnes donc 10 éleveurs et 10 élus. Mais voilà, c'est ceux que l'on souhaite voir porter le truc... Il faut que le bureau d'étude nous amène des éléments de réflexion pour choisir : soit on a étudié, il n'y a pas le potentiel, ok on abandonne parce qu'on a fait notre travail. Là il y a une initiative plutôt partie des élus et de quelques éleveurs, on y répond et on essaye de travailler cette idée là car elle nous semble avoir un potentiel. Il n'y aurait pas de mouvement là-dessus, ce n'est pas le SMAD qui aurait dit il faut mettre en place un marché au cadran, ce n'est pas notre idée. Par contre, on est la structure à la bonne échelle pour travailler sur le sujet et donc si la 1ere partie de l'étude est probante, après on va vers la définition du projet : définition du fonctionnement, du modèle économique sur plusieurs années, le portage politique, la gouvernance et la question de la localisation. Selon des critères que l'on aura défini au sein u comité de pilotage, l'étude devra nous dire le lieu le plus propice : est-ce la proximité des éleveurs, est-ce la proximité d'une autoroute, est ce que c'est la proximité des acheteurs ? Mais après des éleveurs il y e en a partout donc où? Est-ce que la localisation doit être liée aux autres marchés au cadran? Bon sans tout dévoiler, lors du voyage de Chateaumeillant, il y avait deux délégations très claires : Saint-Gervais et Pontgibaud. C'était très clair, deux groupes avec des gens de chaque côté qui le veulent. Mais pourquoi pas à Pontgibaud? Sauf que l'on a plus de dynamique à Saint-Gervais ça c'est clair. On n'a pas d'a priori là-dessus. Je ne parle même pas de projet pour l'instant, j'attends que l'étude nous prouve qu'il y a un intérêt à aller plus loin. Aujourd'hui c'est une idée mais elle vaut le coup d'être réfléchie.

[Sabine]: Donc c'est le bureau d'étude qui va rencontrer un peu tous les acteurs?

[Dir-Adj-SMAD]: Oui tout à fait, je pourrai vous faire passer le cahier des charges et même si vous êtes intéressée pour participer aux réunions, il n'y a pas de problème. Pour l'instant on n'a pas encore tous les financements, c'est pas simple ; quand on va voir la région ils nous disent c'est quoi votre truc, le département ça va mieux mais il faut expliquer car des marchés au cadran il n'y en a que 12 sur toute la France. Je vous enverrai une présentation que j'ai fait qui montre où en est, notre position par rapport aux autres marchés... je pense que ça peut être intéressant.

[Sabine]: Et au niveau des groupements, comment ils réagissent?

[Dir-Adj-SMAD]: Le voyage que l'on a fait à Chateaumeillant, ça a causé derrière. le bouche à oreilles chez les éleveurs ça marche. Moi j'ai des rendez-vous réguliers avec des éleveurs sur d'autres sujets, on en parle automatiquement, j'aborde ça systématiquement je fais exprès. Derrière ça, au mois de Novembre on a organisé deux réunions publiques, une à Condat en Combrailles et une à Saint-Gervais à l'intention des éleveurs pour voir leur avis, savoir si ça leur disait que l'on bosse là-dessus. Et là, j'avais un rendez-vous avec Bernard Fort qui a été administrateur de COVIDO qui est quelqu'un de très sympathique, pour discuter du service de remplacement, et là qui je vois arriver : Jean-Yves Besse, le directeur de COVIDO. Donc il m'en a passé une, comme il le fait habituellement : "Vous êtes

fou, vous délirez, vous ne vous rendez-pas compte et vous ne savez pas de quoi vous parlez !". Donc ok, je ne lui ai pas répondu... Du coup il y a eu un échange avec la Communauté de communes Cœur de Combrailles au travers de Bernard Favier et Marc Gidel, président et vice-président; ce sont les deux élus qui s'investissent vraiment, je me base beaucoup sur eux. Ils nous ont dit ce qu'ils avaient à nous dire comme quoi : "quoi que l'on fasse, ce n'était pas ça qui allait faire changer les prix du marché, que c'étaient les italiens, espagnols et compagnie qui le faisaient et que l'on allait dans le mur". Il a même dit que c'était un combat du passé et que les marchés existants étaient bien suffisants. Nous on lui a expliqué que l'on y allait pas billes en tête mais qu'on voulait étudier la chose et qu'on était totalement légitime et en droit de le faire et qu'il fallait aussi qu'il se pose quelques questions de leur côté. Leur base d'adhérents, elle se délite aussi; bon faut savoir que la moitié des approvisionnements de COVIDO sont sur les Combrailles donc forcément ça les inquiète. Après on a eu un retour indirect de SOCAVIAC, eux ils s'en foutent parce qu'ils sont tellement plus gros, ils vont partout et puis en terme de volume, c'est nettement supérieur. Et puis les Combrailles, même s'ils y font beaucoup d'achats, ça pèse moins. Eux ils ont dit : " s'il y a un marché, on ira et on achètera; on ira où ça se vend". Et après sur les indépendants, on n'a pas de retour aujourd'hui mais dès le départ de l'étude, le bureau d'étude ira voir chacun d'entre eux mais cette fois avec un casque. Aujourd'hui on se base sur les éleveurs et il ne faut pas non plus qu'ils se bercent d'illusions, il faut aussi que les acheteurs suivent. Sur un secteur comme le nôtre, on sait qu'il y aura des producteurs qui joueront le jeu et qui amèneront leurs animaux au marché et d'autres qui ne les emmèneront et il y aura un circuit parallèle qui va se mettre en place et ça foutera en l'air les initiatives. Donc il faut que l'on soit hyper prudent.

[Sabine]: C'est l'objectif de l'étude de répondre à ces questions-là.

[Dir-Adj-SMAD]: Oui, mais même si on va au bout de l'étude, que l'on a un premier chiffrage, une localisation, il y a un travail énorme derrière sur le portage. Aujourd'hui il n'y a pas de structure pour porter l'investissement et pas le SMAD qui va le faire, ni une Communauté de communes. Il faudrait que ce soit de l'intercommunautaire. Ça reste à créer ça, le portage de fonctionnement c'est nécessairement la création d'une structure commerciale avec des actionnaires.

[Sabine]: C'est une SAS à Mauriac.

[Dir-Adj-SMAD]: Oui. Pour les actionnaires, c'est une prise de risque donc derrière on ne fait pas ça sur le statut SIC (coopératif) où les collectivités peuvent mettre des billes, pour dire on équilibre parce que l'on va faire 200 000 euros de CA. Non là on parle en millions d'euros. Il y a cet aspect-là, est ce que nos éleveurs arriveront à franchir le pas, c'est à nous d'y travailler. D'un autre côté, moi j'ai vécu le renouveau, puis la chute, le renouveau de l'abattoir de Giat... on peut faire le parallèle car si vous voulez cet abattoir qui était public (investissement) mais avec une gestion privée; il fallait qu'il y ait des engagements sauf que ceux qui prennent les engagements ne sont pas forcément ceux qui portent. Donc là ça aurait été une structure publique qui aurait porté mais les engagements c'étaient les abatteurs, les grossistes. Là au marché au cadran, ceux qui prennent les parts, des risques ce sont ceux qui vont apporter donc quelque part s'ils prennent des risques ils vont apporter; c'est plus sain comme fonctionnement. Je me dis qu'il y a au moins un garde-fou de ce côté-là, si on met des billes c'est pour que ça fonctionne. Quand on y met pas d'argent personnel, bein voilà c'est de l'argent public donc à tout le monde et à personne et on s'en fou; il y a un peu de ça. Donc voilà, le cœur du sujet il est là. Par rapport à votre sujet d'initiative collective, là on est en plein dedans. C'est vrai que

nous on est un peu échaudés, ça fait 14 ans que je travaille sur ces questions-là tout doucement. Il y a des éleveurs ou des élus qui auraient souhaités que j'avance beaucoup plus vite; moi je les calme, je leur dis soyons prudent et avançons par étape, il faut que chacun s'approprie l'idée. Là on déroule l'étude aujourd'hui et si tout se passe bien avec une étude probante, des agriculteurs qui portent l'initiative, le marché c'est dans 5 ans. Il faut que ça prenne du temps car il y a des étapes nécessaires et puis si c'est qu'une question de financement et qu'on a les fonds; ça on sait faire. Investir dans un bâtiment, prendre un architecte ce n'est pas dur ça. Il faut qu'avant, tout soit tiré au cordeau.

[Sabine]: C'est sûr, se planter sur des démarches comme ça...

[Dir-Adj-SMAD]: Oui. se planter sur une démarche comme les génisses des Combrailles, qu'on a 10 ou 15 milles euros sur la table pour la promotion; quelque part c'est pas grave. Là on est sur une autre dimension.

[Sabine]: Et les éleveurs, ils le perçoivent comment?

[Dir-Adj-SMAD]: Très très positivement. J'ai rencontré beaucoup d'éleveurs là-dessus, j'en ai beaucoup discuté; les avis sont très positifs. Ils se disent c'est solution pour que l'on se sorte de la situation actuelle où on ne maîtrise plus rien; là au moins, on reprend un peu la main. Après le prix ce n'est pas le problème, j'avais vu une étude sur le potentiel du marché de Mauriac et on se rend compte que sur la moyenne on est au même prix que le marché mise à part la commission. Mais par contre sur les animaux de bonne qualité, c'est nettement supérieur. Sur du bon, les prix sont élevés et ça c'est très positif. Dès que l'on a de la bonne qualité, ça se vend très bien car les acheteurs se font concurrence. Du coup, c'est aussi très positif pour les élevages car ça pousse à faire de la qualité... là ça crée de l'émulation et ça on nous l'a dit à Chateameillant et à Ussel. Ça crée de l'émulation entre les éleveurs, et quand on va sur de la qualité les prix sont supérieurs. Et puis derrière, il y a aussi le paiement comptant, c'est l'argument massue même si il n'y a pas de problème de paiement; mais ça peut mettre facilement 3 semaines, 1 mois. Mais en terme de trésorerie, ce n'est pas négligeable surtout des années où il faut acheter de la paille ou autre, des fois on est à quelques semaines près. Au niveau des éleveurs, l'avis est positif mais on n'a pas quelqu'un qui a dit "oui et bien je vais m'impliquer", non pour l'instant c'est "votre idée elle est super". C'est encore "votre" idée et il faut que ça devienne la leur, c'est ça tout l'enjeu.

[Sabine]: Et les élus, comment ils en sont venus à penser marché au cadran?

[Dir-Adj-SMAD]: C'est dans la communauté de communes de Cœur Combrailles, la commission agricole travaille beaucoup sur les questions de transmission et donc on se réunit régulièrement. Et il y a des fois, on essaye de réfléchir à d'autres sujets, notamment l'autre fois on a parlé de méthanisation... Et il est sorti de la discussion, moi j'ai vu un marché au cadran et je trouve que c'est pas mal. C'est pas plus compliqué que ça. Au début je ne savais pas ce que c'était, j'en avais entendu parler donc je me suis renseigné, j'ai été en voir et effectivement j'ai dit il y a un truc. Du coup on a travaillé dans le cadre de cette commission mais ça s'est vite ralenti, il n'y avait que 2-3 élus; ça fait de ça deux ans presque. Au début, on ne savait pas trop comment aborder ça et donc à un moment donné, la communauté de communes CC a dit nous on lance l'idée mais ce n'est pas à nous de porter cette réflexion-là, c'est au SMAD de le faire et on l'a fait. Je peux vous dire qu'au dernier concours à Saint-Gervais, les éleveurs ne parlaient que de ça, même dans les discours officiels ça a été abordé plusieurs fois. Voilà, c'est le sujet d'actualité.

[Sabine]: Mais ce qui est intéressant, en ayant vu celui de Chateaumeillant, c'est un lieu de discussion, d'échange entre agriculteurs.

[Dir-Adj-SMAD]: Encore plus à Ussel, car y a un resto là-bas. Mais effectivement, il ya même des agriculteurs qui viennent sans amener d'animaux. C'est un lieu de rencontres, un lieu social et ça sur nos secteurs ce n'est pas négligeable.

[Sabine]: C'est sûr que ça fait du bien d'avoir des lieux pour échanger.

[Dir-Adj-SMAD]: Exactement, parce que sur les exploitations, les gens sont très isolés, ils ont un boulot de fou de plus en plus donc ils ont des temps au niveau des concours, mais c'est une fois voire 2 ou 3. En dehors de ça, des moments où on se retrouve et où on peut discuter de notre activité économique c'est important mais il y en a pas beaucoup. Alors Chateaumeillant, ils ont un avantage c'est qu'ils ont une équipe collective et c'est génial. Ce n'est pas que le président, c'est le président et tout son bureau, ils sont 5 ou 6 et ils ont une pêche phénoménale. Ussel c'est différent, ça repose sur un type : le président. C'est un type, il fait trois journées dans une, il est impressionnant mais on a ressenti que ça reposait que sur lui. Chateaumeillant, si le président il arrête ça continuera à fonctionner, il y a la relève, on le sent bien. C'est ça qui est intéressant derrière, c'est que tout le monde s'exprime, tous ont un sujet qu'ils connaissent mieux; ce n'est pas le président parle et les autres écoutent. C'est ce que l'on aimerait arriver à créer sur notre territoire, mais je ne suis pas spécialement pessimiste car on a quand même des personnalités marquantes. ce qui a été fait au niveau du GIE, il y a des gens qui tiennent la route derrière et même en dehors. Il faut qu'il y ait des leaders là-dessus.

[Sabine]: Oui et que ça murisse dans la tête à tout le monde.

[Dir-Adj-SMAD]: Oui. Si on revient à votre question initiale sur l'initiative du marché, c'était aussi lié à la Halle de Saint-Gervais qui avait été créée pour le concours. Elle sert très peu aux manifestations agricoles alors qu'elle a été faite pour ça. Il y a le concours, la foire bio mais c'est tout. Donc l'idée au départ des élus, c'était comment peut-on diversifier l'activité de la Halle? Mais on s'est vite rendu compte qu'une structure pour le marché, elle a une vocation unique tellement c'est énorme. Maintenant, on est sur l'idée de créer une structure différente. Il faut de l'espace, c'est minimum 2 hectares autour.

[Sabine]: C'est sur les parcs de contentions, les routes pour les tracteurs, c'est énorme.

[Dir-Adj-SMAD]: Oui c'est ce que je montré sur mon PowerPoint (visionnage du ppt). Chateaumeillant c'est 2 ha et c'est encore trop petit, il faut que les camions tournent et tout.

[Sabine]: Il faut aussi des infrastructures routières qui permettent d'acheminer les animaux.

[Dir-Adj-SMAD]: Oui, Ussel sortie autoroutière, Chateaumeillant il y a le contournement. Je me dis qu'il n' y a pas de complexe à avoir là-dessus, Saint-Gervais est à 15 minutes de l'Autoroute. Si on imaginait Saint-Gervais, la route l'hiver est tout à fait correcte. Si on imagine Pontgibaud, il y a un échangeur à Beaumont, les solutions on les a, ça s'est clair. Avec le PowerPoint, l'idée s'est de montrer à ceux qui n'y ont pas été comment ça marche, le fonctionnement, les marchés existants, les avantages et inconvénients, le contexte autour, les chiffres, les zones d'influence. Sur les zones, on voit un problème de proximité avec Ussel mais on n'a pas les mêmes animaux et avec

Chateaumeillant, Montluçon fait la barrière donc ça va. Par contre, c'est vrai qu'il faut s'arranger pour les jours de vente car il faut faire venir le maximum d'acheteurs autres que COVIDO et SOCAVIAC et si les acheteurs sont à Ussel, ils ne pourront pas être là. Voilà un peu où on en est sur nos réflexions sur les initiatives collectives.

Liens entre territoire et démarches collectives

[Sabine]: Et de manière générale selon vous, qu'est ce qui joue sur la mise en place de ces démarches?

[Dir-Adj-SMAD]: Comme ça, moi je dis que c'est l'esprit collectif et c'est ce qui manque. On a des discours, même chez les éleveurs, certains disent quand ils sont en groupe " on va faire, c'est bon", mais après en individuel ce n'est pas la même chose, ni les mêmes attitudes. Il y a un individualisme forcené, encore voir même de plus en plus. C'est vrai de manière générale pour la société mais c'est vrai aussi pour les éleveurs. C'est vrai qu'ils ont l'impression que quand ils sont seuls à décider c'est là qu'ils sont le plus libre hors c'est là qu'ils le sont le moins. Voilà, il y a un peu d'illusions derrière ça. Après on est sur un secteur où la population agricole baisse, le contexte agricole est difficile, la population est de plus en plus âgée, ce n'est pas un contexte favorable au développement d'initiatives. Au contraire, on est plus dans une situation de déclin même si certaines démarches naissent et que certaines exploitations fonctionnent très bien. Mais ce n'est pas la même chose pour ceux qui sont dans des situations de difficulté car on se repli sur soi. Je pense que c'est vraiment le cœur du sujet. Ensuite le deuxième élément important, c'est que l'on a jamais été sur le cœur de l'activité de l'exploitation, on avait toujours des initiatives à la marge. Elles ont leur intérêt mais ça reste des micro-filières. Si on avait réussi à développer les activités d'engraissement dans les exploitations des Combrailles, qu'il y avait eu un mouvement de fond d'accord, mais là ce n'est pas le cas. Donc quelque part, on ne réoriente pas, il n'y a pas de révolution dans le façonnement des exploitations; alors que là je trouve qu'avec le marché, on est vraiment au cœur. Dans mon propos ce n'est pas de dire faut pas travailler sur les choses marginales, à la marge, mais il y a un moment donné, il faut bien se concentrer sur le cœur de l'activité. Si on veut pérenniser l'activité agricole sur les Combrailles et bien il faut travailler sur les questions de la vente des animaux maigres car c'est ce qui sort de nos élevages. Peut-être que l'on se berce d'illusions mais au moins on aura réfléchi sur le sujet, on aura fait notre boulot. Il faut bien comprendre que nous sommes des collectivités locales, qui dans le champ agricole n'ont pas la main. je veux dire, la politique agricole, elle se fait bien ailleurs, et on travaille toujours sur des choses à côté, nouvelles, d'avenir. Mais il suffit d'une décision dans la nouvelle PAC pour que tout soit mis en l'air. Alors du coup, on travaille sur les questions de transmission car on pense que par ça on peut créer de la proximité, ce que la Chambre ne fait pas pour l'instant. Quand on a créé le réseau pour la transmission, la Chambre et l'ADASEA, il n'y avait personne sur le territoire, ni aucune anticipation. Une cessation ça se réfléchit 5 ans voir 10 ans à l'avance et donc le réseau doit aider les exploitants à anticiper. Actuellement on travaille avec une marge de manœuvre très limitée. Pour l'installation, on n'a pas la main et ce n'est pas notre compétence. A chaque fois on est un peu sur du marginal. Dans le cas du marché, l'outil permet de cristalliser les réflexions et donner une perspective.

[Sabine]: Et quand vous ne disiez pas forcément cadran, vous aviez d'autres idées?

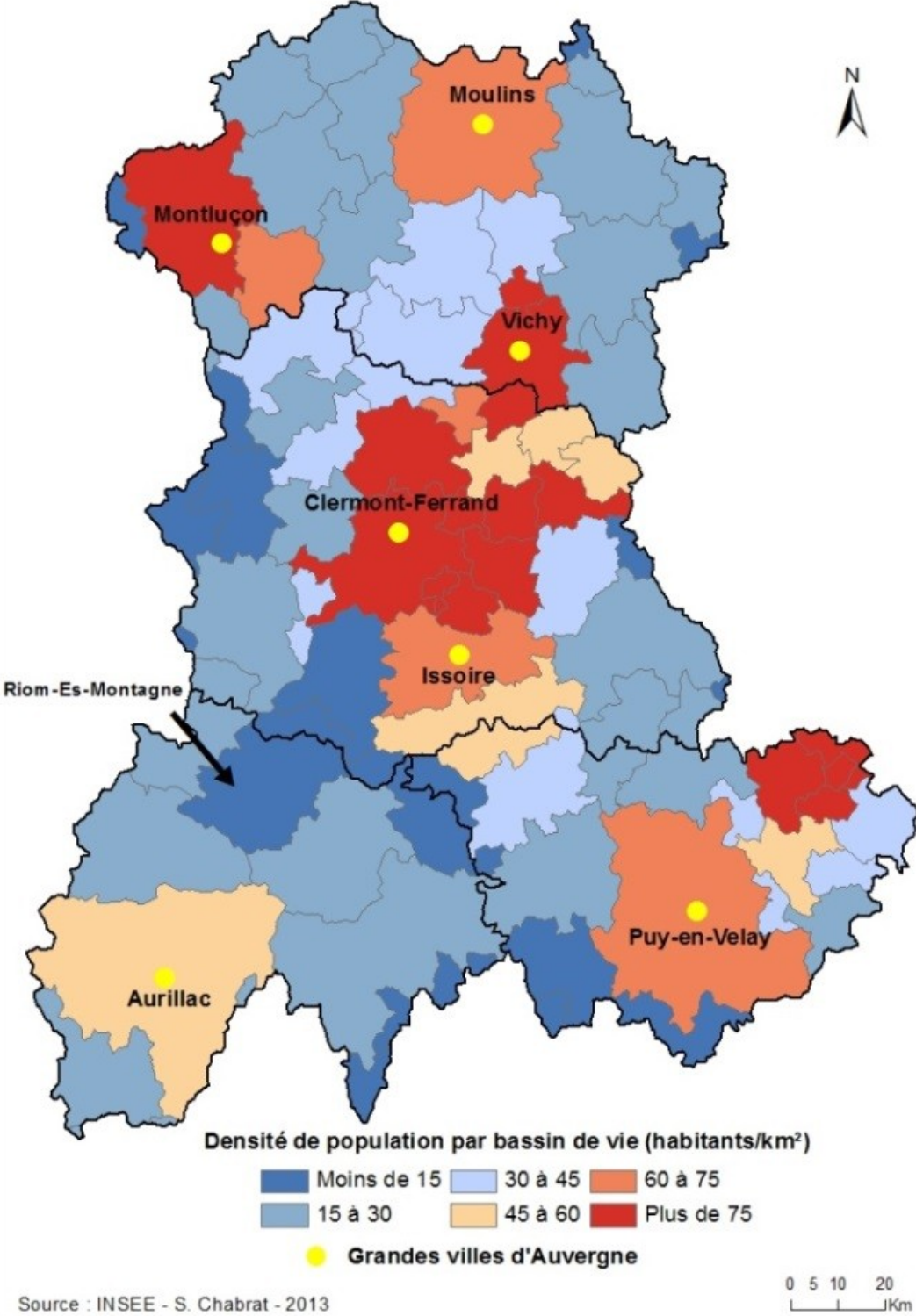
[Dir-Adj-SMAD]: Non je n'ai pas d'autres idées. Pourquoi pas travailler avec les marchés existants, Chateaumeillant est très ouvert à ça. Ça peut être réfléchir à la logistique de transport par exemple.

Je n'ai pas d'idées arrêtées. C'est plutôt aux éleveurs de les avoir ces idées et à nous de créer le cadre pour qu'ils les aient. Les gens ont pour l'instant du mal à aller au-delà de cette idée de marché au cadran, peut-être qu'avec l'étude ça évoluera. C'est à nous d'être innovant, inventif si besoin. Et puis est ce qu'il faut être sur le même schéma qu'Ussel ou Chateaumeillant, c'est pas sûr. Ce sont des structures avec des investissements lourds, un seuil de rentabilité élevé; c'est entre 500 et 600 animaux par semaine en moyenne. Est-ce que nous on est capable de faire ça et du coup si non qu'est-ce que l'on invente? Il y a peut-être une forme plus légère à avoir. Jusqu'à présent on a un schéma de marché que l'on reproduit, est-ce le plus adapté je ne sais pas. C'est une réflexion commune que l'on doit avoir. La génisse des Combrailles c'est ceux qui viennent de perdre et les veaux de la haute Sioule c'était plutôt ceux qui viennent de gagner donc ça aussi ça joue beaucoup. Là la chambre vient de tourner donc ça montre que les choses changent. C'est très intéressant et on voit que le syndicalisme est très partagé et selon les initiatives, on ne retrouve pas le même public. Mais là on veut sortir de ça et impliquer des gens qui sont marqués des deux côtés. Après, l'attitude la chambre m'a aussi surpris, ils nous ont ri au nez quand on a présenté l'idée de démarche collective. Pour eux l'organisation existe, à quoi voulez-vous vous attaquer, tout fonctionne très bien. Et bien non, allez voir dans les exploitations ce qui se passe, ils sont totalement coupés du terrain. Même l'animateur PRA ne vient aux réunions publiques donc c'est pas évident. Ils sont toujours très craintifs des initiatives d'autrui mais ça a évolué. Avant c'était non direct, maintenant ils ne se mouillent pas mais attendent de voir, ça a évolué positivement. Mais il y a un intérêt à travailler ensemble surtout sur des démarches comme ça. Les politiques agricoles c'est de la cogestion entre l'état et les syndicats et il faut qu'un jour on arrive à sortir de ça car c'est un cercle vicieux. Les collectivités ont leur place là-dedans. Le conseil général dans les années 2000 avait mis une politique particulière pour soutenir les initiatives collectives et ils soutenaient économiquement. Maintenant le micro ça ne marche pas, il faut vite qu'il y ait une dimension départementale. Avant le CG qui suivait, ça changeait tout sur la mise en place de la démarche mais la région jamais à part au travers de crédits de développement mais non agricoles.

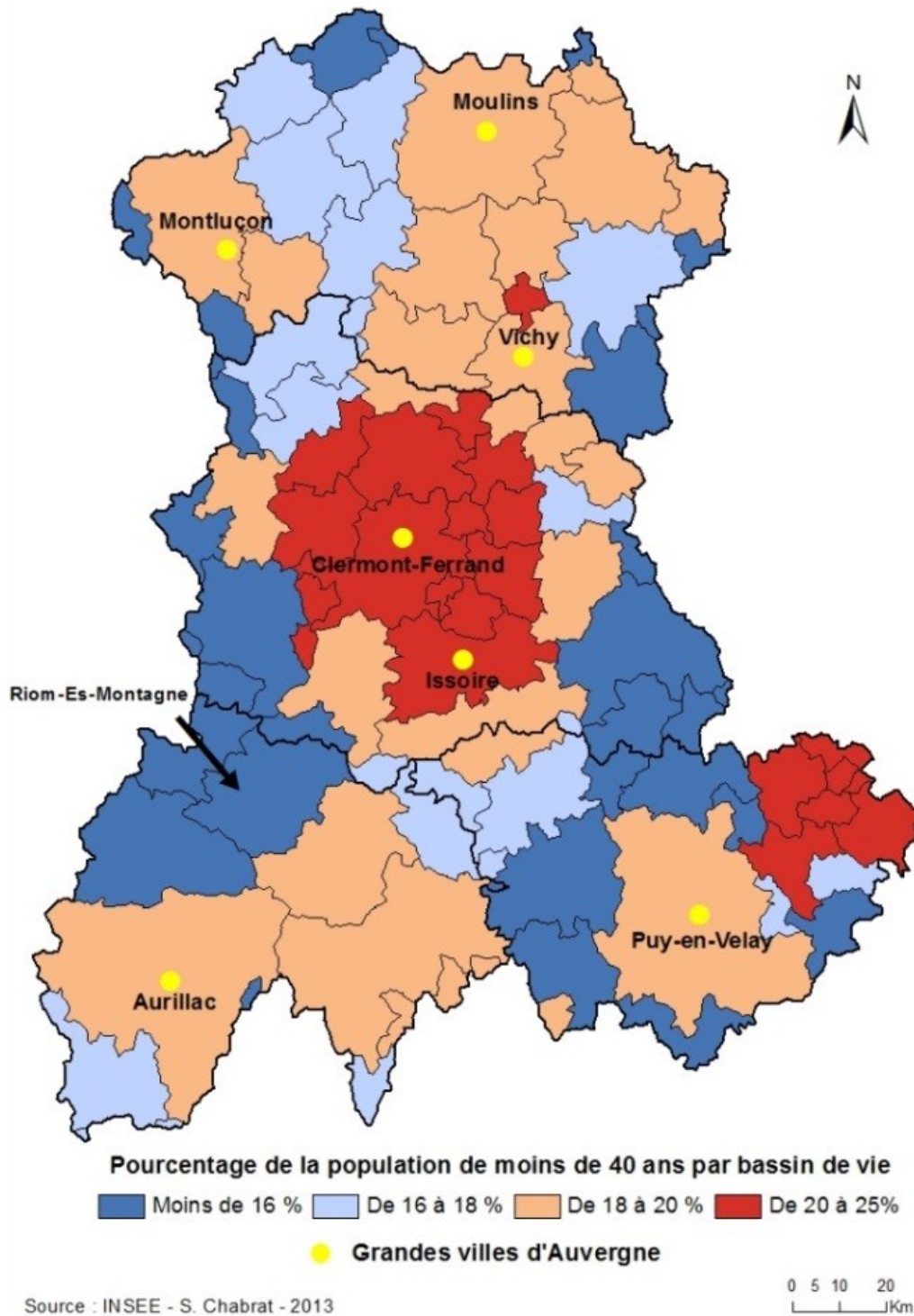
Échange des contacts

Échange des contacts pour les différentes démarches : Bernard Penny (Pionsat) et Roland Garde pour la génisse des Combrailles. RG c'est aussi syndicat charolais, GIE... donc à voir car c'est une figure des Combrailles. Ensuite dernier président c'est Benoit Astres (La Celle), il expliquera la fin de la démarche, à insister pour le voir et dire viens de la part de C. Vilatte. et le technicien de la CA Voyer Philippe (PRA Saint-Gervais avant) et maintenant RDI (répertoire installation). Pour les veaux de la haute Sioule, Antoine Boucheret (Prondines entre Herment et Gel) : les veaux sur 3 zones (Herment, Bourglastic, Rochefort); attention la fin a été douloureuse. Après marché au cadran, c'est moi qui suis le + avancé (ensuite voir Garde, Gaillard, Boileau mais plus tard, j'aimerais bien les mouiller dans l'organisation).

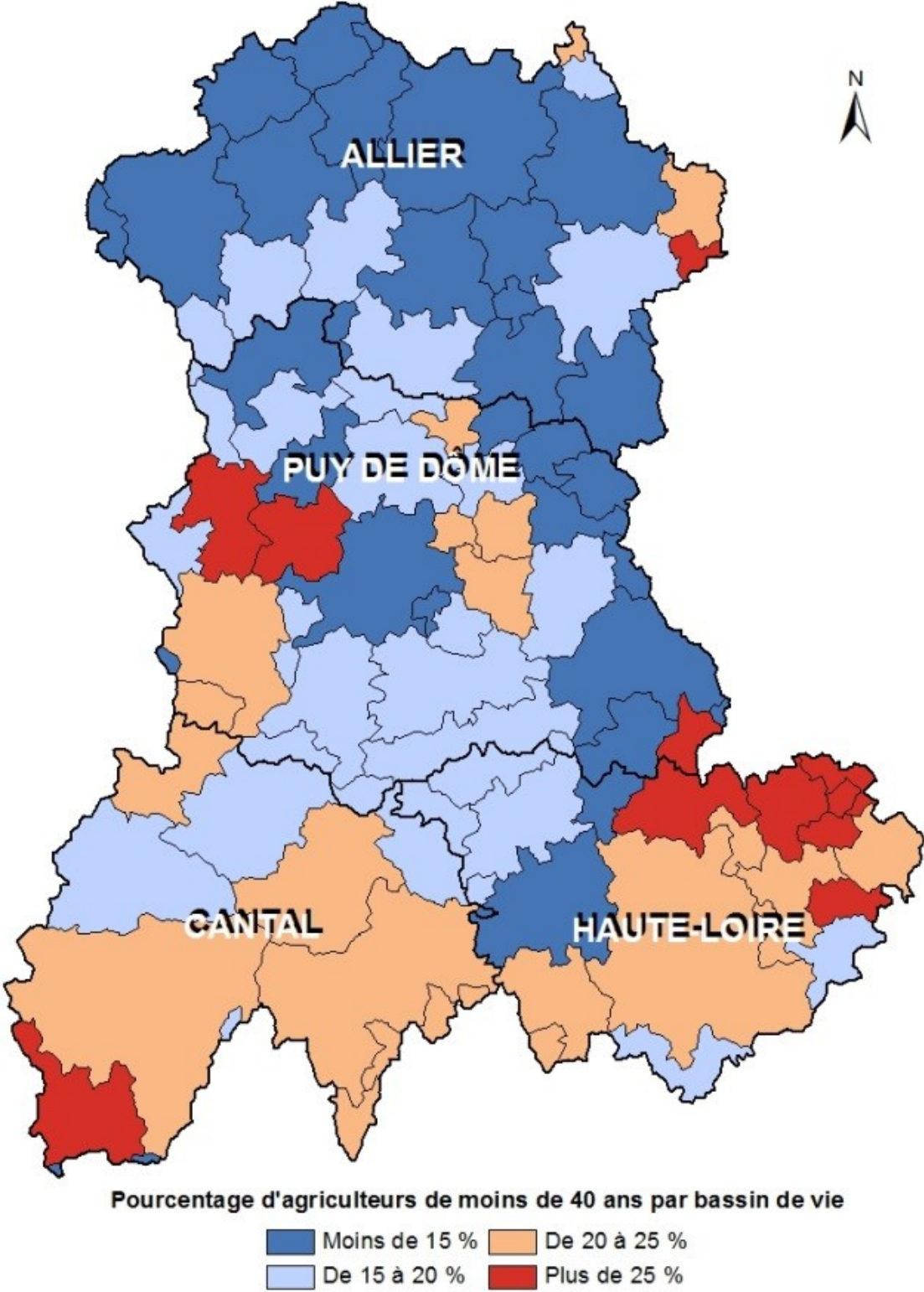
Annexe 5 : Carte 7 - La densité de population par bassin de vie en Auvergne



Annexe 6 : Carte 8 - Part des habitants de moins de 40 ans dans le bassin de vie



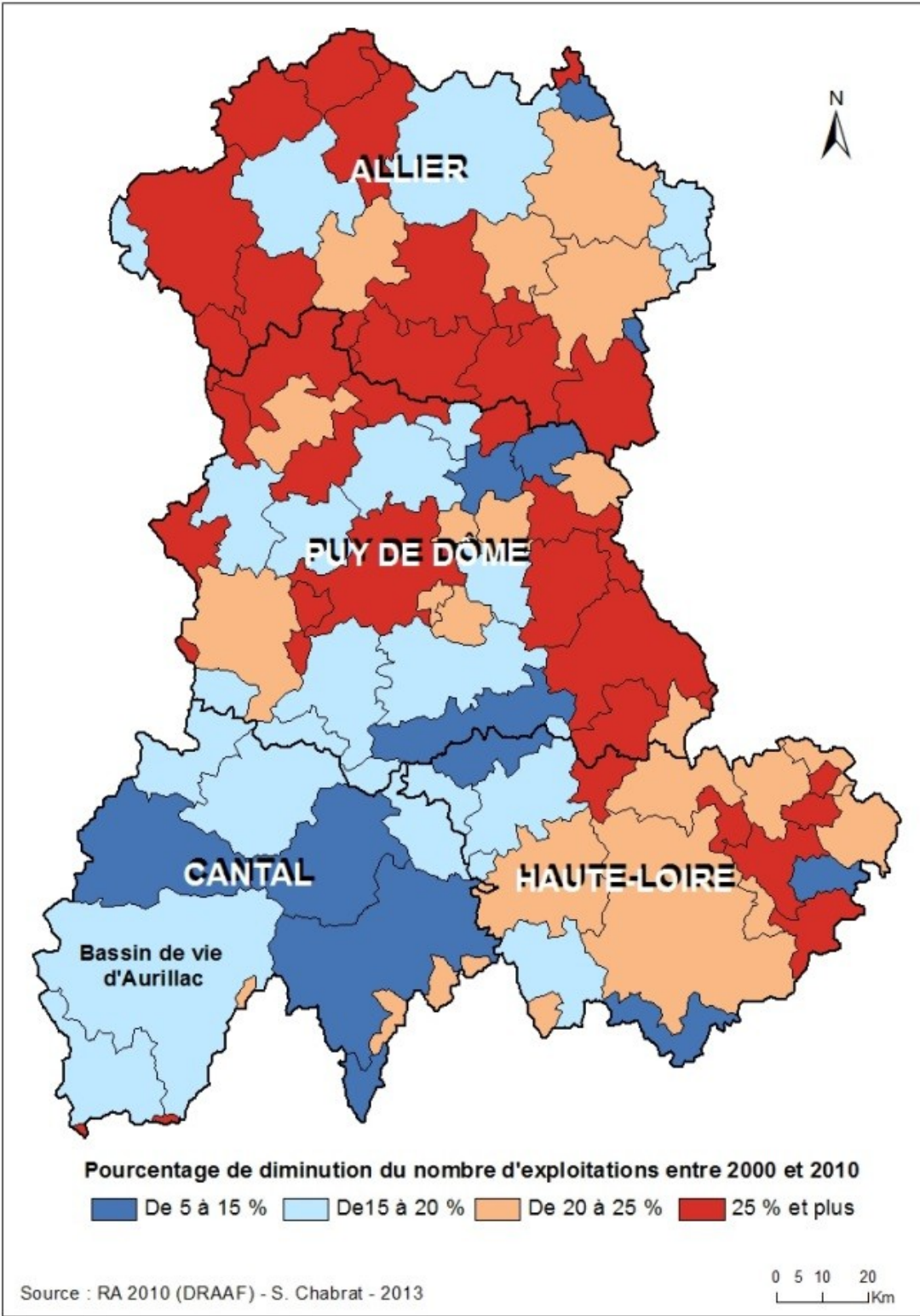
Annexe 7 : Carte 9 – Le pourcentage de jeunes agriculteurs par bassin de vie



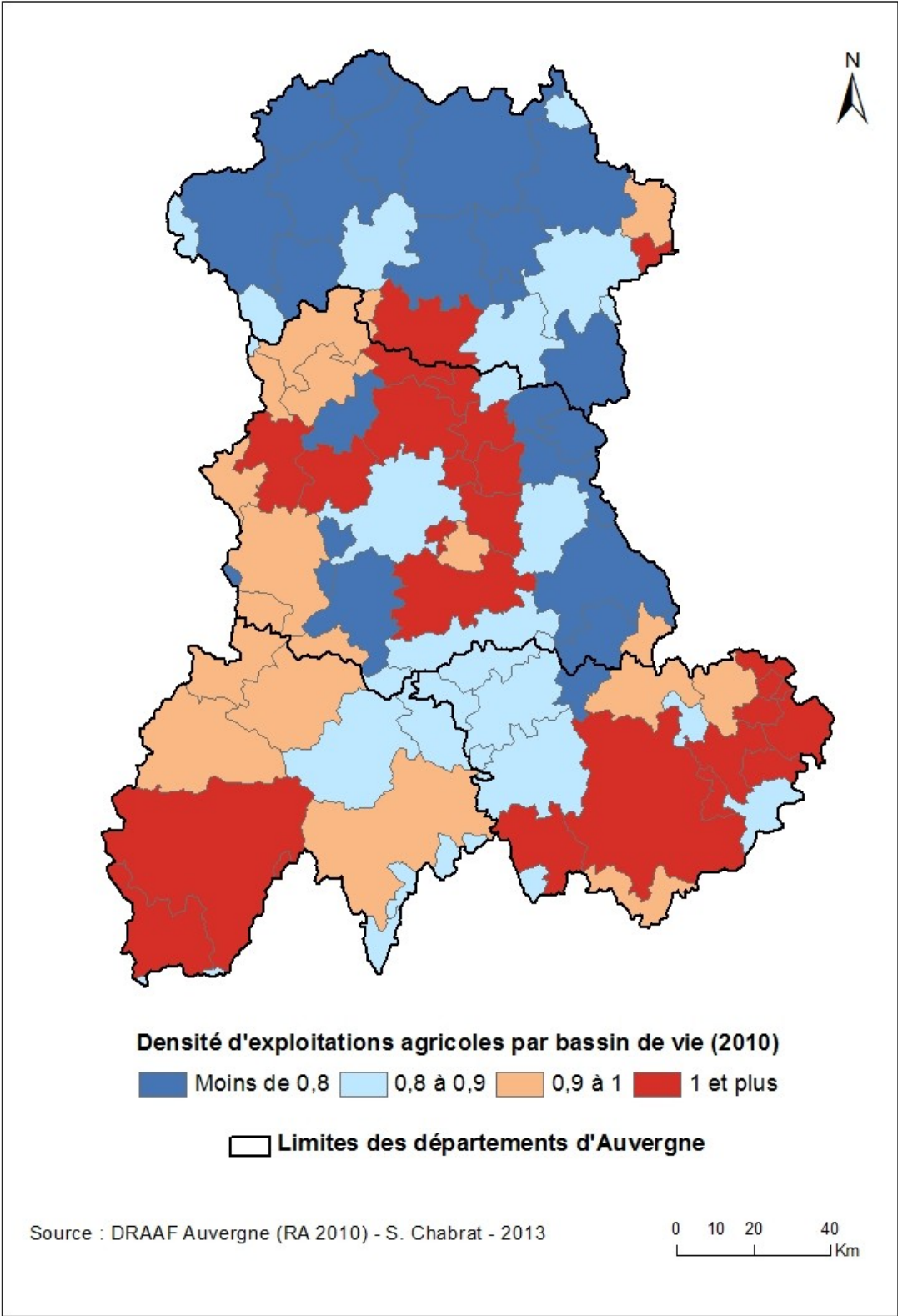
Source : RA 2010 (DRAAF) - S. Chabrat - 2013

0 5 10 20
|-----|-----|-----|-----|
JKm

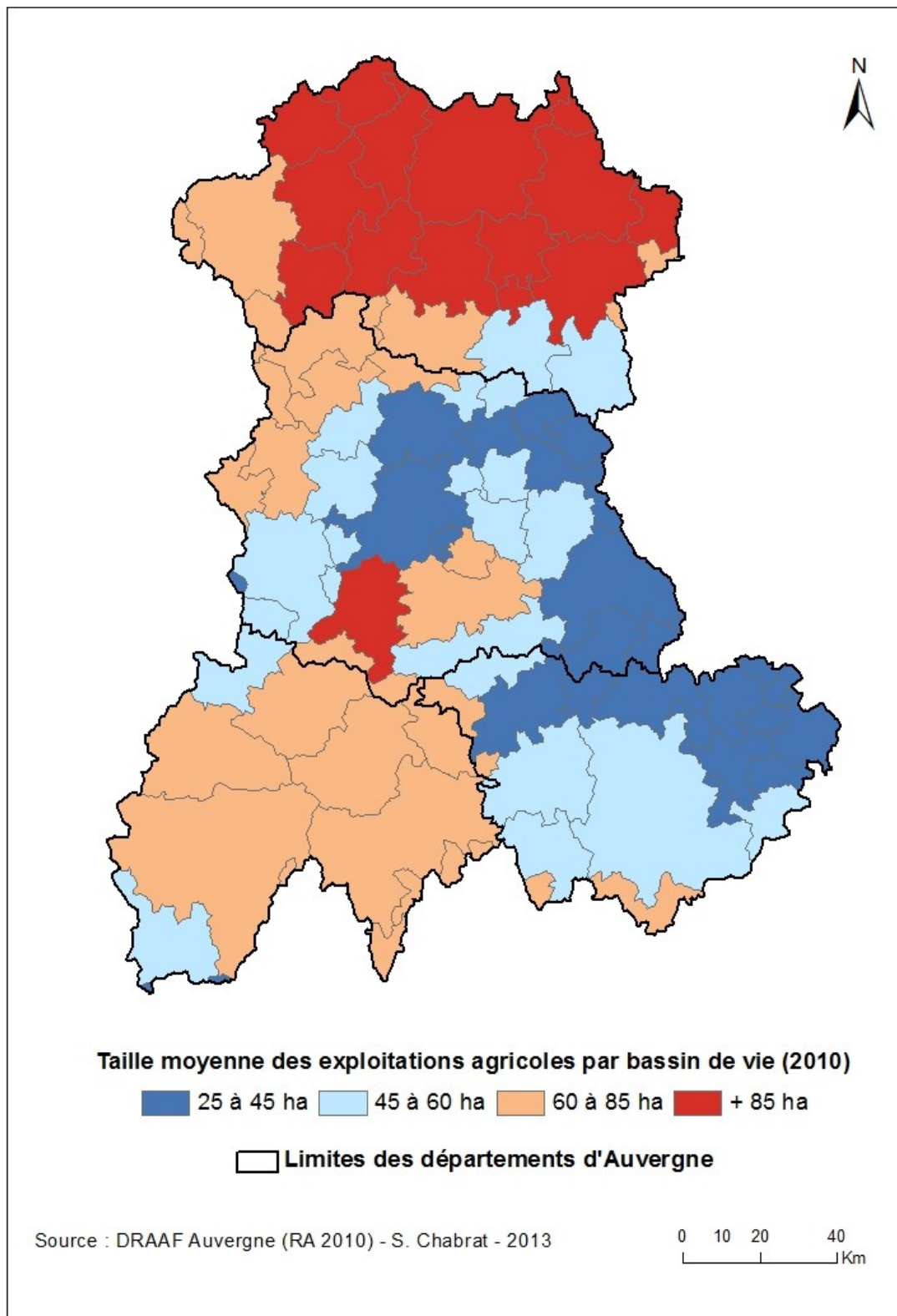
Annexe 8 : Carte 10 - Le taux de variation du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 par bassin de vie



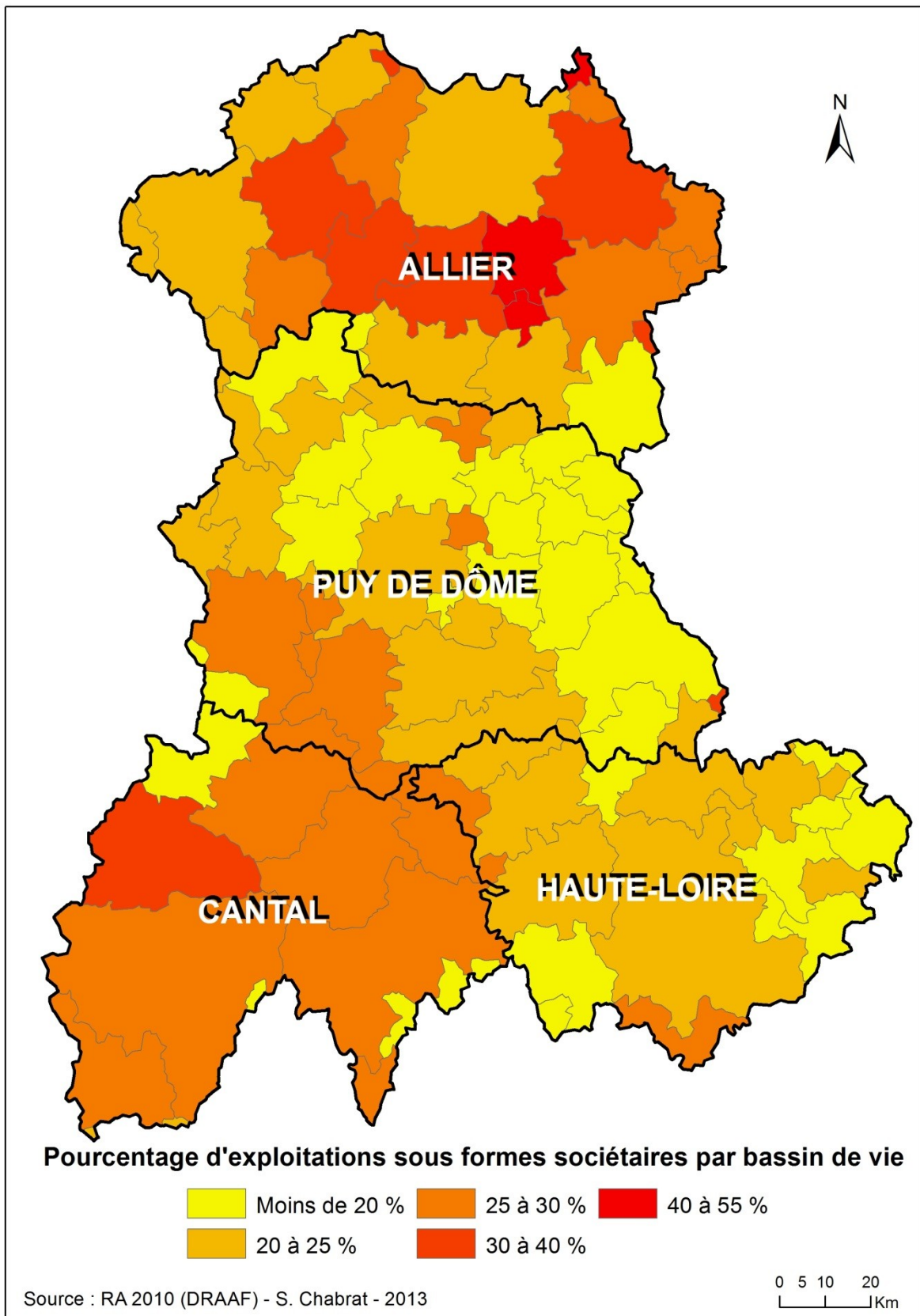
Annexe 9 : Carte 11 – Densité d’exploitations agricoles par bassin de vie



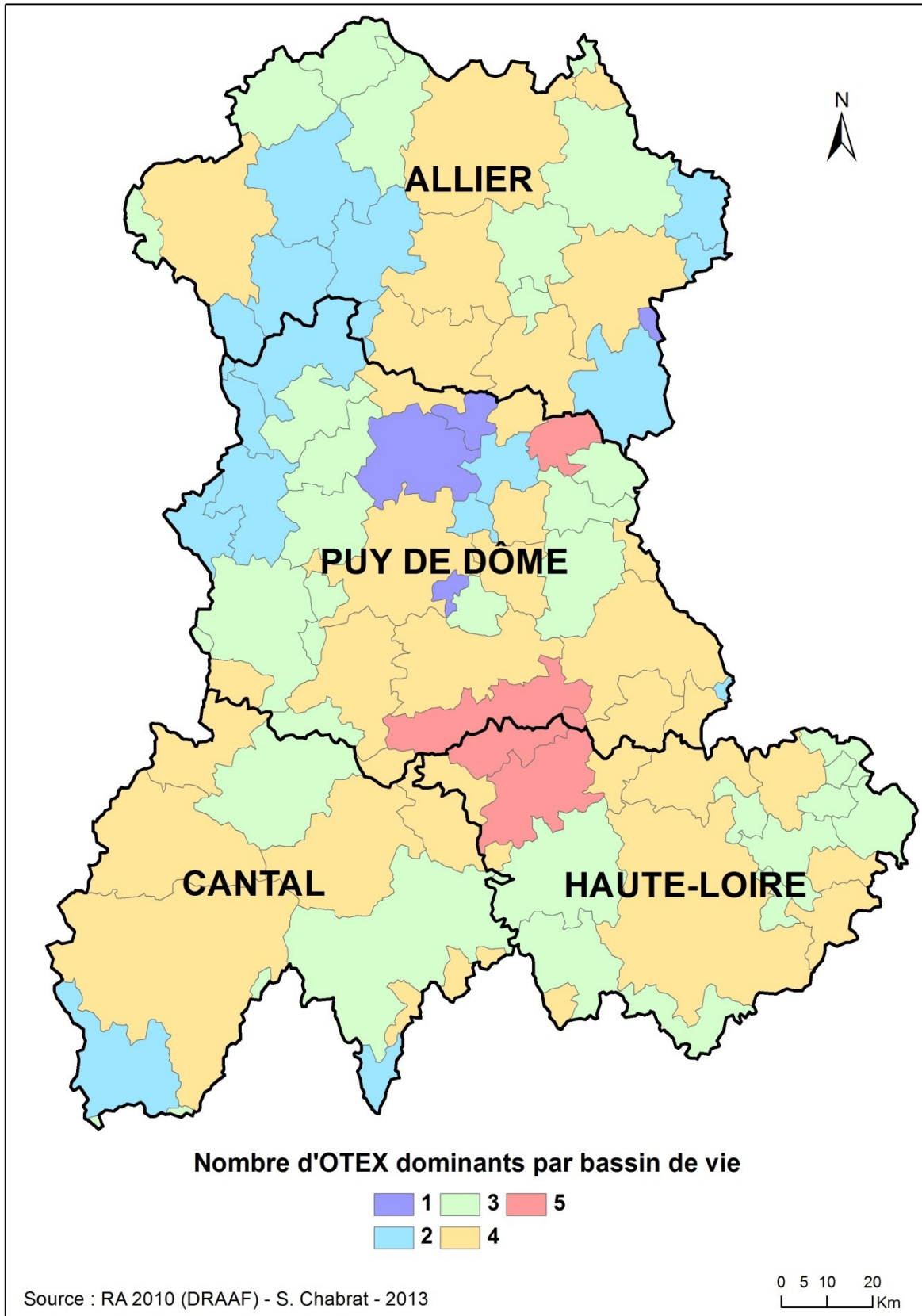
Annexe 10 : Carte 12 – Taille moyenne des exploitations agricoles par bassin de vie



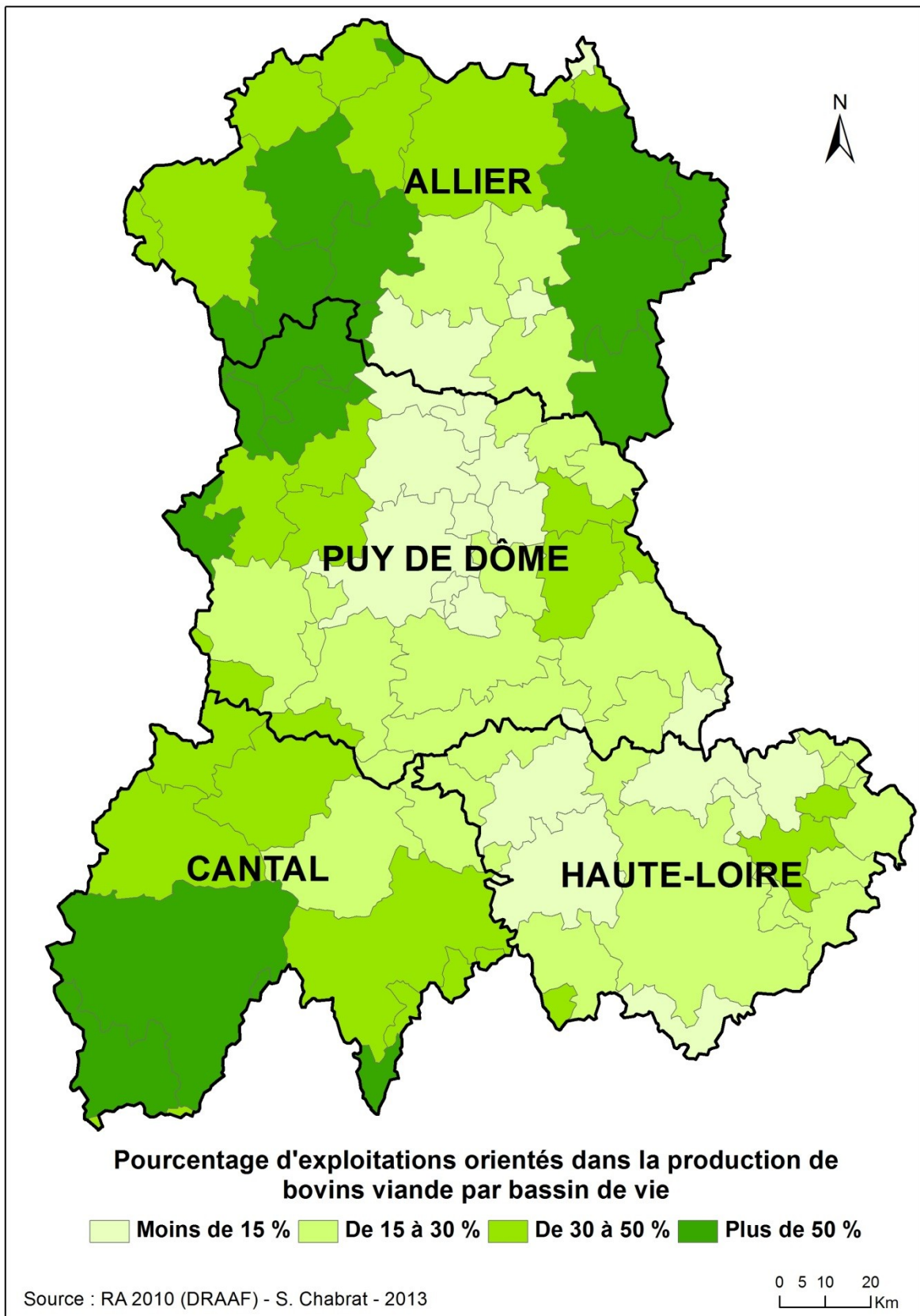
Annexe 11 : Carte 13 – Pourcentage d’exploitations sous forme sociétaires par bassin de vie



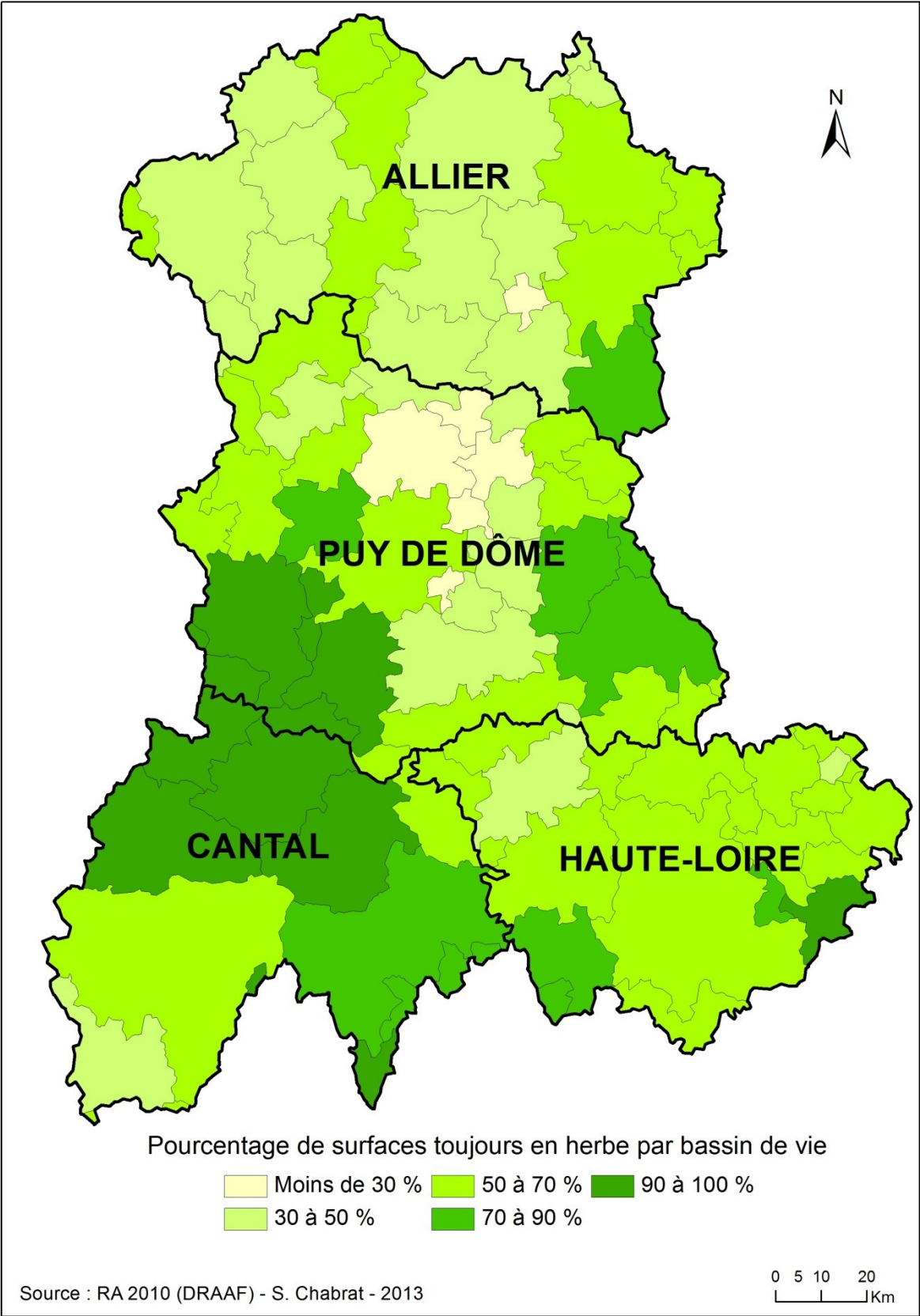
Annexe 12 : Carte 14 - La diversité des orientations technico-économiques des exploitations au sein du bassin de vie



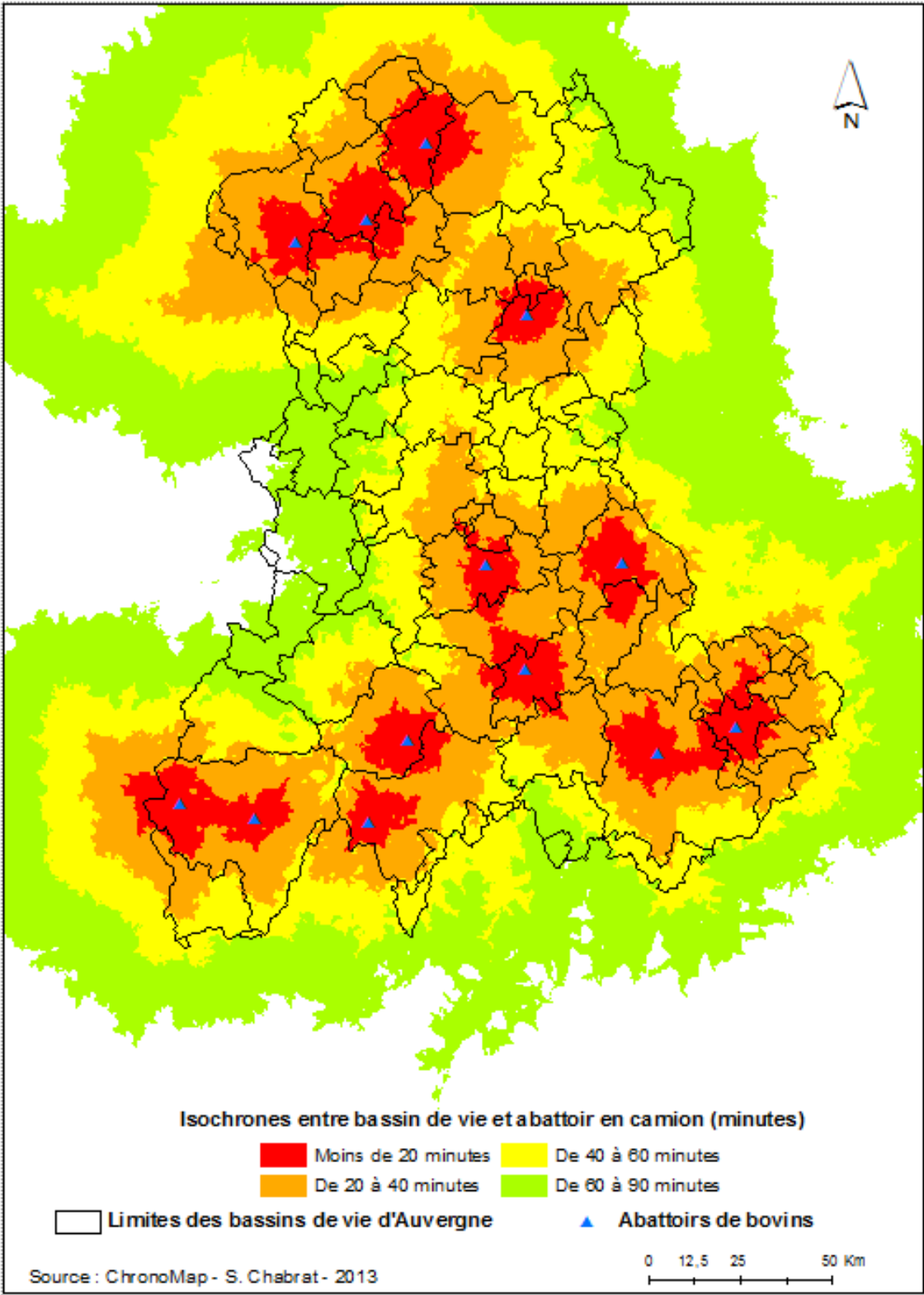
Annexe 13 : Carte 15 – La spécialisation vers l'élevage bovin viande des bassins de vie



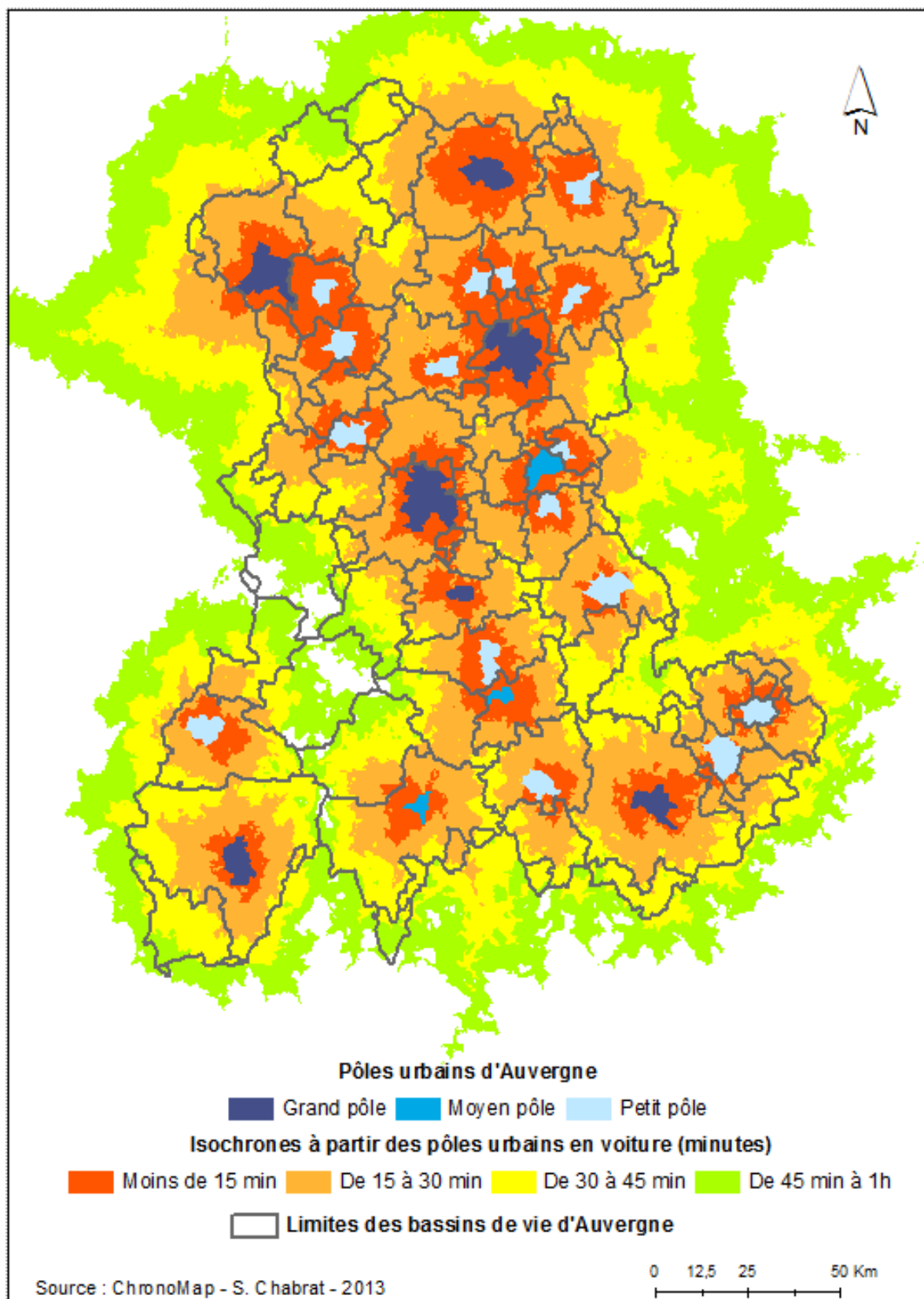
Annexe 14 : Carte 16 – Le poids de la ressource herbagère dans les bassins de vie d’Auvergne

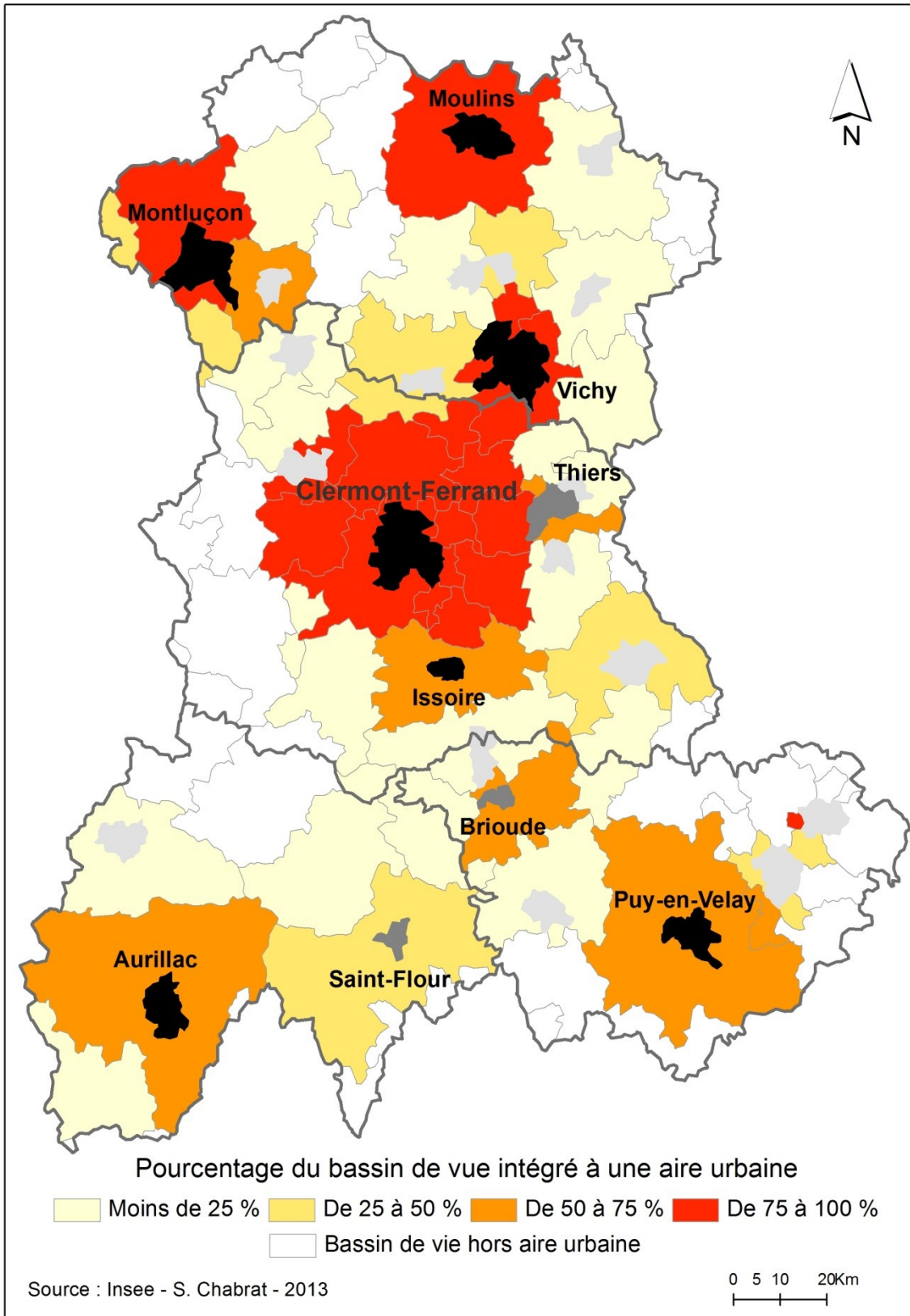


Annexe 15 : Carte 17 – Proximité du bassin de vie à l’abattoir le plus proche

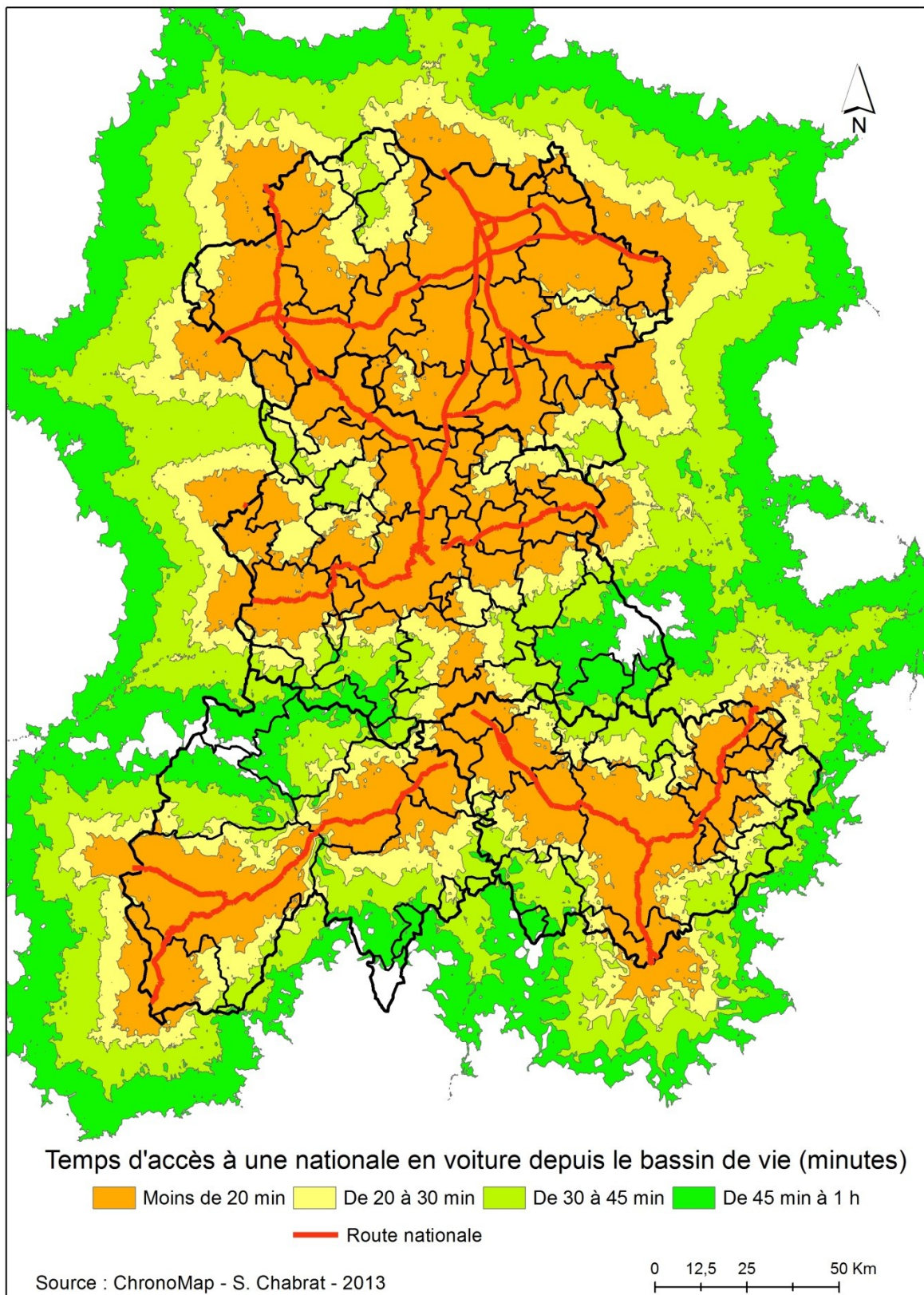


Annexe 16 : Carte 18 - Proximité des bassins de vie au pôle urbain le plus proche

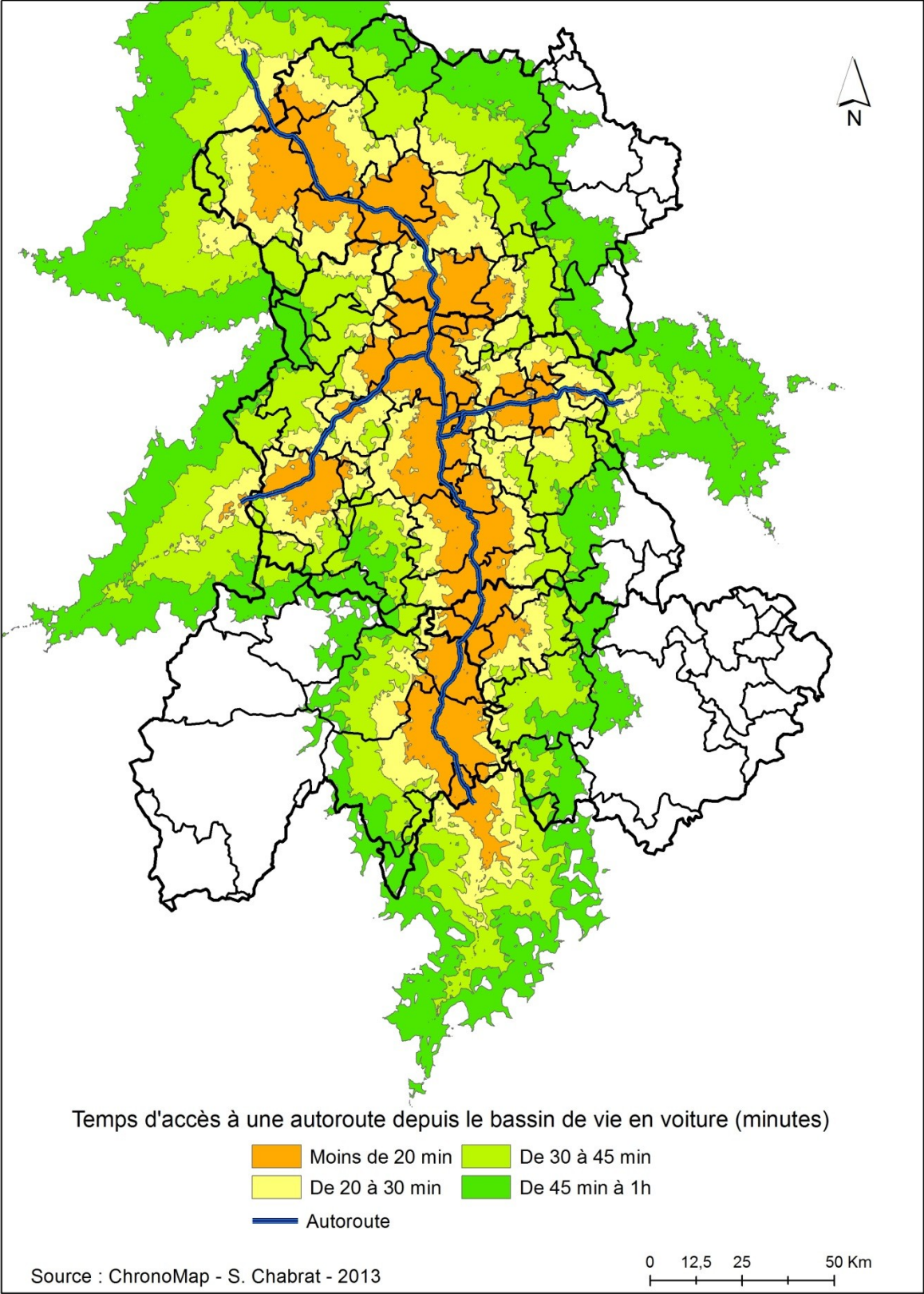


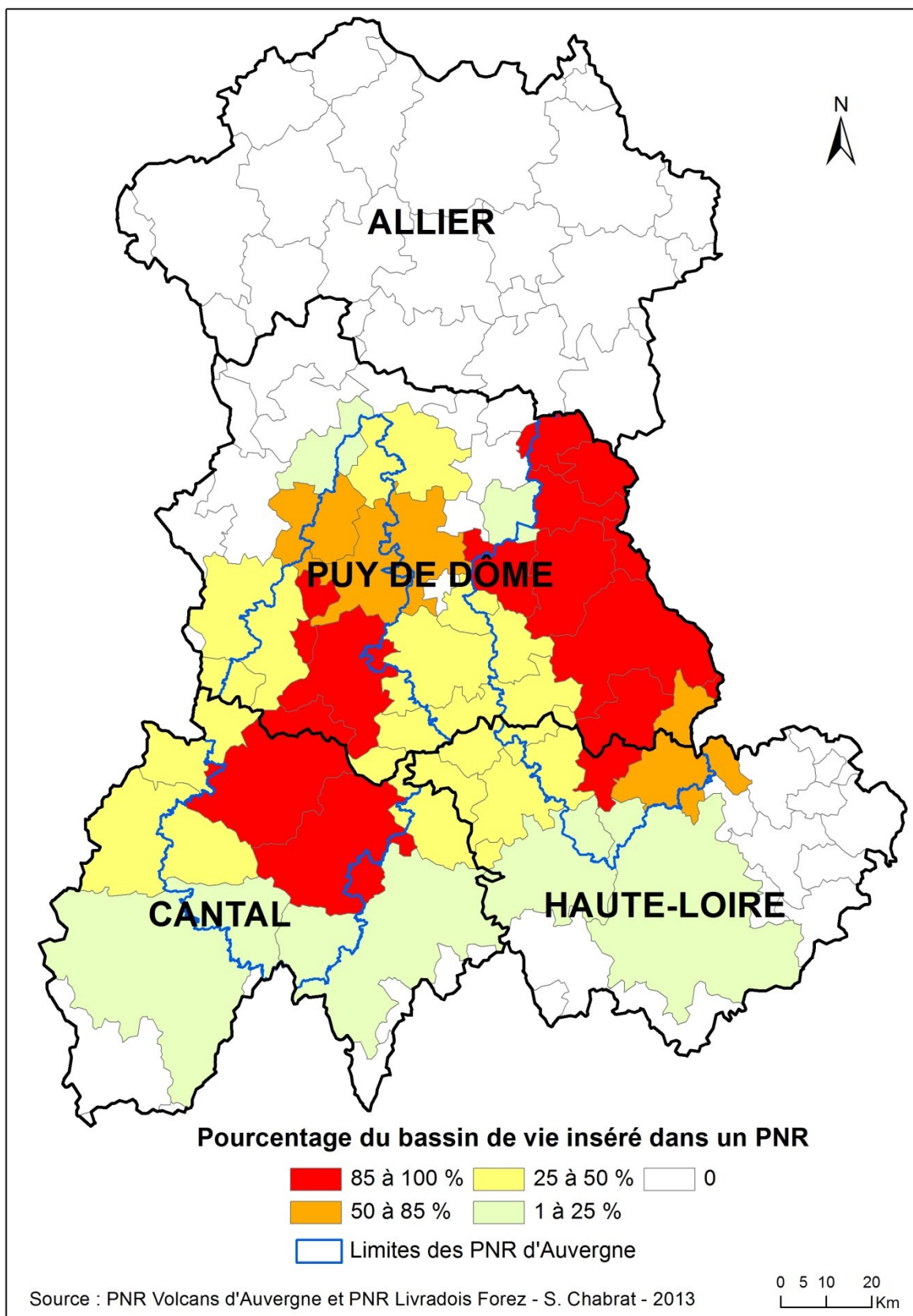


Annexe 18 : Carte 20 – Proximité du bassin de vie aux routes nationales

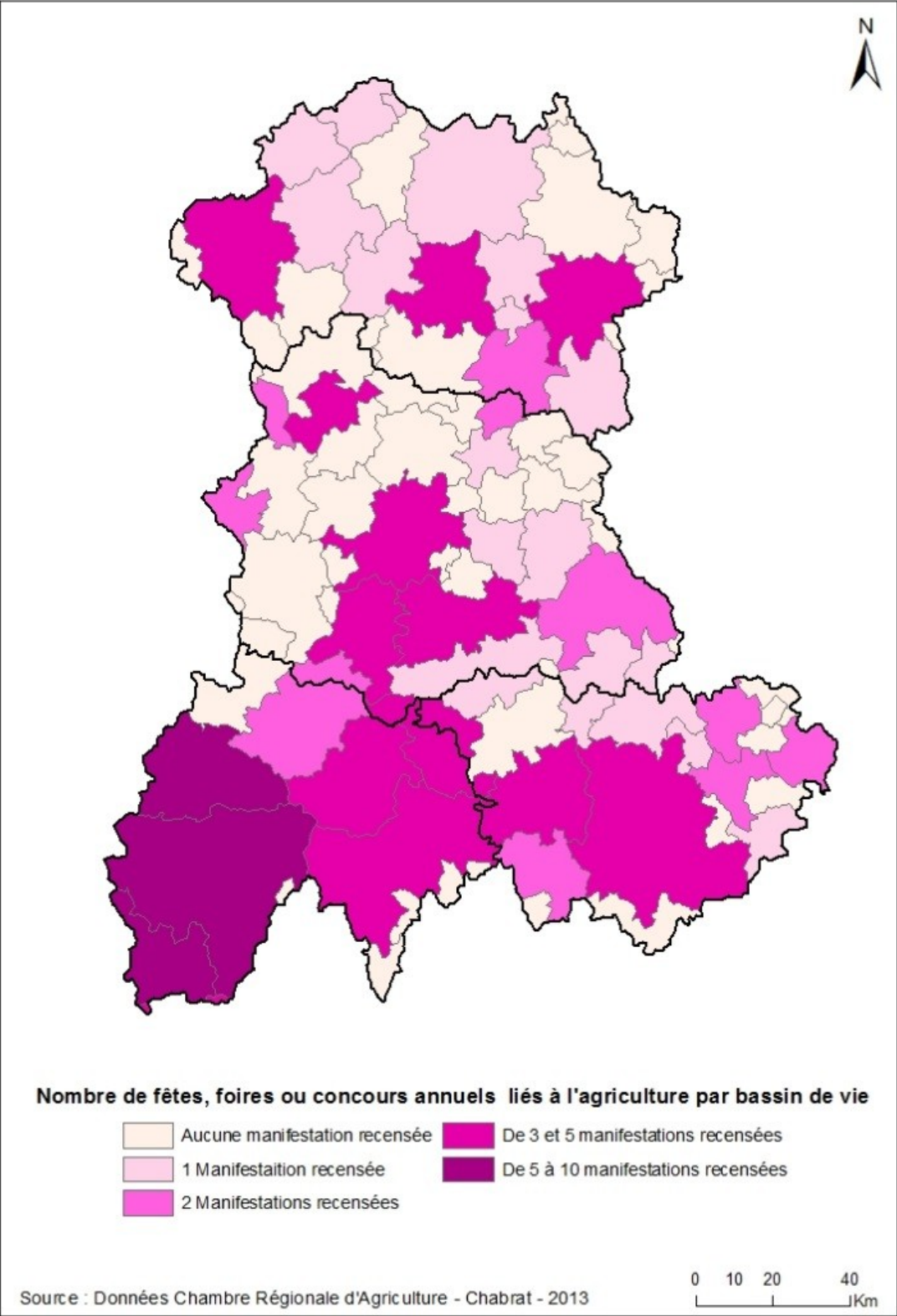


Annexe 19 : Carte 21 – Proximité du bassin de vie à une autoroute





Annexe 21 : Carte 23 – Nombre de festivités par bassin de vie



Définition

Viande bovine réfrigérée à l'exception de la viande décongelée réfrigérée issue :

- De génisses âgées de 24 mois minimum
- De mâles castrés âgés de 30 mois minimum

La déclaration d'aptitude

Pour toute AOC, chaque opérateur doit, avant même de commencer à produire, s'engager à respecter les conditions de production en signant la déclaration d'aptitude. Par cette démarche, le producteur déclare remplir toutes les conditions exigées par les décrets de l'AOC et accepte de se soumettre aux contrôles. Tout manquement aux engagements pris à travers la déclaration d'aptitude peut entraîner son invalidation, donc l'impossibilité pour l'opérateur de commercialiser sa production en Appellation d'Origine Contrôlée.

Concernant le Fin Gras du Mézenc, les animaux prétendant à l'AOC devront donc être nés, élevés et engraisés sur une exploitation ayant signé la déclaration d'aptitude. Les éleveurs qui achètent des animaux pour les engraisser devront donc vérifier que l'exploitation d'origine du bovin a bien signé cette déclaration d'aptitude. Il est donc très important que le maximum d'exploitations du terroir de production du Fin Gras du Mézenc se rapproche de l'association pour signer, le moment venu, la déclaration d'aptitude. Les exploitations qui ne sont pas encore engagées dans la démarche pourront ainsi potentiellement fournir des animaux susceptibles d'être engraisés et commercialisés en Fin Gras.

L'aire géographique du Fin Gras

- **Zone de production** : elle correspond aux 28 communes (14 entières et 14 en partie) du terroir du Mézenc délimité par les experts de l'INAO
- **Zone d'abattage** : elle englobe les abattoirs de Privas, Aubenas, Lamastre, Annonay, Langogne, Romans, Valence, Yssingeaux et Le Puy

Prairies de fauche et pâtures

Les prairies de fauche et pâtures destinées à l'alimentation des animaux prévus pour la production de viande Fin Gras du Mézenc sont toutes situées dans la zone de production.

Les prairies de fauche et pâtures reçoivent un apport fertilisant organique (fumier, lisier, purin) au moins une fois tous les trois ans. L'apport d'azote minéral y est limité à 30 unités/hectare/an.

Les prairies de fauche sont fauchées au moins une fois par an. Seule la première coupe est utilisée pour l'alimentation des animaux destinés à la production de viande "Fin Gras" ou

³³<http://www.aoc-fin-gras-du-mezenc.com/le-fin-gras/cahier-des-charges/>

“Fin Gras du Mézenc”. Le foin est séché sur pré et stocké dans des conditions lui permettant d’être identifié des autres foins ne répondant pas aux conditions obligatoires. Les pâtures sont pâturées chaque année. Les prairies de fauche et pâtures doivent présenter une flore strictement naturelle. Une prairie de fauche ou une pâture semée ne peut être utilisée pour l’alimentation des animaux destinés à produire de la viande “Fin Gras” ou “Fin Gras du Mézenc” qu’à l’issue d’une période de 10 ans après le semis.

Les animaux

Les races autorisées : Salers, Limousine, Charolaise et Aubrac en race pure ou en croisement entre elles. Le croisement entre une femelle de race "Montbéliarde" ou "Abondance" et un mâle de race "Charolais" ou "Limousin" est également accepté.

Caractéristiques des animaux

Les animaux présentent un développement musculaire moyen à important, un développement squelettique en bon rapport avec le format de race, de bonnes aptitudes fonctionnelles. Les animaux présentant une hypertrophie musculaire (type culard) sont exclus.

Caractéristiques des carcasses

Poids fiscal : 280 kg minimum pour les génisses et 320 kg minimum pour les bœufs
Être cirée à légèrement couverte sans amas ponctuel de gras externe blanc à blanc crème
Viande de couleur rouge franc à pourpre, elle est persillée et tendre à très tendre.

Abattage des animaux - Du 1er février au 31 mai

L’abattage de l’animal doit intervenir au plus tard le lendemain de son déchargement à l’abattoir. Pendant la phase d’attente, l’animal doit être dans un local calme avec de l’eau. L’éviscération est effectuée avec un ensachage ou une ligature de l’œsophage et de l’anus. La carcasse est fendue soit au couperet soit à la scie à ruban ou à la scie « va et vient ». Elle est accompagnée de l’oreille sur laquelle est agrafée la boucle d’identification de l’animal jusqu’à sa sortie de l’abattoir. Le douchage de la carcasse est interdit sauf pour la partie abdominale lorsqu’elle a été souillée accidentellement. L’émoussage est interdit. Le ressuage des carcasses est effectué en évitant une réfrigération brutale : la température à cœur doit être comprise entre 10 et 15°C dix heures après l’abattage, et doit être inférieure ou égale à 7°C 48h après l’abattage. Le long de la chaîne d’abattage, de ressuage et de maturation, les carcasses ne doivent jamais se toucher. Tout découpage de la viande au détail est exclusivement réalisé au moment de la vente au consommateur final.

Elevage et engraissement

- **Conditions générales :**

La castration des mâles est effectuée au plus tard à l’âge de 15 mois.

Le chargement total de l’exploitation ne peut excéder 1.4 d’unité gros bétail (UGB) par hectare de surface fourragère principale (SFP).

La superficie des prairies de fauche et pâtures est au minimum de 0.7 hectares pour chaque bovin destiné à la production de viande “Fin Gras” ou “Fin Gras du Mézenc”.

Les rations de base des animaux sont constituées exclusivement d'herbe pâturée ou de foin. Le foin et les compléments alimentaires sont distribués manuellement.

Pendant les phases d'élevage et d'engraissement, seuls sont autorisés dans l'alimentation des animaux les végétaux et aliments complémentaires issus de produits non transgéniques. Des compléments protéiques et énergétiques peuvent leur être apportés. Les activateurs de croissance et toutes protéines animales, exceptées celles du lait ou de produits laitiers, sont interdits.

- **Période d'élevage :**

Les animaux pâturent au minimum du 21 juin au 21 septembre. Ils utilisent les pâtures naturelles ainsi que les regains sur prairies de fauche.

Les animaux sont à l'étable au minimum du 30 novembre au 30 mars. Au cours de cette période, le foin leur est distribué à volonté.

Des compléments protéiques et énergétiques peuvent leur être apportés.

- **Engraissement final :**

Les animaux sont présents au moins six mois continus jusqu'à leur abattage dans l'exploitation sur laquelle est réalisé leur engraissement.

Les animaux destinés à l'engraissement sont rentrés à l'étable avant le 1er novembre précédant leur abattage. Ils doivent présenter un état d'engraissement suffisamment faible pour permettre un engraissement de finition lent au cours de l'hiver.

L'engraissement s'étend sur une période de 110 jours minimum à compter de l'entrée de l'animal à l'étable. Durant cette période, l'animal reçoit une alimentation essentiellement à base de foin. Des compléments alimentaires limités sont autorisés. Leur composition et leur quantité journalière sont fixées ci-dessous. Les animaux sont alimentés individuellement à l'auge.

Le foin utilisé pendant la phase d'engraissement doit être distribué au moins quatre fois par jour avec au moins deux distributions le matin et deux distributions le soir.

L'éleveur doit éliminer le refus entre chaque distribution.

L'éleveur sélectionne les foins de meilleure qualité, selon leur odeur et leur couleur.

Le complément est distribué par l'éleveur en fonction de l'état d'engraissement de chaque animal.

La quantité maximum ne pourra excéder en aucun cas 700 g d'aliment par 100 kg de poids vif de bovin et par jour, avec un maximum de 4 kg par jour pour les génisses et 5 kg par jour pour les bœufs.

Caractéristiques du complément d'engraissement

Composition : Ce complément est uniquement de nature végétale à l'exception d'un complément minéral et vitaminique. Il est composé d'au moins 4 matières premières, dont au moins 2 céréales. Listes positives des composants potentiels : Céréales, Tourteau ou graines de soja, colza, tournesol, lin, pois, féverole, ou lupin, mélasse. Complément minéral et vitaminique.

Valeurs alimentaires :

- UFV : 1
- PDIN/PDIE : 130
- MAT : 19

Marque collective déposée en 2004	
Régie par la charte de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux	
Avenant à Viande Bovine Française n° 98/02	
Zone géographique	Communes adhérentes au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Races	Gros bovins : Race Salers Veaux : Race Salers. Races à viande et croisements de type Charolais x Montbéliard ou Limousin x Montbéliard possibles mais non compris dans la marque "Parc"
Types d'animaux	Veau, génisse, vache et bœuf
Conditions d'élevage	Chargement compris entre 0,8 et 1,4 UGB / ha Castration des mâles avant l'âge de 1 an Respect de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage
Alimentation	Veau nourri au lait de la mère, à l'herbe et au fourrage de l'exploitation Pâturage d'avril à octobre Limitation des achats de fourrages à 20% du stock fourrager total de l'exploitation (achats réalisés préférentiellement sur le territoire du Parc) Interdiction de l'ensilage de maïs Interdiction de l'ensilage d'herbe et de l'enrubannage pendant les trois derniers mois avant abattage
Âge d'abattage	Veau : de 4 à 6 mois Génisse : de 26 à 40 mois Bœuf : de 20 à 36 mois Vache : de 30 mois à 10 ans
Validation des carcasses	Pas de critères spécifiques
Durée de maturation	12 jours

³⁴http://www.cantal.chambagri.fr/fileadmin/documents/Internet/Observatoire_qualite/pdf/bovines/2013-09-09-BOVIN_Acajou_Volcans.pdf

FICHE IDENTITE	
Nom, Prénom :	Date de l'entretien
Structure :	
Fonctions :	

PHASE DE PRESENTATION – PRISE DE CONTACT

Point Méthodo : Dans ce guide d'entretien, il y a deux niveaux de questions : une première assez générale qui a pour objectif de faire parler l'interviewé, les autres en italique ne sont que des relances au cas où le sujet n'ait pas été abordé.

- Présentation personnelle et présentation de la thèse

Je vais commencer par une présentation de mon étude et des raisons pour lesquelles j'ai souhaité vous rencontrer aujourd'hui. Je réalise une thèse financée par le Conseil Régional d'Auvergne, au sein de l'IRSTEA, sur les questions du maintien de l'élevage et plus particulièrement des démarches collectives de commercialisation et valorisation de la viande bovine. Après un inventaire de ces dernières en Auvergne, j'ai pu observer une hétérogénéité quant à leur répartition, leur nature et leur développement. Je me questionne donc sur ce qui génère cette variabilité et plus particulièrement, j'interroge l'impact du territoire ; au travers par exemple des ressources, de l'identité du territoire mais aussi de l'organisation des acteurs sur celui-ci.

- Présentation de l'interviewé et de ses missions

Pour commencer, pouvez-vous présenter ?

- *Nom*
- *Structure d'appartenance*
- *Fonctions*

Quel rôle joue votre structure pour l'agriculture / pour le territoire ?

- *Objectifs*
- *Date de création, évolutions principales*

À quoi correspondent vos missions personnelles ?

- *En général*

- Missions liées à la viande bovine plus particulièrement : projets dans lesquels il est impliqué ?
 - o Rôle
- Avec quelles structures / acteurs êtes-vous souvent en relation ? Dans quels cadres ?

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pouvez-vous me préciser votre parcours professionnel ?

- Toujours même structure : pourquoi ?
OU
- Évolution vers cette structure (passant par plusieurs autres métiers): qu'est ce qui a orienté ce choix, pourquoi ces réorientations ?

AUTRES FONCTIONS

En dehors de votre métier, occupez-vous certaines responsabilités ?

- À l'échelle communale (élu / membre d'associations...)
- Dans le monde agricole (syndicat, organisation de producteurs, associations, chambre d'agriculture)...

Comment pouvez-vous définir votre rôle dans chacun de ces projets, qu'ils soient individuels ou collectifs ?

- Présentation de l'agriculture

Pouvez-vous me présenter l'agriculture du territoire et plus particulièrement la filière Bovin Viande (BV) ?

Quels sont les modèles agricoles qui prédominent pour cette filière ? Pourquoi ?

- Type de produits : Engraissement / Maigre
- Mode de production : Extensif / Intensif
- Intermédiaires : OP, Coop, abatteurs, bouchers ...
- Modes de commercialisation : Export / Différenciation des produits
- Organisation : Individuelle / Collective (quelles initiatives)

Comment qualifieriez-vous l'évolution passée et future de cette filière ?

Selon vous, en quoi le fait d'être en zone de moyenne montagne influe-t-il l'agriculture et plus particulièrement l'élevage développé sur votre territoire ?

Si l'acteur ne l'a pas assez mis en évidence dans les premières questions 1.2, lui redemander :

Quel rôle jouez-vous dans cette filière bovine ?

LA DEMARCHE COLLECTIVE ET SES ACTEURS

- Présentation de la démarche et de son évolution

HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT

Pouvez-vous m'expliquer comment a émergé la démarche collective et comment elle a évolué jusqu'aujourd'hui ?

Pour matérialiser le développement de cette démarche, pouvez-vous essayer de me **dessiner sa trajectoire** de manière chronologique, avec les principales séquences, les dates clé, les éléments perturbateurs... ?

Point méthodo. : Idée est que chacun traduise sa propre représentation de la démarche au travers d'un schéma, il sera possible ensuite de les accoler pour voir les divergences et les similitudes. Dans un second temps, je pourrai réaliser une trajectoire complète avec les détails que chacun aura mis en évidence.

Je leur donnerai l'idée de la frise chronologique mais sans trame car certains vont peut-être mettre en évidence des éléments particuliers au travers d'une cassure dans la trajectoire, ce qu'ils ne peuvent pas faire avec un axe déjà établi.

- Dates clé
- Qui a eu l'initiative de la démarche collective ?
- Pourquoi ?
- Comment pouvez-vous définir la stratégie de développement de la démarche collective ? A-t-elle évolué au cours du temps, pourquoi ?
- Y avez-vous personnellement participé ? Si oui, à quel moment ?
- Y a-t-il eu des phénomènes extérieurs qui ont influencé le développement de l'action (crise agricole, fermeture d'abattoirs...) ?
- Quels problèmes avez-vous rencontrés ? Quand ? Comment les avez-vous surmontés ?

En termes de gestion et d'animation, comment procédez-vous ?

- Quel statut a la démarche ? (Coop, Asso, GIE, SAS ...)
- Avez-vous mis en place des postes particuliers de président/directeur/comité de direction/animateur ?
- Comment se répartissent les tâches entre les membres du collectif ?
- Y a-t-il des outils de gestion, de gouvernance ou d'animation ? Si oui, lesquels ?
- Avez-vous un système de planification pour l'approvisionnement en animaux vivants ?
 - o Si oui, quels avantages procure-t-il ?
 - o Si non, pourquoi il n'y en a pas ? Quels sont les répercussions : périodes creuses ou pics ? Comment se fait la gestion dans ce cas-là ?

Avez-vous touché des financements ?

- De la part de qui ?

- *Sous quelles formes : projets / subventions (PER, Leader...) ?*
- *À quel moment / pour quelle durée ?*
- *À quoi vous ont-ils servis ?*
- *Impacts sur la démarche ?*

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, où en est la démarche ?

- *Situation de croissance, de stabilisation, de perte de vitesse, arrêt : pourquoi ?*

Comment la qualifieriez-vous : est-ce une réussite ou un échec à vos yeux ? Pourquoi ?

À quoi cela tient selon vous ?

Qu'est-ce que cette démarche a pu apporter, selon vous, comme avantages et inconvénients ?

- *Pour l'agriculture du territoire*
- *Pour le territoire*
- *Pour votre structure (pas évident que ça ait joué)*

En vue du modèle agricole que vous avez mis en évidence plus tôt dans l'entretien, quelle place à cette démarche particulière ?

- *Faible : considérée comme une niche*
- *Moyenne : forme de complémentarité, concurrence positive*
- ...

SI ARRÊT DE LA DEMARCHE :

Pour quelles raisons la démarche a-t-elle cessée ?

- *Démobilisation*
- *Conflits internes*
- *Perte intérêt économique*
- *Filière bouchée...*

Quels ont été les impacts de cet arrêt sur :

- *les modes de commercialisation*
- *le degré d'investissement des acteurs locaux (volonté de se mobiliser et de créer des choses)*
- *l'ambiance au sein du collectif : division, entre aide...*
- *d'autres démarches qui évoluaient en parallèle ?*

SI DEMARCHE EN COURS DE FONCTIONNEMENT :

Quelles sont les objectifs que vous poursuivez collectivement actuellement ?

Y a-t-il des projets en cours : agrandissement, prise de main d'œuvre... ?

Comment voyez-vous le futur de cette démarche ?

- *De manière générale*
- *En vue du contexte agricole*

- Son engagement personnel dans la démarche

Comment et pourquoi votre structure a-t-elle été associée au projet ? Depuis quand ?

Vous êtes-vous impliqué directement ou avez-vous attendu une demande de la part des autres acteurs ?

Quel a été votre rôle ?

Qu'est-ce que votre structure a pu apporter à la démarche ?

- *Outils d'accompagnement*
- *Personnel d'accompagnement*
- *Financement, locaux...*
- *Marque collective ...*

Continuez-vous à participer à cette démarche ? Pourquoi ?

- *Demande de la part des acteurs*
- *Volonté de votre structure...*

Comment pourriez-vous qualifier le degré de votre participation au sein de la démarche collective ?

- *Participation en continu/séquencée*
- *Investissement en temps de travail/ en capital financier...*

- Les membres de la démarche et leurs relations

En repartant des 1^{ers} noms donnés lors de l'explication du développement de la démarche, je questionnerai l'interviewé sur l'organisation du collectif et nous tenterons de construire ensemble le réseau d'acteurs.

Point Méthodo : L'avantage du passage par la formalisation écrite permet je pense à l'interviewé d'oublier moins de personnes (association d'idées) et de bien être clair sur les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. De plus, la schématisation permet de mettre en évidence en direct (même de façon très grossière), certains individus isolés ou au contraire des acteurs centraux. La place et le rôle de ces acteurs « particuliers » pourront donc être interrogés directement et permettront je pense de définir les « preneurs d'initiative » et « les suiveurs »....

Comme pour les trajectoires, nous pourrons superposer les réseaux et observer à la fois :

- *leur configuration générale (forme, densité des relations...)*
- *l'existence des acteurs et leur position*

Afin que l'interviewé est une certaine souplesse pour construire le réseau, je propose de travailler avec des post-it. Dès qu'il donne un nom, je le note sur un post-it et ensuite je le laisse reconstruire le réseau et ajouter des noms/structures oubliées.

INVENTAIRE DES MEMBRES DU COLLECTIF

Afin de construire avec vous le réseau d'acteurs participant à la démarche, pouvez-vous me dire qui sont les membres du collectif ainsi que leurs fonctions professionnelles, politiques ...?

Dans un premier temps, le laisser dire les personnes auxquelles il pense en indiquant à côté du nom le numéro traduisant l'ordre dans lequel les acteurs ont été inventoriés. Ensuite, lui indiquer les quatre grandes familles d'acteurs qui existent et voir avec lui s'il n'a oublié personne.

→ Noter les noms sur des post-it de couleurs en fonction de la sphère à laquelle ils appartiennent et ensuite l'interviewé les positionnent à sa guise.

- **Sphère professionnelle Filière** : Éleveurs, Organisations de Producteurs ou Coopératives, Abatteurs, Transformateurs, Bouchers, Chevillards, GMS, Restaurateurs, Supermarchés ...
- **Sphère technique et scientifique** : Chambres d'Agriculture, INRA, DDA et DRAAF...
- **Sphère politique - collectivités Territoriales** : les Parcs Naturels Régionaux, Communautés de Communes / Syndicat Mixte/ Conseil Général ou Régional...
- **Sphère locale – société** : Associations, familles ...

Quels sont leurs rôles au sein de la démarche ?

Comment a évolué leur implication dans la démarche ?

- *Agriculteurs* : nombre de bêtes qui passent par cette filière (maintien, baisse ou hausse)
- *Financeurs* : évolution des subventions/ aides
- *Conseillers / Animateurs* : place dans la démarche

RELATIONS ENTRETENUES PAR LES MEMBRES DU COLLECTIF

Faire noter sur le document avec les post-it, les types de relations via des mots clé ou des phrases par exemple, rien de normé.

ANALYSE DU RESEAU AVEC L'INTERVIEWE

Sur le schéma du réseau, on repère des acteurs plutôt isolés, pourquoi le sont-ils selon vous ?

Au contraire, il y a un ou des acteurs très centraux, pouvez-vous me dire s'ils ont joué ou jouent encore actuellement un rôle particulier, de leader par exemple ?

- *Quelles sont leurs stratégies concernant la démarche ?*
- *Quel est leur degré d'implication / investissement ?*

Au sein des membres de la démarche, y avait-il des groupes qui avaient une vision différente et des volontés contraires concernant le développement de la démarche?

- *Comment a-t-on pris en compte leurs incertitudes, leurs conceptions ... ?*
- *Font-ils toujours partie de l'initiative ?*

Comment qualifieriez-vous la proximité qui existe entre vous (les acteurs de la démarche) ?

Pensez-vous qu'une proximité géographique soit favorable au développement de la démarche ? Pourquoi ?

Pensez-vous que le fait que les acteurs appartiennent à des mêmes groupes, aient des mêmes références, de mêmes idées (sur le modèle agricole à défendre, sur la politique ...) soit favorable ou au contraire préjudiciable pour le développement de telles démarches ?

- Le produit au cœur de la démarche collective : comment le définir ?

Après avoir vu l'historique ainsi que l'organisation des acteurs, on va se concentrer sur le cœur de la démarche.

Pouvez-vous me préciser la nature de cette action, son objectif, le but commun ?

- *Expliquer le cheminement particulier du produit : de la production au consommateur*

Pourquoi avoir choisi cette stratégie (Origine / Qualité / Outil / Proximité) plutôt qu'une autre ? Pourquoi vous semblait-elle adaptée ?

Existe-t-il un cahier des charges concernant la chaîne de production-commercialisation de votre produit ?

- *Quelles sont les obligations principales ?*

Pourquoi avoir choisi de nommer cette démarche par : « » ? Quel message, symbole souhaitez-vous faire passer ?

Pensez-vous que votre démarche est vectrice d'une identité pour le territoire ? Si oui, laquelle ?

LE TERRITOIRE

Si l'on replace maintenant l'action dans son contexte, je souhaiterais que l'on discute un peu du territoire sur lequel vous êtes.

- Vision personnelle du territoire

LIEN AVEC LE TERRITOIRE : APPARTENANCE

Si je vous demande à quel(s) territoire(s) vous appartenez, que dites-vous ?

- *Commune, Département, Bassin de Vie, Petite Région Agricole, entité géographique ?*
- *Si plusieurs territoires, à quoi font-ils référence ?*

Quelles sont les limites de ce ou ces territoire(s) ? *Faire le lien avec le croquis réalisé en 1.4*
Plus précisément, êtes-vous originaire d'ici ou bien êtes-vous arrivés plus tard sur ce territoire ?

- *Pourquoi avoir choisi de venir ou de rester sur ce territoire ?*
- o *Contraint ou choix personnel ?*
 - *Selon vous, qu'est ce qui fait que c'est mieux ou moins bien qu'ailleurs ?*
 - *Quel est votre sentiment par rapport à ce territoire ?*
 - o *Qu'est-ce qui vous plaît sur votre territoire ?*
 - o *Qu'est-ce qui vous manque, vous gêne sur votre territoire ?*

LIEN AVEC LE TERRITOIRE : APPROPRIATION

À travers votre activité, avez-vous l'impression de jouer un rôle sur le territoire ? Si oui lesquels ?

Avez-vous le sentiment de vous approprier votre territoire, de vous dire cet espace est à moi, c'est comme ça que j'aimerais qu'il reste ou qu'il devienne ? Comment faites-vous ?

Au-delà de votre métier, par quelles actions, activités pensez-vous jouer un rôle sur le territoire ? le faire évoluer ? le préserver ?

IDENTITE TERRITORIALE

Selon vous, qu'est ce qui fait l'identité de votre territoire ?

- *Patrimoine*
- *Culture*
- *Paysage*
- *Savoir-faire...*

Si je vous demande 5 mots pour caractériser le territoire sur lequel vous vivez, que me dites-vous ?

- Sentiment personnel sur lien entre son territoire et sa démarche

En guise de conclusion, je souhaiterais vous poser deux questions assez ouvertes :

Premièrement, qu'est ce qui selon vous a fait que votre démarche ait pu voir le jour et se développer de cette manière ?

→ *Quelques idées de relance pour questionner les 3 sphères du territoire mais sans influencer sa première réponse, qu'il aura donnée de manière instinctive avant :*

- *Ressources (lesquelles : naturelles, matérielles, ...) – Proximité géographique entre ces ressources, avec des villes, des routes ...*

- *Identité : lieux, savoir-faire, fêtes, foires ...*
- *Organisation particulière : acteurs, réseau, projets et gouvernance, proximité organisationnelle*

Deuxièmement, est-ce que votre démarche aurait pu fonctionner ailleurs que sur votre territoire ?

- *Si oui, où et pourquoi ?*
- *Si non, pourquoi est-elle propre à ce territoire ?*

Merci pour votre accueil et le temps que m'avez consacré.

Annexe 25 : Guide d'entretien spécialement élaboré pour les agriculteurs (Première partie)

STRUCTURE			
Nom Exploitation			Date de l'entretien
Forme juridique			
Dates de création			
MAIN D'ŒUVRE			
Nom Prénom	Activités réalisées		Age
∞			
∞			
...			
ACTIVITES AGRICOLES			
Surfaces (ha)			
SAU Totale	Assolement / Nature		Utilisation
STH	(Estives, PP, parcours...)		
Autres	(Céréales, PT ...)		
Troupeau Allaitant			
	Mâles selon le type de produit		Femelles selon le type de produit
Nombre			
Race			
Débouchés			
Autres productions animales			
Autres activités			
SITUATION GEOGRAPHIQUE			
Altitude	Types de sol		
Pentes / Reliefs	Distance terrains		
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS			
Stabulations			
CUMA ...			

- Présentation de l'exploitation agricole

Maintenant, pouvez-vous me présenter votre exploitation ainsi que les étapes marquantes de son évolution ?

PRODUCTION

☞ Production animale

Plus principalement pour la production animale, pouvez-vous me présenter votre cheptel ?

- *Productions (allaitants / laitiers) : si double troupeau, quel est l'objectif ?*
- *Nombre d'animaux*
- *Types : bœufs, broutards, taurillons, vaches de réforme... : pourquoi ?*

Vous faites de l'engraissement alors qu'au départ, vous êtes plus sur un territoire spécialisé « naisseur », pouvez-vous m'expliquer ce choix ?

- *Races : pourquoi celle(s)-ci ? Caractéristiques particulières ? Lien au territoire ?*

Pour chacun des types de production, pouvez-vous préciser le mode de production et les pratiques mises en place : pâturage, engraissement ... : pourquoi ?

☞ Production végétale :

Si l'on passe à la production végétale, pouvez-vous m'expliquer comment se répartissent les surfaces ?

- *SAU totale et composition entre :*
 - *STH : Prairies Permanentes, Surfaces Pastorales : estives, parcours...*
 - *Surfaces cultivées : Prairies Temporaires et Céréales*
 - *Lesquelles ?*
 - *Pourquoi cette production ?*
 - *Autoconsommation ou vente ?*
- *Types de fourrages produits sur l'exploitation (foin, foin séché en grange, enrubannage, ensilage...)*
 - *Quelle est la stratégie entre quantité ou qualité ?*
- *Atteignez-vous l'autonomie fourragère : autoconsommation, achat extérieur pour compléter ?*

Où se situent-elles par rapport au siège d'exploitation ?

COMMERCIALISATION

Bien que vous ayez déjà un peu répondu, je souhaiterai que vous me présentiez les modes de commercialisation utilisés pour chacun des produits ? Pour faciliter cet inventaire, on peut s'aider du tableau si vous le voulez bien.

Produit	Type de Commercialisation	Conditionnement	Volume	Prix au kg	Part du revenu	Acteurs impliqués

Point Méthodo : tenter de faire le rapprochement avec les 4 natures de démarches collectives mises en évidence : qualité, origine, outil, proximité.

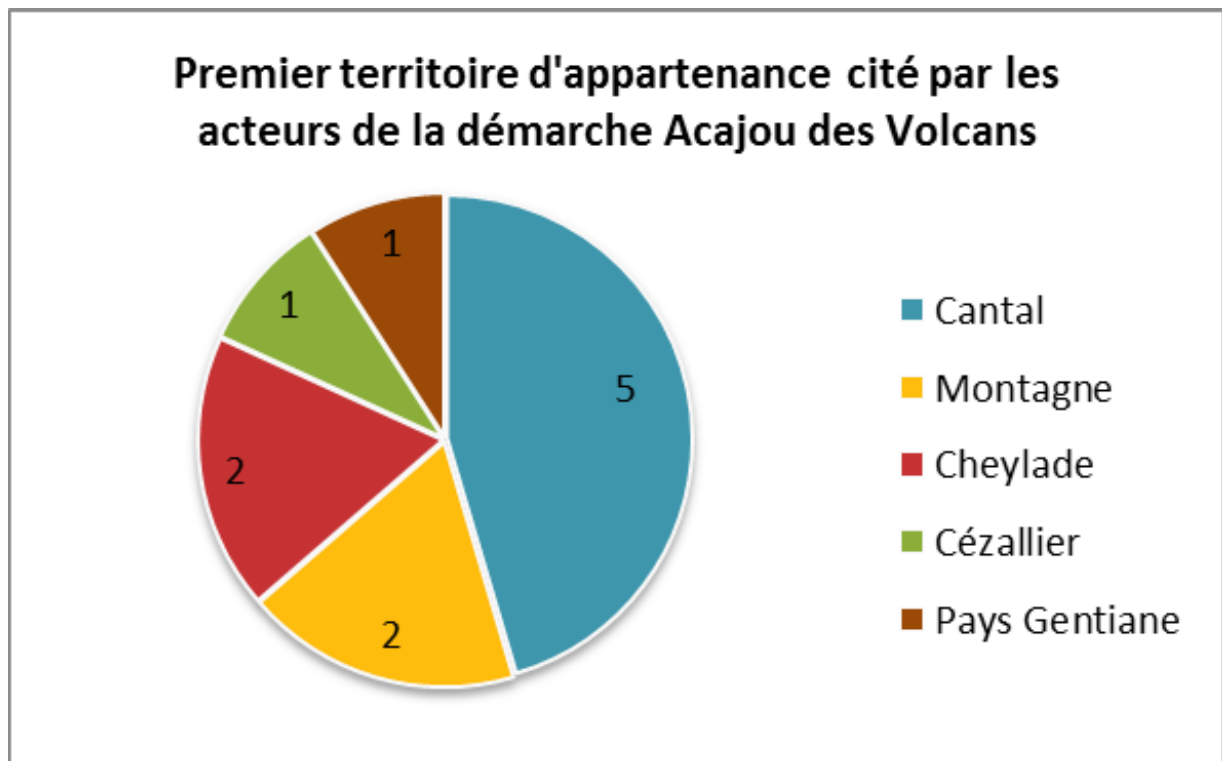
Comme on l'observe dans le tableau : soit plusieurs débouchés soit une voie de commercialisation, pourquoi cette stratégie ?

- complémentarité,
- sécurité des coûts,
- valorisation local,
- recherche de plus-value,
- entrée territoire
- structuration avec organisations de producteurs... ?
-

Ces différents débouchés engendrent des rapports avec un acteur particulier ou bien différents acteurs, comment pourriez-vous qualifier ces relations ?

→ Identification de la ou des démarches collectives auxquelles il participe et donc pour chacune d'entre elles, utilisation de la partie 2.

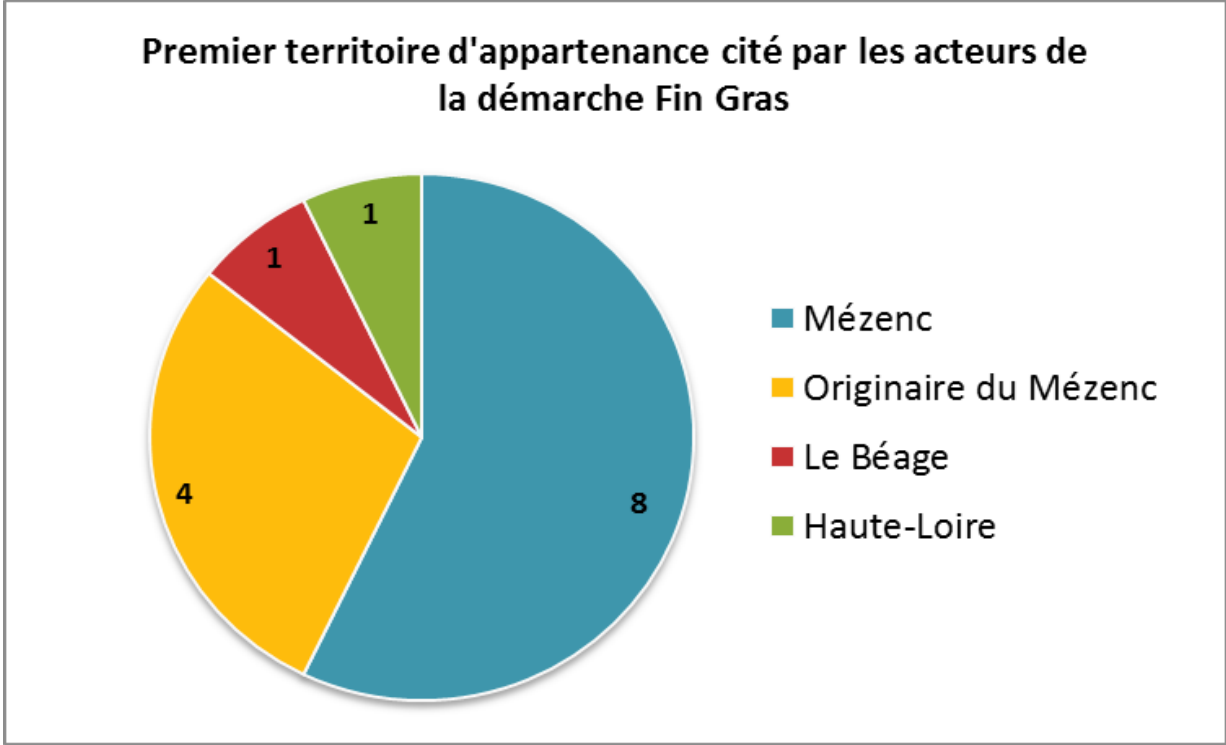
Annexe 26 : Les territoires d'appartenance des acteurs interviewés dans la démarche Acajou des Volcans



Annexe 27 : Réponse à la question : « *Donnez-moi 5 éléments, mots qui fondent l'identité de votre territoire ?* » dans le cas de la démarche Acajou des Volcans

ELEMENTS IDENTI' TERRITOIF	

Annexe 28 : Les territoires d'appartenance des acteurs interviewés dans la démarche AOP Fin Gras du Mézenc

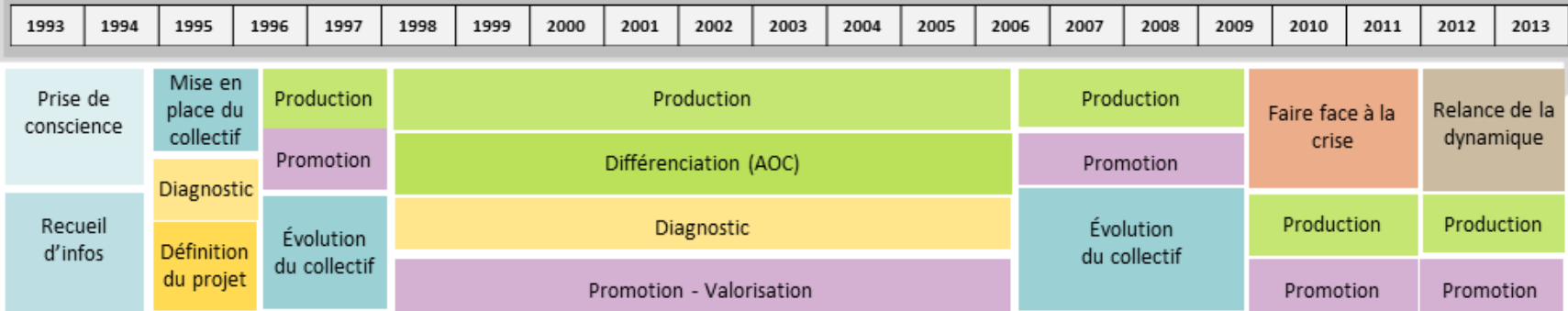


Annexe 29 : Réponse à la question : « *Donnez-moi 5 éléments, mots qui fondent l'identité de votre territoire ?* » dans le cas de la démarche AOP Fin Gras du Mézenc

ELEMENTS IDENTI TERRITOI	
Douceur des hommes	

Annexe 30 : Les étapes successives des processus de mise en place et de développement des démarches AOP Fin Gras du Mézenc et d'Acajou des Volcans

AOP FIN GRAS DU MEZENC



ACAJOU DES VOLCANS

